Univ. of
Toronto
Library

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lanouvellefrance05quuoft

LA NOUVELLE-FRANCE

Sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France — 1627

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1906

102256
6/6/10

TOME CINQUIÈME

DE LA COLLECTION

QUÉBEC
BUREAUX DE LA «NOUVELLE-FRANCE»
2, rue Port-Dauphin

AP
21
N63
t.5

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V JANVIER 1906 N° 1

L'ALCOOL ET LA MORALE [1]

Le vice de l'intempérance est profondément enraciné dans les mœurs canadiennes. On a beau protester et regimber quand des étrangers nous le reprochent, et se mêlent d'en écrire, il n'en reste pas moins vrai que, des circonstances de climat ou de vie sociale s'ajoutant aux inclinations que nous avons reçues de la nature, l'alcoolisme s'est développé parmi nous d'une façon lamentable : et nous n'avons pas du tout réglé cette question de vie morale, quand nous avons déclaré et publié dans les journaux que d'autres peuples, en Europe, sont autant ou plus ivrognes que le nôtre.

Au reste, il semble que l'on s'inquiète depuis quelques années, et plus particulièrement depuis quelques mois, de résoudre le problème qu'entraîne, comme une conséquence inévitable, le

1 — Cet article est la reproduction à peu près intégrale du texte du sermon prononcé à la Basilique de Québec, le dimanche, 10 décembre 1905, par M. l'abbé Camille Roy. Ce sermon faisait partie d'une série d'instructions données par le prédicateur sur la *Vie chrétienne.*

N. B.—Ce travail est le digne complément de ceux que publiait naguère dans cette revue notre distingué collaborateur, M. le Dr Surbled, sous le titre de *Méfaits de l'alcoolisme,* (Voir tome II, pp. 418 et 468), et *L'Alcoolisme, ses remèdes,* (Voir tome III, p. 91), où le vice meurtier était étudié et dénoncé au double point de vue économique et physiologique.—RÉD.

vice de l'intempérance. Non seulement les prédicateurs, mais les publicistes, les médecins, les magistrats et les journalistes, signalent eux-mêmes les ravages causés dans nos populations par l'abus de l'alcool, et l'on rappelle partout le souvenir de la campagne anti-alcoolique qui fut si vigoureusement menée il y a soixante ans.

***

Certes, il y a soixante ans, quand s'organisa dans ce diocèse de Québec, par l'initiative de M. Beaumont, curé de Saint-Jean-Chrysostome, de M. Quertier, curé de Saint-Denis, de M. Mailloux, vicaire général, et de ce pauvre abbé Chiniquy, de si triste mémoire, la grande croisade prêchée contre l'intempérance, ce mal était alors vraiment à l'état aigu, et rongeait et menaçait de ruiner la société canadienne. Et si les livres veulent dire quelque chose, celui qu'a écrit sur ce sujet M. Mailloux [1], et qu'on ne saurait trop répandre et lire dans nos familles, tant il nous instruit sur la société qui vivait et buvait au milieu du siècle dernier, et tant aussi il inspire de dégout pour la passion de l'alcool, nous permet de juger que nous aurions mauvaise grâce à croire et à soutenir que notre société est plus ravagée aujourd'hui par l'ivrognerie qu'elle ne l'était il y a soixante ans, vers 1840.

Mais ceci même, cette conclusion ne saurait être pour nous un certificat consolant de moralité. Les bons effets produits par la croisade de 1840 tendent à s'effacer, à disparaître ; les croix de tempérance se font de plus en plus rares dans nos maisons canadiennes ; on oublie surtout les graves résolutions prises par nos pères au pied de cette croix de tempérance, et le flot de l'ivrognerie, indubitablement, reprend son cours.

Et que ce flot circule parmi nous, à Québec, et qu'il y trace son funeste sillon, et qu'il y élargisse chaque jour son lit, il n'y a

1 — *L'ivrognerie est l'œuvre du démon*, par Al. Mailloux, vicaire général, Québec, chez Aug. Côté, 1867.

qu'à ouvrir les yeux pour le voir et constater. Il suffit de passer par nos rues et de compter les restaurants, hôtels, auberges, buvettes où l'on débite la boisson ; il suffirait même de compter, si la police voulait seulement nous y aider, le nombre de maisons où l'on fait sans licence cet ignoble commerce ; il suffirait de se rappeler les spectacles de l'ivrognerie qui sont trop souvent étalés sous nos regards ; de voir sortir de nos cabarets, certains soirs, le samedi surtout, les clients qui les fréquentent. Il suffirait encore de pénétrer, non pas seulement dans les hôtels et les auberges où l'on fait profession de boire, mais dans ces clubs de toutes sortes qui sont ouverts dans tous nos quartiers, qui dans tous nos quartiers brisent la vie de famille, en attirant hors de leurs maisons les époux et les jeunes gens, clubs où l'on se réunit, paraît-il, pour se distraire, et parfois pour s'instruire, et où en réalité on s'instruit très peu, où l'on se distrait pas mal, et où l'on boit beaucoup.

Il suffirait, enfin, pour se convaincre que le danger de l'intempérance, que le péril alcoolique n'est pas ici une chimère, de consulter le tableau des procès inscrits devant nos tribunaux de police et nos cours supérieures de justice ; ou encore de voir comment se font nos campagnes électorales, politiques ou municipales ; il suffirait d'assister à certaines réjouissances publiques, à certaines excursions joyeuses, et même à ces fêtes du travail et de la nation où l'on traîne trop souvent dans l'orgie, les symboles, les idées, les sentiments, les aspirations, le drapeau que l'on voulait célébrer et glorifier.

Le mal de l'intempérance existe donc parmi nous. La vague alcoolique s'étend, plus ou moins forte et plus ou moins profonde, sur toutes les régions de notre province, et elle s'étale trop complaisamment, c'est certain, sur notre ville de Québec ; et elle y fait chaque jour des ruines physiques et morales que chaque jour laisse derrière lui son flot destructeur.

***

La malédiction d'Isaïe pèse sur la tête de tous les intempérants, de tous les alcooliques, de tous les ivrognes. « Malheur à vous qui dès le matin ne cessez jusqu'au soir de vous enivrer des vapeurs du vin ! Malheur à vous qui mettez votre force à supporter le vin, et qui êtes vaillants à mêler dans vos coupes des liqueurs enivrantes ! C'est pourquoi, comme le chaume est dévoré par la flamme, ainsi ces hommes seront brûlés jusque dans leurs racines, et leur postérité se dissipera en poussière. » [1] Et ce ne sont pas seulement les ivrognes d'Ephraïm, mais aussi ceux de notre pays, ceux de notre ville, qui éprouvent dans leurs corps, dans leurs facultés, dans leur fortune, toute la rigueur de ces malédictions.

Tous ceux-là sont brûlés par la flamme, dessèchent leurs forces, tuent leur corps, qui se livrent à l'intempérance. L'intempérance, nul ne l'ignore, est un véritable empoisonnement chronique. Il y a longtemps que les conclusions de la science et de l'expérience sont arrêtées et définitives sur ce point. L'homme adonné à la boisson introduit dans ses veines la flamme malsaine qui le dévore. S'il a l'habitude de l'intempéranee, il détruit peu à peu sa santé, il ruine ses énergies, et vous le voyez bientôt incapable de fournir sa tâche quotidienne ; il porte dans ses membres affaiblis, dans ses traits, sur son visage, dans ses regards, le signe, la marque bestiale de ses excès. Et s'il a le malheur de pousser jusqu'au bout de ses forces, vous le trouverez demain traînant dans nos rues sa vie épuisée, à moins que vous ne le rencontriez sur les chemins de l'hôpital, sur les avenues de certaines maisons de retraite, ou dans les salles d'un asile d'aliénés.

Et il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, d'aller jusqu'à ces extrémités pour être un ivrogne. Il ne faut pas non plus qualifier d'intempérants ceux-là seuls qui boivent jusqu'à perdre la raison, qui se noient dans l'alcool, qui chancellent sur la rue ou qui s'abrutissent dans leurs maisons.

---

1 — Isaïe, V. 22-24.

Il n'y a pas que ceux-là qui tuent leurs corps. Mais il y a d'autres intempérants ; et il y en a de plus discrets : il y a ces buveurs élégants, ces alcooliques de bon ton, assidus à la traite et aux petits coups, qui ne chancellent ni ne traînent, mais s'équilibrent plutôt entre deux vins, qui ne boivent jamais jusqu'à satiété et ébriété, qui s'imaginent donc qu'ils ne font qu'un usage modéré de la boisson, mais qui, à force d'user chaque jour de cette sorte de modération, se pénètrent, s'imprègnent et s'imbibent de ce funeste breuvage, brûlent et détruisent peu à peu leur organisme, se consument avant l'âge et meurent victimes d'une très convenable ivrognerie. Cette ivrognerie mesurée, calculée, et presque aristocratique, n'est pas moins condamnable, et n'exerce pas moins de ravage que l'autre, avide, démesurée et grossière.

Et toutes deux préparent aussi sûrement, avec les ruines de la vie physique, celles, non moins tristes, de la vie intellectuelle.

L'alcool, qui détériore la machine humaine, brise le jeu des facultés. Il endurcit la sensibilité, il détraque la conscience, il détruit la mémoire, peu à peu affaiblit les ressorts de l'esprit et noie cette flamme de l'intelligence qui n'est jamais si vive et si vraiment lumineuse que dans le cerveau des sobres. Car il faut compter pour rien ou pour dangereuses ces excitations factices que produit en notre organisme l'alcool, et que suivent les profondes dépressions.

L'intempérance paralyse plutôt nos facultés, et peu à peu les rend inaptes au travail, quand elle ne va pas jusqu'à les annihiler tout à fait. Et vous savez combien parmi nous d'esprits supérieurs, d'intelligences actives et fécondes, ont été arrêtés en plein élan par la passion de l'ivrognerie. Notre pays est jeune, et il a besoin dans toutes les sphères de l'action civile, commerciale, industrielle et politique, de toutes les énergies qui peuvent le développer ; il a besoin surtout de tous les talents, de toutes les forces intellectuelles qui peuvent le servir et l'honorer. Et cependant, combien d'hommes, qui avaient reçu dans nos collèges et dans nos séminaires une formation solide, qui étaient capables

des travaux les plus utiles et les plus glorieux, pour qui s'ouvraient vers l'avenir les plus larges perspectives, à qui s'offraient d'elles-mêmes les plus riantes promesses, et qui pourtant se sont tués dans les clubs et dans les cabarets, n'ont fourni que la moitié de leur carrière et ont prématurément usé leurs forces et brisé leur vie dans les excès de l'intempérance !

Vous nous permettez bien de rappeler ces choses infiniment douloureuses, et de dire encore comme il est pénible à ceux-là que Dieu a chargés du soin de cultiver les esprits et de préparer patiemment et pendant de longues années les intelligences qui travailleront demain, de voir s'acheminer, au sortir du séminaire ou de l'université, vers le cabaret ou l'intempérance ceux-là qu'ils avaient d'abord orientés vers le devoir, vers la vie noble et généreuse, et qu'ils voulaient sobres, parce qu'ils les voulaient utiles à leur pays ! Comme il est triste pour eux de compter les trop nombreuses épaves que rapporte trop souvent des classes dirigeantes, des hautes régions de la société, la marée de l'intempérance !

***

Ruines physiques et intellectuelles pour eux-mêmes, les intempérants, les alcooliques, les ivrognes le deviennent, par la plus grave et la plus mystérieuse des solidarités humaines, pour ceux-là à qui ils donnent la vie, et qu'ils appellent leurs enfants.

Parfois, quand nous voulons arrêter sur la pente de leur vice et de leur ruine ces ivrognes qui sont chefs de familles, et que nous leur faisons entrevoir les suites mortelles de leur intempérance, et que nous voulons éveiller en eux l'instinct de la vie, ils nous répondent avec une superbe indifférence : « Je suis bien le maître de faire ce que je voudrai de mes forces et de ma vie ! »

Non, vous n'êtes pas le maître de votre vie ! Vous ne pouvez faire ce que vous voulez de vos forces et de votre vie. Et vous devez respecter en vous le don de la vie ; et vous n'avez pas le droit d'entamer ou d'éteindre en vous la vie ! Mais surtout, vous n'avez pas le droit de compromettre par vos propres excès la

santé de ceux qui auront reçu de vous la vie. Vous n'avez pas le droit de ne donner à vos enfants qu'un sang appauvri, brûlé ou corrompu ; et vous n'avez pas le droit de préparer pour vos berceaux et pour vos foyers des dégénérés, des infirmes, ou des rachitiques !

Il y a là pour l'ivrogne, pour l'intempérant, une responsabilité terrible dont il ne peut assez mesurer l'étendue. Dieu lui demandera compte non seulement de ses propres vices, mais aussi des funestes conséquences qui en vont se prolonger et se répercuter dans la vie et la dégénérescence de ses enfants. Mais à cette responsabilité, l'intempérant ne veut pas seulement arrêter son esprit. Il ne veut pas trouver là, dans ce sentiment que devraient fortifier les saines affections familiales, le motif puissant qui le pourrait guérir et convertir.

Il ne le veut pas. Pourquoi ? Parce que l'intempérance produit en celui qui s'y abandonne une véritable déchéance du sens moral. L'intempérant peu à peu s'abrutit, et vous savez tout ce que ce mot comporte de dégradations pour la personnalité humaine.

Celui qui est adonné à la boisson finit par n'avoir plus le sentiment de sa propre dignité. Comment dès lors se soucierait-il de la dignité des autres, et pourrait-il encore avoir le courage de la sauvegarder ? Et que lui importe donc la vie et l'honneur de ses enfants, de ces pauvres petits qui porteront demain dans leur chair le crime de leurs parents ?

C'est le propre de l'intempérance de démoraliser, de faire des égoïstes, et de détruire le sentiment des responsabilités familiales. C'est le propre de l'intempérance de faire des pères dénaturés et des maris brutaux. Et vous savez s'il y en a dans notre ville de ces hommes qui sont la plaie vivante et la terreur de leur propre foyer. Comme elles sont trop nombreuses ces maisons où l'on attend avec une douloureuse anxiété la rentrée de l'homme ivrogne, où l'épouse est maltraitée par son mari, où les enfants sont rudoyés, mal élevés, scandalisés, brutalisés, et où, ces pauvres

enfants, encore si jeunes, ils ont déjà tant pleuré ! Ah ! le malheureux, il a chassé du foyer la paix si bonne et la joie si douce. Il n'y a plus que des souffrances et des regrets sous ce toit où hier le mari avait apporté avec son amour la confiance et le bonheur. Aujourd'hui, tous les cœurs se sont fermés, et c'est la source des larmes qui est ouverte. Mais que lui importe, à lui, le misérable, si la coupe qu'il porte à ses lèvres est toute pleine des larmes qu'il a fait verser ?

Au reste, quoi d'étonnant si l'ébriété, si l'intempérance produit cette diminution et cette extinction du sens moral ? Et que peut-il rester de moral en l'homme quand la raison n'y est plus ? Ce qui reste plutôt daus cet être qui n'est plus capable que de fonctions machinales, qu'on me permette de dire la vérité toute crue, c'est l'animal, c'est la bête avec tous ses hideux instincts.

On sait, d'ailleurs, quelle école de morale fréquente l'ivrogne, et quelle moralité l'on peut rapporter de la promiscuité dangereuse des auberges et des hôtels ; on sait quelles liaisons se forment autour des comptoirs, et quels amis on y trouve et on y rencontre ; on sait quelles conversations on y tient, et quels assauts d'impudence on y livre ! Et comment voulez-vous, dès lors, que le cabaret ne soit pas le lieu où se désapprennent et s'oublient les leçons de la vie morale, quand il ne devient pas l'anti-chambre déshonoré d'autres lieux innommables ?

Est-il bien étonnant si, après cela, l'alcoolique se trouve capable de tous les vices, et si, à certains moments de sa vie, il peut commettre tous les crimes ; et si tous les jours se compose, se renouvelle et s'allonge la liste des drames de l'ivrognerie ?

Aujourd'hui, c'est le blasphème et les mauvais propos qui coulent des lèvres de l'ivrogne comme une boue immonde, et avec une rage ou une impudence diabolique ; demain, c'est la souillure de la chair, et la violation des promesses de fidélité conjugale. Aujourd'hui, c'est un jeune homme qui, au lieu d'aider ses parents, et peut-être une pauvre mère, que lui a confiée son père mourant, s'en va dépenser son argent dans les

intempérances et les orgies du samedi soir ; demain, c'est un ouvrier qui ira gaspiller son salaire près des bars, dans les hôtels, avec d'autres piliers de taverne, et refusera à sa femme et à ses enfants le pain qui doit les nourrir. Ou bien, incapable de travailler, à cause de ses ivresses prolongées pendant des jours et des semaines, il ne pourra plus rien apporter au foyer, si ce n'est le scandale de sa vie, la violence de sa colère, et la grossièreté de ses mœurs. Heureuse encore la femme, si on ne lui arrache pas les quelques sous que par un travail pénible elle avait gagnés pour ne pas mourir de faim !

Combien d'ailleurs n'est-il pas plus triste encore et plus coupable, le sort et le rôle de l'ivrogne quand il va, et nous en avons, nous Québecois, des souvenirs trop récents et trop douloureux, jusqu'à tuer la vie des autres, ou quand, mystère de la justice de Dieu, l'homme ivre est tout à coup frappé de mort, tué par l'excès et dans l'inconscience de ses déplorables ivresses !

***

Voilà quelques-uns des maux que causent parmi nous le mal et le vice d'intempérance. Y a-t-il des remèdes pour guérir dans nos villes ce mal et ce vice ?

On en propose de deux sortes : les remèdes humains, et les remèdes d'ordre spirituel ou surnaturel.

On a parlé de remèdes humains, de la police des villes, et de l'organisation d'une surveillance minutieuse des désordres de la rue et des débits de boisson. On a bien fait d'en parler, et l'on en pourrait délibérer encore. Car la crainte du sergent de ville ne peut être ici, pour l'ivrogne ou pour l'hôtelier, le commencement de la sagesse.

On sait pourtant quels excès coupables se commettent impunément dans les débits de boissons, comment trop souvent on y accueille les jeunes gens mineurs, et avec quelle belle assurance, dans notre ville de Québec,on ouvre le dimanche les portes de derière, et comme facilement, au témoignage même des ivrognes, on se procure ce jour-là les boissons que l'on veut avoir.

D'ailleurs, la grande plaie de nos villes canadiennes, c'est précisément le débit de boisson, c'est le comptoir où l'on vend au verre, qu'on l'appelle hôtel, restaurant, auberge, bar ou buvette ! C'est lui qui est le lieu où se fait l'apprentissage de l'intempérance et de l'ivrognerie. Ces hôtels, restaurants, bars ou buvettes, sont des écoles d'ivrognerie.

C'est là que se forment en grand nombre les ivrognes de demain, et c'est là que se désaltèrent, se développent les ivrognes d'aujourd'hui. On y va faire à ses amis des politesses dangereuses. C'est un piège partout tendu sur nos rues : un piège tendu à ces jeunes gens qui vont y apprendre à boire ; un piège tendu aux ouvriers qui sortent de l'atelier, et qui y dépensent leur salaire ; un piège tendu aussi à tous les gens oisifs qui y vont tuer le temps et leurs loisirs. C'est là que l'on va satisfaire sa soif de boire, de s'enivrer, et, vous le savez bien, l'on trouvera toujours l'hôtelier complaisant qui donnera le coup de trop.

Aussi, quel triste lieu que le débit de boisson ! et quelle triste besogne que de présider à tous les excès qui s'y commettent ! On nous assure qu'il y a d'excellents hôteliers : si ce n'est pas trop violent que d'accoupler ces deux mots. Je veux croire qu'il y en a d'honnêtes. Combien sont-ils ? et combien sont-ils qui peuvent témoigner que leur maison n'a pas été, un jour ou l'autre, et souvent, une maison de désordre ?

Quelle responsabilité que de collaborer, directement ou indirectement, mais par des moyens si sûrs, à l'œuvre immorale de l'intempérance, et de tenir, dans notre ville, des écoles d'ivrognerie ! Et quel métier que celui-là ! et quel rôle dans la société ! et quelle vocation pitoyable que celle qui consiste à verser au comptoir à tous les assoiffés d'alcool leur dégradation ! Métier nécessaire, dira-t-on, dans les villes ! Tant pis ! comme il arrive pour d'autres métiers réputés nécessaires. Tant pis pour ceux qui l'exercent !

« Malheur à celui par qui le scandale arrive ! » disait un jour notre bon et doux Maître. Or ceux-là, les marchands de petits verres, préparent souvent les scandales, et sont pour leur part

causes de bien des ruines. Et qu'ils sont nombreux parmi ceux-là, qui réalisent trop souvent la définition qu'en donnait Mgr Turgeon, à savoir qu'ils sont sur terre des hommes qui « vendent au démon les âmes de leurs frères. »

Un hôtelier de cette ville, qui exerçait son métier depuis quinze jours, vint annoncer à son curé qu'il fermait son auberge. Le curé lui demanda pourquoi et comment il en était venu à cette détermination. « Les auberges, lui répondit-il, ne sont guère fréquentées que par des hommes ivres, ou bien par des hommes qui ont déjà trop pris de boisson pour qu'on puisse leur en donner encore sans les exposer à tomber dans l'ivresse. Ne vendant qu'à ceux qui n'étaient pas des ivrognes, ou à ceux qui pouvaient prendre ce que je leur donnais sans *se mettre chauds*, je ne faisais pas assez d'argent pour payer le loyer de ma maison. Il fallait me damner ou mourir de faim, et j'aime mieux mourir de faim que de me damner. »

Cette conclusion est évidemment exagérée. Heureusement, dans Québec, il y a encore un milieu entre mourir de faim et se damner ; et il y a dans notre ville bien d'autres métiers que celui d'hôtelier, et où l'on peut travailler sans s'exposer à perdre son âme.

On se moquera peut-être de cet hôtelier de quinze jours ; et l'on dira qu'il n'avait pas, évidemment, la vocation ; que c'était une conscience timide. Que d'hôteliers, s'ils n'avaient pas, eux, la triste vocation, et si leur conscience n'était pas endormie ou endurcie, pourraient répéter ce que disait ce brave chrétien ! Et comme il y en a qui, s'ils avaient plus de courage, et s'ils ne se sentaient pas rivés à leur comptoir par la passion du gain assuré et abondant, renonceraient à un métier dont ils connaissent bien les louches compromissions !

Et comme diminueraient les causes et les occasions d'intempérance si disparaissaient les comptoirs où l'on vend au verre ! Et comme la société serait plus heureuse, et la morale domestique et publique mieux sauvegardée, si un jour nous assistions à la grève générale et pacifique des hôteliers !

Aussi, s'il est permis de croire que la prohibition complète de la

vente des boissons est une exagération puritaine de la sobriété, est-ce que la prohibition complète de la vente en détail, au verre, serait vraiment une utopie de moraliste? « Pas de buvette dans les paroisses, dans les colonies nouvelles!» disait l'autre jour, dans un congrès de colonisation, une voix autorisée, parce que la buvette est la ruine des colons. Et pourquoi donc tant de buvettes dans nos villes, où elles sont la ruine de l'ouvrier?

Du moins, puisqu'il paraît bien qu'il est chimérique de souhaiter la suppression du comptoir où l'on vend au verre, pourquoi faut-il que dans Québec ces comptoirs soient si nombreux, et souvent si mal tenus? Pourquoi avons-nous cent cinquante comptoirs dans notre ville, soit un par cinq cents habitants, et si l'on retranche de notre population les femmes et les enfants, un par cent cinquante habitants? N'y a-t-il pas là, dans ce chiffre, une sorte de défi jeté à la morale publique? Et n'y a-t-il pas là, je ne veux pas dire une consciente culpabilité, mais au moins une grande imprudence, et une terrible responsabilité pour ceux qui sont chargés de l'administration de notre vie publique?

Si le nombre de nos buvettes était réduit considérablement, si on exigeait leur fermeture tous les jours de fêtes publiques, fêtes du travail, fêtes civiles ou religieuses, et si l'on surveillait avec une sévérité impitoyable la tenue de ces auberges, peut-être entrerait-il d'abord un peu moins de recettes au trésor municipal, mais, à coup sûr, il sortirait moins d'argent inutilement dépensé de la poche de nos ouvriers; il en tomberait moins de cet argent nécessaire au bien-être des familles dans le tiroir de l'hôtelier, mais il resterait plus d'aisance dans nos maisons, plus de joie dans les foyers, plus de vertus dans la vie de nos concitoyens.

***

Au surplus, ces moyens extérieurs ne pourraient encore suffire à détruire tout à fait parmi nous le mal de l'ivrognerie. C'est beaucoup que de diminuer autour de l'homme les occasions de pécher; mais il faut aussi, dans cette œuvre d'assainissement moral, le

concours de la volonté de chacun, aidée par la grâce. L'homme qui ne veut pas se vaincre peut toujours se créer des occasions de satisfaire sa passion.

Le principe de toutes les vertus est au dedans de nous-mêmes. Il est dans une conception noble, vraiment digne, humaine et chrétienne de la vie. Il est dans le secours spécial que Dieu accorde à quiconque veut être fidèle à ses devoirs de citoyen et de chrétien, à quiconque veut pratiquer la vertu, purifier sa vie, prendre sa croix et suivre Jésus.

Chaque fois qu'il s'agit de vertu, et la tempérance est une belle et grande vertu, il faut, pour l'établir et la conserver en nous, lutter contre l'instinct contraire qui nous entraîne au vice. Et c'est pour cette lutte qu'il importe de tremper sa volonté, et de puiser dans la vie chrétienne de fortes énergies.

Il faut vouloir pour être sobre !

Or, l'on sait comme il est difficile aux intempérants de vouloir, et comme ils sont trop rares les ivrognes qui se convertissent et persévèrent ! Il faut à ce retour une volonté dont peu d'hommes sont capables. Et c'est lamentable de voir la liste de ceux qui traînent jusqu'au lit de mort leur passion tyrannique !

Mieux vaut donc prévenir l'ivrognerie que d'avoir à la corriger, et à l'extirper de sa chair et de son sang ! Mais, qu'il s'agisse de prévenir l'ivrognerie ou qu'il s'agisse de la guérir, tous, sobres et intempérants, doivent chercher dans les secours de la grâce, de la religion, les moyens de garder ou de recouvrer leur vertu ! Et tous doivent chercher encore ces moyens dans la pratique de la mortification, dans cette forte conviction que la loi du sacrifice est la loi de la vie chrétienne.

Aussi, comme fut bien inspiré l'éloquent et apostolique curé de Saint-Denis, M. Quertier — ce prêtre dont on retrouve encore l'influence dans les foyers qu'il a bénis — lorsque le 1er décembre 1843, il fonda dans sa paroisse la société de la croix de tempérance.

Jusque là, on n'avait distribué à ceux qu'enrôlait la grande

croisade, que depuis quatre ans l'on prêchait à travers le diocèse, que des cartes et des médailles. M. Quertier, avec raison, pensa que cela ne pouvait suffire pour fortifier et fixer les résolutions, et qu'il importait de faire pénétrer dans les âmes cette conviction que la tempérance suppose le sacrifice, et qu'il fallait donc établir la société de tempérance sur la base solide de la croix. Il plaça la croix au fondement même de l'œuvre qu'il avait entreprise, et il la distribua à tous les associés. Et de Saint-Denis cette pieuse pratique se répandit dans toute la province de Québec.

Or, on sait quel rôle considérable fut, à partir de ce moment, celui de la croix dans l'œuvre de la réforme anti-alcoolique ; on sait surtout comment l'abbé Quertier voulut que la croix reçût dans la maison du tempérant un culte spécial, et comment il voulut que cette croix s'attachât en quelque sorte à la personne de tous ceux qui l'avaient bien voulu prendre et qui se réfugiaient sous sa protection.

Les chefs de famille venaient la recevoir au pied de l'autel de la main du prêtre ; ils l'apportaient dans leur maison, et ils la fixaient, la grande croix noire, si simple et si austère, à une place d'honneur, dans la salle où se réunissait habituellement la famille, afin qu'on pût toujours l'avoir sous les yeux, la grande croix noire, et qu'elle prêchât tous les jours à tous la sainte tempérance. C'est au pied de cette croix que chaque soir dans nos bonnes familles on fait encore la prière commune. On ne la décrochait du mur qu'au jour triste des funérailles, alors qu'il fallait conduire au cimetière l'un de ceux qu'elle avait bénis et protégés ; on la déposait sur la tombe, et elle accompagnait à l'église, et jusque dans la fosse où il allait dormir, le tempérant ; et quand le prêtre avait murmuré au bord de cette fosse la dernière prière de la suprême espérance, la croix restait ensevelie dans la terre bénie, attendant, elle aussi, pour témoigner auprès de Dieu en faveur du chrétien, le jour de l'éternelle résurrection. Ou bien encore, au bord de cette même fosse, et après les dernières prières, le fils, gardien du foyer et héritier des tra-

ditions et des vertus domestiques, venait recevoir à son tour la croix que l'on enlevait à la tombe, et il la rapportait au foyer familial, où elle reprenait sa place, et où elle continuait, la grande croix noire, d'étendre ses bras, de bénir et de protéger.

Aussi quelles merveilles opéra, il y a soixante ans, dans ce diocèse, la croix ! Les anciens dans nos campagnes s'en souviennent encore ; et ils nous parlent de ces conversions étonnantes, radicales et définitives, qu'opérait la vertu irrésistible de cette croix.

***

Ce qu'il importe de retenir, c'est que non seulement la croix convertit, mais qu'elle préserve de l'intempérance. Et en somme, c'est une œuvre de préservation qu'il faut prêcher, beaucoup plus encore qu'une œuvre de conversion. Préservons les enfants, les jeunes gens, du vice de l'intempérance en les éloignant du cabaret, sans doute, et en les persuadant, au nom de l'autorité paternelle, de ne pas franchir le seuil de ces lieux de perdition, mais aussi en leur inspirant et inculquant l'esprit de sacrifice, et en leur montrant sur la croix Jésus qui a souffert, Jésus qui a versé sa sueur et son sang, Jésus qui n'eut à boire que du fiel et du vinaigre pour expier nos péchés de volupté, d'intempérance, et pour nous mériter de faire nos vies bonnes, vertueuses et sobres.

Faisons donc revivre en nos mœurs canadiennes le culte de la croix ! Et puisse cette croix de Jésus rester toujours gravée dans le souvenir et dans le cœur du Canadien-français ! Puisse-t-elle toujours dans nos maisons s'offrir à tous les regards, et prendre la place d'honneur ! Puisse-t-elle toujours surtout inspirer à nos familles canadiennes la tempérance qui fait les races fortes, saines et fécondes, la tempérance qui fait les ménages unis et heureux, la tempérance qui entretient au foyer l'abondance, la paix, la concorde, la douce fraternité, et par-dessus tout, cette joie chrétienne qui est la bienfaisante promesse des joies éternelles !

CAMILLE ROY, p^tre^.

SOUVENIRS DE QUIBERON

Le souvenir de Quiberon, si souvent évoqué par la lecture de la monographie que nous avons récemment analysée [1], nous a donné à penser que peut-être quelques-uns des nôtres, fils ou neveux des familles retournées en France après la conquête, avaient dû périr dans cette journée fatale. Un document qui nous est tombé récemment sous la main nous donne raison. C'est une lettre adressée au baron de Longueuil [2], vers la fin du XVIIIe siècle, par un de ses cousins réfugié à Londres. Nous ne pouvons résister à l'envie de publier *in extenso* cette pièce intéressante, que nous croyons inédite [3].

LONDRES, SOUTHAMPTON COURT, TOTTENHAM N° 14.

Ce 7 décembre 1797.

" Vous souvient-il, mon cher Longueuil, d'un petit cousin de " Normandie, qu'un neveu du bon oncle Bienville vint chercher

1 — Voir *Nouvelle-France*, (novembre 1905, p. 536), *Une page d'histoire oubliée.*

2 — Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil naquit à Soulanges (Canada), en 1738. Il était fils de Paul-Joseph Le Moyne, chevalier de Longueuil, et de Marie de Joybert de Soulanges, dont la tante paternelle avait épousé Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France. Le baron de Longueuil servit successivement sous le drapeau fleurdelisé et sous l'étendard britannique. Il épousa, en 1770, la veuve du chevalier de Bonne-Lesdiguères, qui avait péri au siège de Québec, en 1759. Il mourut sans enfants en 1807.

3 — Cette lettre fait partie des archives de la famille de Beaujeu.

" de sa part à la Diligence, à son arrivée à Paris en 1763[1] ? Eh
" bien ! ce petit cousin, c'est moi, ce neveu de notre oncle com-
" mun Bienville [2], c'est vous ; et si vous vous rappelez cette épo-
" que, où vous me produisîtes sur le grand théâtre de la Capitale,
" notre connaissance est renouvelée, et je n'ai pas besoin d'autres
" explications pour vous dire, mon cher cousin, que je profite de
" l'occasion d'un ecclésiastique français [3] qui va dans vos parages,
" pour vous donner de mes nouvelles et en recevoir des vôtres.

" Si depuis l'époque éloignée que je vous cite, vous ne vous
" rappelliez plus de moi, je vous déclinerais ici mon nom. Je suis
" le chevalier Payen de Chavoy [4], frère de Chavoy l'aîné, que,
" comme moi, vous conduisîtes aux Pages du Roy, et qui vous ai
" connu, et qui ai reçu de vous quelques tapes, chez notre com-
" mun grand-oncle, étant comme vous, né d'un père, fils d'une
" Catherine LeMoyne, sœur de MM. Bienville, Diberville, de Chat-

---

1 — Le jeune Dominique de Longueuil avait probablement accompagné son père, lorsque celui-ci, ne pouvant se résigner à vivre sous la domination anglaise, passa en France, où il mourut en 1778. S'il en est ainsi, il a dû revenir an Canada peu de temps après ; car, le 27 septembre 1766, il obtenait un passeport pour l'Europe.

2 — Des quatorze enfants de Charles Le Moyne (premier du nom) et de Catherine Primot, deux portèrent le titre de Bienville : François de Bienville Ier, né en 1666, et tué à Repentigny en 1681, dans une rencontre avec les Onnéiouts, et Jean-Baptiste, sieur de Bienville II, né en 1680. Ce dernier, comme on le sait, fonda la Nouvelle-Orléans. Il mourut à Paris, sans enfants, en 1768. C'est évidemment de celui-ci qu'il est question dans cette lettre.

3 — En 1798, quatre prêtres français arrivèrent au Canada : MM. de Bornial, Champion, Gibert et Gaiffe. Les deux derniers seulement se rendirent à Montréal, et il est probable que l'un d'entre eux était porteur de cette lettre.

4 — L'auteur de cette lettre était le petit-fils, et non pas le fils, comme le dit l'abbé Daniel (*Histoire des grandes familles françaises du Canada*, p. 168) du chevalier Pierre Payen de Noyan, qui, le 8 décembre 1694, épousa à Québec, Catherine-Jeanne, fille de Charles LeMoyne de Longueuil. Trente et un ans plus tard, Pierre Payen, devenu veuf, épousa Louise-Catherine d'Aillebout de Mantet.

" toqué [1], et de Longueuil, votre grand-père [2]. Cela posé et reconnu, " nous voilà parents et bon amis, et, à ce titre, je vais vous " adresser un précis de ce qui m'est arrivé depuis notre séparation.

" Mon frère se maria, au sortir des Pages, et a eu quatre enfants, dont trois sont vivants, l'aîné en Espagne, dans la légion " de Bourbon, et deux filles, dont l'aînée est mariée et la cadette " attend pratique. Mon pauvre frère est resté en France pour " sauver une partie des débris de notre fortune. Il a été conduit " à la guillotine sous Robetzpierre (*sic*), et je ne suis pas encore " sans inquiétude sur son compte, dans les agitations d'une révolution sans cesse renaissante [3].

" Pour moi, mon cher ami, je suis émigré, comme la date de " ma lettre te (*sic*) le fait voir. J'étais resté au service de nos " infortunés maîtres. A l'époque de ma sortie de France, j'étais " Lieutenant-Colonel au régiment de Béarn, et, sans la révolution, j'aurais fait un chemin au-delà de mes mérites et de ce " que je pouvais espérer. Depuis l'émigration, j'ai fait la campagne de 1792 avec nos princes. J'ai depuis été fait commandant d'un corps de gentilshommes français qu'on nommait

---

1 — Il s'agit ici de l'illustre Pierre LeMoyne d'Iberville, surnommé le " Jean Bart de la Nouvelle-France." Quant au titre de Châteauguay (l'auteur de la lettre a-t-il voulu faire un calembour?), il faut se rappeler qu'il a appartenu successivemeut à deux des frères de LeMoyne d'Iberville. Louis LeMoyne de Châteauguay Ier, né en 1676, servit sous les ordres d'Iberville, à la baie d'Hudson, et mourut au siège du fort Nelson, en 1694. Antoine LeMoyne, sieur de Châteauguay II, le dernier des quatorze enfants de Charles LeMoyne de Longueuil, après avoir été successivement gouverneur à la Martinique, à Cayenne et à l'île Royale, mourut en France en 1747. (Cf. Daniel, ouvrage cité).

2 — Cette phrase est ambiguë : autrement ils seraient cousins-germains, au lieu qu'ils sont seulement cousins au troisième degré, i. e. issus de germains.

3 — Il veut, sans doute, dire que son frère a été jeté en prison, et qu'on n'a pas d'informations certaines relativement à son sort.

" *cadres*, et qui était destiné à former des régiments en arrivant en
" France. Lorsque la malheureuse affaire de Quiberon [1], dont
" vous avez sûrement entendu parler, est venue abattre nos espé-
" rances, ce poste qui me donnait de bons appointements au ser-
" vice d'Angleterre, m'a été bien utile en me fournissant de quoi
" subsister honnêtement jusqu'à ce jour, et me laissant encore
" quelques guinées pour me donner le temps de me retourner.

" Monsieur, frère du Roy [2], m'ayant chargé d'une mission pour la
" France, il y a deux ans, j'ai été assez heureux pour la remplir
" à sa satisfaction, et j'en ai reçu au nom du Roy le brevet de colo-
" nel, quoique je n'aie rien fait autre chose que de ne pas faire de
" grosses sottises, par la grâce de Dieu et la protection particulière
" qu'il m'a donnée dans un pays où l'on marche sur des volcans et
" sur des précipices. Voilà, mon cher amy, où j'en suis ; mais dire
" où je vas et ce que je deviendrai, c'est ce que Dieu seul sait.

" Nous commençons à être furieusement à charge au Gouverne-
" ment Britannique ; on nous chasse de par toute l'Europe, et nous
" n'avons d'azile que dans les possessions anglaises. Aussi parle-t-
" on déjà depuis longtemps d'établissements dans le Canada, pour
" notre malheureuse portion du peuple français fidèle à Dieu et au
" Roy. Dans le cas donc où le gouvernement favoriserait des
" établissements, et dans tous les cas, je serais bien aise d'avoir
" votre sentiment, mon cher cousin, ainsi que vos conseils, savoir,
" si on peut espérer, avec de l'honnêteté de principes, des soins et
" des peines, pouvoir s'y procurer une existence médiocre, sûre et
" tranquille. La position des émigrés est telle, qu'ils ne doivent
" plus être difficiles sur leur existence, pourvu que les moyens de
" se la procurer soient légitimes et avoués par la religion et par
" l'honneur.

" Depuis mon émigration j'ai fait connaissance avec beaucoup

1 — Nous donnerons plus loin quelques détails sur cette affaire.

2 — Le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, qui devait succéder à ce dernier sous le nom de Charles X.

" de nos parents ; entre autres, avec MM. et M^des de L'Aiguille-
" Froger. Les respectables chefs de deux branches de cette famille
" ont péri aussi honorablement que malheureusement, à la des-
" cente de Quiberon [1]. Leurs veuves, bien dignes d'intérêt à tous
" égards, sont ici avec leurs familles, à l'abri du besoin par les bien-
" faits du Gouvernement, mais cependant ne sont pas sans inquié-
" tudes sur l'avenir. Je désire bien que tu les appelles à partager
" les bons conseils que tu voudras bien, j'espère, me donner.

" MM. de Vaudreuil [2], le Lieutenant-Général de Marion, et le
" Comte officier général de terre qui a été si longtemps bien à la
" Cour du Roy, cinq ou six enfants ou cousins et femmes du même
" nom sont aussi à Londres, et dans l'indécision du parti qu'ils
" prendront à la paix, soit d'aller en Allemagne, ou de se retirer à
" Saint-Domingue, où ils ont de riches possessions ; cela toutefois
" dans le cas où il nous faudra perdre toute espérance de rentrer
" en France. Ce sont de bons, dignes et respectables parents.

" J'ai fait connaissance en Allemagne avec M. le Baron de
" Germain [3], aussi notre parent, et qui est de votre pays. Il a

---

1 — L'historien Gabourd (*Hist. de France*, tome XIX, p. 269), les mentionne parmi ceux qui ont péri. Nous ne savons par quels liens de parenté ils se rattachaient à la famille de Longueuil. M. Charles Robert (*Expédition des émigrés à Quiberon*, p. 280) les signale comme suit, dans la liste des condamnés : Froger, Henri de l'Eguille, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, de Rochefort (Charente-Inférieure), 47 ans, condamné le 15 thermidor (2 août) à Vannes ; Froger, (Louis de—chevalier de l'Eguille) capitaine de vaisseau, 45 ans, condamné (le même jour) à Vannes.

2 — Il s'agit, sans aucun doute, des neveux du dernier gouverneur de la Nouvelle-France, Louis-Philippe, marquis de Vaudreuil, et du comte de Vaudreuil, son frère, tous deux alliés à Jos.-Dom.-Emm. de Longueuil, par leur grand'mère, Louise-Elizabeth Joybert de Soulanges, et le premier encore parent par sa mère, Elizabeth de Sérigny, fille de Joseph LeMoyne de Sérigny.

3 — Cousin germain par alliance de Jos.-Dom.-Emm. de Longueuil, par son mariage avec Agnès, fille de Charles Le Moyne, 2e baron de Longueuil. Le baron Germain avait été gouverneur des villes de Port-Louis et de Lorient, en France.

" femme et enfant, et c'est tout ce qui lui reste d'une grosse for-
" tune qu'il avait en France. Il est aujourd'hui à Brunswick,
" où le pauvre malheureux vit bien médiocrement du fruit de
" son industrie.

" J'ai vu ici un jeune Repentigny [1] qui était dans la marine et
" un très bon sujet. Il est passé, il y a 18 mois, à la Martinique,
" où il avait des parents, et on m'a dit depuis qu'il avait été
" s'établir à la Nouvelle-Angleterre.

" Il y a encore, en Angleterre, un jeune homme de la famille
" Sérigny [2], mais je ne sais trop où il est, ni ce qu'il fait. Il servait
" en France dans la marine, ainsi qu'un neveu à moi, fils de
" Chavoy, qui a été tué à 22 ans [3] à la cruelle affaire de Quiberon,
" et qui ne voulut pas racheter sa vie par un mensonge. Inter-
" rogé sur son âge, vu que l'on faisait grâce à ceux qui étaient
" émigrés avant 16 ans, il le dit exactement. Le juge lui objecta,
" voulant le sauver, qu'il se trompait, qu'il n'avait sûrement pas
" encore 20 ans, et lui donna du temps. Mais Raoul Payen, mon
" neveu, persiste à dire : Je ne rachéterai point ma vie par un
" mensonge ; ma religion et mon honneur me le défendent, et
" il mourut dans ces sentiments.

" Nous avons su à peu près la mort semblable de nos parents
" de la Louisiane, celle de mon cousin Germain Noyan ; celle du
" chevalier de Noyan, à Saint-Domingue ; celle de Mlle de Repen-
" tigny, petite-fille de mon oncle Noyan du Canada [4]. Il reste en

---

1 — Il s'agit de Louis-Gaspard, fils de Louis Le Gardeur de Repentigny et de Marie-Madeleine-Régis Chaussegros de Léry. Il fut marin et servit dans la guerre de l'Indépendance aux Etats-Unis. Il s'était marié à la Martinique, en 1680 (Cf. P.-G. Roy, *La famille Juchereau-Duchesnay*, p. 111).

2 — Probablement Henri-Honoré, petit-fils de Joseph Le Moyne de Sérigny, et cousin au troisième degré de l'auteur et du destinataire de cette lettre. Il mourut à Rochefort en 1824 (Cf. l'abbé Daniel, ouvrage cité).

3 — D'après la liste officielle citée par M. Robert (ouvrage mentionné) il avait 23 ans lors de son exécution

4 — Son grand-père paternel, Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier de Repentigny, est le personnage dont il est question dans la légende du *Chien*

" France la femme du chevalier de Noyan et quelques enfants ;
" il reste sa sœur, appelée jadis *Noyette*, et aujourd'hui Madame de
" Mallet. Elle a, à ce que je crois, une fille de deux qu'elle avait
" eues. Il y a encore des Sérigny et des Repentigny à Rochefort
" et environs, mais je ne suis pas bien instruit sur leur existence.
" Voilà, mon cher cousin, tout ce que je sais du reste des 94
" neveux ou nièces du bon oncle Bienville. Si vous me donnez
" de vos nouvelles, je serai bien aise d'apprendre de vous ce que
" vous en savez.

" Adieu, mon cher cousin. Si vous avez famille, parlez-leur
" de moi, et, dans vos réponses, donnez-moi tous les détails qui les
" concernent ; ils seront reçus par l'amitié et le plus tendre intérêt. Adieu, mon ami. Si vous voyez jour à pouvoir m'assurer
" du pain auprès de vous, il serait possible que, avant peu, je
" puisse vous aller donner le bonjour dans votre pays, vous
" embrasser, renouveler et renforcer une vieille connaissance et
" amitié que le temps et le malheur ne doivent que rendre plus
" forte et plus respectable. J'oubliais, et j'avais grand tort, à
" vous recommander l'honnête ecclésiastique qui est porteur de
" cette lettre. Puissiez-vous lui rendre tous les bons offices qui
" dépendront de vous [1] ".

***

Cette lettre n'ayant pu être expédiée que le printemps suivant, le chevalier de Longueuil y répondit pour la seconde fois dans l'automne de 1798 (16 octobre). Le messager à qui la première réponse avait été confiée, fut pris à bord de l'*Ariadne* et envoyé en France. M. de Longueuil, dans sa lettre à son cousin, Hugues de Chavoy, lui conseille d'être prudent relativement aux établissements projetés au Canada par les émigrés français. Il signale l'arrivée à Québec du lieutenant-général comte Joseph de Pui-

---

d'or. La grand'mère fut Catherine-Angélique, fille de Jacques Payen de Noyan par sa seconde femme.

1 — Cette lettre n'est pas signée.

saye, du comte de Chalus, du marquis et de la marquise de Beaupoil et des gens de leur suite. Il leur souhaite de trouver des avantages dans les *townships* du Haut-Canada qui leur ont été assignés, mais craint que la saison avancée ne nuise à leur établissement. Il compte sur ces messieurs pour avoir des nouvelles de son cousin, et juge que, l'expérience une fois faite, ils pourront donner aux émigrés restés en Angleterre des renseignements sûrs.

En somme, cette réponse, bien qu'elle se termine par des expressions de dévouement et d'affection, accuse une note plutôt " pratique. " L'auteur rappelle à son cousin que, dans l'énumération des parents d'outre-mer, il a oublié de mentionner son neveu, Charles-François de Beaujeu [1], et lui donne des nouvelles des deux frères de ce dernier, dont l'un, Jacques-Philippe-Saveuse de Beaujeu [2], est greffier de la Cour du Banc du Roi, et l'autre, Louis-Joseph [3], est lieutenant dans son régiment, le *Royal Canadien.*

***

Mais il est temps de revenir à l'affaire de Quiberon. Nous y sommes d'autant plus intéressé que parmi ceux qui y figurèrent, comme acteurs ou comme victimes, nous reconnaîtrons des personnages dont les noms nous sont maintenant familiers ou dont les ancêtres ont joué un rôle glorieux dans l'histoire de notre pays.

Les Canadiens qui se rendent à Sainte-Anne d'Auray, en Bretagne — et nous savons que bon nombre de nos compatriotes

1 — Fils aîné de Louis Villemomble (ou Villemonde) de Beaujeu et de Catherine de Longueuil. Il servit avec la Pérouse à la baie d'Hudson. A la Révolution il se réfugia en Angleterre, jusqu'à la paix d'Amiens. Il mourut à Senlis, en 1846, à l'âge de 90 ans.

2 — Philippe-Saveuse épousa Catherine Chaussegros de Léry. Il est l'ancêtre direct de la famille actuelle.

3 — Louis-Joseph combattit à Châteauguay. Il mourut célibataire, en 1816.

tiennent à faire un pèlerinage au sanctuaire que leurs ancêtres ont voulu faire revivre dans leur nouvelle patrie, sur la côte de Beaupré—n'oublient pas de compléter leur pieux voyage en allant visiter la chapelle sépulcrale de la Chartreuse, à peu de distance de la gare d'Auray. C'est là qu'on a placé le monument expiatoire dédié au souvenir des martyrs de Quiberon. Le sarcophage, orné des bustes des principaux officiers de l'expédition, et en premier lieu, des comtes de Sombreuil et de Soulanges, porte des inscriptions significatives. Sur le fronton de la chapelle, on lit ces paroles : *Gallia mœrens posuit.* Sur les côtés du monument, au-dessus de bas-reliefs représentant les gestes héroïques des chefs royalistes, se lisent entre autres, avec la date, 26 juin 1795, les inscriptions suivantes : *Perierunt fratres mei omnes propter Israël; Pro Deo, pro Rege nefarie trucidati* [1].

On connaît les circonstances de l'expédition des royalistes et les causes de son insuccès. Rappelons brièvement le drame de leur exécution, qui rougit la terre bretonne du plus pur sang de la France et fit donner à un des endroits où ils tombèrent le nom de *prairie des martyrs* [2].

On sait que Sombreuil, se voyant pris avec sa division, entre une armée trois fois plus nombreuse que la sienne, et une mer houleuse qui empêchait les vaisseaux d'approcher et les canons de tirer avec sûreté, aurait préféré la mort à la capitulation. On sait qu'il se résigna à ce dernier parti, seulement pour sauver la vie du vénérable évêque de Dol, Monseigneur de Hercé [3], avec

1 — " Tous mes frères sont morts pour Israël ; indignement immolés pour Dieu et pour le Roi."

2 — Nous empruntons en partie ces détails au livre du Père Arthur Martin, S. J. *(Le pèlerinage de Sainte Anne d'Auray)*, frère de l'historien, le Père Félix Martin, de la même Compagnie, que nous avons eu le bonheur de connaître et qui a publié sur les missions du Canada tant d'ouvrages importants.

3 — M. l'abbé Charles Robert, de l'oratoire de Rennes, a publié récemment la vie de ce vénérable serviteur de Dieu, sous le titre suivant: *Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, grand aumônier de l'armée catholique et*

l'assurance que les émigrés seraient traités comme des prisonniers de guerre. La suite prouva combien cette assurance était illusoire, car plus de huit cents royalistes devaient payer de leur vie leur dévouement à l'Eglise et à la monarchie.

On a accusé le jeune et vaillant général Hoche, qui commandait aux troupes républicaines, d'avoir violé la promesse d'épargner les prisonniers. Lui-même, dans une lettre publique, s'est efforcé de se justifier en affirmant qu'il n'avait fait aucune promesse. D'un autre côté, on assure que le général Humbert, combattant sous ses ordres, avait garanti la vie sauve à ceux qui mettraient bas les armes, dans la conviction que son chef ratifierait son engagement. Cette sanction, Hoche prétend ne l'avoir pas donnée. C'est un point historique assez difficile à éclaircir [1]. Ce

---

royale, fusillé à Vannes, en 1795. (Paris, Victor Retaux, éditeur). Dans cet ouvrage composé d'après des documents inédits, l'auteur jette une vive lumière sur la situation de la France durant la période révolutionnaire, sur le séjour des émigrés en Angleterre, et sur la tentative malheureuse de Quiberon, où un si grand nombre d'entre eux trouvèrent la mort. Nous avons eu le bonheur, au chapitre qui traite des origines de la maison de Hercé, et de la naissance du futur évêque, de trouver la preuve de l'alliance de sa noble famille avec une autre non moins noble de Paris, devenue canadienne par ses sympathies et sa généreuse hospitalité à l'égard de plusieurs des nôtres, qui ont eu l'avantage de la connaître. La mère d'Urbain de Hercé s'appelait Françoise Tanquerel.

1 — Quand nous écrivions ces lignes, nous ne connaissions pas encore le livre de M. Robert, le plus récent, le mieux documenté, le plus impartial qui ait été écrit sur cet événement historique. Avec M. de la Borderie, dans sa préface au livre de M. Robert, nous devons répéter : " Pourquoi la capitulation fut-elle aussi honteusement, outrageusement violée ? Parce que la Convention n'y semblait pas favorable ; parce que Hoche, qui eût dû la défendre dans l'armée (n'avait-il pas engagé Sombreuil " à se fier dans la loyauté et à l'humanité françaises ? "), et Tallien (un des commissaires) devant la Convention, craignirent d'être accusés de modérantisme, ne la défendirent pas et sacrifièrent à des considérations personnelles leur devoir, leur honneur et la vie de tant de Français qui s'étaient fiés à leur parole " (Préface, page X).

Qu'il y ait eu capitulation, on ne saurait en douter après avoir lu le livre

qu'il y a de certain, c'est que les royalistes ont été victimes, sinon d'une trahison, au moins d'une fatale déception. Ce qu'il y a de plus certain encore, c'est que la Convention a agi avec une cruauté et un esprit de vengeance dignes des siècles païens, et que cet épisode est un des plus sanglants du règne de la Terreur.

En vain essaya-t-on de fléchir le courroux de la Convention ; les émigrés durent subir le dernier supplice, après avoir comparu, par groupes, devant les tribunaux républicains siégeant à Vannes et à Auray. Le peuple s'émut devant un si navrant spectacle, et l'on comble de marques de sympathie ceux d'entre les condamnés qu'on ne put réussir à soustraire au supplice. Les juges mêmes essayaient de se montrer cléments. Ils voulurent, au moins, fournir à quelques-uns des plus jeunes, l'occasion de se sauver, en leur permettant de dissimuler leur âge, la peine de mort n'atteignant que ceux qui avaient émigré après l'âge de seize ans. On se rappelle l'héroïque attitude de Raoul Payen, préférant la mort à un mensonge qui lui aurait sauvé la vie. Il paraît que son héroïsme eut des imitateurs, ou que lui-même fut entraîné à ce beau geste par l'exemple de quelque camarade. L'histoire, en effet, rapporte les noms de deux autres qui, fidèles à la devise de la Bretagne, préférèrent la mort au déshonneur [1].

Voici comment les faits sont racontés :

Quelques-uns, dit Gabourd [2], pouvaient es soustraire à la mort par un mensonge, en affirmant, au besoin, qu'ils n'avaient pas seize ans [3] ; la commission militaire ne demandait pas mieux que d'accueillir ces excuses et

---

de M. Robert. Dans les pièces justificatives, il cite le témoignage suivant de M. Froger de la Clisse, major au régiment d'*Hector*, l'un des trois qui, croyant à la sincérité des promesses républicaines, se jetèrent à la mer pour *faire cesser le feu des frégates anglaises*, et revinrent *se constituer prisonniers* (Arch. dep. du Morbihan). L'auteur ajoute, à la suite de ce document officiel (p. 231) : " Voilà donc trois Régulus de Quiberon ".

1 — La Bretagne a pour devise : *Malo mori quam fœdari.*

2 — *Histoire de France*, tome XIX, p. 269.

3 — L'historien aurait dû compléter ce membre de phrase par ces mots : " quand ils émigrèrent ".

d'épargner des victimes. " Pour vous, dit le président à l'un des accusés, M. de Coëtudavel, vous n'avez pas l'âge ? — Je comprends votre parole, répondit le jeune martyr ; je vous sais gré de vos intentions, mais je ne mentirai pas pour racheter ma vie ". Et il fut fusillé avec les autres.

De son côté, le P. Arthur Martin [1] raconte ce qui suit :

Le jeune de Lage, chevalier de Malte, était pressé de cacher son âge pour profiter d'un sursis accordé par Blad (un des juges) à ceux qui avaient émigré avant quinze ans. " La vie vaut-elle la vérité ? demandait-il à son écuyer. —Non, non, répond celui-ci, il vaut mieux mourir que de vivre par un mensonge ", et il préféra la mort.

S'il nous était permis de trancher la question en attribuant à un seul d'entre les trois une aussi noble parole, nous croirions devoir donner la préférence à Raoul de Chavoy [2]. En effet, outre le témoignage de son oncle, contemporain de ces tristes événements, il y a, en sa faveur, son jeune âge, (23 ans), qui, en prenant l'année 1789 comme la date la plus éloignée de l'exode des royalistes, lui eût permis, plus facilement qu'aux deux autres, de bénéficier de l'exception. En effet, d'après la liste très authentique, dressée à l'aide des procès-verbaux officiels, des royalistes fusillés à la suite de l'expédition de Quiberon [3], M. de Lage (Henri de Lage de Volude), cité par le P. Martin, avait 28 ans. Quant à M. Coëtudavel (Louis-Emmanuel Le Ny de), à qui l'historien Gabourd prête la même parole courageuse, il était âgé de 38 ans. Quoi qu'il en soit, cette prétendue exception ne fut pas ratifiée. Parmi les victimes, il y eut un grand nombre de jeunes gens, d'âges variant de 14 à 20 ans.

On cite plusieurs autres paroles sublimes de quelques-uns de ces représentants de la noblesse.

---

1 — Ouvrage cité, p. 241.

2 — Raoul-Gustave Payen de Chavoy, élève de la Marine, d'Avranches (Manche).—(Robert, *Expédition des émigrés*, etc., p. 275).

3 — Cette liste se trouve dans l'appendice de l'ouvrage déjà cité de l'auteur d'*Urbain de Hercé*, où il traite à fond cette intéressante question.

" Ceux que le philosophisme et l'immoralité de la Régence n'avaient pas pervertis, dit le P. Martin, s'élevaient sans peine aux plus beaux sentiments." Ainsi, le vieux comte de Soulanges [1], étendu sur la paille de son cachot, attendait, la figure illuminée d'un sourire céleste, le moment où il irait rejoindre ceux qui lui étaient chers.

On avait attaché ensemble, pour les conduire au supplice, le marquis de Kergariou et M. de Locmaria. Celui-ci dit à son compagnon : " Marchons pieds nus, pour imiter la Passion du Sauveur [2]."

On voit que si, chez quelques-uns, la foi s'était assoupie sous l'influence énervante du dix-huitième siècle, l'épreuve avait tôt fait de la réveiller et de la pousser jusqu'à l'héroïsme.

Ceux des nôtres qui iront prier à la chartreuse d'Auray se rappelleront, avec émotion, que sous les dalles du sanctuaire où se dresse le monument commémoratif des victimes de Quiberon, reposent les cendres de quelques-uns des arrière-neveux des plus fameux héros de notre épopée nationale. Ils se réjouiront en songeant qu'à eux comme aux compagnons de leur vaillance, s'appliquent ces belles paroles d'une des inscriptions du sarcophage :

Accipietis gloriam magnam et nomen æternum.

---

1 — Bien que, vraisemblablement, le comte appartînt à la famille des Joybert de Soulanges, dont le nom figure dans l'histoire de la Nouvelle-France, nous n'avons pu constater par quels liens de parenté il leur était uni.

2 — Gabourd, ouvrage cité.

L. LINDSAY, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

MENUS PROPOS : COUCHER DE L'ÉTOILE.—ENCORE LA LANGUE ET LA NATIONALITÉ

Enfin l'étoile s'est couchée derrière Rideau Hall ! Nos juges peuvent reprendre leurs jugements, nos professeurs leurs toges et leurs chaires, nos journalistes revenir à leur sang-froid, et nos hommes d'Etat au souci des affaires publiques.

— « Il faut avouer, dit Alcipe, que si nous avons eu à cœur de nous rendre ridicules aux yeux du monde entier, nous avons réussi jusqu'au sublime, nous avons été ridicules de la tête aux pieds, ridicules honteusement ! Ridicules nos hommes d'Etat en inclination profonde devant une drôlesse digne à peu près du mépris public comme devant une puissance ou une princesse du sang. Ridicules nos magistrats et nos sénateurs qui lui ont fait une cour de leurs personnes, de leurs filles et de leurs femmes, et une réclame de leurs titres et dignités. Ridicules nos journalistes surtout. Hélas ! s'ils n'eussent été que ridicules, ils seraient restés à la hauteur... d'eux-mêmes ; mais ils ont été pour la plupart odieux d'hypocrisie, de cynisme et de lâcheté. Qui recueillerait ce qu'ils ont publié d'insanités pendant quinze jours au moins pour faire de la réclame à une cabotine qui ne s'est pas gênée de leur cracher à la figure son mépris pour le peuple qu'ils déshonorent, et à un théâtre qui bafoue et livre au mépris public tout ce qu'ils se croient encore tenus d'aimer et de vénérer, donnerait au monde la plus triste idée de la classe dirigeante de la société de nos grandes villes. Ce serait à faire croire que la France moderne, — celle que nous n'aimons pas généralement, — a bien raison de nous jeter de temps en temps ses balayures, puisque nous nous honorons si fort de les recevoir. Sommes-nous vraiment déjà descendus si bas qu'une comédienne vieillie sur les tréteaux, et dont on n'a jamais su dire si elle est fille ou mère de ses œuvres, puisse occuper pendant des semaines l'attention publique et faire applaudir à nos magistrats et autres citoyens en

vue les impiétés que leur foi réprouve et les immoralités que leur honnêteté condamne?

— Au fond, s'il y a eu des entraînements regrettables qui accusent dans les rangs plus élevés de notre société canadienne une grande légèreté d'esprit et des mœurs plus mondaines que catholiques, le passage de l'étoile n'a pas ému l'opinion sérieuse ; il n'a guère affecté que quelques cervelles de métromanes et de journalistes. C'est peu de chose. Le désastre est plus apparent que réel.

— Pour une fois vous prenez bien les choses ; mais je suis d'un autre avis. Les journaux, je le sais bien, ne représentent dans notre pays que l'opinion de celui qui les dirige ou mieux encore de ceux qui les achètent. Mais s'ils donnent rarement l'opinion honnête et vraie des gens qui pensent, ils font à leur gré l'opinion des gens qui ne pensent pas et, dans tous les pays du monde, ceux-là sont le grand nombre, dans tous les rangs de la société.

— Vous y êtes, Alcipe, et c'est une nouvelle preuve que nos journaux en général ne rendent pas du tout le premier service pour lequel ils sont faits, et qu'ils gâtent par inconscience ou par cupidité l'esprit public qu'ils devraient éclairer. Ils trompent souvent sur l'opinion et s'étudient maintes fois à tromper l'opinion.

Dans le cas de l'étoile, nos journalistes ne sont pas seuls coupables, mais ils sont peut-être les moins excusables. Ils ont fait une réclame immorale et insensée. Au lieu de honnir et de siffler l'actrice qui venait insulter publiquement à nos croyances et à nos mœurs, ils lui ont fait une auréole. Comment n'ont-ils pas compris qu'ils déshonoraient ainsi leur profession et travaillaient à la déchéance des mœurs ?

Le monde qui s'ennuie a toujours eu besoin d'histrions et il en aura toujours. Mais tout en applaudissant l'histrion et le faisant vivre, il l'a jusqu'à ces derniers temps toujours méprisé. Mépris inconséquent, mais constant et universel, mérité par le métier toujours et par la personne presque aussi souvent que par le métier. Il était réservé à nos temps désintéressés de la dignité de l'âme humaine et des mœurs chrétiennes de réhabiliter une profession que le paganisme, même dans ses mauvais jours, a toujours flétrie et regardée comme digne seulement des âmes serviles, et de prodiguer l'honneur et la gloire à ceux pui l'exercent, fussent-ils par ailleurs tout à fait dignes du mépris des honnêtes

gens. Sur ce point nos journaux ont été de leur temps, tout à fait modernes et presque français.

—Vous me permettrez de remarquer que, même dans la France moderne, aucun journal catholique n'eut imprimé ce que nous avons lu dans nos journaux.

—Vous avez raison, Alcipe, parce qu'en France, même aujourd'hui, je devrais peut-être dire aujourd'hui surtout, un journal qui fait profession d'être catholique ne l'est pas à moitié, sauf peut-être les feuilles boulevardières de l'espèce *Figaro* où se fourvoient des catholiques en difficultés avec la morale. Chez nous, au contraire, la plupart de nos journaux, faits ou dirigés par des catholiques, n'ont guère de catholique que leurs abonnés et leur rédacteur.

Qu'en France, par exemple, un évêque croie à propos de prémunir les fidèles contre les dangers du théâtre en général et des pièces immorales et impies en particulier, tout journal catholique se fera un devoir de publier cette direction et d'en donner à ses lecteurs le vrai sens et la portée. On laissera aux journaux libres-penseurs et boulevardiers le triste privilège de les tourner en dérision ou de les dénaturer. Nos journaux catholiques à grande circulation n'ont rien à envier à ces sortes de journaux ; seulement ils sont plus hypocrites, ou font par ignorance et lâcheté ce que là-bas on fait par impiété et de parti pris.

— Et les prostrations de nos hommes d'Etat devant l'étoile ; les dîners de Rideau Hall et les télégrammes ministériels ne vous semblent-ils pas engager l'opinion du pays plus sérieusement que les dithyrambes des journaux ?

— Pas davantage, il me semble, ou du moins je l'imagine pour me consoler. Tout dîner à Rideau Hall n'est pas dîner d'Etat et tous ceux que reçoit Son Exellence ne sont pas les hôtes du Canada.

De même j'aurais cru comme vous qu'une comédienne, reconduite à la face de Québec avec un cérémonial peu convenable, aurait été suffisamment indemnisée par des explications du magistrat chargé de veiller dans la ville à la sécurité des étrangers comme des citoyens. Son recours au chef du gouvernement d'un pays n'était qu'une impertinence de comédienne et la réponse a été digne de la comédie. Il n'y a que les hommes supérieurs qui sachent si bien oublier leur dignité personnelle sans qu'il en revienne aucun discrédit à leurs hautes fonctions. C'est eux seuls qu'ils risquent

d'amoindrir, non leur pays qui ne leur a pas donné mandat pour ces sortes d'apologies et n'a pas le droit de leur en demander compte.

Franchement, Alcipe, vous êtes sorti à temps de la politique. J'ai toujours cru, et j'en ai la preuve aujourd'hui, que vous avez un certain nombre de principes et d'idées qui vous honorent, mais vous auraient empêché d'y réussir.

***

Tout était bleu dans le ciel de notre amitié. Mais quel beau ciel n'a pas ses nuages ?

Si j'en crois ce cher ami, j'ai mal plaidé la cause de la langue française dans ma dernière causerie, si mal plaidé que je serai même accusé — sérieusement, s'il vous plait, même avec indignation, de la vouloir trahir. Je serais même de ce chef, dans certain journal, décrété d'insensé et de tête chaude auquel il faut prescrire la glace et l'ellébore.

Mon Dieu ! que j'aie parfois un peu mal à la tête, c'est fort possible ; mais je m'en console en me disant que j'en ai une, si infirme qu'elle soit.

En relisant ma dernière causerie, je la trouve assez claire, assez patriotique, assez courageuse même et ne vois pas ce qu'un homme sensé pourrait y reprendre.

C'est l'Eglise catholique qui nous a gardé notre langue à nous Canadiens-français, langue chrétienne et catholique s'il en fut jamais ; elle nous l'a gardée pour sauver notre foi et nos mœurs chrétiennes. Nous devons y tenir comme nous tenons à nos mœurs et à notre foi. Mais le jour où la langue française trahirait notre foi et s'attaquerait à nos mœurs, quelle raison aurait l'Eglise de la vouloir défendre et quelle raison aurions-nous de la conserver ? Cette langue française serait-elle bien encore notre langue traditionnelle et nationale ? Je tiens au français comme vous, Alcipe, mais au français que nos pères ont parlé, au français qui nous met en communion d'esprit et de cœur avec les ancêtres, qui est l'expression fidèle et vraie de l'âme canadienne-française.

— C'est ce qu'on vous reproche, de tenir platoniquement à notre langue et de la lâcher pratiquement, ou du moins de vous

dire prêt à en faire le sacrifice. On vous dit que le français moderne dont vous ne vous souciez guère est bien la langue parlée au Canada, grâce aux journaux et à la littérature de là-bas qui fait circuler parmi nous les idées modernes, et que renoncer au français moderne ou en faire bon marché, c'est renoncer pratiquement au français et trahir la cause de nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre. Le raisonnement est spécieux, s'il n'est pas juste, et vous perdra d'autant plus sûrement dans l'opinion que, sur la question de nationalité, tout le monde s'emballe et peu de gens raisonnent. C'est un de ces grands sentiments qui, comme disait votre ami le sénateur, dispensent de raisonner.

— On me reproche, dites-vous. Qui, s'il vous plaît ? des gens qui ne m'ont pas lu, peut-être, ou qui manquent de jugement et de mesure. Ce sont trop souvent des penseurs de cette espèce qui se donnent la mission de défendre la nationalité ou la religion contre des écrivains consciencieux et réfléchis qui servent l'une et l'autre avec intelligence et désintéressement, mais ne prennent pas des mots pour des idées ou des injures pour des raisons. Ils font beaucoup de bruit, soulèvent beaucoup de poussière et, avec les meilleures intentions du monde, finissent par être les pires ennemis des bonnes causes qu'ils défendent.

Ce n'est pas tout de crier « La nationalité ! » et d'engueuler les honnêtes gens qui tiennent des propos honnêtes et sensés pour éclairer leurs concitoyens sur leurs devoirs et les mettre en garde contre les périls. Il faudrait savoir d'abord ce que c'est que cette nationalité qu'on se charge de défendre, pourquoi l'on veut et comment on doit la défendre.

Vous parliez tout à l'heure de nos frères de l'Est. Vous savez si leur cause m'est chère et si je désire la servir. C'est la cause de la foi et du salut d'un million des nôtres. Mais cette cause, si elle est jamais mise en péril et jamais perdue, le sera par ses plus ardents défenseurs, qui en feront maladroitement la cause particulière d'une race et d'une nationalité. Et, chose étrange et souverainement malheureuse pour nos compatriotes de l'Est, c'est que la cause de leur foi est quelquefois patronnée par des hommes qui ne fréquentent guère l'église et n'ont pas de pratiques religieuses, et que la cause de leur langue est plaidée par des avocats qui ne parlent jamais le français dans leur famille et ne l'apprennent pas à leurs enfants. Ce sont ceux-là, Alcipe, qui sont les vrais ennemis de notre nationalité, non pas ceux qui, comme

votre serviteur, s'efforcent de faire comprendre que, si nous tenons tant à l'usage de la langue française pour les nôtres, même en pays étranger, c'est parce qu'elle est le meilleur rempart qui défend naturellement leurs mœurs chrétiennes et leur foi catholique.

— En effet, je ne vois pas que l'Eglise catholique ait une raison quelconque d'intervenir en dehors des intérêts de la foi et des mœurs ; et je comprends que si nous voulons seulement garder notre langue pour la garder, l'Eglise, sans nous en faire un reproche, ne se croira pas tenue de nous venir en aide et de patronner nos droits.

— Je vais plus loin, Alcipe. Non seulement séparer la question nationale de la question religieuse et les droits de la langue de ceux de la foi et de la piété du peuple, c'est de les compromettre devant le tribunal souverain de l'Eglise, mais c'est le plus sûr moyen de les perdre tout à fait. C'est y renoncer pratiquement.

J'ai toujours cru et toujours entendu dire aux gens réfléchis et bien au courant de notre histoire que notre nationalité canadienne-française ne tient pas seulement à la race et à la langue, mais bien davantage aux mœurs et à la religion. Garder la langue française et la pureté du sang en perdant la foi et prenant d'autres mœurs, ce ne serait pas sauver notre nationalité mais la perdre.

Comment expliquez-vous que la nationalité canadienne-française résiste mieux que toute autre à l'absorption et à l'assimilation dans les milieux protestants et anglo-saxons ? Français de France et Belges ont la même langue que nous, et c'est un fait incontestable que, dans Ontario et dans la république voisine, ils se fusionnent très vite dès la première génération et deviennent fréquemment les adversaires les plus dangereux de notre langue et de notre nationalité, tandis que les nôtres, même après deux ou trois générations, sont imparfaitement assimilés, quand ils ne restent pas nôtres de cœur et d'esprit ?

Il faut tenir à la pureté du sang parce qu'avec le sang se transmettent les mœurs et les habitudes par l'éducation. Il faut tenir à la langue parce qu'avec la langue et par elle se forment l'esprit et l'âme du peuple. Mais qu'ai-je à faire du sang français si avec lui vous m'inoculez des mœurs saxonnes ? De quoi me sert la langue maternelle si elle ne m'apprend qu'à renier ce qu'ont

adoré mes pères, à détester ce qu'ils ont aimé et à aimer ce qu'ils ont détesté ? La langue est faite d'idées et de sentiments plus que de mots. De quoi nous servirait de garder les mots seulement en apostasiant les sentiments et les idées ?

— Je comprends que ce ne sont pas les mots ou les sons qui font surtout la langue. Mais on nous fait observer qu'il n'y a pas deux langues françaises, comme vous l'imaginez, et que, grâce aux journaux et à la littérature qui nous inonde, la langue du Canada est bien le français moderne pour lequel vous n'avez aucune tendresse.

— En tout ce que vous me récitez là, Alcipe, il y a bien des équivoques qu'il faudrait éclaircir avant de répondre aux questions qu'elles soulèvent. Il y a français moderne et français moderne. Qu'appelle-t-on français moderne ? Celui qu'écrivaient de Maistre et de Bonald au commencement du siècle dernier, qu'écrivaient et parlaient cinquante ans plus tard Veuillot et Montalembert, qu'écrivent et parlent aujourd'hui Brunetière et le Comte de Mun peut-il passer pour du français moderne ? Ce français moderne ressemble assez à l'ancien que nous avons appris et je ne le changerais volontiers pour aucune autre langue. Mais ce n'est pas celui que parle toute cette littérature décadante perdue de mœurs et de langue, qui pourrit l'esprit et le cœur des lettrés de nos grandes villes.

Il faudrait aussi nous dire si le français de nos journaux est bien français, et si leur français et leurs idées modernes sont bien le français et les idées du peuple canadien-français. Je tiens jusqu'à preuve du contraire que notre français n'est pas moderne à la façon de celui qui renie de la France tout ce que nous aimons d'elle, tout ce qu'elle nous a donné de meilleur et tout ce qu'ont gardé comme nous les meilleurs de ses enfants. Si vous êtes d'un autre avis, nous en recauserons.

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

À propos du quatrième centenaire de la garde suisse. — Nouvelles. — Les majordomes cardinaux.

La garde suisse vient de fêter son quatrième centenaire de service auprès des papes.

Le traité qui la constitua la sentinelle des palais apostoliques avait été précédé, comme il fut suivi, par d'autres conventions qui furent de vraies alliances entre la Suisse et la Papauté. Sixte IV fit une première ligue avec les premiers cantons confédérés de l'Helvétie. Alexandre VI prit à sa solde des milices suisses. En 1503, 1505, 1510, Jules II conclut trois accords successifs avec la nation suisse qu'il parvint à détacher de la France, obtenant d'elle, pour cinq ans, douze mille hommes de troupe qui, unis à l'armée pontificale, parvinrent à chasser les Français d'Italie. Ce ne fut pas cependant sans grands efforts que ce but fut atteint, car les 12,000 Suisses ayant pris tout d'abord la route de Milan, durent rebrousser chemin devant les attaques réitérées du maréchal de Chaumont. En 1512, rappelés en Italie par Jules II et ses alliés, ils parvinrent à envahir le Milanais où ils rétablirent dans son duché Maximilien Sforza, dont le père était mort prisonnier en France. Cette victoire eut pour second résultat d'irriter profondément certains cardinaux alliés de la France qui, se révoltant alors contre Jules II, se réunirent en conciliabule à Pise. Chassés de cette ville, ils se réfugièrent à Milan, d'où les Suisses, conduits par le cardinal Sckeiner, vinrent les disperser encore.

Sous Léon X, toujours à la solde de la Papauté, ils aidèrent à la défense de Novare, et le 16 juin 1513, ils battirent les Français, en leur infligeant une perte de 10,000 hommes. Après s'être félicité de ce succès avec Sforza, duc de Milan, Léon X écrivit aux Suisses une lettre de félicitation, *Equidem cum*, du 14 juillet 1513.

A la suite de ces combats, le cardinal Sckeiner obtint à Zurich la nouvelle levée de 3,000 Suisses, auxquels vinrent s'unir 1,000 Grisons pour la défense du Saint-Siège.

Après la bataille de Pavie, 1525, Clément VII, voyant la puissance de Charles V menacer les Etats de l'Eglise, fit alliance, en 1526, avec la France, l'Angleterre, la république de Venise, les Florentins, le duc de Milan et les Suisses, adressant à ces derniers le bref *Multi præstantes*, par lequel il leur demandait 5,000 hommes pour combattre sous la direction du duc d'Urbino.

Huit mille ayant répondu à son appel, une partie vint à Rome, tandis que l'autre s'arrêta à Milan. La conséquence la plus immédiate de cette alliance fut le siège de Rome fait par Charles V irrité qui saccagea la ville dès qu'elle fut tombée en son pouvoir. Barricadés dans le Vatican, les Suisses y furent massacrés sans pitié, quand, après des prodiges de bravoure, ils succombèrent sous le nombre de leurs puissants ennemis. Privé de leur appui, Clément VII s'enfuit au château Saint-Ange.

En 1541, par le bref *Credimus devotiones*, Paul III invita les XIII cantons de la Confédération à venir défendre le domaine de saint Pierre contre les Turcs. Paul IV, en 1558, conclut une nouvelle alliance avec les cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug, dont il prit 3,000 hommes à sa solde. Quelques années plus tard, 1565, le traité fut renouvelé entre Pie IV et les cantons. Quand la Ligue barrait à Henri IV le chemin au trône de France, parce qu'il était protestant, Grégoire XIV vint au secours des ligueurs en leur envoyant 6,000 Suisses qu'il entretenait à ses frais. Nullement rancunier, Henri IV, devenu catholique, garda les Suisses à son service, mais leur régiment ne reçut la dénomination de la Garde que pendant la minorité de Louis XIII. Enfin, en 1831, Grégoire XVI prit une dernière fois à la solde du Saint-Siège quelques régiments suisses pour la défense de ses Etats.

Ce ne sont là que les souvenirs des grands rapports de la nation suisse avec la Papauté. Il y en a d'autres plus intimes, plus constants, plus fidèles, plus désintéressés : ce sont ceux dont on fêtait le quatrième centenaire, au mois de décembre 1905.

Avant que la garde suisse s'établît en sentinelle permanente aux portes des palais pontificaux, la garde des papes, dans les cérémonies, fut faite, tour à tour, par les dragons, les majors, les massiers.

Quand Sixte IV, qui avait envoyé à Bale, en 1476, un légat pour servir de médiateur entre les Suisses et les Bourguignons, vit son offre rejetée par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, il conclut, le 18 octobre 1478, une alliance offensive et défensive avec l'Helvétie, et fit l'essai d'une garde suisse pour la défense de sa personne. Déjà sous Nicolas V, le 20 mars 1448, les Suisses, sous la conduite de Lozio, étaient venus à Rome pour se mettre au service du pape. Mais ce ne furent là que deux tentatives. La constitution définitive de la garde suisse, auprès du pontife romain, est due à Jules II.

En 1503, l'année même de son élection, Jules II invita la Suisse à s'allier à lui ; toutefois, ses avances échouèrent devant les intrigues d'Antoine de Bassey, ambassadeur de Louis XII auprès des Cantons. De nouvelles négociations eurent meilleur succès, et l'an 1505, Jules II obtint une garde permanente de 200 Suisses pour lui et ses successeurs. Avec leur aide et celui

de régiments auxiliaires de la même nation, le pape reconquit les Romagnes et Bologne sur les Français, et par un nouvel accord, ratifia, en 1510, le traité de la garde suisse de 1505.

Le grand pontife guerrier de la Renaissance estimait, à juste titre, qu'il ne saurait être plus sûrement gardé que par les enfants de cette nation fidèle et belliqueuse dont Tacite avait dit: *Helvetii bellica gens, olim armis virisque, mox memoria nominis clara*, (Hist. lib. 1, cap. 67). L'histoire devait prouver qu'il ne s'était pas trompé.

Vouée à la défense de la personne du chef de l'Eglise, la garde suisse demeura en permanence aux portes des palais du Vatican, de Venise, du Quirinal, de Castel Gandolfo, quand les papes y demeurèrent. Elle les accompagnait de la salle où ils se trouvaient à la porte du palais quand ils sortaient, et de la porte à leurs appartements privés, à leur retour. Elle escortait le carrosse pontifical les jours de l'Annonciation, de saint Philippe de Néri, de saint Charles, du couronnement, du *possesso*. Elle avait la garde de l'église dans laquelle se tenaient les chapelles papales ou cardinalices et se trouvait de service à la consécration des évêques, à la profession des moines, quand ces cérémonies étaient présidées par des cardinaux. Il en était de même pour la prise de possession des titres cardinalices.

A la vacance du Saint-Siège, dès que le cardinal camerlingue avait constaté la mort du pape, le capitaine de la garde suisse se mettait à sa disposition, en réclamant en même temps le paiement anticipé des services qu'il offrait au nom de son régiment. L'offre acceptée, le premier mois était aussitôt payé. Et dès lors, sans déserter le palais apostolique, qu'elle continuait à surveiller, la garde suisse, se scindant en bataillons divers, escortait le camerlingue, dont le carrosse était continuellement précédé d'un capitaine à cheval, et la maison gardée par ses hommes. De ce fait, les Suisses ne prenaient point le deuil, si ce n'est que pour le transport du cadavre du pape défunt. En temps ordinaire, il leur était permis de porter leur uniforme dans Rome, lorsqu'ils allaient en corps, mais jamais isolément. Ils étaient autorisés à exercer des arts mécaniques et à recevoir des emplois civils. Leur fidélité inspirait une telle confiance que, jusqu'à Pie VII, les cardinaux légats, les prélats vice-légats des provinces du pouvoir temporel, y compris ceux de la légation d'Avignon, eurent leur garde suisse. Bien plus, à Rome, le mont-de-piété, la chambre apostolique, l'hôtel de la monnaie demandèrent aux cantons de la Confédération la garde particulière destinée à veiller sur leurs trésors.

Les statuts promulgués par Jules II furent confirmés par Léon X. Lors de la fuite de Clément VII au château Saint-Ange, la garde suisse fut anéantie par les soldats de Charles V. Paul III la rétablit. Marcel II, sous prétexte que le vicaire du Christ ne devait point ressembler à un général d'armée, conçut le projet de la licencier. Heureusement qu'il ne le réalisa pas.

Pie IV, au contraire, d'un avis tout différent de son prédécesseur, augmenta l'effectif du régiment. En 1568, saint Pie V lui fit construire une église en l'honneur des saints Martin et Sébastien qui étaient ses deux patrons. Chaque pape cherchait à honorer sa garde suisse en accroissant son bien-être et en lui témoignant son entière confiance. Urbain VIII, en abandonnant à sa vigilance le bastion qu'il venait de faire construire à gauche de la porte principale du Quirinal, lui donna le privilège d'y arborer son drapeau, en même temps qu'il lui bâtissait une caserne au levant du palais. Alexandre VII lui donna pour habitation le rez-de-chaussée des grandes constructions qu'il faisait élever dans la rue de la porte Pia.

Sous Pie VI, la garde fut réduite à 133 hommes, y compris l'état-major, s'il faut en croire l'histoire de May imprimée en 1788. La garde était alors commandée par un capitaine qui avait rang de colonel, et sous lui, par un lieutenant qui avait rang et brevet de lieutenant-colonel, par un sous-lieutenant faisant fonction de capitaine, par un sergent-major ayant rang de lieutenant d'infanterie. On comptait en outre six sergents, six caporaux, chacun à la tête de 16 hallebardières, de 4 tambours, d'un fifre, de 100 hallebardiers y compris le traban servant au logis du capitaine. Un grand juge, (le lieutenant), un aide-major, (le sergent-major), un aumônier, un chirurgien-major, un grand prévôt, (sergent), un tambour-major, huit hautbois, telle était la composition de l'état-major. Trois uniformes consistant dans l'ancien pourpoint et haut-de-chausses suisses, avec la tuque ou le casque, formaient leurs costumes.

A partir de l'invasion française, sous la grande révolution, la vieille garde subit toutes les vicissitudes de la papauté. Désarmée en 1798, puis licenciée, elle fut reconstituée par Charles Pfyffer, en 1801, quand Pie VII vint à Rome, mais son nombre fut considérablement réduit par économie, et son budget n'assigna que 5,500 écus annuels pour son entretien.

Quelques années plus tard, lors de l'enlèvement de Pie VII, les 40 Suisses qui gardaient l'appartement du pontife, se laissèrent désarmer sur les ordres du pape qui se refusa à leur laisser répandre inutilement leur sang. Pie VII conduit en captivité, les Suisses s'en furent dans leur pays, pour revenir à Rome en 1814.

Après avoir renouvelé, encore une fois, les vieilles conventions avec les cantons catholiques, Léon XII augmenta le nombre de ses gardes auxquels il donna un nouveau règlement en 58 articles. Il fut modifié sous Grégoire XVI, et rétabli sous Pie IX.

Telle est, à grands traits, l'histoire de la garde dont le désintéressement est l'égal de la fidélité, puisque peu payés, les soldats qui la composent, après 20 ans de service, loin de leur patrie, ne reçoivent alors qu'une pension équivalente à la moitié de leur solde, et doivent rester sous leur dra-

peau pendant 30 ou 40 ans, pour avoir droit à une retraite égale aux trois quarts de leur solde, ou à leur solde entière dans le dernier cas.

Quand les premiers hommes qui la constituèrent arrivèrent à Rome, sous la conduite de leur premier capitaine, Gaspard de Silenen, Jules II envoya à la confédération helvétique, le *stocco* et le *berrettone ducale*, avec deux étendards, plus des présents pour chaque canton, donnant à la république montagnarde le titre de Défenseur de la liberté ecclésiastique. Le régiment ne trompa point les espérances pontificales, et à quatre siècles d'intervalle, à l'ombre de son drapeau à bandes bleues, rouges et jaunes, sur lequel s'unissent les armes du pontife régnant et celles du capitaine qui la commande, la garde suisse, toujours la hallebarde à la main, reste sentinelle vigilante aux portes du Vatican, qui sont, hélas, les frontières étroites du domaine terrestre que l'impiété a laissé au successeur de Pierre.

***

Monseigneur Guillaume O'Connell, évêque de Portland, aux Etats-Unis, envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur du Japon, a été reçu à la cour du Mikado avec tous les honneurs dus à son rang. Fêté par le prince héritier, par l'empereur qui le décora de sa propre main, il avait surtout la grande joie de recevoir au nom de Pie X, auquel il était offert par un bouddhiste, un grand espace de terrain destiné à la construction d'une cathédrale. Ces bienveillances d'un peuple païen envers le chef de l'Eglise sont les dédommagements que Dieu lui donne au milieu des tristesses dont les persécutions des Etats catholiques remplissent son âme. Poursuivant ses projets de la restauration de la vie eatholique dans Rome, Pie X vient de confier aux Salésiens le quartier populaire du Testaccio, jusqu'ici dépourvu d'église, avec mission d'y fonder une paroisse. Ce sera la deuxième circonscription paroissiale dont les fils de Don Bosco auront l'administration dans Rome.

***

Dans les dix-neuf premiers mois de son pontificat, Léon XIII, en deux consistoires, créa quatorze cardinaux ; dans les vingt-sept premiers mois du sien, Pie X, en deux consistoires également, en a créé seulement six. Parmi ceux de la dernière création, l'un, le cardinal Joachim Arcoverde de Albuquerque Cavalcanti, archevêque de Rio Janeiro, est le premier cardinal qu'aura possédé l'Amérique du Sud, l'autre, Octave Cagiano de Azevedo, le dernier majordome, au moins sous le pontificat actuel, qui verra sa charge couronnée par la dignité cardinalice. Il paraîtrait que Pie X veut supprimer ce grand abus établi par une longue coutume, de voir le chapeau de cardinal donné bon gré mal gré à ceux qui ont exercé certaines charges dites

« cardinalices », qu'ils se soient montrés à la hauteur de la mission qui leur avait été confiée, ou qu'ils aient déçu les espérances, le cardinalat, suivant le cas, étant une récompense ou un moyen d'écarter un titulaire gênant par son insuffisance. Le majordomat était, depuis fort longtemps déjà, l'une de ces charges qui conduisaient directement leur titulaire à la dignité de membre du Sacré Collège. Quand ce droit avait-il été acquis aux majordomes ? Il serait difficile de le préciser. Jules II fut le premier qui donnât la pourpre à l'un de ses majordomes. Clément VII l'imita une seule fois, Grégoire XIV fit de même en faveur de Octave Acquaviva. Ce n'étaient là que des nominations isolées, intermittentes. Urbain VIII semble avoir introduit la coutume par l'élévation successive de quatre majordomes au cardinalat. Après lui, Innocent X éleva le sien à la même dignité. Clément XI combla des mêmes honneurs ses trois majordomes Pico, Olivieri, Giudice. Benoit XIII, Clément XII, Benoit XIV, Clément XIII, Clément XIV, imitèrent leurs prédécesseurs. Pie VI donna la pourpre à quatre majordomes, Pie VII, à cinq, Léon XII, à un, Grégoire XVI, à quatre, Pie IX ne proscrivit pas la coutume établie, Léon XIII fit de même. Pie X, respectant une sorte de droit acquis qu'honorait d'une grande vertu Mgr Cagiano, a donné à son majordome ce chapeau cardinalice qu'il désire surtout réserver aux évêques qui, loin de la curie romaine, luttent péniblement pour la conquête des âmes, les droits de l'Eglise, et peuvent ainsi, par une expérience acquise dans les difficultés de l'administration, apporter un concours plus éclairé au chef de la catholicité. Si le majordomat n'est plus désormais un titre à faire partie du conseil des pontifes romains, Mgr Cagiano, en finissant la longue liste des cardinaux qui, du cardinal Antonio Ferreri de Savone s'en va jusqu'à lui, clôturera par une vertu qui s'impose à tous une coutume qui honora de grands serviteurs de l'Eglise.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

1 — Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène, par l'abbé V.-A. Huard, A. M.—(Voir annonce sur la deuxième page de la couverture de notre revue).

Charmant petit traité, — à peine 250 pages in-8, — qui vient de paraître et qui ne doit pas passer inaperçu. Le nom de l'auteur est à lui seul une recommandation. Tout le monde sait au Canada, et même à l'étranger, que M. l'abbé Huard, digne successeur de l'abbé Provancher, héritier de son talent comme de ses œuvres, est une autorité compétente en histoire naturelle. Aussi, ce dernier ouvrage du rédacteur actuel du *Naturaliste canadien* mérite-t-il d'être favorablement accueilli et de compter parmi les nôtres de nombreux lecteurs.

Ce traité de zoologie et d'hygiène, si petit qu'il soit, est le fruit d'un travail énorme et consciencieux. L'auteur, en effet, a dû, pour le composer, étudier au delà de 30 ouvrages différents, sans compter la série complète du *Naturaliste canadien ;* c'est la quintessence de tous ces ouvrages qu'il nous a donnée. Travail consciencieux, car l'abbé Huard s'est si bien rendu maître de tous les détails de son sujet, qu'il s'est exprimé partout avec autant d'exactitude que de clarté ; à tel point que son étude, loin d'être sèche et aride, comme on pourrait le craindre en pareille matière, est au contraire intéressante et captivante. Il vous instruit admirablement. En anatomie, il dresse devant vous la magnifique charpente osseuse du corps humain ; les muscles dont elle est recouverte ; le cerveau et tout le système nerveux ; le système de la circulation du sang (cœur, artères, veines) ; le système de la respiration ou oxydation du sang (trachée, bronches, poumons) ; le système de l'assimilation (bouche, dents, œsophage, estomac, intestins) ; le système des sécrétions (glandes salivaires, foie, pancréas, reins, etc.) ; et les organes des sens (langue, nez, yeux, oreilles, surface épidermique). En physiologie, il nous fait voir comment fonctionnent tous ces systèmes et tous ces organes, les uns dépendamment, les autres indépendamment de la volonté, et tous par l'influence vitale de l'âme, laquelle influence, ayant son siège dans le cerveau, est transmise de là dans tout le corps, de façon mystérieuse, par les innombrables ramifications du système nerveux. Puis, chemin faisant, il vous fait connaître les plus importantes modifications anatomiques et physiologiques, offertes par le règne animal au-dessous de l'homme.

Lorsqu'il traite de la classification du règne animal, l'auteur fait défiler devant vous, comme une superbe ménagerie, par le dessin et la description, les représentants les plus fameux des Mammifères, des Oiseaux, des Poissons, des Reptiles, des Batraciens, des Insectes, des Crustacés, des Mollusques, des Vers, des Astérides, des Polypes, des Spongiaires et des Protozoaires.

Enfin, dans la troisième partie, par les conseils hygiéniques les plus judi-

cieux, relatifs à l'air, à l'habitation, au vêtement, à l'alimentation, à l'exercice, au bain, au sommeil, etc., il vous enseigne l'art de garder « un esprit sain dans un corps sain » et de parvenir ainsi à une heureuse vieillesse.

Non seulement l'auteur vous instruit, mais il vous édifie, en vous faisant remarquer, à tout instant, la sagesse divine qui éclate partout, soit dans la construction des os, des vaisseaux et des organes, soit dans l'agencement des parties entre elles et le mécanisme qui les met en action. On marche de merveille en merveille. Quoi de plus admirable que l'œil, que l'oreille, que le larynx, que le cœur, que le cerveau, que les artères et les veines ? Il y a là une sagesse infinie qui nous émeut jusqu'à l'adoration, parce qu'elle nous met en quelque sorte face à face avec Dieu !

Pour toutes ces diverses raisons : parce qu'il est très bien fait, parce qu'il nous instruit, parce qu'il nous édifie, ce *Traité* mérite l'accueil le plus bienveillant et la plus large diffusion.

L'existence de Dieu est toujours une vérité fondamentale qu'on aime à voir briller de plus en plus. Eh bien ! on en trouve une irréfragable démonstration dans les merveilles anatomiques et physiologiques étalées dans cet ouvrage. Il est nécessaire, aujourd'hui, tant les sciences naturelles ont fait de progrès, que toutes les personnes instruites connaissent, au moins de façon élémentaire, la zoologie et l'hygiène, afin de comprendre ce qu'on lit et ce qu'on entend, afin de pouvoir s'exprimer avec intelligence. Or, on trouve là-dessus, dans le livre de l'abbé Huard, des notions amplement suffisantes pour les besoins ordinaires de la vie.

Que de bévues on peut relever tous les jours, provenant d'une ignorance lamentable en matière d'anatomie ou de physiologie ! Un homme soi disant instruit disait un jour qu'un ami, en tombant, s'était cassé l'omoplate ; or c'était la cheville du pied qu'il voulait dire ! Un autre, parlant de la clavicule, ajoutait gravement « la clavicule de l'épaule, » comme s'il y avait des clavicules ailleurs que là ! D'autres, ignorant le double canal de l'œsophage et de la tranchée-artère, parlant comme si l'intérieur de la poitrine était un cloaque où cœur, poumons, foie, estomac, etc., sont réunis pêle-mêle, et où va tomber, au petit bonheur, tout ce qu'on mange, tout ce qu'on boit, tout ce qu'on aspire, et comme si tous les sirops qu'on ingurgite pour les « rhumes d'estomac » s'en allaient tout droit lubréfier et guérir le siège du mal ! Qu'on juge de l'ébahissement de ceux qui connaissent mieux.

Qu'on se procure donc le *Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène* de M. l'abbé Huard, qu'on le lise, qu'on l'étudie, — ce ne sera pas une peine, mais une jouissance ; — ensuite, on évitera facilement pareilles balourdises.

Le livre est donc tout indiqué pour tous ceux qui n'ont pas eu jusqu'à ce jour l'avantage de pouvoir étudier, au moins sommairement, la zoologie et l'hygiène, ou qui, les ayant étudiées, éprouvent le besoin de s'en rafraîchir la mémoire. Il convient particulièrement aux collèges et aux couvents qui

désireraient établir dans leur programme un cours élémentaire de ces sciences pratiques. On ne saurait trouver mieux.

Qui oserait dire que l'introduction de cet enseignement dans les maisons d'éducation est impossible ou qu'elle ne se fera jamais ? L'anatomie et la physiologie élémentaires s'enseignent partout aux Etats-Unis et nul ne s'en plaint. Il est incontestable que, renfermée dans de prudentes limites, réduite à des notions succinctes, faite avec un esprit droit qui sait voir Dieu partout où brille la sagesse du Créateur, cette étude a des attraits et des avantages considérables pour toutes les classes de la société.

Longue vie donc, succès et prospérité à cette œuvre de vulgarisation scientifique, dont vient de s'enrichir notre littérature canadienne !

F.-X. Burque, p^tre^.

2.—Raoul Renault. *Les débuts de l'imprimerie* 1. Intéressante et instructive étude sur les origines de l'imprimerie dans l'Ancien et le Nouveau Monde, illustrée de gravures et de fac-similés qui agrémentent cet opuscule destiné surtout aux bibliophiles.

Si le volume l'eût permis, l'auteur aurait sans doute inclu, dans sa galerie d'imprimeurs célèbres, la lignée fameuse des Plantins, dont l'établissement, légué naguère à sa ville natale, Anvers, par un des derniers descendants de cette dynastie de typographes, est une des merveilles des Bays-Bas et de l'Europe.

L'auteur consacre une bonne partie de son travail aux origines de l'imprimerie en Amérique, et spécialement au Canada.

Le fac-similé du titre du premier (?) livre imprimé à Québec nous intrigue et nous surprend quelque peu. On y lit, en chiffres romains, le millésime 1765 2, et le mot « Province, » commencé sur l'avant-dernière ligne, n'est complété qu'à la ligne suivante. Et il paraît, d'après le contexte et la tradition, qu'il n'y eut qu'une seule édition du catéchisme de Sens portant ce titre. Or, l'exemplaire de cet incunable canadien rarissime que nous avons sous les yeux porte pour millésime 1766, et le mot « Province » n'y est pas divisé. Autre différence : l'édition mentionnée par M. Renault contiendrait 177 pages, au lieu que celle que nous connaissons en compte seulement 152, y compris la Table des matières. Si l'on nous prouve qu'il y a eu, deux années de suite, autant d'éditions du *Catéchisme du diocèse de Sens*, notre étonnement cessera.

L. L.

---

1 — Ouvrage tiré, en édition d'amateur, à 300 exemplaires numérotés. Petit in-4, imprimé par l'auteur, à Québec ; prix de l'exemplaire, $1.00.

2 — M. le Dr Dionne *(Inventaire chronologique)* donne le même chiffre.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V — FÉVRIER 1906 — N° 2

IN DIE CONSECRATIONIS ILL^mi ET REV^mi ALEXII-XYSTI BERNARD EPISCOPI SANCTI-HYACINTHI [1]

LÆTARE
D. HYACINTHI ECCLESIA,
TAMDIU PASTORE ORBATA ;
HAC FAUSTA DIE
SACERDOS ET PONTIFEX
QUI ANNULO CARITATIS TE SUBARRHAVIT
SPONSAM SIBI TE ELEGIT IN ÆTERNUM ;
LÆTARE ET EXULTA :
QUI ALEXIUS OLIM
VITAM SUAM IN CHRISTO ABSCONDIDIT
NUNC XYSTUS ALTER,
FORMA GREGIS ET EXEMPLAR,
SUPER CANDELABRUM LUCEBIT,
ET PASTOR BONUS,
PABULO VITÆ ET DOCTRINÆ
OVES NUTRIENS,
REGET TE ET NIHIL TIBI DEERIT.

(Traduction)

Réjouis-toi, Eglise de Saint-Hyacinthe, si longtemps privée de ton Pasteur ; en ce jour heureux, le Prêtre et Pontife, qui te fiança avec l'anneau de la charité, t'a choisie à jamais pour épouse. Réjouis-toi et tressaille : cet Alexis qui jadis a caché sa vie dans le Christ, aujourd'hui, nouveau Xyste, exemple et modèle de son troupeau, va luire sur le chandelier, et, bon pasteur, nourrissant ses brebis de l'aliment de la vie et de la doctrine, te gouvernera et tu ne manqueras de rien.

---

1 — La *Nouvelle-France*, dont la présente livraison paraît le jour même du sacre de S. G. Monseigneur Bernard, est heureuse de profiter de cette coïncidence pour déposer aux pieds du nouveau Pontife, avec ses vœux les plus sincères, l'hommage de sa profonde vénération et de son inaltérable dévouement.—LA RÉDACTION.

LE VÉNÉRABLE FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL ET LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES[1]

(Premier article)

L'Eglise de Québec a recueilli avec un soin jaloux tous les détails de la vie de son illustre fondateur. Les membres de la Congrégation de Jésus et Marie, dite des Eudistes, en ont fait autant pour le P. Eudes ; et, des deux côtés, on s'est plu à relever l'union étroite et la sainte amitié qui unit ici-bas les deux serviteurs de Dieu [2]. Jamais pourtant les rapports qu'ils ont eus l'un avec l'autre n'ont été l'objet d'une étude spéciale. C'est cette étude que je voudrais essayer de faire en réunissant dans un tableau d'ensemble des faits, connus pour la plupart, mais dispersés dans des ouvrages divers dont plusieurs sont devenus rares ou restés inédits. La question me paraît d'autant plus intéressante qu'elle se rattache aux origines de la dévotion aux SS. Cœurs de Jésus et de Marie, qui, dès la fin du XVIIe siècle, devint très populaire dans la Nouvelle-France.

Avant d'aborder le sujet propre de cette étude, il est nécessaire, je crois, d'esquisser à grands traits la carrière du Vén. Jean Eudes. Au XVIIe siècle, il était très connu dans la Nouvelle-France. Sans parler du clergé et des communautés de Québec, qui, nous le verrons, l'avaient en très haute estime, bon nombre

---

1 — L'auteur de cet article avertit le lecteur que, en employant le mot « saint, » il n'a aucun intention de prévenir le jugement de la sainte Eglise.— La Rédaction.

2 — Cf. de la Tour, *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, Cologne, 1761 ; A. Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, Québec, 1890 ; *Le V. François de Montmorency-Laval*, Québec, 1901 ; *Henri de Bernières*, Evreux, 1897 ; Costil, *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie*, ms. ; Martine, *Vie du P. Eudes*, Caen, 1880 ; Le Doré, *Les SS. Cœurs et le V. Jean Eudes*, Paris 1891.

de colons connaissaient sans doute, au moins de réputation, l'apôtre de cette Normandie d'où venaient la plupart d'entre eux. Mais, avec le temps, les choses ont changé, et ils sont rares aujourd'hui, parmi nous, ceux qui connaissent le Père Eudes autrement que de nom. Quelques lignes suffiront à rappeler sa carrière.

Jean Eudes naquit à Ri, près d'Argentau, en Normandie, le 14 novembre 1601, de parents profondément chrétiens. Il fut l'aîné de sept enfants dont l'un, François Eudes de Mezeray, se fit un nom dans les lettres par une *Histoire de France* estimée, et devint secrétaire de l'Académie française.

Chez les Jésuites de Caen, où il fit de brillantes études, Jean Eudes se distingua déjà par une piété peu commune, à tel point que ses condisciples l'appelaient « le dévot Eudes. » En 1643, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire que M. de Bérulle venait de fonder à Paris, et qui était, à cette époque, un foyer de science et de vertu. C'est là surtout qu'il se forma à la vie intérieure sous la conduite du cardinal de Bérulle et du P. de Condren, deux maîtres éminents, qui exercèrent une influence considérable sur les principaux réformateurs du clergé français au XVIIe siècle.

A peine ordonné prêtre, le P. Eudes apprit que la peste ravageait son pays natal. Sur-le-champ, il sollicita et obtint de ses supérieurs la permission d'aller assister ces pestiférés qui mouraient dans le plus complet abandon. La peste éclata peu après à Argentan et à Caen. Il y accourut pour y continuer son œuvre d'héroïque dévouement. A Caen, pendant l'épidémie, son unique logement fut un tonneau installé dans une prairie qui garda longtemps le nom de *Pré du saint*, et où l'abbesse des Bénédictines de Sainte-Trinité lui faisait porter des aliments.

Le fléau disparu, le P. Eudes rentra à l'Oratoire de Caen et s'appliqua au ministère des missions. Il y travailla sans relâche durant plus de cinquante ans. La sainteté de sa vie, la puissance de son éloquence, qui savait être tour à tour véhémente et persuasive, parfois aussi les effets merveilleux qui accompagnèrent

ses prédications, lui valurent des succès prodigieux tant à Paris qu'en province. On compta quelquefois à ses sermons jusqu'à 10,000 à 19,000 auditeurs, et même davantage. Les églises étant trop étroites pour contenir de pareilles multitudes, il dut souvent prêcher sur les places publiques. Depuis saint Vincent Ferrier, on n'a pas vu de missionnaire qui ait eu, en France, autant d'action sur les foules.

Cependant, le P. Eudes comprit vite que les missions n'auraient pas de résultats durables, tant qu'on n'arriverait pas à opérer la régénération du clergé par l'établissement des séminaires, et comme l'Oratoire, fondé pour cette œuvre, négligeait de s'y appliquer, il quitta cette société et institua à Caen, en 1643, la Congrégation de Jésus et Marié, en lui assignant pour fin la formation du clergé dans les séminaires et le travail des missions. C'est ainsi qu'il fonda successivement les grands séminaires de Caen (1643), de Coutances (1650), de Lisieux (1652), de Rouen (1656), d'Evreux (1666) et de Rennes (1670), dont les Eudistes ont gardé la direction jusqu'à la Révolution de 1789.

Dès 1641, le P. Eudes avait aussi fondé à Caen l'ordre de Notre-Dame-de-Charité du Refuge, pour procurer un asile aux femmes tombées qui désiraient revenir à Dieu et faire pénitence de leurs fautes. Cet ordre se propagea rapidement en France et à l'étranger. En 1835, sur les instances faites à Rome par la mère Marie de sainte Euphrasie Pelletier, aujourd'hui Vénérable, la maison d'Angers obtint que les communautés qui sortiraient de son sein resteraient sous la dépendance de la maison-mère. Ainsi se forma, sous le nom de Bon Pasteur d'Angers, une nouvelle branche de l'institut, qui s'est développée avec une rapidité merveilleuse et possède aujourd'hui plus de deux cents couvents répandus dans les cinq parties du monde. Au Canada, il existe 3 couvents du Refuge et 7 du Bon Pasteur.

Le P. Eudes est encore l'instituteur de la pieuse société des Enfants du Cœur admirable de la Mère de Dieu, sorte de tiers ordre où les personnes que les circonstances empêchent d'entrer

en communauté, trouvent les secours voulus pour pratiquer dans le monde la perfection évangélique. Ce tiers ordre, dont les membres s'engagent à garder le célibat, a rendu d'immenses services pendant la Révolution française. De nos jours il compte encore de très nombreux adhérents en Normandie et en Bretagne, et il paraît appelé à suppléer pour le soin des malades et l'instruction religieuse des enfants des congrégations dissoutes ou réfugiées à l'étranger. La première tertiaire du saint Cœur de Marie fut Marie des Vallées, qui reçut, pour ce motif, le nom de « sœur » Marie. Nous aurons à en parler dans la suite.

Un des plus beaux titres de gloire du P. Eudes, c'est le rôle qu'il a joué dans l'institution et la propagation du culte des SS. Cœurs de Jésus et de Marie. Il leur consacra, dès le berceau, ses deux instituts et les leur donna pour patrons. De très bonne heure, au plus tard en 1648, il institua en honneur du saint Cœur de Marie une fête solennelle, qu'il fit adopter dans un grand nombre de communautés religieuses et dans plusieurs diocèses de France. L'office qu'il composa pour cette fête est, au dire de M. Boudon,

> l'un des plus dévots que nous ayons, et il semble que la sainte Vierge en ait inspiré la douceur : il est bien difficile de le dire avec attention sans avoir le cœur saintement attendri 1.

En 1670, plusieurs années avant les révélations de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, il établit aussi une fête solennelle, avec office propre, en honneur du Sacré Cœur de Jésus. Elle ne tarda pas à être célébrée, avec l'autorisation des évêques, dans toutes les maisons de ses deux instituts et dans d'autres sociétés religieuses. La messe composée par lui en honneur du Sacré-Cœur a été longtemps en usage chez les Visitandines elles-mêmes, et le P. de Curley, Jésuite, qui en a trouvé une copie à la Visitation de Dijon, et l'a, par erreur, attribuée à

1 — Boudon, *Le saint esclavage.*

la mère Joly, en a fait le plus bel et le plus juste éloge en la qualifiant de *Messe de feu* [1]. C'est ainsi que le P. Eudes a mérité le titre d'*Auteur du culte liturgique des SS. Cœurs de Jésus et de Marie*, qui lui a été décerné récemment par le Pape Léon XIII.

Le P. Eudes mourut à Caen le 19 août 1680. Pie IX l'a déclaré vénérable le 26 février 1874. L'héroïcité de ses vertus a été proclamée par Léon XIII le 6 janvier 1903. Sa béatification ne dépend plus que de l'issue du procès relatif aux miracles attribués à son intercession, qui est actuellement pendant en cour de Rome.

C'est en 1650 que nous trouvons le point de départ des relations de Mgr de Laval, qui n'était alors que l'abbé de Montigny, avec le P. Eudes.

On sait qu'à cette époque se forma à Paris sous la direction du P. Bagot, Jésuite, la société des *Bons amis*, d'où sortit plus tard l'œuvre si belle des Missions étrangères. Les membres de cette société étaient, avec l'abbé de Montigny, MM. Boudon, Pallu, Fermanel et Gauthier. Or, sous l'influence de M. Boudon, cette société adopta, dès le début, la dévotien du P. Eudes au saint Cœur de Marie.

De toutes les pratiques dont la piété se sert pour honorer la sainte Vierge, dit le cardinal Mathieu dans sa *Vie de M. Boudon*, celle qui plaisait le plus à l'âme tendre de Boudon était la dévotion à son saint Cœur. Il vit avec transport cette dévotion se propager et s'étendre par les soins du P. Eudes, malgré les oppositions de l'esprit de parti et la répugnance de ceux que les clameurs intimidaient. Il s'empressa d'attacher ses jeunes condiciples au culte de ce Cœur compatissant et de le leur montrer comme le canal de toutes les grâces et de toutes les bénédictions célestes. Des considérations si consolantes devaient agir puissamment sur leur esprit : aussi la fête du Cœur de Marie fut-elle mise au rang des principales fêtes de la Congrégation. On se servit, pour la solenniser, du livre que venait de publier le célèbre missionnaire, qui mettait sous son appui sa congrégation naissante. Tous les jours on récitait les litanies qu'il avait composées en son honneur devant un

1 — De Curley, *La mère de Saumaise et les Révélations de Paray*, ch. VIII.

tableau que Boudon avait fait faire, et qui représentait les cœurs de Jésus et de Marie, environnés d'anges adorateurs, avec ces paroles : *Cor Jesu et Mariæ, cœtus nostri gloria* 1. Ce tableau était l'unique ornement de la salle où ils se réunissaient, comme pour leur montrer que rien ne devait les distraire de leur application à ces objets sacrés. Ils les saluaient en entrant par d'humbles génuflexions ou par des exclamations courtes et vives, qui marquaient qu'ils avaient placé en eux toute leur joie et toute leur espérance.

Cette même année 1650, le P. Eudes eut à subir une des plus douloureuses épreuves de sa vie, qui ne fut, d'ailleurs, qu'une série de croix. Le siège épiscopal de Bayeux, qui, jusque là, avait été occupé par Mgr d'Angennes, l'ami et le protecteur du saint missionnaire, venait d'être attribué à Mgr Molé qui, circonvenu par les ennemis du P. Eudes, entreprit de détruire sa congrégation encore mal affermie. Le serviteur de Dieu, absent momentanément de Caen, ne perdit pas confiance.

C'est un orage qui passera, écrivit-il à ses enfants. Si l'on vous signifie quelque chose, ne répondez rien ; mais dites que, moi étant absent, vous n'avez rien à dire jusqu'à mon retour. Cependant, si l'on vous commande de fermer la chapelle, fermez-la, et allez dire vos messes où vous pourrez.

Le 29 novembre, sur l'ordre de l'évêque de Bayeux, la chapelle des Eudistes fut en effet fermée par l'official de Caen, et les prêtres du séminaire, réduits à aller dire la messe « où ils purent. » Bien que Mgr de Laval ne se fût pas encore fixé à l'Ermitage de

1 — Ces paroles sont empruntées à la strophe suivante de l'hymne des Ires Vêpres de l'office du Saint Cœur de Marie, composé par le Vén. P. Eudes :

Pars nostra, spes et gaudium,
Cœtusque nostri gloria,
Amor perennis omnium
Jungat sibi præcordia.

Le mot *cor*, au singulier, en parlant des SS. Cœurs de Jésus et de Marie, paraît d'abord étonnant. Mais saint François de Sales avait déjà dit dans un billet célèbre adressé à sainte Chantal : « Vraiment notre petite Congrégation est un ouvrage *du Cœur de Jésus et de Marie.* » Et depuis, que de fois cette formule, peu grammaticale mais nullement équivoque, a été employée !

Caen, il semble qu'il fut le témoin attristé de ces faits, car en 1692 il écrivait à M. Brisacier :

J'ai vu, étant à Caen, l'évêque de Bayeux fort animé contre le séminaire du P. Eudes, en venir jusqu'à l'extrémité de fermer la chapelle du dit séminaire au peuple... Il n'en fit pas davantage, n'ayant rien à redire aux mœurs ; s'il avait pu faire davantage, il l'aurait fait, ayant son frère pour lors ministre d'Etat [1].

L'année suivante, le P. Eudes prêcha à Saint-Sulpice de Paris une grande mission, qui s'ouvrit le jour de la Purification et dura tout le carême.

Depuis longtemps, dit M. Faillon, M. Olier désirait procurer à sa paroisse la grâce si précieuse d'une mission générale. Il appela pour la diriger en chef le P. Eudes, son ami, instituteur de la Congrégation des Eudistes. Il ne connaissait personne qui eût mieux le don d'annoncer la parole de Dieu et d'opérer de grandes conversions que cet homme extraordinaire qu'il appelait « la merveille de son siècle, » et aux travaux duquel Dieu avait donné jusqu'alors les fruits les plus abondants [2].

Comment croire que les membres de la société des *Bons amis*, qui avaient adopté avec tant d'empressement la dévotion du vénérable au Saint Cœur de Marie, aient vécu pendant un mois et demi à côté de lui sans aller de temps à autre entendre ses sermons, et sans entrer en relations avec lui ? Est-il même téméraire de penser qu'il se trouva quelquefois, peut-être même le 8 février, jour de la fête du saint Cœur de Marie, au milieu d'eux pour les entretenir de sa chère dévotion ?

Quoi qu'il en soit, l'abbé de Montigny et le P. Eudes se rencontrèrent sûrement à Caen l'année suivante.

L'année 1652 fut marquée à Paris par une révolte contre Mazarin qui tenait les rènes du gouvernement en qualité de

---

1 — Lettre conservée aux archives du séminaire de Québec et citée par M. Gosselin, *Henri de Bernières*, p. 15. La chapelle du séminaire de Caen fut rouverte en 1653, sur l'ordre du propre frère de Mgr Molé, qui avait été nommé évêque de Bayeux.

2 — Faillon, *Vie de M. Olier*, 2 p., l. xi, n. xiv.

premier ministre. Durant les troubles, l'abbé de Montigny et plusieurs de ses confrères se réfugièrent momentanément à Argentan chez M. Ango des Maizerets, où ils continuèrent leur vie de retraite et de prière. Ils firent ensemble un pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Délivrance qui se trouve à une petite distance de Caen.

En passant par Caen, dit M. de la Tour, on visita le fameux Père Eudes ; le saint fondateur reçut avec distinction les pèlerins.... De là vient l'union qui a toujours existé entre les Eudistes et le séminaire des Missions étrangères 1.

Si cette visite cimenta l'union des deux sociétés, nous savons qu'il faut remonter plus haut pour en trouver l'origine.

Deux ans plus tard, l'abbé de Montigny se retira à l'Ermitage de Caen, où Jean de Bernières-Louvigny, ancien trésorier de France en la généralité de Caen, groupait quelques âmes d'élite qui voulaient s'exercer, comme lui, à la vie intérieure et à la pratique des bonnes œuvres. La maison de l'Ermitage était située à côté du couvent des Ursulines que Jourdaine de Bernières, sœur du trésorier général, avait fait construire, et dont elle était devenue supérieure. Cela explique le dévouement de M. de Bernières pour les Ursulines de Québec dont il fut la providence avec Madame de la Peltrie.

L'Ermitage, à son tour, devint pour l'église de Québec une pépinière d'apôtres d'une vertu et d'un zèle à toute épreuve. On y vit réunis avec l'abbé de Montigny, qui y passa quatre ans, MM. Ango des Maizerets, Dudouyt, Morel, Torcapel, Pèlerin et le neveu même du fondateur, Henri de Bernières, qui devinrent les premiers compagnons et les auxiliaires dévoués de Mgr de Laval à Québec.

Les grandes âmes se comprennent et s'allient. Jean de Bernières et le P. Eudes vivaient dans une étroite union. A différen-

1 — De la Tour, *Mémoires sur la vie de Mgr Laval*, p. 31.

tes reprises, M. de Bernières rendit d'importants services aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité et se montra généreux envers les séminaires du P. Eudes. Il contribua également à défrayer au moins l'une de ses missions.

D'autre part, ces deux hommes de Dieu luttaient en commun contre l'invasion du Jansénisme à Caen :

Le Jansénisme, dit justement M. Gosselin, n'eut pas d'adversaires plus redoutables à Caen que M. de Bernières-Louvigny et son ami le vénérable P. Eudes ; et voilà pourquoi les adeptes de cette secte répandirent tant de calomnies contre les habitants de l'Ermitage et contre la congrégation des Eudistes 1.

Très versés tous les deux dans la science de la vie intérieure, le fondateur de l'Ermitage et le P. Eudes sa rencontraient souvent pour conférer sur des matières de piété. La liaison de celui-ci avec l'Ermitage était si étroite et si notoire qu'après la mort de Jean de Bernières, les extravagances [2] où tombèrent quelques-uns de ses disciples furent imputées au saint missionnaire qui, pour ce motif, ne crut pas prudent de les recueillir au Séminaire de Caen.

Vous avez fort bien fait, écrivit-il peu après au supérieur de cette maison, de ne pas les recevoir chez nous. Car nos bienfaiteurs — c'est le nom qu'il donnait à ses ennemis les plus acharnés — font courir ici secrètement un imprimé qui porte malicieusemeut que j'étais le directeur de l'Ermitage ; et

1 — *Henri de Bernières*, p. 13.

2 — En cette année même de la mort de M. de Bernières, étant sortis un jour comme des gens hors d'eux-mêmes, on les vit avec étonnement crier, les mains jointes sur la poitrine, à tous les carrefours de la ville, avec la voix et le ton d'inspirés : « Mes chers frères, priez Dieu pour la ville de Caen, qui est remplie de jansénistes. Il n'y a que M. Guilbert dont vous puissiez apprendre la pureté de la doctrine. » Costil, *Annales*, I, p. 367. Cette scène les couvrit de ridicule et amena leur dispersion. M. Guilbert, dont ils célébraient ainsi la doctrine, était curé d'une paroisse de Caen et leur servait de directeur. Mais, d'après le P. Costil, il n'était nullement responsable de l'exaltation de ses nouveaux disciples.

d'autres disent que ceux qui ont fait ces folies dans les rues de Caen étaient des nôtres [1].

C'est durant son séjour à l'Ermitage que l'abbé de Montigny contracta avec le P. Eudes cette amitié intime qui persévéra jusqu'à la mort. Le P. Costil nous apprend que le P. Eudes consulta Mgr de Laval sur les affaires de sa congrégation : ce dut être à cette époque [2].

D'autre part, on a relevé chez l'un et l'autre une dévotion singulière à l'Immaculée-Conception. Mgr de Laval étublit qu'au séminaire de Québec on se préparerait à en célébrer la fête par le jeûne [3]. La même pratique a toujours existé dans la congrégation de Jésus et Marie. J'ai peine à croire que cette rencontre des deux serviteurs de Dieu dans l'établissement d'une même pratique de dévotion soit purement fortuite.

Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque le P. Eudes et l'abbé de Montigny s'occupèrent ensemble et s'entretinrent souvent de la vie extraordinaire de Marie des Vallées. Cette vertueuse fille jouit autrefois, au Canada, d'une certaine notoriété ; mais plus encore que celui du P. Eudes, son souvenir s'est effacé avec le temps. Voici en deux mots son histoire [4] :

Marie des Vallées naquit le 19 février 1591 à Saint-Sauveur-Lendelin, dans le diocèse de Coutances. Ses parents, pauvres et peu instruits de leur religion, n'étaient guère à même de la former

1 — *Annales de la Congrégation de Jésus et de Marie*, I, p. 368.

2 — Le P. Costil range Mgr de Laval parmi les personnages éminents que le P. Eudes consulta avant de quitter l'Oratoire pour fonder sa congrégation. C'est en 1643 que le vénérable exécuta son dessein. A cette époque Mgr de Laval était âgé de 19 ans, et étudiait la théologie au collége de Clermont. Il n'avait ni la notoriété ni la maturité voulues pour qu'on le consultât sur l'institution d'une congrégation nouvelle. C'est plus tard, vraisemblablement, durant son séjour à l'Ermitage, qu'il fut consulté par le P. Eudes, et c'est le souvenir de ce fait qui, altéré par la tradition orale, aura sur ce point induit l'annaliste en erreur.

3 — Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, II, p. 576.

4 — Cf. Adam, *Marie des Vallées*, Paris, Poussielgue, 1894.

à la piété. Le Saint-Esprit y suppléa en déposant de bonne heure, dans cette âme d'élite, le germe des plus belles vertus. Dès sa plus tendre enfance, elle manifesta une grande soumission à la volonté de Dieu et un amour remarquable pour la sainte vertu de pureté.

Les plus cruelles épreuves ne tardèrent pas à fondre sur elle. La mort de son père la réduisit à la plus extrême pauvreté, et le second mariage de sa mère l'exposa aux brutalités d'un beau-père qui la battait avec une barbarie inouïe. Au lieu de se plaindre, elle pria pour lui et finit par obtenir sa conversion.

A l'âge de 19 ans environ, à la suite d'un maléfice dont elle fut victime, elle devint le jouet des démons qui la tourmentaient affreusement. La possession, quand elle est involontaire, n'est point coupable. C'est une épreuve que Dieu permet quelquefois pour purifier une âme et qui peut la conduire aux plus héroïques vertus. Marie des Vallées eut à subir cette terrible épreuve pendant au moins 36 ans, sans que les exorcismes réitérés dont elle fut l'objet soit à Coutances, sa résidence ordinaire, soit à Rouen, où elle eut à se justifier d'une accusation mensongère de sorcellerie, pussent l'en délivrer. Voici comment cette humble fille accepta sa situation.

Je suis certaine, se dit-elle, que je ne me suis point donnée au démon; c'est donc Dieu qui a permis ce qui m'arrive, parce que sa science divine lui a fait voir que cet état était le plus avantageux pour mon salut, car infiniment bon, comme il l'est, et rien ne lui étant impossible, il m'eût fait passer par une autre voie si elle eût été meilleure pour moi. C'est pourquoi j'accepte de tout mon cœur celle-ci, sûre que c'est l'amour de Dieu qui m'y conduit. J'y veux vivre et mourir, si c'est sa volonté, et je ne changerais pas ma situation avec celle de la plus grande reine du monde.

Je ne crois pas qu'on trouve plus d'héroïsme dans la vie des saints canonisés.

Les démons ne furent pas seuls à tourmenter Marie des Vallées. Elle eut presque autant à souffrir de la part des hommes, et surtout des sorciers et des magiciens qui s'acharnaient à la persécu-

ter. Son unique vengeance fut de s'offrir à la justice divine pour expier leurs crimes et obtenir leur salut. On voit à quelle haute vertu s'éleva cette pauvre villageoise dépourvue de toute instruction.

Elle avait une haine extraordinaire pour le péché, ce qui lui faisait contempler avec amour la justice divine.

Si Dieu vous avait donné les sentiments que je porte de la beauté de la divine justice, disait-elle un jour à M. Le Pileur, vicaire général de l'évêque de Coutances, vous verriez qu'il fait beau la contempler, vous ne prêcheriez que la divine justice, et contre le péché ; vous oublieriez toutes les autres prédications et n'en feriez point d'autre que celle-là 1.

De crainte de tomber dans le péché, cette pieuse fille voulut s'abandonner sans réserve à la divine volonté, afin qu'elle la conduisît avec un souverain empire.

Son zèle pour le salut des âmes n'était pas moins admirable.

N'avons-nous pas vu de nos jours, dit à son sujet le Vén. P. Eudes, une sainte personne tellement embrasée de ce divin zèle que, poussée d'une inspiration très forte, elle a demandé à Dieu avec des prières très-ardentes à souffrir pour un temps les tourments de l'enfer qui étaient préparés pour jamais à plusieurs âmes criminelles qui les avaient mérités, afin de les en garantir ? Combien de fois avons-nous entendu cette même personne, animée d'un mouvement extraordinaire de l'esprit de Dieu, protester hautement et du plus profond de son cœur, qu'elle souffrirait très volontiers tous les supplices de l'enfer jusqu'au jour du jugement pour sauver une seule âme ! 2

On ne s'étonnera pas qu'une âme si généreuse ait été favorisée de grâces exceptionnelles. Nous ne possédons qu'une faible partie des révélations qu'elle reçut de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, mais les débris qui nous en restent contiennent, comme on l'a dit, des beautés de premier ordre.

Marie des Vallées mourut en odeur de sainteté à Coutances, le 25 février 1656. Son corps, inhumé d'abord dans l'église Saint-

1 — Adam, *Marie des Vallées*, p. 262.
2 — Eudes, *Le bon confesseur*, ch. 2, sec. 3.

Pierre, fut peu après transféré dans la chapelle du séminaire, dont elle avait posé la première pierre et où elle avait demandé à être enterrée.

Beaucoup de prêtres et de religieux, non moins remarquables par leur vertu que par leur science, furent appelés à juger la conduite de Marie des Vallées, mais le plus célèbre de ses directeurs fut incontestablement le P. Eudes.

Durant une mission qu'il prêcha à Coutances en 1641, le vénérable fut invité à examiner cette pieuse fille, dont la vie extraordinaire faisait alors beaucoup de bruit. Il ne tarda pas à reconnaître les trésors de grâce et de vertu que renfermait cette âme si pure et si éprouvée par la souffrance, et il ne cessa de remercier Dieu de la lui avoir adressée :

En cette année 1641, écrit-il dans son *Memoriale beneficiorum Dei*, au mois d'août, Dieu me fit une des plus grandes faveurs que j'aie jamais reçues de son infinie bonté ; car ce fut en ce temps que j'eus le bonheur de commencer à connaître la sœur Marie des Vallées, par laquelle sa divine Majesté m'a fait un grand nombre de grâces signalées. Après Dieu, j'ai obligation de cette faveur à la Très Sainte Vierge Marie, ma très honorée Dame et ma très chère Mère, dont je ne pourrai jamais assez la remercier 1.

Mgr de Matignon lui ayant demandé plus tard de se charger de la conduite de la sœur Marie, il le fit avec joie, et pour être plus à même de la diriger et de rendre compte de son état à ses supérieurs, il recueillit dans un *Mémoire* rédigé pour son usage personnel ce que cette pieuse fille lui avait fait connaître de sa vie et de ses dispositions. C'est ce manuscrit, aujourd'hui perdu, qu'on a appelé la *Vie de Marie des Vallées*.

1 — *Memoriale beneficiorum Dei*, ms., n. 33.

Chs Lebrun, Eudiste.

DÉFENSE HÉROÏQUE

DE SOIXANTE-SEPT MÉTIS CONTRE DEUX MILLE SIOUX [1]

C'était en 1851, à l'époque où les vastes prairies de l'Ouest, qui se peuplent aujourd'hui avec une si prodigieuse rapidité, n'étaient encore que d'immenses déserts. L'Indien seul y plantait alors sa tente ; le blanc n'y pénétrait que pour chasser les animaux sauvages, et la guerre entre les nombreuses tribus indiennes était plus fréquente que la paix. Pour les sauvages, la guerre était comme la condition normale ; on aurait dit qu'ils ne vivaient que pour se battre. Ils passaient une moitié de leur vie à combiner des plans d'attaque, et l'autre à les exécuter. Généralement, ces guerres se livraient entre sauvages ; cependant les blancs n'étaient pas toujours à l'abri de tout danger d'attaque ; et, plus d'une fois, ils ont eu à opposer de vigoureuses résistances aux assauts de ces terribles nomades de la prairie.

De ces contrées sauvages la renommée n'est pas allée porter au loin le bruit de tels combats ; il n'a manqué pourtant à plusieurs de ces faits d'armes qu'un théâtre plus illustre pour leur mériter d'orner les pages de l'histoire, et de passer avec gloire à la postérité.

Voici le récit détaillé d'un de ces combats merveilleux, où quelque soixante Métis luttèrent pendant deux jours, avec un courage héroïque, contre deux mille cavaliers sioux qui les tenaient enfermés dans le cercle restreint de leur campement fortifié.

---

1 — Lors d'un récent voyage de Mgr Langevin à Montréal, Sa Grandeur disait à l'auteur de cet article : « J'aimerais beaucoup à voir consigné dans l'histoire le récit de cette fameuse bataille de 67 Métis contre 2,000 Sioux en l'année 1851. Faites-moi donc le plaisir de l'écrire. » C'est ce récit que la *Nouvelle-France* à l'avantage d'offrir à ses lecteurs. Il est de nature à les intéresser vivement. — La Rédaction.

Feu Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, d'illustre mémoire. alors missionnaire à la Rivière-Rouge, accompagnait les chasseurs métis à la prairie ; il se trouva lui-même dans le petit camp des assiégés durant ces deux terribles journées. La bataille eut lieu le 13 et le 14 juillet 1851, au pied des buttes de Grand-Coteau, dans le Dakota.

Le 15 juin de l'année 1851, époque ordinaire du départ pour la chasse aux buffles, un parti de chasseurs laissait la mission du Cheval Blanc (Saint-François Xavier) et se mettait en route pour la prairie.

Après quatre jours de marche, ce parti rejoignait les camps de Saint-Boniface et de Pembina, et partait avec les chasseurs de ces deux derniers camps, dont le nombre des cavaliers s'élevait à trois cent quatre-vingt-cinq. C'était autant qu'il en fallait pour tenir en respect toute tribu ennemie qui aurait eu l'intention de les attaquer ; mais, d'un autre côté, c'était plus de monde qu'il n'en fallait pour chasser avec avantage. Après avoir tenu conseil, on résolut de se séparer. Le plus grand nombre, pourtant, était d'opinion qu'il était dangereux de s'aventurer trop loin sur le terrain des Sioux, et que ce serait une imprudence d'y marcher par petits groupes.

Tous les chasseurs savaient que ces sauvages, durant tout l'hiver précédent, s'étaient préparés à la guerre et n'attendaient qu'une occasion favorable pour frapper un coup.

Après avoir pesé toutes les raisons propres à les rassurer, soixante-sept cavaliers consentirent à se séparer de la grande bande ; tous les autres, au nombre de trois cent dix-huit, restèrent unis, et se dirigèrent vers un endroit appelé la Maison du Chien. En prenant cette voie ils s'éloignaient un peu des terres des Sioux.

Pour rassurer leurs compagnons dont le petit nombre pouvait, certes, leur inspirer de sérieuses inquiétudes, ils leur promirent de voler à leur secours dès qu'ils apprendraient l'approche de l'ennemi.

Les deux camps se mirent en marche, chacun dans sa direction.

A peine s'étaient-ils séparés que déjà les cavaliers du grand camp donnaient la chasse à un parti de Sioux qu'ils avaient découverts dans les environs. Ils avaient décidé de ne pas les souffrir dans leur voisinage.

La nouvelle de cette rencontre fut immédiatement portée aux cavaliers du petit camp afin de les engager à redoubler de vigilance.

Les jours suivants, la marche se poursuivit sans accidents pour ces derniers jusqu'à un endroit appelé le Grand-Coteau, bien connu de tous les chasseurs. Les soixante-sept cavaliers y arrivèrent le 12 juillet au soir, un samedi.

Au moment de camper, après avoir gravi la hauteur des premières buttes des Coteaux, les éclaireurs expédiés en avant signalèrent la découverte d'un grand camp.

La distance ne permettait pas de distinguer si c'étaient des amis ou des ennemis.

Le chef cependant ordonna d'aller choisir l'endroit le plus avantageux pour se défendre en cas d'attaque, et, en même temps, cinq cavaliers, munis d'une lunette, piquèrent de l'avant afin de reconnaître la nature du camp voisin. En usant de prudence il eut été très facile d'atteindre leur but sans être vus. Malheureusement là n'était pas la vertu favorite des chasseurs métis. Ils allèrent donc imprudemment se placer sur le haut d'une butte, de façon que les sauvages, avec leur vue exercée, ne pouvaient manquer de les apercevoir.

Avec leur lunette les Métis reconnurent facilement que le camp voisin était un camp de Sioux, et de plus, que ceux-ci y étaient réunis en très grand nombre. Le simple bon sens aurait dû leur conseiller de revenir immédiatement porter cette nouvelle à leurs camarades, qui attendaient avec anxiété à quelques milles plus bas le retour des éclaireurs. Ils firent cependant tout le contraire, sans prendre le temps de réfléchir ni de consulter personne.

Comme s'il n'y avait eu aucun danger à redouter, ils poussèrent leurs chevaux vers les Sioux avec la plus grande insouciance.

Quand ces derniers virent s'approcher les chasseurs métis, ils allèrent à leur rencontre au nombre d'une vingtaine sans témoigner aucun signe d'hostilité.

Ils étaient tous à cheval. En voyant la confiance avec laquelle les cinq chasseurs s'approchaient, les sauvages comprirent qu'il leur serait facile de les faire prisonniers sans combat. Ils prirent leur temps pour cela. Dès qu'ils furent auprès d'eux, ils les entourèrent et leur déclarèrent qu'ils allaient les mener à leur camp. Les Métis comprirent alors qu'ils s'étaient jetés imprudemment dans un piège et qu'ils avaient affaire à des ennemis qui venaient leur faire la guerre.

La résistance n'était pas facile, et il était un peu trop tard pour tenir conseil. Il ne leur restait qu'un moyen de s'échapper : c'était de faire bonne contenance et d'user de ruse. A peine furent-ils en marche vers le camp des Sioux que deux Métis, trompant la vigilance de leurs ennemis, firent tourner bride à leurs coursiers et parvinrent, non sans danger, à rejoindre le camp des chasseurs. Les trois qui restèrent prisonniers étaient McGillis, Whiteford et Malaterre.

Grande fut l'inquiétude des Métis en apprenant l'aventure de leurs trois compagnons. Il n'y avait plus à en douter, les Sioux venaient pour combattre.

Pour essayer de donner le change au sujet de leurs desseins pervers, les Sioux commencent par rassurer les Métis prisonniers sur le sort qui les attend, affirment qu'ils n'ont rien à redouter de leur part et qu'ils seront très bien traités dans le camp. Ils leur promettent de plus que, dès le lendemain, ils seront renvoyés en liberté.

Il était facile de voir à leur mine qu'ils n'étaient pas sincères, et qu'ils voulaient tout simplement tromper pour s'introduire dans le camp des Métis.

Il fallait cependant aviser à quelque moyen de délivrer les pri-

sonniers, qu'une mort certaine attendait du moment qu'on en viendrait aux mains. Sans connaître exactement le nombre des Sioux qui venaient à eux, les Métis se sentaient néanmoins trop faibles pour tenter autre chose que de se défendre dans leur camp.

Pendant qu'ils sont à délibérer ainsi, ils aperçoivent trois Sioux à cheval qui viennent vers eux. Aussitôt une douzaine de chasseurs s'empressent d'aller à leur rencontre pour les empêcher de s'approcher et de reconnaître leur position. Après les cérémonies usitées en pareille circonstance, ils s'abordent enfin paisiblement.

Le premier plan des Sioux, comme on le sut plus tard, avait été d'attaquer à l'improviste ; mais se voyant découverts, ils avaient fait des prisonniers, pour avoir, le lendemain, un motif de pénétrer dans le camp métis.

Les Métis ne se firent pas illusion sur leur position et, à tout événement, ils résolurent de ne recevoir les Sioux qu'au bout du fusil. Comme il n'y avait rien à faire pour sauver les prisonniers, ils pensèrent qu'il valait mieux les sacrifier que d'exposer tout le camp à être massacré.

Ils passèrent toute la nuit à fortifier leur camp, afin de se mettre le plus possible à l'abri des balles. Les charrettes furent rangées en cercle, et placées debout avec des perches passées dans les roues pour les fixer les unes aux autres. Pour mettre en sûreté les femmes et les enfants, on creusa des trous en terre à l'intérieur du camp, et les chasseurs élevèrent à l'extérieur des redoutes, pour se protéger contre le feu de l'ennemi et l'empêcher de venir trop près des charrettes.

Pendant toute la nuit, des sentinelles montèrent la garde autour de ces petites fortifications. A la tombée du jour, deux cavaliers avaient été dépêchés vers les chasseurs du grand camp métis, pour leur faire connaître la position critique où se trouvaient leurs frères et leur demander un prompt secours.

Le lendemain, 13 juillet, un dimanche, des éclaireurs aperçoivent les Sioux qui se mettent en marche ; mais ce ne sont plus

quelques cavaliers comme la veille, qui viennent pour recevoir des présents; c'est une masse mouvante qui s'approche; c'est toute une armée de guerriers qui vient au combat.

Arrivés à mi-chemin, ils font halte; une trentaine de cavaliers partent en même temps du camp métis pour venir à leur rencontre. A peine sont-ils en route qu'un des trois prisonniers, McGillis, s'échappe du milieu des Sioux et s'élance de toute la vitesse de son coursier vers les siens: « Ah! mes chers amis, dit-il en arrivant auprès d'eux, nous n'avons pas de vie à espérer; vous n'avez pas besoin de rire de ma frayeur. C'est la mort qui vous attend. Nous avons affaire à deux mille Sioux: ils m'ont déclaré qu'ils voulaient entrer dans votre camp et vous massacrer tous. »

Ce langage n'avait rien de bien rassurant. Cependant les cavaliers métis ne se laissèrent pas trop effrayer; ils abordèrent hardiment les plus avancés des guerriers Sioux, et, après leur avoir fait quelques petits présents, ils les engagèrent à rebrousser chemin. Mais ce n'était pas du tout ce que ces barbares avaient décidé dans leur conseil; ils se sentaient forts de leur nombre, et l'idée d'un pillage et d'un massacre sans danger pour eux leur souriait trop pour en laisser échapper l'occasion. Aussi firent-ils mine de ne pas comprendre l'avertissement des Métis et continuèrent-ils leur course en avant.

Les trente cavaliers métis comprennent alors que le seul parti qui leur reste est de fuir à toute bride vers leurs compagnons, et de se préparer au combat. Les Sioux avec lesquels ils viennent de parler, au lieu d'attendre le gros de l'armée, s'élancent aussi vers le camp pour tâcher d'en forcer l'entrée. M. Laflèche, le missionnaire, avait passé la nuit à entendre les confessions de ses enfants et à les préparer à la mort. Tous s'y attendaient, car ils n'espéraient guère pouvoir résister à un pareil nombre. M. Laflèche, revêtu de son surplis et de son étole, adressa quelques paroles à ses ouailles pour les encourager à se défendre en braves et à vendre au moins chèrement leur vie.

« Courage ! mes bons amis, leur disait-il, courage ! Vous voyez que vos ennemis sont nombreux, mais vous savez aussi combien ils sont lâches.

« Souvenez-vous que le bon Dieu est de votre côté et que vous avez dans le ciel un Père qui voit combien est injuste l'attaque de ces barbares contre vous. Battez-vous avec vaillance ; c'est Dieu qui vous commande de défendre vos femmes et vos enfants et de protéger leur vie. Mourez, s'il le faut, mais mourez en braves. »

Il leur fit en même temps promettre un jour de jeûne et trois grand'messes si Dieu leur conservait la vie. Rassurés par la parole du missionnaire, les Métis attendirent de pied ferme leurs redoutables ennemis.

Des hauteurs des buttes où ils s'étaient campés la veille, les Sioux continuaient à s'avancer vers le camp métis. Confiants dans leur nombre, ils se flattaient de remporter une facile victoire. Ils étaient loin de soupçonner qu'une poignée d'hommes, cachés derrière le misérable rempart de quelques charrettes, allaient les tenir en échec et finalement les mettre en déroute, après avoir fait mordre la poussière à l'élite de leurs guerriers.

Ils étaient si sûrs de la victoire, qu'ils conduisaient avec eux des charrettes pour remporter le butin qu'ils comptaient faire dans le camp métis. Quand les chasseurs les virent arrivés à une bonne portée de fusil, ils leur signifièrent de retourner sur leurs pas ; mais, au lieu de tourner bride, les plus avancés lancent leurs chevaux pour renverser les charrettes et forcer l'entrée du retranchement. Il n'y avait plus de temps à perdre : une première décharge faite avec précision et à bout portant envoie rouler sur l'herbe les téméraires, et oblige les autres à retraiter pour attendre le gros de la bande.

Pendant ce temps-là, un des prisonniers, Whiteford, qui se trouvait en arrière des Sioux, entendant les premiers coups de feu, comprit que c'en était fait de lui s'il ne tentait un suprême effort pour reconquérir sa liberté.

On l'avait confié à la garde d'un Américain qui vivait avec les sauvages. Il paraît que ce dernier eut pitié de Whiteford et voulut lui donner une chance de s'échapper. « Si tu as un bon cheval, lui dit-il en anglais, lâche-le à toute bride et sauve-toi ; je ferai semblant de tirer sur toi pour n'avoir pas l'air de trahir les Sioux. Peut-être réussiras-tu à rejoindre tes amis. »

Whiteford ne se fit pas répéter l'invitation. Il savait que son cheval était le meilleur coureur de la prairie, et que pour un espace de quelques milles, pas un Sioux ne l'approcherait. Il vise donc son chemin un peu en dehors de la foule, et pique des deux dans les flancs de son coursier. Jamais, depuis qu'il parcourait les prairies, il n'avait fait une course aussi vertigineuse. Couché sur son cheval comme l'Arabe dans le désert, il passe dans la forêt plus vite que le vent. Chaque Sioux qui le voit passer le couche en joue et lui décharge une balle qui va se perdre dans le feuillage. Déjà il est en vue du camp, et ses compagnons, qui l'ont reconnu, aussi prompts que l'éclair, s'élancent à sa rencontre. Il sent qu'il est sauvé ; mais avant de mettre pied à terre, il se retourne pour décocher une balle dans le crâne du Sioux qui l'a accompagné le plus loin.

La vieille mère de Whiteford était au camp et croyait déjà son fils massacré. Quand elle le vit arriver, elle courut au devant de lui et lui dit : « Si tu es fatigué, viens te reposer et donne-moi ton fusil que je puisse tirer un peu sur ces coquins-là. »

Cependant, après quelques moments de trève, le gros de la cavalerie des Sioux entoure le camp comme d'une ceinture vivante. Les balles sifflent de tous les côtés et se croisent sur la tête des Métis abrités derrière les minces planches de leurs charrettes. Ceux-ci, habiles tireurs, accoutumés à ne jamais dépenser inutilement une balle sur un gibier, répondent aux Sioux avec une précision qui les déconcerte. Chaque coup de feu porte juste, et chaque décharge fait une trouée dans les rangs ennemis. Bientôt les plus hardis de la bande ennemie ont mordu la poussière. Etonnés d'une telle résistance, les autres reculent, mais

reviennent bientôt en poussant des cris affreux, croyant par ces hurlements sauvages épouvanter les Métis. Ce second assaut n'eut pas plus de succès que le premier.

Ce que les Métis redoutaient le plus, c'était de voir les Sioux s'élancer en masse sur le camp pour renverser les charrettes et forcer un aussi faible rempart. Ils l'auraient fait s'ils avaient été plus braves. La chose leur eut été facile, les Métis ayant à peine un homme à opposer contre vingt ; mais les sauvages sont naturellement lâches ; ils tiennent à la vie et n'aiment pas à s'exposer quand ils ne sont pas certains de la victoire. D'ailleurs les Métis avaient chacun un couteau, et ils étaient décidés à prouver aux Sioux que les blancs ne se laissent pas égorger comme des agneaux. Dans ce combat corps à corps, plus d'un sauvage aurait mordu la poussière avant que le gros de la cavalerie eût été maître du camp. Les Sioux préférèrent donc continuer la fusillade à distance.

Du côté des Métis, personne n'était blessé, tandis que chaque nouvelle décharge culbutait un certain nombre de Sioux qui ne se relevaient pas. Vers les trois heures de l'après-midi, un des chefs Sioux s'écria : « Les Français ont avec eux un Manitou ; jamais nous ne pourrons réussir à leur faire du mal. Allons-nous-en, c'est impossible de les tuer. »

Le Manitou dont ils parlaient était M. Laflèche ; la vue du missionnaire revêtu du surplis et de l'étole avait frappé leur imagination et les avait découragés autant qu'elle encourageait les Métis.

Les trop modestes succès obtenus par ces barbares après six heures de combat avaient suffisamment refroidi leur humeur guerrière ; ils se retirèrent donc en emportant leurs morts et leurs blessés sur les mêmes charrettes qu'ils avaient amenées pour y entasser le butin de leurs victimes.

En présence de ce triomphe inespéré, les Métis reconnurent que la divine Providence avait veillé sur eux d'une manière toute spéciale et vraiment extraordinaire. En voyant leurs ennemis se retirer, ils commencèrent à respirer un peu plus à l'aise. Ils sor-

tirent du camp pour aller visiter le champ de bataille et examiner les endroits où ils avaiant vu tomber des ennemis. Partout où quelque guerrier avait été frappé à mort, on trouvait des taches de sang sur l'herbe de la prairie. Le corps de Malaterre, qui n'avait pas eu la chance de s'échapper comme ses deux autres compagnons, gisait par terre, percé de soixante-sept flèches et de trois balles. On avait tranché, pour les emporter, ses pieds et ses mains ; ses bras avaient été cassés, sa chevelure enlevée, son crâne fracassé et la cervelle répandue sur le sol. Les Métis recueillirent soigneusement ces lambeaux de chair et d'ossements et les enterrèrent pieusement dans la prairie.

Les Sioux cependant n'avaient pas retraité à une grande distance ; car leur intention était de revenir le lendemain.

Pendant toute la nuit, ils poussèrent des cris affreux pour effrayer les Métis. Ces derniers tinrent conseil et résolurent de retraiter en attendant le secours du grand camp sur lequel ils n'osaient plus guère compter, vu que les deux coursiers envoyés vers lui la veille avaient eu leur chemin coupé par les Sioux, et avaient été obligés de revenir sans avoir accompli leur mission. Cependant ils espéraient que deux jeunes gens, qui avaient pris la fuite au commencement du feu, auraient plus de succès.

Quelle que pût être d'ailleurs l'issue de cette dernière tentative, il fut décidé qu'on se mettrait en marche. Pour éviter toute surprise, on arrêta les dispositions suivantes : quatre cavaliers devaient se tenir à un mille environ de la caravane, le premier en arrière, le second en avant, et les deux autres de chaque côté. Ils devaient signaler l'apparition de l'ennemi en faisant croiser deux cavaliers sur une butte. De cette manière il restait assez de temps aux Métis pour camper et se mettre en défense.

Pour plus d'expédition, ils firent marcher les charrettes en quatre colonnes, en sorte qu'à la première alarme deux rangs se jetant d'un côté et deux rangs de l'autre, il ne restait qu'à fermer les deux bouts à la largeur ordinaire du camp, et le rempart se trouvait prêt en un instant.

A peine étaient-ils en route depuis une heure, qu'ils aperçurent en arrière deux cavaliers qui se croisaient sur une butte.

C'était le signal d'une nouvelle attaque ; les Sioux étaient en vue. Ils étaient moins nombreux que la veille et paraissaient moins ardents.

Mettant à profit leur première expérience, les Métis, pour se mieux protéger contre les balles, rangèrent les charrettes à double rang, puis, à trois chaînes de ces remparts, ils se hâtèrent d'élever des redoutes pour mieux protéger le camp en tenant les sauvages à distance. Ces préparatifs étaient à peine finis que le camp était déjà cerné et que les balles commençaient à pleuvoir de tous les côtés à la fois.

Pendant cinq heures on combattit de part et d'autre avec une égale ardeur.

Enfin un des chefs s'avance pour demander d'entrer dans le camp. Les Métis lui ordonnent de reculer s'il ne veut pas perdre la vie. Il leur répond que le combat est fini, que les Sioux vont lever le camp et que désormais ils n'attaqueront plus les Métis.

A peine avait-il fini de parler que toute la bande sauvage s'élança à bride abattue, et, passant à une petite distance, fit une décharge en poussant des cris affreux. Ce fut la plus terrible de toutes leurs fusillades. Les Métis pensaient bien que pour le coup elle allait leur coûter cher. Heureusement il n'en fut rien. Les chasseurs répondirent de leur mieux par des cris de joie mille fois répétés.

L'attaque était finie ; l'ennemi avait disparu. Une demi-heure après, tous les chasseurs du grand camp arrivaient au secours de leurs frères. Ces pauvres gens pleuraient de joie en revoyant en vie leurs parents et leurs amis qu'ils s'attendaient à retrouver massacrés. Ce fut une fête dans le camp. Les deux camps pouvaient maintenant compter sept cents hommes ; car plus de deux cents Sauteux s'étaient joints aux Métis. C'était une bonne occasion pour aller apprendre aux Sioux à respecter le droit des gens.

Cependant les avis étaient partagés. Les uns voulaient immé-

diatement se mettre à leur poursuite : c'était peut-être le meilleur parti. Mais le plus grand nombre pensaient qu'il valait mieux les laisser aller que de s'exposer à manquer de chasse en les poursuivant. Cet avis prévalut par bonheur pour les Sioux ; car si les Métis se fussent mis à leur poursuite, ils les eussent trouvés dans l'impossibilité de se défendre. Durant les deux jours de combat ils avaient épuisé toutes leurs munitions. En laissant le campement pour reprendre le chemin de la chasse, les Métis écrivirent aux Sioux une longue lettre qu'ils attachèrent au bout d'une perche, persuadés qu'après leur départ quelques-uns d'entre eux viendraient à passer en cet endroit.

Jamais les Métis ne purent savoir exactement combien de guerriers les Sioux avaient perdus dans ce combat.

L'abbé G. Dugas,
Ancien missionnaire.

L'ÉGLISE DE FRANCE

EN FACE DE LA LOI DE LA SÉPARATION [1]

La loi qui décrète la séparation des Eglises et de l'Etat en France est entrée en vigueur le 1er janvier de cette année. Son application n'est encore que partielle, et, durant cette année d'élections, elle sera à peine sensible ; mais elle sera progressive et produira peu à peu tous ses effets. Tout a été dit sur son caractère hypocritement libéral, mais pratiquement oppressif et spoliateur ; nous n'y voulons point insister ici.

Aussi bien, y a-t-il mieux à faire.

Si la loi, méchante et injuste en elle-même, ne peut créer *un droit*, elle n'en établit pas moins *un fait* d'une capitale importance. Faire semblant d'ignorer ce fait, auquel on se heurtera dans la pratique quotidienne, serait aussi vain que puéril. Il importe au contraire de le regarder en face et d'étudier froidement quelle position il convient aux catholiques d'adopter devant la condition qui leur est faite. Ces pages n'ont d'autre but que d'apporter leur modeste contribution à cette étude. Inutile de dire qu'elles n'ont pas la prétention de préjuger la solution, et que l'auteur retient comme son premier devoir d'obéir pleinement à la décision de l'autorité ecclésiastique compétente, quand elle aura jugé opportun de se prononcer.

***

Il ne peut être question pour des catholiques de *reconnaître* la loi de séparation, comme ils feraient de toute autre loi bonne ou

---

1 — Cet article de la plus haute actualité, écrit spécialement pour la *Nouvelle-France*, doit paraître en même temps en Europe, sous forme de brochure. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs une primeur de cette importance, et nous prions l'auteur, un éminent personnage ecclésiastique, d'agréer nos plus vifs remerciements pour cette préférence si honorable accordée à notre modeste revue.—La Rédaction.

simplement indifférente : elle est injuste et par conséquent dépourvue de toute autorité autre que celle de la force brutale ; car en enlevant à l'Eglise et à la communauté des fidèles les biens qui leur appartenaient en propre, elle est matériellement spoliatrice ; en retirant sans raison à une catégorie de citoyens une liberté de droit naturel, elle est moralement oppressive ; en rompant par la volonté d'une seule partie un contrat bilatéral, elle est contraire au droit des gens. La reconnaître serait ratifier toutes ces injustices ; et la conscience catholique, respectueuse de tous les droits, reste irréductible devant toutes leurs violations.

Il ne reste donc d'autre alternative que de la *subir* ou de lui *résister*. Mais il importe d'autant plus de préciser le sens attaché à ces deux mots, que déjà bien des confusions et des malentendus se sont produits.

Subir la loi n'est pas seulement s'interdire tout acte d'insurbordination contre elle et s'incliner dans une attitude purement passive devant la violence qui dénonce le Concordat, supprime le budget des cultes, s'arroge la propriété des biens d'église, etc. ; c'est encore faire des actes positifs qui ne sont pas imposés, mais seulement autorisés par la loi : c'est en effet constituer librement des associations cultuelles en conformité avec les articles 18 et 19 ; c'est organiser le culte public, en réclamer l'existence légale, en accepter toutes les charges et les avantages ; c'est demander la dévolution des biens, s'exposer aux poursuites et aux peines prévues contre ceux qui en transgressent les dispositions ; en un mot, c'est se résigner en fait à vivre sous le régime de la loi.

De même *résister à la loi* n'est pas s'insurger contre elle, par bravade ou par violence s'opposer aux agents publics chargés de l'appliquer, soustraire les objets du culte aux inventaires, se barricader dans les églises, etc. La résistance peut s'établir sans la moindre insubordination même matérielle à la loi : que l'on s'abstienne de former les associations cultuelles prévues et autorisées, mais non commandées par elle ; que l'on renonce aux avantages qu'elle stipule, mais aussi aux charges qu'elle décrète ; que

l'on en appelle simplement au droit commun ; que, profitant des lois antérieures et notamment du titre I de la loi du 1er juillet 1901, l'on constitue l'association catholique sur d'autres bases, sous d'autres titres, sous d'autres formes même privées, comme feraient les mahométans ou les bouddhistes, comme font les francs-maçons et les libres-penseurs, et la résistance sera organisée. Alors de la loi il restera l'élément transitoire de spoliation et de violence ; mais l'élément durable et organique sera œuvre morte faute d'objet [1].

Les termes du problème ainsi posés, il reste à rechercher laquelle des deux solutions peut arracher l'Eglise de France à la ruine et peut-être lui donner un regain de vie. Nous essayerons d'exposer aussi impartialement que possible les raisons qui militent en faveur de l'une et de l'autre.

***

Mais une question préjudicielle se pose : les catholiques *peuvent-ils* accepter la loi de séparation dans les limites exposées ? la conscience leur permet-elle de former des associations cultuelles ?

Il est clair que, si, dans la constitution même des associations cultuelles, était insérée une clause directement opposée aux lois de Dieu ou aux droits imprescriptibles de l'Eglise, les catholiques auraient le devoir absolu de la rejeter. Or, on ne peut nier que

1 — Il importe de remarquer que les pensions ou allocations attribuées par l'article 11 ne sont pas en cause ici. En effet, elles ne regardent que les services passés et ne dépendent nullement de la position ou conduite future : un prêtre qui cesse tout ministère touchera sa pension. La loi elle-même déclare ces pensions et allocations « incessibles et insaisissables dans les mêmes conditions que les pensions civiles. » De plus la question elle-même de ces pensions est strictement personnelle, et ne touche pas à l'organisation générale de l'Eglise de France. Donc, en toute hypothèse, les ecclésiastiques, spoliés de leur droit, peuvent réclamer la portion qu'on leur en laisse : la honte n'est pas pour ceux qui reçoivent une part de ce qui leur est dû, mais pour ceux qui volent l'autre.

les associations cultuelles, telles qu'elles sont réglées par la loi, ne contiennent des germes de schisme. Prenons pour exemple celles qui seront formées dans les petites communes et qui devront compter au moins sept membres, c'est-à-dire six laïques avec le curé. La loi reconnaît à ces membres certains droits « *nonobstant toute clause contraire des statuts* » (art. 19). Supposons que le règlement d'administration attribue à la majorité absolue des membres le droit d'éliminer n'importe lequel des membres, y compris le curé, de régler l'ordre, la forme, la durée des fonctions du culte, l'administration des sacrements, etc. ; par là même l'association serait schismatique. Mais nous n'en sommes pas là. La loi laisse assez de latitude pour que l'autorité ecclésiastique puisse élaborer des statuts intérieurs rigoureusement orthodoxes, et il n'est pas probable que le règlement d'administration annoncé commette la faute d'insérer de pareilles clauses. C'est ce qu'a voulu dire Mgr Touchet, évêque d'Orléans, en déclarant que « l'essai loyal ne nous serait possible que si nous pouvions baptiser les associations cultuelles. »

Ceux-là aussi semblent dépasser la mesure qui prétendent que la constitution des associations cultuelles et l'acceptation des biens qui leur seront dévolus équivalent par elles seules à la reconnaissance de l'autorité, partant de la légitimité de la loi. Non ! tout en proclamant l'injustice de la loi, tout en protestant contre elle, (et ces protestations n'ont pas manqué et ne manqueront pas de se faire entendre assez haut), il est permis de se servir de certaines de ses dispositions, pour sauver ce qui peut encore être sauvé dans la spoliation universelle.

Il nous semble donc que, à moins de nouvelles mesures plus oppressives, et sauf la sentence contraire de l'autorité légitime, aucun principe de morale ou de droit supérieur n'impose l'obligation absolue de rejeter les associations cultuelles.

Reste donc la question d'*opportunité*.

***

Voici d'abord les raisons en faveur de la résistance : on peut les résumer ainsi : l'acceptation de la loi fait le jeu de nos adversaires, entretient l'indifférence des chrétiens, enchaîne le clergé ; tandis que la résistance jette le désarroi dans le camp ennemi, réveille les fidèles, délivre les pasteurs.

I. Beaucoup de catholiques en France, soit par principe, soit par tempérament, soit par lâcheté, professent un incurable optimisme. A chaque nouvelle mesure qui frappe les catholiques, ils gémissent, mais en même temps déclarent que ce sera la dernière. « Soumettons-nous, et l'on nous laissera tranquilles. »

Mais il faut être aveugle ou volontairement fermer les yeux pour se laisser ainsi tromper. Quel but poursuivent nos adversaires, c'est-à-dire les auteurs de la loi actuelle, et sans doute les détenteurs du pouvoir demain ? Ils ne le cachent pas, et M. Aulard l'a exprimé en leur nom : « *Nous voulons détruire la religion.* »

Leur tactique aussi est notoire, car depuis vingt-cinq ans ils l'emploient avec succès : ils vont pas à pas, sans rien brusquer, sans frapper ni éveiller l'opinion publique ; après chaque coup porté ils s'arrêtent, mais pour recommencer plus sûrement. C'est là l'histoire de la perte de toutes nos libertés. La loi de séparation, tout en étant au fond plus radicale que les autres, est peut-être le chef-d'œuvre de cette tactique progressive. Par des concessions habilement ménagées, par des textes volontairement ambigus, par l'échelonnement suffisamment espacé des mesures de spoliation, elle trompe la masse superficielle et fait naître des espérances même chez ceux qui en sont les victimes. Si elle était le point final, on pourrait s'en accommoder. Mais nos adversaires attendent seulement que nous nous en soyons accommodés pour continuer leur œuvre. On l'a dit : « la loi n'est pas une fin, mais un commencement ». Elle aussi entrera dans les mœurs, et alors on lui fera rendre tout ce qu'elle pourra donner, et elle peut donner beaucoup contre les dernières libertés catholiques. « Nous sommes très suffisamment armés », a dit M. Briant.

Et puis viendront d'autres lois ; « les concessions n'ont rien

d'irréparable », a dit M. Ranc ; et M. Briant : « Une loi nouvelle peut dans cinq ans, dans dix ans, reprendre les avantages concédés aujourd'hui ». On le voit : rien n'est plus simple pour détruire la religion !

— Mais nous résisterons, alors !

Hélas ! que de fois nous avons entendu ce cri !... « Cette fois encore nous nous soumettrons : mais c'est le dernier gage de notre bonne volonté ; la prochaine fois nous opposerons une invincible résistance » ! Nous savons ce qui est arrivé la prochaine fois, toutes les fois. Aujourd'hui cependant le cas est différent : *ou nous résisterons cette fois, ou nous ne résisterons jamais plus.* Jamais en effet nous n'avons eu une occasion aussi favorable pour la résistance, et si nous la manquons, elle ne se représentera plus. Voyez plutôt. Le terrain de la lutte : le droit commun, le rejet de soi-disant privilèges, sans aucune insubordination contre une loi ; les armes : les lois existantes ; les combattants : tout le clergé et tous les vrais catholiques d'une extrémité de la France à l'autre ; l'organisation : les évêques comme état-major, et sous eux les prêtres et les fidèles ; le but : la fin de la tyrannie des sectaires et la conquête de la liberté pour l'Eglise. Si, avec de pareils avantages, nous n'osons pas engager la lutte, c'est que nous sommes mûrs pour l'esclavage et la mort. Tous les triomphes de l'Eglise sont dus à la résistance vigoureuse, depuis saint Pierre au lendemain de la Pentecôte jusqu'au Kulturkampf allemand et à la loi sectaire belge.

Du reste, regardons dans le camp ennemi : ce qu'ils craignent par-dessus tout, c'est que l'Eglise n'accepte pas la loi ; ce serait un arrêt dans leur tactique, un échec pour leurs projets. Et nous assistons à un spectacle qui serait plaisant s'il n'était instructif : les journaux sectaires s'indignent à la seule pensée que les catholiques pourraient résister. *Fas est et ab hoste doceri.*

II. Examinons maintenant la condition des fidèles : elle aussi démontrera la nécessité de la résistance. Quiconque connaît la situation religieuse de la France est forcé de constater que, à la

savante progression des lois persécutrices a répondu une non moins progressive diminution de la foi dans le peuple proprement dit. Il faudrait entendre tous les curés de France : que de navrants aveux ils pourraient nous faire ! Partout l'hostilité ouverte et surtout l'indifférence ont fait d'effrayants progrès. Et il ne pouvait en être autrement : tandis que la presse, l'école, les passions politiques, l'administration se liguaient contre la religion, les lois bâillonnaient de plus en plus le prêtre et le rendaient impuissant. Ce qui étonne c'est que nous n'ayons pas perdu davantage.

Mais pourquoi cette diminution de la foi a-t-elle progressé constamment et n'a-t-elle pas même été arrêtée par la persécution comme il est arrivé chez d'autres peuples ? C'est que notre peuple n'a pas même senti la persécution, et aujourd'hui encore il n'y croit pas. L'épiderme populaire est rude : elle ne sent que les coups. Or l'habileté suprême de nos adversaires a consisté à ne jamais porter un coup direct au peuple ; et le clergé, par une charité à coup sûr admirable, mais peut-être mal éclairée, a fait l'impossible pour épargner aux fidèles les ennuis et les tracasseries de la persécution ; il a préféré se placer entre eux et la persécution, quitte à recevoir tous les coups.

Et c'est la même politique, plus perfide encore, qui recommence si la loi actuelle est acceptée. Aux yeux du peuple rien ne sera changé : il aura son église, son curé, son cimetière ; il pourra faire baptiser ses enfants, leur faire faire la première communion, faire bénir le mariage de ses fils, faire enterrer ses morts en terre bénite. Le reste ne le touche pas. Si, pourtant, quelque chose le touchera : le curé, pour entretenir l'église dont toutes les réparations lui incombent maintenant, pour subvenir aussi à sa pauvre vie, devra s'adresser à la bourse de ses paroissiens, et pour quelques-uns qui donnent volontiers, combien d'autres murmureront ? Donc aucun événement ne se produira qui puisse arrêter la décadence, tandis que toutes les causes qui la précipitent seront renforcées. On peut donc à peu près infailliblement prédire que

la foi continuera à diminuer en France. Combien d'années faudra-t-il pour qu'elle soit morte ?

La résistance ouvre d'autres horizons et suscite d'autres espérances. Ceux qui sont encore attachés à leur église, à leur culte, à leurs cérémonies sont beaucoup plus nombreux qu'on ne pense : bien peu tiennent à mourir et à être enterrés comme des chiens. Or il n'y aura plus d'église, plus de culte public, mais peut-être des parodies sacrilèges là où ils ont été baptisés et ont été mariés. Et tous ceux qui voudront encore du culte religieux devront faire un acte et un sacrifice : ils seront de l'Eglise, non seulement parce qu'ils y sont nés, mais parce que librement ils lui ont donné leur adhésion et contribuent à son entretien. Cela suffit pour l'aimer davantage et s'indigner contre ceux qui l'ont dépouillée : et voici les deux principes de la rénovation.

— Mais, dira-t-on, beaucoup ne suivront pas !

C'est possible, même probable. Mais presque tous ceux qui nous abandonneront alors nous avaient déjà abandonnés au fond de leur cœur. Dieu permet certaines crises pour séparer le bon grain du mauvais. On s'est demandé bien des fois, si les malheurs de l'Eglise de France ne venaient pas de ce qu'elle était *une majorité agonisante*, et si son salut ne serait pas proche si elle devenait *une minorité agissante*. La résistance groupera cette minorité. Cela n'empêchera pas le prêtre d'exercer son zèle auprès de ceux qui se seront retirés, et de chercher à les conquérir au moins à la dernière heure.

On a parlé à ce sujet de la grève des curés. Etrange grève que celle des évêques quittant leurs palais, des curés abandonnant leurs presbytères, pour se dévouer de plus près au salut de leurs peuples. La France n'en a pas vu de pareille : et peut-être aucune grève n'aura été plus populaire.

III. Enfin la résistance brisera les chaînes du clergé que l'acceptation de la loi riverait plus solidement. La lecture attentive de la loi montre avec évidence qu'elle libère l'Etat de presque toutes ses obligations envers l'Eglise, mais qu'elle lui conserve

jalousement la majeure partie de ses prétendus droits : l'Eglise reste liée à l'Etat.

Quelle était pratiquement la condition du curé dans sa paroisse, durant les dernières années du Concordat ? Un jeune curé, plein de zèle et de talent, arrive dans une commune ; de tout son cœur il se met au travail : il prodigue son dévouement aux enfants, aux pauvres, aux malades ; il voit son influence grandir. Mais l'instituteur anti-clérical sent les siennes diminuer ; le maire radical craint pour sa réélection ; les fortes têtes de la commune s'agitent. Il y a toujours des prudents qui charitablement avertissent le curé de se tenir tranquille, s'il veut éviter les difficultés. Il continue quand même son œuvre. On appelle au secours le député de l'endroit ; celui-ci porte au ministre des plaintes contre ce prêtre turbulent qui fait le jeu de la réaction ; le ministre écrit à l'évêque pour lui demander d'avertir ce prêtre, de le changer même, autrement le traitement serait supprimé... Le prêtre désarmera, ou il sera une victime. Et combien d'autres prêtres n'osent pas agir, parce qu'ils savent qu'ils seront vaincus ? Oh ! que d'angoisses secrètes renferment les âmes sacerdotales !

Au lendemain de l'acceptation de la loi, la situation du prêtre serait-elle meilleure ? On peut la craindre pire. Les mêmes coalitions se formeront contre lui. Cette fois les prudents iront trouver les membres de l'association cultuelle et leur diront : « Vous savez ? votre curé vous compromet. S'il continue ses imprudences, nous vous ferons un procès, votre association sera dissoute. » Et toute la hiérarchie des plaintes et des menaces recommencera. Et le gouvernement ne se fera pas faute de dissoudre de ci de là quelqu'association cultuelle, de prendre quelque église, de condamner quelque curé, pour donner des leçons de prudence aux autres. Et combien de pauvres prêtres se diront : « S'il ne s'agissait que de perdre mon traitement, passe encore ! mais exposer mon église à être fermée, ma paroisse à être détruite ; je ne le puis pas ! » Voilà la chaîne. Et combien d'autres la loi a-t-elle forgées ! M.

Briant avait bien raison de dire, « Nous sommes très suffisamment armés ! »

Avec la résistance, au contraire, le prêtre ne dépend plus en rien de l'Etat, pas plus qu'un chef d'usine, ou le directeur d'une société anonyme. L'Etat ne peut rien lui reprendre, puisqu'il ne lui a rien donné. Il n'y aura pas de juridiction spéciale pour le juger. Il n'est qu'un citoyen comme les autres. L'Etat peut l'opprimer comme il peut le faire pour tout autre citoyen : mais il n'aura plus même le masque de la légalité, et par conséquent, tôt ou tard il révoltera la conscience publique.

La liberté du prêtre et de l'évêque engendrera la liberté de l'Eglise. On dira que cette liberté est chèrement achetée, par la renonciation à tous les biens ecclésiastiques. Nous ne renonçons à rien. On nous spolie. Mais nous avons l'espoir de recouvrer un jour ce dont on nous dépouille aujourd'hui. Et qui sait si le gouvernement, voyant cette résistance légale organisée d'un bout de la France à l'autre, osera affronter la lutte ? Nous ne serions pas surpris qu'avant la fin de l'année 1906, sinon la loi, l'application de la loi ne soit changée, et qu'on n'osât pas toucher aux églises qu'aucune association cultuelle ne réclame. Ce serait un premier recul du gouvernement, une première victoire de l'opposition. Et souvent il suffit de commencer.

L'état d'âme de ceux qui prêchent la résistance est *une courageuse confiance.*

***

La justice et la prudence nous font un devoir d'entendre les raisons de ceux qui prônent l'acceptation de la loi.

Nous aussi, disent-ils, nous voulons combattre, et de toutes nos forces : car parler aujourd'hui de capitulation serait trahison. Mais nous jugeons qu'il est imprudent et inutile d'attaquer directement le gouvernement et la loi, et qu'il vaut mieux se servir de tous les avantages qu'ils nous laissent pour porter la lutte sur son véritable terrain qui est celui des idées et des âmes. Prendre

la loi telle qu'elle est, en atténuer le plus possible les inconvénients, maintenir toutes les libertés et jouissances qu'elle nous accorde et travailler plus efficacement à la régénération des âmes, sous l'autorité des pasteurs, exclusivement nommés par l'Eglise ; telle est la tactique qui nous permettra de résister à nos adversaires, de garder nos fidèles, de soutenir le clergé.

I. En effet, espérer, par la résistance à la loi, je ne dis pas désarmer, mais faire reculer nos adversaires, est une illusion et une chimère. Nous sommes d'accord : ils iront jusqu'au bout. Aussi quand ils verront les catholiques refuser de constituer des associations cultuelles, qui les empêchera de faire une loi nouvelle qui déclare qu'aucune association qui ait un but religieux, ne pourra se former sur d'autres bases, sous d'autres titres ou sous d'autres formes, même privées, que celles prévues dans la loi de séparation ? Est-il même nécessaire de faire une autre loi ? Ils n'ont qu'à donner ce sens restrictif à l'article 18 assez ambigu de la présente loi : « Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devant être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre I de la loi du 1er juillet 1901, *elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.* »

Et alors ce fameux terrain de la résistance légale sera perdu. Il ne restera aux catholiques que l'expédient de former des associations prohibées par la loi, sujettes à la dissolution et à de lourdes pénalités, ou la ressource de revenir aux associations cultuelles, seule forme légale, qu'ils avaient rejetées avec tant de fracas. Au lieu de l'essai loyal, on aura tenté une manœuvre malheureuse, cause de faiblesse et de suspicion, occasion de représailles.

II. Aurons-nous vraiment des troupes pour la résistance ? En d'autres mots, les fidèles nous suivront-ils ? Il est facile de généraliser et de parler de l'Eglise de France, encore vivante et généreuse. Mais il ne faut pas oublier que, en réalité, les conditions sont très différentes de province à province, de diocèse à diocèse.

Nous voulons bien admettre que dans certaines régions la lutte aura des chances sérieuses de succès ; mais il est plus certain encore qu'ailleurs elle échouera. La masse du peuple, réduite à opter entre le curé qui veut fonder une association libre, et toutes les forces coalisées de l'administration qui mèneront une campagne contraire, cèdera aux menaces officielles, et nous aurons ce lamentable spectacle de communes, de cantons, peut-être d'arrondissements entiers où le culte religieux aura cessé, ou sera réduit à des proportions tellement exiguës qu'il passera inaperçu. A ceux qui s'en plaindront on dira que c'est la faute des évêques et des curés qui ont refusé de garder les églises. Et les habitudes, individuelles et sociales, sont vite prises : on s'accoutumera à se passer de religion et de prêtre. Ainsi toute une partie de la France sera condamnée à redevenir païenne. Est-il permis de sacrifier une portion aussi notable de notre pays, au triomphe problématique de la résistance dans d'autres parties mieux conservées ? Et puisque l'on reconnaît que la loi ne modifie pas grandement le régime actuel, ne vaut-il pas mieux le conserver partout pour pouvoir partout travailler au salut des âmes ?

III. Enfin, par la résistance on promet aux prêtres la liberté. Nous sommes à peu près cinquante mille prêtres en France ; le rejet des associations cultuelles les déracine tous, leur enlève les ressources, les met sur le pavé. Ce qu'on leur demande, c'est tout simplement de l'héroïsme. Or l'héroïsme ne se demande pas à tout le monde, il se demande seulement aux plus grands saints d'une manière continue. Que de tristesses, que de découragements viendront ronger les âmes de nos prêtres, que de souffrances et de soucis les accableront ! On nous donne comme exemple les Eglises de l'Amérique. Mais il suffit de réfléchir pour s'apercevoir qu'il n'y a aucune parité. Les diocèses des Etats-Unis ont eu des commencements très modestes : cinq ou six prêtres s'établissaient au milieu d'un groupe de catholiques fervents et aisés, et leur nombre grandissait plus lentement que les besoins et les ressources. Nous autres, au contraire, avons des cadres complets ;

ce serait un effroyable désarroi que de leur enlever d'un coup églises, presbytères, biens de fabrique, ornements de culte. La loi est sans doute faussement libérale en espaçant l'exécution des mesures arrêtées ; mais par là elle nous laisse aussi le temps de nous organiser autrement. Il faut ajouter encore qu'avec la résistance, les œuvres de nos séminaires seraient compromises du jour au lendemain, et le recrutement sacerdotal arrêté, sinon tari.

En résumé : résister, c'est exposer le tout pour le tout. Si la résistance commencée échoue, c'est la fin de l'Eglise de France. Est-il prudent de tenter l'aventure ?

L'état d'âme dominant de ceux qui se résignent à accepter la loi est *une crainte prudente.*

***

Nous arrêtons ici notre tâche. Peut-être avons-nous mal réussi à cacher complètement nos convictions et nos préférences ; du moins avons-nous voulu garder une rigoureuse impartialité dans l'exposé des raisons contraires, et resterons-nous un soldat obéissant et discipliné dans l'armée catholique, quelle que soit la mesure adoptée.

Nous croyons cependant pouvoir énoncer deux conclusions auxquelles se rallieront les partisans de la résistance et ceux de l'acceptation.

1° Quelle que soit la ligne de conduite adoptée, elle devra être uniforme pour toute l'Eglise de France : autrement les deux tronçons s'attaqueraient et s'entretueraient. Cette unité d'action ne viendra pas d'en bas, mais devra venir d'en haut.

2° L'acte par lequel on discutera l'acceptation ou la résistance n'est pas une conclusion mais un commencement. Il faudra de toute nécessité réorganiser les forces catholiques, non sur les vieilles bases devenues caduques et fausses, mais sur des bases nouvelles et vraies ; non sur une majorité illusoire et expirante, mais sur une minorité réelle et agissante. Il y va de la vie de l'Eglise en France.

X.

PAPINEAU

À PROPOS DE SA DERNIÈRE BIOGRAPHIE [1]

Il n'est besoin de présenter au lecteur ni l'écrivain ni le livre. Celui-ci est en librairie depuis plus d'un an, et a trouvé bonne place et sympathique accueil chez tous ceux qu'intéresse notre histoire. Celui-là s'est acquis, dans le monde des lettrés, une très belle réputation d'écrivain sérieux, toujours soucieux de la vérité, très actif à la rechercher et très adroit à lui donner une forme qui la fasse agréer.

Nous voulons seulement exprimer ici quelques réflexions, suggérées par la lecture de cet intéressant ouvrage.

Félicitons d'abord ces vaillants de la plume, qui ont au cœur le culte des grands hommes de notre race, et qui travaillent à les faire vivre dans la postérité. Nous sommes en train de réparer bien des oublis et de bâtir à nos anciens les monuments les plus utiles à leur gloire et les plus aptes à nous instruire. Des mains pieuses s'emploient à cette tâche patriotique ; et déjà nous avons sur les rayons de notre bibliothèque d'excellentes biographies canadiennes, dont quelques-unes sont des œuvres de tout premier ordre. N'est-ce pas à l'une d'elles que l'Académie française vient de décerner un prix de 500 francs ?

Parmi ces ouvriers de nos gloires nationales, M. A. De Celles est un des plus diligents et des mieux outillés. Aussi nous nous réjouissons de la promesse qu'il nous fait de publier, pour faire suite au présent volume, les biographies de Lafontaine et de Cartier. Comme il le dit justement, « l'ensemble de ces trois

---

1 — *Papineau*, par A.-D. DeCelles, 240 pages, in 8°, Montréal, librairie Beauchemin, 1905.

études formera une histoire politique du Canada dans ses grandes lignes. » Et, assurément, il y aura profit et plaisir à étudier cette histoire avec un guide aussi clairvoyant, aussi renseigné et aussi disert que celui-là.

C'est donc par une biographie de L.-J. Papineau que s'ouvre cette trilogie historique. Le sujet était certes fort attrayant, mais il offrait aussi quelques périls. Non pas que le personnage fût bien compliqué, ni qu'il fût malaisé de caractériser son action politique. Mais, pour faire une œuvre de saine critique et d'histoire sérieuse, il fallait s'attaquer à la légende, mettre à découvert ce front sur lequel on a entassé sans discernement toutes les auréoles : substituer le langage que parlent les faits et les documents à celui qu'inventent les imaginations.

Papineau occupe une place considérable dans notre histoire. Son nom est resté populaire et sa figure, sympathique. Volontiers, la jeunesse, en quête d'idéal, pense avoir trouvé en lui le type du vrai patriote.

On aime à voir ce jeune homme, de si bonne race et de si fière attitude, se dresser en face du pouvoir tyrannique et persécuteur, défendre avec un si beau courage un petit peuple qui ne veut pas mourir. Sa mâle éloquence se hausse tout de suite au niveau de la cause sacrée qu'elle plaide ; et jamais notre patrie n'a eu de voix plus chaude, plus vibrante et plus forte pour dire ses dangers et ses souffrances, pour revendiquer ses droits. Apôtre sincère de la liberté politique, il l'a défendue avec un zèle et une vigueur qui lui méritent notre reconnaissance.

Seulement, il y a deux phases bien distinctes en cette vie qui s'est prolongée jusqu'à la quatre-vingt-quatrième année ; et il y a deux hommes en ce patriote. La première de ces deux phases est admirablement bien remplie ; et dans le premier de ces deux hommes nous saluons avec reconnaissance une des plus belles figures de notre histoire. Mais pour porter sur quelqu'un un jugement qui soit équitable et complet, il ne suffit pas de dire

qu'il a eu de belles attitudes, qu'il a fait de beaux discours, et accompli de grands actes de courage. L'histoire impartiale doit raconter la vie tout entière, faire poser devant la postérité l'homme complet, celui de 20 ans et celui de 60 ans.

Or il a manqué à Louis-Joseph Papineau d'avoir achevé son œuvre, et d'avoir été jusqu'au bout le patriote admirable qu'il s'était montré au début ; il lui a manqué de rester fidèle à la cause sacrée qu'il avait si bien défendue d'abord, et de mourir au poste, dans l'effort dévoué et persévérant. Sa vraie gloire a sombré dans la catastrophe de 1837. A partir de cette date il s'égare et s'isole de plus en plus. Après avoir, par d'incroyables violences de langage, poussé le peuple à la révolte et aux armes, il quitte le champ de bataille à un moment où il aurait été plus courageux d'y rester ; et quand, après un exil de huit années, il revient au pays, et cherche, en 1847, à resaisir son ancienne influence, il échoue pitoyablement, parce qu'il n'est plus en communauté d'esprit et d'idée avec le peuple et ses chefs nouveaux. On le vit alors traîner une vieillesse chagrine et boudeuse, qui s'opiniâtre en des récriminations stériles et en des espoirs irréalisables.

M. De Celles a jugé ces deux périodes d'une même vie et ces deux faces d'un même homme, en historien consciencieux, impartial et renseigné. On découvre partout chez lui le très noble et très loyal souci de ne rien exagérer, de ne rien fausser, de faire dire aux paroles et aux faits exactement ce qu'ils veulent dire. Si l'on voulait marquer la tendance particulière de son esprit, il faudrait avouer qu'il incline plutôt vers une douce et sereine bienveillance. Et cela, certes, n'est pas un défaut chez un écrivain qui a un tel respect de la vérité, et qui tient à être exact plus encore qu'à être bienveillant.

Il y avait, dans cette étude, une question particulièrement délicate à traiter, celle des convictions religieuses de Papineau et de son attitude vis-à-vis du clergé, à partir de 1835. M. De Celles ne pouvait pas l'écarter. Seulement il n'y touche qu'avec hésita-

tion et une sorte de répugnance assez visible. Il a eu, sans doute, de bonnes raisons pour agir ainsi et nous respectons ses intentions. Mais, à notre avis, si la foi de Papineau eût été assez clairvoyante pour éviter les écueils où elle s'est brisée, et assez forte pour résister au mauvais souffle voltairien, qui, vers 1837, ébranlait et abattait l'édifice de la foi dans un si grand nombre d'âmes, sa carrière eût été autrement féconde, et nous n'aurions pas à déplorer, chez cet homme si bien doué, les lamentables défections qui ternissent sa mémoire. Ce qui l'a détourné de sa voie, ce qui a fait un conducteur aveugle de ce guide jadis si perspicace, un vulgaire demagogue de ce patriote d'abord sincère, c'est la perversion de l'esprit chrétien. Il devint radical impénitent parce qu'il cessa d'être catholique. En reniant la religion de son enfance et du peuple dont il voulait défendre la liberté, il se condamnait à ne plus être qu'un agitateur dangereux et nuisible. Dès lors, l'ingérence du clergé, dans les affaires si graves où l'intérêt politique s'appuyait à l'intérêt religieux, lui semblait une usurpation. Il ne comprenait plus que, dans un pays comme le nôtre, surtout à cette époque troublée, soustraire le peuple à l'influence du clergé, c'était l'arracher à ses guides les plus sûrs et les plus dévoués, le faire sortir de ses belles et saines traditions, pour le jeter dans l'aventure et les ténèbres, et le précipiter vers sa ruine.

Si Papineau eût alors réussi dans ses desseins, si son influence, devenue pernicieuse, ne se fût heurtée au robuste bon sens et à la foi solide des Canadiens, notre histoire aurait eu à enregistrer des désastres qui mettraient en singulière lumière les aberrations de cet esprit dévoyé.

Dieu, qui veillait sur nous, confia nos destinées à d'autres mains. Des hommes plus sages, dont l'esprit ne s'était pas empoisonné aux sources malsaines du radicalisme importé, donnèrent à la politique nationale une orientation prudente, et l'acheminèrent, à travers mille obstacles, vers la conquête des libertés légitimes.

Les erreurs de Papineau ont surtout fait du tort à lui-même.

Elles ont stérilisé sa vie, et arrêté son bel élan vers la gloire. Elles gardent, hélas ! son tombeau, et pèsent d'un poids bien lourd sur sa mémoire. Puissent-elles, au moins, donner toujours une utile leçon à ceux qui reçoivent de Dieu la tâche difficile de gouverner notre peuple ! Qu'ils sachent bien que pour mener droit un peuple chrétien, il faut ne pas le faire sortir des voies où Dieu l'a placé. Nos aspirations, notre tempérament, nos traditions, notre foi, nos vertus : tout cela est l'œuvre de Dieu, et constitue pour nous un patrimoine sacré. Quiconque y touche, touche à Dieu. Tous ceux qui, dans le passé, se sont essayés à entamer ce patrimoine, y ont brisé leur force et compromis leur gloire.

L'exemple de Papineau enseigne encore que le vrai patriotisme n'a rien de commun avec la démocratie turbulente et creuse qui promène son drapeau sur le vieux monde. Gardons-nous de prêter une oreille trop complaisante aux voix tapageuses qui nous jettent par-dessus l'Océan les grands mots de liberté, de progrès, de science, et qui veulent nous laisser entendre que nous ne sommes pas assez accessibles aux idées nouvelles. Quand on voit vers quels abîmes descendent aujourd'hui ceux qui ont fait le plus de bruit autour de la science, du progrès et de la liberté, on ne se sent pas pressé d'emboîter le pas derrière eux.

Enfin, n'oublions jamais que l'Eglise de Dieu a les promesses du temps et celles de l'éternité. On peut lui faire la guerre, on ne la tue pas. La vie surabondante qui est en elle se communique aux nations qui se laissent pénétrer par sa saine influence. Se détacher de l'Eglise après en avoir vécu, c'est, pour un peuple, se vouer à la mort ; la combattre, quand on lui doit tout ce qu'on a, c'est un crime dont le châtiment ne tarde jamais.

P.-E. Roy, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

LETTRE À ALCIPE : L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — RÉFORMES QUI NE RÉFORMERAIENT RIEN. — RÉFORMES QUI RÉFORMERAIENT.

Mon cher Alcipe, vos questions embarrasseraient un causeur mieux renseigné que je ne suis et plus osé que je ne veux être. Vous voulez que je vous dise ce que pense un homme désintéressé de la politique, — car un bon politicien pense nécessairement ce qui peut avancer ses affaires, — des luttes bruyantes qui se font dans les journaux et ailleurs au sujet de l'instruction publique dans la province de Québec.

Faut-il crier « honte » ou « honneur » à la province de Québec ? Fait-elle en hommes et en argent des sacrifices suffisants pour une si grande cause ? Est-il vrai qu'en ce vingtième siècle elle refuse ou au moins ne se met nullement en peine d'assurer aux familles les moyens suffisants d'instruire leurs enfants pour en faire d'honnêtes et intelligents citoyens ? Le nombre des illettrés est-il vraiment aussi grand qu'on le fait parfois ? Si considérable qu'on le suppose, s'explique-t-il uniquement, s'explique-t-il surtout par la mauvaise tenue de nos écoles ou par d'autres causes dont personne ne parle, et qu'il serait plus facile de connaître et de signaler que de réformer ? Faut-il tenir notre enseignement responsable de la pauvreté relative des Canadiens-français et de ce qu'on est convenu d'appeler leur infériorité dans le commerce, l'industrie et les affaires publiques ? Que penser enfin des réformes que l'on a tenté de faire voter au Conseil de l'Instruction publique ?

A vous seul, Alcipe, je dirai volontiers toute ma pensée pour ce qu'elle vaut, car je n'ai jamais été inspecteur des écoles dans la province de Québec, et bien que j'aie fréquenté ses écoles primaires et autres, il y a quelque cinquante ans, et que depuis j'aie fait à plusieurs reprises le métier de répétiteur ou de professeur non authentiqué par le gouvernement, je me reconnais insuffisamment renseigné pour dire exactement au public la somme totale des fonds mis par le trésor de la province, ou par des par-

ticuliers ou des corporations enseignantes, au service de l'instruction des enfants du peuple.

Votre sourire m'insinue que moins je suis renseigné exactement plus je puis parler haut avec chance d'être pris au sérieux. Peine perdue : vous ne me ferez pas succomber à la tentation. Les uns me prendraient pour un journaliste de profession, les autres me soupçonneraient d'espérer de monter sur les tréteaux politiques, et peut-être quelque grand homme soufflé par un vent de fortune, venu on ne sait d'où ni pourquoi, entrerait en scène, et après avoir débité toutes les nouveautés libérales qui *traînent* les revues et les brochures depuis soixante ans, conclurait solennellement que ce scélérat de Raphaël Gervais est plus ou moins responsable de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France et de l'emprisonnement moral du chef de l'Eglise au Vatican. Il faut à tout prix, dans l'intérêt même de la cause que je voudrais servir, éviter de faire donner au grand public une preuve si irréfutable que, si nos institutions d'éducation savent à merveille cultiver la mémoire et apprendre la rhétorique et la phraséologie, elles réussissent moins à former le jugement. Pour toutes ces causes, en particulier pour n'être pas rangé parmi les adversaires d'un gouvernement auquel je ne souhaite comme vous que de bien gouverner la province dans la paix, l'honnêteté et la justice, je ne vous dirai qu'une partie de ma pensée ; vous devinerez le reste.

***

Que faut-il penser de cette campagne de presse contre l'instruction publique dans la province de Québec ? Ce que vous en pensez vous-même ; ce qu'en pensent presque tous les gens honnêtes et sérieux qui se donnent la peine de se renseigner et de réfléchir, au lieu d'écrire et de parler à tort et à travers comme la plupart de ceux qui enfourchent ce dada si cher à la maçonnerie, surtout en pays catholique, et caracolent devant l'opinion pour la séduire s'ils le peuvent ou au moins pour l'occuper. Il y a longtemps que l'on aurait fait trève à tant de sottes déclamations et de discussions sans portée, si l'on savait au juste ce que l'on veut — le grand nombre de criards ne l'a jamais su, — et si l'on avait l'honnêteté et la sin érité de le dire franchement à l'opinion publique, la vraie, celle que ne représentent pas les journaux et que ne consultent guère les représentants du peuple, même lors-

qu'ils parlent et légifèrent en son nom ; mais les meneurs et les souffleurs ne l'avoueront jamais et pour cause.

A la tête de cette campagne il y a des malfaiteurs en petit nombre vendus à la maçonnerie internationale, qui dissimulent habilement leur dessein de pervertir le peuple en perdant la foi des enfants derrière un zèle fougueux pour la prospérité matérielle du pays et l'instruction du peuple. A leur suite, en plus grand nombre, il y a, dans les professions libérales surtout, des esprits chagrins et défiants, jaloux de l'influence du prêtre et de son autorité morale sur le peuple : les uns élevés dans les traditions du laïcisme qui fut l'âme du gallicanisme, les autres formés par le libéralisme moderne à l'antipathie pour toute action religieuse hors de l'église et de la sacristie, d'autres enfin, et c'est peut-être le plus grand nombre, qui ont le besoin instinctif de n'être pas gênés dans leurs aspirations et leurs ambitions par les principes austères et intransigeants de la morale catholique. Ajoutez le petit bataillon d'instituteurs laïques dont quelques-uns voient avec dépit la concurrence et les succès de l'enseignement congréganiste, et voudraient se faire de l'enseignement une carrière plus honorée et plus lucrative. — Enfin, comptez aussi les parasites de la politique, dont le suprême espoir est de *champignonner* sur le budget, et les politiciens en quête d'un patronage qui popularisera leur pouvoir en mettant à leur disposition une part plus grande des deniers publics pour récompenser leurs fidèles et terroriser leurs adversaires. Voilà, si je ne me trompe, toute l'armée des réformateurs : les autres sont des badauds qui suivent par curiosité et des sots qu'ils traînent dans leurs bagages pour crier et étourdir l'opinion.

L'opinion publique sérieuse est sûrement en faveur du progrès de l'instruction publique dans la province — il y a toujours des progrès à faire, et quel bon citoyen ne les désire ? — mais elle ne demande ni ne veut un changement dans nos institutions. On se réclame toujours de l'opinion publique, mais on n'a garde de la consulter, que lorsque l'on a la chance de la surprendre et de la tromper. C'est le but au fond de toute cette agitation factice soudoyée par la maçonnerie et par les pires ennemis de notre race et de notre foi.

Un moment on aurait pu croire, après les déclarations si catégoriques et si sensées du Premier ministre et d'un de ses collègues, que nous allions enfin sortir de cette tempête d'encre et de

verbiage qui ahurit tout le monde sans conduire à rien, pour entrer dans une ère d'action pratique qui ne changerait rien pour changer, mais porterait aux maux réels dont on peut se plaindre les seuls remèdes nécessaires et possibles. Il y eut une détente, un véritable soulagement de la conscience publique, et, à ma connaissance, pas un organe sérieux de l'opinion n'a trouvé à blamer ou à contredire.

Hélas ! c'est l'infirmité humaine que les victoires de la justice et du bon sens ne sont jamais définitives, et plus qu'ailleurs peut-être en régime parlementaire, les batailles gagnées ont souvent un lendemain qui leur reprend tout le terrain conquis.

Vous auriez cru, Alcipe, qu'après avoir rendu hommage à notre système d'enseignement, et déclaré qu'il n'y avait pas lieu de toucher à nos institutions, mais seulement de subventionner plus largement et dans la mesure du possible les écoles pauvres surtout, et de favoriser par l'institution de nouvelles écoles normales le recrutement et la formation du personnel enseignant plus complet et mieux préparé, on s'occuperait uniquement et avant tout des seules mesures qu'on déclarait urgentes et nécessaires et qui eussent rencontré l'approbation unanime des bons citoyens de la province. Vous n'entendez rien en politique ! Partout ailleurs un honnête homme, si habile qu'il soit, dit ce qu'il pense et agit comme il parle. Mais en politique un honnête homme, s'il est intelligent, dit rarement ce qu'il pense et n'est pas tenu de mettre d'accord ses paroles et ses actions.

Je pense comme vous, Alcipe, que pour répandre plus efficacement l'instruction, en relever le niveau, faire en un mot toutes les réformes — disons mieux, tous les progrès désirables et possibles — il n'est nullement nécessaire de modifier le Conseil de l'Instruction publique et d'y introduire la politique.

De quoi se plaignent en effet les gens sensés qui ont en vue le seul bien public, — ce sont ceux-là, il me semble, dont un gouvernement digne de ce nom doit tenir compte ? Des conditions de certaines maisons d'école, de l'insuffisance des institutrices, des salaires dérisoires qui leur sont payés, des programmes de l'enseignement peut-être.

Que des maisons d'école de ville et de campagne ne sauraient trouver grâce devant un conseil d'hygiène, qu'il y faudrait, pour la santé des instituteurs et des enfants, plus d'espace, d'air et de lumière, personne ne le nie. Mais la loi y pourvoit déjà ; qu'on

l'applique avec discrétion et fermeté sans que la partisannerie politique intervienne ici comme partout pour énerver la loi et paralyser l'action de l'autorité compétente.

Déjà, il le faut reconnaître, un grand nombre de maisons d'école laissent peu à désirer pour l'hygiène. Toutes, même celles-là, ne sont pas des palais, il est vrai ; mais les enfants qui les doivent fréquenter ne sont pas tous fils de princes. S'il importe qu'ils y trouvent avec la propreté et les conditions hygiéniques tout l'ameublement et l'outillage nécessaires, il n'est pas moins important qu'ils n'y prennent pas le goût et le besoin d'une certaine magnificence qui n'est pas de leur condition. Ce n'est pas le vernis des meubles qui fait la supériorité de l'éducation, ni même celle de l'enseignement.

De quoi se plaint-on encore justement? Que le nombre des instituteurs et institutrices qualifiés n'est pas suffisant, qu'on n'en peut point trouver pour bon nombre d'écoles, et que, faute de mieux, parfois par calcul et par ladrerie, les commissions scolaires engagent des institutrices trop jeunes ou insuffisamment formées à l'enseignement.

Encore ici la loi connaît le mal et cherche à le réprimer, dans la mesure du possible. Qu'on l'applique avec discernement en n'oubliant pas que les lois ne changent pas à leur gré les mœurs et les circonstances et doivent en tenir compte.

Cette pénurie d'instituteurs et d'institutrices tient à bien des causes qu'un gouvernement même énergique et avisé ne supprimera pas comme il le voudra. Dans les conditions économiques de la province, avec le grand nombre des enfants à l'instruction desquels il faut pourvoir et la pauvreté du revenu, soit de la province elle-même soit d'un grand nombre de municipalités, comment faire de l'enseignement public une carrière ?

Heureusement la Providence nous a donné une richesse morale que peuvent nous envier des provinces plus favorisées des biens de la fortune et moins fécondes en population scolaire. Nous avons toute une armée d'instituteurs et d'institutrices qui font admirablement dans un grand nombre de nos écoles à peu près gratuitement le service de l'enseignement. Pour être moins largement rétribué, pour n'être payé souvent que par l'ingratitude, le dénigrement systématique et des tracasseries aussi sottes que malveillantes, l'enseignement de nos Frères et de nos Sœurs

n'est nécessairement inférieur à aucun autre si laïque et normal qu'il soit.

On a cherché à estimer en valeur ce que fournissent à la province tant de congrégations et de corporations qui y donnent l'enseignement à tous ses degrés. Qu'on le cote plus ou moins haut, suivant ses idées ou ses préjugés, il n'en reste pas moins une immense richesse et une inappréciable ressource qu'un gouvernement intelligent doit ne pas méconnaître. Qu'à côté de ce personnel enseignant, dont la préparation et la formation ne coûtent rien à la province, on fasse de grands sacrifices pour en créer un autre aussi nombreux et compétent que possible, tout le monde y applaudira, les congrégations enseignantes comme les autres, pourvu que toujours le droit soit respecté. Mais pour y réussir il ne suffira pas de travailler à modifier la constitution du Conseil de l'Instruction publique ni même de le remplacer par un ministre.

Croyez-le bien, ce n'est pas la faute du Conseil de l'Instruction publique si nos jeunes Canadiennes en général ont une autre dévotion que celle de coiffer sainte Catherine, fût-ce avec un bonnet d'institutrice taillé dans le dernier goût à une école normale et breveté par le gouvernement. Avec leur foi religieuse et leur sens chrétien, les jeunes filles qui se sentent du goût et des aptitudes pour le ministère de l'enseignement et qui, pour n'y pas renoncer ferment volontairement les yeux à toutes les chances de s'établir ailleurs dans le monde, aspirent tout naturellement à un état où leur dévouement à la promesse d'une fécondité plus grande et leur vie une consécration plus haute. Celles qui n'ont point d'aspirations religieuses d'ordinaire n'ont pas davantage le goût de l'isolement et d'un foyer solitaire ; elles cherchent et trouvent mieux à faire que d'instruire les enfants des autres. On aura beau faire on fera difficilement de nos Canadiennes des Saxonnes ou des personnes d'un troisième sexe, et je ne vois pas que les mœurs publiques aient à s'en plaindre, ni la patrie canadienne-française à s'en désoler. Quoi qu'il en soit, nos législateurs auraient beau faire des lois et décréter dans leur puissance et leur sagesse qu'un grand nombre de Canadiennes auront la vocation d'institutrices laïques, célibataires et bien payées, et qu'elles y persévéreront, de longtemps il n'y en aura guère plus qu'aujourd'hui. L'honorable Secrétaire Provincial lui-même n'y pourrait rien.

Il importe quand même et d'autant plus de préparer un plus

grand nombre de jeunes filles à l'enseignement, en multipliant les écoles normales de filles dans les milieux favorables au recrutement du corps professoral. Il y a longtemps que les évêques en réclament dans les diocèses éloignés des grandes villes où la pénurie d'institutrices est plus grande ; mais jusqu'ici la province n'avait assez d'argent que pour entretenir à grands frais deux écoles normales de garçons et une troisième pour les filles. On peut espérer que les écoles de filles récemment fondées, bien tenues et bien dirigées, contribueront avec le temps à relever le niveau de l'enseignement dans nos campagnes.

Mais gare à la *politique !* — Il ne faudra pas qu'un favoritisme aveugle ou malhonnête, plus ou moins inspiré de patronage politique, choisisse seul les filles comme les garçons qui devront bénéficier des bourses et de l'enseignement officiel ; alors ce ne sera pas l'enseignement, mais les familles des députés et de leurs amis qui auront seules le bénéfice des sommes votées par la province.

Et puis il y faudra du temps. Pour exceller dans le métier d'institutrice il faut l'expérience, et pour l'expérience, le temps et la pratique : celles qui excellent dès leur debut sont des phénomènes rares en tout pays et trouvent facilement à se placer plus avantageusement ailleurs. Or, pour retenir assez longtemps dans l'enseignement des institutrices dont les aptitudes soient officiellement constatées, il faut leur assurer un traitement, je ne dis pas rémunérateur, — c'est de toute invraisemblance, si non de toute impossibilité dans l'état présent des finances provinciales, et de celles d'un grand nombre de municipalités — mais qui les mette à l'abri de la pauvreté et en aussi bonne condition au moins que les servantes et les femmes de journée. Faute de quoi, elles préféreront tout autre état où elles auront moins de chance de n'avoir toute leur vie d'autre compagnie que celle de la gêne et de la misère.

Sur la nécessité de mieux pourvoir au traitement des instituteurs et des institutrices tout le monde est d'accord. Le Conseil de l'Instruction publique avait, paraît-il, déterminé le minimum de traitement que les commissions scolaires devraient payer aux institutrices des écoles primaires sous peine de perdre l'octroi du gouvernement. Qu'est-il advenu de cette mesure ? Le gouvernement de ce temps-là ne s'est pas cru assez fort pour le mettre à exécution. Pourquoi ? Je ne suis pas dans tous les secrets des

dieux. Peut-être aurait-il fallu venir en aide à des commissions scolaires besogneuses, et à tort ou à raison, on ne crut pas la province assez fortunée pour faire œuvre non de charité, mais de justice ! Peut-être aussi aurait-il fallu, — chose souverainement impolitique pour une autorité qui relève du vote populaire, — faire des appropriations des fonds publics à toutes les municipalités indigentes sans distinction, sans égard à la couleur politique, attribuer une juste part des revenus publics — qui ne sont pas ceux du gouvernement — à ceux qui y ont droit, fussent-ils des adversaires, la refuser à des amis, qui n'y auraient pas eu d'autre titre que la partisannerie et l'auraient escomptée sans vergogne pour remplir leur caisse à même les fonds publics, ou pour mettre leur ladrerie criminelle à couvert des justes sévérités de la loi ! Pour faire son devoir en de telles occurrences un gouvernement aurait besoin non seulement de bonnes intentions, mais d'un désintéressement qui touche à l'héroïsme. Or vous n'ignorez pas, Alcipe, que l'héroïsme n'est en aucun pays la vertu réservée aux gouvernements parlementaires.

Pourtant sur ce point la réforme s'impose. Si l'on veut sérieusement et efficacement encourager instituteurs et institutrices, qu'on leur assure un traitement suffisant à même les fonds des municipalités ou à même ceux de la province. Pour cela il n'est assurément pas nécessaire de modifier la constitution du Conseil de l'Instruction publique : il suffirait d'approprier des fonds suffisants, s'il y en a à la disposition du gouvernement, ou que l'on en crée par une loi équitable qui assurera aux commissions scolaires les moyens de se conformer à la loi.

Parlons franchement, Alcipe, mais entre nous deux. Si le gouvernement, celui d'hier et d'avant-hier comme celui d'aujourd'hui, était moins soucieux de s'assurer un plus ample patronage à même les fonds votés pour l'instruction publique, et de donner un os à ronger à quelques démagogues qu'il redoute tout en les méprisant, au lieu de s'en prendre à la constitution du Conseil de l'Instruction publique, il s'occuperait à lui trouver des ressources pour venir en aide aux écoles pauvres et aux commissions scolaires indigentes, et l'aiderait à appliquer à toutes les écoles de la province avec fermeté et discrétion toutes les lois et les règlements applicables sans acception de personnes ni de partis.—Le grand malheur de notre pays, et de notre province de Québec en particulier, c'est qu'on n'y peut plus rien voir ni rien faire qu'au point de vue de la partisannerie politique.

Resterait à parler de la question des programmes. S'il la faut traiter, ce sera pour une autre fois. Une réflexion seulement.

Une école primaire est une école primaire. A-t-on démontré que le programme de l'enseignement dans les écoles primaires de la province de Québec est insuffisant et défectueux? Nullement jusqu'ici. On se plaint que ces écoles ne font pas ce que devraient faire d'autres écoles qui n'existent pas ou sont en nombre insuffisant, parce qu'on n'a pas voulu ou qu'on n'a pas pu les créer et les organiser. Mais alors quel est le vrai remède au mal, si ce n'est de trouver des ressources pour ouvrir les écoles qui manquent? L'entrée du Secrétaire Provincial au Conseil y fera-t-elle quelque chose?

Sans nul doute l'adjonction au Conseil d'hommes du métier lui assurera un concours très appréciable en certaines circonstances, en particulier pour l'approbation des livres destinés à l'enseignement et la rédaction des programmes. Il est bon de noter cependant que parmi les membres *ex officio* du Conseil — au moins du Comité catholique que j'ai particulièrement en vue—plusieurs ont une compétence que ne pourraient pas leur disputer des pédagogues de profession. Quel professionel, par exemple, est mieux renseigné que certain de nos évêques sur l'état actuel et les besoins urgents de l'enseignement public dans toutes les paroisses de son diocèse?

D'autre part, il ne faut pas oublier que le Conseil de l'Instruction publique n'a point pour unique fonction d'approuver des programmes et des livres d'enseignement. Il a la mission souverainement importante de veiller au nom et à la place des familles, dont il représente les droits et les intérêts en même temps que ceux de l'État, sur la formation intellectuelle et morale des citoyens de l'avenir. Pour remplir une mission si haute et parfois si délicate, il faut parmi les membres laïques des hommes de toute première valeur et qui ne se trouvent pas toujours uniquement dans la vénérable tribu des instituteurs. Le travail qu'y feront les gens de métier, le Conseil le pourra faire préparer par des hommes compétents en dehors de ses membres ; mais le travail qui lui incombe, la haute surveillance des lois et règlements concernant l'instruction publique, et celle de l'enseignement lui-même, les plus compétents des instituteurs pourraient bien n'y avoir qu'une aptitude tout à fait contestable.

Cela soit dit, entre nous, sans critiquer l'amendement qui

adjoindra quatre membres nouveaux au Conseil. Il en rejaillira sur tout le personnel enseignant un honneur mérité. Souhaitons seulement que ne se vérifie pas l'axiome généralement trop vrai : Dans les conseils, plus on est de monde, moins on fait de besogne.

Enfin, Alcipe, vous avez réussi à me faire dire qu'au sujet de l'instruction publique on s'occupe trop peu efficacement de faire les réformes qui réformeraient, et qu'on montre toujours beaucoup de zèle pour des réformes qui ne réformeraient rien. Je vous pardonne ; mais n'y revenez plus.

RAPHAËL GERVAIS.

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Il est intéressant et utile de rapprocher du jugement de Le Play sur les Etats-Unis celui que de Maistre en portait trois quarts de siècle auparavant. En analysant les institutions de la Révolution française, dont il mettait à nu les erreurs et les périls, il ajoute ce mot toujours répété :

On nous cite l'Amérique ; je ne connais rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot : laissez-le grandir.

Et ailleurs :

On pourrait tout au plus citer l'Amérique, mais j'ai répondu qu'il n'est pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

1° L'Amérique anglaise avait un roi, mais ne le voyait pas ; la splendeur de la monarchie lui était étrangère, et le souverain était pour elle comme une espèce de puissance surnaturelle qui ne tombe pas sous les sens.

2° Elle possédait l'élément démocratique qui existe dans la constitution de la métropole.

3° Elle possédait de plus ceux qui furent portés chez elle par une foule de ses premiers colons, nés au milieu des troubles religieux et politiques, et presque tous esprits républicains.

4° Avec ces éléments, et sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, et n'ont pas fait *table rase*, comme les Français.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution, tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile ; on ne saurait réunir plus de symptômes de faiblesse et de caducité.

Non seulement je ne crois pas à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance 1.

Les jugements de ces deux hommes supérieurs, si différents à divers points de vue, sont identiques. Ici de Maistre est prophète, Le Play est historien. Claudio-Jannet va vérifier leurs jugements par le menu, en recherchant les traces de la constitution anglaise dans les institutions politiques et civiles des Etats-Unis, et en relevant les altérations qui s'y sont introduites, avec les dangers qui en résultent.

Dans un corps malade il reste des forces latentes, qui expliquent pourquoi il ne succombe pas, et comment il présente des manifestations de vie qui surprennent les observateurs superficiels. Ces forces existent dans les Etats-Unis, et Claudio Jannet les dégage dans une savante analyse.

L'idée-mère qui préside à cette étude, c'est la distinction entre l'ordre politique et l'ordre social, comme qui dirait entre la tête et les membres de la nation. De prime abord, cette distinction paraît inadmissible, car la loi de la vie organique, qu'il s'agisse d'un insecte ou d'une nation, c'est l'unité ; entre toutes les parties du vivant il y a action et réaction ; il y a même des parties maîtresses, des centres vitaux dont l'action est supérieure à la réaction qu'ils subissent : en d'autres termes, ils commandent et ils donnent plus qu'ils ne reçoivent. D'après ce principe, l'action politique, représentée par l'Etat, s'exerce sur toute l'échelle du corps social, et aucune partie ne lui échappe ; d'où cette conclu-

1 — *Considérations sur la France*, pages 57, 104, 105.

sion, qu'une mauvaise politique, telle que celle qu'on pratique aux Etats-Unis, doit paralyser toutes les forces, qui ne peuvent pas s'exercer isolément. Mais ceci n'est rigoureusement vrai que chez les nations à grande centralisation, qui absorbent et étouffent toute vie provinciale et communale et jusqu'à la vie de famille. Nous verrons que ce n'est pas le cas pour les Etats-Unis. La constitution anglaise protège la vie locale contre la tyrannie du pouvoir central ; les institutions qui régissent la propriété, les successions sont libérales ; quand les mœurs viennent au secours des lois, on conçoit sans peine que la vie locale se développe et prospère, en restant en dehors des agitations de la politique. C'est ainsi que les classes, que nous appelons dirigeantes en Europe, et qui ne dirigent rien, au moins en France, chassées des affaires par la démocratie tumultueuse et avide d'honneur et d'argent, se sont cantonnées dans les Etats particuliers, dans les comtés et dans d'autres subdivisions encore plus modestes du territoire, et y demeurent des forces sociales, en exerçant une influence salutaire sur les mœurs autour d'elles, et en conservant les bonnes coutumes qui firent autrefois la prospérité des ancêtres. C'est la vie latente des nations, qui résiste longtemps aux ébranlements politiques, jusqu'à ce que, invalidée à son tour par le mal, elle ne puisse plus les sauver des suprêmes catastrophes.

(à suivre.)

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

A NOS LECTEURS

Au moment de mettre sous presse, nous n'avions pas encore reçu les *Pages romaines*. En revanche, cette livraison contient 56 pages, huit de plus que le nombre réglementaire.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V MARS 1906 N° 3

M. DE MONTMAGNY

I.—SON ADMINISTRATION

Québec a eu bien des journées de deuil et d'angoisses, mais aucune ne fut marquée d'une douleur plus vraie et d'une tristesse plus poignante que celle du 25 décembre 1635. Après deux longs mois de souffrances, Champlain, son fondateur, venait de mourir, laissant derrière lui le souvenir d'une grande âme. Jamais homme ne fit plus pour l'expansion du nom français en Amérique. Sur son lit de mort, il pouvait se glorifier d'avoir légué à sa patrie l'empire d'un monde.

La petite colonie en pleurs accompagna Champlain jusqu'au tombeau qu'elle avait voulu lui élever comme un dernier témoignage de son éternelle reconnaissance, puis elle resta seule avec sa douleur.

L'hiver était alors commencé avec son cortège de tempêtes et de neiges. Le grand fleuve charroyait des glaçons énormes, et il ne fallait plus songer à aller dire à la France qu'elle venait de perdre, dans les lointaines solitudes du nord, un de ses plus illustres enfants.

Que de fois, pendant les jours sombres ou les nuits sereines de ce long hiver, les regards anxieux se dirigèrent vers la pointe de

Lévy dans la vaine espérance d'y apercevoir une voile amie ! La guerre était alors allumée de tous côtés en Europe : en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas. On savait que la France elle-même faisait de grands préparatifs contre l'Espagne. Songerait-elle à envoyer quelques vaisseaux au printemps pour ravitailler ces pauvres colons perdus, au milieu de nations sauvages, sur une terre encore étrangère ? Et ces sauvages eux-mêmes, que l'on voyait rôder autour des habitations, avec des regards d'envie, quelle attitude garderaient-ils, maintenant que le grand chef était allé dans les pays de chasse d'où l'on ne revient plus ?

Lorsqu'un grand chef mourait, n'était-ce pas l'habitude parmi eux de faire un holocauste de guerriers afin de l'accompagner ?

Leurs jongleurs ne faisaient-ils pas même courir le bruit que, en mourant, Champlain avait voulu perdre le pays [1] ?

A ces inquiétudes venaient s'en ajouter d'autres encore. En supposant que la France voulût garder la colonie, qui pouvait remplacer Champlain ? Quel zèle ce successeur aurait-il pour la religion, pour les missions sauvages, pour les intérêts des colons ?

Six longs mois se passèrent ainsi dans l'attente.

Dans la nuit du 15 juin 1636, un navire jetait l'ancre en rade de Québec. La sentinelle ne l'aperçut qu'aux premières lueurs du jour. Aussitôt, ce fut un grand mouvement dans la petite colonie, et l'on peut juger de la joie lorsqu'on vit battre les couleurs françaises à la corne d'artimon. Sur les huit heures, un coup de canonnade retentit, puis un canot poussé par de vigoureux rameurs se détacha du bord. M. de Chateaufort, qui tenait la place de Champlain, et les PP. Jésuites Paul Le Jeune, Pierre Chastellain, et Charles Garnier descendirent jusqu'au rivage pour le recevoir. Comme le canot approchait de terre, ils purent apercevoir à l'arrière deux personnages gravement drapés dans le manteau noir de l'ordre de Malte, sur lequel ressortait la grande

1 — *Relation* de 1637, p. 98.

croix blanche à huit pointes. Celui qui tenait la place d'honneur était de haute taille, et portait sur de larges épaules une tête bien assise, d'apparence sévère, que tempérait cependant un regard mêlé de franchise et de douceur. Son compagnon, beaucoup plus jeune, semblait lui parler avec respect et déférence.

D'où pouvaient venir ces chevaliers ? N'étaient-ce point quelques envoyés du gouverneur de l'Acadie, M. de Rasilly, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ? Qui sait si pendant l'hiver quelques courriers sauvages n'auraient pas piqué à travers bois pour lui apprendre la fatale nouvelle ?

On sut bientôt à quoi s'en tenir, parce que, aussitôt rendu sur le rivage, le plus jeune des chevaliers présenta à M. de Chateaufort un rouleau de parchemin retenu par un sceau de cire verte. Ce parchemin contenait la commission royale appointant Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur et lieutenant général du roi à Québec et dans les provinces arrosées du fleuve Saint-Laurent.

Cette commission était datée du 15 de janvier 1636, et Champlain était mort le 25 décembre 1635. Ce rapprochement de date dut passer comme un éclair dans les esprits de tous les assistants.

Pendant que le père de la colonie était là agonisant sur un lit de douleur, à mille lieues de lui par delà les mers, les membres de la Compagnie de la Nouvelle-France délibéraient sur le choix de son successeur. Voilà à quoi auraient abouti tant d'efforts ! Après trente années de luttes et de déboires, après avoir été trahi même par les siens, Champlain se voyait sur le point de triompher de tous les obstacles. Il était rendu au terme de ses trois années de gouvernement, il est vrai, mais il pouvait espérer que la compagnie qu'il avait si fidèlement servie le maintiendrait à son poste. Mais non, on le rappelait, à son insu, et sans que rien pût faire prévoir un pareil dénouement. La mort était venue lui épargner cette humiliation dernière et avait été véritablement pour lui la délivrance.

Voilà les rapides réflexions que les bons PP. Jésuites durent se faire pendant qu'avaient lieu les compliments d'usage.

M. de Montmagny présenta d'abord son lieutenant, le chevalier Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle [1], son secrétaire, Martial Piraube, puis les officiers de sa suite, M. de St-Jean, M. de Malapart, M. de Maupertuis.

« Quel étonnement à ces peuples, s'écrie le P. Le Jeune, de voir cette leste noblesse, tant d'écarlates, tant de personnes bien faites ! »

Le gouverneur se rendit ensuite à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance. En gravissant la côte de la Montagne, ayant aperçu un crucifix : « Voici, dit-il, la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image. » Il se jeta à deux genoux, et, à son exemple, toute sa suite, comme aussi tous ceux qui étaient venus le saluer. De là, il entra dans l'église où un *Te Deum* solennel fut chanté.

A l'issue de cette cérémonie, M. de Chateaufort présenta au nouveau gouverneur les clefs de la forteresse, où il fut reçu par plusieurs saluts de mousqueterie et au bruit du canon.

A peine y était-il entré qu'on lui fit demander s'il voudrait être parrain d'un sauvage qui désirait le baptême. Le gouverneur se rendit à cette demande, et avec sa suite il pénétra pour la première fois dans une hutte des sauvages. Ainsi se passa cette première journée de M. de Montmagny sur le rocher de Québec.

Pendant que, dans l'enceinte du fort, il jouit d'un repos bien gagné, voyons ce qu'était ce nouveau gouverneur.

Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appartenait à une famille illustrée par la

---

1 — Admis dans l'Ordre de Malte, le 30 juillet 1631. Il avait pour armes : de gueules à sept mosles d'or — 3, 3 et 1. Il était né à Paris, mais d'une maison de Bretagne.

magistrature et une longue suite de services militaires. La maison des Huault, marquis de Vaires et de Bussy, seigneurs de Bernay, de Montmagny et de Richebourg, avait pour auteur Jacques Huault, sieur de Vaires et d'Aubigny, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances, qui résigna cet office à Jean Huault, son fils, le 11 juin 1566. Parmi les descendants de Jacques Huault, on trouve des conseilliers d'Etat, des conseillers au grand conseil et au parlement de Paris, des maîtres de requêtes, des gentilshommes ordinaires de la chambre, un lieutenant genéral des armées, et plusieurs maîtres de camp, colonels et autres officiers supérieurs [1].

Le deuxième gouverneur de la Nouvelle-France naquit du mariage de Charles Huault, maître des requêtes, et d'Antoinette du Drac. Son père était, en 1589, seigneur de Montmagny, ancienne propriété féodale, située dans la belle vallée de Montmagny [2], et qui échut à son fils, Louis Huault, entré au grand conseil en 1637 [3].

Louis Huault avait épousé une demoiselle Catherine Lottin et se trouvait, par ce mariage, l'allié de la famille de Lauzon. C'est ce qui explique vraisemblablement comment le chevalier de Montmagny fut appelé à succéder à Champlain. Nous avons encore une preuve des relations intimes qui existaient entre ces

1 — Nous empruntons ces renseignements au *Dictionnaire universel de la noblesse de France* par M. de Courcelles, t. 1, p. 432. M. de Courcelles ajoute encore, parmi les descendants de Jacques Huault, un lieutenant général de l'Ordre de Malte, lieutenant général et commandant pour le roi à Québec et sur le fleuve de Saint-Laurent, en 1639. C'est notre gouverneur.

Au dictionnaire héraldique du P. Anselme on trouve que Pierre Huault, marquis de Bussy de Vaires, lieutenant général des armées du roi, fils de Jacques Huault de Vaires de Bussy et d'Anne Maillard, dame de Bernay en Brie, épousa le 2 mars 1630, Anne de Pisseleu.

2 — La commune de Montmagny, canton de Montmorency, dans l'arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise, est un bourg de 1,000 habitants, à une heure de Paris sur le chemin de fer du Nord.

3 — Cf. *Le Tour de la Vallée*, par Lefeuve, Montmorency, 1867, t. 1, p. 179.

deux familles par le fait que la propriété seigneuriale de Montmagny passa, après la mort de Louis Huault, à M. de Mallebranche, frère du grand philosophe de ce nom et neveu de l'ancien gouverneur, Jean de Lauzon.

De l'ancien château de Montmagny il ne reste plus maintenant que deux pavillons, qui appartenaient autrefois aux communes et qui sont occupés aujourd'hui par des vignerons, car la commune de Montmagny a un vin de crû qui rivalise avec celui de la Côte d'Epinay.

Nous ne connaissons rien de l'enfance du chevalier de Montmagny, si ce n'est qu'il étudia chez les PP. Jésuites [1]. On sait encore qu'il avait deux frères, dont l'un mourut en 1646. C'est celui qui avait hérité de la propriété paternelle [2].

M. de Montmagny fut admis dans l'Ordre de Malte, le 3 août 1622 [3], et c'est sur ses galères qu'il fit son rude apprentissage de soldat, contre les Turcs, les Marocains et les corsaires d'Alger ou de Tripoli. Il y vécut dans l'intimité de ces preux chevaliers et comme imprégné de l'atmosphère intellectuelle qui rayonnait autour du grand maître Antoine de Paule. Ce fut la seconde et définitive formation de son esprit, car la première avait eu lieu chez les Jésuites.

---

1 — La *Relation* de 1636, p. 65, nous fait savoir que le nouveau grand capitaine venu à Québec a été instruit dans les écoles des Jésuites.

2 — Août 1646 (*Journal des Jésuites*, p. 61) : « Par ces nouvelles, ayant appris les nouvelles de la mort de M. de Montmagny le conseiller, frère de M. le gouverneur, on fit une grande messe de *requiem* le lendemain. Les religieuses lui firent compliment dès le soir, dirent vêpres des morts, et la messe le lendemain ; on en fut averti au salut. »

L'autre frère de M. de Montmagny s'appelait Adrien Huault, écuyer, sieur de la Baillye et de Bussy. Voyez *Cahier de Foi et Hommage*, vol. I, p. 36.

3 — *Histoire de l'Ordre de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 245.

En 1630, fut aussi admis dans le même ordre Alexandre Huault de Bussy, de Paris. Il était peut-être le frère du gouverneur, un de ses alliés dans tous les cas, parce qu'il porte les mêmes armes que lui : *D'or à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'éperon d'or ; accompagnée de trois coquerelles ou bouquets de noisettes de gueules.*

Dix ans après, en 1632, on trouve M. de Montmagny administrateur des affaires de la Compagnie de la Nouvelle-France, sous l'autorité du cardinal de Richelieu [1]. Cette compagnie comptait alors parmi ses associés deux commandeurs de l'Ordre de Malte, M. de Rasilly et M. de Sillery, qui s'intéressaient beaucoup au succès de la colonie [2].

C'est au commencement de janvier 1636 que M. de Montmagny fut nommé au gouvernement de la Nouvelle-France [1] avec le

1 — *Le chevalier Noël Brulart de Sillery*, par l'abbé Bois, 1871.

2 — D'après l'abbé Bois, Sillery fut envoyé à Malte à l'âge de 18 ans. L'abbé de Vertot dit qu'il fut admis dans l'Ordre en 1598. Sillery portait pour armes : *De gueules à la bande d'or, chargée d'une traînée de poudre et cinq barillets de sable.* Un autre membre de cette famille, Pierre Bruslart, fut admis en 1548.

La famille de Rasilly a compté trois de ses membres dans l'Ordre : 1591, Gabriel de Rasilly ; 1605, 14 janvier, Isaac de Rasilly ; 1696, Melchior-Louis de Rasilly. Les Rasilly ont pour armes : *De gueules à trois fleurs de lys d'argent.* Ils appartenaient au prieuré d'Aquitaine. La famille des Poutrincourt eut aussi deux de ses membres dans l'ordre : 1545, Jacques de Brincourt-Poutrincourt, diocèse d'Amiens ; 1611, Michel de Brincourt-Poutrincourt. Ils avaient pour armes : *De sable au lion d'argent, armé lampassé et couronné d'or.*

Dans le prieuré de la langue d'Auvergne fut aussi admis, le 25 juin 1566. Aymar de Clermont-Chaste, originaire du Dauphiné. Il avait pour armes : *De gueules à deux clefs d'argent, adossées et passées en sautoir.*

3 — L'abbé Ferland (*Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 279), dit que ce fut le dix mars 1636, et il paraît s'appuyer sur l'*Hydrographie* du P. Fournier, S. J. C'est pourtant là une erreur. Le 15 janvier 1636, la Compagnie de la Nouvelle-France accorda trois titres de seigneuries : Beaupré, île d'Orléans, et Lauzon. Or, dans ces trois titres, il est donné mandement au sieur de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *gouverneur pour la dite Compagnie, sous l'autorité du roi et de mon dit seigneur le Cardinal duc de Richelieu, de Québec et des autres lieux et places étant sur le fleuve Saint-Laurent*, de mettre les nouveaux propriétaires en saisine. *Titres seigneuriaux*, pp. 24, 342, 350.

La prise de possession de l'île d'Orléans, pour de Lauzon, Foucquet, Berruyer, Rozie, du Hamel et Juchereau, eut lieu le 1er juillet 1638, en présence du chevalier de l'Isle, François Derré de Gand, Jean Quilet.

titre de lieutenant général du roi. On ne savait pas encore alors à Paris que Champlain fût mort, et en supposant même que ce dernier eût vécu, il aurait été relevé de son gouvernement quand même, comme cette nomination le prouve [1].

M. de Montmagny ne perdit pas de temps après son arrivée et il s'occupa immédiatement du fort Saint-Louis, clef de la colonie. Avant sa mort, Champlain avait fait renouveler la palissade qui formait l'enceinte extérieure de la petite forteresse ; il avait encore eu le soin de réparer une batterie placée au niveau du fleuve près du magasin, et dont les canons commandaient le passage entre Québec et la côte opposée. M. de Montmagny, trouvant trop faibles les ouvrages déjà faits, traça lui-même les lignes d'un nouveau fort qui devait être plus solide que l'ancien, et tous se mirent à l'ouvrage. Les uns tiraient la pierre de la carrière, faisaient cuire les briques ou préparaient la chaux, d'autres esplanadaient la place.

Dans le même temps, le gouverneur dressa le plan de la ville de Québec et prit le soin d'aligner les rues, afin qu'on pût à l'avenir bâtir régulièrement [2].

Si l'on contemple les rues tortueuses et montantes de la vieille capitale, on dira peut-être que le plan dressé par le nouveau gouverneur n'est pas un titre de gloire. Mais il ne faut jamais regarder dans l'histoire avec les yeux de notre temps. Que l'on se

---

1 — Il a dû y avoir quatre commissions d'émanées pour le gouvernement de M. de Montmagny : la première en 1636 ; la deuxième en 1639 (*Dict.* de Courcelles ; la *Relation* de cette année dit comment la continuation de M. de Montmagny dans son gouvernement réjouit le cœur de tous) ; la troisième en 1642 ; la quatrième en 1645. Cette dernière est la seule qui nous ait été conservée. Elle est imprimée au vol. 3 des *Edits et ordonnances*, éd. de 1856, p. 15. On la dit tirée du Dépôt des affaires étrangères et Mémoires sur les possessions en Amérique, t. 3, p. 397. Harrisse, p. 298, cite cette commission du 6 juin 1645, qui est aussi imprimée dans les *Mémoires des commissaires du roi*, vol. 2, p. 499.

2 — Quel malheur que le plan qui fut tracé alors n'ait pu encore être retrouvé !

reporte à l'époque où vivait M. de Montmagny, et l'on verra qu'il y avait quelque mérite à faire un quartier habitable du rocher abrupt qu'ètait alors la haute ville de Québec. Que l'on songe que ces rues furent tracées à travers la forêt primitive. Montmagny voulut donner aux rues nouvelles des noms qui rappelaient des souvenirs de France. Le roi Louis XIII eut la rue Saint-Louis. La reine Anne d'Autriche, la rue Sainte-Anne. L'Ordre de Malte, la rue du Mont-Carmel. La patronne de Paris, d'où venait M. de Montmagny, eut l'avenue Sainte-Geneviève. C'est dans ce temps-là, aussi, que fut dessiné ce que nous appelons maintenant le "jardin du fort" et qui était à l'origine le jardin particulier de M. de Montmagny. Les documents de l'époque nous l'y montreront bien souvent, lorsqu'il y faisait sa promenade avec son lieutenant de l'Isle où les pères de la mission.

A la suite d'un voyage dans lequel il visita Trois-Rivières, le gouverneur fit aussi agrandir cette habitation de deux corps de logis, d'un magasin et d'une plate-forme garnie de canons.

Pendant que M. de Montmagny s'occupait des travaux publics, les particuliers amélioraient leurs maisons. Québec se dégageait peu à peu de son aspect sauvage, de sorte que ceux qui l'avaient connu dans ses premiers temps étaient tout réjouis de lui voir prendre une physionomie plus régulière et plus animée.

Québec, dit la *Relation* de 1636, n'est plus ce petit coin caché au bout du monde, où on ne voyait que quelques masures et quelques Européens.

Plusieurs familles nobles de Normandie étaient venues en même temps que M. de Montmagny pour s'établir dans la nouvelle colonie ; parmi elles se trouvaient celles des sieurs de Repentigny et de la Poterie qui formaient en tout quarante-cinq personnes. Pierre Le Gardeur de Repentigny amenait avec lui sa femme, sa mère, son frère Charles Le Gardeur de Tilly, des sœurs et plusieurs enfants ; le sieur Le Neuf de la Poterie avait aussi avec lui sa mère et son frère, le sieur Michel Le Neuf de Hérisson.

L'arrivée de ces nouveaux colons répandit un air de vie sur la petite ville.

Quand on nous dit à Québec, écrit le P. Le Jeune, qu'il y avait nombre de personnes à Tadoussac, qui venaient grossir notre colonie, qu'on ne voyait là-bas qu'hommes, femmes et petits enfants, nous louâmes Dieu et le priâmes de répandre sa sainte bénédiction sur cette nouvelle peuplade ; mais quand on nous assura qu'il y avait entre autres six demoiselles, des enfants beaux comme le jour ; que MM. de Repentigny et de la Poterie composaient une grosse famille, qu'ils étaient en bonne santé, je vous laisse à penser si la joie ne s'empara pas de notre cœur, et l'étonnement de notre esprit. Tout cela redoubla par leur présence ; leur grâce, leur entretien nous fit voir la grande différence qu'il y a entre nos Français et nos sauvages.

Qui fera maintenant difficulté de passer nos mers, puisque des enfants si tendres, des demoiselles si délicates, des femmes naturellement appréhensives se moquent et se rient de la grandeur de l'océan ?

Et plus loin, le même père écrit encore :

Nous avons de très honnêtes gentilshommes, nombre de façon et de résolution ; c'est un plaisir de leur voir faire les exercices de la guerre dans la douceur de la paix, de n'entendre le bruit des mousquetades et des canons que par réjouissance, nos grands bois et nos montagnes répondant à ces coups par des échos, roulant comme des tonnerres innocents qui n'ont ni foudre ni éclairs. La Diane nous réveille tous les matins, nous voyons poser les sentinelles. Le corps de garde est toujours bien muni ; chaque escouade a ses jours de faction ; en un mot, notre forteresse de Québec est gardée dans la paix comme une place d'importance dans l'ardeur de la guerre... Nos sauvages, qui ne sont pas des grands admirateurs de l'univers, s'étonnent, disent-ils, de voir tant de capitaines et tant d'enfants de capitaines.

Enfin, le père en contemplant le progrès des affaires de la Nouvelle-France, s'écrie dans son enthousiasme, qu'il « voit sortir une aurore des profondes ténèbres de la nuit. »

Ce qui ne contribua pas peu à augmenter la joie de la petite colonie, ce furent les nouvelles que M. de Montmagny apportait de France et qui témoignaient hautement de l'intérêt que beaucoup de personnes de la meilleure société prenaient au Canada. Ainsi, le pieux duc d'Enghien, qui fut plus tard le grand Condé, écrivait au P. Le Jeune pour lui promettre son appui et l'assurer de ses sentiments de bienveillance. Le marquis de Gamache l'assurait de la fondation d'un collège. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, offrait de fonder un hôpital. Par-

tout on priait pour le succès de la mission. Des Carmélites, des Ursulines, des Visitandines, des Hospitalières suppliaient de leur donner part aux travaux des pères.

Quelle différence entre ces brillantes perspectives et l'abandon où l'on avait laissé Champlain pendant les quatre dernières années ! Que dire de ces lettres pleines de promesses, lorsqu'on les compare avec la supplique désespérée que le fondateur de la colonie avait écrite quelques mois avant sa mort au cardinal de Richelieu ?

Avec l'arrivée de Montmagny, le Canada prenait pour ainsi dire une seconde naissance, qui lui promettait une existence plus vigoureuse et plus prospère. Les vrais éléments de sa force future lui étaient donnés avec ces familles de robustes travailleurs qu'il venait de recevoir. Pays encore sauvage et peu connu, le Canada jusque là ne semblait pas offrir aux paysans de la belle France assez d'avantages pour les engager à briser les liens qui les retenaient au sol natal. Le Français, fortement attaché à sa patrie, ne s'en éloigne jamais volontiers, à moins d'un avantage certain.

Les *Voyages de Champlain*, dont l'édition définitive parut en 1632, les *Relations des Jésuites*, qui commencèrent à paraître à la même époque, les articles imprimés dans le *Mercure Français*, l'étude de Cornut sur les plantes du Canada, en 1635, l'histoire du Récollet Sagard, en 1636, formèrent toute une littérature nouvelle qui révéla le Canada à un grand nombre. C'est après avoir lu les *Relations* que les familles Repentigny et la Poterie s'étaient décidées à émigrer. Sur combien d'autres cette lecture produisit le même effet !

Sully, le grand ministre de Henri IV, n'avait jamais eu confiance dans la colonie du Canada. Il la trouvait sous une latitude trop élevée. D'autres étaient opposés aux colonies, parce qu'ils avaient peur de voir la France se dépeupler. Richelieu vint et eut des idées plus larges et plus modernes. De toutes parts, des personnes de condition demandaient en sous-main des

renseignements au P. Le Jeune avant de se résoudre à passer dans la colonie. On s'informait de lui si le pays était loin des incursions des Espagnols, si en défrichant les terres et en les labourant, elles produiraient assez pour leurs habitants, si les pommiers et les autres arbres pourraient porter des fruits. Que de questions encore on lui posait ! Combien vingt hommes mettront-ils de temps à défricher une terre et combien coûtera la nourriture de chacun pendant un an ? Quelles provisions faudra-t-il faire ? Comment est fait le grand fleuve Saint-Laurent ? Quels sont ses rivages ? Jusqu'où peuvent aller les grands navires ? De quel port sont ceux qui montent jusqu'à Québec et à Trois-Rivières ? Quel est l'état des fortifications qu'on a faites pour le pays ? On le prie aussi de remarquer la qualité des terres, de dire celles qui sont propres au labourage, au plant, au pâturage. Les laboureurs auront-ils besoin, pour labourer, de harnais, de bœufs ou de chevaux ? Quelles graines faut-il apporter ? Trouve-t-on de la pierre pour bâtir, de l'argile, du sable ? Quelles sont les espèces d'animaux et quelle commodité y a-t-il pour la vie ? Quelles marchandises peut-on exporter ? Y a-t-il des minéraux et des bois gommeux ?

Voilà bien des demandes à la fois, mais le bon père veut y répondre en détail.

On a souvent accusé les pères Jésuites d'avoir voulu, dans leurs *Relations*, cacher les ressources du pays, afin de s'assurer le contrôle absolu des affaires. On a dit que ces mêmes relations n'étaient que des histoires à dormir debout de prétendus baptêmes et conversions, répandues à foison dans les provinces de France pour attirer la pitié des bonnes âmes et les aumônes des gens riches. Eh ! bien, voyons les conseils que le P. Le Jeune donnait en 1636 à ceux qui voulaient émigrer au Canada, et dites-moi si nos agents de colonisation contemporains pourraient parler avec plus d'éloquence et de vérité.

N'ayez crainte des Espagnols, repondait le P. Le Jeune, ils sont à des mil liers de lieues de nous. Les terres peuvent produire assez pour les habitants.

Le sieur Giffard, qui n'a défriché que depuis deux ans, espère recueillir assez cette année pour nourrir vingt personnes, et encore a-t-il laissé beaucoup de souches. Dès 1635, il a recueilli huit poinçons de froment, deux poinçons de pois et trois de blé d'Inde, et tout cela au moyen de sept hommes qui ont dû construire en outre des fours et d'autres bâtiments. Quant aux arbres fruitiers, le sieur Hébert, quand il vivait, a planté quelques pommiers qui ont porté de bons fruits. En un an, vingt hommes peuvent défricher trente arpents de terre au net en sorte que la charrue y puisse passer. Chaque homme reçoit d'ordinaire deux pains de six à sept livres par semaine, deux livres de lard, deux onces de beurre, une petite mesure d'huile et de vinaigre, un peu de morue sèche, une écuellée de pois. Un seul homme peut défricher un arpent et demi dans un an. On donne à un défricheur une chopine de cidre par jour ou un pot de bière, et parfois un coup de vin comme aux bonnes fêtes. L'hiver une prise d'eau-de-vie ne fait pas de mal, si on en a.

Quant à la qualité des terres, il y en a de bonnes et de mauvaises comme dans tous les pays. Les grains croissent partout aussi bien qu'en France. Quant à la pêche et à la chasse, elles sont merveilleuses.

Après avoir fourni ces intéressants renseignements sur la vie du colon canadien, le P. Le Jeune, poursuivant toujours son rôle d'agent d'émigration, donne quelques avis à ceux qui désireraient passer en la Nouvelle-France.

Un pauvre homme, dit-il, chargé de femme et d'enfants, n'y doit pas passer la première année avec sa famille, s'il n'est aux gages de la Compagnie ou de quelques autres : autrement il souffrira beaucoup et il n'avancera à rien. De bons jeunes garçons ou des hommes mariés bien robustes, qui savent manier la hache, la houe, la bèche et la charrue, se rendront riches en peu de temps s'ils veulent travailler. Ils pourront ensuite appeler leurs familles. Ils se joindront quatre ou cinq ensemble et s'engageront pour cinq ou six ans. On les nourrira, pendant ce temps-là, sans gages, il est vrai, mais à la fin ils possèderont la moitié de la terre qu'ils auront défrichée.

Il y a tant de forts et robustes paysans en France qui n'ont pas de pain à mettre sous la dent ; est il possible qu'ils aient si peur de perdre de vue le clocher de leur village, qu'ils aiment mieux languir dans leurs misères et leur pauvreté que de se mettre un jour à leur aise ?

Voilà les conseils pratiques et les sages exhortations que l'on donnait il y a deux siècles.

M. de Montmagny, de son côté, ne manqua pas d'écrire en

France ses premières impressions. Elles étaient toutes à l'avantage du pays qu'il était appelé à gouverner.

Sur la fin de l'été, au mois de septembre, afin de se rendre un compte exact de la colonie, il remonta le fleuve Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis, en compagnie du P. Le Jeune, s'arrêtant en route à la rivière Richelieu, à Trois-Rivières, à la rivière des Prairies et à Montréal. C'est dans ce voyage que l'île que nous nommons aujourd'hui l'île Jésus fut appelé Montmagny par le supérieur des Jésuites, et le gouverneur, ne voulant pas être en reste de courtoisie, baptisa du nom de Saint-Ignace l'île qui fait vis-à-vis à Sorel et qui a gardé cette appellation. De retour à Québec, le gouverneur voulut encore visiter les belles prairies de Beaupré jusqu'au Cap Tourmente.

Les *Relations* nous ont conservé les sentiments de M. de Montmagny et de son entourage à la suite de cette première excursion :

Ils méditent, disent-elles, diverses demeures ou habitations jusqu'au grand saut Saint-Louis qui seront peut-être un jour autant de villes. Voire même avec le temps, ils pourront s'assurer du fleuve jusqu'à la mer des Hurons.

Mais il faut réunir et rallier nos forces en quelques endroits stables et bien conservés avant que de nous répandre si loin. Quatre choses rendent un pays recommandable : la bonté du sol, les places fortes et munies, la qualité et la quantité des habitants et la police.

Cet dernières paroles sont le reflet de la pensée de M. de Montmagny et c'est la politiqne qu'il va suivre pendant les douze années de son administration. Pas d'aventures téméraires, concentration de ses forces, établissement d'une base solide d'opération.

Il est bien rare qu'un nouveau gouverneur approuve les vues de celui qui l'a précédé et ne croie pas en avoir de meilleures. M. de Montmagny ne tomba pas dans ce travers et résolut de marcher sur les traces de Champlain, et de suivre le plan qu'il avait tracé dans ses Mémoires.

Comme un bon et fidèle chevalier de Malte, M. de Montmagny, dans l'automne de 1636, écrivit au grand-maître tout ce qu'il avait vu, et ce dernier lui fit savoir l'année suivante comme il avait été enchanté d'apprendre la beauté et les charmes du pays canadien [1].

Dès son arrivée au pays, M. de Montmagny avait montre le plus grand intérêt à la conversion des aborigènes qu'il désirait arracher à la vie nomade afin de les attacher aux Français. C'était là une œuvre à la fois religieuse et nationale. Un de ses compagnons de l'Ordre de Malte, le commandeur Noël Brûlart de Sillery, membre d'une famille puissante à la cour, qu'il avait connu pendant ses années de probation, vint à son aide, comme par enchantement, sans qu'il l'eût sollicité. Après avoir été ambassadeur du roi de France en Espagne et à Rome, puis ministre d'Etat sous Marie de Médicis, M. de Sillery, dégoûté des honneurs et de la gloire du monde, renonça à ses dignités, embrassa l'état ecclésiastique et se fit ordonner prêtre. Pendant le reste de sa vie, il ne s'occupa plus que de bonnes œuvres, et comme il était associé de la Compagnie de la Nouvelle-France, il voulut contribuer à la conversion des sauvages. Il envoya donc, en 1637, une vingtaine d'ouvriers et des secours en argent pour construire des bâtiments et commencer le défrichement des terres. En même temps, il écrivait à M. de Montmagny pour lui recommander instamment le nouvel établissement. C'est alors que fut fondé, à quatre milles de Québec, le village qui depuis a gardé le nom de Sillery. Douze familles fort nombreuses prirent aussitôt possession des logements qu'on leur y avait préparés.

M. de Montmagny ne cessa pas, pendant toute son administration, de suivre d'un œil attentif ce premier essai de francisation. Il ne se passait pas de semaines sans qu'il allât visiter son village de Sillery, où il se rendait le plus souvent à pied. Il veillait lui-même à l'habillement et à la nourriture et faisait montrer à tra-

1 — *Relation* de 1637, p. 3.

vailler la terre, en même temps que l'on enseignait à lire et à écrire aux enfants. Douze volumes de *Relations* sont là pour nous dire les sages conseils qu'il donnait sans cesse. Avec quelle sollicitude il veillait à l'avancement et au bien-être de tout ce monde un peu volage et vagabond ! Afin de les encourager au bien, il communiait avec eux à la même table, assistait aux mariages qu'il faisait célébrer en grande pompe, donnait des festins et des cadeaux aux nouveaux époux.

Plusieurs de ces enfants sauvages élevés à Sillery furent envoyés en France, et cela vint la mode parmi le grand monde de la cour d'avoir chez soi son petit Huron ou son petit Algonquin. Madame la duchesse d'Aiguillon avait recueilli dans sa maison une petite Iroquoise qui faisait les délices de la société. En 1637, deux petites sauvagesses étaient solennellement baptisées dans l'église des Carmélites de Paris. L'une fut tenue sur les fonts par la princesse de Condé et M. le Chancelier, et l'autre par Mme de Combalot et M. des Nouës, secrétaire d'Etat. Ce fut l'évêque de Saint-Papoul qui fit le sermon.

Deux choses manquaient encore à la colonie : une école pour l'instruction des filles, et un hôpital pour le soulagement des malades. Les promesses encourageantes que l'on avait faites, dès l'arrivée de M. de Montmagny, ne tardèrent pas à se réaliser. En 1639, les Ursulines et les Hospitalières débarquaient à Québec. Le jour de l'arrivée fut pour toute la ville un jour de fête ; tous les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces saintes filles sur le rivage, à la tête de ses troupes, qui étaient sous les armes, et au bruit du canon. Après les premiers compliments, il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces.

Celles que l'on honorait de la sorte n'étaient pas les premières venues. Madame de la Peltrie, une des fondatrices des Ursulines, était fille de M. de Chavigny, seigneur de Vaubegon et président des élus en l'élection d'Alençon. Elle avait pour compagnes la

vénérable mère Marie de l'Incarnation et une fille de M. de Savonnière, seigneur de la Troche et de Saint-Germain, en Anjou.

Une des religieuses hospitalières, la mère Jeanne Suppli de Sainte-Marie, était la fille unique d'une riche famille et elle avait eu dans le monde cinquante livres de rente à manger par jour.

Tant de secours spirituels, venus de France tout à la fois, ne pouvaient manquer de donner une grande activité aux affaires de la religion. Il est certain, aussi, que les esprits en France étaient alors dans la meilleure disposition du monde pour peupler cette colonie et pour établir toutes les branches de commerce ; mais la Compagnie des Cent Associés, qui s'était montrée si dévouée au début, commençait à se relâcher et demeurait dans une inaction incompréhensible.

(La suite prochainement)

J.-Edmond Roy.

LES DERNIÈRES CARTOUCHES DE LA LIBRE-PENSÉE

On a tout nié de nos jours : Dieu, l'âme, l'éternité, la vie future, etc., mais les violentes négations demeuraient confinées, semble-t-il, dans le monde moral et invisible. Personne n'avait encore pensé à les porter plus bas dans le monde physique et sensible, où les évidences sont si claires et la contradiction si facile. Combattu et ruiné dans ses derniers retranchements, le matérialisme aux abois en est venu à cette extrémité, réduit qu'il est aux pires expédients : il ne nie pas encore le soleil en plein midi, mais il ergote sur ses clartés et en arrive à contester l'existence de ces deux réalités frappantes et incontestables de la vie présente, la *vieillesse* et la *mort*.

La tentative est curieuse autant qu'extravagante. Elle mérite d'être connue. Son insuccès montrera aux plus indifférents que si le matérialisme triomphe à cette heure au point de vue pratique et dans le monde politique, il est bien définitivement condamné et vaincu sur le terrain des faits et dans le monde des idées. Il nous présage un retour certain de la fortune, une complète et victorieuse revanche de la vérité.

I

Un des plus savants maîtres de l'Institut Pasteur, M. le Dr Metschnikoff, a renoncé pour un temps aux beaux travaux de microbiologie qui ont fait sa réputation et s'est risqué à faire une incursion dans le domaine de la philosophie. Son livre a pour titre : *Etude sur la nature humaine ; Essai de philosophie optimiste*, et a été très brillamment analysé et réfuté par M. le professeur J. Grasset, dans la *Revue de philosophie*. Nous doutons qu'il rapporte gloire et profit à son auteur.

Les anciens stoïciens niaient le mal et disaient : « Douleur, tu n'es qu'un mot ! » A leur exemple, M. Metschnikoff affirme que la mort à laquelle nous sommes tous condamnés dans un avenir plus ou moins prochain, n'est qu'un mot vide de sens. Et il croit faire ainsi de la philosophie *optimiste*. N'est-ce pas un autre mot

qui conviendrait à une telle visée? Il y a une grande naïveté à nier l'évidence, et plusieurs trouvent qu'elle n'est pas digne d'esprits graves et philosophiques.

Qu'est-ce que la mort? C'est, de l'avis commun, le terme de l'existence présente. Non seulement c'est la fin de la vie dans tous les sens du mot, mais c'est encore l'un des caractères les plus importants de la vie.

M. Metschnikoff change tout cela. Pour lui, la mort n'est plus la fin nécessaire ni la condition de la vie. Il estime que certains animaux et surtout certaines cellules ne meurent pas, il oppose à la vieille et toujours solide croyance de la mort le dogme nouveau de l'*immortalité*. Mais quelle immortalité?

La mort naturelle, écrit-il, n'est pas nécessairement liée à l'organisation. Un botaniste allemand bien connu, Naegeli, a même exposé cette thèse que la mort naturelle n'existe pas dans la nature... La théorie de l'immortalité des organismes composés d'une seule cellule est acceptée presque généralement. Les générations d'infusoires ou autres protozoaires se succèdent avec une grande rapidité, sans qu'il se produise un seul cas de mort: on chercherait vainement un seul cadavre parmi la quantité innombrable d'infusoires grouillants. De ce fait, facile à constater, quelques savants et notamment Buetschli et Weismann ont conclu que les êtres unicellulaires sont immortels...Chez les êtres plus élevés, les cellules qui assurent la reproduction de l'espèce sont douées d'immortalité comme les organismes unicellulaires...On peut affirmer, preuves scientifiques en main, que dans notre corps il y a bien des éléments immortels.....

Il n'est pas difficile de démasquer l'erreur qui se cache ici. On pourrait la résumer dans cette formule: *L'humanité ne meurt pas.*—Sans doute, répondrons-nous; mais tous les hommes meurent. Or l'humanité est un être collectif, impersonnel, qui ne vaut biologiquement que par les êtres réels, personnels dont elle se compose. Ces êtres ont tous une existence très limitée, qui se termine toujours par la mort: ils se succèdent les uns aux autres par la *génération*. Est-ce là le lien merveilleux qui supprime la mort? Nullement. Parmi les cellules du corps il n'en est pas d'immortelles....On a souvent dit que la vie se transmet comme

un flambeau. Il faut ajouter que les porteurs constituent des êtres distincts, qui peuvent et doivent ressembler aux générateurs, mais ne se confondent jamais avec leur ascendants.

Mais, dira-t-on, les êtres vivants unicellulaires ne jouissent-ils pas du moins de l'immortalité ? C'est plus que douteux. Le professeur Le Dantec lui-même, tout *moniste* qu'il soit, se demande l'intérêt qu'on peut éprouver à l'immortalité des plastides [1]. Il y a loin de ces êtres infimes et microscopiques aux êtres organisés que nous étudions à l'œil nu. Mais est-il permis de regarder comme unicellulaire l'animal même le plus simple ? Ne le trouve-t-on pas composé de parties très fines, de noyaux, de granulations qui sont également vivantes ? La difficulté n'est que reculée, elle n'est pas tranchée.

La vérité est que la transmission de la vie d'un être à un autre, le remplacement des vivants se fait dans deux circonstances qui, chez l'animal supérieur, sont bien distinctes : la *mort* et la *génération*. La mort entraîne un cadavre, mais dans la génération les individus se multiplient sans aucune distinction d'organisme. Au contraire, chez les plastides monocellulaires, la mort et la génération se confondent : il y a naissance, mais il n'y a pas de cadavre. La cellule-mère meurt en engendrant deux cellules-filles, toute sa substance passant dans celles-ci. Il y a mort de l'individu et génération de deux individus qui le remplacent ; mais, comme le dit très bien Delage, « l'amibe se divise, et, en se divisant, il disparaît. »

Toute la discussion se ramène à la notion de l'individu vivant :

Cette notion, observe le professeur Grasset, est absolument inséparable de la notion d'*individualité* et d'*individu*. L'être vivant est un individu ou il n'est pas.... Un être vivant diffère d'un cristal en ce qu'il est individu.... Ce qui caractérise l'être vivant, c'est son individualité ? Donc le problème de la mort ou de l'immortalité d'un être vivant se pose ainsi : L'individu vivant meurt-il ou est-il immortel ? Question qui est bien différente de celle-ci : La vie manifestée dans un plastide disparaît-elle ou se continue-t-elle éternellement dans divers individus successifs ?

1 — *Théorie nouvelle de la vie*, p. 174.

Les deux questions sont tout à fait différentes, puisqu'elles reviennent aux deux suivantes : L'être vivant est-il immortel ? la vie est-elle immortelle ? Elles sont si différentes que je les crois susceptibles d'une réponse diamétralement opposée : *L'être vivant est mortel ; la vie est indéfinie ;* seulement la vie ne se perpétue ainsi indéfiniment qu'en s'incarnant successivement dans une série d'individus.

Il ne faut pas confondre la *durée de la vie* et *la durée de l'être vivant.* Si la durée de la vie est indéfinie, la durée de l'être vivant est définie et limitée par la naissance et par la mort. Même distinction pour *la durée de l'être vivant* et *la durée de l'espèce.* La durée de l'espèce est indéfinie, ou tout au moins extrêmement longue à travers des générations successives d'individus semblables mais distincts. L'hérédité n'implique pas l'immortalité des éléments générateurs.

Et notre savant confrère conclut nettement contre Metschnikoff :

L'être vivant, même dans ses formes les plus élémentaires, naît et meurt. La mort reste la terminaison de la vie pour tous les êtres vivants.

II

Nier la mort, c'est une prétention trop forte et par ailleurs naïve et presque oiseuse.

M. Metschnikoff n'y insiste pas et passe à une autre idée, étrange, originale, qui—si elle était vérifiée—serait des plus séduisantes et des mieux acceptées. Nous mourons, déclare-t-il, mais nous mourons mal et trop vite, tués par les désharmonies naturelles ou acquises de l'organisme. Ce n'est pas là la terminaison naturelle de la vie humaine. La mort accidentelle brise prématurément notre existence, qui devait atteindre la *vieillesse physiologique* avec rassasiement de l'être, avec désir de mourir et aboutir à la mort naturelle. Les progrès de l'hygiène et de la médecine vont nous permettre de modifier complètement cette anomalie : ils nous conduiront de plus en plus à la mort naturelle chez des êtres comblés de jours et de jouissances.

Et Metschnikoff se plaît à énumérer les organes désharmoniques qu'offre notre nature : les *poils* du corps qui sont inutiles et

peuvent être l'origine d'affections cutanées ; l'*appendice* qui ne sert à rien et est le siège de la maladie à la mode ; le *gros intestin* qui est non seulement superflu, mais nuisible, etc. Il signale surtout comme dernière désharmonie la peur instinctive de la mort et la persistance de l'instinct de la vie. Tous, jeunes ou vieux, mais surtout ces derniers, restent profondément attachés à la vie ; et pourtant la vieillesse, telle qu'elle se manifeste à nos yeux, n'a rien d'enchanteur ni d'enviable : elle se caractérise par l'atrophie sénile, par la dégénérescence scléreuse, surtout des artères, par l'atrophie des éléments nobles ou spécifiques, par l'envahissement d'un tissu conjonctif inutile.

La sénilité, il faut l'avouer, est à elle seule une maladie. Et c'est pourquoi l'homme qui avance en âge éprouve une telle répugnance à franchir le seuil de la vieillesse, une si vive épouvante à sentir approcher la mort que cette vieillesse annonce.

Peut-on lutter avec succès contre cette maladie inexorable de l'âge ? M. Metschnikoff ne met pas la question en doute, et estime qu'il y a des sérums capables de renforcer les éléments spécifiques des tissus et de les empêcher de vieillir ; ces sérums se préparent, paraît-il, à l'Institut Pasteur. N'insistons pas.

Pour se préserver, il y a d'autres moyens plus sérieux : il faut combattre les divers poisons (alcool, plomb, mercure), les virus, le rhumatisme, la goutte, etc. La sclérose, dite physiologique par vieillesse, est encore due à l'empoisonnement de l'organisme par cette armée colossale de microbes qui peuplent le tube digestif.

M. Metschnikoff ne parle pas pour le moment de supprimer le gros intestin et laisse ce soin à l'avenir ; il se borne à recommander des moyens hygiéniques (régime, lait, suppression des fruits verts, des légumes crus) et espère ainsi constituer la macrobiotique, l'art de vivre longtemps et bien. Ses espérances sont infinies.

L'étude scientifique de la vieillesse et des moyens de modifier son caractère pathologique, écrit-il, contribuera sans doute à rendre la vie plus longue et plus heureuse. Malgré l'état imparfait de la science moderne, il n'y

a donc aucune raison pour maintenir à ce sujet les idées pessimistes... Dans un avenir plus ou moins éloigné, il sera possible de modifier la vieillesse. De douloureuse et répugnante qu'elle est, elle deviendra une vieillesse physiologique et supportable.

C'est une belle chimère que M. le professeur J. Grasset s'est donné la peine de réfuter avec science et raison. Mais pourquoi le savant maître de Montpellier semble-t-il accepter les griefs de Metschnikoff contre la nature et regarder comme inutiles ou dangereux certains organes ? Cette concession nous paraît inutile et dangereuse. Tout ce que le Créateur a mis dans notre nature a son utilité, et si nous n'en voyons pas toujours le but, c'est la faute de notre infirmité psychique et non celle de la Sagesse divine. Et pour prendre les exemples cités, les poils ont leur valeur : ce sont des organes de protection. Aujourd'hui ils sont ramenés aux proportions les plus modestes ; mais autrefois, à l'état sauvage, ils avaient une nécessité évidente. L'appendice est un rudiment d'organe sur lequel on a beaucoup discuté et le dernier mot n'est pas dit. Son rôle exact reste à connaître, et ses dangers ont été au moins très exagérés. Son développement est en rapport avec celui du gros intestin, c'est-à-dire avec le genre d'alimentation. Reste à voir si ce gros intestin est un organe aussi nuisible qu'on le dit. Il aurait servi aux premiers hommes, paraît-il, parce que, nourris d'herbes, de fruits et de racines, errants et traqués sans cesse, ils ne pouvaient à toute heure se débarrasser des déchets de la nutrition. Actuellement il ne répondrait plus à aucun besoin, il serait le pernicieux réceptacle de microbes et de vibrions, l'officine de toxines qui vont empoisonner nos cellules. Est-ce bien exact ? Le genre de vie et surtout d'alimentation n'est-il pas la vraie cause des affections nouvelles qui affligent la société contemporaine de nos villes ? Et puis, la suppression du gros intestin remédierait-elle au mal ? N'est-ce pas là un réservoir toujours nécessaire à l'homme *qui mange de tout* et peut moins que jamais s'exonérer à tout instant des résidus de sa digestion ? Nous en appelons sur ce point de la science

mal édifiée à la science plus éclairée. Dieu fait bien ce qu'il fait : M. le Dr Grasset le sait aussi bien que nous et aurait pu le rappeler au rêveur matérialiste, qu'il réfute d'ailleurs supérieurement sur le terrain des faits.

Passons en revue, écrit-il, les diverses désharmonies signalées par l'auteur comme causes de cette vieillesse anormalement précoce, et vous verrez que leur suppression apparaît le plus souvent comme irréalisable ou inefficace. On pourrait épiler tous les enfants et leur enlever leur appendice, sans grand dommage. On leur éviterait quelques maladies de peau et des appendicites. Mais cela n'aurait pas, pour la grande masse, une influence bien sérieuse sur la longévité. D'autre part, Metschnikoff le reconnaît très bien lui-même, ne sont pas inutiles et nuisibles seulement les organes rudimentaires, comme les poils du corps ou l'appendice, mais aussi des organes parfaitement développés, comme le gros intestin. Et alors je ne vois pas bien cet objectif donné à l'humanité de supprimer le gros intestin à tous les enfants afin qu'ils vivent plus longtemps.

Certes, il y a des éléments acquis de sénilité ou de mort précoce sur lesquels on peut beaucoup par la prophylaxie, l'hygiène ou la thérapeutique... Mais qu'obtient-on avec tous ces progrès ? On sauve un plus grand nombre d'enfants, on fait vivre un plus grand nombre de chétifs, on sauve de l'Eurotas un plus grand nombre de condamnés... Donc, on sauve des existences, on en prolonge certaines... Mais est-on arrivé, arrivera-t-on à augmenter le nombre des centenaires, à reculer le *maximum* ordinaire de la vie humaine ? *Je ne le crois pas.*

C'est aussi notre avis, et c'est la condamnation décisive de la théorie nouvelle. Metschnikoff prétend reculer la vieillesse et la rendre heureuse et douce : qu'il commence donc par faire reculer la mort ou par supprimer la maladie ! Hélas ! le maître de l'Institut Pasteur sait comme nous qu'on meurt tous les jours et que les maladies, sous des formes ou des noms divers, constituent le triste lot de l'humanité.

Il faut accepter, conclut justement le Dr Grasset, comme un fait acquis, *supérieur à nous*, que la mort est précoce, rarement naturelle, habituellement morbide. Il nous est impossible de modifier assez notre vie et notre organisme pour arriver à la mort naturelle et surtout pour arriver à cet idéal de Metschnikoff : la mort avec instinct et désir de la mort. Rien, dans les observations scientifiques faites ou réunies par cet auteur, ne permet de supposer même que la chose soit seulement possible.

III

Mais, dit encore le Dr Grasset, la mort naturelle ne saurait être donnée comme objectif à la vie. Il ne faut pas, pour un mauvais jeu de mots, confondre le terme de la vie avec son but ou sa finalité.

La mort, fin de la vie (dans le sens de terminaison), ne peut pas en devenir la fin (dans le sens de but à atteindre), même sous sa forme naturelle et non anticipée.

C'est cependant la dernière idée de Metschnikoff, et non la moins étrange. Il semble croire que le problème si capital de notre destinée serait résolu si la mort naturelle était pratiquement réalisable et comme la récompense de l'hygiène sagement comprise et appliquée. L'éternelle question : *Où allons-nous?* serait du ressort de la seule biologie et en recevrait une bonne et définitive solution.

La prétention paraîtra d'autant plus excessive que Metschnikoff, avec une grande franchise, reconnaît les immenses lacunes de la science et avoue qu'elle n'a pas tenu toutes ses promesses. Ecoutons-le :

Malgré les progrès considérables réalisés par la science, souvent on exprime contre elle une sorte de mécontentement. La science, dit-on, a certainement de beaucoup amélioré les conditions matérielles de l'existence humaine ; mais elle est impuissante lorsqu'il s'agit de résoudre des questions morales ou philosophiques qui intéressent au plus haut degré les hommes cultivés. La science n'a fait sous ce rapport que démolir les bases religieuses. Elle a enlevé à l'humanité la consolation qui lui venait de la religion, sans pouvoir mettre à sa place quelque chose de plus précis et de plus solide.

Il est incontestable que *l'humanité actuelle éprouve une sorte de malaise général.* Bien que placé dans des conditions beaucoup plus avantageuses qu'auparavant au point de vue de l'accomplissement d'une grande quantité de ses fonctions, l'homme se trouve désorienté quand il a à choisir une ligne de conduite de sa vie et à préciser ses rapports vis-à-vis des diverses catégories d'individus (famille, peuple, race, humanité entière).

C'est à peu près l'opinion de M. Brunetière ; et on se rappelle quel grand retentissement a eu la parole du savant académicien

sur la « faillite de la science. » Les savants matérialistes qu'elle piquait au vif ont protesté avec véhémence, ont accumulé les injures sur les dénégations ; mais tous leurs efforts ont été dépensés sans succès, M. Metschnikoff n'hésite pas à le reconnaître.

Après Berthelot, le professeur Richet s'est distingué parmi les contradicteurs de M. Brunetière ; il lui a opposé que jamais la science n'avait fait les étourdissantes promesses dont il parlait et dont l'inexécution devait faire augurer une banqueroute. Sans doute, remarque Metschnikoff, ces promesses ne se trouvent pas dans le Manuel du baccalauréat ès sciences que Richet met en avant, mais on les trouve *in extenso*, et avec quel lyrisme ! « dans les ouvrages de généralisation scientifique, » dans Büchner, dans Haeckel et combien d'autres ! Et loyalement le maître de l'Institut Pasteur le déclare :

les réponses que donne la science, dans son état actuel, ne suffisent pas pour consoler les esprits qui ont recours à elle.

M. Brunetière a décidément raison contre M. Richet.

Cette constatation nous rejette nécessairement dans les bras de la philosophie ou de la religion, dans deux doctrines que Metschnikoff décore arbitrairement des noms de pessimisme et de mysticisme et qu'il repousse également. Mais c'est pour nous proposer sa propre solution, dont il attend merveilles, et dont il faut citer textuellement les termes :

Le but de l'existence humaine, d'après notre auteur, consiste dans l'accomplissement du cycle complet et physiologique de la vie, avec une vieillesse normale qui aboutit à la perte de l'instinct de la vie et à l'apparition de l'instinct de la mort naturelle.

La nature humaine, n'étant pas immuable, peut être modifiée au profit de l'humanité.

La morale (à laquelle la science seule servira de base) a pour but de redresser l'évolution de la vie humaine, c'est-à-dire de transformer ses désharmonies en harmonies (orthobiose)... Le véritable progrès est l'élimination des désharmonies de la nature humaine et l'établissement d'une vieillesse physiologiqne suivie de la mort naturelle.

Le tableau repoussant de la vieillesse actuelle se rapporte à la vieillesse déviée de son véritable sens, pleine d'égoïsme, d'étroitesse de vues, d'inca-

pacité et de méchanceté. La vieillesse physiologique de l'avenir sera certainement différente sous ce rapport... Les jeunes gens, au lieu de profiter de toutes les jouissances, persuadés de la triste perspective de la vieillesse et de la mort pathologiques, devraient se préparer au contraire à la vieillesse physiologique et à la mort naturelle.

Une fois que chacun aura reconnu le véritable but de l'existence humaine et pris comme idéal la réalisation de l'évolution normale de la vie, il existera un guide sûr de la vie pratique. On saura au moins où on veut aller, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Autrefois, c'était l'idéal religieux qui servait de lien principal entre les hommes. Plus tard, cet idéal a cédé la place à celui de patrie qui, faute de mieux, s'est maintenu jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, la reconnaissance du vrai but de l'existence humaine et de la science comme unique moyen pour l'atteindre peut servir d'idéal pour l'union des hommes ; ils se grouperaient autour de lui comme autrefois ils se groupaient autour de l'idéal religieux.

La définition du but de l'existence humaine apportera une précision beaucoup plus grande dans les principes de la morale. La vraie politique ne pourra être fondée que sur des bases nouvelles...

Il y aurait bien des réserves à faire sur cette page : bornons-nous à quelques brèves remarques. Assurément si la politique de demain prenait d'autres bases et d'autres mobiles que celle d'aujourd'hui, ce serait une joie pour nous et un profit pour la France. Par contre nous avons peine à croire que jamais les jeunes gens renoncent aux jouissances et deviennent sérieux pour le vague et lointain motif dont parle notre auteur : ils s'abandonnent au vice sous l'aiguillon de la passion sans songer aux conséquences, sans penser à la vieillesse, encore moins à la mort. Ce n'est pas la perspective d'une vieillesse heureuse ou d'une mort naturelle qui les fera rester dans le devoir : il y faut des raisons d'un ordre plus élevé et plus sûr. Mais arrivons à la doctrine du Dr Metschnikoff. Son critique de Montpellier la résume exactement ainsi :

La vieillesse physiologique et la mort naturelle deviennent la fin de la vie, non plus seulement dans le sens de terminaison, mais dans le sens de but de la vie. D'un mot la médecine et l'hygiène deviennent la morale et la religion de l'avenir, bases de l'art et de la politique.

Mais, réplique victorieusement le Dr Grasset, cette vieillesse physiologique et cette mort naturelle paraissent irréalisables ; par conséquent, donner ce but à la vie, c'est lui présenter une belle utopie à atteindre, *mais non un résultat scientifiquement établi comme possible.*

Cette réfutation sur le terrain des faits est pleinement convaincante et suffit à la science. Mais avec le savant professeur de Montpellier, nous croyons qu'il convient de la poursuivre sur le terrain de la philosophie même et de prouver que là encore la théorie de Metschnikoff est insoutenable.

Supposons donc que, dans quelques siècles, la science devenue toute-puissante arrive à réaliser, par les progrès de la médecine et de l'hygiène, cette vieillesse physiologique et cette mort naturelle que nous n'avons pas le bonheur de posséder aujourd'hui. En ferons-nous pour cela le but de la vie ? Et à l'homme anxieux de son lendemain, préoccupé de sa destinée, dirons-nous : Voilà votre idéal ? La morale trouvera-t-elle là sa base ?

Beaucoup de savants matérialistes croient à cette *morale biologique* qui suffirait à la conduite des hommes et dispenserait de tout recours à Dieu et à la religion. Et précisément, dans un ouvrage très remarqué [1], le Dr Grasset a combattu et réfuté de main de maître le *monisme biologique* qui prétend incarner à lui seul toute la science et ramener à sa base matérielle la morale, la psychologie, la sociologie, la métaphysique, bref toutes les branches du savoir humain. Une telle prétention se juge d'elle-même, et il nous sera facile d'en avoir raison. Mais auparavant, il est bon de noter la nuance qui sépare l'opinion de Metschnikoff de celles qui ont été soutenues avant lui dans le camp matérialiste.

La solution de Metschnikoff, écrit le Dr Grasset, diffère des autres solutions biologiques du problème en ce qu'il remplace *la vie telle que nous la vivons par la vie telle que nous devrions la vivre,* au point de vue de la durée et de la terminaison naturelle et souhaitée par l'organisme las. Je ne vois pas en quoi l'adjonction ingénieuse de cette idée de vieillesse physiologique

1 — *Les limites de la biologie,* Alcan.

et de mort naturelle peut donner à la conception biologique de l'homme ces caractères d'*idéal esthétique* et d'*obligation morale* que réclament les anxiétés philosophiques, si bien comprises et ressenties par Metschnikoff.

L'homme sent les *désharmonies morales* de ce monde avec bien plus de vivacité encore que les désharmonies physiques de sa nature et il en souffre : toute solution qui ne comportera pas une réponse et une consolation à cette souffrance ne lui enlèvera pas son anxiété, si naturelle et si vive, sur sa destinée *totale*.

Il ne souffre pas seulement de mourir trop tôt et d'être prématurément d'une vieillesse précoce ; il souffre que le mal ne soit pas toujours puni et le bien toujours récompensé sur cette terre, il souffre de l'existence même du mal qu'il ne comprend pas, il souffre des triomphes de la force et du nombre au mépris du droit et de l'intelligence, il souffre de l'injustice, il a soif de vérité, d'idéal, d'art et de beauté, et il souffre de ne pas toujours s'en approcher autant qu'il le voudrait.

Prolonger sa vie ne la rendrait pas plus juste, plus belle, ni plus harmonique.

La lassitude physique que Metschnikoff suppose au vieillard normal et qui lui ferait souhaiter la mort s'accompagnerait-elle d'une lassitude morale et intellectuelle parallèle ?

Ne voyons-nous pas tous les jours le corps s'affaiblir, les organes se scléroser et l'homme continuer à aimer et à poursuivre de plus en plus un idéal, à aimer et à réaliser de plus en plus le bien moral ?

Employant à contresens le mot insénescence, Lordat a montré combien le sens intime, le psychisme, ne vieillissent pas, alors même que le corps vieillit. Et il donne de la chose un exemple personnel d'autaut plus important qu'il a atteint une longévité qui pourrait faire penser à celle que rêve Metschnikoff.

La vie, même avec la vieillesse physiologique et la mort naturelle, ne remplira jamais les aspirations de l'homme vers l'idéal artistique, littéraire ou seulement moral.

On voit avec quelle hauteur de vue et quelle belle philosophie M. le professeur Grasset critique les idées de son adversaire. Il pose la question sur son vrai terrain et il la résoud supérieurement.

Toute la vie consiste-t-elle dans le bon exercice de nos facultés digestive et musculaire ? Toute la morale se résume t-elle dans l'hygiène physique ? Voilà le problème. Les matérialistes lui donnent la solution qu'on sait ; les spiritualistes et les chrétiens

apportent une solution contraire. Qui a raison, des uns ou des autres ?

Notre confrère de Montpellier se refuse justement à trouver dans l'hygiène le moindre caractère d'obligation qui est la base nécessaire de toute morale. Il demande à M. Metschnikoff pourquoi la vieillesse physiologique serait un devoir.

De quel droit m'obligez-vous à vivre le plus longtemps possible ? Si je veux réunir en peu de temps le plus grand nombre de jouissances, pourquoi voulez-vous m'imposer l'obligation de chercher à gagner la vieillesse physiologique ?

On ne saurait mieux démontrer l'impuissance de la doctrine matérialiste à fonder l'obligation, à créer le devoir qui seul lie les consciences.

L'individu n'a aucun *intérêt* à prolonger son existence ; il a une tendance invincible à suivre ses passions du moment, à les satisfaire, à se noyer dans le plaisir ; et nous constatons tous les jours, hélas ! que loin de l'Eglise, en dehors des principes religieux et moraux, chacun se précipite hâtivement dans le gouffre des jouissances et s'y perd rapidement. Mais, dira-t-on, il ne faut pas penser seulement à soi, mais à sa race, à son espèce. L'objection est rationnelle, mais elle est puérile et pratiquement ne compte pas. Que pèse l'intérêt de la race, quand l'intérêt personnel est eu jeu ? Qu'importe à l'homme *qui veut jouir* l'avenir de son espèce, celui même de sa famille ? Rien ne prévaut contre l'appétit sensuel, quand il n'est pas bridé par une conscience droite et forte, pleine des sentiments de devoir et de foi.

Il y aurait d'ailleurs, dans la thèse matérialiste, un moyen radical, mais sûr de donner à la race tous ses avantages : ce serait de supprimer les faibles. Et M. le professeur Grasset ne manque pas de le signaler, sans le recommander, bien entendu :

L'intérêt de l'espèce, écrit-il, sera bien mieux sauvegardé si je jette à l'Eurotas tous les débiles, tous les tarés, si j'empêche tous les suspects de se marier, si surtout je supprime les vieillards, bouches inutiles, arrivés à cette seconde période stérile de leur vie.

Une telle pratique serait barbare, odieuse, mais elle découle logiquement des principes du matérialisme. Les anciens n'ont pas eu peur d'y recourir ; et les modernes qui ont abandonné la foi sont tentés d'y revenir. Ne parle-t-on pas déjà ouvertement d'établir à l'entrée du mariage une barrière sévère et d'exiger de tous les candidats une patente nette de santé, un *certificat médical ?* Nous avons montré ailleurs[1] l'illusoire sécurité d'une telle mesure ; mais pourquoi ne pas exiger des futurs une bonne santé *morale* en même temps qu'une bonne santé *physique ?* Dans l'état actuel de nos mœurs, la première nous paraît infiniment plus précieuse, plus nécessaire que l'autre. Mais nos adversaires ne s'en préoccupent pas ; ils n'ont qu'un objectif étroit et faux : ils ne considèrent que la *bête.*

Et M. Metschnikoff est fort embarrassé pour répondre à l'objection du professeur Grasset : il imagine que la vieillesse sera utile à tous, aux jeunes comme aux vieux, un véritable *âge d'or.*

Cette période stérile (qui succède à la période prolifère) deviendra la période du travail profitable à la société.... Le vieillard, ne subissant plus ni perte de mémoire ni faiblesse intellectuelle, pourra appliquer sa grande expérience aux choses les plus compliquées et les plus délicates de la vie sociale.

Ce vieillard rêvé par Metchnikoff est purement fictif ; et son contradicteur n'a pas de peine à dissiper une confusion qui repose sur des mots. Sans doute, dans l'hypothèse du microbiologiste, l'homme gardera sa mémoire, sa force intellectuelle beaucoup plus longtemps que maintenant.

Il n'aura plus tous ces défauts à l'âge *actuel* de la vieillesse : il sera à quatre-vingts ans comme nous sommes à cinquante, très bien. Mais ensuite tous ces signes de l'involution sénile, non plus pathologique, mais naturelle, arriveront bien. Le cerveau vieillira plus tard, *mais il vieillira.* Et si le sujet ne souffre pas de sa sénilité, devenue naturelle et reposante, *la société en souffrira.* Sur quel principe biologique baserez-vous le respect et l'amour de ce vieux inutile ? Et sur quel principe biologique baserez-vous le respect et

1 — *L'amour sain*, Maloine.

l'amour du faible, du déshérité, du prochain ? Je ne dois chercher que la plénitude et la prolongation de ma vie.

Comme l'observe justement notre confrère, c'est toujours à la morale du plaisir et de l'intérêt que ces idées biologiques nous ramènent. L'altruisme n'est plus qu'une illusion, un vain mot ; l'égoïsme est la loi suprême, l'unique loi. Une telle règle ne saurait suffire à la vie humaine, et il est impossible de lui reconnaître le moindre caractère d'obligation.

Metschnikoff affirme bien qu'il ne s'agit pas ici de l'intérêt individuel, mais de l'intérêt de la race ; ce qui semble élever le niveau du débat. Mais, hélas ! le maître de l'Institut Pasteur ne comprend pas mieux la race que l'individu : il ramène l'un et l'autre aux seuls éléments physiologiques, comme si l'homme n'était qu'une bête. Et cette conception matérialiste vicie tout son système.

M. le professeur J. Grasset le démontre très bien dans sa conclusion qu'il faut citer tout entière :

Comparant l'homme aux animaux, Metschnikoff ne voit pour améliorer la race que les moyens ordinaires de sélection physiologique. Il faudra donc choisir et soigner les plus beaux (sujets), ceux qui auront des chances de vivre le plus longtemps et d'avoir des enfants plus longèves, puisque cette longévité physiologique devient l'idéal de la vie.

Mais la race dans l'espèce humaine est autrement complexe dans ses éléments producteurs.

Sans doute il faut en soigner et en développer les éléments physiologiques, mais les éléments psychiques ne doivent pas être négligés, *et ils ne sont pas nécessairement parallèles aux premiers.*

Donc l'idéal physiologique (longévité, vieillesse et mort naturelle) est bien, mais il n'est pas tout ; il y a aussi l'idéal psychique qui est autre et ne réside en rien dans la longévité, alors même que nous reviendrions à celle de Mathusalem.

Donc l'idéal humain *n'est pas tout entier* dans cet idéal physiologique que Metschnikoff donne comme fin et but de la vie.

En somme, la mort naturelle, fût-elle réalisable, ne peut pas être donnée comme fin de la vie, dans le sens de but et d'idéal complet. Cette conception ne peut pas non plus être la base de la morale parce qu'elle ne comporte aucune obligation. Comme la morale, la politique et la sociologie ne

peuvent pas être ramenées à un chapitre de biologie, même avec la conception actuelle de Metschnikoff.

On voit que, tout en critiquant cette conception, M. le professeur Grasset use envers son auteur d'extrêmes ménagements, disons le mot, d'une chrétienne charité. Il aime à y relever une preuve

des anxiétés morales et intellectuelles qui torturent nombre de savants. Ils vont au bout de la science positive et n'y trouvent pas la solution cherchée aux grands problèmes de notre destinée. D'autre part, *ils ne veulent pas* admettre les solutions philosophiques et religieuses. Et alors, ils cherchent si dans cette science positive il n'y aurait pas un côté inexploré, un point de vue nouveau qui permettrait de résoudre le problème. C'est de cette noble curiosité qu'est sorti le livre de Metschnikoff.

Nous ne suspectons les intentions de personne, nous serions heureux d'adhérer au sentiment optimiste et bienveillant de notre confrère de Montpellier, mais nous ne pouvons oublier que le livre de Metschnikoff a reçu l'accueil enthousiaste des matérialistes et qu'il n'a soulevé en général, dans la presse médicale inféodée à ces matérialistes, ni une protestation ni une réserve. Nous nous bornerons ici à en donner un exemple caractéristique.

M. le Dr Helme, directeur de la *Revue moderne de médecine*, rendant compte des idées de Metschnikoff, écrivait au mois de juin 1903 :

Je me suis bien gardé de les réfuter ; c'eût été de ma part outrecuidance, et je laisse à chacun le soin de les apprécier *suivant son tempérament et sa culture.* Si j'ai insisté sur cette étude du biologiste, c'est parce qu'on peut y voir un symptôme caractéristique de l'état d'âme de nos savants. Au moment où M. Metschnikoff publiait son travail, d'autres auteurs abordaient le même sujet. M. Dastre publiait un volume intitulé *La Vie et la Mort* que je ne saurais trop vous recommander. M. Le Dantec, dont tout le monde apprécie le grand esprit, étudiait *Les limites du connaissable.* Il semble que la Science, après avoir durement peiné dans l'analyse, éprouve le besoin maintenant de tenter la synthèse des phénomènes intimes de la vie et de jeter la sonde vers les régions inconnues de l'au-delà.

On aurait tort de le lui reprocher. Dans une église de village, je voyais l'autre jour une Vierge à l'enfant sculptée par un vieil imagier sur le portail

d'une chapelle. Pensive et résignée, la mère de Dieu tente, avec ses faibles bras, d'élever bien haut le Rédempteur du monde ; et celui-ci, le corps rejeté en arrière, le visage contracté, les bras tendus comme pour écarter une affreuse vision, semble frémir d'horreur à la vue de cette immonde humanité qu'il lui faudra sauver. *Le rôle vers lequel tend la Science peut se comparer à celui du Fils de l'Homme.* Comme lui, elle pouvait hésiter devant les périls et les douleurs de la tâche ; *on doit lui savoir gré de n'en point tenir compte.* En résumé, *c'est une Religion nouvelle qui s'efforce de surgir des ruines accumulées autour de nous.* Quelle que soit la valeur de cette Foi nouvelle, quel que soit son avenir, l'idéal qu'elle propose vaudra toujours mieux que le scepticisme et la passivité dont nous sentons chaque jour davantage l'amertume et la stérilité.

Ces lignes dont nous ne relevons ni l'inconvenance ni les erreurs nous édifient pleinement sur l'état d'âme de nos confrères libres-penseurs. Quant à la *religion nouvelle* qu'ils saluent dans l'idéale conception de Metschnikoff, nous en savons la valeur et l'avenir. Le professeur Grasset en a fait bonne et prompte justice.

Le matérialisme est bien fini, et sa récente tentative a misérablement échoué. Les *dernières cartouches* ont fait long feu ou, plus exactement, ont *raté* et le champ de bataille qu'il a déserté reste définitivement acquis aux vaillants soutiens du spiritualisme.

Les prédicateurs ont encore de beaux jours : ils peuvent aujourd'hui comme hier, avec raison et avec succès, nous parler de la *mort* qui nous attend et qui s'approche, de la *vieillesse* décrépite et maussade qui l'annonce et la prépare. Le thème des *fins dernières* est toujours neuf, toujours utile, et bienfaisant, approprié aux besoins de chacun et de tous. La vie présente n'est qu'un passage, une *vallée de larmes*, l'antichambre de l'éternité ; et nous la supporterions difficilement et bien mal si le Ciel n'était pas au bout, si Dieu ne restait pas notre principe et notre fin, notre ravissant idéal, notre unique espérance !

Dr Surbled.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

À PROPOS DE TAXES. — RÉFLEXIONS D'UN HOMME TRISTE. — UN LAÏCISME CATHOLIQUE

Alcipe tourne à la tristesse. Son patriotisme seul en est cause. Il a rêvé si longtemps pour son pays, pour sa chère province de Québec surtout, un avenir de grandeur et de gloire, et aujourd'hui !....

Je le rencontrai l'autre jour sur la Grande-Allée, dans le voisinage du palais de l'Assemblée législative. Il avait la mine abattue d'un candidat défait ou d'un auteur qui n'a pas pu vendre sa prose au gouvernement pour en faire....des récompenses. Je voulus savoir d'où venait ce nuage qui assombrit si rarement le front du plus heureux et du plus optimiste des hommes.

— Comment voulez-vous que je sois gai ? J'ai assisté autrefois aux premières séances de la Législature de Québec, dans ce premier palais législatif en briques blanches qui regardait du haut des remparts le grand fleuve, Lévis et l'île d'Orléans. C'est là, si je ne me trompe, que nous avons échangé pour la première fois nos rêves d'avenir. Vous savez s'ils étaient beaux et si la part y était faite à la grandeur et à la prospérité du pays. A vingt ans on ne doute pas de soi ni des autres. Je ne sais où en sont vos rêves, mais les miens !....

Je sors d'une séance qui aurait pu être intéressante, parce qu'on y devait traiter une question qui concerne non seulement la situation économique d'une municipalité, mais les principes mêmes de notre législation provinciale sur la juste répartition des impôts, et en voyant la légèreté avec laquelle notre législature l'a traitée, et avec elle les intérêts religieux de la province, je ne puis me défendre d'une impression décourageante. Au lieu qu'autrefois nos législateurs semblaient trop grands pour les questions qu'ils avaient à débattre, ceux d'aujourd'hui semblent trop petits pour donner aux grandes l'importance qu'elles méritent. Vous voulez savoir l'impression qui m'attriste, autant qu'un deuil de famille ? Il m'a semblé aujourd'hui que tout a grandi dans notre province depuis quarante ans, sauf les hommes qui sont devenus des infiniment petits. Où allons-nous ? Je commence à croire ce que vous me disiez, il y a un an, et ce que je me refusais à penser : que la patrie canadienne-française n'a pas de pires ennemis que nous-mêmes.

— Vous avez, Alcipe, le droit de tout penser et de tout dire. Ce que c'est que d'avoir un heureux caractère et bonne réputation surtout ! Si j'avais le malheur de faire aux dieux du jour la centième partie des compliments que vous leur adressez, quel scandale ! Quelque Jupiter descendrait de l'Olympe pour me pulvériser. Vous me semblez sévère, excessif même, comme il arrive parfois aux honnêtes gens qui se sont entêtés longtemps à une extrême bienveillance envers ceux qui ne la méritent pas.

Que la taille de nos hommes politiques ait singulièrement baissé depuis quarante ans, cela n'est nulle part plus sensible qu'à Québec. Ce n'était pas la peine de bâtir un palais législatif si magnifique pour y tenir des sessions qui parfois seraient à peine dignes d'un parlement-école. Mais, soyons justes, nos premiers législateurs avaient été formés à une rude école dans le Parlement du Canada. Ce sont les camps et la bataille, non la caserne et la garnison, qui font les vrais soldats. Nos législateurs d'aujourd'hui, au lieu d'être en face de l'ennemi, ne sont plus qu'en face d'eux-mêmes : c'est moins entraînant. Peut-être aussi la modestie du local et la simplicité du décor faisaient-elles autrefois les personnages plus grands que nature, tandis qu'aujourd'hui le théâtre plus grandiose réduit les acteurs à des proportions qui vous semblent lilliputiennes.

Mais le mal est il à l'Assemblée législative seulement ? Vos députés, Alcipe, sont faits par vos électeurs, comme vos ministres sont faits par vos députés ; et les uns et les autres n'ont, que je sache, aucun reproche mutuel à se faire. S'il fallait en croire vos journaux, la capitale de notre province ne compterait plus assez de citoyens qui aient suffisamment l'intelligence de leurs intérêts et le souci de leur indépendance pour choisir eux-mêmes les hommes de leur confiance qui administreront les affaires de leur cité. Heureusement pour vous, Alcipe, vous êtes sorti de la politique active, et vous êtes dans les teintes pâles, si pâles, qu'on se demande si elles sont d'une couleur quelconque ; autrement il vous aurait fallu, pour être échevin ou maire de votre bonne ville de Québec, dans laquelle vous avez une charmante famille de six enfants au moins et autant de bonnes maisons en pleine valeur, un permis en règle de votre chef politique et porter l'estampille ministérielle fédérale ou provinciale. Dans un pays libre, on est libre ou on ne l'est pas !

— Libre, Dieu merci, je l'ai toujours été et j'entends bien l'être toujours. J'ai pu avoir des chefs auxquels j'ai donné ma con-

fiance, comme un honnête homme la peut donner ; mais je n'ai jamais abdiqué entre leurs mains mon jugement, ni ma conscience, ni ma liberté.

— Voulez-vous dire, Alcipe, que si les rois du jour ne se contentent pas de diriger à leur guise les affaires politiques qui relèvent de leur commission, mais s'entremettent dans les moindres détails des affaires municipales et parfois des affaires privées, c'est que le grand nombre de vos concitoyens ne sont pas fiers autant qu'ils le devraient ni de leur liberté, ni de leur conscience, ni de leur jugement ? Ce serait le commentaire de la fameuse maxime : Les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent.

Je comprends votre tristesse patriotique et j'y compatis ; elle est digne d'une belle âme comme la vôtre ; mais je me demande jusqu'à quel point je la dois partager. Peut-être donnez-vous trop d'importance à des symptômes, et à ce qui dans nos législatures accuse moins d'absolue incompétence que de légèreté et d'inconsidération.

Il s'agit sans doute de la législation récente passée à l'Assemblée législative à la demande des édiles de Cynopolis. Je n'ose pas appeler de son nom sauvage la grande ville qui a l'honneur insigne de marcher à la tête de la civilisation, en demandant ni plus ni moins le droit que la province ne peut donner à personne, parce qu'elle ne l'a pas pour elle-même, de taxer les pauvres et le Bon Dieu et de leur faire porter la meilleure part des charges municipales, parce qu'ils ont eu le tort de lui mériter le nom de ville et font encore une bonne part de son importance et de sa prospérité ; je le traduis fidèlement dans une langue civilisée et littéraire. Ne prenez-vous pas trop à cœur un incident qui vraisemblablement n'aura point toutes les conséquences que l'on aurait pu redouter, ni la portée légale que certaines mauvaises têtes auraient voulu lui donner ?

Assurément, Alcipe, je n'aime pas plus que vous la loi votée à l'Assemblée législative, contrairement au principe formellement affirmé dans nos lois et admis généralement en tout pays civilisé ni maçonnisant ni maçonnisé : qu'on ne taxe pas les pauvres ni le Bon Dieu. Vous la trouvez contraire à la justice, et à l'équité, et au sens commun : vous avez raison.

Il n'est pas juste, en effet, encore moins équitable, que les citoyens et les biens, consacrés uniquement aux charges que le droit naturel et le droit divin imposent à toute société, soient grevés comme les autres de taxes ou de contributions aux charges

communes de l'Etat ou des municipalités. Ces biens fussent-ils des biens comme les autres, et ces citoyens des citoyens comme tous les autres, il ne serait ni équitable ni juste qu'ils paient double contribution, c'est-à-dire que tout leur travail et leur revenu soient uniquement pour des fins d'utilité publique, et qu'ils versent au trésor public les mêmes impôts que ceux qui travaillent pour eux-mêmes et font fructifier pour leur intérêt privé tous leurs revenus.

D'autant—et c'est pour moi une merveille de non-sens et d'aveuglement non moins que d'iniquité—que ceux qui se montrent si acharnés à grever d'impôts les biens de Dieu et des pauvres, prennent sur eux d'exempter de toute contribution aux charges communes des capitalistes qui viennent exploiter, pour se faire une fortune personnelle le travail des hommes et les ressources naturelles du pays.

— Un manufacturier de mes amis, qui a fait une jolie fortune dans une industrie d'une de nos petites villes fort libérale, et bon libéral lui-même, me disait, révolté du non-sens des affaires du maire et des échevins de la cité où il demeure, qui voulaient, comme ceux de Cynopolis, taxer les institutions dont ils vivent : « Mais si ce n'était pas une ingratitude et une iniquité, ce serait encore au point de vue des affaires un non-sens et une sottise. Qui ne voit qu'un hôpital, un orphelinat, un couvent, un collège sont une fortune pour une partie de la population qui vivent d'eux et ne vivent pas sans eux : ouvriers, fournisseurs, marchands ; qu'ils attirent de tous côtés, drainent de toute une région des sommes importantes qui alimentent le commerce, activent les affaires et la circulation. Un homme qui a le sens des affaires et de la justice non seulement ne molesterait ni ne taxerait ces institutions catholiques, mais il s'imposerait plutôt pour les attirer et les maintenir dans une municipalité dont elles sont la meilleure richesse morale et temporelle. Moi je n'abuse pas de la religion — mon curé trouve peut-être que je n'en use pas assez — mais s'il s'agissait de maintenir dans notre cité les institutions religieuses qui en font l'honneur et en grande partie la prospérité, ou d'en attirer des nouvelles, je n'hésiterais pas un instant à contribuer largement de ma fortune, convaincu que je ne ferais pas seulement une bonne œuvre, mais acte de citoyen intelligent et d'homme d'affaires bien avisé. »

— A ce compte, Alcipe, il n'y a guère d'hommes d'affaires bien avisés dans un grand nombre de nos conseils de petite ville.

— Je l'ai toujours pensé. Et dans notre Législature, croyez-vous qu'il y en ait davantage ?

— Vous le savez mieux que moi, Alcipe, pourquoi me le demander ? Mais n'eussent-ils pas en général le génie des affaires, il ne faudrait pas le leur reprocher avec cruauté : personne en ce monde n'a tout l'esprit qu'il veut avoir. Peut-être sont-ils moins excusables de n'avoir pas suffisamment le sens chrétien qui les sauverait d'écarts malheureux contre le bon sens.

Lequel parmi nos législateurs et nos édiles se mettrait en tête de taxer pour fins municipales ou autres les biens de la couronne ou même les biens de la municipalité, l'hôtel de ville, par exemple, ou les marchés, ou les trottoirs, ou les chaussées des rues ? Il n'est pas nécessaire d'être un Platon ni un Aristote pour comprendre que si le roi ne paie point d'impôt, c'est qu'il est le roi, c'est-à-dire que sa personne et son temps sont le bien de tout le monde et pour l'utilité de tous. Même un aigle de basse-cour comprendrait que taxer l'hotel de ville, les rues et les marchés, ce serait au fond demander avec intelligence à son gousset de droite de remplir son gousset de gauche, et réciproquement. C'est ce que ne veulent pas comprendre nos taxeurs d'églises et de propriétés religieuses et de bienfaisance.

Croyez-vous, Alcipe, que Sa Majesté Divine soit aussi légitimement le roi du Canada, voire même de la province de Québec et de Cynopolis, que sa très gracieuse Majesté le roi Edouard VII ? Et dès lors, n'a-t-il pas tout autant que le roi d'Angleterre le droit d'avoir dans le pays, libres de toute charge provinciale et municipale, tous les biens nécessaires à son service et sans lesquels sa royauté serait une vaine fiction ? — Et ces services du soin des orphelins, des malades, des abandonnés, des pauvres, et ce service plus haut encore et plus nécessaire de l'enseignement à tous ses degrés, la société humaine n'a-t-elle pas l'impérieux devoir de les organiser et d'en faire les frais ? Que si la religion et la charité chrétienne y subviennent gratuitement et infiniment mieux qu'elle ne pourrait faire, son devoir — devoir de justice autant que de gratitude — n'est-il pas de leur venir en aide au lieu de les molester et de leur arracher une part des maigres revenus qui ne se dépensent qu'à son service ?

— C'est juste, et si facile à comprendre, que je m'étonne et suis humilié qu'en pays catholique comme le nôtre, un si grand nombre d'hommes publics montrent une si parfaite inintelligence de vérités si simples. Il y a quelques jours, un protestant, non le

premier venu, mais un homme qui a une certaine réputation, puisqu'on lui a confié la haute surveillance de toutes les finances du pays, disait en substance à certains catholiques en fièvre de taxes sur les propriétés religieuses : « Quant aux immunités des propriétés religieuses catholiques ou protestantes, n'y touchez pas : ce serait un non-sens économique et social.»

— C'est une véritable humiliation pour nous qu'un si grand nombre des nôtres se montrent sur ce point, hélas ! et sur quelques autres, moins religieux et moins sensés que les bons protestants. Il nous reste, pour nous consoler, les circonstances atténuantes. Les uns, les édiles, ont péché peut-être par inconsidération, comme il arrive souvent à des gens qui ne voient ni loin ni de haut, peut-être un peu par mesquine vengeance ou par ladrerie ; les autres, les législateurs, par légèreté et par ignorance — qui pourrait s'en étonner ? — leurs chefs, avec le secret désir, peut-être la ferme espérance que leur péché, si péché il y a en politique, ne nuirait à personne et les aiderait à pousser leurs affaires auprès des brouillons de la démagogie.

Premièrement, il le faut bien reconnaître, ces pères de la cité du golfe qui ont demandé le pouvoir quelque peu exorbitant de prélever un impôt de $1.20 pour cent dollars, sur des propriétés que la loi générale de la province déclare exemptes des charges municipales pour des fins d'utilité publique, ne sont ni des sécularisateurs de biens ecclésiastiques, ni des ennemis sournois et déguisés des œuvres catholiques, comme il y en a beaucoup dans certaine grande ville et jusque dans la députation à Québec. Ces gentilshommes pauvres ne peuvent pas, comme les institutions religieuses, vivre surtout de sacrifices et de dévouement. Ne trouvant point dans la bourse des contribuables légaux de leur minuscule cité, à laquelle il manque surtout des rues et des maisons, des ressources suffisantes pour couvrir les frais des divers services municipaux, ils ont cru n'avoir pas mieux à faire que de se décharger d'une partie de ces frais sur les institutions qui prennent chez eux la charge de toutes les misères et de toutes les infortunes du corps et de l'esprit. Mais ces institutions, déjà lourdement grevées, ne pouvant de plein gré attribuer au trésor municipal une autre part relativement considérable des revenus que leur fait la charité catholique de tout un diocèse, uniquement pour des fins de bienfaisance, de culte religieux et d'instruction publique, ils ont cru de bonne diplomatie de demander à la Législature une loi spéciale qui leur permît de taxer toutes les pro-

priétés exemptes de droit naturel et de droit divin, sans le consentement de ceux qui en ont la garde et l'administration. Leur député pourrait-il ne pas présenter leur requête et ne pas la patronner au « comité des bills privés » ?

Des intérêts de la province, ils n'avaient cure, des intérêts supérieurs de la religion et de l'équité, ils n'ont pas cru être échevins pour s'en occuper. Peut-être ont-ils imaginé que d'autres y sauraient pourvoir : en ce cas, ils ne se sont trompés qu'à demi.

De son côté, le comité des bills privés a étudié le projet de loi, sans doute avec son application et sa largeur de vues habituelles.

C'est vous qui m'avez fait croire que de tout temps ce qu'on appelle « le comité des bills privés » est surtout un comité de la pipe, où parfois un ou deux députés plus intelligents ou plus appliqués que les autres ont la permission de raisonner, à la condition qu'ils n'empêchent pas leurs collègues de fumer, de se rafraîchir et de s'amuser.

J'ai souvenance qu'un honorable sénateur, des plus honnêtes et des plus respectés, me disait un jour avec une admirable candeur d'un de ses collègues, travailleur acharné et consciencieux jusqu'au scrupule : « Quand T. est là, nous n'avons rien à faire. Nous savons bien qu'il épluchera toutes les mesures et ne laissera rien passer ; nous n'avons qu'à fumer et à nous amuser. »

— Hélas ! il y a trop de ces « honnêtes sénateurs » dans notre politique, à Québec comme à Ottawa : c'est une des raisons qui m'ont fait divorcer avec la politique. Je conçois qu'un honnête homme brigue les suffrages des électeurs, quand il se sent l'intelligence nécessaire et le courage d'étudier toutes les mesures de législation particulière ou générale qui viendront devant la Chambre et de les juger au mérite. Je ne comprends pas qu'un député, qui est le gardien officiel des intérêts de ceux qu'il représente et des intérêts généraux d'une province ou d'un pays, vote de confiance, les yeux fermés, toutes les mesures qu'on lui présente, sans se rendre compte par lui-même de leur portée. On met au bagne ou en prison de pauvres diables qui font tort au prochain parfois par imprudence et sans s'en rendre bien compte : quel pénitencier serait assez sévère pour des hommes qui s'exposent à consacrer des iniquités par des lois et à affubler des apparences légales de la justice les pires oppressions ?

— Votre protestation n'est pas faite pour m'étonner, Alcipe. Il y a longtemps que je soupçonne votre honnêteté seule de vous tenir éloigné des affaires publiques. Le cas présent ne me semble

cependant pas justifier tout à fait cet éclat d'un homme modéré comme vous l'êtes.

Si le comité a consenti à prendre connaissance du rapport fait en son nom, il s'en sera sans doute remis à l'Assemblée pour discuter et amender le projet de loi et pour en prendre la responsabilité. Ses membres ont bien autre chose à faire, sans doute, que d'étudier à fond les projets de loi qu'on leur soumet et de se rendre compte de leur portée pour les intérêts généraux de la province.

— Et le gouvernement n'est-il pas là pour surveiller toute législation et barrer le passage à toute mesure qui attente à des droits acquis et consacrés déjà par nos lois ?

— Le gouvernement, en matière de législation privée, a jugé plus habile de se prétendre désintéressé. Il est vrai que tous les ministres ont voté pour la loi, et que le chien vigilant du troupeau ministériel est allé au moment critique chercher toutes les brebis plus ou moins perdues hors de la salle des délibérations, tout le temps qu'a duré la discussion, comme si les principes ou les jours du gouvernement eussent été en question ; mais vos ministres ont cru devoir cette marque d'attention aux intérêts privés d'un de leurs collègues qui avait assumé la paternité du projet. Ils se conciliaient ainsi la faveur d'un certain nombre d'électeurs pour lesquels le meilleur des régimes est celui qui les paie ou fait payer aux autres leurs propres dettes, et ils se sont dit sans doute, pour rassurer leur conscience politique, que l'Eglise n'a pas coutume de voter, que les institutions religieuses ne pèsent guère dans les élections et enfin, qu'au pis-aller, il se trouverait bien au Conseil législatif quelque voix éloquente et courageuse pour flétrir au nom de la catholique et honnêtre province de Québec, cette loi illégitime que le gouvernement voulait faire mettre au monde par d'autres sans oser l'avouer. Le procédé n'est-il pas suffisamment politique? Etes-vous bien sûr que les premiers législateurs de la Province en montreraient aux nôtres en tactique parlementaire ?

— Pas en habileté peut-être, ni en astuce, mais sûrement en hauteur de vue, en honnêteté et en dignité. Certes, ils n'avaient garde, même les meilleurs, de négliger sans nécessité ni leurs intérêts ni ceux de leur parti ; mais d'ordinaire, un opportunisme sans franchise et sans principes n'était point la seule règle de leur conduite. Ils n'auraient ni présenté, ni appuyé, ni voté aucune mesure de législation même privée qui fût directement ou indi-

rectement contraire aux intérêts religieux ou moraux de la province. Leur prudence pouvait être surprise, mais ils avaient à cœur de prévoir la portée morale des lois pour l'avenir, derrière la lettre en apparence inoffensive dont on peut abuser, et se savaient responsables de toutes les conséquences. Ils ne disaient point : Peu importe la loi, pourvu qu'elle plaise et que notre popularité n'en souffre pas : après nous le déluge !

Non seulement nos premiers législateurs ont posé avec sagesse les principes qui régissent avec justice et équité la répartition des impôts, mais jusqu'à ce jour, jamais gouvernement ni ministre de la province de Québec n'aurait osé prôner en pleine Assemblée législative le prétendu principe, qu'en justice les propriétés destinées au culte divin et aux œuvres de bienfaisance chrétienne sont imposables comme toutes les autres.

On s'étonne en certains quartiers de ce qu'on appelle « la tempête » soulevée contre l'innocente loi de Cynopolis. Et moi je m'étonne et je m'indigne qu'il ait fallu d'énergiques protestations et de si bons discours restés sans réponse, pour faire comprendre à nos législateurs qu'ils avaient acclamé une bévue et consacré une iniquité. S'ils la regrettent aujourd'hui et font mine de la désavouer, c'est qu'elle n'a pas eu la chance de passer au Conseil législatif et que l'opinion publique menaçait de se réveiller. Quand on croira celle-ci mieux endormie on se reprendra : vous pouvez y compter.

Je ne juge les intentions de personne. Mais, en politique, je redoute moins les mauvaises intentions que les mauvaises actions. De tous les malfaiteurs politiques, les plus dangereux et les plus redoutables sont ceux qui font le mal seulement parce qu'ils n'ont pas l'intelligence du bien ou le courage de le faire.

— Vraiment, Alcipe, je n'ai jamais tant regretté qu'aujourd'hui votre divorce avec la politique. Votre présence à l'Assemblée législative nous eût valu quelque bon plaidoyer en faveur de l'immunité de nos églises, de nos institutions de bienfaisance et d'instruction publique.

— On eût fait du mien ce qu'on a fait des seuls discours sensés et sérieux : on ne l'eût pas écouté. Autrefois on se serait cru tenu, ne fût-ce que par courtoisie et par respect de soi, ne fût-ce que pour ne pas se donner l'air de gens qui ne veulent ni entendre ni raisonner, à connaître l'opinion d'un adversaire et à peser ses raisons. Mais aujourd'hui, on compte les votes avant la discussion, on n'écoute point les discours ; s'ils sont sensés, on n'y répond

point et l'on vote quand même, comme on aurait voté avant toute discussion. Est-ce donc qu'en plein vingtième siècle, en pays de progrès, on élirait encore des députés pour raisonner et délibérer? On les élit pour voter.

— Tenez, Alcipe, si j'étais éligible et populaire comme vous, je briguerais aux prochaines élections provinciales les suffrages des « libres et intelligents électeurs. »

— Vous vous moquez. Que ferais-je dans cette galère?

— Vous proposeriez la loi suivante qui serait une des meilleures et des plus importantes qu'on ait présentées depuis longtemps :

« Attendu que tous les membres de l'Assemblée Législative sont, de par le progrès des lumières et de l'esprit de liberté, de simples machines à voter, et qu'ils sont déterminés à voter toujours et quand même, les uns avec le gouvernement et les autres avec l'opposition,—quand il y en a une,—toute session de l'Assemblée Législative se fera désormais en deux séances. Dans la première, le gouvernement constatera officiellement le nombre des partisans qui voteront toujours selon son bon plaisir et qui devront lui assurer une majorité dont il soit sûr. Dans la deuxième, le gouvernement prendra les votes sur toutes mesures qu'il aura préparées ou approuvées. On donnera à chacun des membres de l'Assemblée un honoraire de cinquante dollars pour chacune de ces deux séances et un billet gratis de voiture et de chemin de fer pour couvrir les frais de déplacement. »

Ainsi nos législateurs auraient moins d'occasion de se déconsidérer aux yeux du public honnête et sérieux; ils s'occuperaient, sinon plus fructueusement au moins plus sainement, à leurs affaires personnelles, et le trésor public, qui les paie largement ponr dire des platitudes ou pour ne rien dire, trouverait des sommes importantes pour promouvoir l'instruction publique et venir en aide aux cités besogneuses qui ne peuvent faire honneur à leurs affaires qu'en dépouillant les pauvres et le Bon Dieu.

— Vous avez peut-être raison plus que vous ne pensez, et c'est ce qui m'attriste. Les institutions parlementaires ne nous donnent plus guère à Québec que des spectacles aussi inutiles qu'ils sont coûteux. Vous en plaisantez; mais moi qui y ai cru et qui y crois encore, je ne puis en plaisanter ni m'en consoler. Les lois d'ailleurs sont bien près d'être méprisables quand on ne peut plus avoir le respect pour les législateurs.

— Je respecte votre tristesse, Alcipe, parce qu'elle vient du plus pur amour pour votre province. Mais il faut pourtant vous rési-

gner à sortir du rêve. Une législature où le ministère n'aurait absolument pas d'autre ambition que de servir les seuls intérêts publics, où tous les membres voteraient avec discernement et en conscience, après mûre délibération, les mesures au mérite, où ministres et députés diraient tous honnêtement ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent, et où tous s'obligeraient et seraient en état de penser ce qu'ils disent, serait une législature idéale, où vous seriez bien à votre place avec la chance d'être seul avec trois ou quatre hommes d'élite qui vous ressemblent. Ce n'est pas d'ordinaire avec des gens de cette valeur qu'on fait les majorités parlementaires. Les gros chiffres que l'on aligne le plus facilement sont ceux où il entre le plus de zéros.

Consolez-vous, Alcipe. Si dans cette malheureuse affaire de Cynopolis l'Assemblée législative ne vous a pas édifié par le sérieux, la distinction et la tenue d'un grand nombre de ses membres, cette fois encore on l'a sauvée à peu près de ses propres bévues. C'était peut-être ce qu'on pouvait attendre de mieux d'elle dans les circonstances. Peut être apprendra-t-elle à réfléchir avant de voter ou au moins à écouter avec patience, si non avec plaisir, les réflexions sensées de ceux de ses membres qui se donneront la peine de réfléchir pour elle.

En attendant, le principe affaibli par cet assaut reste debout dans nos lois : Les biens des pauvres et du Bon Dieu doivent rester aux pauvres et au Bon Dieu, et les municipalités n'y porteront pas la main sans le consentement de ceux qui en ont la garde.

— Cette fois, c'est vous qui êtes optimiste. Je voudrais bien, moi aussi, me faire vos charitables illusions. Si vous aviez assisté comme moi à cette séance, vu certains trépignements, constaté d'où partaient et où descendaient certains applaudissements, respiré l'acre parfum de grossièreté de certaines exclamations, le nuage passerait peut-être de mon front sur le vôtre.

— Sur les dispositions de nos législateurs et de nos gouvernants, sauf d'honorables exceptions, je ne compte guère. Ceux d'entre eux qui peuvent avoir une opinion auront toujours l'opinion qui leur profitera et les autres suivront... comme s'ils en avaient une. Mais les uns et les autres ne représentent sûrement pas l'opinion vraie de la province, ni l'opinion du vrai peuple canadien-français, ni celle de la classe éclairée de la société. Ils ne peuvent pas l'ignorer tout à fait. Seulement le peuple est confiant et facile à tromper, et les classes instruites ne sont pas pro-

digues de manifestations bruyantes ; on veut donner satisfaction à une opinion tapageuse que l'on redoute tout en la méprisant, et qui s'appelle bien parfois mais qui n'a jamais été l'opinion du pays.

Le peuple canadien-français, le vrai peuple—je ne parle pas de quelques groupes d'ouvriers de certaine grande ville travaillés par des démagogues plus ou moins libres-penseurs et maçonnisés,—le peuple canadien aime ses églises, ses collèges, ses couvents, ses institutions de bienfaisance ; il en est fier, il les subventionne de ses aumônes avec une inépuisable générosité. Il comprend, avec son sens si droit et si chrétien, que les institutions religieuses qui appartiennent à Dieu sont tout entières pour son bien à lui, peuple, pour son honneur et son service. Que ceux de nos législateurs qui singent comme ils peuvent, loin du peuple qui ne les connaît pas et des gens instruits qui ne les écoutent pas et ne les prennent pas au sérieux, osent une bonne fois avouer où ils veulent aller, le peuple averti se réveillera et il aura bientôt fait d'écraser du talon cette vermine politique qui travaille ses lois pour le perdre et le déshonorer.

Il y a bien aussi dans nos grandes villes, dans une surtout, une certaine classe bourgeoise, petits marchands rentiers, et médecins et avocats à cervelles d'épiciers, qui sont antipathiques aux institutions religieuses, par jalousie, par mesquinerie, et surtout par inintelligence du rôle social et économique de ces institutions. Il faudrait le leur expliquer, et c'est ce qu'aurait dû faire en cette occurrence ceux de nos gouvernants qui se sentent de taille à éclairer l'opinion et à former la conscience publique.

— Ajoutez aussi, reprend Alcipe—et c'est la maladie ordinaire de ceux qui sont empanachés d'un titre ou d'un pouvoir quelconque, qu'une partie de notre classe dirigeante est quelque peu teintée de laïcisme, et par suite, disposée à accueillir avec une secrète complaisance tout ce qui diminue l'influence religieuse et les prérogatives de l'Eglise qu'ils redoutent sans toujours savoir pourquoi. Ce fut, jusqu'à la Conquête, l'esprit de l'administration française, qui aurait voulu s'immiscer jusque dans l'administration des sacrements. Il disparut pour un temps avec la classe dirigeante de l'ancien régime. Après la Cession, les circonstances rapprochèrent le peuple du prêtre, qui fut bientôt l'homme du pays comme celui de l'Eglise, l'homme du peuple comme l'homme de Dieu. Mais le vieil esprit banni des mœurs dormait dans les lois : il se réveilla bientôt avec l'ancien droit civil qui en

imprégna bientôt nos légistes parfois à leur insu. Cela explique en partie la demi-sympathie que rencontrent en haut lieu les tracasseries qui peuvent gêner l'Eglise et l'ennuyer.

— Je vous remercie de me l'avoir dit : on le contestera moins sur vos lèvres que sur les miennes.

Du reste il n'est pas besoin de recourir au vieil esprit gallican ni au libéralisme moderne pour expliquer une disposition aussi ancienne et aussi universelle que l'esprit humain. Lacordaire a tenté d'expliquer dans une de ses conférences ce qu'il appelait « la passion des hommes d'Etat contre la doctrine catholique. » Il faudrait bien aussi tout un long discours pour expliquer un sentiment qui n'est ni de l'hostilité ni de la passion, mais qui n'est pas davantage la confiance ni la bienveillance respectueuse, et que l'on trouve parfois chez des catholiques instruits, et des meilleurs, pour tout ce qui est ecclésiastique et religieux. C'est ce sentiment qui a suscité à l'Eglise en bien des pays catholiques souvent de pires difficultés que dans des pays protestants ou infidèles, et qui parfois encourage les persécuteurs à tout oser.

— Pour moi, il me semble que je n'en ai jamais été mordu. Je suis par certains côtés le moins ecclésiastique des hommes ; mais je n'ai jamais eu peur de l'Eglise, ni des hommes d'église, ni des institutions religieuses ou ecclésiastiques. Si j'en avais été tenté, l'étude attentive de l'histoire des pays chrétiens et des souffrances infinies des peuples, partout où l'action de la religion est entravée, par les mesquines jalousies des puissants et les sots préjugés de l'opinion, m'en aurait préservé ou guéri.

— Hélas ! il y a tant de gens en politique comme ailleurs auxquels l'histoire n'apprend rien et l'expérience des autres ne sert pas. Nous en recauserons peut-être.

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Les diverses manifestations de la pensée du Pape. — L'encyclique à l'Eglise de France. — La « Difesa » et le nouveau ministère italien. — La lettre au cardinal de Vienne. — L' « Osservatore romano » et l'évêque de Crémone.

Le grand événement du mois de février dans l'histoire de l'Eglise est la promulgation de l'encyclique de Pie X aux évêques, au clergé, au peuple français. Après avoir observé durant plus de deux mois, au sujet de la loi de la séparation votée par le Sénat français, un silence absolu, Pie X vient enfin de tenir la promesse publique qu'il avait faite aux cardinaux, lors du Consistoire de décembre dernier, lorsqu'il leur disait qu'il parlerait, « en temps opportun et après y avoir mûrement réfléchi, » de la loi qui a consacré le divorce de l'Eglise et de l'Etat en France.

Depuis les commencements de la triste discussion de cette loi au parlement français, toutes les intrigues, toutes les manœuvres, ayant même parfois les apparences de la loyauté, ont été mises en jeu par le gouvernement républicain pour amener le Pape, soit par persuasion, soit par crainte, à admettre le principe de la séparation que les sectaires imposent à la fille aînée de l'Eglise. L'histoire détaillée de tous ces efforts pour entraîner la papauté à se rallier à ce principe serait une superbe apologie de la grande force morale du christianisme sur l'esprit de ses plus grands ennemis. On sait ce qui est advenu. Un superbe silence d'abord, un calme qui avait toute la sérénité du ciel, en face des tourmentes de la terre, et puis une parole simple, large, profonde, solennelle comme l'étaient les paroles du Christ en face des persécuteurs d'autrefois.

L'encyclique débute par une protestation contre la façon dont la loi a été discutée, votée, promulguée. Le Pape constate qu'un Concordat, contrat bi-latéral, liait la France à l'Eglise depuis plus d'un siècle, lorsque le gouvernement français entreprit de rompre ce Concordat par une série de provocations auxquelles le Saint-Siège opposa toujours la plus grande sérénité d'esprit, le plus grand calme d'attitude.

Cette série de provocations, toutes venues de France et que le Saint-Siège ne releva jamais, avaient depuis longtemps créé un état de demi-séparation qui était plus nuisible peut-être que l'état de séparation absolue. La loi votée par le Sénat, en décembre, fut donc la consécration officielle d'une séparation qui existait, depuis longtemps déjà, qui était voulue par le gouvernement français, que le Saint-Siège avait toujours fait l'impossible pour éviter et dont la responsabilité, par conséquent, incombe exclusivement au gouvernement républicain.

L'encyclique proteste contre la conduite du gouvernement qui prit sur lui de rompre le contrat bi-latéral qu'était le Concordat sans en informer officiellement le Saint-Siège : la loi fut discutée, votée et promulguée sans que le Pape en ait été avisé, et depuis le vote et la promulgation, le Pape n'en a jamais reçu aucune annonce officielle. Si bien que, pour lui, le Concordat existe encore en principe. Et, en principe toujours, le Pape ignore la loi de séparation. Mais en fait, il ne la connaît que trop. Il est donc impé-

rieusement obligé de s'adresser aux évêques, au clergé, au peuple catholique de France pour exprimer son opinion sur cette loi décrétée à son insu.

L'encyclique porte ensuite, sur la loi, un long jugement qui n'est qu'un blâme ininterrompu, et qui peut se résumer en ces trois parties essentielles :

1° La loi est anti-hiérarchique, car elle méconnaît absolument les principes de l'Eglise quant à la nomination et au choix des desservants du culte dans les paroisses ;

2° La loi est anti-catholique, puisque, en s'attaquant aux principes fondamentaux de la hiérarchie catholique, elle vise manifestement à ébranler la constitution même de l'Eglise catholique ;

3° La loi est spoliatrice, puisqu'elle dépouille l'Eglise de France de ses biens propres, à la propriété desquels elle n'avait nullement renoncé lors de la conclusion du Concordat.

L'encyclique s'étend longuement sur certains points principaux de la protestation. Et elle arrive au jugement d'ensemble sur la loi de la séparation qui contient lui-même deux reproches essentiels :

1° Le Pape reproche au gouvernement français d'avoir pris tout seul la plus terrible des responsabilités, en livrant la France à toutes les passions de la guerre religieuse que ne peut manquer de déchaîner une loi aussi manifestement dirigée contre la conscience catholique ;

2° Le Pape reproche enfin au gouvernement français d'avoir pris cette responsabilité de diviser aussi violemment la France, au moment même où l'Europe est loin de vivre politiquement dans la concorde et la paix, où l'on peut dire même que cette Europe est toujours à la veille d'être divisée.

Après la condamnation toute pleine de fierté apostolique que Pie X fait de la loi, il termine sa lettre en exhortant le peuple français à la prière, à l'unité dans l'oubli des querelles particulières pour déployer toute sa générosité dans la défense de la religion.

Telle est l'analyse aussi exacte qu'il est possible de la faire de la superbe encyclique pontificale.

Dans tout le cours de cette longue lettre, Pie X évite soigneusement d'indiquer l'attitude que lui-même prendra pour combattre la loi qu'il condamne. Cette abstention est évidemment voulue. Le Pape a tenu a élever sa protestation réfléchie, mûrie, longuement documentée d'abord. Les instructions aux évêques viendront ensuite, ce qui fera l'objet d'un second document.

Depuis le jour où Pie VI condamna la célèbre constitution civile du clergé, la papauté n'avait pas eu à donner une parole aussi forte ; elle domine le tumulte des scènes révolutionnaires qui s'accomplissent chaque jour dans les églises de France ; elle est comme l'approbation céleste des protestations indignées que tant de catholiques français élèvent avec énergie, au péril de leur liberté et de leur vie, pour défendre contre l'impiété gouvernementale la liberté des droits de l'Eglise.

***

Depuis décembre dernier, l'Italie est à son second ministère. Ici, comme ailleurs, le parlementarisme ne compte que pour fort peu les intérêts vitaux de la nation. Avant tout, il s'inquiète dès que, sur les bancs du gouvernement, il croit voir un ministre un peu trop favorable à la religion, et dès lors, tous les motifs lui sont bons pour enlever à celui-la une autorité dont il pourrait se servir pour le bien des peuples. Le second ministère Fortis, formé

depuis deux mois, a succombé sous le soupçon d'un trop grand libéralisme favorable à une entente avec la papauté. Au ministère Fortis a donc succédé le ministère Sonnino. D'après les journaux libéraux, aucune persécution ne serait suscitée à l'Eglise sous ce nouveau gouvernement ; loin de là, pleine et entière liberté de commerce et de culte, et nul effort pour en arriver à la laïcisation de l'école primaire en Italie, en dépit des tentatives de l'Extrême-Gauche. Telles sont les affirmations de la presse libérale.

La *Difesa* de Venise, qui fut l'organe personnel de Pie X lorsqu'il était patriarche de cette ville, et qui passe pour refléter encore fidèlement la pensée du Pape, publie, sous ce titre : « Pourquoi nous combattons Sonnino, » un article dans lequel il donne l'alarme aux catholiques contre les surprises possibles du nouveau ministère des cultes constitué par Sonnino.

La *Difesa* dit :

« L'honorable Sonnino est par son origine un conservateur : c'est pourquoi sa présence au pouvoir peut faire illusion à nombre de personnes qui croient que certains conservateurs sont moins hostiles à la religion que les hommes de la gauche. Mais si cela est vrai pour des conservateurs qui ont sagement compris que la lutte anticléricale est énormément funeste à l'Italie, cela est absolument faux pour ces conservateurs qui, en ce qui concerne l'Eglise, se sont galvanisés dans les utopies odieuses d'autres époques et qui regardent l'anti-cléricalisme comme une garantie imprescriptible de l'Etat italien.

« Au nombre de ces derniers se range l'honorable Sonnino qui, bien qu'il n'ait pas donné au cours de sa carrière politique des preuves visibles d'anticléricalisme, n'a pas caché toutefois qu'il est partisan du divorce et d'une politique de séparation qui pourrait vouloir être analogue à celle de France. »

Le fait d'avoir confié le ministère des cultes à un ministre partisan du divorce et mangeur de curés, M. Sacchi, contitue pour la *Difesa* un symptôme grave et dangereux.

« Et penser, ajoute la *Difesa*, que dans ces derniers temps, le Saint-Siège avait donné des preuves extraordinaires de bienveillance à l'Italie ! »

Le même journal ajoute que la guerre religieuse serait néfaste en Italie comme ailleurs « surtout de nos jours. Alors que les nations les plus prospères, les plus florissantes, les plus fortes, telles que l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, tendent de toutes leurs forces à éliminer les ennuis de caractère religieux, ce serait une suprême folie que d'aiguiller un Etat jeune, qui sort à peine d'une crise longue et pénible, sur une voie différente, dans le seul but d'imiter la France, pays éternellement en convulsion, déchiqueté par les sectes, exposé aux dangers d'une guerre civile et aux menaces de l'étranger. »

Nous n'avons fait cette longue citation que parce qu'elle manifeste et les tendances que la Franc-Maçonnerie voudrait imposer au gouvernement italien, et les graves préoccupations de Pie X au sujet d'un avenir assombrissant les horizons qui avoisinent le plus le Saint-Siège.

***

Nul ne s'étonnera que, avant de parler comme Pontife, Pie X ne fasse connaître ses craintes par la bonne presse qui s'inspire de ses pensées, quand on constate l'extraordinaire puissance du journalisme aujourd'hui. C'est parce qu'il a conscience de cette force pour le bien comme pour le mal que le Pape, dans une lettre adressée au cardinal Gruscha, archevêque de Vienne,

a manifesté hautement l'approbation qu'il donnait à la nouvelle société *Pius-Verein*, du nom du Pontife Pie V, fondée naguère en Autriche dans le but de répandre des journaux, des feuilles de tout genre, pour propager les règles et l'esprit de la foi catholique.

« Il faut opposer presse à presse dans la guerre publique entre le droit et l'injustice. C'est véritablement un caractère de notre époque que ceux qui veulent influer sur les multitudes, en les dirigeant dans leur opinion et leur action, doivent se servir de ce moyen essentiel qui consiste à répandre parmi le peuple feuilles et livres et communiquer ainsi leurs idées aux lecteurs ; le but principal qu'on se propose avec les journaux est d'amener l'esprit des lecteurs à ses opinions. C'est pourquoi l'on voit que la corruption va étendant toujours davantage ses ruines, parce que les ennemis de la foi catholique exercent la pire des influences sur les intelligences et sur les cœurs de tant de lecteurs, tandis qu'au contraire les bien pensants ne combattent pas assez cette mauvaise influence ; ils ne veulent pas reconnaître la nécessité de notre temps, et ils n'emploient pas, par suite, les armes convenables. Mais cela doit absolument être fait, avec le plus grand zèle, pour s'opposer au mal toujours grandissant dans la vie publique et privée ; et si l'on doit nécessairement demander cela à chaque peuple, ce devoir devient plus manifeste chez ceux auprès desquels la publication et la lecture des journaux catholiques est plus restreinte que chez les autres nations.»

La lettre de Pie X au cardinal Gruscha, véritable réclame (si ce mot peut être employé quand il s'agit d'un document pontifical) pour la presse catholique, ne semble pas vouloir s'enfermer dans les limites de l'association *Pius-Verein*, tant elle est large dans ses invitations à propager partout les bons journaux, et c'est pourquoi il nous a paru nécessaire de donner ici quelques lignes d'une lettre qui manifeste si clairement l'appel du Pontife romain aux efforts de la bonne presse pour la défense de la religion.

***

Les écrits, les lettres sont des faits qui marquent plus encore que bien d'autres ce qu'un peuple désire ou ce que l'on voudrait lui voir accomplir, et, sous ce rapport, une chronique peut parfaitement renfermer une suite d'analyses de paroles écrites, quand les lignes qui les renferment sont de vrais actes qui veulent en provoquer d'autres.

Tandis qu'en France les diocèses se soulèvent dès les premières atteintes de la loi de la séparation, à Crémone, Mgr Bonomelli, dont la piété s'impose au respect d'un chacun, mais dont les tendances libérales furent, en plus d'une circonstance, arrêtées par Léon XIII, vient de publier une longue lettre pastorale en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en soutenant la thèse de l'Eglise libre dans l'Etat libre. Cinq grandes divisions partagent ce document. La première rappelle les temps primitifs pendant lesquels le christianisme était persécuté par les gouvernements ; la deuxième, ceux moins lointains qui virent l'alliance du pouvoir civil avec la puissance spirituelle. Dans la troisième, l'évêque, en présentant ce qui constitue notre époque, pose résolument le problème de l'Eglise *libre* dans l'Etat libre, problème dont il donne les solutions heureuses, à son point de vue, que l'Eglise en retirerait. C'est ce qui constitue la quatrième partie ; la cinquième est réservée à la conduite que les catholiques doivent tenir, si l'éventualité se produisait.

La haute personnalité de Mgr Bonomelli, l'amitié qui le liait à Pie X, alors

que celui-ci n'était que patriarche de Venise, faisait attribuer une haute importance à une lettre pastorale que la presse libérale de toute l'Italie s'est hâtée de publier, la donnant comme la révélation d'une pensée du Pape.

La réponse n'a pas tardée à être donnée par l'organe du Vatican, l'*Osservatore romano*, qui a réfuté la thèse de l'évêque de Crémone.

« Les théories de séparation de l'Eglise et de l'Etat sont en grande vogue ; des publicistes, même des moins compétents en cette matière, se tuent à les accréditer.

« La campagne pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat ressemble beaucoup à l'autre campagne, en faveur de la séparation, voulue, réclamée par les époux, en ce qui concerne le lien conjugal.

« C'est un droit nouveau que l'on veut introduire dans l'Eglise et dans l'Etat, en occurrence, ou mieux, en opposition à la formule essentielle de Paul, adoptée et rajeunie particulièrement par Pie X.

« Nouveau droit, disons-nous, complètement inconnu, même d'une façon rudimentaire, aux juristes chrétiens des premiers temps de l'Eglise, et qui contraste avec tous les traités de droit naturel, positif, civil et ecclésiastique, qui se firent depuis l'époque de la paix jusqu'à nous, et par-dessus tout, en contraste des plus criants avec la nature intrinsèque des deux sociétés parfaites qui sont l'Eglise et l'Etat .....

« Le devoir de l'Etat envers l'Eglise est double : ne pas s'opposer à elle et n'empêcher d'aucune façon son action et son efficacité — devoir négatif ; et lui accorder les secours dont elle a besoin — devoir positif..... La mission apostolique consiste toute entière à christianiser la société qui résulte de la concentration des individus, des familles et des institutions.

« Comment l'Etat pourrait-il être affranchi de cette mission sans que l'apostolat lui-même subisse une diminution ? Et si l'Etat doit être christianisé, lui aussi, n'est-ce donc pas pour qu'hommage soit rendu au principe et au droit qu'a l'Eglise de lui demander et d'attendre de lui des secours même matériels ?

« La rechristianisation de la société, voilà vers quoi soupirent toutes les personnes bonnes et honnêtes à cette heure. C'est donc précisément aujourd'hui plus que jamais qu'il est utile, nécessaire, de patronner l'accord entre l'Eglise et l'Etat, qui constitue un des moyens les plus propres à obtenir complètement ce résultat.

« Un grand espoir nous sourit ; il n'est pas d'ailleurs étranger à des promesses supérieures, à savoir que, à travers les siècles à venir, la théorie séparatiste sera définitivement ensevelie et oubliée, par suite de l'expérience même que les Etats feront à la longue du dommage que doit nécessairement causer à la société l'athéisme officiel. »

La citation paraît longue ; on ne pouvait l'abréger. L'*Osservatore romano*, en opposant thèse à thèse, faisait un acte de défense. Il est bon de savoir que l'Eglise ne s'oppose pas, par caprice, aux théories nouvelles, mais par mission de défendre toujours et partout les droits de la vérité.

DON PAOLO-AGOSTO.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V AVRIL 1906 N° 4

UN GRAND ÉVÊQUE[1]

C'est une figure digne des âges apostoliques que celle du premier archevêque du *Far West* canadien. Grâce au caractère de l'époque où il a vécu et aux circonstances où Dieu l'avait placé, grâce en particulier à son long épiscopat de quarante-quatre ans, cet homme remarquable a fourni une carrière plus ample et plus variée que la plupart des évêques de l'une et de l'autre Amérique depuis la découverte du Nouveau-Monde. Chef d'une Eglise naissante, à l'âge où tous les ouvriers de la vigne ébauchent à peine leurs premiers travaux, Monseigneur Alexandre-Antonin Taché, sans avoir pourtant atteint la limite extrême de la vie humaine, a vécu assez longtemps, et surtout le progrès des pays de l'Ouest a marché d'un pas assez rapide pour que le père de famille pût voir son champ de labeur converti en un florissant domaine, rivalisant en importance et en prospérité avec les vieilles provinces du Canada, et les dépassant par les promesses de l'avenir. Aux forts des traiteurs des compagnies du Nord-Ouest ou de la

1 — *Vie de Monseigneur Taché, archevêque de Saint-Boniface*, par Dom Benoit, supérieur des chanoines réguliers de l'Immaculée Conception du Canada. Deux vol. petit in-8°, de X-610, et de 936 pages, avec cartes et très nombreuses illustrations hors texte. Montréal, librairie Beauchemin, 1904.

Baie d'Hudson et aux *wigwams* des sauvages, il avait vu succéder le palais législatif et les somptueuses demeures du blanc envahisseur ; le chemin de fer sillonnait dans toute leur immensité les prairies qu'avaient jadis parcourues les troupeaux innombrables de bisons et les chasseurs acharnés à leur poursuite.

Ouvrier de la première heure, pionnier de la foi et de la civilisation dans ces régions sans limites, le vaillant évêque avait assisté, comme acteur plus encore que comme spectateur, à l'évolution prodigieuse de ce pays nouveau. Missionnaire, il avait mené la vie du sauvage, suivant ses brebis vagabondes à travers forêts, lacs, plaines, montagnes et déserts, souffrant comme eux du froid et de la faim, partageant leur misère et leurs privations, se faisant, comme l'apôtre, « tout à tous pour les gagner à Jésus-Christ. » Evêque, il devait façonner selon le cœur du Maître la jeune Eglise confiée à sa tendre sollicitude, multipliant partout les foyers de vie chrétienne, appelant à son aide des collaborateurs zélés, fondant et organisant la pépinière destinée à alimenter sans relâche la milice sacerdotale. Pasteur généreux et intrépide, il ne cessa jamais de défendre ses ouailles contre la dent des loups, de lutter pour maintenir les droits les plus sacrés de l'Eglise et de la famille. Patriote éclairé et intelligent autant que dévoué, il chercha constamment à attirer dans l'Ouest des colons canadiens-français dont l'établissement, si ses vues eussent été secondées, aurait très probablement sauvegardé la prépondérance religieuse et nationale de la nouvelle province et prévenu l'inique spoliation des droits scolaires, inspirée par les Loges, consommée en 1890 par le fanatisme anti-catholique, sanctionnée de nouveau, et répétée tout récemment encore — conséquence néfaste d'un précédent scandaleux — grâce à la lâcheté de compatriotes sans caractère et sans équité. Homme d'Etat aussi clairvoyant que loyal et désintéressé, que de sacrifices il s'imposa, que de répugnances il fit taire, que d'inimitiés et de préjugés il brava, pour voler au secours de l'autorité civile, chaque fois que celle-ci recourut à l'intermédiaire du grand évêque pour prévenir

ou réparer des malheurs nationaux, dont le gouvernement, par imprévoyance ou par faiblesse, n'avait que trop souvent fourni l'occasion !... Et pour prix de tant d'abnégation et de générosité, il ne devait recueillir, comme la plupart des bienfaiteurs insignes de l'humanité, que de l'indifférence, puis de l'ingratitude, de la part de ces représentants du pouvoir dont il avait servi la cause avec tant de dévouement et d'oubli de lui-même.

Voilà le thème noble et fécond que l'auteur de la *Vie de Mgr Taché* a développé et traité de façon magistrale dans les deux volumes compacts qu'il a consacrés à la mémoire de ce grand Canadien-français. Et certes ! la tâche ne pouvait être confiée à un ouvrier plus expérimenté et plus habile, à une plume plus érudite et plus autorisée. L'auteur justement célèbre de *La Cité anti-chrétienne au dix-neuvième siècle* avait trop efficacement démasqué et stigmatisé l'erreur moderne, sous toutes ses formes changeantes et subtiles, pour n'en pas flétrir l'action néfaste de la part des adversaires de la doctrine religieuse et sociale dont l'archevêque de Saint-Boniface s'était constitué le champion intrépide et inlassable. Il avait puisé, dans l'enseignement infaillible de l'Eglise et de ses Pontifes, une conception trop haute et trop juste de la vérité catholique pour n'en pas signaler l'expression dans les paroles et les écrits de l'illustre évêque. Représentant autorisé d'un ordre religieux destiné, de par sa constitution et sa fin, à faire revivre, dans sa régularité et sa pureté, tout l'ordre ecclésiastique, Dom Benoit connaissait trop bien les traits essentiels de celui qui doit être la clef de voûte de l'édifice sacré, dont les pierres vivantes sont les représentants des divers degrés de la hiérarchie, pour ne pas en remarquer la réalisation chez le grand évêque Taché, fidèle copie du divin exemplaire, vrai successeur des apôtres dont il voulait imiter les vertus, comme eux avaient imité le Christ.

Aussi, s'est-il mis à l'œuvre avec l'ardeur de l'artiste épris du sujet qu'il doit traiter. Toutes les sources d'information lui ont été ouvertes. Il a pu compulser les archives, interroger les

témoins de la vie du pasteur, et, surtout, les objets de sa sollicitude et de sa charité toutes paternelles. Convaincu que le lecteur serait épris comme lui d'une vie aussi édifiante et aussi bien remplie, l'auteur a multiplié les détails minutieux et quotidiens d'une carrière toute consacrée à servir Dieu et les âmes. Si l'étranger peut être tenté de lui reprocher une telle abondance de faits, en revanche le clergé et les fidèles du Manitoba et de l'Ouest, voire de tout le Canada français, seront heureux de suivre pas à pas le généreux missionnaire, l'infatigable évêque, dans toutes les étapes de sa belle et fructueuse carrière.

Le vaillant successeur de Mgr Taché, héritier de son œuvre et continuateur de ses nobles traditions, engageait naguère ses ouailles à se procurer et à lire la vie de l'illustre pontife dont il « garde fidèlement le dépôt. » Le produit en est destiné à la construction de la cathédrale de Saint-Boniface, dont Mgr Taché restera sans contredit un des plus illustres titulaires. Ainsi seront réunies quelques pierres d'un monument destiné à perpétuer la mémoire d'un grand évêque canadien-français, qui aura réalisé dans le Nouveau-Monde ce que ses pairs, aux âges de foi, ont accompli dans la vieille France.

Si aujourd'hui, hélas ! la fille aînée de l'Eglise est si cruellement éprouvée, n'avons-nous pas lieu d'espérer que les nouveaux apôtres que le successeur de Pierre vient de lui donner aideront, eux aussi, à « tout restaurer dans le Christ, » et à réveiller l'écho quasi-éteint du vieil adage : *Gesta Dei per Francos ?*

L. Lindsay, ptre

M. DE MONTMAGNY

I.—Son administration

(Suite et fin.)

« On arrêterait plutôt un torrent que le cours d'une affliction, » dit la *Relation* de 1640. A l'insouciance des associés de la Compagnie vinrent s'ajouter des malheurs incontrôlables. Le feu se mit à la maison de Québec, à l'église publique et à la chapelle du gouverneur, et tout fut consumé. Puis la guerre recommença plus vivement que jamais entre les Iroquois et les Hurons.

Deux ans avant la mort de Champlain, les Pères Jésuites avaient commencé à établir sur le bord des grands lacs la fameuse mission des Hurons. Il s'agissait de ne point laisser détruire cette belle chrétienté naissante. D'un autre côté, c'est dans ces lointaines régions que le commerce de la colonie s'alimentait, et il fallait assurer à tout prix les voies de communication.

Déjà, en 1637, une troupe de 500 Iroquois était venue braver le gouverneur de Montmagny jusque sous les palissades de Trois-Rivières. Grâce à son sang-froid et au prompt secours que son lieutenant de l'Isle lui amena de Québec, le gouverneur avait pu faire face à ces barbares. Mais, de jour en jour, les incursions devenaient plus fréquentes, et l'on craignait un massacre général de la mission huronne. Que faire avec une poignée de soldats? Comment poursuivre un ennemi invisible, à travers une forêt vierge, dans un pays inconnu ? Déjà, les quelques colons établis en amont de Québec se ralliaient sous les canons du fort. M. de la Poterie, qui demeurait à Portneuf avec sa femme, était venu se réfugier à Sillery [1].

C'est alors que le P. Le Jeune fut député en France, à la demande du gouverneur et des principaux Français, pour y chercher du secours. Il faut, disait-on, que la France nous aide à nous débarrasser des Iroquois, autrement nous sommes perdus.

---

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* (1642).

C'est dans l'automne de 1641, l'année même où le P. Le Jeune partait pour la France, que M. de Maisonneuve arriva avec une recrue de 40 hommes, soldats et laboureurs, pour jeter les fondements de Montréal. Cette entreprise avait déjà été vivement combattue en France, et on ne la voyait guère d'un meilleur œil à Québec. Plusieurs persuadèrent donc à M. de Montmagny de s'opposer au nouvel établissement à cause de la guerre des Iroquois. « Jamais cet ouvrage ne pourra se soutenir contre leurs incursions, lui disait-on, le dessein de cette compagnie est si absurde qu'il ne pouvait pas mieux se nommer que la *folle entreprise.* »

A la première visite que M. de Maisonneuve fit au gouverneur ce dernier lui dit donc :

Vous savez que la guerre a recommencé avec les Iroquois ; ils nous l'ont déclarée au lac Saint-Pierre le mois dernier, qu'ils y ont rompu la paix d'une façon qui les fait voir plus animés que jamais. Il n'y a pas d'apparence que vous songiez à vous mettre dans un lieu si éloigné ; il faut changer de délibérations. Si vous voulez, on vous donnera l'île d'Orléans ; au reste, la saison est trop avancée pour monter jusqu'à l'île de Montréal, quand vous en auriez la pensée.

M. de Maisonneuve répondit :

Monsieur, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste ; mais ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois ; quant à la saison, puisqu'elle est trop tardive, vous agréez que je me contente avant l'hiver d'aller reconnaître le poste avec les plus lestes de mes gens, afin de voir où je pourrai camper avec tout mon monde le printemps prochain.

M. de Montmagny fut tellement empoigné par ce discours qui ne manquait pas de générosité et de bravoure, qu'au lieu de s'opposer comme on souhaitait à l'exécution du dessein de Maisonneuve, il voulut lui-même le conduire à Montréal, afin de le mettre en possession et de reconnaître le poste avec lui. Ils partirent tous les deux au commencement d'octobre et arrivèrent à Montréal le quatorze du mois. Le lendemain, ils firent les cérémonies de la prise de possession.

Au printemps, M. de Montmagny, « véritable homme de cœur et qui n'avait d'autres intérêts que ceux de son roi et du pays où il avait l'honneur de commander, » conduisit lui-même dans sa barque toute la nouvelle colonie à Montréal, et il ne voulut pas laisser l'île avant que le poste de M. de Maisonneuve fût entouré de pieux et tout son monde en sûreté [1].

Le voyage que le P. Le Jeune avait fait en France avait produit de bons résultats. Le cardinal de Richelieu envoya quelques soldats à M. de Montmagny pour lui aider à fortifier le pays. Celui-ci prit aussitôt la résolution de bâtir un fort à l'entrée de la rivière qui portait alors le nom des Iroquois, parce que c'était le chemin qu'ils prenaient ordinairement pour descendre dans la colonie. Ce fort, situé sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Sorel, fut achevé en peu de temps, quoi que pussent faire pour s'y opposer 700 Iroquois qui vinrent fondre sur les travailleurs, lorsqu'on y pensait le moins.

Ce fut la seule fois que M. de Montmagny eut l'occasion de rencontrer les Iroquois en bataille rangée, et de faire le coup de feu contre eux. Le récit qui nous a été conservé de ce combat prouve la valeur du chevalier de Malte, et laisse voir ce qu'il aurait pu faire pour réduire les Iroquois si on lui en eût donné les moyens. Jamais ces féroces guerriers ne montrèrent tant d'opiniâtreté et de bravoure que dans cette attaque contre le fort Richelieu. M. de Montmagny se battit comme un simple soldat, et sut si bien animer ses gens que l'ennemi fut repoussé avec perte. Ce fut dans cette action que le secrétaire du gouverneur, Martial Piraube, reçut un coup d'arquebuse dans l'épaule et qu'un sergent du nom de Desrochers fut tué.

Il est impossible, dans cette simple esquisse, de relater les mille

1 — J'ai emprunté tous ces détails de la part que M. de Montmagny prit à la fondation de Montréal, presque mot à mot à l'histoire de Montréal de l'abbé Dollier de Casson.

La version qu'en a donnée l'abbé Faillon dans son *Histoire de la colonie française du Canada* en diffère beaucoup, mais tout cela dépend de la manière dont on lit les sources.

épisodes auxquels donnèrent lieu les attaques des Iroquois pendant les six dernières années du gouvernement de M. de Montmagny. Qu'il suffise de dire qu'il fallut de la tenacité pour pouvoir résister pendant si longtemps, avec une poignée d'hommes, à ces adversaires fuyant, se dérobant aux coups de façon prodigieuse, mais revenant à la charge animés toujours d'une audace plus vive. Il serait difficile, dit la *Relation* de 1643, d'expliquer les soins et les peines que M. de Montmagny prit tous les jours pour aplanir les difficultés de la colonie. Tout autre aurait perdu cent fois courage.

C'est pendant ces tristes années que Marguerie, Godefroy, Guillaume Couture, René Goupil, les Pères Jogues et Bressani furent traînés en captivité. Tout le monde connaît la mort héroïque du Père Jogues et celle de René Goupil.

M. de Montmagny fit tout son possible pour sauver ces martyrs. Le Père Charlevoix a eu l'occasion de voir dans les archives la correspondance qu'il entretint à ce sujet avec le gouverneur de la Nouvelle-Belgique. Il eut été fort imprudent de laisser des officiers, accompagnés d'une faible troupe, s'aventurer chez ces barbares : c'était courir au-devant d'un malheur. Aussi, ne pouvant briser cette puissance dans une action décisive, M. de Montmagny résolut d'entamer des négociations de paix. Quoiqu'il repugnât à son caractère de traiter avec ces barbares, il employa les dernières années de son administration à cette œuvre pénible, et il sut y déployer une adresse et une prudence peu communes. L'ennemi auquel il avait affaire était rusé, sans honneur et sans parole. Le gouverneur feignait de croire ses avances sincères, dans la vue d'en tirer parti, soit pour procurer la liberté à quelque captif, soit pour faire passer plus librement quelque convoi et ne pas voir ruiner absolument le commerce, soit enfin pour gagner quelques mois de trève, qui lui donnât le moyen de respirer un peu.

La *Relation* de 1646 nous raconte que

> le travail de dix ans n'avait point ébranlé sa constance, ni diminué ses soins pour tout ce qui regardait l'avancement de la religion et du bien public.

Il n'y a pas de doute que M. de Montmagny aurait fini par maîtriser ces farouches tribus sur lesquelles il avait un prestige réel, mais arrivé à la fin de son troisième terme de gouvernement, il fut rappelé en France, et M. d'Ailleboust prit sa place [1]. Il fit paraître en cette occasion uue généreuse magnanimité et voulut que tout fût disposé avec pompe pour recevoir son successeur.

Il fait beau, dit la *Relation* de 1648, voir deux personnes de mérite et de vertu dans un combat de déférence, lors principalement qu'une d'elles met bas les intérêts qui la porteraient à s'en dispenser, si elle ne fortifiait son courage par quelque pensée plus haute et plus relevée que celle du commun.

M. de Montmagny emporta les regrets sincères des colons et laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse [2]. Cinquante ans après son départ, l'abbé Dollier de Casson écrivait que sa mémoire était encore en grande vénération au Canada.

Lorsque M. de Montmagny était arrivé, douze ans auparavant, Québec n'était qu'un poste de commerce où quelques marchands faisaient la traite. A part ce poste de traite et le petit comptoir de Trois-Rivières, il n'y avait ni village ni colons. On ne voyait partout qu'une solitude sauvage. Voilà à quoi avaient abouti les gigantesques travaux de Champlain.

En 1648, malgré que la Compagnie eût laissé les affaires dans un état déplorable, on ne peut nier que la colonie avait fait quelques progrès. Tout avait marché lentement, mais on n'était pas resté stationnaire. Plus de vingt concessions de grands domaines avaient été faites. La côte de Beaupré, l'île d'Orléans, les seigneuries de Beauport et de Lauzon étaient déjà entre les mains de propriétaires capables de les exploiter. On dira que plusieurs de ces concessions n'étaient que sur le papier et que ceux qui les avaient obtenues ne s'en occupaient guère. Cela est vrai. Mais on ne peut ignorer non plus les efforts sincères des Giffard, des Bourdon, des Repentigny, des la Poterie et des Chavigny. Dans

1 — 20 août 1648.
2 — *Relation* de 1648, p. 2.

la banlieue de Québec, comme dans celle de Trois-Rivières, déjà s'élevaient des fermes prospères. Bourdon et l'abbé de Saint-Sauveur, sur leur fief de Saint-François, avaient fondé un établissement important. M. de la Poterie et sa famille commençaient à défricher la belle seigneurie de Portneuf. A la pointe de Lévy, Couture et Bissot venaient de jeter les fondations d'une seigneurie appelée à un bel avenir. Un plan de Bourdon, dressé en 1641, nous montre la côte de Beaupré peuplée pour la plus grande partie. Du haut du rocher de Québec, on pouvait voir les vastes clairières des colons tranchant sur la bordure sombre de la forêt primitive.

Montmagny lui-même avait voulu donner l'exemple en faisant l'acquisition de la belle seigneurie de la Rivière du Sud, de l'île aux Oies et de l'île aux Grues [1]. Ce domaine superbe, auquel on a eu le bon esprit de conserver le nom de son premier propriétaire, Montmagny ne l'avait pas concédé pour la forme. Il y fit travailler sérieusement. Une entrée du journal des Jésuites, du 25 octobre 1645, nous fait voir qu'il y employait annuellement sept ouvriers à défricher les terres. Le gouverneur se rendait de temps à autre sur ses domaines et il amenait un prêtre avec lui pour y dire la messe. En 1645, il y allait avec M. Nicolet, pour ne pas être privé des sacrements dans ce pays encore désert, et les Jésuites lui prêtèrent une chapelle garnie, avec calice et chasuble neuve [2].

C'est ainsi que le premier dignitaire de la colonie donnait l'exemple en tout et partout. Aussi, les quelques colons disséminés à travers cette immense étendue de pays prenaient courage. Chaque famille faisait déjà sa petite provision de froment, de seigle, de pois et des autres grains nécessaires à la vie. « On

1 — 5 mai 1646. Titres seigneuriaux, p. 370.

2 — *Journal des Jésuites*, 1re édition, pp. 8, 10, 12. Le 24 juillet 1646, M. de Montmagny envoie aux Jésuites, de l'île aux Oies, une barrique de saumons, p. 60. Dans la semaine de Pâques (avril 1648), le P. Bailloquet y va dire la messe, p. 106.

commençait à connaître le génie du lieu », comme dit le P. Le Jeune [1].

Les habitants, qui jusque là avait été sous le contrôle absolu des compagnies, qui ne pouvaient ni vendre, ni acheter, ni faire la traite sans passer sous leurs fourches caudines, se sentant plus à l'aise, commencèrent à s'agiter afin d'avoir plus d'indépendance. En 1645, après plusieurs années d'agitation, M. de Repentigny apporta enfin de France la nouvelle que la Compagnie générale cédait la traite aux habitants. Ce changement de régime apporta un appoint puissant à l'initiative privée et à l'accroissement de la petite capitale. On voit naître pour ainsi dire la nation canadienne. M. de Montmagny, quoiqu'il dût défendre les intérêts de la Compagnie, ne fut pas étranger au succès de ces justes revendications.

Dans un mémoire écrit vingt-cinq ans après le départ de M. de Montmagny [2], M. Aubert de la Chenaye assure que les plaintes que les principaux de la colonie formèrent contre le gouverneur furent la cause de son chagrin et qu'il abdiqua volontairement. Les quelques familles nobles qu'il y avait dans le pays, ajoute-t-il, connurent bien à l'abord de M. de Montmagny, qu'il était trop désintéressé pour vouloir songer au changement qu'elles désiraient pour leur profit. Cinq ou six de ces familles, sans la participation des autres, cabalèrent contre lui, prirent ses pouvoirs pour aller solliciter quelques grâces et, arrivées en France, elles firent nommer un des leurs pour gouverneur afin de pouvoir traiter et commercer à leur guise.

Charlevoix attribue le rappel de Montmagny à une tout autre cause.

La désobéissance du commandeur de Poincy, gouverneur général des îles de l'Amérique, lequel avait refusé de recevoir le successeur que le Roy lui avait envoyé, s'était maintenu dans son poste malgré la cour, et donnait un

1 — *Relation* de 1643.

2 — 1676. Manuscrits de la Nouvelle-France, p. 249, vol. 1. L'abbé Faillon donne cependant la date de 1695 à sa mission.

exemple de rebellion, que quelques gouverneurs particuliers commençaient à suivre, avait fait prendre au Conseil de Sa Majesté la résolution de ne plus laisser désormais les gouverneurs des colonies plus de trois ans en place, de peur qu'ils ne s'accoutumassent à regarder comme leur domaine un pays, où ils auraient été trop longtemps les maîtres.

Les lois générales ont leurs inconvénients, ajoute-t-il, et il est fâcheux de se rencontrer dans des circonstances, où il n'est pas possible de rémédier par des exceptions, quelquefois nécessaires, à ce qu'elles renferment de préjudiciable au bien public. On ne saurait laisser trop longtemps un gouverneur bien choisi à la tête d'un nouvel établissement : celui qui n'a point les talents, qui demande un emploi de cette importance, ou qui a des qualités pernicieuses au service de son Prince, n'en saurait être trop tôt retiré ; mais hors le cas d'une incapacité marquée, ou de la juste crainte de prévarication, il ne peut arriver rien de plus nuisible au progrès d'une colonie, qui n'a pas encore des fondements bien solides, que de changer si souvent de chefs ; par la raison que pour lui donner de tels fondements il est besoin d'une grande uniformité de conduite, qu'il faut suivre des projets, qui ne peuvent mûrir ou s'exécuter qu'avec le temps, et qu'ii est bien rare qu'un nouveau gouverneur approuve les vues de celui qui l'a précédé et ne croye pas en avoir de meilleures. Son successeur portera le même jugement des siennes ; ainsi, à force de recommencer toujours, une colonie ne sortira jamais de l'enfance, ou n'aura que des progrès bien lents 1.

Il n'y a pas de doute, cependant, que durant les trois années qui précédèrent le départ de M. de Montmagny, il y eût en sous main une lutte très serrée entre les trois compagnies qui avaient alors des intérêts au Canada : la Compagnie des Cent-Associés, celle de Montréal et celle des Habitants.

Les documents nous manquent pour préciser les intrigues qui se menèrent alors. Naturellement, les conspirateurs ne laissent pas d'ordinaire derrière eux des petits papiers qui les puissent compromettre. Quand ils le font, il se trouve toujours des mains empressées pour les recueillir. Dans l'espèce, tant que les archives de ces trois compagnies demeureront ignorées, on est réduit à des conjectures. Il suffit, cependant, de noter dans le *Journal des Jésuites*, les allées et venues des principaux personnages coloniaux du temps, les voyages répétés que Maisonneuve et d'Aille-

1 — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 281.

boust et les membres de la petite faction de Québec firent en France, pour juger que la partie fut jouée serrée. La Compagnie de Montréal l'emporta pour un temps en faisant nommer M. d'Ailleboust au gouvernement de la colonie, mais la Compagnie des Habitants ne sortit pas du combat les mains vides non plus, puisqu'elle réussit à faire diminuer d'une façon notable les charges qui pesaient sur elles au sujet du traitement des officiers qui commandaient dans la colonie.

Un quatrième élément se mêla aussi aux ambitions des trois compagnies. Son action, pour avoir été plus discrète, n'en fut pas moins réelle.

Quelques-uns des lecteurs de cette revue se souviennent peut-être que, en 1888, j'écrivis la prétention que l'Ordre de Malte avait eu une fois la pensée de fonder un prieuré au Canada [1]. Je ne pouvais pas m'expliquer autrement l'écusson de Malte que l'on avait trouvé en faisant des fouilles dans la cave de l'ancien château Saint-Louis, et que l'on voit maintenant au-dessus de la poterne de l'Hôtel Frontenac. On cria au paradoxe, à l'hypothèse, à la fable, et j'eus à soutenir toute une campagne de presse avec plusieurs de nos archéologues les plus distingués [2]. Je n'ai pas l'intention de renouveler une discussion qui dura des longs mois.

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Mes prétentions se basaient sur les faits suivants :

A un moment donné, et en même temps, les trois seules colonies que la France possédât en Amérique, le Canada, l'Acadie et l'île de Saint-Christophe, se trouvaient sous le commandement absolu de trois chevaliers de Malte : Saint Christophe, sous M. de Poincy, l'Acadie, sous M. de Rasilly, le Canada, sous M. de Montmagny. Or, par une étrange coïncidence, M. de Rasilly proposa au grand-maître de l'Ordre de lui abandonner sa seigneurie de la Hève, en Acadie, à la condition d'y fonder une

1 — L'*Ordre de Malte en Amérique*, 1888, chez Augustin Côté & Cie.
2 — Voir le *Courrier du Canada*, mars 1888.

commanderie [1], et M. de Poincy s'empara ni plus ni moins que de Saint-Christophe qu'il finit par faire acheter par l'ordre de Malte, comme on verra plus loin.

Pourquoi M. de Montmagny, comme ses frères en chevalerie, les Poincy et les Rasilly, n'aurait-il pas pu songer, lui aussi, à fonder soit un prieuré, soit une commanderie sur le rocher de Québec ? Il n'y a rien d'impossible ni d'invraisemblable là-dedans. Je ne donnais point mon explication comme une règle de foi, mais je l'offrais aux chercheurs comme un point de départ, afin de parvenir à soulever un coin du voile mystérieux qui recouvre l'origine de cette pierre. Comme il arrive d'ordinaire, dans ces genres de discussion où le document probant décisif manque, les diverses solutions offertes par les combattants n'ont converti personne, et la pierre qui supporte l'écusson de Malte est restée là, encastrée dans les arcades du portique du Château Frontenac comme un éternel point d'interrogation !

Je ne désespère pas, et j'ai la conviction que des travailleurs plus tenaces débrouilleront tôt ou tard cette énigme. En Irlande, chaque fois qu'un homme politique conte un mensonge, on dit qu'il a " baisé la pierre du château de Blarney." Il faut espérer que la pierre de notre château, la seule relique qui nous reste de Montmagny, ne jouira jamais de ce triste et douteux privilège, et que la vérité en sortira un jour, claire et triomphante.

Quoi qu'il en soit, à son retour en Europe, M. de Montmagny fut nommé receveur du prieuré de France [2]. Il était encore à Paris en 1650 puisque, le 6 mai de cette année, il donnait à la Compagnie des Cent Associés aveu et dénombrement des biens

---

1 — En 1898, M. Léon Deschamps a publié sur les Rasilly une thèse savante et très documentée : *De Rasiliis Gabriele, Isaac et Claudio prænominatis Richelii adjutoribus*, que nous conseillons de lire.

2 — Vertot. *Histoire de l'Ordre de Malte* V, p. 175. Dans l'édition de 1778 que nous possédons, il y a une faute d'impression. On dit : Charles Huault de Montigni, au lieu de Montmagny.

qu'il possédait au Canada, et promettait, s'il faisait profession définitive dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, d'y mettre homme vivant afin qu'ils ne tombassent point en main morte [1].

En 1652, l'Ordre de Malte fit en Amérique l'acquisition de l'île de Saint-Christophe, une des Antilles. Ce fut au chevalier de Poincy, parent de M. de Montmagny, que l'Ordre en fut redevable. M. de Poincy commandait dans cette île, dont une compagnie de marchands français était propriétaire sous la protection de la couronne de France. Ce commandant y avait fait construire un château fortifié en forme de citadelle, et il avait plusieurs vaisseaux pour la défense de l'île contre les entreprises des corsaires. Ses ennemis, redoutant sa puissance, conspirèrent de le faire périr, ou du moins de le chasser de son gouvernement. Le chevalier, instruit de leurs mauvais dessins, en écrivit au grand-maître, et lui manda que sa dépouille était très considérable, mais que s'il mourait dans cette île, la compagnie des marchands, ou ses propres ennemis, s'en empareraient. Il demanda donc qu'on lui envoyât un ou deux chevaliers pour le remplacer s'il venait à mourir, afin que sa succession ne fût point perdue pour l'Ordre. Le grand-maître Lascaris renvoya la connaissance de cette affaire à frère Charles Huault de Montmagny, avec une commission expresse, en qualité de procureur général de l'Ordre, de se transporter dans les îles d'Amérique qui relevaient de la couronne de France, et avec le pouvoir de se choisir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage, et pour le remplacer s'il venait à mourir.

Le grand-maître ne s'en tint pas là ; mais étant assuré de la bonne volonté du chevalier de Poincy, qui n'agissait dans toute cette affaire que pour le bien de l'Ordre, il s'adressa au bailli de Solaré, son ambassadeur auprès du roi de France, et il le chargea de travailler à obtenir de ce prince deux articles qui lui paraissaient très importants : le premier était de contenir par son

1 — Registre des Foi et Hommage, vol. I, p. 36.

autorité royale les entreprises du sieur de Patrocles de Thoissi, chef du parti opposé au commandeur de Poincy, et son ennemi capital ; l'autre article consistait à requérir les droits des propriétaires de l'île, et de tâcher en même temps d'y faire comprendre les îles de Guadeloupe et de la Martinique et autres îles voisines.

Cette négociation fut conduite avec toute l'habileté possible par le bailli de Solaré, et l'île de Saint-Christophe fut vendue à l'Ordre de Malte par contrat passé à Paris et ratifié à Malte. Cette cession se fit à deux conditions : la première, que l'Ordre s'obligeait de payer aux habitants de l'île tout ce que la compagnie des marchands propriétaires pouvait leur devoir ; la seconde, qu'ils donneraient aux vendeurs une somme de cent vingt mille livres tournois. Dans ce marché on comprit non seulement la propriété et la seigneurie de l'île de Saint-Christophe, et des petites îles voisines, comme Saint-Barthélemi, Saint-Martin, Sainte-Croix et quelques autres, mais encore les habitations, terres, esclaves noirs, marchandises, munitions et provisions, ce qui fut depuis confirmé par les lettres patentes du roi Louis XIV, expédiées à Paris au mois de mars 1653. Après cette acquisition, le grand-maître nomma le chevalier de Sales pour aider de ses conseils le bailli de Poincy, qui se trouvait dans un âge fort avancé, et qui mourut peu de temps après [1]. Mais la dépouille de ce chevalier, bien loin d'enrichir l'Ordre, ne se trouva consister qu'en dettes passives, qu'il avait contractées pour se soutenir dans son gouvernement.

L'histoire ne nous dit pas quel rôle M. de Montmagny joua à Saint-Christophe, mais il y était encore en 1654, puisque le 10 janvier de cette année, son frère, Adrien Huault, écuyer, sieur de la Baillye et de Mussy, agissant comme son procureur en son

1 — Un jour que je visitais à Paris les ruines du *Palais des Thermes*, sous l'ancienne abbaye de Cluny, j'ai pu déchiffrer cette inscriptien à demi effacée : *In memoriâ æternâ erit justus.* Ps. III. Henri de Longvillier de Poincy, chevalier, en son vivant lieutenant du roi en Canada et capitaine

absence, vendait à M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière la seigneurie de la rivière du Sud, avec l'île aux Oies et l'île aux Grues, pour le prix de 3,000 livres [1].

M. Aubert de la Chenaye, dans le mémoire que nous avons déjà cité, affirme que M. de Montmagny mourut à Saint-Christophe. L'abbé Ferland dit que cette assertion n'est appuyée d'aucune preuve [2], mais le savant écrivain n'avait pas lu évidemment l'*Histoire de l'Ordre de Malte*, de Vertot, qui corrobore jusqu'à un certain point le récit de la Chenaye. La tombe de Montmagny, comme celle de son prédécesseur, est demeurée inconnue aux chercheurs. A quoi servirait à la postérité de savoir l'endroit précis où repose la dépouille de ces deux hommes illustres, puisque l'histoire s'est chargée de faire connaître leurs noms désormais immortels ?

---

aux îles de Saint-Christophe, après avoir donné à l'église de céans un calice d'or, une chasuble de damas, un crucifix d'ivoire et quelques autres ornements, lui a légué par testament cinquante-deux livres de rente annuelle et perpétuelle, à la charge d'une messe haute toutes les semaines.

Priez Dieu pour lui.
Le corps peut mourir
Mais l'âme est immortelle.
Et comme elle était belle,
La justice de Dieu la fera peu souffrir.
Ainsi soit-il.

Cette inscription ne porte pas de date. M. Léon Gérin m'a dit qu'il avait vu, lui aussi, cette inscription en 1883. Voilà une question à éclaircir.

1 — Registre des Foi et Hommage, vol. I, p. 36.

Le 25 janvier 1668, Louis Couillard, sieur de Lespinay, rendait foi et hommage pour la seigneurie de la rivière du Sud, de l'île aux Oies et de l'île aux Grues, dont il avait acquis moitié de Jean de Lauzon, par contrat devant Rouer le 30 septembre 1654, et moitié de Moyen, par acte devant le même notaire en 1655, le tout pour le prix de 1700 livres. Lauzon avait acquis, devant Rouer, le 10 septembre 1654.

2 — *Cours d'histoire du Canada*, I, 363 en note.

J.-Edmond Roy.

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Dans le Sud, la tradition anglo-saxonne s'est maintenue, avec le régime du *Homestead*, la liberté de tester qui règle le régime des successions, et autres dispositions favorables à l'indépendance des individus et des familles.

Jusqu'à ce jour, les Etats du Sud ont compté des familles opulentes, vivant sur leurs domaines où elles conservèrent toutes les habitudes de la *gentry* anglaise, et exerçaient autour d'elles un patronage incontesté, qui reposait sur le seul assentiment public ; car elles n'avaient aucun privilège, et le droit de suffrage appartenait à tous les blancs..... Les rejetons de ces familles qui étaient allées coloniser la riche vallée du Tennessee avaient apporté les nobles traditions de l'*Old Dominion*, qui donnaient ainsi le ton à toutes les populations du Sud, depuis le Kentucky jusqu'à l'Alabama. Comme ils recevaient peu d'émigrés, ils étaient restés Anglais par les habitudes sociales 1.

L'éminent écrivain que nous venons de citer ne constate pas la même santé sociale dans toutes les parties des Etats-Unis. Au centre, par exemple, il rencontre des classes riches et indépendantes, appliquées au commerce et à l'industrie, et exerçant toute leur influence en politique ; elles sont dans le mouvement, s'écartant de plus en plus de la tradition, soumises à toutes les fluctuations des événements, pour lesquelles les faits accomplis remplacent les principes ; aristocratie d'argent, elles ne se sont préservées ni de la corruption ni de l'instabilité. Est-ce à dire que l'agriculture est de sa nature conservatrice des traditions et des bonnes mœurs ? Peut-on soutenir que le commerce et l'industrie ont nécessairement des effets contraires ? Cette thèse en partie double serait peut-être exagérée. Il ne faut pas faire de la vie des champs une idylle, et du commerce et de l'industrie, un *latrocinium* où les âmes perdent fatalement leur foi et leur dignité : on peut être honnête dans tous les métiers, et servir son

1 — Claudio Jannet, ouvrage cité, chap. XIV, 241 et suiv.

pays dans les situations les plus diverses. Mais l'expérience prouve et la raison démontre que la tradition de saines coutumes chez les populations agricoles échappe plus ordinairement aux atteintes funestes d'un progrès mal compris, qui précipite sans règle dans toutes les aventures, entraînant les foules aveugles et démoralisées, avides de jouissances et exploitées par les meneurs qui vivent de leur industrie. Ce qui est au-dessus de toute controverse, entre gens qui ne sont pas de parti pris, c'est que la politique est dépravante, et qu'elle égare et abaisse ceux qui s'y abandonnent. Ici le mot a un sens restreint ; il ne s'entend pas de l'art de gouverner les nations, art sublime autant que redoutable, dans lequel les grands hommes de l'histoire se sont immortalisés, et auxquels les patries reconnaissantes ont dressé des statues pour perpétuer la mémoire de leurs services. Mais le gouvernement ne procure cette gloire à une élite d'esprits supérieurs qu'aux époques normales. Dans les siècles troublés, quand les factions déchirent le sein des patries, quand la Révolution impie et anarchique s'est emparée du gouvernail de l'Etat, au sein de ces tempêtes, dans ces chocs formidables où sombre l'ordre social, des dévouements peuvent encore se produire, et la postérité doit récompenser de son estime ceux qui, au péril de leur repos et de leur vie, se sont jetés dans la mêlée pour sauver les restes de la fortune publique. Ce sont des exceptions. Les foules périssent sans gloire parce qu'elles obéissent à des mobiles inférieurs. Il n'y a que ceux qui vivent loin de ces champs de bataille, en remplissant d'ailleurs leurs devoirs de citoyens dans la vie privée, qui échappent à ces responsabilités, dont les politiciens doivent se partager la gloire ou la honte.

On n'ose pas prêcher l'émigration à l'intérieur aux classes dirigeantes ; une certaine école historique a fait un crime aux Français qui passèrent la frontière pour échapper à la prison et à l'échafaud et allèrent se serrer autour du drapeau qui pour les vainqueurs n'était plus le drapeau de la France. Question toujours agitée et résolue en sens inverses. Il est certain que les

classes dirigeantes doivent remplir le devoir social ; et que des calculs égoïstes, l'amour de sa sécurité et de son repos peuvent être un péché contre le Décalogue. Mais quand les forces du mal sont triomphantes sur toute la ligne, quand la lutte avec les vrais principes et les saines traditions est devenue trop inégale, il faut pardonner aux braves gens impuissants, si le dégoût déborde de leur âme comme d'un vase plein, de se retirer de l'arène dans la vie locale : en conservant les bonnes coutumes dans quelques coins du territoire, en exerçant d'heureuses influences sur le rayon un peu restreint de leur milieu, on travaille encore pour sa patrie en conservant des réserves d'où un jour peut-être sortira son salut.

Il y a cependant, dans tous les pays que la politique divise, des fonctions très nobles placées par l'opinion et dans la réalité des choses en dehors des contingences de la politique et au-dessus des périls pour la vertu et l'honneur qui s'y rencontrent : l'armée, la marine, la diplomatie sont du nombre. Ici on n'est pas enrôlé dans un parti, on est aux ordres et à la solde des gouvernants pour des rôles spéciaux, qui ont un caractère sacré, devant lesquels les basses intrigues s'arrêtent ordinairement ; on sert son pays ; on le défend contre les désordres du dedans et contre les attaques du dehors ; sur tous les rivages où flotte le drapeau national, là où son droit est menacé, on veille l'arme au bras, avec une sainte jalousie, qui engendre tous les héroïsmes, et préserve la race de la décadence, en tout cas en retarde l'heure, si cette heure doit sonner. Le soldat est le dernier citoyen qui tombe, et qui, dans son désespoir, debout sur les ruines entassées par les politiciens, s'écrie : « Vive la patrie ! »

Dans la Nouvelle-Angleterre les classes dirigeantes sont arrivées à la richesse par le commerce et l'industrie, moins exclusivement consacrées à l'agriculture que dans le Sud. En se préservant des agitations et des entraînements de la politique, elles savent remplir le devoir social par le bon usage qu'elles font de leur fortune ; ce sont ces classes qui dotent si magnifiquement les

églises, les universités, les établissements scientifiques, les œuvres de charité telles que les hôpitaux et les orphelinats. Elles ont conservé un peu mieux qu'ailleurs les principes anglo-saxons, qui assurent la stabilité des familles ; c'est de leurs rangs que sort le *gentleman*, qui n'est pas un aristocrate, mais qui peut s'égaler au gentilhomme de l'ancien régime par la distinction des manières et l'élévation des sentiments. Ce type, trop rare aux Etats-Unis,ne répond pas à l'idée que nous avons de l'Américain moderne, découpé sur un autre patron. Il est dans la nation d'heureux contrastes : ceci console de cela ; et on ne désespère pas tout à fait de la pauvre humanité quand on la considère par des côtés moins glorieux.

Puisque les Etats-Unis vivent d'une vie intense, dans des conditions d'une prospérité débordante mais matérialiste, c'est qu'ils portent dans leur sein des principes de vie, des forces de résistance contre le travail de dissolution qui s'opère chez eux. Ces forces résident surtout dans les classes qui sont restées fidèles à l'esprit de tradition et qui ont conservé un peu plus les bonnes coutumes de la constitution anglaise. Elles sont le *substratum* qui soutient l'édifice social comme les bétons agglomérés qu'on jette dans les fondements des maisons qu'on veut bâtir, qu'on ne voit pas, et qui empêchent des effondrements inévitables. Ces classes sont agricoles plus qu'industrielles et commerçantes. Le malheur est qu'aux Etats-Unis elles sont atteintes à leur tour du mal moderne, et qu'elles remplissent de moins en moins leur fonction de préservation sociale.

Malheureusement des symptômes de décadence morale se révèlent même chez les *farmers* de la Nouvelle-Angleterre. L'amour de l'argent a tellement envahi le cœur du peuple américain, qu'il y étouffe tout autre sentiment, jusqu'à celui de *home*. Ce ne sont pas seulement les cadets qui vont dans l'Ouest ; c'est souvent la famille tout entière, l'héritier lui-même qui vend le domaine paternel, pour acquérir des terres neuves à de meilleures conditions et realiser un bénéfice net. L'instabilité envahit ainsi successivement toutes les classes de la société. C'est ce déplorable vice du caractère des Américains de nos jours qui a empêché l'industrie de se constituer d'une

façon stable, et d'établir entre les patrons et les ouvriers des rapports permanents. Il commence malheureusement à atteindre aussi les races agricoles qui, depuis le commencement des colonies, formaient le fondement le plus solide de la société et des institutions.

La cause du mal a été récemment signalée avec une noble franchise dans le *Rapport du bureau des statistiques du travail* du Massachusetts, pour l'année 1871. Dans ses rapports des années suivantes, le même Bureau insiste encore sur les symptômes de dépopulation et de décadence qui se manifestent dans les régions agricoles de la Nouvelle-Angleterre, et il signale la constitution récente de quelques grands domaines, formés par la réunion de petits patrimoines abandonnés par les familles de *farmers*, qui les cultivaient depuis de longues générations.

Même dans le Sud, où la supériorité morale des femmes est incontestable, on remarque comme un symptôme nouveau, le peu de goût qu'ont les jeunes filles de la génération actuelle pour la vie sévère mais digne que l'on mène sur les plantations. Par une conséquence bien naturelle, les jeunes gens se portent de préférence vers les carrières urbaines qui sont encombrées.

La désorganisation sociale va vite, comme on le voit.

Réflexions dignes d'un grand sociologue et d'un chrétien :

Tant il est vrai que l'intérêt propre et l'activité, que la libre initiative et la libre concurrence ne suffisent pas à une société. Pour conserver même la prospérité matérielle, il faut des principes supérieurs. L'amour des choses de l'âme, la pensée de la vie future, les vues désintéressées pour l'avenir de la race et de la patrie, le renoncement chrétien, en un mot, ont dans l'économie sociale d'un peuple une action que rien ne peut suppléer [1].

On aime à trouver cette belle philosophie au bout de la plume d'un sociologue laïque, tel que l'éminent professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris. Ce n'est pas la note des écoles matérialistes qui agitent les formidables problèmes de la richesse des nations : c'est la note chrétienne. On lirait cette doctrine sans étonnement dans les œuvres des publicistes voués par état à la défense de l'évangile et de ses applications à la vie des nations ; si on éprouve un étonnement, c'est de ne pas l'y trouver ; partout sous-entendue, elle n'est nulle part affirmée avec assez d'énergie, noyée qu'elle est dans les panégyriques de

1 — *Loco citato*, page 255.

la prospérité matérielle des Etats-Unis, « le pays de la vie intense » devant lequel ils se pâment d'aise, produit merveilleux de la liberté, qui suffit à tout, et dont ils diraient presque — s'ils ne craignaient pas de parodier un texte de l'évangile — « qu'elle a les promesses du temps et de l'éternité. »

La constitution anglaise, qui a résisté jusqu'ici à l'esprit novateur, non sans subir quelques altérations, a sauvegardé aux Etats-Unis deux causes fécondes de prospérité et de santé sociale : le respect des vraies libertés, et le gouvernement local, qui servent de base aux institutions civiles.

Les écrivains que nous suivons dans cette étude ont le courage — rare de nos jours — d'établir une ligne de démarcation entre les libertés que les constitutions modernes ont octroyées aux nations dans les Deux-Mondes, et dont les effets ne justifient ni les promesses des publicistes, ni les complaisances des gouvernements, qui ne peuvent lutter contre les courants de l'opinion sans sombrer dans la tempête. La querelle est déjà vieille d'un siècle : elle a divisé les écoles, elle a passionné les esprits, elle a créé des partis : elle n'est pas près de finir. La liberté est l'idole à laquelle on a dressé des autels, comme l'antiquité païenne chez les Grecs et les Romains en décernait aux faux dieux, personnifications hideuses des vices de l'humanité. Au lieu de distinguer entre la vraie liberté et la liberté contraire, nos contemporains ont adoré la liberté pour elle-même, prise pour l'absence de tout frein capable de contenir les impulsions les plus fougueuses de la nature. Les législateurs ne se sont arrêtés que devant les abîmes dans lesquels la liberté ainsi entendue entraîne les nations, se contentant de châtier les actions qui violent le droit d'autrui en troublant l'ordre public, en lâchant la bride à tous les excès de la doctrine, traduite par la parole et par la plume, sans considérer que c'est l'idée qui fait l'acte, et qu'il est peu logique et peu politique de frapper l'effet sans supprimer la cause. Les révolutions qui sont passées à l'état endémique, et qui constituent ce qu'on pourrait appeler par l'ironie des mots l'état normal des sociétés dans les Deux-

Mondes, sont la démonstration par le fait de l'erreur fondamentale de nos contemporains.

Un autre aspect de la question, qui semble avoir échappé à un grand nombre de publicistes, que d'autres voient peut-être clairement et qu'ils veulent, c'est le progrès continu de la fausse liberté sur la liberté vraie dans la lutte acharnée qui s'est développée entre les deux forces dont l'une représente le bien et l'autre le mal. Cet antagonisme n'est pas d'hier; il remonte au commencement des choses ; il existe dans l'âme humaine, et de là il se manifeste dans la société, où il produit ces commotions terribles, que l'histoire enregistre, et qui sont les étapes funèbres du pèlerinage des nations en route vers une paix qui semble les fuir. Mais parce que nos politiques n'ont pas de philosophie, qu'ils n'ont pas d'autre critérium que l'opinion égarée par les sophistes, et d'autre règle que le fait accompli dans toute sa brutalité, ils ne soupçonnent même pas les complicités que le mal rencontre dans le cœur humain, et qui rendent son triomphe assuré, si la législature lui accorde des droits égaux à ceux que la vie tient de sa nature même. Cette marche ascendante du succès de la fausse liberté, nous y assistons ; à certaines heures plus sombres l'instinct de la conservation sociale se réveille ; on élève des barrages devant le torrent ; mais ces barrages construits à la hâte, véritable *opus tumultuarium*, sont bientôt emportés, et les ravages de l'erreur et du mal continuent sur toute la ligne. La police ne suffit pas pour arrêter les idées : il n'y a que les idées contraires, inculquées dans l'âme des générations, qui puissent en avoir raison.

Au plus fort des orgies de la fausse liberté, Pie IX éleva sa voix autorisée pour passer au crible de la théologie la doctrine de la liberté, entendue au sens que lui a donné la Révolution dans la *Déclaration des droits de l'homme.* Il réprouva un certain nombre de propositions, les plus populaires, les plus retentissantes, passées à l'état d'axiomes chez les savants et les hommes d'Etat. L'Europe lui répondit par un cri de colère ; le Pontife courageux fut réputé au-dessous de son temps, incapable de diriger la bar-

que de Pierre à travers les flots irrités de l'opinion. Le *Syllabus* fut arrêté à toutes les frontières ; ceux qui osèrent le promulguer payèrent leur indépendance devant le conseil d'état, et encoururent la disgrâce des souverains. Dans cette vaste clameur, où tant de voix se mêlèrent, on discernait les timides murmures des catholiques libéraux, atteints du mal de leur temps, épris eux aussi des beautés de la liberté, et n'échappant aux censures du Pontife romain qu'à l'aide de distinctions plus subtiles que loyales, en tout cas peu dignes d'hommes qui avaient bien mérité de l'Eglise, qui étaient des caractères sur le terrain de la politique, dédaigneux des faveurs des pouvoirs publics, préférant aux succès la lutte désintéressée de la liberté. Ils défendaient la liberté du bien ; ils auraient cru manquer de loyauté vis-à-vis d'adversaires qui demandaient la liberté du mal ; ils votèrent cette liberté, chevaleresques jusqu'au bout, et dupes d'une illusion généreuse, qui n'en était pas moins une illusion. Ils ont assisté à la ruine de leurs rêves, désenchantés peut être, mais libéraux impénitents.

On est heureux, au milieu des ténèbres qui se sont répandues sur toute la surface de la terre, dans cette cohue d'esprits de tout rang et de tout mérite qui crient à l'unisson « Vive la liberté ! » sans distinction ni réserve, de rencontrer des rares publicistes, qui sont voués au rôle ingrat de correcteurs d'idées fausses, et de redresseurs des torts, qui dominent leur temps, qui dédaignent les applaudissements, et vont leur chemin en laissant tomber de leur vaillante plume des vérités austères, repoussées aujourd'hui, demain victorieuses, si le monde doit s'arrêter sur les pentes de la décadence. Ne nommons ici ni de Maistre, ni de Bonald, ni Lamennais première manière, ni Donoso Cortès, tous de l'école théologique : ils ont tort à force d'avoir raison. Nous osons à peine signaler Jacques Balmès, si sage et si mesuré ; et Charles Périn, qui eut tant à souffrir des libéraux de Belgique, et qui reçut des coups du côté d'où il pouvait le moins les attendre. Nous préférons renvoyer les Américanistes à Frédéric Le Play, déjà cité dans cette étude, admiré dans les écoles de l'Europe savante, mis en quarantaine par les politiques, car ses doctrines dérangent

leurs calculs et leurs petits intérêts. On trouvera toute sa pensée sur la liberté dans *La Réforme sociale*, au chapitre qu'il consacre aux *Faux dogmes de la Révolution*, qu'il énumère et dont il fait justice.

Ce qui sépara ce sociologue et tous les écrivains qui le suivent de l'école adverse, c'est qu'ils ne distinguent pas la liberté du droit, dans toutes leurs revendications, tandis que les matérialistes réclament la liberté contre le droit comme pour le droit. L'erreur de ces derniers est analogue à une autre erreur dont ils sont les parangons, et qui consiste à confondre l'autorité avec la force, contre le droit, devant le fait triomphant. Cette théorie est si brutale, si dégradante pour l'humanité, elle sent d'une façon si intense son Tamerlan et son Gengis-Khan, que d'abord on ne croit pas tous les délicats du libéralisme capables de la soutenir. Tous, en effet, ne vont pas aussi loin ; ils se divisent en modérés et en radicaux, en tricolores et en rouges ; mais les violents ont le dernier mot, et ils entraînent les amateurs de nuances, qui s'arrachent les cheveux quand ils se réveillent au fond de l'abîme.

Il y a quelque chose de plus fort que le dilettantisme philosophique et politique : c'est la logique.

Puisque la liberté est inséparable du droit, il reste à ses partisans à déterminer le droit. Tandis que les matérialistes le déduisent de la volonté humaine, de cette volonté déréglée, viciée dès l'origine par la chute de nos premiers ancêtres, eux donnent au droit des bases plus saintes et plus solides, qui sont le Décalogue et les bonnes coutumes traditionnelles, dans lesquelles la raison saine s'incarne, en se multipliant par elle-même, à travers les générations qui nous les ont transmises. Ici on se retrouve, quand on n'est pas un sectaire d'école ou un aventurier de la politique. A l'aide de ces principes on peut sauver le monde, que la Révolution a ébranlé jusque dans ses fondements par des principes contraires.

(A suivre.)

P. At,

prêtre du Sacré-Cœur.

THÉOLOGIE MYSTIQUE[1]

Théologie Mystique : Deux mots qui amènent encore un sourire sur certaines lèvres, même sur des lèvres gardiennes de la Sagesse. Incrédulité ou ignorance, ni l'une ni l'autre n'est permise au prêtre chargé d'âmes à conduire vers Dieu : nul ne va au Fils s'il n'est tiré par le Père, et le Père attire comme il Lui plaît, par la voie frayée d'une laborieuse ascèse, ou par le sentier secret de la théologie mystique. Le prêtre, guide institué de Dieu, n'a point le droit d'ignorer les chemins qu'il foule, parce qu'il n'a pas celui d'égarer les âmes qu'il dirige. Saint Jean de la Croix, sainte Thérèse sont formels, et les auteurs unanimes sur ce point. Mais le prêtre canadien, plus qu'un autre peut-être, doit à l'Eglise et à sa patrie de connaître cette partie de la sainte doctrine : depuis les jours où le Canada est né, entouré de prodiges, la droite du Seigneur ne s'est pas retirée de dessus lui.

Mais la théologie mystique n'est-elle pas un *Jardin clos*, impénétrable aux profanes ? Les traités les plus abordables : le Château de l'âme, la montée du Carmel, ne sont-ils pas encore pleins d'obscurités ? Et les commentateurs n'ont pas dissipé ces ombres ! Voilà l'objection. Cependant on peut, en vingt lignes, prendre une idée schématique et précise de la mystique, comme des autres branches de la théologie. On peut trouver ensuite un ouvrage qui développe cette synthèse, sans la briser en mille détails.

La mystique se rattache au dogme, traité de la Grâce, par le chapitre des grâces gratuites ; à l'ascétisme, par l'oraison et par les actes de la voie unitive, dont elle est la partie passive.

---

1 — R. P. Aug. Poulain, S. J. — I. *Des Grâces d'oraison.* Traité de Théologie mystique. 5e édition, revue et augmentée. Paris, Retaux, 1906, in-8° de xvi-600 pp. Prix : 7 f. 50. — II. *L'oraison de simplicité.* La première nuit de saint Jean de la Croix. (Deux chapitres extraits du précédent), in-18 de 105 pp. Prix : 0 f. 80.

Elle a pour objet l'ensemble des actes surnaturels qui (au contraire des actes proprement salutaires) ne dépendent point de la volonté humaine, même assistée de la grâce.

Ces actes se classent en deux groupes : Dans le premier, de beaucoup le plus important, entrent les actes qui se rapportent directement à Dieu et lui unissent l'âme par un mode vraiment *spécifique :* on appelle ces actes *indéïques.*

Dans le second se rangent les phénomènes accessoires à l'union mystique, visions et révélations, qu'on nomme actes *exdéïques.* Nons n'en reparlerons plus dans cette synthèse. Disons simplement que ces actes n'importent point à la sanctification, qu'ils sont pleins de périls et d'illusions, et qu'on doit se montrer prudent, sévère même, à les admettre.

Pour les actes indéïques qui forment à proprement parler l'objet de la mystique, ils constituent *une connaissance expérimentale de Dieu, par le moyen des sens spirituels de l'âme.* Ces sens sont analogues aux cinq sens corporels, mais ne doivent pas être confondus avec les sens imaginatifs. En outre, le mot *expérimentale* indique que cette connaissance de Dieu n'est ni la connaissance rationnelle, ni la connaissance de foi, mais une connaissance directe, semblable à celle que nous obtenons de la nature sensible.

Cela posé, la mystique n'offre plus de secret, ni aux âmes contemplatives qui comprennent ce principe par leur expérience, ni aux profanes, s'ils l'admettent comme postulat. Ainsi agit-on en toute science.

Outre ce double caractère fondamental, les actes indéïques se reconnaissent à dix (10) signes secondaires, facilement perceptibles, et qui se retrouvent à tous les degrés *d'intensité* de l'oraison mystique : comme sont, pour ne pas les énumérer tous, une absolue indépendance de notre volonté ; une action physique sur le corps et les sens corporels (suspension) ; une impulsion à l'acquisition des vertus, etc...

J'ai parlé de degrés d'intensité. Il y en a quatre, sans plus. Les trois premiers : *quiétude, union pleine, extase,* sont respecti-

vement l'un à l'autre comme l'état faible, l'état moyen et l'état fort de la contemplation ; chacun d'eux se distingue nettement du degré précédent par un *fait nouveau*, emprunté à l'action immobilisante de l'oraison mystique. Le quatrième degré—extrêmement rare — est *l'union transformante*, dite aussi « mariage spirituel. » Il tire caractéristique d'un phénomène spécial : la participation *consciente* à la vie divine.

Toute la mystique est ainsi résumée : et telle est la doctrine développée par le R. P. Poulain dans l'ouvrage que ce modeste article présente aux lecteurs de la *Nouvelle-France.* Fruit de quarante années de travail, la première édition de ce livre (1901) marqua pour la science de l'oraison une ère nouvelle ; elle fut saluée, dans toute la littérature ecclésiastique, par un enthousiasme dont quatre éditions successivement épuisées ont montré la sincérité. Qu'on examine en effet les meilleurs manuels de théologie mystique antérieurs à celui du R. P. Poulain, et même les livres récents qui n'ont pas adopté ces classifications, et l'on comprendra, par les différences de clarté dans l'exposition des états, dans l'exégèse des textes, dans la conformité à la mystique *vécue*, de quelle suspicion d'obscurité le R. P. Poulain a relevé cette divine science.

A la valeur intrinsèque de l'œuvre, à la faveur du public, ajoutons les hautes approbations dont cet ouvrage a été honoré, celle du cardinal Préfet de l'Index, par exemple, et nous n'aurons rien dit encore des mérites nouveaux de la 5e édition que l'auteur a refondue entièrement et plus que doublée. Les additions sont aussi intéressantes que nombreuses. Chaque partie a reçu un perfectionnement *pratique* dont les directeurs d'âmes comprendront la portée ; des parties entièrement nouvelles ont pris place dans l'œuvre ; cinq chapitres s'adressent spécialement aux théologiens qui voudraient approfondir la matière.

Citons quelques titres : Oraison de simplicité ; Discernement des visions et révélations ; Epreuves ; Possessions ; Quiétisme ; Terminologie ; Enquêtes ; etc. . . . Règles de discernement et de con-

duite ; peintures et discussions des *épreuves* souvent incompréhensibles ; solutions pratiques des *cas si perplexes* que présentent certaines âmes d'élite ; détails *vécus* dénouant inopinément des situations irréductibles ; causes de quelques tentations violentes (blasphème, désespoir, incrédulité) et *adoucissements* qu'on y peut apporter : court aperçu des renseignements que trouveront dans cet inépuisable ouvrage les directeurs et les personnes inquiètes de leur voie spirituelle.

On pourra d'ailleurs se rendre compte de la méthode de l'auteur dans cette revision, en comparant l'opuscule (II), sur l'oraison de simplicité avec les chapitres correspondants des anciennes éditions.

Puisse celle-ci recevoir dans le clergé, les monastères, et parmi les personnes vouées à la perfection, l'accueil sympathique qui salua ses aînées. Puisse la connaissance de la théologie mystique ouvrir aux âmes saintes la largeur des commandements divins : *latum mandatum tuum nimis.*

fr. Valentin M. Breton, O. F. M.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

CAUSERIE SANS DIALOGUE. — LES IDÉES D'ALCIPE SUR LE POUVOIR CIVIL ET POLITIQUE. — UN LAÏCISTE INCONSCIENT PLUS LÉGISTE QUE PHILOSOPHE.

Cette fois, il me faut causer seul. En vain ai-je sonné à la porte d'Alcipe : sorti ! Le soleil du printemps y avait passé avant moi. En vain ai-je couru à la terrasse du Parlement, par où il commence d'ordinaire et nous commençons souvent ensemble la classique promenade de la Grande-Allée, de l'avenue des Erables et de l'antique et bourgeoise rue Saint-Jean. Pas plus d'Alcipe que de rossignols dans les arbres ou de fleurs dans le gazon. Je le regrette amèrement, pour moi d'abord, qui suis condamné à faire seul le tour du *Belvédère* comme un citadin intelligent, en causant avec ma canne ou mon parapluie, et pour vous ensuite, car Alcipe a ses idées qui sont souvent celles de tout le monde et ne sont pas toujours les miennes. Non seulement il a des idées que je ne veux pas avoir, mais il en éveille souvent que je n'aurais pas sans lui, et me donne l'occasion de maintes réflexions qu'il provoque parfois à dessein et maintes fois sans s'en douter. La causerie pour être intéressante a besoin d'être capricieuse : les causeurs laissés à eux-mêmes ne le sont pas toujours, et c'est en les aiguillant à droite et à gauche qu'on finit par leur faire dire tout ce qu'ils avaient l'intention de dire et de ne pas dire. Rien comme l'imprévu du dialogue pour sortir à propos l'entretien de la ligne droite et le ramener promptement au but par une courbe qui le rapproche en le dissimulant.

***

Les impressions d'Alcipe sur notre Assemblée législative se sont-elles modifiées ? Je le pense. Il est naturellement bienveillant, parfois et presque toujours jusqu'à l'optimisme. La dernière

fois que vous l'avez vu, sa tristesse et sa mauvaise humeur n'étaient au fond qu'une bienveillance désespérée de ne pouvoir pas estimer et louer.

Et puis, il faut bien le dire, au fond de cette sévérité il y avait un amer chagrin et un secret dépit. Amer chagrin, parce qu'Alcipe est patriote jusqu'à vivre de son pays plus que de lui-même, jusqu'à ressentir les humiliations et les épreuves de sa race plus que les siennes ; secret dépit, parce qu'Alcipe est parlementariste convaincu autant que patriote. Pour moi le régime vaut à peu près plus ou moins toutes les autres formes de gouvernement. Rien ne vaut la république, quant elle est idéale, quand le peuple est intelligent et honnête, qu'il choisit les gouvernants au mérite, et que ceux-ci se désintéressent de toute autre chose que de l'ordre public, de l'honnêteté des mœurs, de la prospérité et de la grandeur de la patrie. En pays monarchique rien ne vaut la monarchie quand elle est vraiment chrétienne, quand le prince est ferme et sage et tout entier aux intérêts de ses peuples, et que peuples et grands rivalisent avec le prince de zèle et de dévouement pour le bien public. Pour Alcipe, au contraire, le gouvernement parlementaire est partout et toujours le gouvernement idéal, quel que soit le tempérament du peuple et quelles que soient les conditions de la société : et c'est à lui qu'est attaché le salut de la patrie. Aussi ne pardonne-t-il pas facilement aux hommes qui discréditent par leurs fautes son gouvernement idéal et qui en font trop vivement ressortir les infirmités et les imperfections. L'excellent homme, en bon avocat qu'il est, a fait un procès rigoureux à nos législateurs et les a décrétés coupables d'inconsidération, de légèreté, et d'inconscience ou de veulerie, dans la triste et ridicule affaire de Cynopolis, au fond, pour m'arracher des mains le trait qu'il redoutait pour le régime qu'il adore. Mais après les dernières séances de l'Assemblée législative, où se sont livrés les derniers combats de parole qui ont mis fin pour un temps à la croisade du grand « Godefroi de Brouillon » contre l'instruction publique et l'honneur de la province de

Québec, Alcipe a reverdi à la joie et nous arriverait aujourd'hui avec un sourire de printemps. Aurais-je la cruauté de lui montrer dans son beau ciel bleu encore plus d'une giboulée ?

***

Alcipe lui-même m'a signalé un danger dans une disposition assez commune aux esprits cultivés de notre pays, même les meilleurs, qu'il appelait non sans raison le *laïcisme.* Il l'attribuait non au vieil esprit gallican qui, par quelques-unes de nos lois et par les commentateurs de l'ancien droit français, l'a inoculé à un grand nombre de légistes. Alcipe n'a pas tort : j'en ai convenu.

Je veux aujourd'hui lui donner plus amplement raison, si amplement même, qu'à la fin il se trouvera laïcisant lui-même, non seulement sans s'en douter, mais absolument malgré lui.

Le mal dont il s'agit n'est point particulier à notre pays : c'est peut-être présentement la grande faiblesse humaine de l'Eglise dans tous les pays du monde. Si l'Eglise de France, ce qu'à Dieu ne plaise, ne sort pas victorieuse et rajeunie de la persécution hypocritement et tyranniquement légale qui s'ouvre pour elle, c'est au laïcisme qu'elle le devra, non au laïcisme persécuteur des ennemis qui centuple ses forces en les réveillant et les concentrant, mais au laïcisme des amis, qui non seulement ne comptent pas assez sur les divines promesses faites à la société religieuse et à son chef, et attendent trop des habiletés et des compromis de la politique humaine, mais semblent avoir remplacé par la religion de la légalité le sens du droit.

Tout royaume divisé est sûr de marcher à la ruine. L'ennemi le sait et il n'a pas de meilleure tactique que d'isoler le peuple chrétien de ses chefs naturels, le fidèle du prêtre, le prêtre de l'évêque, l'évêque du Pape. Quand il a semé, je ne dis pas la division et le schisme, mais seulement ce sentiment inquiet et ombrageux qui ressemble à la défiance ou à la jalousie, il se croit tout possible et ose tout contre l'œuvre de Dieu. Les tribuns qui aux heures troublées mènent ses campagnes, consciemment ou

non, ne crient pas sus au catholicisme ou au christianisme : leur appel ne trouverait aucun écho dans le peuple qui n'a pas renié son baptême. Ils disent : « Le cléricalisme voilà l'ennemi ! »

Alcipe ne se laisse pas duper à cette formule qui en trompe tant d'autres : il devine où visent les coups portés au clergé. Il comprend à merveille que si l'Eglise catholique est essentiellement, comme le rappelait Pie X dans sa magistrale encyclique aux Français, une société inégale qui se compose de ceux qui sont enseignés et de ceux qui les enseignent, de ceux qui gouvernent et de ceux qui sont gouvernés, que ceux qui y sont privilégiés d'honneur et d'autorité le sont aussi de dévouement, d'abnégation et de service, et qu'après tout personne n'est prêtre ou évêque pour lui-même, mais pour ceux qui ne le sont pas. C'est pourquoi il juge non sans raison que toute atteinte portée à la liberté du prêtre est un attentat contre la liberté du peuple chrétien, et que tout ce qui amoindrit le sacerdoce outrage la dignité des fidèles eux-mêmes. Il croit que si la vie du prêtre et du religieux est de droit divin étrangère autant que possible aux préoccupations ordinaires de la vie civile et vouée au service de Dieu, c'est moins pour Dieu lui-même qui n'a nul besoin de nos hommages que pour les hommes qui ne se peuvent point passer du service de Dieu. S'il eut été consul dans l'ancienne Rome, il eut cédé le pas aux Vestales et incliné les faisceaux devant elles. Chef d'un empire chrétien, il céderait son cheval au dernier des prêtres, non seulement par hommage à la majesté divine présente dans le plus humble de ses serviteurs, mais par respect et par amour pour son peuple et dirait volontier : « Le peuple, ce n'est pas moi, c'est lui. »

Mais voici où ce catholique d'ordinaire aussi éclairé que sincère et cet économiste avisé se laisse duper par son parlementarisme, qui est bien quoiqu'il veuille une forme de laïcisme.

Alcipe comprend que les biens proprement ecclésiastiques et religieux ne sont point à l'usage de l'Eglise seulement, mais à l'usage de tout le monde, et que leur imposer une part des charges

communes, c'est soustraire sottement une part du revenu affecté au service de tout le monde. Il veut que l'Etat maintienne l'immunité des biens consacrés au culte et aux œuvres pies parceque ces biens sont employés tout entiers aux premiers et aux plus importants des services publics dans tout pays civilisé. Mais il n'est pas loin de penser que cette immunité est de droit purement humain.

Pour lui, toute loi civile qui dispose arbitrairement d'une manière ou d'une autre de biens proprement religieux ou ecclésiastiques, sans le consentement des administrateurs-nés de ces biens, pour d'autres fins que celles auxquelles ils ont été consacrés, peut être une loi inopportune, inique même et contraire aux vrais intérêts de la société ; mais c'est une loi véritable et cette loi fait le droit.

Il prétend, par exemple, qu'une loi provinciale qui prélèverait un percentage sur des biens légués par testament à l'Eglise ou aux œuvres pies ne serait ni sage, ni équitable, et ne ferait pas honneur à un gouvernement chrétien, mais n'excéderait en rien les pouvoirs de la Législature, et que cette loi ferait le droit.— J'ai l'irrévérence de croire et de lui soutenir qu'une telle loi, en ce qui regarde les legs faits aux œuvres pies, sauf les frais nécessaires d'enregistrement, n'est en soi qu'une rapine légalisée, à peine excusable par l'ignorance des législateurs et le silence des intéressés.

Ce dissentiment entre nous vient de loin. Alcipe est un légiste ; il a le culte de la loi — plus que celui des législateurs. Pour lui, comme pour tous les légistes qui ont en général beaucoup d'érudition et peu de philosophie, la loi fait le droit. Or la loi, c'est la volonté du pouvoir souverain. Le pouvoir souverain en matière civile, c'est le Parlement provincial qui « peut tout, excepté changer une femme en homme et un homme en femme. » Particulièrement les biens temporels étant par leur nature même sujets à la juridiction du pouvoir civil, si celui-ci n'est point la source première de tout droit de propriété, aucun droit cependant n'ex-

iste dans la société civile que dans la mesure où il est reconnu et formulé par lui.

Tout cela est très vrai et n'est pas vrai du tout, suivant qu'on l'entend.

L'erreur d'Alcipe, qui est la grande erreur moderne et qui est très ancienne, aussi ancienne que Rome païenne et la Grèce, et aussi l'erreur de tous les pouvoirs politiques qui les ont précédées, c'est de croire que l'homme est créé pour la société civile et non pas la société civile faite pour l'homme, et par suite que l'homme ne vient au monde que pour servir l'Etat et non pas que l'Etat n'est constitué que pour le service de l'homme. Les parlements en général et le très grand nombre des légistes sont de l'avis d'Alcipe, qui est le contre-pied de l'ordre naturel et du bon sens. Mais les parlements et les légistes n'y peuvent rien : tant que l'homme sera ce que Dieu l'a fait, les sociétés seront faites pour lui et lui ne sera pas fait pour les sociétés.

La première et la plus nécessaire des sociétés humaines, celle par laquelle l'homme entre en ce monde, n'existe que pour lui donner tout ce qu'il est et tout ce qu'il a, l'être, la vie et l'éducation. Toutes les autres sociétés sont également constituées pour lui, pour son utilité et son service, tellement que si elles cessaient de lui être nécessaires ou simplement utiles, elles n'auraient plus aucune raison d'être et il n'aurait plus aucune raison de les former ni de les maintenir.

Quand on n'est pas docteur en droit et qu'on n'a pas la tête chargée de plusieurs bonnets, il suffit d'avoir un peu de philosophie ou même d'avoir lu une fois dans sa vie ce païen de bon sens qui se nomme Aristote, pour ne pas ignorer que la famille est faite pour l'individu, la société civile pour la protection et le service des familles, les sociétés politiques pour la protection et l'utilité des sociétés civiles.

De là en bonne logique, — je ne dis pas en logique de politicien ou d'avocat dont je n'ai aucune idée — Alcipe ne pourrait pas m'empêcher de conclure que l'Etat, qui représente la société politique, a pour premier et principal devoir de veiller à la paix et au bon ordre entre les cités et entre les familles, de protéger tous les droits sans en absorber aucun. L'Etat, quel qu'il soit, ne peut donc pas à son gré changer les conditions naturelles de la société civile et politique, ni celles de la société domestique ; il ne peut pas davantage confisquer à son profit aucun des droits

naturels à l'homme, pas plus qu'aucun autre le droit d'association et de propriété.

Ni le droit individuel de propriété, ni le droit d'association, ni le droit de propriété des associations ne viennent du pouvoir civil ou politique, puisqu'ils lui sont antérieurs en fait et logiquement : il ne peut donc qu'en règler l'exercice et l'usage autant que le requiert la fin même de la société qu'il gouverne pour le bien de tous. Il ne crée donc pas le droit : il le reconnaît, l'authentique, en détermine les applications pratiques, et s'engage, dans certaines conditions, à le protéger contre toute atteinte.

La question n'est pas de savoir si le pouvoir civil ou politique est personnel ou collectif, héréditaire ou électif, s'il est aux mains d'un seul et sans contrôle, ou si chacun de ses actes doit être sanctionné d'une façon ou d'une autre par la majorité des cités ou des citoyens. Ce sont là de purs accidents de forme qui varient avec les circonstances de temps et de lieux, suivant les coutumes, les usages ou les caprices des peuples. Mais ce pouvoir ne change pas de nature, quel que soit le sujet en qui il réside et quelles que soient les conditions dans lesquelles il s'exerce.

Peu importe que Jésabel soit la femme d'un tyran ou une majorité parlementaire, voire même un « bloc républicain » : si elle attente à la vie de Naboth, ou met seulement par caprice la main sur sa propriété, Dieu et la conscience humaine condamneront son crime souverain, et tôt ou tard « les chiens dévorants » fouleront de leurs pieds et traîneront dans la boue des rues le pouvoir qui se croit au-dessus de la nature et de la justice voulues par Dieu.

Pouvoir souverain, dont la volonté soit sans appel, parce qu'il fait le droit et la justice de ce qu'il veut, il n'y en a qu'un au monde, celui de Dieu, et il n'y a jamais eu au monde qu'un seul homme qui en ait été dépositaire, celui qui seul a pu dire : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. » Mais tout pouvoir même temporel n'a jamais été donné de Dieu sur la terre ni à un autre homme, ni à une assemblée, ni à un peuple, ni au genre humain.

Le pouvoir souverain donné aux hommes, c'est celui qui peut tout ce qui est nécessaire à la fin de la société qu'il gouverne et au delà ne peut rien. Le pouvoir souverain de la plus haute et de la plus vaste des sociétés humaines fondée par Dieu même, pour n'avoir aucune limite dans le temps ni dans l'espace, est

limité lui-même par la constitution et la fin de la société qu'il gouverne comme vicaire de Dieu. S'il définit souverainement et sans appel humain le droit et la justice, c'est qu'une assistance particulière de Dieu lui est promise, et encore peut-on dire qu'il ne les crée point mais en détermine les applications. Plus étroites encore sont les limites de la souveraineté civile ou politique : souveraine parce qu'elle n'est contenue par aucun pouvoir supérieur dans le même ordre, mais qui n'est voulue que pour le bien temporel et spirituel des individus, la protection des familles et de toutes les sociétés honnêtes que l'homme peut fonder pour son bonheur en ce monde ou dans l'autre.

Nous voilà bien loin de notre sujet, pensez-vous, et nous aurions grand besoin qu'Alcipe nous remette sur la voie. Nous y sommes.

Il s'agit de savoir d'où vient à l'Eglise son droit de propriété et d'où vient aux biens ecclésiastiques et religieux leur immunité ? Est-ce un droit qui origine de la seule volonté du pouvoir civil ? Est-ce un droit qui appartient à l'Eglise avant toute reconnaissance de la loi civile, de droit naturel et de droit divin ?

N'en déplaise à Alcipe, c'est de ma nature même et de la volonté de Dieu que je tiens le droit à la propriété comme le droit à la vie, et non du Parlement, lequel ne peut m'empêcher d'acquérir légitimemeut par succession, donation ou travail honnête, ni de disposer de mon bien comme je l'entends pour des fins qui ne sont pas immorales.

C'est également de ma nature que je tiens le droit d'entrer en société avec d'autres hommes chaque fois que j'y trouve un avantage temporel ou spirituel pour moi et les miens. Que le pouvoir civil reconnaisse une société, c'est son droit ; qu'il mette à cette reconnaissance les conditions indispensables pour le bon ordre, la paix publique et la sauvegarde des intérêts communs, c'est son devoir ; mais parce qu'il est l'Etat, il ne peut à son gré ni interdire, ni dissoudre une association honnête et légitime de sa nature, ni le dépouiller en tout ou en partie de ses biens, ni les affecter sans son consentement à des usages qu'elle réprouve, ni l'empêcher d'en disposer en faveur de qui elle veut, ni l'empêcher d'hériter et d'acquérir de qui veut lui céder ses biens à titre onéreux ou gratuit.

L'Eglise catholique est une société légitime et honnête dans laquelle tous les citoyens peuvent entrer, et qui a le droit de vivre

comme société humaine qu'elle est sans le permis du pouvoir temporel quel qu'il soit. Or une société humaine qui a le droit de vivre et de se gouverner indépendamment de tout pouvoir humain a également le droit de posséder des biens temporels et d'en faire l'usage qu'elle croit nécessaire et légitime sans l'assentiment de qui que ce soit.

Ce que je dis de l'Eglise catholique s'entend, proportion gardée, de toutes les associations religieuses qu'elle forme ou qu'elle autorise pour des fins de religion ou de charité. Vis-à-vis de ce droit qui existe avant lui et sans lui, l'Etat n'a qu'un pouvoir, celui de le reconnaître, et qu'un droit, celui de le protéger.

Les biens ecclésiastiques ou religieux ne sont donc pas plus que les autres au pouvoir de l'Etat ; ils n'appartiennent ni à la commune, ni à la couronne, ni à la nation : ils appartiennent à ceux à qui ils ont été donnés honnêtement, et personne n'en peut disposer légitimement que ceux qui en ont l'administration pour des fins prévues par les acquéreurs et les donateurs.

En résumé, le Parlement n'a sur les biens ecclésiastiques et religieux acquis légitimement et honnêtement que le droit du plus fort. Si c'est de ce pouvoir qu'Alcipe entend parler, le Parlement peut tout, en effet, même faire qu'il n'y ait plus ni homme ni femme. Mais toute loi qui viole un droit non seulement ne fait pas le droit, mais n'est même pas une loi et par elle-même n'oblige la conscience de personne, fût-elle votée à l'unanimité, votée par tous les parlements du monde. Et toute loi de ce genre ne tuera jamais que les sociétés qui les imposent ou qui les subissent.

Qu'en direz-vous, Alcipe ?

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Pie X et les nouveaux évêques français. — Le principe de la séparation de l'Église et de l'Etat en Italie. — La Russie et la bibliothèque vaticane. — Anna Taïgi. — Manifestation sacrilège.

Il y a longtemps que les annales de la Papauté n'avaient eu à raconter un acte pontifical comme celui que Pie X a accompli dans la basilique vaticane par la consécration de quatorze évêques français. Le récit semble en être emprunté au *Liber Pontificalis*, tant la grandeur s'y mêle à la simplicité.

Au point de vue matériel nul éclat, presque nulle décoration. A côté de l'autel de la chaire du Prince des apôtres, un trône pour le Saint-Père, de dimensions modestes; en face, sur deux longues tables, quatorze pierres sacrées, pour permettre aux nouveaux élus de célébrer les divins mystères en union avec le Chef de l'Eglise. A une faible distance et du trône et des autels, une foule, en majeure partie composée de Français, partageant entièrement les émotions de ceux qui allaient recevoir l'Esprit de Dieu par le ministère du représentant de Dieu.

Revêtu de la mozette rouge, humble, grave, bénissant, s'avançant à pied derrière la croix papale, Pie X a fait son entrée dans la basilique, accompagné par le cardinal Rampolla, en qualité d'archiprêtre, des nouveaux évêques, du chapitre de Saint-Pierre, tandis que les voûtes de l'église retentissaient du *Tu es Petrus*, qu'elles redisent si souvent, sans que jamais la parole du Christ lasse les émotions de ceux qui l'entendent.

Puis s'est déroulé le grand drame liturgique de la consécration, dont les cérémonies, si belles déjà par elles-mêmes, étaient grandies et par l'orage révolutionnaire qui grondait au dehors, et par la foi qui n'appelait Dieu que pour avoir un plus ardent courage dans le combat contre les ennemis.

Les heures de cette grande matinée, les minutes des heures étaient pleines de Dieu; chacun en sentait le poids et la majesté, et celui qui était plus près de Dieu encore que tous en révélait la présence par l'accent si plein de foi de sa voix et la majesté de son geste. La vision des trois bénédictions des litanies, de l'imposition des mains, l'onction avec laquelle fut prononcée la formule *Accipe Spiritum Sanctum*, et entonné le *Veni Creator*, resteront à jamais dans le souvenir des témoins du sacre. Puis, ce fut la communion en compagnie du Pape, lui, eux debout, à l'autel, mangeant le même pain, buvant au même calice. Puis, ce fut l'imposition de la mitre, l'intronisation, puis le défilé des nouveaux consacrés au milieu des assistants qu'ils bénissaient de leurs mains tremblantes, tandis que Pie X les suivait du

regard et des bénédictions de son âme, et que les chantres, interprétant les sentiments de tous, chantaient à plein cœur l'hymne de la gratitude.

Quand enfin ces quatorze consacrés pour la lutte traduisirent leurs remerciements dans le *Ad multos annos* ! adressé à Pie X, les âmes étaient haletantes, tant elles voyaient de grandeur dans ce congé qui s'exprimait en vœux trois fois réitérés d'une longue vie pour voir de longs combats.

Le lendemain, 26 février, le Saint-Père reçut dans la Salle Royale et les nouveaux évêques et tous les Français présents à Rome.

Les acclamations se ressentirent des impressions de la veille : elles furent enthousiastes. Se faisant l'interprête de tous, le cardinal Mathieu prononça un discours très éloquent, remerciant le Pape, au nom des catholiques français, des témoignages de son amour pour la France et de l'énergique appui qu'il lui a donné en ce temps de crise.

En un discours, qu'en dépit du respect dû à la dignité pontificale, les applaudissements interrompirent souvent, Pie X, après s'être réjoui de voir tant de Français autour de lui, loua la foi de la France, parla de ses douleurs, demanda l'union de tous pour le combat nécessaire qui allait être livré, l'union de tous sous le drapeau de l'Eglise et la conduite des évêques, promettant à ce prix la victoire.

***

Le mandement de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, dont il a été parlé dans les précédentes *Pages romaines*, a pris réellement les proportions d'un événement dans toute l'Italie. Après la *Difesa* dont les paroles ont été reproduites, l'*Osservatore romano* a combattu, en termes non moins catégoriques, le mandement incriminé. D'autre part, les évêques de la province métropolitaine de Milan, réunis dans cette ville, en concile provincial, ont protesté, dans une lettre collective adressée au Pape contre « la voix dissonante dont la parole a été exploitée contre la vraie doctrine et la discipline de l'Eglise par la presse libérale. » Enfin, dans la réponse qu'il leur a adressée, Pie X s'exprime, à son tour, en des termes qui sont un désaveu, une condamnation de l'acte et des doctrines de Mgr Bonomelli.

Nous vous sommes vivement reconnaissant pour la part que vous prenez à la douleur amère dont est remplie Notre âme à cause d'une récente publication sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, publication vraiment déplorable en soi et qui, à raison des circonstances douloureuses où elle paraît, est plus déplorable encore par les conséquences désastreuses que vous prévoyez, Nous voulons dire par le dommage grave provoqué dans une multitude d'esprits qui sont attirés par les opinions libérales modernes et qui sont étrangers aux distinctions.

Ils regardent uniquement la source d'où émanent certains écrits, ils la croient autorisés et boivent, étant donné le concours de la presse perverse,

le poison mortel de certaines maximes que l'Eglise n'acceptera jamais. Au reste, Nous veillons avec sollicitude sur ce qui regarde la vraie doctrine et la discipline de l'Eglise, et vous pouvez être sûrs que les soins de Notre apostolique vigilance ne manqueront jamais.

L'Osservatore romano a publié sans commentaire et la lettre des évêques et celle du Pape. Faisons de même, tout en ajoutant cependant que Mgr Bonomelli, venu à Rome malgré le désir du Saint-Père, n'a pas été admis à une audience pontificale, une rétractation écrite n'ayant pas encore été faite par lui.

***

M. Louis Pastor vient d'être confirmé pour une nouvelle période de cinq ans dans sa charge de directeur de l'école historique autrichienne de Rome. C'est là une nouvelle bonne fortune pour la science archéologique et historique dont M. Pastor est un des représentants les plus autorisés, bien qu'il ne puisse parvenir, dans certains de ses ouvrages, à se montrer historien impartial.

Pour ne pas avoir un institut à Rome chargé d'étudier les secrets de l'histoire dans les archives du Vatican, la Russie, en dépit des préoccupations que lui donne sa situation intérieure, cherche à établir des rapports amicaux avec la bibliothèque vaticane. Imitant, en cela, les autres nations du monde, qui se font un honneur d'offrir à la grande bibliothèque de la Papauté les meilleurs ouvrages de leurs plus grands écrivains, la Russie envoyait naguère au Saint-Siège la collection de ses trésors historiques. Des presses de la typographie synodale de Moscou, elle a choisi parmi les meilleures œuvres les ouvrages de Mons. Porphyre Uspenski sur le Mont Athos, les catalogues des manuscrits slaves de la bibliothèque du Synode. Des archives des affaires étrangères, confiées à la garde du célèbre historien Brélokurov, elle a pris 300 volumes, édités par la direction des archives, où sont recueillis les plus précieux documents sur les rapports de la Russie avec les puissances étrangères. De son côté, jalouse de se montrer généreuse à son tour, la société d'histoire ancienne et de littérature qui fait partie de l'université de Moscou a fait don à la bibliothèque vaticane de toutes les monographies et textes slaves qu'elle avait publiés. L'institut Lazaver, fondé, il y a près d'un siècle par une riche famille arménienne de Lazaver émigrée de Perse en Russie, a donné, elle aussi, la plus grande partie de ses publications, parmi lesquelles il suffit de citer les savants travaux de l'Emin sur la philosophie, la littérature arménienne, ceux de Kryniski sur la littérature persane et l'histoire de l'Islam, ceux de Khalkhanow sur la littérature grégorienne, pour en faire connaître la valeur. Le musée Rumiantzov a offert quantité de savantes publications.

L'académie ecclésiastique de Moscou, dont le siège est dans la célèbre « Laura » de Serghievo, à 60 verstes de la Métropole, a fait don de la collection de son organe officiel, le *Bogoslowsky Viestnik*, la revue théologique la plus sérieuse de la Russie, ainsi que de celle des additions aux versions russes des saints Pères, série de volumes qui sont la gloire de la littérature slave. Kiew, la magnifique métropole de saint Vladimir, qui montre avec orgueil dans son Vladimiski Sobor les merveilleuses peintures de Vasnetzov, de Vetorev et d'autres fameux artistes, a envoyé le recueil complet des Zapiski de l'université, riche des plus précieuses recherches sur l'histoire de la Russie méridionale. L'académie théologique de Kiew, dont le siège est dans le monastère de Spassky, a offert son bulletin officiel : *Erudy Kierskoi Dukchovnoï Akademii*, qui compte plus de 40 ans de vie, et voit, parmi les noms de ses collaborateurs, celui de Dmikiewski, le célèbre exégète. Il n'est pas jusqu'à la ville commençante d'Odessa qui n'ait voulu participer à la générosité commune en envoyant ses Zapiski, ses chroniques byzantines, un remarquable ouvrage sur la numismatique grecque et les 300 volumes de Narasli. Tiflis, Kazan, se sont associés à l'élan général par l'envoi de leur *Sbornick*, qui renferme la description des localités du Caucase, non moins que les catalogues des manuscrits georgiens et arméniens, par le don du *Pravoslavnyi Sobesiednik*. Cette énumération, déjà trop longue, est loin de faire connaître toutes les richesses scientifiques dont la Russie a doté la bibliothèque vaticane. Elle fait présager que ce rapprochement entre le Vatican et la nation schismatique, commencé par la science de l'histoire, finira dans l'union complète d'une même foi.

***

Le dimanche, 4 mars, la Sacrée Congrégation des Rites, réunie au palais apostolique du Vatican, a procédé, *coram sanctissimo*, à la lecture du décret sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Anna-Maria Taïgi. Les attardés de la vie qui vécurent à Rome dans la première moitié du XIXe siècle connurent cette humble femme du peuple, que les liens du mariage avaient unis à un époux à l'humeur acariâtre, au caractère emporté, qui fut chargée d'enfants, passa sa vie dans la condition modeste d'une mère de famille obligée de subvenir à tous les besoins des siens et qui, au milieu de tous les travaux de son ménage, voyait journellement les futures luttes de l'Eglise et ses triomphes dans un soleil que Dieu semblait avoir fait tout exprès pour elle et qui, placé un peu au-dessus de sa tête, la suivait partout, s'avançant ou s'arrêtant avec elle et lui donnant des rayons illuminateurs sur les âmes de ceux ou de celles qui l'approchaient. A l'éclat de cette étrange lumière qu'elle était seule à voir, l'avenir n'avait plus aucun secret pour la pauvre femme qui

dévoila bien des fois à des cardinaux, au Pape lui-même, ce que Dieu leur réservait de joies ou de peines.

Epouse, mère, pauvre, humble jusqu'à son dernier jour, sa mémoire est restée en grande vénération dans Rome, où elle vécut et où elle dort son dernier sommeil dans l'église Saint-Chrysogone, au Trastevere. Ce n'est point toutefois du côté merveilleux de sa vie que Pie X a parlé dans le discours qu'il a prononcé à la suite de la lecture du décret. Mettant cette grande figure plus à la portée de nos regards, le Pape a montré en elle la glorification du mariage chrétien. Elle ne se maria fort jeune que pour échapper aux dangers qui menacent la vertu de la jeune fille dans le monde, se consacrant tout entière à l'amour de son mari, à la bonne éducation de ses nombreux enfants ; elle n'eut de repos, le moment venu, que ses filles ne fussent chrétiennement et convenablement établies.

Tandis que de nos jours, a fait observer le Saint-Père, une femme verrait dans le caractère difficile et injuste de son époux, un motif de le quitter, la Vénérable n'y vit qu'une raison de redoubler de tendresse et de prévenance.

Et comme tout dans l'Eglise ne se fait qu'à l'heure marquée par la grande sagesse de Dieu qui fait luire la lumière au moment où les ténèbres deviennent plus épaisses, c'est au moment où, sous prétexte de rendre l'homme plus grand dans l'usage de sa liberté, on cherche à le débarrasser des liens matrimoniaux sous le moindre prétexte, que la Papauté montre au monde jusqu'à quel héroïsme de vertus un mariage mal assorti peut porter l'époux qui en accepte chrétiennement les charges.

***

C'est coutume, chaque année, à Rome, de fêter l'anniversaire de la mort de Giordano Bruno qui fut brûlé vif comme hérétique et violateur de ses vœux, en 1600. On a là une belle occasion de crier contre la Papauté, d'accuser l'Eglise d'ignorantisme et de cruauté, en un mot, de faire une éclatante manifestation anticléricale. Jusqu'à ce jour, le monde officiel s'était plus ou moins associé à ces démonstrations impies. Pour la première fois, cette année, la tradition ne s'est point maintenue ; aucun membre du gouvernement ne s'est rendu à l'invitation qui lui a été faite. La déception a été si grande que les discours en sont devenus menaçants pour l'autorité civile « dont les complaisances pour l'Eglise sont devenues un danger pour l'avenir de l'Italie. »

Autour des chefs de l'anticléricalisme réunis, dans la grande salle du collège romain d'abord, sur la place du Campo di Fiori, ensuite, où s'élève la statue de Giordano Bruno, se pressaient des étudiants, des étudiantes, et toutes les sociétés révolutionnaire de Rome. En la personne du malheureux

dominicain qui renonça à ses vœux pour embrasser le calvinisme et s'en fut en Angleterre, à Wittemburg, à Prague, à Francfort, prêchant que Dieu est la substance de la vie de toutes choses, l'univers un animal immense dont Dieu est l'âme, on a acclamé un héros, un génie, le précurseur de la science moderne, le chef d'une philosophie nouvelle. Le récit de son supplice a été l'occasion de vouer à l'exécration des siècles le tribunal de l'Inquisition « qui fit périr sur le bûcher trente mille hérétiques en Espagne et en condamna à divers supplices, *(en une seule fois)*, aux Pays-Bas, *trois millions?!!* » On s'est félicité de la disparition de l'Inquisition, mais on a rappelé que « la louve, (l'Eglise), pour avoir changé de peau, n'a pas modifié ses instincts et ses vices : voilà pourquoi elle s'est emparée de l'enseiguement de la jeunesse, de la bienfaisance envers les pauvres, etc. » Et quand, tous les paladins de l'anticléricalisme eurent exprimé leurs regrets de ne plus voir de sanglantes persécutions déchaînées contre l'Eglise, ce qui menace de laisser s'affaiblir l'idéal de la lutte contre la religion, près de vingt mille manifestants ont parcouru les rues de Rome, drapeaux rouges déployés, chantant l'*Internationale*, criant : « A bas l'Autriche ! » en passant devant l'ambassade d'Autriche ; « A bas les Jésuites ! » en face du Gésu ; « A bas le Pape ! » en se croisant avec quelques prêtres qui traversaient une rue ; « A bas tous les gouvernements ! » et acclamant la France anticléricale et la République.

Cette surexcitation antireligieuse a porté trois jeunes étudiants de 15 à 16 ans à commettre d'épouvantables sacrilèges. A Saint-Martin des Monts, à Sainte-Praxède, à Sainte-Marie Majeure, à la Madone de Loretto, à la Madone des Monts, où ils se sont présentés pour recevoir la sainte communion, ils ont craché les saintes espèces, en proférant les plus horribles blasphêmes. L'autorité civile a mis un terme à leur acte impie par leur arrestation. L'autorité ecclésiastique a ordonné trois jours de solennelles réparations dans la basilique de Sainte-Marie Majeure. Mais à quoi bon mettre en prison trois pauvres jeunes égarés et laisser parler librement ceux qui n'ont d'autre but que de blasphémer Dieu devant les foules, bafouer la religion, et proclamer que le monde ne sera heureux qu'en dehors de toute idée religieuse ?...

DON PAOLO-AGOSTO.

LA « CATHOLIC ENCYCLOPÆDIA »

Les éditeurs de la nouvelle Encyclopédie nous ont adressé un exemplaire de la brochure contenant, outre le prospectus très détaillé de l'œuvre en préparation, une cinquantaine de pages spécimens ainsi que de nombreuses cartes et gravures hors texte et dans le texte qui doivent y figurer. L'apparence de cette belle brochure in-4°, avec sa riche couverture, son excellent papier et son texte d'une exécution typographique irréprochable, est on ne peut plus attrayante. Et ces dehors n'ont rien de decevant, car les quelques sujets choisis au hasard y sont traités par des écrivains compétents, et de façon à éclairer et à renseigner exactement tous les intéressés, qu'ils aient ou non le bonheur de partager notre foi. On est heureux d'y trouver, avec illustrations appropriées, plusieurs articles de provenance et de saveur canadiennes.

La maison Appleton adressera bientôt à une élite de futurs souscripteurs désirables, un exemplaire de cette brochure-prospectus avec des offres d'avantages particuliers pour ceux qui souscriront d'avance à l'Encyclopédie.

Le Révérend Père John-J. Wynne, S. J., n'a pas démissionné du Bureau des Directeurs de la *Catholic Encyclopædia*, et il n'a aucunement l'intention de le faire. Il y a quelques mois, il résigna sa collaboration à l'*Encyclopædia Americana*, et profita de l'occasion pour prémunir les catholiques contre l'usage que faisaient de son nom les agents de cette œuvre. Grand nombre de personnes, qui n'avaient pas connu les relations du Père Wynne avec l'*Americana*, en conclurent faussement qu'il avait cessé d'être un des rédacteurs de la *Catholic Encyclopædia*. Il croit nécessaire de corriger cette erreur et de déclarer que, au contraire, un des motifs qui l'engagèrent à se retirer de l'*Americana*, ce fut l'avantage de pouvoir consacrer son temps et son travail exclusivement à la *Catholic Encyclopædia*.

La Rédaction.

BIBLIOGRAPHIE

I. Le fléau maçonnique, par l'abbé J. Antoine-Huot, 180 pp. in 12, Dussault & Proulx, imprimeurs, Québec, 1906.

Pour composer cet opuscule l'auteur a sagement utilisé les loisirs forcés que lui impose une santé délicate. Il a su condenser dans son travail une somme considérable d'informations empruntées aux sources les plus autorisées. Le lecteur désireux de connaître brièvement les origines, les agissements et le but de la secte anti-chrétienne trouveront ici, dans un volume commode et succinct, une mine de renseignements sûrs et précieux. L'auteur, visant avant tout à être pratique, fait toucher du doigt, dans la politique et le journalisme des Etats-Unis et du Canada, la connexion évidente entre certains actes et certaines déclarations d'hommes d'Etat et de publicistes, et les principes qui régissent les ennemis de l'Eglise dans le Nouveau comme dans l'Ancien-Monde. Signalons, en particulier, à ce sujet, le dernier chapitre et la conclusion du travail. Le chapitre V : *Les Juifs et la franc-maçonnerie* ne manque pas, non plus, d'actualité pour nous.

II. Québec et Nouvelle-France, Bibliographie. *Inventaire chronologique des ouvrages publiés à l'étranger en diverses langues sur Québec et la Nouvelle-France, depuis la déconverte du Canada jusqu'à nos jours* 1534-1906, par N.-E. Dionne, M. D., L. L. D., M. S. R. C., bibliothécaire de la Législature de la province de Québec, tome II. Québec, 29, rue Couillard, 1906.

Dans la livraison d'octobre, 1905, de la *Nouvelle-France*, nous signalions à nos lecteurs le tome I de cet ouvrage qui en comprendra quatre, une fois terminé. L'auteur, en effet, nous prévient que, aux trois tomes d'abord projetés, il doit en ajouter un quatrième qui sera l'Inventaire des atlas, cartes, plans publiés au Canada et à l'étranger sur la Nouvelle-France et la province de Québec, depuis la découverte du Canada jusqu'en 1907. L'auteur a consacré le même soin et la même diligence, avec une somme de temps et de labeur plus considérable, à la compilation de ce second volume. Il n'y a que les initiés qui puissent se rendre compte de la constance et de la patience que réclame pareille entreprise. Aussi cet ouvrage, tiré seulement à 300 exemplaires, est-il destiné aux seuls professionnels ou amateurs de l'art bibliographique. Félicitons le docte bibliothécaire de notre Législature provinciale de son dévouement à ce département si important, pour aride qu'il soit, de notre littérature nationale. Les Américains, plus riches et plus entreprenants, nous ont devancés et dépassés dans ce genre d'études. L'au-

teur signale, avec de justes éloges, l'édition monumentale des *Relations des Jésuites*, etc., en 73 volumes, due au talent et à l'énergie de M. Reuben-Gold Thwaites. Nous serait-il permis, de rappeler, en passant, et avec un grain de fierté nationale, que la traduction anglaise de cette collection colossale de documents historiques a été faite, à peu de chose près, au Canada, et pour la majeure partie, dans notre bonne vieille ville de Québec ?

L. L.

PUBLICATION RECOMMANDÉE

Le Canada ecclésiastique, 20e année, 1906, 476 pages. Le Cie Cadieux et Dérome.

Cette dernière édition d'une publication, devenue indispensable à raison de l'importance et de la précision de ses renseignements, l'emporte en volume et en qualité sur les précédentes. On y remarque une illustration plus abondante, dont la meilleure part est échue aux Supérieures des Congrégations religieuses de femmes. Les noms des prêtres dans le Directoire général sont imprimés en caractères plus visibles. Il en est ainsi des noms des paroisses dans l'Index, et l'on y a ajouté des indications très commodes relatives aux lignes de chemins de fer, de télégraphe, de téléphone, etc., qui desservent les différentes localités mentionnées.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V MAI 1906 N° 5

LE VÉNÉRABLE FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL ET LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

(Second article)

Le P. Eudes n'a pas consigné dans son *Mémorial* les grâces signalées que Dieu lui avaient faites par l'intermédiaire de Marie des Vallées. Les principales, cependant, sont assez connues. Nous n'avons pas à nous occuper ici de celles qui se rapportent à la fondation de ses deux instituts ; mais il en est une qui appartient à notre sujet et que nous ne pouvons laisser de côté.

Nous avons dit que l'un des titres les plus glorieux du P. Eudes, c'est la propagation de la dévotion aux SS. Cœurs de Jésus et de Marie et l'institution d'une fête solennelle en honneur de chacun d'eux. Or tout porte à croire que Marie des Vallées fut l'intermédiaire dont Dieu se servit pour lui révéler les amabilités des SS. Cœurs et le presser de s'en faire l'apôtre par la parole et par la plume. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les ennemis du P. Eudes l'ont répété sur tous les tons et ont voulu s'en prévaloir pour repousser sa dévotion. J'en pourrais multiplier les preuves : une seule me suffira :

C'est le P. Eudes, dit un écrivain janséniste du XVIIIe siècle, qui a introduit la dévotion au Sacré Cœur de Marie, et ensuite de Jésus. Si on refuse

de s'en rapporter à notre auteur [1], qu'on en croie du moins M. Languet [2], qui était le P. Eudes de ce siècle-ci, comme le P. Eudes était le Languet de l'autre. Deux choses sont maintenant certaines : la première est que le P. Eudes et la sœur Marie des Vallées étaient deux fanatiques ; la deuxième, que *c'est de ces deux visionnaires qu'est venue la dévotion au Cœur de Marie....* à laquelle le P. Eudes s'est avisé, après coup, d'ajouter la dévotion au Cœur de Jésus [3].

D'autre part, un fait remarquable qui confirme sur ce point les assertions des jansénistes, c'est que partout où pénètre la dévotion du P. Eudes aux SS. Cœurs, on rencontre une estime singulière et une sorte de vénération pour Marie des Vallées. Nous ne tarderons pas à en trouver un exemple au Canada même.

Marie des Vallées était bien connue à l'Ermitage de Caen. M. de Bernières était en relation de piété avec elle. Lisez plutôt ce qu'en dit M. de la Tour dans ses *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval :*

M. de Bernières-Louvigny, écrit-il, mourut le 8 mai 1659, Ce saint homme en avait été averti *trois ans auparavant* par la sœur Marie de Coutances pour laquelle il avait, comme tout le monde, une vénération singulière. Cette sainte fille, quelque temps avant sa mort (1656), lui découvrit les choses les plus secrètes et lui annonça son décès sous l'idée d'un calice qui le lui adoucissait, et lui recommanda l'Ermitage de Caen, l'appelant le jardin, où comme l'Epoux des cantiques, Dieu conservait ses fruits [4].

A propos des extravagances commises plus tard par quelques membres de l'Ermitage, le P. Eudes rappelle un autre avis donné par Marie des Vallées à M. de Bernières.

La source de semblables tromperies, écrivait il dans la lettre déjà citée, est la vanité, laquelle étant une fois entrée dans un esprit, n'en sort que très rarement et très difficilement. C'est ce que sœur Marie avait dit plusieurs fois à M. de Bernières, qu'autant d'âmes qu'il mettrait dans la voie de l'oraison passive, — car c'est à Dieu de les y mettre, — il les mettrait dans le chemin de l'enfer.

1— Charles Dufour, abbé d'Aulnay, janséniste déclaré et auteur d'un *factum* contre le P. Eudes.

2— Mort archevêque de Sens, auteur d'une *Vie de la B. Marguerite-Marie.*

3— *Lettre aux Alacoquistes,* 1re réflexion.

4— *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval,* p. 30.

Ce qui ne veut pas dire, comme l'observe le P. Costil qui nous a conservé cette lettre, que ces indiscrets y eussent été introduits par M. de Bernières ; ils s'y étaient introduits d'eux-mêmes après la mort de ce sage directeur et ils tombèrent ainsi dans une déplorable illusion [1].

Henri Boudon, l'ami de l'abbé de Montigny et comme lui l'hôte de M. de Bernières à l'Ermitage, connaissait aussi Marie des Vallées, et il en a parlé en termes très élogieux dans *Le triomphe de la Croix.*

La vertueuse fille, Marie des Vallées, dit-il, a été possédée presque pendant toute sa vie. Comme on en a parlé et écrit diversement, l'ayant connue, je me sens pressé de rendre témoignage à la vérité, et, pour la gloire de Celui qui a fait en elle de si grandes choses, de déclarer qu'elle a été une personne de grande innocence, n'ayant jamais perdu, autant qu'on en peut juger par les preuves que l'on en a, son innocence baptismale [2].

Après cela, on ne sera pas surpris de voir l'abbé de Montigny entrer en relation avec Marie des Vallées et, *comme tout le monde*, selon le mot de M. de la Tour, se laisser gagner par le spectacle de ses vertus et la sainteté de ses discours. Voici en effet ce que rapporte dans ses *Mémoires* le premier historien de Mgr de Laval :

Marie des Vallées mourut le 25 février 1656. On en rapporta plusieurs miracles. Son corps transféré par arrêt du Parlement de Rouen dans l'église du P. Eudes, fut trouvé entier exhalant une odeur agréable. Mgr de Laval, qui l'avait plusieurs fois visitée et qui était allé en pèlerinage à son tombeau, porta en Canada et conserva toute sa vie avec respect quelqu'une de ses reliques qu'il avait obtenue [3].

Ces visites et ce « pèlerinage » de l'abbé de Montigny coïncidèrent-ils avec la présence à Coutances du directeur de la sœur Marie ? C'est assez vraisemblable, mais nous n'en avons aucune preuve. Du moins, l'abbé de Montigny trouva au séminaire de Coutances les enfants du P. Eudes, et il dut s'entretenir avec eux

1 — Costil, *Annales*, p. 368.
2 — *Le triomphe de la Croix*, p. 206 (Ed. 1686).
3 — *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, p. 31.

des vertus de cette pieuse fille et de la dévotion au Saint Cœur de Marie, à la propagation de laquelle elle avait eu tant de part. C'est d'eux vraisemblablement, ou du P. Eudes lui-même, qu'il avait obtenu la relique qu'il apporta au Canada.

Mgr de Laval apporta aussi à Québec une copie de la *Vie de Marie des Vallées* composée par le P. Eudes. M. de la Tour ne le dit pas; mais le souvenir de ce fait s'était conservé dans la Congrégation de Jésus et Marie.

Mgr Laval, dit le P. Ory, dut recevoir en présent un exemplaire de la *Vie de Marie des Vallées*. C'est donc au Canada qu'il y a le plus de chances de retrouver cet ouvrage [1].

Des recherches faites récemment à la bibliothèque de l'Université Laval ont en effet amené la découverte de cette précieuse copie qui a été gracieusement rendue au R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes.

L'abbé de Montigny était gagné depuis longtemps à la dévotion au Saint Cœur de Marie. Les relations qu'il eut durant son séjour à l'Ermitage, soit avec Marie des Vallées, soit avec son pieux directeur, achevèrent sans doute de la lui faire aimer. Nous ne tarderons pas à le voir en favoriser le développement dans le diocèse de Québec.

C'est au mois d'avril 1659 que Mgr de Laval, sacré le 8 décembre précédent en qualité d'évêque titulaire de Pétrée et de vicaire apostolique de la Nouvelle-France, s'embarqua à La Rochelle pour le Canada. Il emmenait avec lui, outre le P. Lalemant, jésuite, et M. de Lauzon-Charny, MM. Torcapel, Pèlerin et Henri de Bernières. Tous les trois sortaient, comme lui, de l'Ermitage de Caen.

Durant la traversée et plus tard à Québec, Mgr de Laval et ses compagnons, bien que tout entiers à l'œuvre nouvelle qu'ils allaient fonder, durent souvent faire un retour sur le passé et s'entretenir des amis communs qu'ils avaient laissés en France, notamment à Caen.

1 — *Les Origines de Notre-Dame-de-Charité*, p. 82.

Le P. Eudes tint une large place dans ce retour sur le passé. Nous en trouvons la preuve dans une lettre du P. Chaumonot au vénérable qu'il confia à M. Torcapel, lorsque, au bout d'un an, ce prêtre généreux fut obligé, ainsi que M. Pèlerin, de rentrer en France,

Né loin de la Normandie et entraîné de bonne heure en Italie par son humeur aventureuse, le P. Chaumonot ne connaissait certainement pas le P. Eudes avant de venir au Canada. C'est dans l'entourage de Mgr de Laval, et aussi peut-être chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu, qu'il entendit parler de ses vertus et de sa dévotion extraordinaire à la sainte Vierge. Voici la lettre que M. Torcapel remit de sa part au P. Eudes. Elle fait trop d'honneur à son auteur, et, d'autre part, elle montre trop clairement l'estime singulière dont jouissait alors dans la Nouvelle-France le fondateur de la Congrégation de Jésus et Marie pour que nous ne la reproduisions pas intégralement :

Québec, le 14 octobre 1660.

Mon révérend Père,

J'ai été consolé d'entendre de M. Torcapel la sainte ambition que vous avez de surpasser qui que ce soit à aimer Notre-Dame. Plût à Dieu que vous pussiez communiquer cet esprit à tous les ambitieux de la terre ! Oserais-je vous demander pour l'amour de Marie, mère vierge, que vous aimez tant, de me procurer l'avantage d'être admis, comme le dernier de vos serviteurs, au service de cette souveraine maîtresse, ou, si vous aimez mieux, comme le plus petit de vos cadets, à l'adoption de cette mère de miséricorde. Si vous mourez avant moi, auriez-vous la bonté de me résigner ou laisser en héritage, autant qu'il sera en votre pouvoir, une partie de la dévotion que vous avez pour elle, afin que vous continuiez, même après votre mort, de l'honorer sur la terre en ma personne ?

Monsieur Torcapel vous dira de bouche le déplaisir que j'ai de ce que tant de personnes reçoivent au Saint Sacrement Notre-Seigneur, avec les dons immenses qu'il porte avec lui, sans en témoigner à celle qui nous l'a donné le moindre sentiment de reconnaissance. Or pour remédier ou en quelque façon suppléer à cette ingratitude, j'aurais un grand désir d'apprendre qu'il y eût une association de chapelains de Notre Dame, je veux dire qu'il y eût quantité de bons prêtres qui fissent un compromis de ne dire jamais aucune messe sans avoir, entre autres intentions, celle d'honorer la bienheureuse

Vierge et d'offrir à Dieu, par ses mains, son adorable Fils, afin qu'en qualité d'hostie il montât à son Père par l'entremise de la même personne, par laquelle il est descendu vers nous en se faisant homme. Je ne voudrais pas que cette intention se bornât à former seulement cette intention, mais je souhaiterais de plus qu'avant et après la messe ou la communion, on fît la plus honorable mention de la bienheureuse Vierge qu'on pourrait. Par exemple, que le soir qui précède la communion, on la conjurât de venir prendre possession de notre cœur afin de le préparer à recevoir son Fils, et, après la messe de communion, qu'on la remerciât de nous avoir donné un si amoureux pasteur de nos âmes. Je vous prie, mon révérend Père, de consulter notre bonne maîtresse là-dessus, et si elle vous fait connaître que ce sera une chose agréable pour elle, mettez la main à l'œuvre ; commencez cette association et faites-moi l'avantage de m'y admettre. Mais parce que peu de personnes se portent aux dévotions, s'il ne s'y trouve quelque attrait d'intérêt spirituel, je laisse à votre prudence et au fervent désir que vous avez d'accroître le culte de la Sainte Vierge, de mettre par écrit les moyens d'attirer les âmes à cette dévotion, et de me faire la charité de m'en faire parvenir une copie. L'amour que vous avez pour la Sainte Vierge me servira d'excuse pour avoir pris la liberté de vous écrire si familièrement, moi qui ne suis qu'un pauvre homme.....

MM. Torcapel et Pèlerin furent remplacés à Québec par MM. Dudouyt et Morel, que vint rejoindre en 1663 M. Ango des Maizerets. Tous trois avaient vécu à l'Ermitage de Caen : c'étaient des amis du P. Eudes. Je ne crois pas que le temps et la distance aient affaibli cette amitié, du moins en ce qui concerne M. Dudouyt.

Les biographes de Mgr de Laval nous apprennent que M. Dudouyt avait un frère qui avait été, lui aussi, l'hôte et le disciple de M. de Bernières.

Les frères Dudouyt, dit M. Langevin, passant par Caen, allèrent visiter M. de Bernières et formèrent la résolution de s'y retirer avec lui. L'un d'eux, Jean, rejoignit, en 1662, Mgr de Laval en Canada [1].

Le frère de Jean Dudouyt s'appelait Jacques. Il est bien connu dans la Congrégation de Jésus et de Marie. Voici son histoire :

En quittant l'Ermitage, il se rendit chez les Jésuites de La

1 — *Notice biographique sur François de Laval*, p. 263. Montréal 1874.

Flèche pour y faire ses études de théologie, et quand elles furent terminées, il entra au noviciat des Eudistes. Sa carrière ne fut ni moins généreuse ni moins féconde que celle de son frère, bien qu'elle se soit déroulée sur un autre théâtre. Il fut successivement directeur au Grand Séminaire de Coutances, et, à partir de 1670, directeur, puis supérieur du Grand Séminaire de Rennes. Sa mort, arrivée en 1681, fut un deuil général pour le clergé et le peuple de Rennes, qui avaient la plus haute idée de sa vertu. Est-il téméraire de penser que l'entrée de Jacques Dudouyt dans la Congrégation du P. Eudes contribua à ramener plus souvent le nom du Vénérable sur les lèvres de son frère et des amis qui l'avaient connu à l'Emitage de Caen ?

A Québec même, Mgr de Laval trouva, dès son arrivée, une âme d'élite qui dut souvent lui rappeler le souvenir du P. Eudes. Il s'agit de la Mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse de l'Hôtel-Dieu, une des gloires de la Nouvelle-France. Je n'ai point à faire ici son histoire. Je m'en tiendrai à ce qui, dans sa vie, se rattache aux relations de Mgr de Laval et du P. Eudes.

Catherine Symon de Longpré naquit à Saint-Sauveur-le-Vicomte, diocèse de Coutances, le 3 mai 1632. Dès l'âge le plus tendre, elle se sentit au cœur un grand désir de suivre en tout la volonté de Dieu et de contribuer par ses souffrances au salut du prochain, et une dévotion singulière à la Sainte Vierge.

En 1643, le P. Eudes, avec ses premiers compagnons, vint à Saint-Sauveur-le-Vicomte donner une mission, qui produisit de grands fruits. Le vénérable y prêcha la dévotion au saint Cœur de Marie, et il semble qu'il ait réussi à la faire goûter au peuple, car on a retrouvé récemment à l'évêché de Coutances un acte, daté du 7 février 1651, par lequel le sieur Josda fondait à perpétuité, dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur-le-Vicomte, une messe qui devait être dite à l'autel du Rosaire,

où est établie une confrérie en honneur des saints noms de Jésus et de Marie et de leurs sacrés Cœurs, le dimanche d'après le huit février, jour auquel on fait commémoraison du Cœur sacré de la Bienheureuse Vierge Marie.

L'établissement de cette confrérie et de cette fête du 8 février remontait sans doute à la mission de 1643.

C'est à cette époque aussi, on n'en peut douter, que Catherine de Longpré s'attacha pour toujours à cette dévotion qui allait si bien à son cœur aimant. Il est certain en effet que, lorsque en 1648 elle quitta, pour venir au Canada, l'Hôtel-Dieu de Bayeux où elle était entrée avec sa sœur aînée le 6 octobre 1644, la dévotion au Saint Cœur de Marie lui était familière. D'autre part, on a donné cette sainte religieuse comme une disciple du Vén. Jean Eudes. Il est probable que cette âme d'élite s'ouvrit à lui durant la mission de 1643, et qu'il lui inspira cette aimable dévotion qu'elle introduisit plus tard à l'Hôtel-Dieu de Québec.

La vie de Marie des Vallées faisait trop de bruit à cette époque, surtout dans le diocèse de Coutances, pour que Catherine de Saint-Augustin n'en eût point entendu parler avant de quitter la France. En tout cas, la suite de sa vie va nous montrer qu'à Québec, comme en France, la vénération de la sœur Marie de Coutances accompagne la dévotion au Saint Cœur de Marie dont elle fut l'inspiration.

Je ne sais si on a remarqué l'analogie frappante qui existe entre les dispositions déposées par le Saint-Esprit dans l'âme de la Mère de Saint Augustin dès sa tendre enfance et les vertus saillantes de Marie des Vallées. Avec le temps, la ressemblance de ces deux âmes ne fera que s'accentuer.

Comme Marie des Vallées, Catherine de Saint-Augustin eut beaucoup à souffrir de la part des démons, qu'elle appelle « ses hôtes » dans le récit qu'elle nous a laissé de la consécration de la cathédrale de Québec à laquelle le P. de Brébeuf la fit assister.

On sait, dit M. Gosselin, que cette sainte personne, par un dessein extraordinaire de la Providence, était obsédée sans cesse par une infinité de démons qui la tourmentaient de mille manières. Une soif étrange de pénitence et de mortification l'avait portée à désirer ce genre de souffrance intérieure. Elle avait voulu, à l'exemple du divin Maître, se charger, pour ainsi dire, des péchés du peuple, afin de les expier [1].

1 — *Vie de Mgr de Laval*, I, p. 487.

N'est-ce pas là, dans une certaine mesure, la répétition de l'histoire de Marie des Vallées ?

Au reste, dans ses visions, la Mère de Saint-Augustin se trouva souvent en rapport avec la sœur Marie de Coutances. En 1663, elle la vit présente avec le P. de Brébeuf à l'élection d'une nouvelle supérieure de l'Hôtel-Dieu [1]. Elle la vit également assister, « et non des dernières », à la consécration de l'église de Québec. Parfois même, elle semble l'avoir eue pour guide, dans les voies extraordinaires où Dieu la faisait marcher.

Le lundi de Pâques, 26 avril 1666, je sentis, raconte-t-elle, la présence de la sœur Marie de Coutances, et il me semblait que je la voyais sensiblement et que je l'entendais parler. Elle me fit entendre le très grand avantage qu'il y a de se laisser conduire à Dieu et de ne vouloir que sa très sainte volonté. Je la priai avec affection de me bien enseigner cette sainte pratique. Pour me prouver que je devais être contente de la conduite de Dieu sur moi, elle m'apporta cette explication : que, tout ainsi que les grands de la terre et les rois prenaient plaisir de nourrir dans leurs écuries des chevaux de grand prix, qui ne servent qu'à leur divertissement, ainsi Dieu avait des âmes choisies et bien aimées auxquelles il n'y avait rien qui pût nuire, étant dans la faveur du Prince ; qu'il y avait aussi d'autres chevaux, mulets et ânes, qui servent à porter le faix, desquels, quoiqu'ils travaillent sans cesse pour le Prince, il ne fait point d'état ; il n'y songe pas et ne se soucie pas s'ils sont bien ou mal nourris. On leur donne le pire, et au bout de leur travail de tous les jours, ils sont encore souvent battus, surtout les derniers qui ne savent ce que c'est que le repos. Et ainsi ai je été, me dit-elle ; et ainsi faut-il que vous soyez ; et souvenez vous que vous aurez de l'avantage, si vous voulez, à raison de l'état religieux. Ainsi contentez-vous de n'être pas regardée du Prince ; il suffit que vous soyez appliquée à son service ; laissez les douceurs et les caresses à ceux qui les méritent, et si Dieu vous en fait sentir quelque trait, prenez-le comme une faveur dont vous êtes indigne et ne vous y accoutumez pas [2].

Voici une autre vision de la Mère de Saint-Augustin où nous retrouvons Marie des Vallées.

Le troisième jour, dit-elle, je fus accablée de peines. J'eus encore la vue de la même Sœur Marie de Contances, laquelle semblait être comblée de joie

1 — Raguenau, *La vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin*, p. 249.
2 — Raguenau, op. cit., p. 119.

de me voir souffrir. Cela m'obligea de lui dire que, si elle était sans pitié pour moi, je l'étais aussi à son égard ; que j'étais bien consolée de ce que Dieu l'avait traitée comme il l'avait fait ; que j'avais regret qu'elle n'eût pas davantage souffert. Nous nous souhaitions l'une et l'autre force mal, mais cela dans un bon motif [1].

Le 2 août 1666, raconte encore Catherine de Saint-Augustin, après que saint François de Sales eut versé sur moi une fiole pleine de miel liquide, toute la troupe des démons et de mes saints patrons me sembla disparaître, à la réserve du P. de Brébeuf et de la sœur Marie de Coutances, lesquels accommodèrent ensemble un berceau de barres de fer, dans lesquelles je pourrais être toute renfermée. Il y avait vingt-huit barres, grosses chacune comme le doigt, lesquelles étaient fort rouges et embrasées, et le Père m'en environna : ce qui me fit ressentir une ardeur si cuisante que je croyais être dans une fournaise de feu. Le Père me fit entendre que ces vingt-huit barres de fer figuraient les vingt-huit impropères de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il voulait me faire porter d'une façon particulière [2].

Qu'on me permette de citer encore une vision, qui nous montrera un dernier trait de ressemblance entre la Mère de Saint-Augustin et Marie des Vallées.

Le 3 mai 1677, dit la pieuse hospitalière, j'eus une vue et un sentiment fort pressant de la présence de Jésus-Christ...de sainte Catherine martyre, du P. de Brébeuf et de la sœur Marie de Contances...Sainte Catherine, martyre, et la sœur Marie de Coutances demandèrent à Notre-Seigneur trois ans de mes souffrances pour les sorciers, les magiciens et les athées [3].

On sait l'estime que Mgr de Laval avait pour Catherine de Saint-Augustin.

J'ai entendu de Mgr notre prélat, écrivait le 16 septembre 1670 la Vénérable Marie de l'Incarnation, que cette bonne mère était l'âme la plus sainte qu'il eût connues. Il en pouvait parler avec connaissance, ajouta-t-elle, car c'est lui qui la dirigeait.

L'historien de la Mère de Saint-Augustin, le P. Raguenau, nous avertit dans la *Préface* de son livre qu'il aurait eu assez de peine

1 — Raguenau, op. cit., p. 120.
2 — Raguenau, op. cit., p. 346.
3 — Raguenau, op. cit., p. 270.

à se résoudre à publier une vie si pleine de merveilles, si Mgr de Laval ne lui eut « donné l'ordre de le faire et d'y travailler sur les mémoires qu'il avait lui-même examinés, approuvés et signés de sa main. »

Mgr de Laval fut donc à l'égard de Catherine de Saint-Augustin ce que le P. Eudes avait été pour Marie des Vallées. Il connut et approuva sa dévotion au saint Cœur de Marie. Il connut ses rapports mystiques avec la Sœur Marie de Coutances dont il avait la vie entre les mains. Que de fois sa pensée dut se reporter vers son ami de Caen ! Que de fois les noms du P. Eudes et de Marie des Vallées durent être prononcés dans les entretiens fréquents qu'il avait avec la pieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu !

Catherine de Saint-Augustin mourut le 8 mars 1668. J'ai tenu à exposer tout d'un coup ce que j'avais à en dire. Revenons maintenant un peu en arrière et de nouveau nous allons trouver le P. Eudes en rapports directs avec Mgr de Laval dans la mère-patrie.

On sait que Mgr de Laval revint en France une première fois en 1662. Durant son séjour à Paris, il donna une nouvelle preuve de sa dévotion au saint Cœur de Marie en approuvant le livre que le P. Eudes avait composé pour la répandre et qui contenait l'office et la messe du 8 février. Cette approbation est peu connue au Canada [1].

Après 1662, nous ne trouvons plus aucun renseignement positif sur les rapports de Mgr de Laval et du P. Eudes. L'éloignement les rendit plus rares, sans pourtant rien diminuer de l'estime que ses deux serviteurs de Dieu avaient l'un pour l'autre. Aussi lorsqu'en 1681, quelques mois après la mort du P. Eudes, son successeur, M. Blouet de Camilly publia le livre du Vénérable sur le *Cœur admirable de la Mère de Dieu*, il voulut en offrir un

1 — Le texte de cette lettre d'approbation a été publiée il y a quelques années, d'après notre suggestion dans le *Bulletin des Recherches historiques*. Réd.

exemplaire à Mgr de Laval qui l'en remercia par la lettre suivante datée du 12 novembre 1682 :

J'ai reçu le livre que vous m'avez envoyé, du Cœur de la T. Ste Vierge, comme une marque de votre affection. C'est un présent qui m'est fort agréable tant à raison du sujet qui y est traité, que de la personne qui l'a composé dont nous honorons la mémoire. J'espère que ce cœur admirable, dont le propre est d'unir en soi tous les cœurs, sera le lien des nôtres d'une manière particulière, et notre séminaire n'aura pas de plus grande joie que de se voir uni à votre Congrégation, qui est toute à Jésus et à Marie, que nous faisons profession d'honorer sous le titre de la Ste Famille, à qui nous avons dédié notre séminaire. Et comme, en vertu de cette union, vous participerez à tout le bien qui s'y fait, nous attendons de votre Cougrégation la même grâce, que vous n'oublierez pas de prier pour cette Eglise naissante, qu'il a plu à Notre-Seigneur de nous confier, afin qu'elle aille toujours croissant jusque dans sa perfection. C'est ce que j'attends de vous, vous assurant que je suis in Xto...

FRANÇOIS, évêque de Québec.

L'union spirituelle dont il est question dans cette lettre était trop conforme aux vues du P. Eudes pour que son successeur s'y montrât indifférent. Nos *Annales* nous apprennent qu'il fit les démarches voulues pour qu'elle fût ratifiée par un acte authentique, mais cet acte, s'il a été signé, ne nous est pas parvenu [1].

Cependant la dévotion au Saint Cœur de Marie ne cessait de faire des progrès à l'Hôtel-Dieu de Québec, et quant, en 1690, la protection de Marie eut délivré la ville menacée par la flotte de l'amiral Phips, les religieuses sollicitèrent et obtinrent de Mgr de Saint-Vallier la faveur de célébrer chaque année, en se servant des offices du P. Eudes, une fête solennelle en honneur de ce saint Cœur. Mgr de Laval dit en éprouver une joie très vive, pendant que, du haut du ciel, nous aimons à le croire, le P. Eudes, Marie des Vallées et Catherine de Saint-Augnstin assistaient à cette fête à l'institution de laquelle ils avaient tant contribué.

1 — Annales de la Congrégation de Jésus et Marie, tom. 2, p. 20.

CHS LEBRUN, Eudiste.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

LES ASPIRATIONS 1

Inspiration patriotique : France et Canada. — La vie de chez nous. — Le sentiment de la nature ; symbolisme et couleurs. — Les imperfections d'un poète. — Inspiration intermittente : artifices de la sensibilité et de l'imagination. — Les alliances de la poésie et de la rhétorique : dangers et écueils. — Conclusion.

Voici un livre et un recueil de poésies canadiennes qui a provoqué de vifs applaudissements. Les *Aspirations* de M. Chapman ont eu une bonne presse, une presse excellente qui a publié en France et au Canada le nom et le mérite incontestable de l'auteur. M. Chapman avait, d'ailleurs, entouré lui-même des plus paternelles sollicitudes la naissance et le berceau de ce dernier né. C'est au bord de la Seine, et sous le bon et gai soleil de Paris qu'il a voulu faire éclore cette fleur de poésie. Pendant les derniers mois de sa féconde gestation, son imagination frileuse a fui nos climats hyperboréens, et elle s'en est allée dans les bosquets du Luxembourg ou sous les maronniers des Tuileries parfaire sa bienfaisante création. Nous ne savons s'il faut de tant de soins féliciter M. Chapman. Pourquoi le soleil canadien, qui brille si clair sur les neiges blanches et poudreuses, ne conviendrait-il pas le mieux à l'épanouissement des œuvres de chez nous ?

Mais la France n'a pas laissé de bien récompenser ce grand dérangement du poète, et le zèle très louable et la grâce harmonieuse avec lesquels il a chanté ses *aspirations :* et tous nous avons approuvé et applaudi sincèrement quand nous avons vu l'Académie déposer sur le front du lauréat cette couronne symbolique, dont les rameaux souples et verdoyants s'étaient tant de fois entrelacés dans les rêves du barde canadien.

---

1 — *Les Aspirations*, poésies canadiennes, par W. Chapman, Paris, 1904.

***

C'est d'ailleurs une piété toute filiale qui a inspiré le dessein et les démarches de M. Chapman, et qui l'a fait dédier à ses deux mères, à celle qui dort au cimetière sous « le sol que mai parfume, » et à celle qui vit et se souvient sur la terre des Gaules, l'œuvre qu'il avait si laborieusement préparée. Et il y a dans cette œuvre des strophes qui doivent sonner si agréablement à l'oreille de nos cousins d'outre-mer !

M. Chapman aime la France. Et il convient de l'en remercier à une heure où un trop grand nombre des nôtres ne savent plus apercevoir que le mal que fait à notre ancienne mère-patrie l'intolérance d'une politique antireligieuse et antinationale, à une heure où parmi nous des esprits, dont le regard ne porte pas au delà de l'heure présente, verraient sans peine se rompre toutes relations intellectuelles ou cordiales avec cette France qu'il faut toujours aimer pourtant, à laquelle il faudra toujours nous attacher par l'esprit et par le cœur si nous voulons rester sur ce continent les missionnaires de l'idéal traditionnel, si nous ne voulons pas nous laisser absorber tout à fait par les influences étrangères qui se substitueraient bien vite à l'influence française : influences nouvelles et trop exclusivement utilitaires qui déjà sont en train de déformer notre âme canadienne. C'est ignorer la France ou ne la connaître que par les dépêches des journaux, que de ne pas vouloir comprendre tout ce qu'il y a encore d'éminemment fécond et sain dans sa littérature, dans ses arts, et même dans sa foi religieuse. Et ce serait compromettre le développement de notre formation intellectuelle, pour laquelle nous sommes encore trop peu outillés, que de supprimer les contacts que notre esprit doit prendre avec l'esprit français. Et ce serait volontairement laisser encore se refroidir notre cœur, aujourd'hui si incliné vers l'égoïsme, que de ne vouloir pas le faire reposer souvent sur le cœur même de la vraie France. M. Chapman l'a dit en vers excellents :

La France ! C'est pour nous la mamelle féconde
Où, dans sa soif sans fin, boit la lèvre du monde ;
L'œil qui dans les brouillards du temps voit tout venir,

Le bras qui guide au port la nef de l'avenir,
Le doigt qui fait tourner les feuillets du grand livre
Où, cherchant l'idéal, l'esprit humain s'enivre [1].

Ailleurs, le poète s'est plu à représenter la France comme un grand navire qui accomplit sur les eaux sa course hardie, et qui porte vers tous les rivages l'évangile de la plus merveilleuse civilisation [2]. Cette pièce enferme, à côté de strophes un peu lourdes, des couplets où s'exprime avec aisance la piété de l'âme canadienne.

La France est un vaisseau qui porte la science,
La gloire, la raison, le droit, l'équité,
Qui, chargé pour le ciel des plus riches offrandes,
Tendant à l'idéal ses voiles toutes grandes,
Marche vers la justice et vers la vérité.
.....
Tous les reflets du Pinde, ode, drame, épopée,
Tous les éclairs de l'âme et tous ceux de l'épée
Se mêlent sur son pont aux rayons printaniers.
Il abrite en ses flancs le bien, le beau, l'utile,
Et le souffle des chants d'Homère et de Virgile
Caresse ses haubans et gonfle ses huniers.

Sur cette onde où parfois plus d'un peuple chavire,
Nul ouragan ne peut renverser ce navire,
Et lorsque ses couleurs ne sont plus qu'un lambeau,
Quand ses mâts sont rompus et ses vergues brisées,
C'est qu'il doit aussitôt sur des eaux apaisées
Apparaître plus fort, plus brillant et plus beau.

Le vaste voilier suit un vaste itinéraire ;
Et que le vent lui soit favorable ou contraire,
Il traverse sans fin l'espace illimité.
Il est à tous les yeux la joie et l'espérance,
Il est le fier essor, il est l'élan immense
Du progrès souverain et de la liberté.

Dans cette France que célèbre le poète, il est un pays, un coin de terre que nous aimons par-dessus tout. C'est de là que fut un

1 — *La Mère et l'enfant*, page 40.
2 — *Navis patriæ*, pp. 148-155.

jour arrachée la tige qui fut plantée et qui fleurit maintenant en plein sol canadien. M. Chapman a consacré à cette terre de Bretagne l'un des rares sonnets qu'il y ait dans son recueil ; et il y a bien dit son attachement pour les falaises et les landes du « vieux pays de l'Armor [1]. »

Je n'ai jamais foulé tes falaises hautaines,
Je n'ai pas vu tes pins verser leurs larmes d'or,
Je n'ai pas vu tes nefs balancer leurs antennes,
Pourtant, je te chéris, vieux pays de l'Armor.

Je t'aime d'un amour fort comme tes grands chênes,
Vers lesquels bien souvent mon cœur prend son essor,
Car sur nos bords, vois-tu, nous conservons encore
Le sang pur qui toujours gonfla si bien tes veines.

Oui, je t'adore avec tous tes vieux souvenirs,
Tes bruyères, tes joncs, ton granit, tes menhirs,
Ton rivage farouche et peuplé de légendes.

Et lorsque Floréal revient tout embaumer,
Dans la brise de l'est, je crois, le soir, humer
Comme un vague parfum qui viendrait de tes landes.

Parmi tous les liens qui attachent nos âmes et notre vie à l'âme et à la vie française, il en est un qui est infrangible et que nous ne laisserons jamais briser : c'est celui du doux parler des ancêtres.

Un jour, d'âpres marins, vénérés parmi nous,
L'apportèrent du sol des menhirs et des landes,
Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux refrains dolents des ballades normandes [2].

M. Chapman a essayé de chanter lui aussi la beauté, l'harmonie, la grâce de cette langue que nous parlons. Tout son livre, d'ailleurs, a été fait pour la glorifier. Et si M. Chapman, qui réussit rarement à composer une pièce où l'on n'aperçoive de nombreuses faiblesses, n'a pas toujours marqué en des vers suffi-

1 — *A la Bretagne*, p. 65.
2 — *Notre langue*, p. 61.

samment souples son culte pour la langue qu'il écrit et qu'il parle, il a défini parfois avec un rare bonheur d'expressions les qualités essentielles du parler français.

Notre langue naquit aux lèvres des Gaulois.
Ses mots sont caressants, ses règles sont sévères,
Et, faite pour chanter les gloires d'autrefois,
Elle a puisé son souffle aux refrains des trouvères.

Elle a le charme exquis du timbre des Latins,
Le séduisant brio du parler des Hellènes,
Le chaud rayonnement des émaux florentins,
Le diaphane et frais poli des porcelaines.

Elle a les sons moelleux du luth éolien,
Le doux babil du vent dans les blés et les seigles,
La clarté de l'azur, l'éclair olympien,
Les soupirs du ramier, l'envergure des aigles.

Elle chante partout pour louer Jéhova,
Et, dissipant la nuit où l'erreur se dérobe,
Elle est la messagère immortelle qui va
Porter de la lumière aux limites du globe.

C'est cette langue que nous parlons et voulons conserver avec un soin jaloux. C'est avec son « doux babil » que nos pères ont chanté les refrains que nous gardons à nos lèvres.

Ils ont, ces vieux refrains, dans leur rusticité,
Comme un vague parfum des pins de l'Armonique.
.....
Nous devons les savoir, parce que leurs couplets,
Où vibre incessamment une note sereine,
Sont comme les anneaux de l'infrangible chaîne
Qui, malgré l'Océan, doit lier à jamais,
Notre jeune patrie à la patrie ancienne. 1

1 — *A M. Ernest Gagnon*, à l'occasion d'une réédition des *Chants populaires*, p. 122.

***

C'est donc le patriotisme le plus pur qui anime et soutient le poète des *Aspirations*. La poésie, qui vit surtout du sentiment, s'accommode bien de ces enthousiasmes que nous mettent au cœur l'amour des choses du pays natal, et le rappel des grands et pieux souvenirs. M. Chapman a eu raison de s'exercer sur des sujets si féconds. Mais parce que, pour nous Canadiens francais, le patriotisme consiste à aimer le Canada plus encore que la France, M. Chapman a écrit de nombreuses strophes pour célébrer tour à tour quelques-uns des grands événements de notre histoire.

Sur la découverte même du Canada, il compose l'un des plus longs poèmes de son recueil. *Terre !* est un fragment d'épopée où se donne libre carrière l'imagination du poète, et où, d'ailleurs, celle-ci s'élève et s'abaisse d'un vol assez inégal [1]. Cartier erre sur les grèves de Saint-Malo, et il prête l'oreille aux rumeurs de découvertes fameuses que lui apportent les flots de la mer. Et toutes ces rumeurs

qui couraient dans les brises
Eveillaient chez Cartier de nobles convoitises ;
Et cet homme, amoureux du large flot grondant,
Tenant son œil pensif fixé sur l'Occident,
Brûlait de s'éloigner de la vieille Armorique,
Afin d'aller porter à la vierge Amérique
Resplendissant au fond de sa pensée en feu,
Le drapeau de la France et l'étendard de Dieu.

Un jour, enfin, pour réaliser son rêve, et pour être utile à son roi, Cartier s'embarque et vogue vers cette prestigieuse Amérique. Avant de partir il est allé s'agenouiller avec ses compagnons d'aventure dans la vieille cathédrale de Saint-Malo. L'*Emérillon*, la *Grande-Hermine* et le *Courlieu* s'en vont maintenant sur la haute mer.

Et si quelqu'un, le soir de ce départ béni,
Se fut attardé, l'œil plongé dans l'infini,

1 — *Terre !* pp. 20-32.

Au bord de l'Océan qui réprimait ses vagues,
Il aurait entendu vibrer des lambeaux vagues
D'un vieil *Ave* dolent que la brise de mai
Apportait, par moments, du lointain embrumé,
Où Cartier, entraîné vers des plages nouvelles,
Venait de disparaître avec ses caravelles.

Les rudes matelots de Cartier luttent contre les fureurs de l'Océan qui se déchaîne, jusqu'à ce que

.....muselant ses flots écumeux et mordants,
Etouffant par degrés leur râlement farouche,
La mer languissamment retomba sur sa couche
Où semblaient brasiller des volutes de feu ;
Et le ciel, un matin, brusquement se fit bleu.

La vigie fait entendre enfin le cri tant espéré : Terre ! Terre !

Et la terre monta dans la sérénité
De l'espace inondé des rayons de l'été,
Dessinant des fôrets et des grèves d'opale
Pleines d'une fraîcheur suave et virginale.
Et quand le couchant d'or sombra dans l'Océan,
—Lent, calme et solennel, un cantique géant
Annonçait aux échos du Canada sauvage,
Que des braves venaient de fouler son rivage,
Apportant avec eux—signe de liberté—
L'étendard de la France et de la Chrétienté.

Rien n'est plus difficile à enfermer dans une poésie neuve et originale que le sentiment patriotique. Et c'est sans doute parce que nul thème n'a été plus souvent enguirlandé par les poètes. Il faut donc, pour renouveler ces sujets ou se complaît une âme éprise des grandes œuvres de l'histoire nationale, le don rare d'une émotion intense, et aussi cette faculté non moins précieuse d'un esprit qui sait déduire des événements et des choses des conclusions et des leçons toujours nouvelles. La poésie ne s'alimente pas seulement aux sources de la sensibilité et de l'imagination ; il sera toujours fort utile à un poète qui s'exerce à voler et à planer sur les sommets de l'histoire, d'em-

porter en ses élans hardis une âme habituée aux méditations du philosophe, affinée par une culture très intense et capable de fortes conceptions. M. Chapman réalise sans doute ces conditions essentielles d'une grande et belle poésie. Mais ce qui domine dans ses chants qui sont consacrés à quelques-uns des épisodes de notre vie historique, c'est un sentiment plutôt délicat que profond des réalités, et c'est une imagination qui se joue surtout à la surface même des choses.

Il racontera, par exemple, avec un visible attendrissement l'héroïque exploit des *invincibles* de Sorel [1], mais souvent, pendant ce long poème où s'agitent des braves, le sentiment et l'imagination, qui ne s'enfoncent ni ne s'élèvent profondément, sont impuissants à pénétrer les vers d'un souffle suffisant, et la prose traîne alors à travers les strophes les débris un peu ternes de sa phraséologie.

A l'occasion du vingt-quatre juin [2], M. Chapman fait une large revue du passé. C'est toute notre histoire qui vient se concentrer et se distribuer dans ces pages où le poète dessine les mouvements essentiels de notre vie nationale : le premier jour, et ceux-là, pleins d'alarmes, qui ont suivi ; la lutte pour la vie, et la guerre contre l'Anglais :

Cent ans le sang rougit coteaux, vallons et plaines,
Cent ans on vit, au bord de nos ondes sereines,
Le noble acharnement de l'aigle et du lion,
Et Monongahéla, Carillon, Sainte-Foye,
Sont des noms dont l'éclat superbement flamboie
A la voûte d'azur de notre Panthéon.

Mais le nombre devait écraser la vaillance,
Et nos remparts croulants subirent l'insolence
Des drapeaux arborés par la main des vainqueurs.
Lévis avait en vain montré tous les courages,
Et le vieux drapeau blanc disparut de nos plages,
Emportant dans ses plis des lambeaux de nos cœurs.

1 — *Les Invincibles*, pp. 42-60.
2 — *Le vingt-quatre juin*, pp. 86-94.

Après la défaite et la cession, M. Chapman rappelle les combats de la justice et du droit méconnus, puis enfin l'union des esprits dans une commune liberté. Mais ici encore le verbe du poète a des sonorités qui s'enflent d'un enthousiasme insuffisamment soutenu, et il a des accents qui sont trop évidemment empruntés à la rhétorique un peu usée de nos orateurs du vingt-quatre juin.

Cependant M. Chapman se lasse difficilement de célébrer son pays, son sang et sa race : et soit qu'il raconte la dispersion des Acadiens [1], voués à la ruine, entassés pêle-mêle

> Dans des cercueils géants balancés sur les eaux,

soit qu'il dise son hommage aux Canadiens [2] qui ont porté par delà la frontière leur activité, leurs ambitions et leur fidélité au parler des ancêtres, frères exilés qu'il compare à des oiseaux envolés qui

> Gardent sous d'autres cieux leur suave ramage,
> Savent se rappeler l'arbre au mouvant ombrage
> Qui berça le doux nid abritant leurs amours,

il exécute sur tous ses thèmes des variations inégales où plus d'une fois notre âme est prise et enchantée par la virtuosité de l'artiste.

***

Au surplus, le patriotisme de M. Chapman s'attache à chanter encore et à peindre de bonnes couleurs les choses de la vie canadienne. Et il vaut mieux, peut-être, pour le poète s'appliquer à encadrer dans ses vers des tableaux et des scènes qu'il peut chaque jour voir et contempler. Il lui est alors plus facile d'être lui-même et vraiment original que lorsqu'il s'escrime sur des canevas de discours dont la matière a été mille fois reprise et

1 — *A M. le sénateur Pascal Poirier*, pp. 95-105.
2 — *Aux Canadiens des Etats-Unis*, pp. 105-109.

remaniée. La vision immédiate et le contact même des choses éveillent nécessairement dans la sensibilité du poète des émotions plus fraîches et plus personnelles. Aussi bien, M. Chapman a-t-il trouvé parfois des strophes toutes pleines d'impressions nouvelles et de pensées gracieuses pour décrire nos plaisirs d'hiver, le carnaval, les palais de glace, la chasse dans la forêt, la sucrerie et la descente en radeau de nos coureurs de bois.

Lisez, par exemple, ces jolis vers à travers lesquels brille et s'illumine *le palais de glace* [1] :

L'édifice a des tons d'agate ciselée,
Il se rit des assauts que lui livre le vent ;
Il nargue le soleil, et nulle giboulée
Ne ternit son éclat radieux et mouvant.

Le givre à ses flancs met de folles dentelures ;
L'aurore de rubis étoile son cristal,
Et, lorsque le couchant rougit ses crénelures,
On dirait le château d'un conte oriental.

Puis, la nuit, sous le feu des lampes électriques,
Le monument se change en un fort de vermeil
Dont chaque meurtrière — explosions féériques —
Lancerait à l'éther des bribes de soleil.

Et ces strophes où défilent, pendant le carnaval [2], la troupe joyeuse et pittoresque des raquetteurs et des curieux :

De souples raquetteurs, chantant à gorge pleine,
Passent deux à deux, fiers comme des fantassins,
Portant des justaucorps, des ceintures de laine,
Des bonnets phrygiens, de légers mocassins :
En folle ribandelle ils volent vers la plaine,
Criblés par les éclairs de beaux yeux assassins.
.....

En gentils capuchons, des essaims de brunettes
Papillonnent partout comme de gais lutins :

1 — *Le palais de glace*, pp. 236-237.
2 — *Le carnaval*, pp. 229-235.

A travers le bruit clair des grelots, des clochettes,
On entend leurs caquets et leurs rires mutins
Comme le gazouillis enivrant des fauvettes
Parmi les trémolos des ruisseaux argentins.

Le spectacle très mouvementé des coureurs de bois franchissant sur un énorme et lourd radeau le « saut » des rapides est assez vivement replacé sous nos yeux [1]. Ces « trente voyageurs montés sur la cage »

.....sont les descendants d'une race choisie
Qu'enivraient les combats, l'art et la poésie,
Ils sont les descendants des vieux coureurs de bois
Dont Aimard et Cooper ont redit les exploits...
Ils aiment à chanter, et leur chanson naïve
Rythme le mouvement de la rame massive.

Et c'est pendant qu'ils chantent à la Vierge, que le radeau s'engage dans les rapides :

Guetté par les brisants, poursuivi par la houle,
Gémissant sous l'effort vertigineux des flots,
D'où montent à la fois des rires, des sanglots,
Le radeau fuit toujours sur les eaux effrénées,
Se dressant au sommet des vagues déchaînées,
Ou plongeant brusquement dans des remous sans fond.
.....
Et les fiers voyageurs, en proie à la colère
De la vague qui hurle autour du lourd radeau
Et les couvre parfois d'une avalanche d'eau,
Debout, l'œil en éveil, comme cloués aux rames,
Le visage cinglé par le grand fouet des lames,
Guident, sans tressaillir, sur le gouffre qui bout,
A travers les écueils qui se dressent partout,
La flottante forêt qu'emporte la rapide...

M. Chapman n'a pu décrire avec autant de facile entr. in la course un peu embarrassée du chasseur qui poursuit l'orignal de

1 — *Le radeau*, pp. 213-219.

nos forêts [1], et les scènes pourtant si caractéristiques de la sucrerie [2]. Mais, d'autre part, il a si bien chanté l'érable canadien [3].

Il est plein de sève et de force,
L'ouragan ne peut le ployer ;
Pourtant les fibres de son torse
Sont aussi souples que l'acier.
.....
Son feuillage, à la mi-septembre,
Au souffle du vent boréal,
Se couvrant d'or, de pourpre et d'ambre,
Brille comme un manteau royal.

En avril, le paysan perce
Son flanc qu'amollit le dégel :
Par sa blessure l'arbre verse,
Tout le mois, des larmes de miel.
.....
Il est bon autant que robuste.
Il berce au vent le nid moelleux,
Et dépouille sa tête auguste
Pour couvrir le gazon frileux.
....
Après avoir nargué les trombes,
Il se laisse mettre en morceaux,
Afin qu'on en fasse des tombes
Ou qu'on en fasse des berceaux.

***

Et voici donc que l'on aperçoit ici, et que l'on découvre un autre aspect du talent poétique de M. Chapman. Le sentiment de la nature a lui-même dicté les meilleures vers de ces couplets ; et le poète laisse entendre déjà suffisamment comme il sait entrer dans le mystère des choses infiniment subtiles et cachées que les spectacles des bois, des champs et des cieux révèlent aux âmes

1 — *La chasse d'hiver*, pp. 220-224.
2 — *La sucrerie*, pp. 250-260.
3 — *L'érable*, pp. 243-249.

attentives à les bien regarder. Déjà, dans les *Québecquoises*, que M. Chapman publiait, il y a trente ans, et qui furent ses premiers essais en vers, l'auteur s'était plu à chanter les soirs de mai, les nuits de juin, les crépuscules, les rayons de soleil, et le printemps ; les *Feuilles d'érable*, qui suivirent, disent elles-mêmes comme le poète s'attache au symbolisme que l'on peut dégager des choses de la nature. Et dans les *Aspirations*, il ne pouvait manquer de reprendre ces thèmes inépuisables, et de s'abandonner avec ivresse à l'émotion douce et pénétrante que fait naître en l'âme des artistes la vision des grandes merveilles dont Dieu a décoré notre univers.

Or, il y a deux façons de célébrer la nature : la première consiste à décrire ses beautés, et à mettre en strophes toutes ses couleurs et tous ses parfums ; l'autre, celle-là qui convient surtout aux âmes lamartiniennes, recherche plutôt entre les spectacles extérieurs et les états de l'âme du poète les secrètes et merveilleuses relations qu'il peut y avoir. Il est rare, d'ailleurs, que ces deux manières ne se retrouvent et ne se confondent dans le même artiste. M. Chapman lui-même passe volontiers de la vision à la méditation, et après être sorti de sa conscience pour regarder au dehors, il s'y enferme ensuite pour entendre au fond de l'âme les voix mystérieuses qu'y éveillent les choses. Voyez, par exemple, comme le printemps lui fait regretter ses vingt ans disparus [1] :

La sève à jets pressés dans les rameaux bouillonne ;
La mousse au bois déroule à longs plis son satin ;
Sur le trèfle odorant l'abeille d'or bourdonne ;
Sur les roses s'abat le papillon mutin ;
Et parmi les ajoncs la source qui rayonne
Berce les nids rêveurs d'un murmure argentin.
.....
Et l'on respire un vent doux comme l'ambroisie ;
Dans la nuit l'horizon garde un reflet du jour ;
Chaque être librement poursuit sa fantaisie,
L'enfant sous le bosquet, le bouvreuil sur la tour ;

1— *Renouveau, p.* 260.

Et les bois et les prés, où chacun s'extasie,
Débordent de gaîté, de verdeur et d'amour.
La nature a repris sa beauté, sa jeunesse ;
Partout c'est un réveil qui vient tout redorer,
Partout c'est un rayon qui réchauffe et caresse,
C'est un luth que la main des zéphprs fait vibrer...
Mais cependant, malgré tant d'éclat, tant d'ivresse,
Je ne revois jamais le printemps sans pleurer...

C'est la même ivresse mêlée de mélancolie, c'est le même jeu de lumière et d'ombres que l'on retrouve dans les *rayons de novembre*[1]. Qui ne s'est senti réjoui et rajeuni pour quelques heures quand à travers les brumes de l'automne et de la vie passent quelques tardives et chaudes caresses du soleil ? et à qui alors n'a-t-il pas semblé qu'en lui et autour de lui renaissait un fugitif printemps ?

Mais parfois le soleil, déchirant les brouillards,
Verse des lueurs d'or sur les eaux et les chaumes...
Et nous croyons ouïr les oiseaux babillards,
Nous respirons partout de sauvages arômes.
.....
Ainsi que la saison des fleurs et des amours,
Se sont évanouis mes rêves de jeunesse ;
Un nuage a passé tout à coup sur mes jours,
Dérobant un soleil qui me versait l'ivresse.

Cependant quelquefois à travers mon ciel noir,
Un regret radieux glisse à mon front morose...
Alors, dans le passé lumineux je crois voir
De mes bonheurs enfuis flotter l'image rose.

Quelquefois il arrive que le poète, s'effaçant lui-même et dissimulant toute émotion personnelle, substitue à ses propres impressions celles d'un personnage qu'il met en scène. Ce qui n'est, d'ailleurs, qu'une façon très adroite de nous donner encore du lyrisme subjectif. Et c'est justement dans l'âme du laboureur que M. Chapman a le mieux réussi à tranposer la sienne.

1 — *Les rayons de novembre*, pp. 298-300.

Il a écrit sur la tâche du laboureur l'un de nos meilleurs sonnets rustiques. En voici les trois dernières strophes :

Au pied d'un coteau vert noyé dans les rayons,
Les yeux toujours fixés sur la glèbe si chère,
Grisé du lourd parfum qu'exhale la jachère,
Avec calme et lenteur il trace son sillon.

Et, rêveur, quelquefois il ébauche un sourire :
Son oreille déjà croit entendre bruire
Une mer d'épis d'or sous un soleil de feu.

Il s'imagine voir le blé gonfler sa grange :
Il songe que ses pas sont comptés par un ange,
Et que le laboureur collabore avec Dieu.

Ces pièces de vers où le sentiment est vif, bien ramassé et délicatement exprimé, sont peu nombreuses dans le livre de M. Chapman. Le poète, quand il est en face de la nature, s'efforce plutôt de peindre et de décrire ; à moins encore qu'il ne se serve des choses comme de prétextes à développer un lieu commun de rhétorique ou de philosophie.

Ainsi, M. Chapman a essayé de fixer dans ses strophes les mouvantes splendeurs de nos aurores boréales [1]. Il y a vraiment réussi, et c'est un rare et précieux mérite ; et n'étaient huit ou dix vers qui sont un peu faibles, il aurait écrit sur ce thème bien canadien l'une de ses meilleures poésies. Après avoir tracé le large cadre, et solennel, des froides nuits d'hiver qui enveloppent la sérénade féérique des *marionnettes*, il fait monter dans le ciel tranquille l'aurore vive et changeante :

Tout à coup, vers le nord, du vaste horizon pur
Une rose lueur émerge dans l'azur,
Et, fluide clavier dont les étranges touches
Battent de l'aile ainsi que des oiseaux farouches,
Eparpillant partout des diamants dans l'air,
Elle envahit le vague océan de l'éther,

1 — *L'Aurore boréale*, pp. 225-228.

Aussitôt ce clavier, zébré d'or et d'agate,
Se change en un rideau dont la blancheur éclate,
Dont les replis moelleux, aussi prompts que l'éclair,
Ondulent follement sur le firmament clair.
Quel est ce voile étrange, ou plutôt ce prodige ?

C'est le panorama que l'esprit du vertige
Déroule à l'infini de la mer et des cieux.
Sous le souffle effréné d'un vent mystérieux,
Dans un écroulement d'ombres et de lumières,
Le voile se déchire, et de larges rivières
De perles et d'onyx roulent dans le ciel bleu.
.....
Le voile en un clin d'œil se reforme plus beau,
Lové comme un serpent, flottant comme un drapeau.
Plus rapide cent fois qu'un jet pyrotechnique,
Il fait en pétillant un sabbat fantastique,
Et met en mouvement des milliers de soleils
A travers des brouillards transparents et vermeils
Comme cristallisés dans la plaine éthérée.
Quelquefois on dirait une écharpe nacrée
Qu'un groupe de houris secoûrait en volant
Dans l'incommensurable espace étincelant ;
Tantôt on le prendrait pour le réseau de toiles
Que Prométhée étend pour saisir les étoiles,
Ou pour le tablier sans bornes dans lequel
Les anges vanneraient les roses du ciel.

Il y a dans ces vers des combinaisons de mots et d'images, et souvent une harmonie qui s'ajustent à la mobile et splendide réalité. On voudrait qu'une vision aussi nette des choses, et une pareille précision dans le mouvement et les couleurs se puissent retrouver dans la description de la cataracte de *Niagara* [1].

Certes, il n'est pas facile de reconstituer avec des mots et des phrases le puissant spectacle qui fait accourir les touristes des deux mondes. Mermet, le poète-soldat du régiment de Watte-

1 — *Le Niagara*, pp. 208-212.

ville, qui avait campé près de la cataracte, essaya le premier, en 1814, de décrire

la scène sublime
Où la grandeur de Dieu se peint dans un abîme,

et il s'attacha surtout à dessiner par le menu toutes les lignes et tous les mouvements, et tous les tableaux variés que l'on peut apercevoir dans le déploiement gigantesque des torrents, et il y réussit souvent avec une rare souplesse et une grâce facile et débordante. M. Chapman a mieux aimé tantôt se servir de comparaisons un peu banales, et tantôt disserter vaguement sur la course éternelle des eaux tumultueuses. Cependant, ici encore, il a retrouvé sur sa palette quelques-unes des couleurs qui convenaient au spectacle, et il a écrit ces beaux vers :

A la fois torrent, puits, trombe, avalanche et piège,
La chute a la blancheur du lait et de la neige.
Cependant le soleil, le grand soleil de Dieu,
Quand il y met l'éclat de son regard de feu,
Souvent la transfigure et la métamorphose,
Quelquefois il la change en une toile rose,
Quelquefois il en fait une écharpe d'émail
Qu'il étoile d'argent, de saphir, de corail,
Et sa flamme, en perçant cette fluide écharpe,
Brille comme à travers les cordes d'une harpe.

La nature porte les âmes à Dieu. Elle éveille le sentiment de l'infini, et elle suggère à l'esprit les religieuses pensées. C'est sans doute ce rapport inévitable qui a suggéré à M. Chapman quelques strophes où se mêlent la piété et la poésie, les fleurs du printemps et les parfums d'encensoirs. Nous ne pouvons que signaler en passant quelques-unes de ces pièces où se montre et s'épanouit l'âme chrétienne du poète, *La grande nuit*, *Le missionnaire*, *Les deux drapeaux*, *Sur un tableau de Lauenstein :* cette dernière consacrée à la Vierge qui tourne le fuseau près de son enfant endormi, est toute pleine de grâce et de fraîcheur. Et puisque M. Chapman a si bien traité ce thème évangélique, pourquoi a-t-il mis en vers la légende, assez grotesque, de Jésus qui change en oursons deux petits enfants, victimes de l'impiété

de leur mère ? L'Evangile est si fécond en sujets admirables et variés où peut s'exercer l'inspiration du poète ! Et il y a dans la vie de Jésus tant de pardons et de pitié qu'on ne voit pas bien pourquoi la légende lui voudrait prêter ses vengeances.

***

Il y a donc dans l'œuvre dernière de M. Chapman des beautés réelles et harmonieuses, et comme un plus large essor de son talent d'artiste. Et ce sont ces élans de l'âme et ces trouvailles de l'imagination poétique qui ont valu aux *Aspirations* de si précieuses louanges.

Fallait-il pour cela s'abstenir de voir et de signaler dans cette œuvre les imperfections inévitables qui s'attachent à toute œuvre humaine ? Evidemment nul ne le croit, et M. Chapman tout le premier, lui qui un jour a si vigoureusement et un peu cruellement manié le scalpel de la critique, ne le saurait penser. N'a-t-il pas écrit que « la critique est nécessaire au développement des lettres comme le soleil l'est à la croissance des végétaux [1] ? »

Qu'il y ait des imperfections, et même des défauts dans le recueil de M. Chapman, nul ne s'en peut étonner ; et il ne pourrait être qu'utile d'essayer d'en préciser davantage la nature.

Et d'abord, l'on remarque dans la poésie de M. Chapman ce manque de continuité dans l'inspiration, qui est un mal commun, d'ailleurs, à la plupart des poètes, et qui chez eux souvent ne diffère que par sa gravité ou son intensité. L'inspiration n'est pas continue, chez M. Chapman : et par là nous voulons faire entendre que ses poésies, et que souvent ses meilleures poésies sont inégales, laissent apercevoir des vides dans la pensée elle-même, ou dans l'expression poétique de la pensée. C'est, quelquefois, lorsque dans un vol de large envergure le poète nous a emportés au sommet de l'art divin, qu'une sorte de fatigue ou d'épuisement le fait tout à coup s'abattre vers la plaine où l'aigle vient

1 — *Le Lauréat*, Introduction, VII.

traîner son aile encore toute frémissante. Et nos yeux éblouis de lumière se résignent mal à ne plus apercevoir que le terre à terre des prosaïques réalités.

D'où vient chez le poète cette inconstance de l'inspiration ? Et serait-ce mal en définir la cause que de l'attribuer d'abord à une sensibilité qui n'est pas assez profonde ? Il faut au poète le don singulier et surabondant d'être ému. Certes, M. Chapman est pourvu d'une âme sensible et délicate : et ce que nous avons cité de ses vers suffit à le démontrer. Mais cette sensibilité ne descend peut-être pas assez dans les profondeurs de sa conscience ; et ne peut-on pas observer qu'elle tend plutôt sans cesse à monter au cerveau ? L'émotion, chez M. Chapman, est raisonnable ; elle est très raisonnable, et souvent elle l'est trop, puisqu'elle paraît être alors une tension d'esprit plutôt qu'une vibration de la sensibilité. Et il se fait donc qu'il y a dans certaines strophes du poète je ne sais quoi de factice qui vous laisse froids ou indifférents.

C'est vers l'imagination surtout que se refugie souvent, chez M. Chapman, non plus le don mais l'art d'être ému. L'imagination est une grande puissance chez ceux qu'a touchés l'aile de la poésie. Elle continue parfois, chez les poètes devenus vieux, cette jeunesse et cette fraîcheur d'impressions que d'ordinaire procurent seuls les premiers contacts de la vie. Et si M. Chapman confie à son imagination le soin d'entretenir et de nourrir en lui les fortes émotions, c'est qu'en effet cette faculté lui est une force précieuse et secourable. Et si elle ne lui suffit pas toujours à alimenter les délicates et subtiles sensations, elle fournit du moins au poète les comparaisons, les images les plus grandioses où les plus gracieuses. N'est-ce pas elle qui a trouvé que les grands lacs d'Amérique, que

> Les lacs qui sommeillaient dans les déserts sans bornes,
> Semblaient dans leur grandeur et leur rayonnement
> D'énormes pans d'azur tombes du firmament, [1]

1 — *La liberté éclairant le monde*, p. 10.

et n'est-ce pas elle qui fait dire, par le poète, à une femme pour qui la littérature n'est qu'un apostolat :

Tu portes, Madeleine, un vase de grand prix,
Et, souriant avec amour à ton pays,
Tu baignes son front nu du parfum de l'idée ;
De ton grand cœur penché tu fais couler sans fin
A nos foyers ravis le flot de l'art divin [1].

Mais cette imagination elle-même se trouble parfois, et elle fait passer sous le regard du poète, et dans ses vers, des formes, des dessins, des comparaisons que le bon goût ne saurait toujours approuver. Par quels étranges procédés, par exemple,

Franklin et Fulton ont pris de la sueur
Au front des parias, l'ont changée en vapeur,
En ont fait un géant, dont les mains, toujours pleines,
Sur les flots, dans les champs, sur les monts, dans les plaines,
Dans les hameaux étroits, dans les cités sans fin,
Laissent constamment choir du travail et du pain [2].

Et de quelle espèce est donc cet Esprit des bois [3] que fait disparaître du Canada découvert la civilisation nouvelle. Il a sans doute la forme d'un oiseau puisqu'il a des plumes et des ailes ; mais alors pourquoi habite-t-il les antres, et pourquoi cette écume à la bouche, et comment étend-il ses bras crispés vers la croix ?

L'imagination de M. Chapman ne crée donc pas toujours avec une égale et féconde puissance, et c'est sans doute une autre raison qui explique chez le poète la non continuité de l'inspiration.

Faut-il ajouter qu'il y a de ce défaut une troisième cause ? M. Chapman est non seulement un poète, mais il est aussi un orateur ; ou si vous le voulez, il a le tempérament oratoire, ou si vous préférez encore, il aime à fréquenter les lieux communs de la rhétorique. La poésie de M. Chapman est éloquente, et souvent elle s'envole dans un large et beau mouvement où claironnent des voix de tribuns, où se dessinent des gestes de harangues. On

1 — *A Madeleine*, p. 342.
2 — *La liberté éclairant le monde*, p. 10.
3 — *Luce sub ipsa*, p. 35.

sait d'ailleurs le voisinage de la poésie et de la rhétorique, et que les plus grands poètes ont été éloquents, Eschyle, Euripide, Corneille, Victor Hugo, et que les plus grands orateurs ont été lyriques, Eschine, Cicéron, Bossuet, Burke, O'Connell et Lacordaire.

Il est donc permis aux poètes de composer des discours en vers, comme il est permis aux orateurs de construire des odes en prose. Et il est aussi loisible aux uns et aux autres de fréquenter les lieux communs de la pensée, « depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. » Mais la rhétorique est un art dangereux ; et quand l'esprit n'est pas pourvu de très fertiles ressources, et ne sait pas suffisamment renouveler les vieux thèmes inévitables, il se laisse si facilement emporter au courant d'une phraséologie creuse et sonore ! Et les oripeaux de l'éloquence couvrent si souvent le vide des déclamations !

M. Chapman échappe d'ordinaire à ces écueils, et son discours nous entraîne en un courant rapide et sûr. Mais, ici encore, il ne pouvait toujours éviter le défaut de sa qualité, et il arrive donc que son goût pour la rhétorique le fait s'épuiser en des efforts artificiels, et en des développements diffus où s'allonge, s'affaiblit, se perd et se noie la pensée. C'est le propre de la pensée poétique d'être bien ramassée, condensée, forte et jaillissante. M. Chapman l'oublie parfois, surtout quand il s'applique à des sujets que sa méditation ne peut que laborieusement féconder. De là, dans quelques-unes de ses poésies des longueurs et des strophes languissantes, où la prose se fourvoie dans les vers et les remplit de son verbiage facile. Et de là aussi peut-être ces constructions un peu lourdes, ces périodes qui se déploient en une série de propositions subordonnées où les participes présents les *qui*, et les *dont* réussissent mal à alléger le vers, et à lui donner de l'élan. Il y a, à ce propos, chez M. Chapman, un type trop uniforme de strophes où s'essouffle la voix du lecteur [1].

1 — Voir, par exemple : *A M. Andrew Carnegie*, 1re strophe, p. 169 ; *A M. le sénateur Poirier*, 1re strophe, p. 95.

Si, enfin, nous ajoutons à ces observations que le vocabulaire de M. Chapman, généralement précis, juste, et bien classique, ne nous offre pas toujours la variété d'expressions que l'on souhaiterait voir, et nous laisse entendre trop souvent certaines formules poétiques qui chantent sans cesse à l'oreille du poète, nous aurons défini, avec une suffisante précision, croyons-nous, les plus graves imperfections dont peut être chargée la conscience de l'auteur des *Aspirations*.

Et l'on voit donc que si M. Chapman s'appliquait davantage à mettre sa sensibilité en plein contact avec les choses, et à rafraîchir et rajeunir ses impressions ; s'il ouvrait plus largement encore son imagination et sa conscience aux grands souffles qui passent dans son âme d'artiste ; et s'il s'abstenait de violenter la muse quand elle lui refuse ses caresses, et s'il osait enfin tailler, couper et retrancher dans les longues pièces où s'étale parfois une rhétorique trop ingénue, il nous donnerait assurément les meilleurs recueils du monde. Si, pour parler autrement, M. Chapman avait condensé ses *Aspirations* dans un in-12 de deux cents pages, il aurait fait un livre plus maniable, à coup sûr, et plus portatif que le trop gros volume qui pèse certainement aux mains de ses lectrices, et il aurait aussi donné à la littérature canadienne une œuvre dont aucune partie n'eût pu être entamée par le temps et par la critique.

Quoi qu'il en soit, M. Chapman nous pardonnera la sincérité de nos jugements. Nous l'avons assez copieusement cité pour que le lecteur ait d'abord en lui reconnu les qualités, les vertus intellectuelles des grands poètes. Ces vertus grandissent chaque jour ; chaque jour elles se dégagent des imperfections qui en furent les inévitables compagnes, et nous ne pouvons qu'attendre avec impatience le prochain recueil que nous promet M. Chapman. Quant à nos très libres observations, elles constituent l'hommage franc et loyal de notre admiration pour le talent de l'un des artistes qui honorent le plus les lettres canadiennes.

CAMILLE ROY, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

UNE SCIE IMPÉRIALE. — POURQUOI ALCIPE N'ÉCRIT PAS DANS LES JOURNAUX. — SES VUES SUR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Tout le monde sait bien ce que c'est qu'une scie ; mais personne, pas même un scieur de long, ne saurait imaginer ce qu'est devenue pour les honnêtes gens de la province de Québec la scie de l'Instruction publique. C'est une scie impériale celle-là. Serais-je excusable d'y mettre encore la main après tant de journaux masculins, féminins ou de tout sexe « *généralement quelconque.* »

Que le lecteur me pardonne et se rassure ! Je ne traiterai pas sérieusement la question qui n'a plus besoin de l'être après la discussion des dernières séances de l'Assemblée législative. Pauvres généralement en vues élevées et en exposition de principes, comme le sont d'ordinaire les discours parlementaires de notre temps et de notre pays, les plaidoyers en faveur de notre système d'Instruction publique abondent en renseignements précis et réfutent si parfaitement les diatribes et les déclamations de tribune et de journaux, qu'il n'en reste plus guère que la preuve d'une complète ignorance ou d'une absolue mauvaise foi, quelques-uns disent, de l'une et de l'autre. Si la question continue d'être agitée avec insistance, ce sera par les gens qui ont le parti pris de ne pas la connaître, ou qui sont tellement occupés de ce qu'ils disent et écrivent qu'ils n'ont pas le goût ni le loisir de lire et d'entendre ce qu'on leur répond.

Je veux seulement donner à notre ami Alcipe la chance de faire quelques réflexions avisées, qui, venant d'un homme si parfaitement bienveillant et désintéressé, ne sauraient être désagréables aux esprits les plus revêches et les plus prévenus.

Quel malheur qu'un homme sensé et d'expérience comme lui ne tienne pas quelquefois la plume dans nos grands journaux quotidiens ! Ils auraient la chance d'avoir de temps en temps sur les questions d'intérêt vital pour notre peuple une opinion hon-

nête et sérieusement avisée. Mais Timothée lui fait la grosse bouche : « Mes lecteurs ne vous liraient pas, vous seriez trop sérieux. Ce qu'il faut ici pour réussir, c'est un homme exercé à deviner de quel côté souffle le vent pour en profiter, et dont la pensée ne soit jamais assise que dans un fauteuil tournant.»

La juive examine sa prose et la trouve d'une venue parfaite. « Je la prendrais peut-être, moyennant finances. Et encore ! vous pourriez me compromettre. Vous allez dire honnêtement ce que tout le monde sait bien : que toute cette campagne de l'Instruction publique, menée ostensiblement par un certain nombre d'inconscients et de brouillons malintentionnés en quête de popularité et d'influence, est dirigée de loin et soufflée par la maçonnerie de Montréal et d'outre-mer. Mais j'ai là, parmi les maçons, quelques-uns de mes meilleurs amis et patrons : puis-je leur faire de la peine et les désobliger ? Je ne fais pas de politique ni de religion : je fais des affaires. Je ne publie que les articles qui me paient en abonnés ou en influences sonnantes.» Les journaux plus ou moins officiels ne sont faits que pour rayonner la pure lumière des partis : c'est entendu. Pourraient-ils ouvrir leur porte à un honnête homme qui se croit encore le droit d'avoir sa pensée à lui et de dire nettement et fermement ce qu'il pense pour le plus grand bien de son pays ? Si conciliant qu'il soit par tempérament et par vertu, et si souvent à cheval entre le oui et le non comme tout bon parlementaire rompu à la tactique, Alcipe aurait à certains moments sous la pression de sa conscience des éruptions terribles d'honnêteté et de bon sens qui ruineraient ou compromettraient les fortunes politiques en apparence les mieux assises.

Voilà comment il se fait qu'Alcipe ne peut écrire dans aucun de nos grands journaux ; si sereine que soit sa prose, si juste et lumineuse que fût sa pensée, on n'en voudrait ni dans le soleil ni dans la lune. Je lui dis en plaisantant, à ces moments de convulsions volcaniques assez rares dans son âme :

« Vous êtes né trop tard dans un monde trop vieux. » Il est né trente ans trop tard pour être journaliste et député ; maintenant

il se résigne à n'être rien pour rester honnête homme : c'est peut-être ce qu'il a de mieux à faire pour son bonheur sinon pour le bien de son pays. Heureux Alcipe ! Donnez-moi votre sérénité d'âme où quelque léger nuage glisse rarement entre deux rayons de soleil.

Il m'aborde l'autre jour, un sourire sur les lèvres, et me tend un numéro de journal du deux mars dernier.

« Voilà, me dit-il, ce que je porte sur moi depuis plus d'un mois à votre intention. Vous ne lisez guère les journaux et je vous ai réservé celui-ci qui vous intéressera. Vous qui croyez comme moi à notre dégénérescence politique à Québec, voyez ce que dit un journal officiel d'un de nos ministres que je croyais gentilhomme.»

J'ouvre le journal. En tête des deux premières colonnes je lis en majuscules qui tirent l'œil fortement : « L'hon. M. ** ». Un peu plus bas un portrait supposé ressemblant d'un gentilhomme en par-dessus d'hiver avec parements de fourrures, et au-dessous, en caractère ordinaire, je lis avec stupeur :

« C'est le produit d'un croisement entre la vache de buffle et le bœuf sauvage.»

Avec un malin plaisir, pendant que je cherche l'énigme : « Vous n'y êtes pas encore ? reprend Alcipe. Ce n'est pas du ministre qu'on dit cela, mais du catalo qu'il a mangé. Peut-on dire sur un journal progressif qu'un ministre a bien dîné et qu'il a mangé du catalo, sans mettre le portrait, non du catalo qui a eu l'honneur d'être mangé, mais du ministre qui l'a mangé avec ses deux mâchoires, sans doute, comme mangent d'ordinaire les autres hommes, et sans mettre au bas du portrait, non la définition du ministre, mais celle du catalo ? »

Piqué au jeu, j'aurais bien pu trouver qu'un parlementaire comme Alcipe est le produit d'un croisement quelconque entre deux types assez rares dans une civilisation qui a passé fleur ; mais comment bouder à ce joyeux sourire et à ce franc regard où personne ne lut jamais une intention désobligeante ? Je me contentai de lui dire pour toute vengeance :

" J'aurais compris sans peine que dans un journal d'opposition, on dise cela d'un gouvernement, voir même d'un Parlement, et après l'affaire Cynopolis, vous-même, Alcipe, l'eussiez trouvé possible. Mais qu'un journal ministériel fasse à la personne même d'un ministre un état civil aussi étrange et qui n'a pas dû être accepté sans réserve, je ne savais comment l'expliquer.— Décidément vous entrez plus vite que moi dans l'esprit des journaux.

***

« Evidemment, Alcipe, les dernières séances de l'Assemblée législative vous ont remis en selle. Vous n'avez plus honte de votre foi au régime parlementaire, et pour une fois, vous êtes heureux de me faire constater que si à la Chambre comme devant les foules l'effet bruyant est pour les démagogues, les emballés, les furieux et tous ces goujats de la parole publique et de la politique auxquels le souverain Maître de toutes choses a donné pour tête un tambour que battent à leur gré toutes les passions et tous les préjugés, le succès final et sérieux est quelquefois pour les rares députés qui se croient encore le droit de dire honnêtement et simplement des choses sensées.

« Cependant, comment expliquez-vous l'attitude de votre ministère provincial dans la question de l'Instruction publique? Je croyais qu'après les déclarations en apparence très-catégoriques du chef du gouvernement et de quelques-uns de ses collègues, le programme du ministère serait si nettement formulé que personne ne pourrait s'y méprendre, la radicaille maçonnique pas plus que les catholiques. Il n'en est rien. Après le discours du Secrétaire Provincial et celui de son prédécesseur dans le ministère, l'opinion honnête est rassurée médiocrement sur la vraie pensée du gouvernement. C'est que s'il y a des gestes « qui achèvent la parole » il y en a qui l'annulent et la contredisent. Et l'on dit, — est-ce une calomnie ?— que si la parole du ministère a répondu péremptoirement â l'interpellation, le geste lui a donné raison.

— J'avoue que la logique parlementaire n'a pas absolument les mêmes lois que la logique d'Aristote. En philosophie on va tout droit d'un principe à la conséquence. En politique, ii faut souvent avoir l'air d'oublier les prémisses, quand il y en a, pour arriver à la conclusion.

« Pour tout ministère la question de l'Instruction publique aurait bien des difficultés.

« Il y a des difficultés de principes d'abord ; mais celles-là, que peu d'hommes dans le pays seraient en état de résoudre, il est assez facile à un politicien de n'en pas tenir compte. Depuis cinquante ans les gouvernements comme les hommes ont perdu l'habitude de mourir par principe. Qui veut gouverner aujourd'hui et se maintenir au pouvoir ne doit avoir qu'un principe : celui de n'avoir aucun principe de gouvernement.

« Les principes, il les faut connaître, pour en parler magnifiquement, leur rendre hommage et les proclamer quand ils rendent service et savoir s'en passer quand ils sont un embarras. Avec nos mœurs politiques un ministère gouverne aujourd'hui non par les principes, mais par les intérêts. C'est le grand principe saxon : mon intérêt fait loi chaque fois que je suis assez fort pour le faire prévaloir. C'est pourquoi le grand levier du gouvernement parlementaire, c'est ce qu'on a appelé la conciliation : c'est-à-dire la reconnaissance en fait du droit du plus fort. Or on ne concilie pas des principes, comme l'imagine naïvement votre ami le sénateur que vous raillez si facilement et qui est si brave homme, on concilie parfois des droits, plus souvent des intérêts.

« Le plus fort tacticien, celui qui gagne les grandes batailles et reste invincible sur le terrain parlementaire, est celui qui par des concessions opportunes sait concilier les intérêts contradictoires et les attacher à sa fortune. Le grand art, quand on veut gouverver, c'est d'imposer sa volonté quand on le peut ; quand on ne le peut pas, de faire sienne celle du plus fort et de persuader au grand nombre qu'on sert leurs intérêts et qu'on fait leur volonté.

— Je le soupçonnais déjà. Le témoignage d'un homme aussi

renseigné et bienveillant que vous l'êtes change en certitude mes conjectures. Mais trouvez-vous bien honnête, Alcipe, ce que vous appelez la tactique parlementaire, et ce principe pratique qui dirige presque toujours d'après vous la politique de nos gouvernements ?

— Toujours fort sur les principes ! Il faut pourtant bien reconnaître que dans la pratique les meilleurs principes sont souvent inapplicables. C'est pourquoi sans doute en pratique et ministres et députés les laissent à la porte du Parlement où ils occupent utilement les ergoteurs et les casuistes.

— Oui, comme la conscience sans doute, qui en politique, me disait un personnage assez haut empanaché, n'est la plupart du temps qu'un embarras. Je n'imagine pourtant pas facilement qu'un honnête homme même en politique déclare publiquement une intention et en ait une autre, que sa pensée intime soit en contradiction avec sa parole publique et qu'il puisse de bonne foi passer sa vie à marier le Grand Turc avec la république de Vénise. Je n'imagine pas bien un honnête homme comme vous, Alcipe, faisant ce jeu plus habile qu'honorable de ministre de Sa Majesté responsable à la tyrannie de tous les caprices et des intérêts qu'il doit satisfaire.

— Et c'est pourquoi vous ne m'avez jamais vu ministre et je ne le serai jamais. Je vous explique dans les autres ce dédoublement de l'honnête homme en homme privé qui se confesse et en homme public qui ne se confesse pas, que je comprends sans pouvoir l'exercer toujours et que je suis impuissant à faire en moi-même. C'est pour cela, vous voulez me le faire dire, que je ne serai jamais ministrable et ne veux même plus être député.

— Je le regrette, Alcipe, pour l'honneur du Parlement et le bien du pays. Vous eussiez été pour moi le ministre idéal, laborieux, intelligent, honnête et sans autre ambition que d'administrer le mieux possible votre département pour l'intérêt public. Même un ministère de l'Instruction publique n'eût fait frayeur à personne si le portefeuille en eût dû être toujours entre vos mains.

— A cette condition-là personne ne l'eût réclamé sans doute et a aucune condition je n'en aurais voulu. Ceux qui demandent avec acharnement la création d'un ministère de l'Instruction publique ne veulent au fond qu'une mine nouvelle à exploiter pour eux-mêmes et pour les leurs. Pas un seul ne serait en état de dire ce qu'un ministre pourrait faire effectivement pour le développement de l'instruction dans la Province qui est, soyez en sûr, le moindre de leurs soucis ; je vois bien, moi, ce qu'il ferait pour le ralentir et le paralyser.

« D'abord, dans l'état présent des finances de la Province, l'organisation d'un ministère rognerait encore ou grèverait le maigre budget de l'enseignement. Puis le ministre, nécessairement instable comme tous les autres, n'aurait ni le loisir, ni l'expérience, ni l'indépendance nécessaire pour agir efficacement et avec esprit de suite. La plus grande part de sa sollicitude serait consacrée à placer avantageusement les parents de messieurs les ministres et des députés jusqu'au seizième degré de consanguinité ou d'affinité.

— Pourtant ceux qui prétendent se connaître en hommes disent que la vraie pensée du ministère, sa pensée de demain, était dans l'interpellation et non dans la réponse.

— Je le crains, comme vous : car ce sera un malheur pour le ministère lui-même, pour la Province aussi, et particulièrement pour l'Instruction publique.

« Quand le département de l'éducation est parfaitement organisé depuis long-temps, qu'il renseigne très-exactement le Gouvernement et l'opinion sur l'état vrai de l'Instruction publique dans la Province, que le Parlement a le contrôle des lois et règlements qu'il peut faire et des subsides mis à sa disposition pour les fins d'instruction publique, et que pour réaliser enfin toutes les réformes, je dis mieux tous les progrès désirables et possibles, tout le monde en convient, il ne lui manque qu'un budget moins disproportionné aux besoins, un ministère pourrait-il être autre chose qu'un embarras et une impuissance ? Un gouvernement

avisé n'en voudra pas. Le ministère n'a pas manqué de le dire.

— Je l'ai lu. Mais, il a dit tant de choses et il en a tant laissé dire, qu'il est bien difficile de savoir quelle est la pensée de la tête, quand on connaît seulement celle de la bouche.

— Quand on veut être ministre quand même, il faut donner à tous de bonnes paroles et prendre avec plusieurs des engagements parfois peu conciliables les unes avec les autres et auxquels on espère trop facilement faire honneur en temps opportun. On se dupe parfois soi-même dans le mirage du pouvoir plus qu'on ne veut duper les autres. Quelquefois aussi on livre à l'un sa pensée intime, à l'autre sa pensée officielle, quitte à renoncer au moment critique à l'une ou à l'autre, peut-être à toutes les deux en même temps. Le Gouvernement aurait-il l'intention que prête à son parti le brouillon que l'Assemblée législative se serait honorée d'écouter avec moins de faveur, il aurait fourni contre son futur projet les meilleurs arguments. Ni l'Honorable Secrétaire Provincial, ni son prédécesseur n'ont paru moins bien au courant de l'état de l'enseignement public que s'ils eussent été membres *ex officio* du Conseil, ou ministres en titre de l'Instruction publique. Ils n'eussent pas plus facilement dégonflé ce ballon poussé de Saint-Louis à Québec par un vent de tempête et tout lesté d'erreurs de statistiques, d'insinuations perfides et de sottes déclamations, qui n'auront plus cours maintenant que dans la Tarascon de là bas.

— Dieu vous entende, et réalise vos prophéties !—Si le gouvernement n'a si bien accueilli le ballon que pour le faire dégonfler, nous aurons la paix pour long-temps.

« En attendant, notre Province est suffisamment vengée de tant d'injures et d'ineptes accusations, grâce à quelques hommes de cœur et de bon sens qui ont fait honneur à la vieille capitale et aux deux partis politiques, en les dégageant de toute responsabilité dans cette campagne de dénigrement qui aurait dû depuis longtemps finir dans le mépris public.

« Pourtant, Alcipe, j'ai un regret. L'occasion était belle d'ex-

poser magistralement les principes de la morale politique sur les droits et les devoirs réciproques de l'Etat et des familles en matière d'instruction et d'éducation. Cette exposition, qui eût éclairé au lieu de réfuter, aurait eu, il me semble, une tout autre portée que les arguments plus faciles mais toujours à reprendre des statistiques.

« Quelle occasion unique d'illustrer tant de sottises doctrinales que propagent comme des dogmes nos journaux à grande circulation ! Qui en eût tiré parti mieux que vous, Alcipe ?

« J'avais l'intention de vous faire l'histoire sommaire d'une pauvre famille de treize enfants au fond d'une paroisse de campagne, qui ont tous appris à lire et à écrire, et même quelque chose de plus, il y a cinquante ans déjà, tandis que des familles plus aisées et moins nombreuses sont restées tout entières ignorantes et illettrées. Et je vous aurais demandé si l'on doit juger de la valeur de l'enseignement par ceux qui en profitent ou par ceux qui n'en profitent pas. »

RAPHAËL GERVAIS.

NOS MARTYRS CANADIENS

SONT-ILS DE VÉRITABLES MARTYRS

(Premier article)

Entre tous les Jésuites qui furent mis à mort ou suppliciés par les Iroquois au XVIIe siècle, assurément ceux qui semblent avoir le meilleur droit au titre de véritables martyrs, et la meilleure chance d'être canonisés comme tels, sont bien les Pères Jogues, Brébeuf, Lalemant, Garnier, Daniel et Chabanel, auxquels il faut adjoindre les frères Goupil et Lalande.

Si le martyre *matériel* suffisait pour cela, il n'y aurait guère de difficulté à résoudre la question ; mais ce qui fait ici la difficulté, c'est que le martyre devant être *formel* encore plus que

matériel, on ne voit pas bien tout de suite, à première vue, si les susdites victimes des Iroquois ont *formellement* souffert le martyre ; en d'autres termes, s'ils ont été mis à mort en haine de la foi ; car leur cas est particulier, cela est évident, puisqu'ils ont subi le sort de la guerre qui faisait rage alors entre les Iroquois et les Hurons, et ne se sont nullement trouvés dans l'alternative de renoncer à leur foi ou d'endurer les supplices et la mort.

Voici la grosse objection,—grosse du moins en apparence,—qui peut être soulevée contre le *martyre formel* de nos martyrs Canadiens : on peut prétendre, et même soutenir jusqu'à un certain point, qu'ils ont été suppliciés et mis à mort, non pas comme serviteurs de Dieu, apôtres de Jésus-Christ, missionnaires de l'Evangile, mais purement et simplement comme Français et alliés des Hurons ; autrement dit, que la raison de leur *martyre matériel* est une raison politique et nationale, non une raison religieuse, et qu'eussent-ils été hérétiques au lieu d'être catholiques, cela n'aurait nullement changé leur sort.

On peut appuyer cette prétention sur plusieurs faits historiques dont la portée et l'influence méritent certainement d'être considérées et discutées, parce qu'ils sont de nature à constituer peut-être, pour les Iroquois, des griefs politiques et nationaux ayant pu causer la mort de nos prétendus martyrs.

PREMIER GRIEF POLITIQUE ET NATIONAL DES IROQUOIS : L'INTERVENTION DE CHAMPLAIN

Le premier de ces faits est l'intervention de Champlain en faveur des Hurons contre les Iroquois avec le prestige et l'exécution des armes à feu. La première intervention eut lieu, au pays même des Iroquois, le 30 juillet 1609.

> Je regardai les ennemis, dit Champlain, et ils me regardèrent. Quand je les vis prêts à nous décocher leurs flèches, je levai mon arquebuse, chargée de quatre balles et je visai droit à un des trois chefs. Le coup en tua deux et blessa le troisième..... Les Iroquois furent au comble de l'étonnement et de la terreur en voyant deux de leurs hommes tués si promptement, en dépit de leurs boucliers à l'épreuve des flèches. Comme je rechargeais, un de mes compagnons tira, du bois, un autre coup, lequel acheva de les remplir d'épouvante, et aussitôt il lâchèrent pied et s'enfoncèrent dans la forêt.

La deuxième intervention eut lieu à l'embouchure du Richelieu, le 19 juin 1610. Au milieu d'une grêle de flèches volant de part et d'autre, les Français, (Champlain et quatre compagnons),

se portèrent au combat. Ils tirèrent au hasard, à travers le rempart de troncs d'arbres et de branches, derrière les sauvages qui n'étaient pas encore revenus de leur frayeur de l'année précédente, causée par les armes à tonnerre, et puis se couchèrent à plat ventre sur le sol. Un autre parti de Français, des trafiquants de fourrures, survinrent et prirent part au combat. Les alliés se ruèrent à l'assaut. Presque tous les Iroquois furent tués ou faits prisonniers ; ceux-ci, à l'exception d'un seul sauvé par Champlain, furent torturés et scalpés.

La troisième intervention eut lieu le 10 octobre 1615, encore au pays même des Iroquois. Cette fois ce fut une déroute pour les Hurons et un jour néfaste pour Champlain, qui perdit beaucoup de son prestige auprès de tous les sauvages, amis ou ennemis. Les Iroquois, depuis cinq ans, s'étaient remis de leur terreur à l'endroit des armes à feu. Ils en possédaient eux-mêmes (ils les tenaient des Hollandais), et ils les maniaient fort bien. Ce jour-là, toutefois, les dispositions prises par Champlain auraient encore assuré la victoire, s'il eut pu se faire écouter des Hurons. Mais les Hurons n'écoutant rien se battirent à leur guise, c'est-à-dire fort mal. Après trois heures d'assaut contre les Iroquois fortement retranchés, ils durent battre en retraite, emportant seize blessés. Champlain lui-même était blessé, ayant reçu une flèche dans une cuisse et une autre dans un genou.—Or cette participation de Champlain dans les guerres des Hurons contre les Iroquois, apparemment excellente en principe, parce qu'elle devait rallier à la cause française une immense confédération de tribus indiennes ayant un ennemi commun, la nation combattue, était de fait erronée et désastreuse, parce qu'elle était de nature à allumer dans le cœur des Iroquois contre les Français, missionnaires ou non missionnaires, une haine invétérée, inextinguible sinon dans les plus atroces vengeances ; et aussi, parce que les Iroquois, contre toute attente, chose que nul ne pouvait prévoir, étaient destinés à devenir, par leur prépondérance barbare, politique et militaire, les vainqueurs et les destructeurs de toutes les nations sauvages, en butte à leurs inimitiés.

Aussi, dès 1622, que vit-on ? Déjà une troupe de maraudeurs iroquois, sous les murs de Québec, faisaient irruption sur le couvent des Récollets près de la rivière Saint-Charles et se retiraient après avoir capturé et brûlé deux Hurons : présage et commencement des représailles sans nombre dont devait tant souffrir plus tard la colonie canadienne, particulièrement après la fondation

de Montréal ; sur quoi l'historien Parkman fait cette judicieuse remarque :

On put voir alors les conséquences de la participation de Champlain aux guerres des Hurons contre les Iroquois.

Trente ans plus tard, cette série de vengeances atteignait son apogée dans le sang de nos martyrs. Tel est le caractère vindicatif des sauvages, n'oubliant point et ne pardonnant jamais. L'heure des Iroquois était venue. Ils étaient armés d'arquebuses ; ils se battaient comme des diables, et rien ne pouvait plus les arrêter dans leur œuvre d'extermination.

DEUXIÈME GRIEF : LA CONSTRUCTION DES FORTS

Le deuxième fait historique pouvant compromettre le martyre formel des Jésuites est la construction des forts qu'ils faisaient ériger par les Hurons, d'après les méthodes européennes, pour la protection de leurs villages. En 1637, quand le Père Pijart arriva au village d'Ossossané, il le trouva protégé par un fort quadrangulaire de pieux droits, haut de 10 pieds et flanqué, à deux de ses angles, par des tours carrées, d'après les directions données quatre ans auparavant par les Pères Brébeuf, Daniel et Davost. C'était le fort Sainte-Marie, long de 175 pieds et large de 80 à 90 pieds, constitué sur deux de ses faces par un mur continu de maçonnerie ; les deux autres faces, du côté du lac et de la rivière, formées d'une palissade et d'une tranchée, avec bastions surmontés d'une croix, ainsi que les tours, et destinés à la mousqueterie. Les autres missions étaient plus ou moins défendues et protégées par de telles fortifications dont les Jésuites étaient les ingénieurs ; et on pourrait inférer de là un ressentiment spécial des Iroquois contre ceux qui contrecarraient, par ces moyens, leurs plans d'attaque à l'endroit des Hurons.

TROISIÈME GRIEF : L'ENTOURAGE MILITAIRE DES JÉSUITES

Le troisième fait historique de même nature est la protection à main armée dont s'entouraient les missionnaires. On avait coutume d'envoyer des soldats français pour les accompagner en route et les défendre à leur arrivée. En 1644, Montmagny détacha vingt hommes d'un renfort arrivé de France, avec ordre d'accompagner les Pères Brébeuf, Garreau et Chabanel au pays des Hurons et de séjourner avec eux tout l'hiver. En 1649, il y avait dans les missions huronnes dix-huit prêtres Jésuites, quatre frères lais, vingt-trois hommes servant gratuitement, sept hommes ser-

vant avec salaire, quatre garçons et huit soldats. Ici, encore, on peut conjecturer que cet entourage militaire était de nature à indisposer particulièrement les Iroquois contre les missionnaires.

QUATRIÈME GRIEF : LE COUP DE FEU DE GUILLAUME COUTURE

Le quatrième fait est le coup de feu tiré par le frère Guillaume Couture, le 2 août 1642, coup de feu qui étendit raide mort un chef Iroquois. Douze canots hurons, portant environ quarante personnes, glissaient tranquillement, ce matin-là, sur le lac Saint-Pierre, en côtoyant la rive nord. C'était le Père Jogues, accompagné de René Goupil, de Guillaume Couture et d'un autre Français, qui descendaient à Trois-Rivières et à Québec, pour aller s'approvisionner de choses absolument nécessaires à la mission, alors dans un extrême dénuement. Jogues, Goupil et Couture étaient en avant, dans le premier canot. Tout à coup des hurlements retentissent ; des canots iroquois apparaissent ; des coups de fusil éclatent, et les balles passent en siffiant. Les Hurons, saisis de panique, abandonnent tout et se sauvent dans les bois. Le quatrième Français, avec quelques Hurons chrétiens, essayent de résister ; mais voyant d'autres canots iroquois sortir d'embuscade, ils s'enfuient à leur tour. Goupil fut saisi un des premiers. Le Père Jogues s'était d'abord dissimulé parmi les roseaux et il aurait pu s'échapper ; mais voyant Goupil prisonnier, il sortit et se livra lui-même. Couture avait échappé à la poursuite, lorsque, pensant au triste sort du Père Jogues, il revint sur ses pas. Cinq Iroquois coururent à lui ; un d'eux le tira à bout portant ; mais le coup rata et, au même instant, dit Parkman, Couture, « dans son effroi et son excitation, » tira lui-même, et un des cinq, un chef, tomba raide mort. Les quatre autres se ruèrent sur le Français et se mirent à le dévorer à belles dents comme des chiens furieux. Ils ne le tuèrent pas cependant ; mais ils l'emmenèrent prisonnier avec Jogues, Goupil et une vingtaine de Hurons. Il est bien probable que le coup de feu de Guillaume Couture exaspéra les Iroquois. Plusieurs prisonniers hurons furent brûlés vifs. Tous les autres, y compris les Français, furent torturés de la façon la plus atroce, et c'est alors que commença la fameuse captivité du Père Jogues.

CINQUIÈME GRIEF : L'ÉVASION DU PÈRE JOGUES

Le cinquième fait est l'évasion du Père Jogues d'entre les mains des Iroquois, dans l'automne de 1643. Un parti de guerre

partant pour une incursion en Canada, un des guerriers avait offert au captif de porter un message de lui au gouverneur des Trois-Rivières ; le Père avait consenti et donné une lettre ; la lettre fut délivrée au commandant du fort Richelieu ; et celui-ci, pour en imposer sans doute aux Iroquois, fit tirer le canon, ce qui les épouvanta tellement qu'ils s'enfuirent en laissant là armes et bagage, et s'en revinrent dans leur pays, accusant le Père d'être la cause de leur insuccès et réclamant sa mort. Le Père Jogues se prépara à mourir. Mais les officiers hollandais qui avaient déjà vainement essayé de le délivrer, le conjurèrent maintenant de s'évader et lui en fournirent le moyen. Après toute une nuit passée en prières et en réflexions, le Père Jogues accepta. Il put en effet s'échapper ; et il arriva au collège de Rennes le 5 janvier 1644. Mais il est facile d'imaginer la fureur des Iroquois lorsqu'ils s'aperçurent que leur prisonnier esclave avait disparu. Ils saccagèrent tout le village pour le trouver. Ils fouillèrent même de force le vaisseau hollandais ; et les officiers furent tellement effrayés que, ne voulant pas garder à bord le fugitif, ils le renvoyèrent à terre, où ils le tinrent caché jusqu'au moment de lever l'ancre. Ceci se passait au fort Orange. Finalement, les Iroquois ne furent apaisés que par une forte rançon payée par les Hollandais aux maîtres du Père Jogues.

Tels sont les principaux griefs par lesquels on pourrait essayer de démontrer que les Iroquois, en mettant à mort les Jésuites, ont été animés, avant tout et foncièrement, par des motifs de haine politique et nationale contre les missionnaires, en tant que Français et alliés des Hurons. Or, une telle proposition est fausse, parce qu'elle est exagérée, parce qu'elle va trop loin. Que les motifs de haine politique et nationale aient été pour quelque chose dans le martyre des Jésuites, cela est probable ; nul esprit sensé n'osera le contredire. Mais, que ces motifs aient été *avant tout* et *foncièrement* la cause du martyre, voilà ce qu'il faut nier, en justice et en vérité. Nous le nions donc. Et pour justifier notre dénégation, nous allons faire voir 1° la faiblesse réelle des griefs allégués, 2° l'existence d'autres motifs chez les Iroquois, de motifs religieux qui ont été la vraie cause du martyre des huit victimes, surtout de la forme du martyre, quant à Brébeuf et Lalemant.

FAIBLESSE DES GRIEFS ALLÉGUÉS

Premier grief : l'intervention de Champlain. La plus grande force de ce grief aurait dû se manifester dès l'origine, c'est-à-dire,

immédiatement après l'intervention. On doit s'attendre à une vengeance inexorable des Iroquois contre le premier Français qui tombera dans leurs mains. Eh ! bien, c'est le contraire qui arrive, comme on le voit par l'histoire de l'interprète Etienne Brûlé. Etienne Brûlé, un an après la troisième intervention de Champlain, tomba entre les mains des Iroquois. D'abord, la foule du peuple s'ameuta contre lui. On le reconnut pour Français et on parla de le faire mourir. " D'où viens-tu ? N'es-tu pas un Français, un de ceux qui nous ont fait la guerre ? " lui criait-on d'un air menaçant. Alors on vit leur chef s'interposer et dire qu'il ne fallait pas tuer cet homme. La foule incrédule s'en empara tout de même, l'attacha à un arbre, lui arracha la barbe à poignées, et le brûla avec des tisons. Brûlé faisait bonne contenance. Le chef continuait ses efforts pour le sauver. Un orage qui éclata soudain, avec tonnerre et éclairs, effraya quelque peu les bourreaux. Dès lors, on cessa le supplice. On pansa même les blessures de la victime. Brûlé fut traité comme ami. Il n'y eut ni danse, ni fête, à laquelle on ne l'invitât. Et quand il voulut retourner dans son pays, on lui donna quatre compagnons qui l'accompagnèrent pendant quatre jours.

Maintenant qu'on se rappelle que, depuis cette époque jusqu'à la mort de René Goupil, qui, lui, fut évidemment tué pour un motif religieux, tous les Français prisonniers des Iroquois furent épargnés. Le Père Jogues, en 1642, lors de sa première capture, fut épargné ; René Goupil fut d'abord épargné ; Guillaume Couture fut épargné ; le père Bressani, en 1644, fut épargné. Il est vrai qu'on les soumit tous au supplice des tortures ; mais on n'osa point les mettre à mort. Cela indique un reste de crainte et de respect dans le fond du cœur des Iroquois à l'égard des Français ; et cela nous permet de conjecturer, de la plus légitime façon, que si les Iroquois n'avaient toujours été animés que par des motifs de haine politique et nationale, en d'autres termes, si des motifs religieux, plus impulsifs, n'étaient pas venus compliquer la situation, les Iroquois auraient toujours reculé devant les conséquences du dernier supplice, le supplice de la mort, infligé à un seul missionnaire français.

Deuxième grief : la construction des forts. On ne voit, nulle part dans l'histoire de la colonie française, que les Iroquois aient jamais été beaucoup effrayés et empêchés par les fortifications à la mode européenne. Si nous croyons, nous, à la supériorité de

ces fortifications, il n'apparaît pas que les Iroquois en fussent impressionnés comme nous. On les a vus, dans les batailles, s'avancer jusqu'aux murs de ces remparts et tirer eux-mêmes sur les ennemis du dedans par les meurtrières destinées à leur donner la mort. On les a vus courir, portant haut devant eux leurs canots comme des boucliers, appuyer ces canots sur les murs et s'en servir comme d'échelles, pour grimper à l'assaut des remparts. Il est bien probable que les Iroquois, loin d'en vouloir aux Jésuites pour ces sortes de fortifications, en faisaient plutôt des objets de mépris et de moquerie.

Troisième grief : l'entourage militaire des Jésuites. Ce fait prouve tout le contraire de ce qu'on prétend, puisqu'il ne faisait que mettre en plus haut relief, en plus haute evidence, l'esprit pacifique des missionnaires, qui, personnellement, ne mettaient jamais la main sur une arme et ne frappaient jamais, même pour se défendre. Cela est arrivé une seule fois, à un *donné* de la mission, à Guillaume Couture ; et l'historien Parkman nous dit lui-même que ce fut plutôt l'effet d'une surprise que d'une préméditation.

Quatrième grief : le coup de feu de Guillaume Couture. Comment ce coup de fusil aurait-il pu influer sur la mort des martyrs Jésuites, lorsqu'il ne causa pas la mort de Couture lui-même ?

Couture, nous dit Parkman, quoiqu'il eût exaspéré les Iroquois en tuant un de leurs guerriers, avait gagné leur admiration par sa bravoure ; et après l'avoir affreusement torturé, ils l'adoptèrent dans une de leurs familles comme substitut d'un membre défunt. Dès lors, il fut comparativement sauf.

Ceci se passait en 1642. Trois ans plus tard, on le revit à Trois-Rivières, accompagnant le chef iroquois Kiotsaton et trois autres guerriers, venus pour traiter des préliminaires de la paix proposée par Montmagny ; « et en apparence comme en accoutrement, dit Parkman, il était un véritable Iroquois. » Après la conclusion de la paix, Guillaume Couture s'en retourna au milieu de sa nation adoptive.

Cinquième grief : l'évasion du Père Jogues. Ce grief paraît plus sérieux ; mais toute sa force est dans son apparence. La preuve en est dans la manière dont Jogues fut accueilli par les Iroquois, en 1646, lorsqu'il fut envoyé vers eux à la fois par le gouverneur Montmagny pour traiter de la paix, et par ses propres supérieurs en vue d'y fonder une mission à laquelle on donna, par anticipa-

tion prophétique, le nom de *Mission des Martyrs*. La circonstance était solennelle et le résultat, de la plus haute gravité. Le choix du Père Jogues eût été des plus impolitiques et des plus imprudents, s'il y eut eu danger que la colère des Iroquois fût rallumée par la présence de leur ancien captif évadé. Mais on comptait que les Iroquois, apaisés en 1643, par la rançon que leur avaient payée les Hollandais, ne reviendraient plus sur cette question. En effet, ils n'y revinrent plus. Pas un mot de reproche. Voici comment Parkman nous raconte sa réception.

Les Iroquois vinrent en foule des villages environnants pour revoir celui qu'ils avaient connu naguère comme esclave méprisé et maltraité, et qui revenait au milieu d'eux comme ambassadeur d'un pouvoir qu'ils avaient, en vérité, combattu, mais que, dans leurs présentes dispositions, ils cherchaient à se rendre propice. On tint conseil dans une des cabanes ; et pendant que ses nombreux auditeurs fumaient leurs pipes, le Père Jogues parut debout devant eux et les harangua. Il leur offrit, en due forme, les présents du gouverneur, avec les ceintures de *wampum* et leurs messages de paix. A chaque pause de sa voix, ses paroles étaient couvertes par un écho approbatif que formait le grognement unanime des auditeurs satisfaits. Ceux-ci, en retour, parlèrent dans le même sens, et tout fut harmonie.

Avant de partir, le Père Jogues, en signe de confiance et d'amitié, laissa aux Iroquois, pour qu'ils la gardassent avec soin jusqu'à son retour, une petite caisse d'effets personnels et d'articles de mission, leur promettant de revenir les voir bientôt. Il revint en effet au bout de quatre mois. Ce fut, hélas ! pour sa mort ; et ce fut la fameuse cassette qui en fut la cause, du moins l'occasion.

Nous l'avons vu, rien dans toute la série des griefs politiques et nationaux des Iroquois contre les Français en général et contre les missionnaires en particulier, ne peut expliquer la mort violente que ceux-ci eurent à subir. Il nous reste donc à voir si d'autres motifs, des motifs religieux, peuvent nous rendre compte de cette mort. Les Iroquois, en faisant mourir les serviteurs de Dieu, étaient-ils animés, principalement, par des motifs religieux ; et ces motifs religieux ont-ils été la cause immédiate de la mort de ceux que nous appelons nos « martyrs canadiens » ? Voilà maintenant la question. A cette question, il faut répondre dans l'affirmative ; et c'est l'unique solution du problème.

F.-X. Burque, p^tre^.

Pages Romaines

L'éruption du Vésuve. — Les « Miserere » de la Semaine Sainte à Rome. — Le cardinal Callegari. — Inauguration du congrès international de l'Union postale.

Le lendemain même du jour où la chambre italienne, après de longs travaux préparatoires et des discussions interminables, venait d'approuver le projet de loi en faveur de la Calabre, destiné à rémédier aux maux dont souffre depuis bien des mois cette malheureuse province, le Vésuve venait, par une brusque et terrible éruption, porter la désolation dans les pays échelonnés sur ses flancs.

De son cratère débordaient à flots pressés des torrents de feu, entraînant des blocs solidifiés qui se brisaient avec violence en s'entrechoquant. La lave s'échappait bouillante de petites excavations qui se sont creusées en un instant sur les rampes du volcan, et en des points que jusqu'ici l'on avait considérés comme étant en dehors de la zone dangereuse.

Avec une violence croissante, le Vésuve a lancé, pendant près d'une semaine, à des hauteurs considérables, des pierres enflammées, les unes de fortes dimensions, les autres traversant la colonne de fumée qui sortait du cratère principal comme des flèches de feu et des aigrettes électriques d'un effet fantastique. Pendant ces jours de désolation, une pluie de cendre a couvert Naples et tous ses environs, et portée par le vent, elle est tombée à Bénévent, à Foggia, c'est-à-dire à quatre-vingt-dix-sept kilomètres de Naples pour la première ville, et à cent quatre-vingt-dix huit pour la seconde. Elle était d'une telle densité que en plein midi, il fallait avoir recours à la lumière du gaz ; elle est tombée en telle abondance, quelle est devenue un danger pour la solidité des maisons sur lesquelles elle s'était accumulée, et qu'on lui a attribué l'écroulement de la toiture du marché de Monte Oliveto qui, par les victimes qu'elle a ensevelies dans sa chute, a encore augmenté la désolation des Napolitains. Sous l'action destructive de cette cendre brûlante, vignes, arbres, plantes ont perdu leurs bourgeons et leurs feuilles. Du côté de Boscotrecase un nouveau cratère s'est ouvert et un fleuve de lave en est sorti à flots pressés envahissant tous les vignobles environnants. En nappes incandescentes, ce torrent de feu, large d'une centaine de mètres, a tout renversé sur son passage, se divisant en plusieurs courants, avec une rapidité moyenne d'un kilomètre à l'heure. Boscotrecase à été détruit, Ottajano, commune de 13,000 âmes sur le flanc occidental du Vésuve, a subi le même sort, ainsi que les pays de Saint-Joseph et Saint-Janvier.

On peut juger de la terreur des habitants, obligés de fuir à la hâte de leurs demeures que le feu allait dévorer ou la pluie de *lapilli* écraser, tandis que les secousses de tremblements de terre incessants en ébranlaient les fondations. Et quand à cela on ajoute le spectacle terrifiant d'un orage diluvien, on comprend l'épouvante de ces pauvres victimes du feu et de l'eau, dont quelques-uns allaient trouver la mort là où ils cherchaient la protection du ciel, comme dans l'église de Saint-Joseph qui s'écroulait alors qu'elle regorgeait de fugitifs.

Du coup, en des élans d'une foi qui grandissait avec le péril, les statues des saints enlevées des églises ont été transportées au devant de la lave ; à Boscotrecase ce fut sainte Anne, ailleurs saint Joseph, le crucifix. A Naples, les portes de la cathédrale furent enfoncées et le buste d'argent de saint Janvier, emporté de vive force, fut promené à travers les rues de la ville sous une pluie de cendre qui, s'arrêtant un moment pour laisser passer un

rayon de soleil, fit aussitôt crier au miracle. Malheureusement des malfaiteurs, (de ceux qui bravent la colère de tous les éléments), profitèrent du désarroi général pour piller le trésor de Saint-Janvier, et en voler, parmi tant d'autres choses, la mitre précieuse tout enrichie de pierreries du patron de la ville. En entendant les cris, les décharges électriques, en sentant la terre trembler sous leurs pieds, les fous d'une part, les détenus de l'autre, dans leurs maisons respectives des environs de Naples, se mutinèrent, brisant portes et fenêtres, blessant leur gardiens épouvantés et impuissants, et se sauvèrent. On devine aisément les complications provoquées par ces exodes imprévus dans les diverses et difficiles opérations de sauvetage que nécessitait la situation.

Par deux fois, à 2 heures d'intervalle, le roi, la reine d'Italie se sont transportés vers les pays désolés où le duc et la duchesse d'Aoste prodiguaient les soins les plus intelligents et les plus généreux aux infortunés. De son côté, le cardinal Prisco, archevêque de Naples, aidé de son clergé, déployait tout le zèle de la charité chrétienne, subvenant aux premières nécessités par d'abondantes aumônes. Le gouvernement s'empressait de déclarer exemptes du paiement de l'impôt les populations éprouvées ; la municipalité, les diverses administrations de Naples ouvraient tous les locaux publics ou privés dont elles pouvaient disposer, pour y donner l'hospitalité aux malheureux sans abri. — En un mot, il y a eu une admirable lutte de générosité, de fraternité à l'égard de ces pauvres gens, dont les champs étaient dévastés par le feu, les maisons détruites par le cataclysme, et qui ne gardaient pas même la consolation de pouvoir aller prier désormais sur la tombe de leurs proches, le torrent de lave ayant exercé ses ravages dans les cimetières, en étendant sur toutes les tombes un linceul de feu.

L'écroulement des maisons a paru un fait moins extraordinaire qu'il ne semblait l'être de prime abord, quand on a pu constater que les pierres lancées par le volcan avaient un poids moyen de 1400 hilogrammes par mètre cube, et que la densité de la cendre avait celui de 140 kilos par mètre carré.

Quelques jours avant la catastrophe de Naples, une succession de tremblements de terre accompagnés de grondements souterrains avaient jeté l'épouvante dans l'île d'Ustica située à 60 kilomètres au nord de la Sicile, et dont la population est en majeure partie composée de forçats. Le gouvernement italien s'empressa d'envoyer trois navires de sauvetage qui ramenèrent à Palerme les habitants et les prisonniers, ne laissant dans l'île que les fonctionnaires, les gendarmes et une cinquantaine de personnes chargées de garder le bétail. D'après les savants, Ustica, posée au bord de la vaste cuvette qui contient la mer Tyrrhénienne, est sujette à la possibilité d'un affaissement progressif et peut disparaître dans un avenir plus ou moins prochain.

Ustica à 15 kilomètres de circonférence. Colonisée par les Phéniciens, les Romains s'en emparèrent plus tard, et elle fut pendant de nombreux siècles le théâtre des exploits des pirates barbaresques qui, jusqu'en 1792, purent impunément massacrer ou emmener en esclavage la population. Il y a des terres dont l'histoire n'est qu'un long récit d'infortunes.

***

L'éruption du Vésuve a naturellement éloigné de Naples les nombreux étrangers qui s'y étaient rendus pour y jouir de son climat, et Rome a vu s'accroître alors la foule de ses visiteurs. Pendant la semaine sainte, les

basiliques, les églises principales ont été littéralement envahies. Beaucoup assistaient pieusement aux offices ; le plus grand nombre appartenant à des confessions différentes n'y étaient guidés que par la curiosité. C'est au reste une tradition séculaire que de venir à Rome à l'époque de Pâques. A la Renaissance, alors que les moyens de communication étaient bien loin de faciliter les voyages, c'était coutume non seulement de venir assister aux offices de la semaine sainte dans les basiliques romaines, mais même d'y prendre part. Dans son *diario*, le cérémoniaire Grassi a consacré le souvenir des lamentations qui furent chantées dans la chapelle Sixtine, le mercredi saint, 1518, en présence de Léon X. La première, dit-il, fut *lamentabiliter* chantée par les Espagnols, la seconde fut *docte* interprètée par les Français, la troisième, *dulciter* par les Italiens. Critique mise à part, ces rendez-vous annuels des nations catholiques au centre de la chrétienté, pour y pleurer ensemble avec Jérémie sur les infidélités du peuple juif, en présence du Vicaire du Christ, étaient la manifestation d'un large sentiment.

Les lamentations exécutées en plain-chant attirent moins l'étranger aujourd'hui que le *Miserere* qui chaque soir clôture l'office des Ténèbres. Les archives de la Sixtine conservent en deux énormes volumes tout ce que l'art musical a écrit pour redire à sa façon la prière du repentir de David. Par ordre chronologique, on y voit le *miserere* de Costanzo Festa écrit sous Léon X, puis celui du Napolitain Luigi Dentice (1533), et successivement ceux de Francesco Guerra, de Palestrina, de Teofilo Garganoda Gallese, etc. Quoique celui de Palestrina soit un chef-d'œuvre, la coutume s'établit de ne chanter que ceux d'Allegri, de Bai, de Baini.

Ce fut par l'ordre d'Urbain VIII que Grégoire Allegri, prêtre romain, (1580-1652), et nommé maître de la chapelle papale en 1629, écrivit son miserere. En style palestrinien, deux chœurs, l'un à quatre voix, l'autre à cinq, en interprètent d'abord alternativement les paroles qui se confondent en un seul chœur au dernier verset. L'exécution de ce miserere fit renoncer au projet qu'avaient eu bien d'autres maîtres d'entreprendre un travail semblable tant ils admirèrent la perfection de l'œuvre d'Allegri.

Thomas Bai de Crevalcore (1650-1714) composa le miserere qui porte son nom sur les insistances des chantres de la chapelle papale dont il était directeur. Son œuvre est la quatorzième du recueil de la Sixtine. Le plan est celui d'Allegri légèrement modifié, car les deux chœurs à quatre et à cinq voix alternées ne forment dans le dernier verset qu'un seul chœur à huit voix. Bai mourut quelques jours après son triomphe.

Le célèbre violoniste Tartini échoua en 1768 dans l'exécution d'un miserere de sa composition ; Pasquale Pisari, dit le Palestrina du XVIIIe siècle, eut le même insuccès en 1776, et dès lors la chapelle papale n'exécuta plus qu'un miserere composé d'un verset d'Allegri alternant avec un de Bai. Cette année 1776 vit naître le celèbre Baini qui, sur le désir de Pie VII, composa et fit exécuter un troisième miserere pour un seul chœur à dix voix. L'interprétation du premier et du troisième verset furent un triomphe pour Baini, en 1821.

Depuis, en 1846, le marquis Muti inaugura un nouveau miserere à Saint-Michel ; en 1853, Aldega en fit exécuter un autre à la Trinité de la via Condotti ; sur l'ordre de Pie IX Domenico Mustaphà en composa un dernier en 1855 pour la chapelle Sixtine.

La renommée des miserere de la chapelle Julienne à Saint-Pierre était si grande aussi, qu'en 1772, le duc de Gloucester obtint de Clément XIV la copie des trois miserere qu'on y chantait pendant la semaine sainte. Relié

en un superbe volume, l'œuvre qu'il avait demandé lui fut offert par l'entremise du cardinal Albani. Quel repentir que celui dont les accents épuisent les ressources de l'harmonie sans lasser les cœurs!

***

Dans les premières heures du samedi saint succombait à une douloureuse maladie l'éminentissime Joseph Callegari, évêque de Padoue, cardinal prêtre du titre de Sainte-Marie in Cosmedin.

L'étroite amitié qui unissait ce prince de l'Eglise à Pie X a fait de cette mort un deuil personnel bien grand pour l'âme du Pape — De tous les cardinaux du Sacré Collège, il était celui qui avait vécu le plus dans l'intimité du Souverain Pontife.

Né à Venise le 4 novembre 1841, sur le territoire de la paroisse de Sainte-Marie du Lys, il fut successivement élève d'un collège privé et d'un séminaire patriarcal. Orphelin de père et de mère à l'âge de 10 ans, sa riche nature, toute faite d'intelligence et de bonté, le rendit le véritable frère de ses condisciples et le vrai fils de ses maîtres, parmi lesquel Mgr Zinelli, plus tard évêque de Treviso, lui voua une affection paternelle. Dès janvier 1857 il revêtait l'habit ecclésiastique; à 21 ans, il avait déjà terminé toutes ses études; à 22 ans et 6 mois il recevait la prêtrise, et, l'année suivante, il devenait membre du corps professoral du séminaire patriarcal dont il avait été le brillant élève. Son activité l'associa bientôt aux luttes de la bonne presse, à celles des associations catholiques et des congrès, et le fit monter dans la plupart des chaires de la Vénétie. Devenu, malgré son jeune âge, l'ami, le confident du patriarche Agostini qui le signala à l'attention de Léon XIII, il fut élu par celui-ci évêque de Treviso le 18 février 1880, à la mort de son ancien maître, Mgr Zinelli. Il avait alors 39 ans.

Ce choix déconcerta son humilité; il supplia Léon XIII de donner à un autre une dignité dont il se croyait incapable de remplir la charge; mais les démarches qu'il fit, en ces circonstances, loin d'ébranler le pape, le confirmèrent dans sa détermination.

En mai 1881, Mgr Callegari prenait donc possession du siège de Treviso, où il trouva comme chancelier l'abbé Joseph Sarto.

Entre ces deux âmes aux affinités si grandes commença dès lors une amitié puissante qui devait les ancrer toutes deux dans une mutuelle estime.

En mai 1883, Mgr Callegari était transféré à l'évêché de Padoue. Il devait y avoir un brillant épiscopat, pendant 23 ans, par le rétablissement de la faculté de théologie, la fondation de divers collèges, de plusieurs couvents, hospices, par des congrès, provoqués par lui au sujet des questions sociales, par le zèle tout apostolique qu'il déploya pendant l'épidémie cholérique de 1883, par les fatigues qu'il s'imposa pour établir l'école des sciences religieuses en faveur des étudiants universitaires.

Son initiative était telle qu'il amena son ancien secrétaire Joseph Sarto, devenu alors son métropolitain et patriarche de Venise, à venir le seconder lui-même à Padoue dans les réunions qu'il tenait en son évêché pour les études sociales.

Dans ces échanges de vues, dans cette communauté de travaux entre Mgr Sarto et Mgr Callegari, l'intimité devint si grande, qu'à peine devenu Pape sous le nom de Pie X, l'ancien secrétaire de l'évêque de Treviso voulut associer Mgr de Padoue au gouvernement de l'Eglise. Dans le premier consistoire qu'il tint, le 9 novembre 1903, Pie X nomma cardinal prêtre du titre de

Sainte-Marie-in-Cosmedin Mgr Callegari, et le députa aux travaux de la congrégation des Evêques et Réguliers, du Concile, des Rites et des Etudes.—

Depuis la mort du cardinal Antoine Marin Priuli, arrivée en 1772, Padoue n'avait plus compté parmi ses évêques des membres du Sacré Collège, bien que l'illustration de son siège, de son chapitre, de son université semble lui mériter la gloire du cardinalat. Fondé au premier siècle, l'évêché de Padoue, d'abord suffragant d'Aquilée, puis de Venise, eut pour premier titulaire saint Prosdocimo, Grec d'origine et disciple de saint Pierre qui l'aurait envoyé vers les populations padovanes, vers l'an 46 de notre ère. Composé d'un archiprêtre, d'un archidiacre, d'un doyen, d'un primicier, de vingt-sept chanoines, de douze prébendés, de douze bénéficiers, de plus de soixante mansionnaires et chapelains, son chapitre a compté parmi ses membres, Eugène IV, Paul II, Alexandre VIII, Clément XIII, avant qu'ils fussent élevés à la dignité pontificale, dix-huit cardinaux, un grand nombre d'évêques, et parmi les gens de lettres, Pétrarque. Quant à son université fondée par Frédéric II, on sait de quelle célébrité elle jouissait au moyen âge.

Le titre du cardinal Callegari, Sainte-Marie-in-Cosmedin, est une diaconie devenue provisoirement titre presbytéral depuis le 12 novembre 1903. La mort de l'évêque de Padoue est le dixième deuil du sacré collège depuis l'avènement de Pie X.

***

Le dimanche, 8 avril, a été inauguré au Capitole, avec la plus grande solennité, le congrès international de l'Union postale. Cent vingt-cinq congressistes y prennent part représentant quatre-vingts administrations des Postes et Télégraphes, c'est-à-dire tous les Etats civilisés, y compris la Chine et l'Abyssinie qui ne font pas partie de l'Union postale. Le but est de faciliter et développer sans cesse davantage les rapports d'affaires et d'amitié entre les peuples les plus divers et les plus lointains.

Sans remonter au temps primitif de la poste, on peut rappeler que le premier noyau de l'Union postale fut formé à Berne en 1874, et comprit d'abord vingt-deux administrations. Les nouveaux tarifs et les nouveaux services concoururent à étendre considérablement les moyens de communication, et bientôt d'autres Etats demandèrent à entrer dans l'Union. Des accords ultérieurs furent successivement stipulés à Paris, à Lisbonne, à Vienne, en 1891, à Washington, en 1897.

C'est dans la salle des Horaces et des Curiaces que s'est faite l'inauguration sous la présidence du roi et de la reine d'Italie, entourés du corps diplomatique en grand uniforme.

Le congrès avait été préparé par deux commissions, l'une pour les travaux, l'autre pour les fêtes. Une quarantaine de jours absorberont les congressistes pour l'étude des questions qui leur seront soumises ; des excursions historiques ou purement récréatives permettront aux travailleurs de se distraire agréablement du lourd labeur qui leur est imposé.

DON PAOLO-AGOSTO.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V JUIN 1906 N° 6

DE SAN FRANCISCO A SALT LAKE CITY [1]

Départ de SAN FRANCISCO. — Un paternel agent de chemin de fer. — Où nous avons trouvé que nous étions des héros. — OAKLAND. — Le nord de la Californie. — La navigation, en chemin de fer. — Eloge des Yankees. — Wagon-café-salle de lecture. — Le désert du Névada. — L'Utah. — En Pullman sur les eaux du Grand Lac Salé. — Comment on récolte le sel. — OGDEN. — SALT LAKE CITY. — Le catholicisme y est florissant. — Un reporter qui a du toupet.

Le lundi, 26 septembre, nous quittions San Francisco et cet inoubliable établissement du Palace Hotel, un hôtel où les voyageurs ont la joie de ne pas trouver affichée dans leur chambre cette pancarte accoutumée, contenant l'interdiction de fumer et dix autres défenses aussi intelligentes, sans compter une douzaine d'injonctions auxquelles le voyageur doit se soumettre sous peine de graves complications. Non ! au Palace Hotel, on ne vous enlace pas dans les réseaux d'une discipline sévère, et les choses n'en vont pas plus mal pour cela.

1 — Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs une primeur des plus attrayantes. C'est un chapitre détaché d'un livre actuellement sous presse et qui doit paraître vers la mi-juillet prochain. Sous le titre *Impressions d'un passant : Amérique, Europe, Afrique,* M. l'abbé Huard raconte, avec le ton

La sagesse nous faisait une loi de retenir d'avance, à San Francisco même, nos places dans les wagons Pullman, pour le jour et pour la nuit, durant tout le trajet que nous avions à faire jusqu'à Saint-Louis, où nous devions faire une station prolongée. Renvoyés d'une agence à l'autre, nous dépensâmes toute une matinée à cette œuvre importante, et qui était assez compliquée parce que nous devions faire deux ou trois arrêts en route. Au moins il nous fut donné de rencontrer, dans l'un des bureaux de billets où nous fîmes affaire, un agent qui prit un soin paternel de nos intérêts. J'avais dressé, pour obtenir les billets qu'il fallait, un programme adapté aux circonstances de lieu et de date où nous voyagerions sur telle ou telle ligne de chemin de fer, et de façon à arriver à Saint-Louis le samedi soir suivant. Or ce fonctionnaire, d'une idéale obligeance, voulut bien me laisser entendre que j'avais disposé les choses avec l'habileté d'un aveugle qui entreprendrait de peindre un tableau ; et, à la place du programme que j'avais si péniblement élaboré, il nous en dressa un autre qui nous permettrait de passer de jour dans les endroits les plus renommés pour leurs sites merveilleusement pittoresques. Par exemple, comme on ne saurait tout avoir et qu'il faut toujours bien, dans un voyage accéléré, se résoudre à passer de nuit en quelques localités, avec ce nouvel itinéraire, nous dûmes sacrifier à peu près la visite de deux villes importantes que nous aurions aimé à voir un peu en détail.

Avant tout, qu'on me laisse chanter, un moment, l'héroïsme dont il fallait être animé pour oser, à cette époque-là, monter en chemin de fer. Il régnait, en effet, durant cet été de 1904, une

---

agréable et spirituel dont il est coutumier, ses souvenirs de courses rapides dans trois continents. Tout y est absolument original, l'auteur ne faisant jamais part que de ses seules observations personnelles. L'élément sérieux et instructif y abonde, mais il est si habilement assaisonné d'un grain de sel attique, sinon gaulois, que le lecteur n'a à craindre ni assoupissement ni ennui. — La Rédaction.

sorte d'épidémie d'accidents sur les voies ferrées des Etats-Unis [1]. Chaque matin et chaque soir, en ouvrant le dernier journal paru, nous avions, au déjeuner et au souper, quelque catastrophe plus ou moins sérieuse à nous mettre tout d'abord sous la dent. En achetant le journal, nous en étions venus à nous demander, comme dans une sorte de pari, à quel endroit avait bien pu avoir lieu la plus récente collision de trains : « Tiens, c'est à X., sur la ligne du... ! — Peuh ! c'est un petit accident : il n'y a que dix morts et trente-cinq blessés !... » — Et nous allions entreprendre un trajet de 3000 milles, sur ces chemins de fer des Etats-Unis !

Tant que nous avions voyagé sur le C. P. R., nous nous étions toujours crus en parfaite sécurité. Car les accidents, comme on le sait, sont très rares sur notre grand chemin de fer canadien, soit parce que la voie est très bien entretenue, soit parce que le service y est parfaitement organisé, soit parce que le trafic n'y est relativement que peu actif. Mais désormais c'est aux voies ferrées du pays des accidents de chemin de fer que nous allions avoir affaire ; nous allions nous engager sur une sorte de champ de

1 — D'après l'*Accident Bulletin No* 13 de l'*Insterstate Commerce Commission*, il y eut, durant ces mois de juillet, août et septembre, 411 personnes tuées et 3747 blessées dans des accidents de trains de chemins de fer aux Etats-Unis. En ajoutant à ces chiffres ceux des accidents d'autre nature arrivés sur les voies ferrées de ce pays, on arrive à l'effrayant total de 1032 morts et 13,207 blessés pendant cette période. A ce compte, pour une année entière, le total serait de 4128 personnes tuées, et 52,828 blessées. En somme, à ce point de vue, les trois mois dont il est question ont été les plus désastreux qui se soient jamais rencontrés. (Voir le *Scientific American*, 25 février 1905, p. 158.) — Suivant une autre statistique, qui serait dressée d'après des chiffres « officiels », et que l'on trouvera exposée dans le *Tablet* (Londres) du 16 septembre 1905, il y eut en l'année 1904, sur les chemins de fer des Etats-Unis, 10,046 personnes tuées (dont 441 voyageurs), et 84,155 blessées. Total : 94,201. Et si l'on veut savoir quelle est la valeur relative de ces chiffres, de la même source nous apprendrons qu'en l'année 1904 il y a eu, aux Etats-Unis, *un tué* sur 1,622,267 voyageurs, et, en Angleterre, *un tué* sur 199,758,000 voyageurs ; et, quant aux *blessés*, il y en a eu *un* sur 78,523 voyageurs, aux Etats-Unis, et sur 2,244,472, en Angleterre.

bataille... Il le fallait bien, pourtant. Nous n'étions pas pour nous fixer à San Francisco et y finir nos jours ! Nous ne pouvions guère non plus noliser un vaisseau et aller tourner le cap Horn pour revenir à Québec !

J'avoue, d'ailleurs, qu'une fois en route nos appréhensions n'étaient pas beaucoup vives. Le jour, surtout, quand il fait si beau soleil et que le convoi va si bien, on ne s'imagine pas aisément que, d'un instant à l'autre, une locomotive d'un autre train va nous arriver comme cela sur la tête... La nuit, c'est différent : davantage l'on sent qu'on marche dans l'inconnu. Sur l'océan comme sur les chemins de fer, la crainte est centuplée par l'horreur des ténèbres. Et lorsqu'on s'éveille, au matin, on est presque surpris de se retrouver encore vivant, et l'on regarde comme un devoir, avec raison, évidemment, de remercier Dieu d'avoir échappé par sa divine protection aux périls que l'on a redoutés.

Nous n'étions toujours pas les seuls qui, ce 26 septembre, avions l'effronterie, la témérité ou l'héroïsme de nous exposer au péril d'être broyés d'un moment à l'autre : car la foule des voyageurs qui partaient en même temps que nous était considérable. C'est bien aussi ce que nous avons remarqué toutes les fois que nous avons voyagé sur les chemins de fer des Etats-Unis : les trains étaient toujours encombrés, malgré les accidents qui se produisaient tous les jours. C'est que, malgré tout, si l'on croit facilement que les autres sont exposés aux accidents, on n'imagine pas aisément—du moins, le jour, comme j'ai dit—que soi-même l'on en pourrait être victime.

Sur un « ferry » de belle allure nous commençons par traverser la baie de San Francisco, la gare du *Southern Pacific* se trouvant à Oakland, ville qui fait vis-à-vis à la capitale de la Californie. Oakland est une ville dont la population dépasse 70,000 âmes, et qui mériterait bien sans doute d'être visitée. Mais nous n'avons le temps que d'y mettre le pied, pour monter tout de suite dans le train.

Le chemin de fer côtoie longtemps la baie de San Francisco, en montant vers le nord. Dans les campagnes que nous traversons, j'observe souvent des champs complètement inondés. On le serait à moins, après les jours de pluie que nous venons de subir !

Le gazon des prairies est brûlé—d'où il est facile de conclure que durant les mois précédents le soleil n'a pas constamment tenu le rôle effacé qu'il a joué ces jours derniers. Par contre, le feuillage des arbres est toujours verdoyant, et les jardins sont toujours parés de belles fleurs.

Une heure environ après le départ, je m'aperçois tout à coup, en levant les yeux du Bædeker où je cherchais une direction pour mes futurs enthousiasmes de touriste consciencieux, que nous étions en pleine navigation.... Par exemple, voilà qui était un peu fort ! Nous étions toujours dans le « Parlor car », et tout de même nous nous sentions balancer sur la mouvante surface des eaux.... On ne sait jamais, avec ces Américains, à quel moment l'on passe de l'ordinaire à l'extraordinaire ! Le mystère, toutefois, ne fut pas long à percer. Notre train, tout simplement, pour traverser une sorte de grand lac formé au nord par une expansion de la baie de San Francisco, s'était installé sans bruit sur un « bateau passeur », qui nous laissa débarquer de même, sans plus de commotion, sur l'autre rive, d'où le chemin de fer continue à s'avancer au nord-est, traversant dans sa largeur l'Etat de Californie.

Les endroits les plus remarquables que nous rencontrâmes, le reste du jour, furent les villes de Sacramento et de Reno, cette dernière se trouvant dans le Névada ; nous ne fîmes d'ailleurs que les entrevoir en passant. Mais le pays que nous avons traversé, cette après-midi, est tout à fait intéressant pour le touriste. La voie ferrée circule à travers la chaîne des Rocheuses, et les paysages très pittoresques n'y manquent pas. Par moment, on côtoie de vrais abîmes, et l'on éprouve des émotions de la plus rare fraîcheur, non seulement à la vue de spectacles si peu ordinaires, mais aussi à la pensée de la figure que l'on ferait si l'on

allait, à bord de son « Parlor car », *débouler* là-dedans et jusqu'au fond.... Et comment remonter de pareils précipices ? — Mais c'est là une préoccupation très négligeable ; car, en pratique, lorsqu'on a descendu si vite dans ces gorges effroyables, pour l'ordinaire on y reste.

Dans ces montagnes, nous rencontrons parfois des exploitations de bois de commerce ; en d'autres endroits, c'est le travail des mines que l'on voit en pleine opération. Dans les vallons, on aperçoit des établissements agricoles, et surtout des vergers fort intéressants. Toutes ces petites distractions ont leur prix pour intéresser et instruire le touriste, qui ne peut qu'emporter un excellent souvenir de ce riche pays de la Californie. D'ailleurs, à part ces beautés de la nature au milieu desquelles il circule durant des heures, le touriste jouit encore des longues causeries avec ses compagnons de voyage, qui deviennent promptement des amis — qu'il ne reverra jamais de sa vie. Pour moi, je me liai surtout, durant ce premier jour, avec un jeune citoyen de l'Angleterre, qui s'en retournait dans la « dear old country », après quelques années de séjour au Japon. Nous fîmes aussi connaissance avec nombre de Yankees, et j'ai du plaisir à reconnaître que chez tous ces Américains, négociants ou industriels de tout acabit, j'ai rencontré beaucoup de courtoisie, de savoir-vivre, de largeur d'idée et de parfait bon sens. Quant aux conditions matérielles du voyage, j'en ai rarement vu d'aussi bonnes que sur ce train « Overland limited, Electric lighted, Vestibuled » du *Southern Pacific.* C'était, pour ne signaler qu'un petit détail, la première fois, par exemple, que nous voyions des wagons-dortoirs, où il y a à la tête de chaque lit une petite lampe électrique — qui permet au voyageur de voir clair dans ses affaires en se préparant au doux sommeil. Mentionnons encore cet admirable wagon-café-salle de lecture, où le voyageur trouve : de beaux fauteuils pour fumer son cigare en attendant la visite du dieu Morphée, — un complaisant négrillon pour lui préparer les plus fameux grogs, — un pupitre et de la papeterie au chiffre du S. P. R.,

pour faire sa correspondance, — une bibliothèque de livres et de revues pour lui permettre de varier un peu ses jouissances. Bref, la vie est assez supportable dans ces conditions ; il faudrait même être d'un bien méchant caractère pour oser parler des « fatigues du voyage » en de pareilles circonstances.

... Nous disions donc, je crois, que dès la soirée de ce premier jour de chemin de fer, nous avions quitté la Californie pour entrer dans le Névada. Nous fûmes toute la nuit et toute la matinée suivante à traverser, en nous dirigeant vers le nord-est, ce grand Etat du Névada. Toutefois nous n'en pûmes voir, le jour, qu'environ le tiers oriental, consistant en des plaines incultes, parfois même tout à fait arides. Ce n'est assurément pas moi qui conseillerai à mes compatriotes, qui ne sauront bientôt plus où se diriger dans leur répugnance pour les sentiers battus, d'aller par là faire de la colonisation. L'aspect de cette région désolée n'a donc rien de réjouissant pour le touriste. Par bonheur, il y a çà et là, à l'horizon, des montagnes coiffées de neige, qui jouent dans le paysage un rôle excellent.

Voici, au milieu du jour, que nous pénétrons dans la partie septentrionale de l'Utah. Nous revoyons ici de beaux établissements agricoles, où les céréales croissent vigoureusement, et où les vergers produisent des fruits d'une admirable venue. En effet, l'Utah, avec la variété de ses climats, offre de grandes ressources ; on n'a commencé à le coloniser que depuis à peine cinquante ans, et sa population est déjà de trois cent mille âmes.

Le Grand Lac Salé est certainement l' « attraction » la plus remarquable de l'Utah ; certains même sont d'avis que c'est l'une des merveilles de la création. Si le temps nous manqua pour aller voir ses places d'eau, — dont l'une, « Saltair Beach », reçoit à elle seule, affirme-t-on, jusqu'à trois cent mille visiteurs durant la saison des bains, — du moins il nous fut aisé de contempler le lac lui-même, puisque nous l'avons traversé tout entier dans sa partie supérieure, non pas en bateau, ni à la nage, mais en chemin de fer ! Traverser un lac immense en chemin de

fer : voilà encore qui est bien Yankee, et bien propre à plonger des Latins dans un abîme de stupéfaction. Donc, ils se sont dit, les Américains, que la ligne droite étant la plus courte, il serait ridicule de s'amuser à contourner la partie nord du lac pour allonger inutilement la route à parcourir ; et ils ont lancé le chemin de fer à travers le lac, tout simplement. Le terrassement qu'il a fallu faire est long, ai-je lu quelque part, de vingt milles ; mais il a été relativement facile à élever, à cause du peu de profondeur de cette partie du lac, lequel d'ailleurs ne dépasse nulle part, dans toute son étendue, la profondeur de trente-trois pieds [1]. Mais comme il est pittoresque de voguer ainsi, commodément installé dans une luxueuse voiture, à travers les ondes de la plaine liquide ! La surface du lac, à ce moment, reflétait les nuances les plus riches et les plus variées, où dominaient les teintes vert clair de l'émeraude.

On attribue au Grand Lac Salé une superficie de 2,500 milles carrés. Sa plus grande longueur serait de cent milles, et sa plus grande largeur de soixante. Cette vaste étendue d'eau assure aux contrées voisines un climat d'une douceur remarquable.

L'eau du lac contient en solution environ vingt pour cent de sel, ce qui la rend assez « épaisse » pour que les baigneurs n'aient pas à se préoccuper du péril d'aller au fond : tout leur soin se borne à se maintenir dans un équilibre tel qu'ils n'aient pas trop souvent ni trop longtemps la tête en bas pendant leurs exercices aquatiques. Naturellement, il n'y a pas de poissons qui habitent dans une saumure pareille. Il paraît pourtant qu'il y vit une sorte de petit crevette, dont la taille atteint les dimensions d'une tête d'épingle.

Puisqu'il y a tant de sel dans ces eaux, il était tout simple de chercher à profiter de l'aubaine, en utilisant une mine d'une telle

1 — On dit que la profondeur de cette nappe d'eau diminue d'une façon constante, et qu'il suffira de quelques douzaines d'années pour amener la disparition totale du Grand Lac Salé. Cet abaissement des eaux serait en effet d'un pied environ par année.

richesse et d'un accès si facile. L'histoire ne dit pas que les riverains du grand lac se soient jamais avisés de s'en servir comme d'un saloir énorme, préparé par la nature obligeante, pour la conservation de leur provision de viande. Mais du moins on extrait des eaux du lac de grandes quantités de sel. Comme on le sait, cette opération d'extraire le sel des eaux n'a rien de beaucoup compliqué. Elle consiste, pour ce qui concerne le Grand Lac Salé, à établir sur ses rivages et un peu plus bas que le niveau du lac, d'immenses plateaux bien aplanis, dits « marais salants », puis à y laisser pénétrer les eaux et à fermer ensuite les conduits qui les ont amenées. Au bout d'un certain temps, l'élément liquide s'est évaporé en laissant là le sel dont il était chargé. Il n'y a plus qu'à ramasser ce précieux « chlorure de sodium », comme disent les chimistes. Ces collines d'une blancheur de neige que l'on voit auprès des marais salants, ne sont que des amas de sel extrait des eaux et que le commerce va distribuer partout, dans les villes et les campagnes.

Cependant, le train a fini sa navigation, il a repris pied sur la terre ferme, et il arrive en peu de temps à Ogden, point de jonction de maintes lignes de chemin de fer. Les « guides » destinés à « monter » les touristes disent des choses excellentes de cette petite ville, la deuxième de l'Utah en importance, et où résident 20,000 descendants du premier homme. Pour finir le panégyrique d'Ogden et en donner au lecteur une idée « adéquate », je citerai seulement une phrase de l'un de ces guides : « It is an up-to-date town, full of enterprising, pushing people, who know what they want and go right out and fight for it. » Après ce couplet, la lyre me tombe des mains — et nous nous hâtons de changer de train. Nous changeons même de ligne de chemin de fer, puisque le *Southern Pacific* ne dépasse pas Ogden, du côté de l'est. C'est le *Rio Grande Western* qui, en trois quarts d'heure, nous conduisit à Salt Lake City. Nous y arrivâmes le mardi 27 septembre, à 3 heures de l'après-midi, c'est-à-dire vingt-neuf heures après notre départ de San Francisco.

Salt Lake City ! Voilà encore que se réalise.... ce que je n'ai seulement pas osé jamais rêver. Non, jamais je n'avais pensé qu'un jour je verrais cette ville, le « Diamant du désert », l' « Orgueil de l'Utah », la « Ville sainte des Mormons ».

Salt Lake City est située à une douzaine de milles de la rive du Grand Lac Salé. Sa population est de plus de 80,000 âmes. Centre d'un pays où les richesses minières et agricoles sont très grandes, capitale d'un Etat dont le développement rapide a été merveilleux, desservie par d'importantes lignes de chemin de fer, jouissant d'un climat délicieux, cette ville est — après Québec, évidemment,— l'une des plus intéressantes que l'on puisse visiter en Amérique.

En débarquant à Salt Lake City, nous allons rapidement nous installer à l'hôtel « Kenyon », —qui est loin d'être une bicoque, puisque, par exemple, chacune des chambres de l'établissement est munie d'une boîte de téléphone pour communications locales et à longue distance. Puis, M. l'abbé Burque et moi, nous sautons dans une voiture pour faire le tour de la ville.

Il faut reconnaître que les Mormons ont bien organisé leur cité sainte. Peu d'autres villes pourraient se comparer à cette ville comme modèle d'installation moderne.

La ville est toute divisée en carrés réguliers et égaux comme ceux d'un damier. Chacun de ces « blocs » occupe une superficie de 660 pieds carrés. Les rues, qui sont donc toutes à angles droits, sont uniformément larges de 132 pieds. Elles sont pavées en asphalte ou en pierre. Dans les quartiers importants, les trottoirs en pierre sont aussi larges que certaines rues de Québec. Le long des trottoirs et au bord de la chaussée court un filet d'eau — recouvert au travers des rues par une petite passerelle en fer — qui joue un rôle important pour la propreté et l'assainissement des voies publiques. Je n'ai vu pareille chose, dans mes voyages, que dans les villes des Antilles. Tous les poteaux de télégraphe, téléphone, tramway et éclairage sont placés en ligne au milieu de la chaussée : cette régularité même de leur disposition

donne à la ville un cachet d'originalité, et l'on en arrive à trouver que c'est décoratif. Peu de villes, en outre, ont autant d'arbres pour ombrager les rues : c'est comme une forêt au milieu de laquelle des voies régulièrement tracées seraient bordées d'édifices. Ces arbres, ce sont principalement des érables négondo, des ormes et des peupliers de Lombardie d'une très belle venue. D'une façon générale, la ville est très bien bâtie. Il y a de riches magasins et beaucoup de résidences élégamment construites.

Moi, je pensais qu'à Salt Lake City il n'y avait que des Mormons ; et je voyais d'abord, en tous les individus que nous rencontrions, des « Saints du dernier jour. » Eh bien, dans les affaires municipales, les Mormons sont tout à la veille de perdre l'avantage de la majorité : cela démontre bien que la ville compte un grand nombre de gens qui ne sont pas Mormons. Au point de vue religieux, s'il y a là vingt-trois églises mormones, il y en a aussi d'autres de toutes les dénominations. Mais ce qui me surprit par-dessus tout, ce fut d'apprendre que Salt Lake City est le siège d'un évêché catholique. Outre un beau palais épiscopal, les catholiques y ont aussi un grand collège, un couvent, un hôpital. Nous eûmes même le plaisir de contempler la belle maçonnerie en pierre, que l'on terminait, d'une grande cathédrale, laquelle remplacera avantageusement le pauvre édifice qui a servi jusqu'à présent d'église catholique.

Il n'y a pas jusqu'à l'Armée du Salut qui n'ait profité du régime de liberté qui règne en ces lieux. Nous en eûmes la preuve pendant la soirée, lorsque passa, en face de notre hôtel, un bataillon de salutistes en jupon, chantant des cantiques avec accompagnement de tambours.

Mais il y a aussi des journalistes, à Salt Lake City, et je suis en mesure de rendre témoignage de leur « up-to-date » *isme.* Qu'on me pardonne la hardiesse de ce mot extraordinaire ; car les expressions usuelles ne sauraient suffire pour qualifier le haut fait que voici.

Donc, le lendemain, en sortant du déjeuner, je demandai les

journaux du matin — pour apprendre sur quelle ligne de chemin de fer avait eu lieu la catastrophe quotidienne. Par une étrange aventure, personne n'avait perdu la vie ce jour-là sur les chemins de fer des Etats-Unis. « Pas d'accident depuis vingt-quatre heures... Voyons, ces journaux ne sont guère informés ! » m'écriai-je très ennuyé ; et j'allais rejeter l'inepte journal, lorsqu'un titre attira mon attention : c'était, ni plus ni moins, le compte rendu d'une interview que j'avais donnée la veille !... Voici la traduction de ce document inattendu, publié sur la *Salt Lake Tribune* du 28 septembre 1904 :

L'abbé Huard, accompagné du révérend F.-X. Burque, de Québec, Canada, est descendu, hier, à l'hôtel Kenyon. L'abbé Huard fait un grand voyage aux Etats-Unis, et s'est arrêté ici en route pour l'Est. Il a passé l'après-midi à se faire voiturer à travers la ville, et il se dit vivement impressionné par la beauté de Salt Lake.

« Votre ville, a-t-il dit, est fort différente de la mienne. Nos rues ont été tracées il y a des siècles, et elles sont joliment étroites et tortueuses, tandis que les vôtres sont larges, bien pavées et entretenues. Naturellement, nous regardons Québec comme la ville-reine de l'hémisphère occidental, mais je dois féliciter les citoyens de Salt Lake de leur ville magnifique. »

Or, je n'ai pas besoin de dire que, pendant nos quelques heures de séjour à Salt Lake City, nous n'avons parlé à aucun journaliste. Les seules personnes qui ont pu connaître nos impressions, la veille, ce sont le cocher qui nous a promenés dans la ville, le gérant de l'hôtel où nous étions descendus, et un négociant de Minneapolis, avec qui nous avions lié connaissance sur le train du Rio Grande Western, et que nous revîmes sur la rue durant quelques minutes dans la soirée. Il est possible, après tout, que le reporter de la *Tribune* ait interrogé à notre sujet quelqu'une de ces personnes, après avoir vu nos noms et adresses sur le registre de l'hôtel. Mais il est tout aussi probable qu'il aura imaginé l'interview de toutes pièces : ce serait d'ailleurs tout à fait conforme aux mœurs de la presse contemporaine, aux Etats-Unis surtout.

V.-A. Huard, p^tre^.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE[1]

I. *La Télémécanique appliquée.*—II. *Ballons et aviateurs. Les travaux du colonel Renard.*—III. *Le train automobile du colonel Renard.*—IV. *La suggestion. Le sous-moi.*—V. *Le massage du cœur.*—VI. *La crise de la pharmacie. Une solution.*

I

Nos lecteurs se rappellent peut-être l'article que nous avons publié ici même l'an dernier et où nous leur faisions connaître l'admirable découverte du Dr Branly, la *télémécanique.*[2] Cette découverte, venant d'avoir en France, à Antibes, sa première application pratique, s'impose avec un nouvel intérêt à l'attention publique.

Le savant professeur de l'*Institut catholique de Paris* a très nettement démontré qu'on peut utiliser les ondes hertziennes pour produire *à distance*, sans l'intermédiaire d'un fil, les actions les plus diverses. C'est ainsi qu'il indiquait à l'avance la possibilité d'avoir des *sous-marins sans équipage* et de leur faire rendre tous les services nécessaires à la défense d'une flotte ou d'un pays.

L'idée était merveilleuse, mais elle était si nouvelle qu'elle parut extravagante à beaucoup, plus théorique que pratique. Elle vient cependant d'être réalisée par deux jeunes ingénieurs français, MM. Lalande et Devaux. Ils sont parvenus à conruire un petit navire et à lui commander de loin, dans la rade d'Antibes, toutes les évolutions qu'ils voulaient. A l'aide d'un poste installé à terre qui commandait les ondes hertziennes, ils ont fait manœuvrer leur engin, l'ont dirigé en avant, en arrière,

---

1 — Nos lecteurs seront heureux de savoir que la collaboration de M. le Docteur Surbled prendra désormais la forme d'une chronique semestrielle, dans laquelle l'éminent écrivain traitera des nouveautés les plus intéressantes de la science contemporaine. Celle que nous publions dans cette livraison ouvre dignement la série.—La Rédaction.

2 — Voir *Nouvelle-France*, août 1905, p. 387.

à droite, à gauche, et, chose plus extraordinaire, ils ont lancé, au moment choisi, une torpille automobile que l'appareil possédait à bord.

Le nouveau *sous-marin*, ou du moins le modèle très réduit qui a été expérimenté avec tant de succès, se compose d'un flotteur cylindrique en acier, de onze mètres de long et de 45 centimètres de diamètre, terminé par des cônes à ses deux extrémités, et d'une partie principale, sous-marine, qui contient les appareils de direction, les moteurs, les engins militaires, et qui est rattachée à la partie supérieure par de solides entretoises.

Le flotteur, qui ne sert qu'à soutenir le sous-marin, porte encore les organes de réception des ondes hertziennes et les appareils de commande des divers mouvements ; mais ce dispositif spécial n'a été adopté que pour faciliter les expériences.

Le *cigare* inférieur, dont le volume est deux fois plus grand, est le seul important, le seul essentiel. Il porte à l'avant, dans son axe, un tube contenant une torpille automobile, et au centre le moteur électrique avec une batterie d'accumulateurs capables d'assurer la marche de l'appareil pendant quatre heures. Au cône arrière se trouve le dispositif de manœuvre du gouvernail. Il n'y a qu'une hélice, et le gouvernail comprend deux palettes verticales montées sur le même axe.

L'appareil essayé par MM. Lalande et Devaux ne constitue, répétons-le encore, qu'un engin provisoire, un *joujou scientifique ;* mais il leur a permis de démontrer expérimentalement l'excellence pratique de la *télémécanique.* Il est acquis maintenant que par la simple manœuvre d'une manette sur un cadran placé à terre près du poste émetteur des ondes hertziennes, et où elle peut prendre un certain nombre de positions, on détermine sur le petit bâtiment qui évolue au large la mise en action de tel ou tel mécanisme, et par suite la manœuvre et le fonctionnement de l'appareil, à l'entière volonté des opérateurs.

L'utilisation par la marine de guerre d'une arme si simple et si efficace ne saurait tarder. Elle est capable d'aller lancer une

ou deux torpilles sous le flanc d'un cuirassé ennemi, sans risquer aucune vie humaine. L'engin lui-même est si petit, si peu apparent avec ses deux minces tiges d'acier qui émergent de l'eau, qu'il est relativement peu exposé. Sa perte du reste serait insignifiante au regard de celle de la moindre de nos unités de combat. Enfin il n'est pas inutile de remarquer que le poids du nouvel appareil ne dépasse pas celui d'une grosse embarcation ; ce qui permet de l'emporter à bord des bâtiments et de s'en servir partout en mer, suivant les besoins de la défense ou plutôt de l'attaque. Il y a de ce côté de grandes espérances pour la marine militaire, et d'heureux progrès ne manqueront pas d'être réalisés grâce à la belle découverte du Dr Branly.

II

La mort récente du colonel Renard, de l'armée du génie, a été très vivement sentie par le pays qui savait quels énormes services ce grand savant lui avait rendus. Il n'est pas trop tard pour les rappeler. La plupart se rapportent à la navigation aérienne qui passionne de plus en plus le public.

Le colonel Renard ne s'est pas borné, comme on tend à le croire, à organiser et à développer à Meudon l'important dépôt des *ballons captifs* qui doivent éclairer la marche des armées en campagne. Il a fait des recherches originales pour résoudre le gros problème du mouvement dans l'air, et il semble vraiment que, grâce à lui, nous approchons du but, si nous n'y touchons pas.

Nos lecteurs savent que les savants sont très partagés à cet égard : les uns préconisent le système *moins lourd que l'air* (ballons), les autres tiennent pour le *plus lourd que l'air* (aviateurs). Or, tandis que la plupart des inventeurs, Santos Dumont en tête, portaient tout leur effort du côté des ballons, le colonel Renard, avec une obstination réfléchie, donnait toute son attention aux aviateurs. Et il trouvait dans la nature même un argument excellent que les autres n'ont pas et qui n'a pas été apprécié à sa

valeur : les rois de l'air, ceux qui nous font envie et sur lesquels nous devons prendre modèle, les *oiseaux* en un mot, sont tous *plus lourds* que cet air où ils évoluent librement. Pourquoi ne pas faire comme eux ?

La condition la meilleure pour l'emploi des appareils de locomotion aérienne se trouve dans le *vol plané*, qui est le vol des oiseaux. Suivez par exemple un pigeon dans sa marche à travers les airs : il donne quelques coups d'aile qui l'élèvent, puis, les ailes étendues, il se laisse descendre par son propre poids, sans effort, il redonne alors de nouveaux coups d'aile qui le remontent aussi haut pour glisser encore soutenu par ses ailes. Toute la progression s'effectue par la série de ces mouvements indéfiniment répétée.

L'aviation n'a qu'un objectif : copier l'oiseau dans son vol. Elle s'efforce donc dans ses appareils de présenter de larges surfaces, planes, horizontales, capables de glisser sur l'air d'après une pente très douce. Le difficile est de donner à l'engin une grande stabilité. Ses surfaces se trouvent alternativement frappées ; ce qui le ballotte en tous sens et l'expose à chaque instant à chavirer et à tomber lourdement sur le sol.

M. Chanute s'est particulièrement distingué en Amérique par son audace, son ingéniosité et sa persévérance. Son premier appareil s'appelait le « cerf-volant échelon », et se composait d'un châssis en forme de parallélogramme articulé à ses quatre sommets et pourvu de six ailes, trois de chaque côté de l'aviateur. Il fut vite remplacé par un autre qui comptait cinq paires d'ailes. Mais l'instabilité de ces engins était trop grande, et l'inventeur substitua aux ailes deux larges surfaces horizontales placées l'une au-dessous de l'autre. Le pilote se trouvait encore plus bas. L'équilibre était obtenu par un gouvernail horizontal situé en arrière qui actionnait l'appareil suivant sa position et modifiait à volonté la résistance.

L'aviateur, suspendu à l'engin par deux barres qui lui passaient sous les bras, se plaçait au sommet d'une colline et descen-

dait rapidement la pente contre le vent. Il se trouvait de suite soulevé et arrivait jusqu'au bas de la colline. Pour atterrir, il n'avait qu'à se rejeter en arrière. L'avant de l'appareil se relevait, les surfaces frappaient l'air sous un angle plus grand ; et par suite de la résistance de l'air, de la diminution de la vitesse, l'aviateur prenait pied sans encombre.

Les expériences de M. Chanute ont en général réussi ; mais elles ont montré qu'elles n'étaient pas sans danger, l'appareil étant trop développé ; elles ont encore établi que l'aviateur en position horizontale facilitait beaucoup plus l'atterrissage que dans la verticale.

Le problème n'est donc pas résolu ; et le colonel Renard est venu l'avancer singulièrement par ses travaux sur la disposition des hélices et l'action du moteur.

Les hélices ne sont utiles qu'autant qu'elles sont légères. Notre savant est arrivé à construire une hélice de un mètre de diamètre qui ne pèse que 500 grammes et peut sans rupture supporter un effort de 10 kilogrammes. La puissance ne dépend pas du nombre des ailes ni même de leur forme, mais du rapport du pas de l'hélice à son diamètre. A l'aide de ces données précises, on peut imaginer un aéroplane assez léger et assez fort pour glisser sur l'air et s'élever en un rythme régulier qui rappelle le vol des oiseaux. Mais aura-t-il jamais la rapidité et la sûreté de ces volatiles ? L'art sera-t-il aussi fort que la nature ? C'est la question de l'avenir, et elle reste bien douteuse.

Ce qui ne l'est pas, c'est l'aide puissante que la *télémécanique* du Dr Branly est appelée à donner à la direction des ballons et surtout des aviateurs. Notre savant confrère a dès le début signalé la possibilité de conduire à volonté des ballons *non montés*, et *a fortiori* des aviateurs. Il est probable qu'avant peu des essais seront entrepris dans ce sens ; et nous n'hésitons pas à prédire leur succès.

Le Dr Branly a fait une découverte incomparable ; et il est triste de constater que ses efforts ne sont ni reconnus ni sou-

tenus. Il aurait besoin d'importantes ressources pour continuer ses belles expériences ; et on ne les lui fournit pas. S'il était Allemand ou Anglais, ou seulement franc-maçon, il serait déjà doté de la *pension nationale* qu'il a si légitimement gagnée par ses travaux. Mais il est catholique !

III

Ce n'est pas seulement dans l'air, c'est encore *sur route* que le regretté colonel Renard a étudié la *locomotion* et réalisé d'importants progrès. Il y a de ce côté de si belles espérances qu'on nous permettra de nous y arrêter.

Les chemins de fer ont été une heureuse surprise pour nos pères qui n'avaient à leur service que les vieilles diligences, les *pataches ;* et l'on sait que M. Thiers fut un de leurs irréductibles adversaires, n'ayant aucune confiance dans leur avenir. L'événement lui a donné magnifiquement tort, et il a eu l'esprit de le reconnaître.

Les chemins de fer n'ont plus besoin d'être défendus. Leurs services ont été et sont précieux, incalculables. Mais on ne peut nier que leur développement est relativement lent, que leur installation est difficile et coûteuse. Et leur règne serait vite fini si l'on pouvait utiliser les simples routes pour les locomotives et leurs trains.

C'est là, me direz-vous, un beau rêve.

Sans doute ; mais il se réalisera peut-être demain grâce à la dernière invention du génial colonel Renard. Il ne s'agit pas cette fois de locomotives routières, de locomotives remorquant péniblement toute une suite de wagons ; mais bien de plusieurs voitures qui se suivent également actives et marchant par leurs propres moyens. En d'autres termes le nouvel automobile sur route ne comporte pas le moindre remorquage.

Il résulte de là que la chaîne de voitures circulera aisément sur une route peu solide où le passage d'*une* voiture pouvait autrefois être seule autorisé ; et que les rampes les plus fortes seront franchies sans difficulté par le train à propulsion continue, alors

qu'elles restent inaccessibles à un train à tracteur. Cette différence s'explique d'elle-même. Les voitures autonomes ne subissent aucune traction, aucune entrave de leurs voisines, elles suivent exactement le trajet qui leur est imposé sans éprouver ni difficulté ni défaillance.

Comment s'opère la propulsion continue ? Il n'y a nécessairement ni locomotive ni tracteur, mais seulement une voiture-usine de force (*locomoteur*) que M. G. Espitallier décrit en ces termes :

Il a l'aspect d'une automobile de course. Son moteur à pétrole, à quatre cylindres, peut développer cinquante chevaux de force, mais le locomoteur n'en absorbe que tout juste ce qu'il lui faut pour rouler lui même *et distribue le reste à chacune des autres automobiles.* La transmission se fait au moyen d'un arbre moteur articulé entre les voitures. Cet arbre, en tournant sur lui-même, attaque, par l'intermédiaire d'engrenages faciles à imaginer, des différenciels analogues aux organes correspondants employés pour les automobiles ordinaires et calés sur les essieux moteurs des divers véhicules.

Le train Renard n'est pas un mythe, une vaine conception de l'esprit. Il existe, il a fait ses preuves, il a évolué sur les routes, dans nos rues de Paris, sans le moindre accident. Et l'on se rappelle encore qu'il a fait un jour visite à l'Elysée, tourné sans encombre dans la cour d'honneur et mérité à son inventeur les chaleureuses félicitations du chef de l'État, qui l'enviait peut-être *in petto* et pensait aux difficultés de conduire son propre char....

N'insistons pas sur ce sujet mélancolique et calculons que le train automobile est appelé à remplacer les tramways sur route en attendant qu'il supprime les chemins de fer. C'est le véhicule de l'avenir, et la science peut être fière de devoir ce chef-d'œuvre à un Français, au colonel Renard.

IV

Arrivons aux questions de cérébrologie qui sont toujours agitées dans le monde savant et dont l'importance justifie la faveur. L'une des plus actuelles est celle de la suggestion.

Des auteurs réputés, le professeur J. Grasset, le Dr Babinski, vont répétant que la suggestion n'existe pas, au moins à l'état normal. D'après eux, l'homme ne s'enseigne pas par la suggestion, mais par la persuasion. Douce illusion qu'il faut bien dissiper, car elle est absolument renversée par les faits.

Avant d'arriver au raisonnement, l'homme est ouvert aux impressions sensibles : il est à la fois esprit et corps. Ses organes nerveux centraux sont comme une cire molle où s'impriment et s'enregistrent les notions venues du dehors. Nous vivons d'abord d'impressions, nous sommes tous plus ou moins tributaires de la suggestion. Cette suggestion s'exerce tout particulièrement chez les enfants dans et par l'éducation. L'important est de la mettre à profit pour le bien, de la subordonner toujours à la raison.

Tout homme sain, conscient, bien équilibré n'obéit qu'aux incitations de son esprit éclairé et décidé, ne se laisse pas diriger par sa sensibilité, par ses impressions du moment. Les suggestions le pressent, l'influencent, l'ébranlent même, mais ne le déterminent jamais. Il sait rester maître de lui et gouverner ses actes par la droite raison.

Il n'en est pas de même malheureusement chez les cérébraux et surtout chez les hystériques. Ici la raison est affaiblie, diminuée, incapable de discerner les différentes suggestions et d'en faire le tri. La maladie encéphalique a rompu l'équilibre entre le *moi* et ce que nous avons appelé le *sous-moi*, entre l'esprit et la sensibilité. Celle-ci est exaltée, prépondérante, elle accapare le gouvernement de la vie. Et il n'est pas surprenant que les suggestions les plus étranges, les idées les plus baroques surgissent dans le champ psychique. Le *sous-moi* prend l'empire et se donne libre carrière.

La suggestion devient la règle de la vie. N'étant plus soumise au contrôle de la raison, elle enregistre automatiquement tout ce qui tombe sous le sens, elle se transforme en copie servile, en pure *imitation*. Le névrosé devient un *enregistreur* machinal, tout comme le singe et le perroquet.

Un de nos plus savants confrères, le Dr F. Terrien, médecin de l'asile de Doulon-lès-Nantes, a très exactement relevé cette fatale empreinte chez ses malades.

Si l'on veut, écrit-il, prendre la peine d'étudier avec soin la genèse des gros accidents de l'hystérie, tels que paralysies, contractions, tremblement, aphonie, cécité, etc., on sera surpris de constater qu'*ils sont souvent le produit de l'imitation.* Un hystérique voit à côté de lui, dans son village, un médullaire qui traîne la jambe, se raidit en marchant, un parkinsonnien dont les membres sont agités d'un tremblement caractéristique, un tuberculeux à qui le larynx touché refuse presque la voix, un coxalgique que la douleur fait boiter ; cet hystérique, pour peu qu'il soit impressionnable — et ils le sont presque tous — pourra fort bien, suivant le cas dont il est l'attentif témoin, se créer une paralysie ou une contraction, un tremblement rythmé ou une pseudo-coxalgie, etc. *La peur du mal suffit souvent pour créer le mal,* mal psychique, bien entendu, chez tous ces prédisposés. L'hystérique a copié fidèlement les manifestations du voisin, si fidèlement que le médecin parfois est susceptible de s'égarer sur la nature de ces manifestations. *Et l'hystérique copie tout* 1.

M. le Dr Terrien donne une série d'exemples saisissants : un paysan, voisin d'une paralytique, qui a contracté une paralysie d'apparence semblable, mais dont les procédés hypnotiques ont eu raison en un clin d'œil ; un enfant qui a *copié* la paralysie de son frère atteint d'une grave diphtérie ; une jeune femme *qui a fait un superbe Cheyne-Stokes* (irrégularité des mouvements respiratoires) après avoir entendu le médecin raconter à table le cas d'un malade affecté de ce mal, etc.

L'imitation qui s'accuse là n'est qu'une forme de la suggestion toute particulière aux nerveux et aux hystériques. Mais, il serait vain de le contester, elle se retrouve chez tous, quoique moins accentué. Nous sommes naturellement enclins à la pure passivité, à l'imitation. La plupart ressemblent aux moutons de Panurge : leur intelligence est sans énergie comme leur sensibilité sans frein. C'est le grand vice du siècle. Nous ne savons plus *vouloir.* Qui nous rendra des intelligences libres, des volontés arrêtées, des hommes de foi et de caractère ?

1 — *L'Augure médical,* fév. 1906.

Chez les gens que n'affecte pas la tare nerveuse, l'esprit est souverain et maître de ses décisions : il doit toujours résister aux mauvaises suggestions et suivre la voie du bien. « Toute notre dignité, a dit Pascal, consiste en la pensée. *Travaillons donc à bien penser.* » Nous avons tous un fond commun de sensibilité, un *sous-moi* dont nous ne sommes ni conscients ni responsables : c'est à son sujet que le célèbre Joseph de Maistre écrivait :

Je ne sais pas ce que c'est que la vie d'un coquin, je ne l'ai jamais été, mais *celle d'un honnête homme est abominable.*

Heureusement nous nous distinguons et nous nous relevons par l'esprit et la volonté, par le *moi* qui fait de nous des êtres conscients, libres et responsables, des honnêtes gens, des chrétiens.

V

Le cœur est un des organes du *trépied vital :* il n'est pas le *primum vivens*, il n'est plus l'*ultimum vivens*, ayant été détrôné par le système nerveux, mais il n'en a pas moins une importance capitale. Quand il s'arrête, quand ses mouvements se suspendent, la mort survient aussitôt. Et jusqu'à présent nous n'avions aucun remède contre la syncope. Les chirurgiens, pourtant très osés d'ordinaire, n'intervenaient pas en pareille occurrence, se gardaient de porter la main sur l'organe central de la circulation. Voici qu'ils arrivent à ce trait d'audace et qu'ils pratiquent avec succès le *massage du cœur.*

Les premières expériences ont été faites sur les animaux. Provoquant la syncope chloroformique, on intervenait chirurgicalement ; et dans plus d'un cas (3 sur 27) on parvint à établir par le massage du cœur la circulation du sang. L'épreuve *sur l'homme* a été tentée... en Amérique.

Le Dr W.-W. Keen, au cours d'une grosse opération, a vu son malade bleuir. Et après de vaines tentatives pour le ranimer (respiration artificielle, inhalations d'oxygène, injections de strychnine, etc.), il s'est décidé à ouvrir l'abdomen, à saisir le cœur à travers le diaphragme et à le masser vigoureusement. La manœuvre exigea une demi-heure.

Le Dr Ijelsrud (de Tromsoé, Norvège), qui assistait à l'opération, rapporte une observation encore plus remarquable. Au cours d'une hystéractomie abdominale, une syncope ne céda pas aux moyens ordinaires. Notre confrère réséqua vivement deux côtes et mit à nu le cœur. Au bout d'une minute de massage, le cœur palpite légèrement, quelques battements deviennent perceptibles. Le massage est repris pendant une minute, et peu à peu les pulsations s'accentuent pour redevenir bientôt normales.

Nos confrères français ont essayé déjà le nouveau procédé dans quelques cas, *mais sans succès*, en dépit de certaines affirmations intéressées. Le *massage du cœur*, dont les anciens n'auraient jamais osé user, va-t-il entrer dans la pratique chirurgicale ? C'est à souhaiter ; mais pourvu qu'on n'en abuse pas !

VI

« La pharmacie se meurt, la pharmacie est morte ! »

C'est ce cri lamentable qu'on entend depuis un certain nombre d'années. La crise qui sévit dans les officines n'est plus contestable : elle résulte de la *banqueroute des médicaments* que nous avons fait connaître il y a quelques années [1] non moins que de la diminution des malades sous l'influence d'une meilleure hygiène. Quelques chiffres en donneront une idée succincte et suffisante. En 1904 il y avait à Paris, pour l'examen de validation de stage, 58 aspirants au lieu de 180 en 1903 ; à Toulouse, 8 au lieu de 23 ; à Lille, 13 au lieu de 41 ; à Amiens, 5 au lieu de 17, etc. Les écoles de pharmacie se dégarnissent d'élèves au point que d'ici quelque temps les professeurs ne parleront plus que devant des banquettes vides.

La situation est inquiétante. Le gouvernement se préoccupe d'y remédier : il se propose de demander aux Chambres le rétablissement des pharmaciens *de seconde classe* supprimés depuis sept ans, et pense (à tort selon nous) que la dispense du diplôme

1 — *Correspondant* du 25 janvier 1903.

de bachelier suffirait *à elle seule* à ramener l'influence des élèves à l'école. On lui prête encore l'intention d'autoriser les *aides en pharmacie* à conquérir un certificat d'aptitude qui leur permettrait de s'installer dans les campagnes.

Cette dernière innovation serait hardie et constituerait un pas décisif vers la liberté complète de l'exercice de la pharmacie, comme en Angleterre. Elle pourrait être utilisée par nombre de gens qui cherchent une position sociale sans la trouver, et, qui sait ? par tous nos petits curés que la suppression du budget des cultes va mettre en demeure de gagner honorablement leur pain. La profession d'apothicaire est très appréciée par les populations : elle rend de grands services quand elle est aux mains de personnes consciencieuses et elle donne de gros bénéfices. Les prêtres isolés dans les hameaux et les villages auraient donc tout avantage à l'exercer ; et ils y trouveraient en plus de la considération que leur assure leur incomparable ministère une réputation scientifique qui n'est pas à dédaigner, puisqu'elle les mettrait bien au-dessus du petit maître d'école dont leurs adversaires s'efforcent de faire un *anticuré*....

Mais ne publions pas trop haut notre idée, de crainte de lui faire tort. Le gouvernement est capable de renoncer à son libéral projet, s'il apprend que les curés sont susceptibles d'en user et d'en profiter....

Ce qui est sûr, c'est que la charité est la loi suprême et suffit à tout. Il faut venir en aide aux hommes dans tous leurs besoins, ceux du corps comme ceux de l'âme ; et il nous plaît de saluer de loin, comme une espérance, le jour où nos presbytères seront transformés en *maisons de secours*, ouverts à toutes les misères, avec cette belle devise qui figurait à la porte d'un hôpital du moyen âge et qui dit tout dans sa saisissante concision :

Nos remedia
Deus salutem.

Dr SURBLED.

LE MOUVEMENT DES IDÉES

VERS LA LUMIÈRE

Ce n'est pas un mouvement vulgaire que celui d'une âme qui passe du christianisme étroit et défiant de la Basse Eglise anglicane à la foi catholique la plus ardente, après avoir langui entre temps dans les ténèbres d'un théisme vague et sceptique.

Un de nos compatriotes de la province-sœur ayant, par un miracle de la très douce miséricorde divine, franchi l'abîme qui sépare l'erreur de la vérité, a voulu raconter sa conversion pour l'édification de ses frères et par reconnaissance envers Celui qui l'avait attiré par les liens de sa charité. Il n'a eu, en cela, assurément, aucune pensée d'ostentation, ni même de controverse. La preuve, c'est qu'il a attendu treize ans avant d'en informer le public. Il lui a fallu, au contraire, pour accomplir ce simple acte de foi et de gratitude, braver le respect humain auquel les plus vaillants ne savent pas toujours résister; car c'est en plein Paris, où il est devenu une célébrité médicale, que l'éminent oculiste George-J. Bull, vient de publier, en deuxième édition, son opuscule *Pourquoi je suis devenu catholique* [1].

---

1 — In-12 de 74 pages, avec une préface de l'abbé Henri Brémond, Paris, librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, 1906.

L'abbé Brémond, dans la préface de cet opuscule, appelle cette conversion *newmanienne*. Il est certain que les écrits du célèbre Oratorien exercèrent sur un très grand nombre de ses anciens coreligionnaires une influence salutaire, dont le résultat le plus ordinaire fut l'édification ou la disparition de préjugés, et pour quelques-uns, l'entrée dans l'Eglise catholique. On raconte que *Le songe de Gerontius*, poème que Newman, dans son humilité, avait jeté au panier, servit à fortifier l'âme du général Gordon, enfermé à Khartoum, et s'y préparant, dans une pensée de patriotique expiation, au sacrifice de sa vie. — (Voir *Correspondant*, 25 janvier 1906, p. 233).

L'abbé Brémond, sous le titre *Newman et la vie chrétienne*, a publié un choix des sermons de l'illustre cardinal anglais. C'est la première fois qu'on les a édités en français.

Né à Hamilton, Ontario, le jeune Bull fut de bonne heure, grâce à son éducation première, imbu contre l'Eglise catholique de préjugés qui le hantèrent jusqu'à la veille de sa conversion.

Après avoir gradué à la faculté de médecine de l'université McGill, de Montréal, il exerça sa profession à New-York. C'est là qu'il se lia avec le fameux ex-juif Adler, fondateur de la *Society for Ethical Culture*, dont il devint un des adeptes les plus fervents à la recherche de la morale sans Dieu. Comme, d'après cette école, « il est présomptueux à un mortel de s'adresser à l'Infini, et égoïste de demander pour soi des biens que peut-être d'autres n'auront jamais, » le néophyte en altruisme s'empressa de renoncer à toute prière et sa foi mal assise disparut complètement. C'était pourtant la prière qui devait plus tard lui ouvrir les yeux et assouplir doucement son âme aux inspirations de l'Esprit de lumière.

En 1886 il était à Paris pour les besoins de sa profession. A la Sorbonne, le Docteur Javal, directeur du laboratoire d'ophtalmologie, l'ayant associé à ses travaux et à ses consultations particulières, le Docteur Bull résolut de s'y fixer, et, à cet effet, il passa les examens requis.

En 1889, une dame américaine protestante qu'il avait soignée, ayant appris de lui son état d'âme, lui conseilla la récitation d'une prière dont elle éprouvait, disait-elle, grande consolation. Elle lui remit un carnet sur lequel étaient inscrites ces paroles :

Venez, Esprit Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez-y le feu de votre amour.

Envoyez votre Esprit, et tout sera créé, et vous renouvellerez la face de la terre.

Cette prière, il ne la trouva « ni égoïste, ni présomptueuse. » Il la récita souvent, l'ayant apprise par cœur, et il y trouvait un remède à ses ténèbres et à ses défaillances. Ce fut le premier pas dans son mouvement vers la foi.

Un chapitre des Epîtres de saint Paul, qu'il entendit lire mal-

gré lui dans une réunion de ritualistes où il s'était trouvé inopinément, lui donna le goût de la lecture du Nouveau Testament. Il y reconnut la divinité de Jésus-Christ, la nécessité d'une seule vraie Eglise et de la foi en la doctrine qu'elle enseigne pour avoir le droit d'y être associé. Dans la prière sublime du Sauveur après la Cène il vit l'absolue nécessité de l'unité de l'Eglise : *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint, ut credat mundus quia tu me misisti* [1].

Mais cette vérité, où la trouver ?

C'était le second pas à franchir dans son évolution vers la vérité. Voici quelle en fut l'occasion.

En 1891 un Anglais protestant de ses amis lui recommanda, comme moyen de maintenir la pureté de la langue contre les incorrections du langage des journaux et de la colonie anglo-française, la lecture des œuvres des maîtres, et, comme corollaire de son exhortation, lui donna un exemplaire des « Sermons prononcés à l'université d'Oxford, » par Newman, alors que celui-ci était encore ministre anglican. Il en goûta la lecture et y trouva des lumières inattendues sur le caractère de la foi. Il s'éprit en même temps de l'hymne si suave *Lead, kindly light* du célèbre converti. Elle devint pour lui une prière habituelle. Ce cri d'une âme avide de lumière et de vérité allait bien à la sienne, que tourmentaient les mêmes aspirations. Il y adjoignait son invocation favorite, et, sans s'en douter, il faisait ainsi un appel direct au Saint-Esprit pour obtenir le don de la foi.

La lecture d'un petit catéchisme que lui avait envoyé un de ses amis le convainquit de la nécessité de rechercher si l'Eglise catholique est l'Eglise fondée par Jésus-Christ. « A cet effet, raconte-t-il ingénûment, j'allai assister à la messe dans l'église des Pères Assomptionnistes.» Aidé d'un missel, il suivait bientôt les céré-

1 — Afin qu'ils soient tous une seule chose, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous ; qu'ils soient de même une seule chose en nous, et qu'ainsi le monde croie que c'est vous qui m'avez envoyé.—(Jean XVII, 21).

monies du saint sacrifice avec une édification toujours croissante. Ce n'est qu'après cela qu'il demanda des livres de doctrine catholique pour y étudier la religion. Jusque-là la grâce seule, fruit de la prière, l'avait conduit comme par la main [1]. La doctrine puisée dans des livres de choix ne fit que parfaire l'œuvre déjà si efficace et si profonde de la grâce. Que la grâce de la foi ait prévenu chez lui toute étude et toute argumentation, on peut s'en convaincre par le passage suivant d'une lettre à sa mère :

Le fait que je veux faire restortir, c'est que, avant d'avoir entendu aucun argument favorable à l'Eglise catholique, j'avais la conviction intime que cette Eglise était la seule véritable. Aucune influence étrangère n'avait agi sur moi ; j'avais simplement demandé à l'Esprit Saint de m'aider à aimer Dieu et mon prochain, et bientôt j'entendais cette réponse : « Il n'y a qu'une voie : l'Eglise te la montrera. » (p. 48.)

Dans une autre lettre à la même (voir surtout la deuxième édition de cet opuscule) l'auteur lui révèle les phases que parcourt son âme en route vers le bercail. Sans le faire exprès, en lui rendant compte des motifs de sa conversion et des lumières qui l'ont éclairé, il élabore inconsciemment une démonstration aussi logique que complète de la divinité de l'Eglise catholique, et il conclut en disant : « Si je suis sincère, si je suis logique, je dois entrer dans l'Eglise catholique. » (p. 40).

Arrive enfin l'heure décisive de la grâce.

Obligé de quitter pour un temps Paris afin de rétablir sa santé, il fait, avant de partir, sa profession de foi et reçoit le baptême sous condition à l'église des Passionnistes anglais, à Paris, le 25 juillet, 1892. Puis, c'est à Lourdes que, tout ému des merveilles de l'Immaculée dans l'ordre temporel, et surtout dans

1 — Sa prière favorite était, comme on l'a vu, ce *Veni, Sancte Spiritus* que tous nous avons mille fois récité, au commencement de chaque classe, comme de chaque exercice de travail ou de piété. « Pour moi, écrivait-il à sa mère, cette prière est un talisman. Si ma foi tend à s'ébranler, je n'ai qu'à répéter ma prière et le divin Esprit m'éclaire. » (p. 43.)

l'ordre spirituel, il fait sa première communion à l'église du Rosaire. Il y reçoit, le même jour, la confirmation des mains de Monseigneur Gilly, l'évêque de Nîmes.

Le Docteur Bull est un catholique sans peur et sans faux-fuyant. Il fait partie de cette phalange d'élite de médecins chrétiens convaincus et militants, comme il y en a encore plus qu'on ne pense dans la grande Babylone de Paris. Qu'on en juge par cette citation d'une lettre à sa mère :

Dimanche dernier a encore été pour moi un beau jour : l'Eglise célébrait la fête de saint Luc, et, à 8 heures du matin, je suis allé en pèlerinage à la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, avec la Société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien. Cette société, dont je me suis fait membre récemment, est composée de médecins catholiques qui sont en union de prières tous les jours. Elle a choisi pour patrons saint Luc, saint Côme et saint Damien, parce que ces trois saints ont été médecins. J'apprends que 35 médecins ont mérité par leurs vertus d'être canonisés par l'Eglise ; le corps médical peut être fier, n'est-ce pas ? On me dit aussi que 3 femmes-médecins ont, de même, été mises au nombre des saintes ; voilà de quoi consoler nos modernes doctoresses des attaques dont elles sont l'objet. Mais, en vérité, parmi ces dernières, je n'en connais pas qui me semblent dignes d'un tel honneur. (p. 53).

Puissent ceux de nos jeunes compatriotes qui, pour couronner leur cours de médecine et se perfectionner dans l'étude d'une spécialité, font le stage complémentaire d'une des grandes cliniques parisiennes, ne pas se laisser ébranler ni éblouir par le scepticisme ou le matérialisme de quelques-uns de leurs professeurs, quelque brillante que soit d'ailleurs leur renommée. Convaincus que la foi et la science, loin d'être adverses, doivent, au contraire, se servir l'une à l'autre de mutuel appui, et que c'est la première qui, de droit divin, doit commander l'assentiment, qu'ils en reconnaissent et admirent l'heureuse alliance dans des maîtres éclairés et savants tels que l'auteur de l'opuscule signalé à nos lecteurs : dans cette atmosphère libre-penseuse, si dangereuse pour la foi et les mœurs de ceux qui ne sont pas triplement armés, ils éviteront le triste naufrage où quelques-uns des nôtres ont

perdu la portion de leur héritage spirituel. Si un protestant, que dis-je ? un incroyant a pu, dans ce milieu, trouver la lumière et la force, pourquoi eux, prévenus comme ils le sont par des grâces exceptionnelles, y perdraient-ils, avec la santé morale et parfois, physique, le don inestimable de la foi ?

A l'heure de l'épreuve, qu'ils restent fidèles à la prière de leur vie de collégien, ce *Veni, Sancte Spiritus*, prière vraiment efficace dont le Docteur Bull proclame en terminant son opuscule la bienfaisante puissance :

C'est à elle que je suis redevable de toutes les joies que je goûte au service de Dieu : c'est le divin Esprit qui m'a conduit à la véritable Eglise de Jésus-Christ, si longtemps méconnue par moi, et pour laquelle aujourd'hui, si cela était nécessaire, je donnerais bien volontiers ma vie. (p. 72).

L. LINDSAY, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

CALVINISTE SANS S'EN DOUTER. — OÙ EST LA DÉLOYAUTÉ ET LA DUPLICITÉ. — UN VRAI HUGUENOT

" Pour cette fois, me dit Alcipe, je me demande si je puis bien vous donner la main sans achever de me compromettre.

— Que me prépare, s'il vous plaît, cet exorde insinuant ?

— Vous ne lisez pas assez les journaux, et vous avez tort. En les lisant vous apprendriez à vous connaître.

— Serait-il vrai que nos journaux daignent s'occuper de mon humble personne qu'ils ne connaissent guère, et me font l'honneur de lire le compte-rendu fidèle de nos entretiens ? Vous alarmez ma modestie, Alcipe. Au moins, ne me donnez pas l'espérance que mon portrait paraîtra quelque jour avec le vôtre dans nos grands quotidiens, avec une légende comme celle du deux mars dernier. Odieux, je veux bien l'être, puisque c'est en ce monde la condition nécessaire de tout serviteur de la vérité et du droit ; mais ridicule, j'ai le devoir de ne l'être pas plus que de

raison, comme la plupart de ceux qui, parmi nous, font la gloire et la célébrité.

— Vous êtes servi à souhait. Si vous voulez être détesté, vous l'êtes, un peu plus que de raison. Vous vous sauverez peut-être de l'exposition de votre ressemblance plus ou moins approchée au milieu des criminels, des pugilistes, des actrices et des chiens qui ont fait parler d'eux aux expositions, mais la légende, vous n'y échapperez pas.

" Sachez donc, pour votre édification et votre amendement, s'il est possible, que vous êtes une espèce de calviniste qui a des mines de vertu à faire aimer le vice [1]; que vous êtes un ennemi acharné du parti libéral, ce qui serait encore pardonnable en pays parlementaire, où chacun peut avoir son parti et dire franchement ce qu'il pense de la manière dont sont conduites les affaires de tout le monde, et que vous êtes un ennemi sans loyauté.

— Il est donc vrai que personne ne se voit bien comme il est vu des autres; car, à ce portrait-là, je ne me serais nullement reconnu. Il est vrai que je ne me regarde pas habituellement dans un rayon du soleil qui n'entre guère par ma fenêtre. Et vous, Alcipe, trouvez-vous le portrait ressemblant ?

— Je crois bien que tous ceux qui ne vous ont jamais vu et ne vous lisent pas vous y reconnaîtront. C'est là-dessus que l'on compte : c'est la loyauté ordinaire de nos polémistes, qui au lieu de mettre sous les yeux de leurs lecteurs les paroles et les écrits qui ont le malheur de leur déplaire et d'y répondre honnêtement, trouvent plus habiles de travestir les opinions qu'ils ne savent point réfuter, et de discréditer ceux qui les soutiennent auprès des partisans toujours disposés à croire tout ce qui est dit au nom d'un parti.

" Il faut vous résigner. Quand vous n'auriez fait que voir ce que tout le monde a vu, entendre ce que tout le monde a entendu, répéter ce que tout le monde a dit et ce que les grands journaux eux-mêmes ont publié sans que personne ait réclamé, vous êtes désormais un ennemi perfide et déloyal du gouvernement de Québec, voire même de tout le parti libéral.

— Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— Parce que tout comme moi, et tout comme le public qui a suivi les délibérations de l'Assemblée législative à la dernière

1 — Voir *Le Soleil* de Québec, 26 mai.

session, vous avez cru voir que si le ministère faisait par l'honorable Secrétaire Provincial présent et passé les déclarations les plus sensées et les plus rassurantes pour l'opinion catholique, son attitude envers l'adversaire de notre système d'instruction publique semblait quelque peu ondoyante.

— Vous savez mieux que moi, Alcipe, ce qui en est. Vous avez assisté à l'interpellation sur l'Instruction publique et aux discours qu'elle a provoqués. Je n'y étais pas. Ce sont les journaux, ce n'est pas moi, qui ont remarqué qu'à une certaine séance on avait témoigné une étonnante bienveillance pour le plaidoyer aussi violent qu'injustifié contre l'enseignement dans la province de Québec et ce que l'on prétend être la politique du gouvernement.

" Si le fait est vrai,— et personne ne l'a nié,— comment expliquer ce dualisme de manifestations ? Le fait, je l'ai trouvé dans les journaux que personne n'a contredits ; je ne l'ai pas supposé, et je vous ai demandé, à vous qui êtes un roué du parlementarisme, l'explication qui m'échappait. Si le point d'interrogation est perfide, s'il est ennuyeux, s'il semble mettre en doute le sérieux et la sincérité des déclarations faites pour rassurer l'opinion catholique, à qui la faute ! Ce sont les faits qui le posent et non pas moi.

" En politique tout est possible. Après une déclaration catégorique que le gouvernement n'avait aucune intention de modifier l'organisation de notre système d'enseignement, n'a-t-on pas essayé de faire réussir un projet qui eût complètement transformé le Conseil de l'Instruction publique et par suite tout le département de l'éducation ? Cela prouve que les paroles peuvent parfois sembler bien plus claires et plus rassurantes que les vraies intentions. Qu'en dites-vous, Alcipe ?

— Je ne sais. Les applaudissements prodigués au député de Saint-Louis étaient-ils une simple complaisance destinée à faire oublier des engagements auxquels on ne pouvait plus faire honneur ? Etaient-ils un hommage exagéré à une éloquence dépensée en pure perte ? Il est impossible de rien affirmer sûrement.

— Quoi qu'il en soit, Alcipe, que les applaudissements aient été sérieux ou dérisoires, qu'ils aient honoré la personne de l'orateur ou son discours, le public, dont j'ai l'honneur de faire partie, a le droit d'en savoir la signification, et la demander à qui la pourrait donner me paraît une preuve, non de mauvaise foi et de déloyauté, mais plutôt d'une prudence bien avisée et d'une honnêteté qui veut placer sa confiance à bon escient.

— On vous fait remarquer que notre enseignement est tout entier vivifié par l'esprit religieux, et qu'il est la preuve manifeste de la sincérité du gouvernement et de ses bonnes dispositions.

— C'est seulement la preuve manifeste qu'un journal peut se moquer impunément de ses lecteurs.

" Qui songe à se plaindre de l'esprit de nos instituteurs laïcs ou religieux ? Qui conteste que l'esprit chrétien vivifie tout notre enseignement primaire et secondaire ? Mais en quoi le gouvernement actuel y peut-il être pour quelque chose ? Si notre enseignement est ce qu'il est au point de vue religieux, il en faut faire honneur au Conseil qui en a la haute direction et non au ministère qui, arrivant au pouvoir, si bien disposé qu'on le suppose, n'a pu exercer encore aucune influence sur son esprit et sa direction.

" L'opinion honnête et catholique est inquiète ", on demande de qui et de quoi ? Ce n'est point de l'esprit de notre enseignement qu'elle veut conserver, mais de toute autre chose qu'elle redoute. Peut-être ceux qui posent la question seraient mieux que personne en état d'y répondre, s'ils avaient la sincérité de dire ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent, non seulement pour aujourd'hui, mais pour demain. Connaissent-ils la pensée vraie de leurs chefs ou de leur parti, s'ils en ont une ? Leur parti a-t-il un programme arrêté et des principes bien clairs et bien fermes sur les droits et les devoirs de l'Etat en matière d'instruction publique, sur les droits et les devoirs de l'Eglise et sur ceux des parents ? Leurs chefs savent-ils ce qu'ils veulent et peuvent faire aujourd'hui et ce qu'ils ont l'intention et la volonté de faire demain ? S'ils le savent, qu'ils le disent sans restriction mentale, afin que l'opinion publique sur un sujet de vitale importance soit renseignée exactement et non dupée, et qu'elle les appuie en connaissance de cause.

" J'en sais plus long que je n'en veux dire sur certaines hypocrisies et duplicités de politiciens morts et vivants, de toutes couleurs. Le jour où il sera nécessaire d'écrire l'histoire du ministère de l'Instruction publique tué dans l'œuf en 1897, on pourra, si l'on veut, faire lire au public certains documents bien authentiques rédigés avec l'intention manifeste de tromper la plus auguste des autorités et de l'exploiter indignement, et alors peut-être plus d'un changera de couleur devant l'opinion et devant la postérité.

— C'est ce qu'on redoute et pourquoi on vous fait de suite une réputation d'ennemi acharné et déloyal du parti libéral.

— En quoi on est fidèle aux procédés habituels de la polémique de *hustings* et de journaux. Je suis ennemi acharné de toute erreur qui tend à séduire l'esprit public, de toute atteinte portée à l'autorité et à la dignité de l'Eglise, qui a fait notre peuple ce qu'il est et qui seule saura la défendre contre les infiltrations pernicieuses auxquelles aucune force humaine ne saurait efficacement résister, de toute hypocrisie et de toute duplicité qui trompent les esprits simples et les cœurs droits pour les exploiter au profit d'une ambition sordide ou d'un intérêt de coterie. Aux erreurs et aux vices je veux tout le mal possible, aux personnes je ne voudrais, si c'était possible, aucun désagrément. A aucun parti politique je ne souhaite malheur : je voudrais que tous soient honnêtes et dignes de la confiance de tout le peuple, et qu'ils rivalisent de probité et d'habileté dans le gouvernement des affaires du pays ou de la Province.

" Que vos amis se rassurent ; ce n'est pas Raphaël Gervais qui travaillera à les faire tomber des hauteurs où ils semblent désireux de s'installer pour longtemps : il a de bien autres soucis et n'y trouverait d'ailleurs aucun intérêt. N'ayant pas l'habitude de dissimuler sa pensée, il ne serait peut-être pas moins désagréable à un autre parti qui en prenant le pouvoir ne serait plus pratiquement dans l'impuissance de faire du mal. Il n'y gagnerait, — et encore pas sûrement, — qu'une certaine réputation d'impartialité, sans perdre ces mines austères qui font prendre la vertu en grippe à nos saints du jour. Ce gain est trop minime pour lui inspirer la passion des bouleversements politiques sur lesquels il reconnaît humblement n'avoir ni désiré ni jamais pu exercer aucune influence.

" Sincèrement, Alcipe, je ne veux au parti libéral d'autre mal que celui de rester au pouvoir, à la condition qu'il gouverne le pays pour le bien du peuple et non pour son intérêt propre. Il en est des partis comme des hommes : aux uns le pouvoir fait tourner la tête et perdre le sens, aux autres il donne une sagesse relative avec le sentiment de la responsabilité. Le parti libéral, en particulier, est, dit-on, mieux équilibré au pouvoir que dans l'opposition. Il est un peu comme les garçons qui se rangent dès qu'ils se marient et auraient tout à perdre à sortir de ménage pour reprendre la vie de garçon.

— Je suis de votre avis. Un parti politique dans l'opposition

craint moins de se compromettre et ses chefs ont moins d'autorité. Tout ce qu'il compte de brouillons,—et les partis en ont toujours été plus riches que d'autres dans tous les pays,—étant tenus moins sévèrement par la discipline, y ont plus ou moins la permission de tout dire et de tout faire, et comme pour se grandir et se faire prendre au sérieux ils se couvrent du pavillon du parti, ils réussissent parfois à le rendre odieux ou suspect. Mais que le parti vienne au pouvoir, ceux qui sont nés pour être capitaine et pilote du navire ont bientôt fait de choisir équipage et passagers, et s'ils ne jettent point par-dessus bord la troupe des singes de la démagogie, ils les mettent à fond de cale et ne leur permettent d'en sortir de temps à autre que pour l'amusement de la compagnie.

— Pouvez-vous m'expliquer, Alcipe, comment, ayant sur ce point les mêmes idées que vous, je suis un ennemi acharné des libéraux tandis qu'ils vous regardent plutôt comme un ami.

— Peut-être parce que vous avez eu le tort de dire à quelques-uns d'entre eux des vérités désagréables que personne ne leur dirait.

— Je m'en confesse ; mais je l'ai fait par devoir, non par plaisir ni pour les désobliger.

" Et comment, s'il vous plaît, puis-je à ces messieurs paraître déloyal ? C'est un gros mot, dont en d'autres pays, les tribunaux devraient avoir la raison. Ai-je inventé des faits comme messieurs les journalistes en inventent tous les jours ? Ai-je dénaturé sciemment des intentions droites clairement manifestées ? Ai-je donné aux paroles et aux écrits de qui que ce soit un sens et une portée qu'ils n'avaient point ? Ce sont des procédés que je ne leur ai jamais empruntés. Ces saintes gens auxquels il suffit qu'on dise quelque vérité désagréable ou que l'on pose une question pertinente pour leur paraître un ennemi acharné, déloyal, qui les dégoûte de la vertu et leur fait aimer le vice !

" Mais enfin, ils lisent Veuillot, ne fût-ce que pour y trouver quelque trait à me décocher. Cela me désarme. Qu'ils le lisent souvent ; peut-être finiront-ils par y apprendre à penser sensément et à écrire de même. C'est un bonheur que je leur souhaite de tout cœur même à mes dépens. Il ne serait pas payé trop cher d'un article tous les mois comme celui du 26 mai dernier.

" En attendant, qui me signalera une erreur de fait ou de doctrine dans mes écrits me rendra service en me donnant le moyen de les corriger, et s'il y a lieu, de les réparer. J'attends qu'on les signale.

— Vous attendrez longtemps. Ce qu'on veut, ce n'est point une étude approfondie et une discussion sérieuse des faits et des doctrines, c'est entretenir les préjugés dans les esprits déjà prévenus par la partisannerie politique. Songez donc, si les lecteurs pouvaient s'aviser de se renseigner, en dehors des écoles de mensonge et de falsification des faits et des doctrines qu'on appelle des journaux de parti, que deviendrait leur influence? Pour s'imposer à l'esprit public, il faut qu'ils mentent, et pour mentir impunément, il faut qu'ils persuadent à leurs lecteurs qu'ils disent toute la vérité et qu'eux seuls disent la vérité. Vous n'avez qu'un moyen possible d'être loyal, c'est de dire non ce qui est juste et vrai, mais ce qui plaira à leurs maîtres et servira leurs intérêts.

— Ces braves gens, tout préoccupés d'encenser leurs idoles, ne peuvent pas comprendre que qui ne les encense point n'a pour cela nulle intention de les mettre en poussière, et vous prêtent avec une inépuisable charité toutes les passions et toutes les mauvaises intentions. Ces catholiques qui veulent être sincères ne comprennent guère qu'ils doivent se servir de la politique pour les intérêts supérieurs de leur foi et de leur religion, et croient charitablement que tous les autres, comme eux-mêmes, ne se préoccupent au contraire que d'utiliser le sentiment religieux au service d'une politique sans élévation et sans autre souci que celui des intérêts matériels. Quand aurons-nous, dans notre classe dirigeante, des catholiques comme ceux d'Allemagne ?

— Peut-être quand nous serons persécutés comme eux. C'est bien la persécution violente et sans déguisement qui a réveillé la foi des catholiques d'Allemagne assoupie depuis un siècle et les a groupés, clergé et laïques, en un bataillon que rien n'a pu vaincre parce que rien ne l'a pu diviser. C'est la première menace de persécution, c'est la première atteinte portée aux droits de la conscience qui, en Angleterre comme en Allemagne, fait taire tous les dissentiments des catholiques sur le terrain politique, et les fait lever comme un seul homme pour défendre unanimement les intérêts sacrés de la religion et de l'école menacés par la loi Birrel.

— C'est un spectacle magnifique, en effet, que cette levée en masse de tout le peuple catholique sur l'appel de ses chefs pour défendre la foi de ses enfants menacée dans les écoles. Nos journaux ont raconté cette manifestation unique des catholiques de Londres, qui réunit cinquante mille hommes de toute condition, pour protester, avec l'archevêque de Westminster, contre l'école neutre et la loi tyrannique qui la veut imposer.

— C'est bien des catholiques d'Angleterre que nous devrions prendre des leçons de virilité chrétienne et de vraie politique parlementaire. Ils ne sont, en Angleterre du moins, qu'une infime minorité qui ne peut guère peser par le nombre dans la balance du pouvoir ; mais leur unanimité dans la revendication des droits de l'Eglise et de la famille catholique ouvrira les yeux de l'opinion, et tôt ou tard fera rappeler la loi oppressive ou en empêchera le fonctionnement. Le pouvoir le sait ; et cette opposition unanime et irréductible qu'il rencontre aujourd'hui, il la rencontrera demain, il la rencontrera tous les jours et partout, toujours plus ferme, plus tenace, plus agissante jusqu'à ce qu'elle le mette en demeure ou de tomber lui-même ou d'abandonner la loi.

***

Je vous tiens quitte pour aujourd'hui, Alcipe, d'un long entretien que j'avais projeté avec vous au sujet d'un huguenot de race, nullement imaginaire, auquel on fait un accueil plus gracieux qu'à Raphaël Gervais dans certains milieux catholiques de notre pays et non les moins distingués. Ce sera pour notre prochaine entrevue, si vous levoulez bien.

— Qui donc me ferez-vous le plaisir de me présenter ?

— Un M. André Siegfried, français, protestant de naissance, rationaliste sectaire de profession, lequel a visité notre pays, séjourné à Montréal et à Québec, frayé avec ceux des nôtres qui font l'opinion et finalement étudié le problème de notre avenir dans un livre de quatre cents pages.

— J'ai entendu parler en sens divers de l'homme et de son livre ; mais je ne connais personnellement ni l'un ni l'autre. Un de nos journaux, dans un assez long article très bienveillant d'ensemble, leur a fait une belle réclame.

— Qu'ils ne méritent qu'à moitié, soyez-en sûr. L'homme n'est pas malveillant pour nous Canadiens-français, au moins il n'affecte pas l'intention de l'être : il nous honore même, du haut de sa libre pensée, d'une certaine pitié et commisération parce que nous sommes encore un peuple catholique au vingtième siècle, plus de cent ans après 1789, et nous estimerait bien davantage si nous étions protestants ou simplement déistes ou athées pratiques. D'ailleurs il est renseigné plus exactement que la plupart des Européens qui ont daigné nous découvrir et nous faire connaître au monde. Il abonde en documents officiels et autres, qu'il a

trouvés chez des politiciens de marque et dans le bureau d'un journal du matin de Montréal où il se trouvait en sympathie. Mais un protestant rationaliste et plus ou moins combiste a bien tout ce qu'il faut pour ne pas bien diagnostiquer notre cas. Il est atteint de myopie. Avec cela il est étonnant qu'il n'ait pas écrit plus de sottises sur un tel sujet. Nous en recauserons, en juillet, si vous avez eu l'occasion de le lire.

Mais de grâce, Alcipe, ne laissez plus tomber dans l'oreille des journaux ce que vous dit

RAPHAËL GERVAIS.

NOS MARTYRS CANADIENS

SONT-ILS DE VÉRITABLES MARTYRS

(Deuxième article)

EXISTENCE DE MOTIFS RELIGIEUX

Pour se bien convaincre de cette vérité, il suffit de se rappeler, 1° que le nombre des chrétiens dans la mission huronne en 1646 était encore petit, et que la majorité, restée payenne, était d'autant plus méchante et dangereuse pour les missionnaires qu'elle s'obstinait à ne pas se convertir ; 2° que la plupart d'entre les payens hurons, et surtout les hommes de la médecine, les sorciers, et encore plus les apostats, détestaient profondément les missionnaires, s'efforçaient de les rendre odieux à tout le peuple, dans le but de les faire chasser, même de les faire périr, et dans ce but, répandaient et entretenaient sans cesse contre les Robes noires les accusations les plus insidieuses, les calomnies les plus traîtres ; 3° que ces mêmes payens hurons, non contents de calomnier et de persécuter les Pères chez eux, les dénigraient encore autant qu'ils le pouvaient chez les peuples voisins, comme les Neutres, les Pétuneux, les Algonquins, etc., afin de se fortifier eux-mêmes dans leur position et d'empêcher les Robes noires d'aller prêcher l'Evangile chez les autres nations ; 4° que tous les Hurons payens, sorciers, apostats, qui étaient faits prisonniers par les Iroquois, amenés en captivité et adoptés comme esclaves,

s'évertuaient, là encore plus qu'ailleurs, afin de se rendre leurs maîtres plus propices, à dire du mal contre les missionnaires, à multiplier contre eux les accusations et les calomnies, en vue d'amener les Iroquois à leur vouer une haine implacable allant jusqu'à la mort ; 5° enfin que, d'un autre côté, les Iroquois étaient travaillés dans le même sens et soulevés à la fois contre la religion catholique et les missionnaires par des conseilleurs encore plus influents que les Hurons, par les trafiquants hollandais qui ne manquaient pas de servir ainsi leurs doubles intérêts d'hérétiques et de rivaux de la France.

Toutes les affirmations ci-dessus n'ont besoin que d'être énoncées pour être admises au premier abord par tous ceux qui sont au courant de l'histoire des premiers temps de la colonie française. Il est nécessaire, néanmoins, à cause de la gravité de la question, de résumer sommairement les faits dont il s'agit.

ACCUSATIONS ET CALOMNIES CHEZ LES HURONS

Voyons d'abord les accusations et les calomnies auxquelles étaient en butte les missionnaires au sein même du peuple huron. Dès l'année 1635, un sorcier faiseur de pluie, ayant manqué son coup plusieurs fois au milieu d'une grande sécheresse et voyant sa réputation décliner, imagina de s'en prendre aux Jésuites, et déclara que la couleur rouge de la croix devant leur maison avait effrayé l'oiseau du tonnerre qui avait pris son vol dans une autre direction. Une clameur s'éleva. La colère du peuple se tourna contre les prêtres et la croix de malheur fut condamnée à être coupée. Elle ne le fut pas cependant, grâce à la sagesse du Père de Brébeuf qui la fit peindre en blanc, et plus heureux que le sorcier, attira la pluie du ciel par ses prières.

En 1637, au milieu d'une double épidémie de choléra et de petite vérole, un petit sorcier bossu, qui prétendait être un *oki*, fut longtemps une épine dans le cœur des Robes noires. Il était soutenu par plusieurs autres sorciers. Tous ensemble, ils accusèrent les prêtres d'être la cause du fléau. La calomnie se répandit vite et au loin. Les amis des Pères les regardaient avec défiance ; leurs ennemis criaient qu'il fallait les mettre à mort. Les uns disaient que les prêtres gardaient dans leur maison un cadavre qui infectait le pays, — allusion à l'Eucharistie mal comprise ; les autres attribuaient le mal à une grenouille, à un serpent, à un démon, que les Pères portaient dans le canon d'un fusil.

L'image du jugement dernier devint un objet de suprême terreur. C'était un charme. Les dragons et les serpents étaient les démons de la peste ; les pécheurs dévorés étaient les victimes du fléau. Une banderolle servant de girouette fut regardée comme un autre charme pour répandre la maladie de tous les côtés. L'horloge mystérieuse devint une magie suspecte ; les Pères durent l'arrêter. Quand ils chantaient le soir les litanies, les sauvages terrorisés prenaient ces chants pour des incantations. On tint des conseils nocturnes ; on décréta leur mort ; mais nul n'osa porter le coup fatal. Les enfants leur jetaient des pierres, des bâtons, des boules de neige. Les squaws leur criaient : « Allez-vous-en, il n'y a pas de malade ici. » Les malades eux-mêmes détournaient la tête et ne répondaient pas. Enfin, le grand conseil de toute la nation fut convoqué pour le quatre août. Tous les assistants ne parlaient qu'avec des sanglots, comptant les malades et les morts dans leurs familles respectives ; tout cela pour s'exciter les uns les autres à vomir leur poison contre les Robes noires. Un vieux chef, nommé Ontitarac, après force lamentations, pleines d'invectives et de colère, accusa formellement les Jésuites d'avoir causé, par leurs sorcelleries, la maladie sans précédent qui les affligeait. Un autre en fit autant. Une clameur s'éleva dans toute l'assemblée, demandant à Echon, le Père de Brébeuf, de leur livrer le charme qui causait toutes leurs misères. On se sépara sans rien conclure ; mais un des chefs, passant près de Brébeuf, lui dit : « Si quelque jeune homme te fend la tête, nous n'aurons rien à dire. » Quelques convertis avertirent les Pères que leur mort était une chose déterminée. On mit le feu à leur maison ; nul ne les regardait plus ; et un nouveau conseil fut tenu pour prononcer la sentence de mort. C'est alors que les Jésuites, superbes de résignation et de sang-froid, donnèrent aux sauvages leur célèbre festin d'adieu, chose coutumière de la part de ceux qui allaient être exécutés, — et ce fut ce qui les sauva.

Cette persécution des Jésuites comme sorciers continua toujours, de façon intermittente. A Ossossané, un jeune sauvage leva sa hache pour assommer le Père Du Péron ; une femme détourna le coup, Un autre sauvage arracha violemment le crucifix du Père Ragueneau, disant que c'était un charme ; le Père voulut le ravoir ; le Huron, furieux, menaça de l'assommer. Le Père Chaumonot, venant de baptiser une jeune fille mourante, fut frappé sur la tête avec une roche par le frère de la malade, qui

s'élança ensuite pour l'achever avec sa hache, mais en fut empêché par les assistants. Le Père Lemercier fut assailli, un jour, par un chef, enragé comme un maniaque, qui se répandit contre lui en un torrent d'injures et de reproches, et saisissant un charbon ardent le brandit à sa figure en lui disant qu'il devrait être brûlé tout en vie.

En 1645, la foi parmi les Hurons avait fait beaucoup de progrès. Mais l'ancienne opposition et les vieilles calomnies étaient encore vivaces. Les païens, les sorciers, les apostats criaient encore, d'un commun accord : « C'est la *prière* qui nous tue. Vos livres et vos chapelets ont ensorcelé le pays. Avant votre arrivée, nous étions heureux et prospères. Vous êtes des magiciens. Vos charmes engendrent les maladies qui ruinent notre peuple, comme la peste, la petite vérole, etc., et les fléaux qui ruinent nos moissons, comme la sécheresse, les vers, les sauterelles, etc. Vous êtes des traîtres au milieu de nous, en ligue avec nos ennemis. » Voilà ce qu'on criait encore insolemment aux oreilles des missionnaires.

Une des pires calomnies inventées par ces payens pour ruiner l'influence des Pères fut celle d'une jeune fille huronne baptisée qui vint à mourir et qu'on prétendit revenue à la vie pour faire connaître à son peuple le Ciel des Français. Cette fille racontait donc qu'on l'avait enchaînée à un poteau et tourmentée avec une abominable cruauté. Elle avait vu d'autres Hurons tourmentés de la sorte. Elle disait aux auditeurs : « N'écoutez pas les Robes noires : ils ne veulent vous baptiser que pour avoir le plaisir de vous faire souffrir dans leur Ciel. » Cette histoire absurde eut un grand effet sur le peuple, même sur les convertis, dont plusieurs furent ébranlés dans leur foi.

Ceci nous amène à dire un mot des Hurons convertis qui devenaient apostats.

Il était plus facile de convertir un sauvage que de le retenir dans la foi. Plusieurs recevaient le baptême parce qu'ils le regardaient comme une sauvegarde contre la peste et la calamité ; et lorsqu'ils venaient à découvrir leur illusion, leur zèle se refroidissait. L'interdiction qui leur était faite de certaines danses, fêtes, etc., empreintes de superstition et d'intervention diabolique, leur causait aussi un mécontentement difficile à guérir, parce qu'ils ne comprenaient pas bien les raisons de Robe noire. Leurs frères payens les raillaient et les effrayaient par toute espèce de fâcheux pronostics, tels que : « Vous ne tuerez plus de gibier ;

vous allez perdre tous les cheveux de votre tête, etc. » Quelques-uns ne voyaient pas ce qu'ils avaient gagné à leur conversion. « Vous nous dites, s'écriaient-ils, que Dieu est plein de bonté, et lorsque nous nous rendons à lui, il nous massacre. Les Iroquois, nos ennemis mortels, ne croient pas en Dieu, ils n'aiment point la prière, et cependant ils nous tuent, ils nous brûlent, ils nous exterminent de fond en comble. Quel profit peut-il nous revenir d'écouter l'Evangile, puisque la mort et la foi marchent toujours de compagnie ? » D'autres avaient peur de manquer de tabac dans le ciel des Français, chose dont ils ne pouvaient se passer. Enfin il leur était excessivement humiliant et désagréable d'être à tout instant exposés, de la part des enfants, aux moqueries de toute sorte et à des avalanches de pierres, de bâtons, d'épis de blé d'inde, de boules de neige, de rebuts les plus grossiers.

Plusieurs, manquant de courage, renonçaient donc à la foi. Devenus apostats, ils étaient bientôt les pires payens du canton et les ennemis les plus acharnés des missionnaires. Ce sont eux qui étaient les plus violents dans la persécution, et qui répandaient partout, avec le plus d'ardeur, chez eux d'abord, puis chez les peuples voisins, et même chez les Iroquois, les accusations et les calomnies les plus perfides comme les plus malicieuses contre les Jésuites.

ACCUSATIONS ET CALOMNIES CHEZ LES PEUPLES VOISINS

Nous en trouvons la preuve dans la tentative de mission faite chez les Pétuneux en 1639, par les Pères Jogues et Garnier. Voyons seulement la réception qu'on leur fit.

A huit heures du soir, les missionnaires atteignirent le premier village Pétuneux, caché dans la forêt et presque enseveli dans la neige. En apercevant les deux noires apparitions, les enfants se mirent à crier que c'était la famine et la peste qui arrivaient. Tel fut leur premier accueil. Leur mauvaise réputation les avait précédés. Ils étaient donc malvenus. Tremblants de froid, de faim et de fatigue, ils entrèrent tout de même résolument dans une des cabanes. Ils y furent salués par des froncements de sourcils, par des regards de côté indiquant la méfiance et la crainte, par les cris des enfants, par les murmures des femmes, par les grondements des chiens. Ils furent admis néanmoins et on leur donna à manger. Mais quand le chef les vit s'agenouiller et se mettre en prières, il donna libre cours à ses

frayeurs. « Maintenant, s'écria-t-il, comme parlant aux gens de la cabane et se parlant à lui-même, que font ces *okis?* Des charmes pour nous tuer, pour tout détruire. On nous a dit que ce sont des sorciers ; cela n'est que trop vrai. »

Ce fut encore pis dans une autre cabane où ils arrivèrent un jour, dans l'après-midi. Toutes les portes se fermèrent devant eux ; ils entendirent les femmes à l'intérieur crier aux jeunes gens de sortir et d'aller leur fendre la tête, pendant que les enfants leur adressaient toute espèce d'injures. Ils durent se retirer. Ils virent alors une bande de jeunes gens les suivre à distance, la hache à la main, comme pour les mettre à mort.

Des accusations et des calomnies répandues chez les peuples voisins contre les missionnaires nous trouvons une autre preuve, encore plus émouvante, dans la tentative de mission faite, en 1640, par les Pères Brébeuf et Chaumonot auprès de la nation des Neutres. C'est ici que les Pères furent le plus mal reçus et coururent les plus grands dangers.

En effet, les historiens nous disent positivement que les Hurons ennemis des Jésuites avaient particulièrement soulevés les Neutres contre eux. N'osant pas mettre à mort les Pères dans leur propre pays de peur de se voir entraînés dans une guerre avec les Français du Canada, ils avaient poussé les Neutres à se faire les exécuteurs de leurs sinistres desseins. Pour cela, ils avaient envoyé vers eux deux émissaires qui, assemblant un conseil de chefs et de guerriers, leur avaient dénoncé les Jésuites comme destructeurs de toutes les tribus, et leur avaient fait un présent de neuf haches françaises à condition de tuer les Robes noires.

Les deux serviteurs de Dieu allèrent successivemnt frapper à la porte de dix-neuf cabanes, et leur marche fut une tempête continuelle de malédictions. Brébeuf, particulièrement, était regardé comme le plus abominable sorcier. Presque mort de faim et de froid, chassé de toutes les portes avec des outrages, accablé de coups et de crachats, le Père de Brébeuf regarda le ciel. C'est alors qu'il vit une grande croix se mouvant dans les airs, pardessus les forêts, dans la direction du pays des Iroquois.

Le même Père eut ici une autre vision. Un soir, pendant que le conseil délibérait sur la question de mettre à mort les deux sorciers, le Père de Brébeuf, en faisant son examen de conscience, vit comme un spectre furieux le menaçant de trois dards qu'il tenait à la main. Il lança un premier dard, mais sans effet, car une main puissante l'arrêta dans son vol. Il lança ensuite le deuxième,

puis le troisième dard, toujours avec le même résultat. Or, le soir même, tard dans la nuit, un sauvage sortant du conseil réveilla les deux missionnaires et leur raconta que par trois fois leur vie avait été menacée ; car à trois reprises différentes les jeunes guerriers s'étaient offerts pour aller frapper le coup fatal ; mais chaque fois ils en avaient été dissuadés par les vieillards. La vision du Père de Brébeuf se trouva expliquée et réalisée.

Ils étaient saufs pour cette fois. Mais les sauvages avaient convenu entre eux que, dorénavant, on ne les recevrait dans aucune cabane. La nuit suivante, gelés et affamés, ils trouvèrent toutes les portes closes contre eux. Ils se mirent au guet, et voyant un sauvage sortir d'une cabane, ils s'élancèrent, à tout risque, par un vif mouvement, à travers la porte encore à demi béante. Stupéfaits par une telle audace, les gens de la cabane les regardèrent fixement en silence. Un messager courut bientôt avertir le village, et dans un instant il y eut foule. « Sortez d'ici, leur cria un des chefs, et quittez notre pays, sinon vous serez tués, cuits dans la marmite et mangés. » Un jeune guerrier leur dit : « Je suis rassasié de la chair de sauvage ; j'ai hâte de goûter la chair blanche, et c'est la vôtre que nous allons manger. « Un autre guerrier se précipita comme un furieux, tendit son arc, prêt à décocher une flèche contre le Père Chaumonot. « Je le regardai fixement, dit le Père, et me recommandai à saint Michel. L'archange nous protégea, car aussitôt la fureur du maniaque fut apaisée ; la foule consentit à entendre nos explications sur le but de notre visite, et encore une fois nous fûmes sauvés. »

ACCUSATIONS ET CALOMNIES CHEZ LES IROQUOIS

Si les accusations et les calomnies des Hurons payens contre les Jésuites étaient tellement répandues et produisaient tant d'effet chez les peuples voisins amis de leur nation, on peut être bien sûr *a priori*, que le même dénigrement avec mêmes conséquences avait lieu aussi chez les différentes tribus des Iroquois. On peut surtout regarder comme certain que le résultat du dénigrement serait encore plus terrible et désastreux chez ces dernières nations, à cause de leur férocité plus grande et de leur état de guerre acharnée contre les Hurons et contre les Français. Mais ici, encore, nous avons le témoignage positif de l'histoire.

Lorsque le Père Jogues fut délégué, en 1646, par le gouver-

neur Montmagny pour aller conclure un traité de paix avec les Mohawks, et en même temps par ses supérieurs pour aller fonder une mission chez ce même peuple, il reçut un avertissement des plus sages et des plus significatifs de la part d'un Algonquin converti. « D'abord, lui dit-il, garde-toi de parler de foi et de prière ; car il n'y a rien de plus repoussant que ta doctrine pour les sauvages, dans les commencements, puisqu'elle semble détruire tout ce qu'ils ont de cher ; et comme ta longue soutane prêche aussi bien que tes lèvres, remplace-la par un habit court, à la façon des blancs ordinaires. » On voit que cet Algonquin connaissait les susceptibilités particulières des Iroquois, leurs préjugés contre la religion des missionnaires ; un tel avis état donné, en cette circonstance, pour la première, qui fut l'unique fois. Le Père Jogues qui n'était pas lui-même sans appréhensions, trouva le conseil judicieux, et se revêtit de l'habit court des laïques, voulant se faire tout à tous, afin de gagner finalement des âmes à Jésus-Christ.

Quand le Père Jogues, sa mission de paix terminée, fit ses adieux aux Iroquois, il crut bien faire de les avertir qu'il reviendrait les voir avant longtemps et de confier à leur garde une petite caisse d'effets personnels, dans le double but de se les rendre propices par une telle marque de confiance, et de déposer au milieu d'eux comme un germe de la mission religieuse qu'il était chargé et qu'il avait l'intention d'établir prochainement au sein de cette nation. Quelle ne fut pas sa surprise quand il vit les regards et les manières de méfiance avec lesquels on accueillit cet innocent coffret ! Pour dissiper leurs craintes, il se donna la peine de l'ouvrir et d'exhiber à leurs yeux tous les effets qu'il contenait, choses toutes inoffensives. Refermant la caisse il la remit aux sauvages et prit congé d'eux. Ceux-ci néanmoins gardaient leur méfiance et leurs craintes, convaincus que le coffret suspect était une source de maléfices et leur porterait malheur.

Aussitôt le Père parti, les Hurons payens qui étaient là prisonniers virent une chance de se faufiler dans l'amitié de leurs maîtres et de gagner leurs bonnes grâces aux dépens du missionnaire. Entrant en scène, ils se mirent à décrier hautement les Robes noires, disant qu'ils étaient des sorciers dont les maléfices avaient ensorcelé toute la nation des Hurons et causé parmi eux la sécheresse, la famine, la peste et une infinité d'insupportables misères. Ces dénonciations aigrirent davantage les Mohawks et donnèrent une double force à leurs soupçons. Par malheur, ils

souffraient eux-mêmes de maladie, en ce moment, et les chenilles dévoraient leur grain. « Impossible d'en douter, s'écrièrent-ils, c'est le coffret qui en est la cause ; un esprit malin est renfermé dans cette boîte ; que peut-il en sortir si ce n'est la famine et la peste ? » Et la vilaine boîte, avec son contenu, fut précipitée dans la rivière.

Aussitôt les affaires de la paix terminées, les Mohawks, — les seuls qui avaient conclu cette prétendue paix, — avaient dit au Père Jogues de s'en retourner parmi sa nation en toute diligence, l'avertissant que, s'il retardait, il s'exposerait à rencontrer les guerriers des quatre autres tribus iroquoises qui ne manqueraient pas de tuer les députés Algonquins, peut être même les Français. Le Père s'en était donc allé, le cœur plein d'appréhensions, non cependant sans avoir instruit et confessé quelques prisonniers chrétiens et baptisé quelques Mohawks mourants. Ses appréhensions, hélas ! n'étaient que trop fondées. Un deuxième martyre, cette fois un martyre de mort, se préparait pour lui. Il revint pourtant de ce premier voyage. Il revint à Montréal, puis à Québec. Ce fut son deuxième voyage qui lui fut fatal. Il repartit de Québec le 24 août de la même année 1646, pour aller fonder sa nouvelle mission, la « mission des martyrs ». Pendant ce temps, la tempête grondait de plus en plus. La fameuse caisse avait changé entièrement les dispositions des Mohawks ; les quatre autres tribus qui n'avaient pas consenti à la paix avaient dejà repris le chemin de la guerre. De sorte que le Père Jogues, cette fois, s'en allait pour tout de bon au-devant de la mort ; et la mort était plus proche qu'il ne pensait. Il était accompagné du Frère Lalande et de trois ou quatre Hurons. En route il rencontra des sauvages qui l'avertirent du changement opéré dans l'esprit des Mohawks. Les Hurons effrayés refusèrent d'aller plus loin. Rien, toutefois, ne pouvait arrêter le Père Jogues et le jeune Lalande. Au lieu de revenir sur leurs pas, ils s'avancèrent intrépidement vers leur sort.

Il paraît donc bien prouvé que les Iroquois, indépendamment des griefs politiques et nationaux qu'ils avaient contre les missionnaires, étaient maintenant, en plus et principalement, animés contre eux par des motifs de religion, puisque toutes les accusations et les calomnies des Hurons payens étaient répandues chez les Iroquois aussi bien que chez les Neutres et les Pétuneux, et puisque les Iroquois eux-mêmes, exaspérés contre les Jésuites, les regardaient comme des sorciers, voyaient des sortilèges dans

toutes leurs prières et cérémonies qui ne pouvaient, selon le cri commun à tous les sauvages réfractaires, que causer partout la famine et la peste, la misère et la ruine. Voilà les bourreaux qui vont mettre à mort les victimes, et vont se lancer dans l'œuvre d'exécution que les Hurons payens n'osaient accomplir. Ils ont tout ce qu'il faut pour faire de véritables martyrs, puisqu'avec la férocité et la fureur, ils ont l'élément essentiel qui est la haine : la haine du prêtre, la haine de la religion, la haine de l'Evangile, la haine de la foi, la haine de la prière, la haine de Jésus-Christ, la haine de Dieu ! Ce ne sont plus des Français et des alliés des Hurons que les Iroquois ont devant eux : ce sont des Robes noires, ce sont des missionnaires ; et c'est comme tels qu'ils vont les faire mourir. Ils ont déjà préludé à cette œuvre par la mort de René Goupil en 1642. Ils sont tout prêts maintenant pour le martyre des autres.

Les Iroquois ont toutes les dispositions nécessaires pour faire de véritables martyrs, soit ; mais les victimes elles-mêmes sont-elles dans toutes les dispositions voulues pour constituer de véritables martyrs ? Oh ! incontestablement. Voilà ce qu'il nous faut, tout de suite, établir : et c'est là de toute notre tâche le point le plus facile, comme le plus agréable à prouver. Voyons donc les dispositions respectives de chacune des victimes à l'égard du martyre.

F.-X. Burque, p^tre^.

Pages Romaines

LES STATUTS DES GRANDES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES D'ITALIE

A une époque où, en face de l'audace croissante des ennemis de l'Eglise, les catholiques, entraînés par une véritable aberration, semblent s'évertuer partout à diviser leurs forces au lieu de les grouper pour la lutte, l'Italie avait particulièrement souffert du mal universel de la division des esprits. Du nord au sud de la Péninsule, le parti qui a la naïve prétention d'apprivoiser le mal au lieu de le combattre, le parti de la part du feu, s'estimant le seul sage, avait naturellement le désir de défendre les bons principes en dehors des évêques et du pape, et à l'encontre de leurs directions. En vain le Saint-Siège essaya-t-il de les discipliner ; pratiquement ils préférèrent se montrer plutôt conciliants avec les adversaires qu'obéissants envers leurs chefs légitimes ; leur libéralisme ne devint intransigeant que dans la révolte à l'égard de la véritable autorité.

Pour rétablir l'ordre, la discipline dans la défense des intérêts de l'Eglise, un congrès d'action catholique se réunit en mars dernier dans la ville de Florence, et les statuts ci-après furent promulgués après avoir été soumis au jugement du Souverain Pontife et approuvés par lui dans une lettre écrite en son nom aux congressistes, par S. E. le cardinal Merry del Val, à la date du 24 mars 1906 :

Messieurs, dit le Secrétaire d'Etat,

Le Saint-Père a pris connaissance des travaux qne vous avez accomplis dans le dernier congrès de Florence, et qui embrassent, outre les principes fondamentaux de l'action catholique diocésaine, les trois programmes pour la triple union des catholiques d'Italie, l'union populaire, l'union économico-sociale, l'union électorale. Sa Sainteté espère que ces statuts, préparés par des études approfondies et inspirés par le désir de concorde, pourront efficacement concourir à l'organisation générale de l'action catholique en Italie, sur la base des règles infaillibles de l'Evangile et selon les besoins actuels de notre époque. En outre, c'est avec grand plaisir que le Saint-Père a constaté que l'action diocésaine, fondement général de l'union du mouvement catholique en Italie, était confiée, de par vos statuts, à la haute vigilance des évêques. C'est là une garantie pour ne voir dans les différents centres d'action que des catholiques vraiment sincères dans leurs sentiments et loyaux dans la pratique de leur foi, à l'exclusion de tous ceux qui, sous le couvert de la religion, n'agissent que par esprit de parti ou pour tout autre motif secondaire. Enfin, le Saint-Père vous exprime avec sa particulière satisfaction la reconnaissance de son âme pour le zèle éclairé et empressé qui vous a inspirés dans cette délicate circonstance, et il vous traduit l'une et l'autre en vous bénissant tous dans le Seigneur.

Ce m'est une joie d'avoir cette occasion de vous confirmer mes sentiments personnels de particulière estime.

Card. Merry del Val.

Rome, 24 mars 1906.

Le programme qui réjouit l'âme du Saint-Père, aussi court que peut l'être un tel règlement, est composé de quatre chapitres 1.

Le premier, qui a pour titre : *Règles fondamentales*, a huit articles.

Le voici :

1° Sous la haute direction de l'évêque, il est institué dans chaque diocèse d'Italie un comité diocésain dont le but est de promouvoir, de guider, d'organiser l'action catholique locale, en conformité aux enseignements et aux instructions du Saint-Siège.

2° La direction diocésaine (comité) se compose des délégués officiels des plus grandes associations catholiques déjà existant dans le diocèse, désignées pour la première fois par l'évêque du lieu.

Dans la suite, celle ci pourra s'adjoindre d'autres membres actifs choisis parmi les personnes reconnues capables de pouvoir servir avantageusement la cause catholique et qui en ont déjà donné des preuves.

Dans les diocèses où, jusqu'à ce jour, il n'existe aucune institution catholique, la direction diocésaine sera directement établie par l'évêque dont le choix se portera sur des personnes de sa confiance.

3° La direction diocésaine aura un assistant ecclésiastique nommé par l'évêque dont il assumera les droits et les devoirs.

4° Chaque direction diocésaine aura ses statuts et règlements propres qui devront être approuvés de l'évêque du lieu. Ces statuts devront répondre aux besoins du diocèse, et être en harmonie avec les règlements de l'action catholique générale en Italie.

5° Les directions diocésaines s'efforceront d'obtenir l'adhésion de toutes les institutions catholiques existant dans les limites du diocèse, et en union avec les autorités de chacune, elles s'efforceront de faciliter l'efficacité de leur action.

6° Les directions diocésaines devront être en relations constantes avec les comités généraux catholiques italiens pour les aider efficacement à atteindre le but général et commun.

7° Dans la limite de son diocèse, la direction diocésaine conserve sa pleine liberté pour agir conformément à son règlement particulier.

8° Les associations catholiques ayant un but semblable pourront, d'accord avec la direction diocésaine et du consentement de leur propre évêque, s'unir en fédérations diocésaines, régionales et italiennes.

Statuts de l'union populaire parmi les catholiques d'Italie

NOM ET BUT

1° Une union populaire parmi les catholiques d'Italie est et demeure établie.

---

1 — Nous nous contentons de reproduire les deux premiers chapitres (le deuxième seulement en partie) de ce programme, car c'est là que sont énoncés les principes directifs de l'action catholique. Les chapitres suivants, où sont inscrits les Statuts de l'union économique sociale des catholiques italiens, et de l'union électorale catholique italienne, ne contiennent guère que des directions de régie et n'offrent qu'un intérêt médiocre à ceux qui sont étrangers à l'Italie.—(Direction).

2° Son but est la conservation et la défense de l'*ordre social* et de la *civilisation chrétienne*, selon les enseignements de l'Eglise, par l'éducation de la conscience sociale, civile, morale, religieuse du peuple italien.

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

3° L'union populaire se compose des catholiques de toutes les classes de la société qui déclareront adhérer au programme de l'Union, le défendre par la plume et par les œuvres, et paieront la cotisation de un franc par an. L'inscription est personnelle ; elle comprend les citoyens majeurs, hommes, femmes, ecclésiastiques, laïques, sans aucune distinction.

4° Elle a pour mission *(a)* de favoriser les études, en recueillant, en fournissant aux associés tout ce qui peut leur être utile pour la solution des problèmes sociaux pratiques actuels, ayant bien soin de se conformer en tout, sur ce point, aux directions pontificales et spécialement aux encycliques sur la question ouvrière et la question sociale ; *(b)* de faire la propagande par écrit et de vive voix ; *(c)* d'organiser les instituts, les syndicats qui ont pour but la vie sociale et morale de la nation, de les aider dans leur développement, agissant. dans chaque lieu, en harmonie avec les directions diocésaines, sous la haute surveillance des évêques, et d'aider l'Union populaire à atteindre ses fins générales.

(Notre correspondant termine sa traduction des statuts de l'action catholique italienne par les considérations suivantes) :

Tel est dans son ensemble le code que l'action catholique en Italie s'est donné pour mettre un terme à toutes les divisions, pour réunir toutes les forces vitales et chrétiennes de la nation dans la lutte pour l'accroissement du bien moral et matériel d'un chacun. La haute approbation que lui a donnée Pie X le transforme en modèle pour les associations catholiques des autres pays, c'est pourquoi il a été donné ici en substance. Sa caractéristique est le respect le plus absolu de la hiérarchie dans l'union des institutions aux évêques, et par les évêques au Pape ; c'est la discipline écartant les intérêts personnels, les rivalités de clocher, les ambitions mesquines, les capitulations dissimulées, pour montrer toujours le but final et y conduire sans compromission.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

La Constitution juridique de l'Empire colonial britannique, par H. Speyer, avocat à la Cour d'Appel, Docteur spécial de la faculté de droit de l'Université de Bruxelles, Docteur en Sciences politiques et administratives. Paris. Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot et rue Toullier, 13, 1906.

Ce livre, paru au commencement de l'année, est d'un profond intérêt pour tous ceux qui s'occupent des questions de politique coloniale. Pour nous, il est plein d'actualité, vu la place considérable qui revient à notre pays dans cet empire colonial britannique qui fait le sujet du livre de M. Speyer. Avec beaucoup de méthode, l'auteur étudie l'organisation de chacune des colonies anglaises qu'il classifie comme suit au point de vue politique : les colonies de la Couronne, relevant directement de la métropole, comme Gibraltar, Sainte-Hélène, Labuan et l'Inde qui appartient à cette catégorie, mais qu'il étudie séparément vu sa grande importance ; les Protectorats, les Compagnies à Charte, quelques possessions occupant une situation particulière comme l'Egypte et le Soudan ; enfin les colonies dotées d'institutions représentatives. Parmi ces dernières il en est qui sont de véritables colonies autonomes, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, Terreneuve, le Cap et Natal. Elles font le sujet d'un chapitre spécial, et comme ce sont les plus importantes, et qu'elles constituent ce que l'auteur appelle des colonies de peuplement, il en observe la physionomie juridique avec plus de soin. Les pages qu'il consacre à la formation de la confédération canadienne ne peuvent manquer de nous intéresser vivement. L'auteur paraît avoir étudié avec beaucoup d'attention l'évolution politique que le Canada a subie, depuis la cession, pour en saisir les causes, les effets qu'elle a produits, et bien définir l'état d'âme de notre peuple pendant cette période de transformation. Il a réussi, sans aucun doute, et les pages qu'il y consacre méritent d'être lues.

En outre de la constitution politique, le livre de M. Speyer étudie aussi et surtout la constitution juridique de ces diverses colonies, c'est-à-dire le droit colonial public. Dans un autre chapitre, il examine le droit colonial privé. Comme il n'y a pas d'ouvrage récent exposant d'une manière complète les différents systèmes juridiques en vigueur dans l'Empire, il a fallu à l'auteur beaucoup de recherches pour pouvoir en retracer l'histoire. C'est cependant ce qu'il a fait.

Le volume de M. Speyer se termine par une question pleine d'actualité : la fédération impériale. Il découvre l'origine du sentiment impérialiste en Angleterre vers le milieu du 19e siècle et il en étudie le développement successif et la complète manifestation par la politique fiscale de M. Chamberlain, la participation des colonies à la guerre de l'Afrique Sud. Tous ceux qui s'occupent de politique liront avec intérêt ces pages écrites en un style clair et précis.

M. Speyer semble croire que nous ne pourrons résister à cette poussée incompressible de l'impérialisme et que, dans un avenir qui peut être éloigné, il est vrai, nous serons entraînés dans l'impérialisme comme l'Allemagne et l'Italie dans l'unification.

« Il ne s'agit pas, en effet, dit M. Speyer, d'une de ces soudaines poussées impérialistes, pareilles à celles qui entraînent tout à coup les Etats-Unis vers

des entreprises d'expansion et de conquête : il s'agit d'un mouvement national, semblable à celui qui aboutit jadis à l'unification de l'Allemagne et de l'Italie. »

Nous ne savons pas jusqu'à quel point le mouvement a pu prendre ce caractère dans les autres colonies anglaises, mais ici rien ne fait encore présager que ce mouvement devienne incompressible. Le facteur puissant qui a contribué à l'unité italienne et allemande n'existe pas ici. La situation géographique du Canada, par rapport à la métropole, sera toujours un obstacle sérieux à la fédération politique qui n'est d'ailleurs pas désirable pour les Canadiens-français.

En résumé, je puis dire que M. Speyer a fait une œuvre consciencieuse et documentée, et que tous ceux qui s'intéressent aux questions politiques actuelles feront bien de consulter. Ils y trouveront des considérations fort justes et l'application de principes économiques extrêmement importants— le tout dans un style précis, comme il convient à un ouvrage de cette nature.

EUSÈBE BELLEAU.

LA PRÉOCCUPATION RELIGIEUSE DANS LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE [1]. L'auteur de cette étude nous semble avoir donné la note juste sur le caractère des lettres françaises contemporaines. Il constate d'abord le déclin du *dilettantisme*, et surtout du *naturalisme* qui, de l'aveu même de son grand pontife, Zola, devait bientôt « être rangée parmi les lunes mortes. » Puis, il suit rapidement, dans les productions les plus en vogue de la fin du dernier siècle, l'évolution de cette *nostalgie du divin* inévitable à l'âme française naturellement, ou plutôt traditionnellement chrétienne, et dont la plus haute, comme la plus consolante manifestation se traduit dans les dernières œuvres d'écrivains illustres, amenés par des voies diverses, mais toujours sous la même influence miséricordieuse de la grâce divine, à la Vérité et à la Vie : « Coppée, qui s'est converti, parce qu'il a souffert ; Bourget, parce qu'il a observé ; Brunetière, parce qu'il a critiqué et raisonné. » L. L.

1 — Conférence donnée à l'Institut Canadien de Québec, par le R. P. Hyacinthe Schmitt, O. P. Saint-Hyacinthe, *Le Rosaire*, 1906.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V JUILLET 1906 N° 7

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Les Américanistes saluent avec enthousiasme les Etats-Unis comme la terre de la liberté, c'est vers elle que se tournent les libéraux du monde entier : c'est une chose sainte que la liberté, quand elle est la gardienne du droit. Tous les peuples l'ont conservée avec jalousie ; ils ont versé leur sang pour la conquérir, et pour la défendre contre les usurpations de la force, qu'elles vinssent du dehors ou du dedans. La liberté est un don de Dieu ; c'est l'apanage de notre nature ; comme la raison, elle nous met à part dans la hiérarchie des êtres, et nous range au-dessus d'eux. Avec tous les nobles cœurs, sous le bénéfice des réserves faites plus haut, nous entonnons l'hymne de la liberté, que les enfants de Dieu peuvent chanter à l'unisson avec les enfants des hommes. Mais les Américanistes doivent avouer que toutes les libertés se mêlent aux Etats-Unis, non pas seulement en fait mais en droit. Elles bouillonnent dans cette vaste marmite, qui va des frontières du Canada à San Francisco, mesurant le Far-West, avec des bouillons de haute pression, qui l'auraient fait éclater depuis longtemps sans les soupapes de sûreté que la Providence lui a ménagées pour longtemps encore. Cette considération n'est pas

pour leur déplaire : la fermentation de toutes les libertés dans la grande République est ce qui constitue, à leurs yeux, « la vie intense », large, profonde, sonore comme celle de l'océan, et comme elle aussi, féconde en naufrages. Mais les accidents n'empêchent pas la majesté du spectacle. Ils peuvent répondre aux détracteurs de ce grand pays que les deux libertés du bien et du mal se mêlent toujours chez tous les peuples, et que ce jeu de forces opposées, ce balancement alternatif qui les soulève et les jette l'une contre l'autre, est tout l'intérêt de l'histoire, et la condition du progrès matériel et moral, où germent les vertus, où se dessinent les caractères. Le règne de la liberté sur les ruines des erreurs et des passions vaincues est un idéal qui ne s'est jamais réalisé.

Il y a du vrai dans ces assertions, mais tout n'est pas vrai. Que le bien et le mal soient ici-bas aux prises dans une lutte éternelle, c'est un fait d'expérience contre lequel aucun observateur ne s'inscrit en faux. C'est le résultat de la liberté morale que Dieu donne à l'homme, en « le plaçant dans la main de son conseil », pure faculté dont Dieu régla l'usage sans l'enchaîner, pour permettre à l'homme d'acquérir des mérites et de réaliser la vertu par un libre choix entre le bien et le mal, en demeurant responsable de l'abus qu'il en ferait. L'abus n'en est que trop fréquent ; à certains moments de l'histoire, il constitue l'état normal des sociétés en décadence. Cette théologie s'est obscurcie dans les esprits ; les docteurs en libéralisme n'en tiennent pas compte ; la liberté a été laïcisée comme tout le reste.

Mais chez les nations saines, surtout chez les nations chrétiennes, si le mal fut toujours un fait indestructible, il ne fut jamais un droit. Quand le règne du bien est solidement établi sur toute la ligne, que les lois et les mœurs conspirent pour la conservation de l'ordre social, le mal n'a ni feu ni lieu ; l'exclusion qu'on lui donne s'appelle, dans la langue du libéralisme, la persécution. Chez les nations malades, quand après des convulsions sociales plus ou moins violentes, le mal arrive à ce qu'on appelle

« la possession d'Etat, » les pouvoirs publics transigent, et signent des concordats avec les méchants victorieux. C'est l'ère de la tolérance qui s'ouvre par nécessité et sagesse politique. La tolérance n'est qu'un droit relatif, reconnu au mal d'exister à côté du bien, sans partager avec lui tous les droits que la constitution lui garantit.

Le règne exclusif du bien est un idéal que nul n'a établi ici-bas : les nations les plus favorisées n'en ont pas joui cinq minutes. Mais les nations chrétiennes s'en sont rapprochées ; si elles ne l'ont pas établi dans les mœurs, elles l'ont mis dans leurs lois : cette aspiration, qui fut leur force, est restée leur gloire. Les libéraux ont un autre idéal, qui consiste dans l'octroi de la liberté à toutes les doctrines et à tous les désordres moraux qui en découlent, avec cette unique réserve qu'ils ne troubleront pas l'ordre dans la rue. Entre l'idéal chrétien, ou simplement rationnel, et l'idéal libéral, les Américanistes n'hésitent pas : c'est le second qu'ils préfèrent ; c'est celui qu'ils voient réalisé aux Etats-Unis : c'est la secrète raison d'un culte qu'ils leur ont donné.

Pour leur accorder toutes les circonstances atténuantes, nous convenons que si les fausses libertés et les vraies et légitimes libertés mêlent leur jeu aux Etats-Unis, les premières n'ont pas étouffé encore les secondes, ce qui explique la prospérité de la grande République. Avec les écrivains qui nous servent de guides dans cette étude, nous avons distingué plus haut deux vies possibles dans un même organisme national, qui n'en scindent pas l'unité, malgré les apparences contraires : la vie politique, et la vie sociale plus étendue que la vie privée ou familiale, parce qu'elle embrasse toutes les relations des citoyens entre eux en dehors de la politique, pour autant que cette division est possible, car l'action du centre se fait sentir à toutes les extrémités. Nous avons expliqué notre pensée. Ici c'est une autre distinction, corrélative à la première, qu'on introduit entre les libertés politiques et les libertés dites civiles. Les libertés politiques règlent les rapports du Prince (*alias* l'Etat) avec les citoyens.

Elles ont trait à l'origine du pouvoir, à sa constitution, à son fonctionnement ; elles limitent ses droits, elles déterminent les droits du citoyen et les garanties qui les protègent contre l'arbitraire et les abus possibles de la force. Car dans l'organisme national la vie se distribue et se partage entre le chef et les membres : quand la vie se concentre dans le chef, qui peut tout, sans contrôle, sans responsabilité, sans autre loi que ses caprices, un peuple étouffe dans cette étreinte ; il s'agite, il cherche à échapper ; ses aspirations vers la vie nationale sont saintes, ses résistances sont légitimes. A ce point de vue, malgré notre peu de goût pour les institutions des Etats-Unis, nous préfèrerions vivre à la Maison-Blanche qu'à Constantinople ou à Saint-Pétersbourg.

Nonobstant la grande importance des vraies libertés politiques, à cause de leur répercussion sur les intérêts généraux des nations et sur ceux des particuliers, nous osons avancer que pour la masse des citoyens, les libertés civiles sont plus précieuses. Les libertés politiques, qui donnent satisfaction à la dignité humaine, flattent l'orgueil des classes cultivées, ouvrent des horizons devant leur ambition. Mais elles ont quelque chose de spéculatif ; elles sont d'un usage accidentel, et n'exercent pas, par elles-mêmes, une influence notable sur le bonheur du plus grand nombre. Que valent, à ce point de vue, la souveraineté du peuple, le droit de suffrage, l'institution du jury, la liberté de la presse, la liberté d'association, et d'autres encore dont nos contemporains sont justement jaloux ? Simple hypothèse, sur laquelle il ne faut pas insister de nos jours : sous un gouvernement despotique — non pas tyrannique mais paternel — on conçoit qu'un peuple puisse vivre dans la paix et la prospérité, s'il possède les libertés civiles que la nature lui accorde, et que la loi doit protéger : l'histoire nous fournit des exemples à l'infini de cette vérité. On comprend mieux encore que toutes les libertés politiques, surtout les fausses libertés, réunies ensemble, laissent ce même peuple en proie aux souffrances, le constituent même à l'état de servage, inquiété, gêné dans tous les détails de la vie locale, par les inter-

ventions de l'Etat, qui aspire et pompe toute cette vie, qui est la vie de tous les instants et qui correspond aux besoins et aux intérêts les plus immédiats et les plus personnels. Nous n'avons pas besoin de remonter bien haut dans l'histoire pour trouver des situations telles que celle que nous venons de décrire, dans lesquelles le libéralisme en politique et le despotisme dans l'ordre civil se rencontrent : c'est là que tend l'Etat moderne, de plus en plus centralisateur un peu partout.

Or ce sont les libertés civiles qui ont le mieux résisté aux faux dogmes de la Révolution dans les Etats-Unis ; c'est par elles qu'ils ont vécu et qu'ils vivent encore dans une prospérité relative. Nous aimons la doctrine profondément philosophique, et qu'on peut ranger parmi les axiômes de la science du gouvernement, de l'écrivain qui enseigne que les lois politiques sont faites pour les lois civiles ; que les dernières sont la fin qu'il faut atteindre pour donner à l'ensemble des institutions nationales une assise solide.

Le véritable et seul objet des libertés politiques est de sauvegarder les droits de *conscience*, de *famille*, de *propriété*, qui appartiennent aux individus de par la loi naturelle, et de leur permettre de régler, au mieux de leurs légitimes intérêts, leurs affaires privées ou celles des agglomérations locales dont elles font partie.

Jusqu'ici cet ordre de liberté a été remarquablement respecté aux Etats-Unis. La violence des partis et la corruption des pouvoirs publics se sont exercées dans une sphère différente ; et sauf le lourd tribut qu'ils ont à payer, sous forme d'impôt, aux politiciens qui remplissent les législatures, les honnêtes gens, en se tenant à l'écart du mouvement politique, peuvent vivre tranquilles dans leurs foyers et les préserver de l'invasion du mal 1.

L'énumération des libertés civiles dont jouissent les citoyens des Etats-Unis, et qu'on peut justement appeler « les libertés auxiliaires du bien » est fournie par les écrivains que nous avons consultés ; nous la reproduisons telle que nous la trouvons dans leurs ouvrages.

1 — Claudio Jannet : *loco citato*, page 257.

La loi protège la jeune fille : la séduction y est recherchée et punie.

L'autorité du père de famille est sanctionnée par la liberté absolue de tester, sans autre limite que la prohibition des substitutions dans une certaine mesure.

Les exécuteurs testamentaires ont pleine liberté ; les hommes de loi n'ont rien à voir dans ces sortes d'affaires. Les seules formalités à remplir sont l'enregistrement chez le *Recorder*, et la présentation à la cour du comté.

Le régime *ab intestat* est légal : les droits des enfants sont égaux.

Les droits de succession sont légers : ils ne sont pas payés pour les successions de peu d'importance.

Les droits de la femme sur la succession de son mari sont du tiers, même de la moitié selon les Etats.

Le *homestead* jusqu'à concurrence d'une certaine valeur, qui comprend le domicile de la famille et une portion de terre, est insaisissable ; le privilège passe à la femme et aux enfants.

Dans les familles-souches, le père peut instituer un seul héritier.

La transmission de la propriété immobilière se fait par le consentement des parties contractantes, par écrit enregistré par le Recorder et présenté à la cour du comté.

Liberté pleine de réunion et d'association.

Même liberté pour les fondations.

La personnalité civile et le droit de s'administrer librement sont accordés avec la plus grande facilité à toutes les œuvres de religion, de bienfaisance ou d'instruction publique.

Grande liberté pour l'usage et la disposition de leurs biens est laissée aux propriétaires ; les restrictions sont peu nombreuses, et seulement quand l'intérêt public les exige.

Voilà des libertés précieuses ; elles sont vraies, c'est-à-dire légitimes, et peuvent être appelées à bon droit les auxiliaires du bien. Elles constituent la vie ordinaire, quotidienne d'un peuple,

et correspondent à ses besoins essentiels. Sans nier l'importance des libertés politiques, il est permis de mettre au-dessus d'elles, à certains points de vue, les libertés civiles. Un peuple ne fabrique pas des lois chaque matin ; il n'est pas convoqué en comités plusieurs fois par semaine pour élire ses chefs et ses délégués ; il ne part pas en guerre, il ne fait pas des traités de paix, il ne signe pas des règlements douaniers, si ce n'est à de longs intervalles ; mais il travaille, il fait de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, il vend, il achète, il marie ses enfants, il lègue son bien à la mort : autant d'actes essentiels de la vie réelle dont il vit. Qu'a-t-il besoin de la tribune aux harangues, des journaux, des luttes des partis, de l'avènement et de la chute des ministères ? Un petit nombre d'ambitieux trouvent leur compte dans le grand jeu des passions humaines mises en branle par l'intérêt : le peuple en masse fait ses affaires, et il est homme quand il jouit des libertés qui en favorisent le succès. Ici nous sentons que nous glissons dans l'églogue : nous n'avons pas la note du siècle ; et, qu'importe, pourvu que nous ayons raison ?

Or sous ce rapport, les Etats-Unis ont une incontestable supériorité, qui leur vient de la *Common Law*, c'est-à-dire de l'ensemble des bonnes coutumes, que le génie anglo-saxon y importa avec les colonies, et qui s'y conserve encore malgré de trop nombreuses altérations. Les publicistes que nous suivons le reconnaissent loyalement, et ne marchandent pas de justes éloges à la grande République, depuis Tocqueville jusqu'à LePlay. Ils confessent que ces libertés manquent généralement sur le vieux continent, où la vie politique est de plus en plus orageuse, et où la vie privée est chaque jour davantage gênée par les restrictions de tout ordre, par une réglementation à outrance qui forme un réseau aux mille mailles dans lesquelles les droits, que la nature confère aux citoyens, succombent étouffés. Dans les pays à civilisation compliquée, il n'est pas facile de naître et de mourir, d'acheter ou de vendre ses légumes, de passer dans la rue ou de respirer l'air par sa fenêtre : les diverses modalités d'opérer ces

actes sont formulées : elles sont rarement gratuites. La libre Angleterre est une exception en face de l'Europe policière, écrivassière, féconde en arrêts tracassiers, couverte d'agents à képis, numérotés comme les maisons, qui a sacrifié la plus grande étendue de ses forêts, et les remplace par des poteaux-indicateurs, qui disent aux citoyens que « on ne passe pas là ». Que l'Angleterre reste fidèle à ses institutions civiles, à la *Common Law*, et elle occupera le premier rang sur terre comme elle est sans rivale sur mer. Nous avons vu que LePlay l'accuse de se laisser aller à l'esprit nouveau.

Ici nous sommes Américains avec les Américanistes : nous partageons leur enthousiasme pour la liberté des Etats-Unis. Mais il est remarquable qu'ils vantent plus souvent, en tout cas sur un ton plus dithyrambique, les libertés politiques, telles que la forme démocratique du gouvernement fédéral, l'égalité des droits, le suffrage universel, la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association, la liberté des consciences, etc. Ces libertés ont quelque chose de sonore, de grandiloquent qui flatte l'oreille, qui excite les passions nobles, et remue celles qui ne le sont pas. Elles retentissent dans la sphère la plus élevée de la société ; leur jeu fait tout le bruit de la vie publique : il explique toutes les ascensions et toutes les décadences, toutes les renommées glorieuses ou honteuses. Il n'est pas étonnant qu'elles provoquent l'attention des publicistes superficiels, qui suivent les courants de l'opinion tapageuse, et n'ont ni assez de patience ni assez de désintéressement pour creuser les questions sociales, et arriver jusqu'aux sources cachées de la vie des peuples.

Précisément, les libertés civiles que nous avons énumérées ont ce caractère : elles sont les sources de la vie des peuples, mais des sources cachées, visitées seulement par les esprits sérieux et profonds, qui ne se contentent pas d'admirer les étages supérieurs de l'édifice social, mais descendent dans le sol pour en vérifier les fondements. Les libertés civiles sont, en effet, modestes et font peu de bruit : elles constituent la vie du foyer et,

on peut dire, du pot-au-feu des peuples ; quand elles sont respectées, elles font, avec le bonheur des familles, la force de la patrie.

Puisque nous en sommes à recenser les forces qui soutiennent la prospérité des Etats-Unis, travaillés d'ailleurs par tant de causes de dissolution, n'oublions pas le gouvernement local, qui y est établi sur des bases solides plus que dans aucun autre pays du monde. Le gouvernement local se forme tout seul dans un Etat fédératif, qui est une agglomération d'Etats plutôt qu'un Etat. La forme fédérative est pour un Etat une cause de faiblesse et de force tout ensemble : elle est une cause de faiblesse quand les Etats particuliers sont antagonistes, sar ils sont un obstacle à l'unité organique de l'Etat, qu'ils affaiblissent ou qu'ils menacent sans cesse ; le danger s'accroît quand des races hétérogènes s'agitent sous le même drapeau. L'Allemagne, si vigoureusement harassée au lendemain de la victoire sous l'empire des Hohenzollern, porte dans son sein ce germe de dissolution : le Hanovre brutalement effacé de la carte proteste et soutient en son âme les revendications du duc de Cumberland qui ne veut pas se rendre. Par de là le Mein, tout le Sud, la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le Grand Duché de Bade, courbés par la force, saisiraient avec enthousiasme l'occasion de secouer le joug que leur imposa le « chancelier de fer » ; victorieux à Sédan, à Metz, à Paris, ils sont vaincus par la Prusse au delà du Rhin. L'Autriche, faite de vingt morceaux, qui représentent autant de races qui parlent chacune sa langue, tourne à la confusion, et devient une Babel politique, qui se débat entre le régime centraliste et le régime franchement fédératif, passant de l'unité au dualisme, toujours à la veille d'une dislocation dont ses voisins rivaux, qui poursuivent de leurs rêves de grandes unités, ne manqueraient pas de profiter. La Russie est un exemple encore plus frappant de ce que nous disons ici ; avec cette particularité, qu'unitaire et absolue par sa constitution, tandis que ses parties constituantes se soulèvent et réclament la

liberté, cet énorme empire échapperait à sa ruine totale en adoptant la forme fédérative, cause de faiblesse pour d'autres nations, qui ne sont pas dans les mêmes conditions d'existence. Souhaitons aux Romanoffs la claire vue des intérêts de leur dynastie, qui se confondent avec ceux de l'empire ; qu'ils rompent avec les errements de leurs ancêtres ; qu'ils renoncent aux méthodes de compressions, qui n'étouffent pas une idée en route, ni le cri des victimes qui demandent vengeance, toujours prêtes, dans les tempêtes des colères populaires, à laver des injustices séculaires dans le sang des princes innocents. Qu'ils fassent droit à la Finlande ; qu'ils disent à la Pologne : « Lève-toi et vis », au moins d'une vie fédérative. Alors peut-être la sainte Russie se fera pardonner des peuples qu'elle enserre dans son étreinte ; et le monde bénira le Prince libérateur, qui aura fait entrer son pays dans le concert des races chrétiennes, pour lesquelles l'Evangile n'est pas le code d'une orthodoxie tyrannique, mais la charte de toutes les vraies libertés.

Cependant la forme fédérative, qui est souvent une cause de faiblesse pour les Etats, devient pour eux une cause de paix et de prospérité, en créant le gouvernement local. La grande fonction du gouvernement local consiste à répartir les forces sociales dans tout l'organisme national, et à prévenir l'excessive centralisation, que la passion de l'unité, poussée à outrance, amène fatalement. La République des Etats-Unis eut en naissant la forme fédérative : la *Common Law* ne s'y opposait pas et les circonstances la favorisèrent ; c'est la raison de toutes les libertés politiques et civiles qui fleurirent chez elle, et qui font encore aujourd'hui envie à des nations moins bien partagées.

Un gouvernement local sagement ordonné est peut-être ce qui importe le plus au bonheur d'un peuple. Le plus grand nombre des hommes, ceux dont la préoccupation exclusive est de gagner par leurs succès le pain quotidien, restent, en général, étrangers aux agitations de la politique. L'école à laquelle ils envoient leurs enfants, les marchés où ils vendent leurs denrées, la sécurité et la commodité des chemins et des routes de leur voisinage, toutes ces choses les touchent bien plus directement. Quelquefois on a vu

des convulsions politiques bouleverser la face d'un pays, et l'on s'est étonné de la facilité avec laquelle les populations avaient accepté ces révolutions. La raison en est que les institutions de la vie locale n'avaient pas été changées, et que la grande majorité de la nation s'était à peine aperçue de ces grands coups de fortune que recueille l'histoire 1.

Tel est l'empire que les institutions locales exercent sur les populations, qu'elles les consolent presque de la perte de la nationalité. Quand le vainqueur sait respecter ces saintes susceptibilités, il est habile, après avoir été heureux sur le champ de bataille. On sait avec quel succès les Romains employèrent cette méthode, par laquelle ils firent la conquête du monde, autant que par les armes. Il faut que le patriotisme français soit bien vif, malgré les influences d'outremer qu'il subit, pour que les Alsaciens-Lorrains se tournent encore vers nous et que leurs recrues désertent en masse pour aller servir dans la Légion Etrangère, malgré les avances que l'Allemagne leur fait, et les ménagements dont elle use à leur égard. C'est un motif pour ne pas désespérer de cette malheureuse nation.

Cependant le gouvernement local ne suppose pas nécessairement la forme fédérative et républicaine. Les anciennes monarchies de l'Europe, toutes unitaires à des degrés divers, favorisèrent le gouvernement local : les provinces firent la fonction des Etats dans les Etats-Unis. Les provinces n'étaient pas des Etats, et ne jouissaient pas d'une autonomie souveraine ; mais les chartes octroyées par les rois leur accordaient des libertés très larges, telles que la tenue des assemblées périodiques, le vote et le prélèvement des impôts, avec le droit de les refuser à la Couronne dans certains cas suprêmes. Ces libertés, sans rompre ni affaiblir le lien de l'unité nationale, laissaient du jeu aux provinces, qui se sentaient vivre d'une vie propre où elles respiraient à l'aise. Le régime de l'autonomie provinciale, dans des limites déterminées par les coutumes, fut celui de presque toutes les nations de

1 — Claudio Jannet, *loco citato*, page 271.

l'ancien continent. En France, il dura jusqu'à Louis XIV, qui empiéta sur le gouvernement local, sans abolir autant qu'on l'a dit les immunités traditionnelles. La Révolution devait absorber ce qui en restait dans une centralisation contre nature, qui n'a cessé de se développer pour le malheur des pays.

Pendant des siècles, en Europe, sous la monarchie chrétienne, la liberté des peuples, c'est-à-dire des limites légitimes et mises aux droits de la souveraineté, a été assurée par de sages institutions. De Maistre a écrit la philosophie de la question :

Quoique la souveraineté n'ait pas d'intérêt plus grand et plus général que celui d'être juste, et quoique les cas où elle est tentée de ne l'être pas soient sans comparaison moins nombreux que les autres, cependant ils le sont malheureusement beaucoup ; et le caractère particulier de certains souverains peut augmenter les inconvénients au point que, pour les trouver insupportables, il n'y a guère d'autre moyen que de les comparer à ceux qui auraient lieu si le souverain n'existait pas.

La race audacieuse de Japhet n'a cessé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de *graviter* vers ce qu'on appelle *la Liberté*, c'est-à-dire vers cet Etat où le gouvernant est aussi peu gouvernant, et le gouverné aussi peu gouverné que possible. Toujours en garde contre ses maîtres, tantôt l'Européen les a chassés, et tantôt il leur a opposé des lois. Il a tout tenté, il a épuisé toutes les formes imaginables de gouvernement pour se passer de maîtres, ou pour restreindre leur puissance.... Personne d'ailleurs n'imagine de conseiller à l'Europe le droit public, si court, si clair de l'Asie et de l'Afrique. Mais puisque le pouvoir chez elle est toujours craint, discuté, attaqué ou transporté, puisqu'il n'y a rien de si insupportable à notre orgueil que le gouvernement despotique, le plus grand problème européen est donc de savoir *comment on peut restreindre le pouvoir souverain sans le détruire* [1].

C'est bien cela, et cette psychologie si exacte de notre race ne permet pas de ranger de Maistre parmi les partisans du pouvoir absolu. Il aimait la liberté ; il demandait du contrepoids à l'autorité centrale ; mais il le voulait autrement que les modernes et par d'autres moyens.

Balmès nous fournit les éléments historiques de la question,

1 — *Du Pape*, Livre II, chap. 2.

avec la même sûreté de jugement et la même exactitude des faits :

Cet esprit de liberté, ce désir de mettre des bornes au pouvoir par des institutions, ne date donc pas de l'époque des philosophes français ; avant eux et longtemps avant l'apparition du protestantisme, il agitait dejà les peuples de l'Europe : l'histoire atteste, par des monuments irréfragables, cette vérité...J'ouvre les écrits des auteurs catholiques antérieurs au protestantisme : je trouve qu'ils saisissent clairement le problème à résoudre. Je recherche à fond s'ils enseignent quelque chose de contraire au mouvement du monde, à la dignité de l'homme où à ses droits ; je cherche enfin quelque affinité entre leur doctrine et le despotisme ; ces écrivains m'apparaissent pleins de sympathie pour les lumières et le progrès de l'humanité, enflammés de sentiments nobles et généreux, zélés pour le bonheur du plus grand nombre ; leur cœur se soulève d'indignation au seul nom de tyrannie. J'ouvre les fastes de l'histoire ; j'examine les idées, les mœurs des peuples, les institutions dominantes ; je ne vois de tout côté que *fueros*, privilèges, libertés, cortès, états généraux, municipalités, jurys. Tout cela m'apparaît, il est vrai, dans une grossière confusion ; mais comment s'étonner que la régularité manque ici : c'est un monde qui vient de sortir d'un chaos. Je m'enquiers si le monarque a la faculté de faire seul la loi ; sur ce point, comme on doit s'y attendre, il y a variété, incertitude, confusion ; mais j'observe que les assemblées représentant les diverses classes de la nation prennent part à la formation des lois. Je demande si une intervention leur est réservée dans les grandes affaires de l'Etat : les codes me répondent qu'elles devront être consultées sur toutes les affaires graves ; je vois les monarques observer fréquemment cette maxime [1].

La liberté a donc existé en Europe pendant la période assez longue qui a précédé ce qu'en France on appelle « l'ancien régime » ; la souveraineté avait des limites, la nation, des garanties et sa part dans le gouvernement ; le système représentatif pratiqué légalement résumait tous les droits et les assurait.

Ce système n'est point du tout une découverte moderne, mais une *production*, ou pour mieux dire une *pièce* du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité et d'équilibre qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers [2].

---

1 — *Le protestantisme comparé au catholicisme*, tom. 4, chap. 61.

2 — *Considérations sur la France*, chap. IV, 53.

C'est de ce système que Montesquieu a écrit :

Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien tempéré. (*Esprit des lois*. Livre XI, chap. 8).

De Maistre est suspect, non pas Montesquieu

Avec un passé si glorieux, et des institutions traditionnelles qu'on peut faire revivre, quel besoin l'Europe a-t-elle de s'américaniser ? Mais les modernes ont changé tout cela. « La race audacieuse de Japhet », fouettée par les fausses doctrines de la Révolution française, s'agite convulsivement, sans trève ni repos, cherchant elle aussi à mettre des contre-poids à la souveraineté. Elle n'a rien trouvé de mieux que la division des trois pouvoirs, la liberté de la presse, le parlementarisme qui forme le système représentatif, le droit à l'insurrection professé par vingt organes de publicité, et comme dernier mot, le triomphe de la démocratie avec le suffrage universel, c'est-à-dire la souveraineté du peuple, moyen très simple de prévenir les abus de la souveraineté d'un seul, désormais absorbée dans la souveraineté de tous. Une expérience déjà séculaire a démontré les résultats de ce système : il a engendré la tyrannie de tous par tous, la plus hideuse, la plus irresponsable, la plus inéluctable, si elle ne se tuait de ses propres mains.

L'Angleterre demeure, après les Etats-Unis, le modèle à imiter dans l'organisation du gouvernement local. C'est le Royaume-Uni, dans lequel les provinces ont des droits reconnus, que le pouvoir central respecte : seule, l'Irlande revèndique une autonomie qu'on lui refuse depuis des siècles, et ne se lasse pas de gémir, de protester et de menacer. Au demeurant, l'Australie, Terre-Neuve, le Canada vivent d'une vie propre, sous la suzeraineté de princes animés de l'esprit anglo-saxon, qui est un esprit de liberté ; nobles vassales, dont le loyalisme ne s'est pas encore démenti, sans que nul puisse prédire l'avenir ; car le fruit en grossissant casse la branche : les Etats-Unis sont le résultat d'une pareille cassure. Un souffle d'impérialisme passe de temps

en temps sur Westminster, qui voudrait rattacher plus étroitement les colonies à la métropole, pour en faire de simples départements français, avec l'uniformité des lois et la dépendance absolue de l'administration centrale, qu'un ministre, du fond de son cabinet, ferait marcher par le déclic automatique de sa machine à ordres. L'impérialisme a son école ; il n'a pas la majorité dans l'opinion ni aux Communes, ni chez les Lords. L'Angleterre laisse aux nations de l'Europe le régime centralisateur ; quoi qu'en ait dit et écrit Thiers, qui fut sous ses lunettes la moitié d'un homme d'Etat et la moitié d'un Jacobin, elle ne porte pas envie aux institutions de la France.

La supériorité des Etats-Unis réside donc dans l'ensemble des libertés civiles et dans l'organisation du gouvernement local. Une fois de plus, nous demanderons pourquoi les Américanistes n'en célèbrent-ils pas les beautés et les avantages, dans leurs discours, dans leurs écrits, sur un mode un peu plus lyrique. Claudio Jannet en rend cette raison :

> Précisément parce que le gouvernement local se confond avec la vie quotidienne, il est obscur comme elle ; les historiens ne s'en occupent pas d'ordinaire ; la plupart des gens qui passent pour instruits sont incapables d'analyser exactement le régime local sous lequel ils vivent ; le texte des lois lui-même n'en peut donner qu'une idée très incomplète ; car la pratique est tout en pareille matière, et une bonne tradition peut tirer le meilleur parti des dispositions légales qui, à les lire, sembleraient très défectueuses.
>
> On ne doit donc pas s'étonner si les institutions qui règlent le gouvernement local aux Etats-Unis sont si peu connues. Ce sont cependant celles où le bon sens natif et la puissante vitalité qui, malgré une intense corruption, subsistent dans cette grande nation, se révèlent le mieux [1].

A cette considération on pourrait peut-être en ajouter une autre, moins bénigne et aussi vraie : outre que l'obscurité du gouvernement local n'attire pas l'attention des Américanistes, atteints assez souvent de mégalomanie, il y a dans le gouvernement local, tel qu'il est décrit ici, trop de bon sens, trop de cou-

1 — *Loco citato*, page 272.

tumes et de tradition, pas assez de mouvement en avant, d'innovation et de progrès : ça sent l'ancien régime ; ce qui est ancien est usé : c'est avec ces chansons qu'ils attirent l'attention, qu'ils font école, et qu'ils veulent réconcilier l'Eglise avec les temps modernes.—Cent fois dit, toujours plus vrai.

Les libertés politiques et civiles dont jouit la république des Etats-Unis sont précieuses ; les libertés civiles meilleures que les libertés politiques, dont elles limitent les funestes conséquences. Le gouvernement local fait contrepoids au gouvernement fédéral, distribue les forces sur tout l'organisme social, et y établit un équilibre qui est lui-même une vraie force. Tout serait pour le mieux si cette situation n'était pas menacée par différentes causes qui tôt ou tard produiront leurs effets. A l'heure qu'il est, les observateurs ne recueillent que des symptômes ; mais ils sont graves.

Dans ce pays, où toutes les libertés sont déchaînées plus tôt qu'elles ne sont octroyées, les bonnes libertés ont leurs ennemis. Les radicaux sont à l'œuvre. Dans les temps modernes, cette race d'hommes se propage partout, dans les républiques comme dans les monarchies, dans les Etats unitaires comme dans les Etats confédérés. Ils sont le résidu le plus net, sinon le plus pur, des révolutions. Sur les libertés publiques ils ont une mentalité particulière, qui est le contraire de la liberté. Ils prennent le mot, ils laissent la chose, ou ils en font un monopole à leur usage. La liberté est pour eux un levier pour renverser les institutions existantes ; sur leurs ruines ils s'installent le lendemain de la victoire ; et le premier acte d'une autoritée usurpée est de supprimer toutes les libertés, pour mieux assurer leur domination. Dans la peau d'un radical il y a un tyran, un tyran assez souvent sans dignité et sans majesté, qui apparaît en veston, qui culotte des pipes et vide des *bocks* en signant des décrets sanguinaires. On trouve ce type vulgaire et méchant en Suisse, caressant l'ours de Berne, en votant contre les libertés des cantons. Il est dans toutes les petites républiques de l'Amérique du Sud, où la guerre civile est

passée à l'état normal. A l'heure qu'il est, il s'est assis sur les Fleurs de lys dans la malheureuse France, qu'il piétine, qu'il appauvrit, qu'il désole, qu'il déshonore aux yeux de l'étranger, qu'il expose aux plus terribles dangers où sa fortune peut sombrer.

Dans les vieilles monarchies de l'Europe, le radical, contenu par l'opinion et par les lois, conspire au Parlement, quand il peut y pénétrer, en tout cas dans la presse, s'il peut y vider sa prose besogneuse, dans les Loges où se préparent tous les coups de main, d'où sortent les bandes armées qui épouvantent les nations. La Russie se débat au sein des émeutes de sang et de feu qu'il suscite dans ses provinces, contrainte de faire deux parts de son armée,l'une qui va en Mandchourie tenir tête au Japon victorieux, l'autre qui livre des batailles moins glorieuses dans les rues de Saint-Pétersbourg, de Moscou et de Varsovie pour que l'ordre y règne.

Le radical est à New-York, à Baltimore, à Boston, à Washington, au Sénat, dans la presse, dans les Loges : les Etats-Unis dansent sur un volcan.

(La fin prochainement)

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

PORT-ROYAL EN 1650

Au moment où Québec s'apprête à célébrer avec éclat son troisième centenaire, il n'est pas sans intérêt de rappeler le souvenir de cette autre cité qui fut son aînée, qui eut ses gloires aussi, et qui peut se réclamer du même fondateur.

Les premières années de Port-Royal sont assez connues, grâce aux récits de Champlain, de Lescarbot et du Père Biard. La période qui suivit le traité de Bréda est également fort documentée. Mais il règne entre ces deux époques une certaine obscurité que des recherches récentes tendent à faire disparaître. Les résultats acquis jusqu'à ce jour nous autorisent à attendre de l'histoire future une page de plus à la gloire de l'Acadie française, et nous permettent de reconstituer déjà dans ses traits principaux la physionomie de Port-Royal au milieu du XVIIe siècle.

***

A l'extrémité de la baie vraiment royale explorée par Champlain en 1604, près de l'embouchure de la rivière de l'Esquille, s'élève la modeste habitation qui est le centre de la colonie française en Acadie. Cinquante familles sédentaires s'y livrent aux travaux paisibles de la culture. Quelques-unes sont les restes de la colonie de Poutrincourt, d'autres se sont établies à l'arrivée du commandeur de Razilly ; la plupart ont été amenées, il y a environ dix ans, par Charles de Menou, seigneur d'Aunay, gouverneur de l'Acadie.

Ces colons cultivent des terres de cent arpents qui leur donnent en abondance légumes et céréales, ainsi que de bons pâturages pour les animaux de ferme. Ils en jouissent sans autres redevances qu'une rente de un ou deux sols par arpent, et l'engagement de faire moudre le grain au moulin du seigneur moyennant une taxe proportionnelle. D'Aunay fait cultiver pour son propre compte deux grosses fermes qu'il améliore constamment. Il travaille autant que le dernier de ses censitaires. Trois jours

avant sa mort, le Père Ignace de Paris, alors supérieur de la Mission, le vit revenir d'une grande demi-lieue,

trempé par la pluie et fangeux jusqu'à la ceinture. Il venait de poser des piquets, tracer des lignes et tendre les cordeaux pour faire un nouvel assèchement de terre, pendant même qu'il pleuvait à verse sur lui [1].

Dans une autre relation, on voit le gouverneur sortir à cheval de son grossier manoir, bâti en poutres gigantesques, et remonter la vallée de Port-Royal, en parcourant les métairies naissantes, louant celui-ci, gourmandant celui-là, aiguillonnant tout le monde [2].

Dans la forêt voisine, les employés du gouverneur trouvent aisément le bois nécessaire aux constructions ; ils le jettent sans doute dans la rivière qui l'amène fidèlement à l'entrée du moulin à scie. Cette scierie a dû faire de bonne besogne, car, outre l'église, la maison des missionnaires, le manoir, le fort, la palissade et les demeures des colons, d'Aunay a fait construire cinq pinasses et chaloupes, et deux petits navires d'environ 70 tonneaux [3].

Comme on l'a vu plus haut, le manoir seigneurial est bâti avec une extrême simplicité. Les colons ne peuvent être plus difficiles que leur seigneur : leurs maisons, en poutres plus ou moins bien équarries, sont le plus souvent recouvertes en roseaux ou en écorces, plus rarement en bardeaux. Le luxe n'y règne point, mais on peut y braver le vent et le froid. La ménagère s'occupe des travaux domestiques, les enfants vont à l'école, car Port-Royal, aussi bien que Québec, possède un séminaire pour les garçons et un autre pour les filles.

La paix règne depuis plusieurs années. Les trop longues rivalités du seigneur d'Aunay et de Charles de Latour ont pris fin. Le gouverneur, fier guerrier, est craint et respecté des Anglais

1 — *Relation* du Père Ignace, 6 août 1653. Coll. de Mss.
2 — *Relation* du 28 juillet 1653, citée par Rameau.
3 — Certificat de Michel Boudrot (1687), Rameau : *Une colonie féodale.*

qui ont signé avec lui un traité de paix et de commerce. La pêche et la traite de la pelleterie sont exploitées sur une grande échelle, et avant longtemps la colonie sera en mesure de rembourser une partie de ses emprunts. Mais le gouverneur est trop sage pour ne pas prévenir une guerre toujours possible. Sur l'emplacement de l'ancien fort de Poutrincourt, il a construit une barricade entourée d'une forte palissade, et munie de terrassements qui en facilitent la défense. Deux autres forts, avec cent hommes de garnison chacun, protègent également la colonie, l'un à Pentagouet, l'autre sur la rivière Saint-Jean.

***

D'Aunay est entouré de l'estime et de l'affection de tous les colons. Il fut énergique dans la revendication de ses droits, ou plutôt des droits de la Couronne de France ; il fut violent parfois envers ses ennemis,— quel guerrier de son temps n'eut pas la main un peu rude ? — mais il ne fit point de bassesse, et il est heureux que l'histoire impartiale relègue enfin parmi les fables les cruautés invraisemblables et inutiles dont on l'avait chargé. Il parvint même, au témoignage de son confesseur, à déposer ce qu'il y avait d'impérieux ou de violent dans son caractère et, à joindre à la valeur du gentilhomme l'humilité et la simplicité d'un vrai chrétien. Pendant les derniers mois de sa vie, il se confessait au moins de deux jours l'un, assistait tous les jours à la messe et à l'office du soir récité par les religieux.

Il avait maintenu et développé parmi les sauvages les sentiments de respect et de confiance qu'avait su leur inspirer Poutrincourt. Dans ses courses nombreuses, il ne s'arrêtait pas toujours à la limite des défrichements ; il s'enfonçait parfois dans les profondeurs de la forêt pour apporter dans les campements indiens la bonne parole de l'amitié et l'assurance de sa protection, sans oublier les présents de rigueur en pareille occasion. Ces bonnes relations d'ailleurs se continuèrent dans la suite.

L'histoire des Acadiens, dit Rameau, a cela de particulier que jamais la bonne harmonie ne fut troublée entre eux et les Micmacs, et pendant 150

ans, il est sans exemple qu'un seul coup de fusil, une seule discussion ait troublé l'alliance des Acadiens et de leurs sauvages amis.

La religion avait sans contredit la première part dans cette œuvre de prospérité et de paix. La colonisation de Razilly et de Charnizay fut essentiellement catholique. Le commandeur était un fier chrétien qui avait porté les fers pour la foi en compagnie des missionnaires du Maroc. Le seigneur d'Aunay, son parent et son lieutenant, partageait sa foi comme il avait sa confiance. Tous deux comprenaient le tort qu'avait fait aux premières expéditions, au seul point de vue national, le mélange des catholiques et des huguenots. Champlain, qui en avait été le témoin attristé, avait profité de son expérience quand il s'agit de fonder ou de rétablir Québec ; et dès 1627, la Compagnie des Cent Associés avait adopté ces vues, en fermant la colonie aux protestants.

Latour avait eu tort de n'en pas tenir compte. Il n'était pas huguenot de naissance, comme certains l'ont cru, mais il a été soupçonné d'avoir extérieurement renié sa foi, pour se concilier l'amitié des puritains de Boston. En tout cas, une bonne partie de son équipage était calviniste, et sur ses pinasses, on voyait sans doute parfois côte à côte un ministre réformé et un prêtre catholique. Vit-on aussi se renouveler les disputes violentes, presque athlétiques, qui avaient jadis égayé ou scandalisé les compagnons de Champlain ? Quoi qu'il en soit, les employés de Latour ne se fixèrent pas sur les terres et ne se mêlèrent point aux colons de Port-Royal [1].

***

Ce fut heureux pour la colonie. La religion put s'employer sans entraves à la conversion des sauvages et au maintien de la moralité chez les Français. Elle n'y faillit pas. Dès 1634,

1 — On voit avec peine Latour accepter de Cromwell en 1656 une concession en Acadie avec l'engagement de n'admettre dans aucun des forts ni dans le pays « que ceux qui sont de la religion protestante. »

Razilly envoyait à Richelieu une lettre et un mémoire où nous lisons ces mots :

Les missionnaires capucins nous ont si bien conduits par leurs exemples que, par la grâce de Dieu, le vice ne règne point en cette habitation ; et depuis que j'y suis, je n'ai pas trouvé lieu de châtiment ; la charité et l'amitié y sont sans contrainte..., les sauvages se soumettent à toutes les lois qu'on veut leur imposer, soit divines, soit humaines, reconnaissant Sa Majesté Très Chrétienne pour le Roi [1].

C'est au père Joseph du Tremblay, conseiller du cardinal ministre, qu'étaient adressés la lettre et le mémoire. Le célèbre Capucin, surnommé « l'Eminence grise, » était alors préfet de la mission d'Acadie, et l'on pense bien qu'il n'épargna rien pour en assurer le succès. Il tenait surtout à l'évangélisation par les enfants, et dès 1632, il ordonnait aux six premiers missionnaires de se dévouer à l'instruction des enfants indigènes. Cet ordre fut obéi, et aussitôt que les circonstances le permirent, il en sortit une fondation éminemment utile. Nous ignorons la date précise de la construction du séminaire de Port-Royal. Il nous semble qu'elle dut être postérieure à la mort de Razilly, mais elle eut lieu certainement avant 1640, et fut par conséquent à peu près contemporaine du séminaire de Québec [2] et le fruit d'une même pensée de dévouement et de génie apostolique. Les Capucins eurent ainsi trente pensionnaires micmacs ou abénaquis, sans compter les *externes*, tant français que sauvages, qu'ils instruisaient également. Ce n'était sans doute pas la plus attrayante de leurs fonctions ; pourtant il semble que les Micmacs furent moins rebelles à l'éducation que leurs frères algonquins ou montagnais. Dans ce labeur ingrat et pénible, les prêtres missionnaires trouvaient un précieux secours auprès des humbles frères convers. Certains

1 — Moreau, *Histoire de l'Acadie française.*

2 — On donnait généralement à cette époque le nom de Séminaire de Québec au collège fondé par les Jésuites en 1635. La fondation du petit séminaire de Mgr de Laval n'eut lieu qu'en 1668.

de ces derniers avaient acquis de la langue indigène une maîtrise peu commune, et par de simples leçons catéchistiques relevées par un zèle d'apôtres, ils furent les instruments d'un grand nombre de conversions [1].

Parfois, surtout dans la saison d'hiver, plusieurs prêtres s'éloignaient de Port-Royal pour accompagner les sauvages dans la forêt et vivre « à la sylvatique », suivant l'expression du Père Biard. Ils pouvaient partir sans trop d'appréhensions, puisqu'ils laissaient à la Mission des auxiliaires sûrs et dévoués. C'est ainsi qu'au printemps de 1650, lors de la mort du gouverneur, le supérieur était le seul prêtre demeuré à Port-Royal.

C'est sans doute un des catéchumènes du séminaire qui fut amené en France en 1646, et y reçut le baptême. La reine lui imposa le nom de son fils, puis le néophyte revint en Acadie où il devait par ses exemples et sa parole aider à la conversion de ses frères : *ubi satis bene instructus in fide christiana poterit alios gentiles sylvaticos ad illam perducere* [2].

Parallèlement au séminaire des Capucins, il existait une œuvre semblable pour les filles, tant sauvages que françaises. Nous ignorons le nom de la première supérieure ou directrice, mais un rapport du Père Pacifique de Provins, visiteur de la Mission, nous apprend qu'en 1641 cette charge fut confiée à une noble dame, Mme de Brice, et que sous cette direction l'œuvre fit de rapides progrès [3]. Cette dame avait déjà deux fils parmi les missionnaires de l'Acadie ; digne émule de Madame de la Peltrie, elle se consacra elle-même à l'éducation des filles indiennes et il ne fallut rien moins que la force brutale pour l'arracher à ce glorieux apostolat. Mais à l'époque qui nous occupe il n'y a pas encore de nuages à l'horizon, et la pieuse veuve se dévoue avec une sainte passion à son œuvre si chrétienne.

1 — *Relation* du Père Ignace, 1656, publiée dans le rapport sur les archives canadiennes, 1904.

2 — *Acta S. C. de Prop. Fide.*

3 — Ce Père Pacifique était aussi visiteur de la mission des Antilles. En 1649, il fut massacré et dévoré par les Caraïbes.

Nous ne voudrions pas laisser croire que les difficultés manquèrent. Ces deux fondations furent plusieurs fois en péril, à cause du manque de ressources. Le gouverneur n'avait pu obtenir aucune subvention du Trésor public ; il ne disposait que d'une rente annuelle fondée en faveur du Séminaire par le cardinal de Richelieu. Aussi, après avoir engagé les fonds de la Compagnie dont il était membre, après avoir dépensé toute sa fortune personnelle, d'Aunay avait dû contracter d'énormes emprunts, et il se demanda un jour s'il pourrait jamais faire face à ses obligations. Les missionnaires furent sur le point de congédier leurs néophytes ; enfin ces obstacles financiers avaient disparu et l'avenir paraissait assuré.

***

Il serait difficile d'exagérer l'influence qu'exerça sur les sauvages, durant ces quelques années, le spectacle d'une religion si généralement obéie et respectée, et s'imposant par un certain éclat extérieur à leur imagination ardente. La fidélité universelle des Micmacs à la foi de leur baptême nous semble due, pour une bonne part, à l'influence des missionnaires de ce temps-là. L'enseignement des « Pieds-nus, » dont le souvenir est toujours vivant parmi eux, doit remonter à cette époque, et il se confondit plus tard avec celui des Récollets [1].

L'Acadie connut donc alors quelques années d'un bonheur paisible qu'elle ne devait pas revoir de sitôt. Voici, d'après le Père Ignace de Paris, comment se passait la journée du dimanche à Port-Royal :

Le dimanche, on voyait déboucher de tous les replis de cette charmante vallée les fermiers acadiens, les uns en canot, les autres sur leurs chevaux, amenant en croupe leurs femmes ou leurs filles, tandis que de longues files

1 — Les Micmacs gardent la mémoire de deux sortes de missionnaires qui leur ont apporté la bonne nouvelle : les *Robes-noires* et les *Pieds-nus*. Cette dernière appellation n'était plus qu'une énigme dont ils trouvèrent le mot lors de l'apparition des Capucins, à Ristigouche, en 1894.

de Micmacs, couverts d'ornements bizarres et de peintures voyantes, se croisaient avec eux. Autour du manoir et de l'église, d'Aulnay avait menagé de grands espaces de terre et de prairie, qu'on appelait les Champs Communs, où les arrivants attachaient leurs montures et déposaient leurs bagages. Ces champs étaient destinés au pâturage des bestiaux, alors que les mauvais temps empêchaient de les envoyer au loin ; les habitants pouvaient s'y assembler, et c'était une réserve de terrain ménagée pour les nécessités communes dans l'avenir, telles que écoles, églises, marchés, magasins, etc.

Le seigneur arrivait de son côté, sortant du manoir avec sa femme ainsi que ses nombreux enfants, dont l'aîné, Joseph, avait déjà quatorze ans en 1650, et les Capucins qui, au nombre de douze, tenaient le séminaire des sauvages, formaient cortège. Avec leurs trente pensionnaires, et avec les enfants du pays qu'ils tenaient en l'école, ils arrivaient en rang prendre place à l'église. Celle-ci était plus que simple ; c'était une hutte en charpente, grande et massive, sur laquelle les plantes parasites commençaient déjà à grimper, rustique à l'intérieur, mais proprement décorée de fleurs et de feuillée ; il s'y trouvait peu d'ornements, mais beaucoup de piété sincère et une foi profonde. Tous les hommes soutenaient les chants du chœur, et personne n'ignore que ces ensembles de voix, souvent peu harmonieuses dans le détail, produisent toujours en masse par le recueillement de leurs intonations un effet saisissant. Les cérémonies étaient sérieuses, touchantes, pleines d'onction, parce que ce peuple était vraiment chrétien, et les sacrements étaient fréquentés, le seigneur donnant l'exemple avec les siens.

C'étaient bien là des fêtes communes dont chacun prenait sa grande part du fond du cœur et d'où l'on revenait chez soi plus réfléchi, meilleur, plus propre à supporter ensemble les travaux, les privations, et parfois les déceptions de la vie rude et solitaire que menait la petite tribu de nos Français complètement séparés du reste du monde. En sortant des offices on s'attardait volontiers durant la belle saison sur les champs communs, en dévisant sur les récoltes, sur la chasse, sur les défrichements de chacun, sur les travaux entrepris par le seigneur, et aussi sur les mille incidents de la vie privée, ainsi qu'il est d'usage de *commérer* dans tous les pays français. Il se faisait des jeux, il se nouait des parties, quelquefois des marchés et des mariages ; et tout se terminait par quelques plaisanteries saillantes et de larges éclats de rire ; car lorsque dix Français se rassemblent quelque part, il y a toujours un compère plaisant et dispos pour égayer les neuf autres.

D'Aulnay se mêlait souvent lui-même entremis ces propos ; il racontait ses aventures de mer ou de bataille, et ses courses dans le pays indien ; plus d'un vieux routier qui avait chevauché avec La Tour et Biencourt, voire avec Poutrincourt, lui donnait la repartie, et de vénérables sagamos Micmacs inter-

venaient quelquefois avec solennité dans la conversation : c'était une occasion propice pour s'informer de ce qui advenait dans chaque famille.

Tout en plaisantant, il fomentait les mariages et discutait l'établissement des nouveaux ménages dans de nouvelles fermes, car c'était un de ses soucis dominants de multiplier ces foyers domestiques, qu'il considérait avec raison comme la base essentielle, la force vitale de sa seigneurie et de la colonie. Tout en causant de la sorte, les anciens groupés autour de lui le reconduisaient jusqu'à sa porte ; d'autres fois c'était lui-même qui remontait avec eux dans la vallée, à travers les maisons, les cultures, les vergers qui commençaient déjà à donner leurs fruits [1].

Ce bonheur devait être, hélas ! de bien courte durée. L'Acadie n'avait point cessé de faire envie aux Anglais. Cromwell la guettait comme une proie. La mort soudaine du gouverneur lui fournit l'occcasion de s'en emparer.

Le 24 mai 1650, d'Aunay, revenant de ses terres,

vira dans un canot d'écorce dans le grand bassin du dit Port-Royal vers la Rée de l'Esturgeon où il y a d'étranges courants, sur l'un des bouts de son canot et son valet sur l'autre bout ; environ 1 heure et demie il resta plein de jugement, exortant de fois à autre ce valet, lequel estant plus vigoureux que son maître ne succomba pas à l'extrême froideur qu'ils eurent tous deux, comme fit mon seigneur d'Aunay-Charnizay qui mourut de froid et non de l'eau qu'il avait bue, car il en avait comme point pris. Je fus quérir son corps de l'autre bord de la rivière où était son fort de Port-Royal, et le lendemain au matin, veille de l'Ascension..., je l'enterrai solennellement en présence de sa femme madame la gouvernante..., en la chapelle du dit Port-Royal, en sa place où il se mettait et où il y avait déjà eu de ses enfants en terre [2].

Cette mort fut pour l'Acadie une perte irréparable. Les créanciers du gouverneur défunt se jetèrent sur sa succession, s'installèrent dans ses forts qu'ils étaient incapables de défendre, et en 1654, les émissaires de Cromwell n'eurent qu'à se présenter pour recueillir cet héritage convoité. Un régime de terreur fut inauguré dans la colonie. Mme de Brice avait déjà été emprisonnée, par ordre d'Emmanuel le Borgne, en 1652, puis renvoyée en

1 — Cité par Rameau. *Une colonie féodale.*

2 — *Relation du* P. Ignace, 6 août 1653.

France, ainsi que plusieurs missionnaires. De ceux qui restaient, l'un, le Père Léonard de Chartres, custode de la Mission, périt de la main des Anglais ; quelques-uns, ne pouvant se résigner à abandonner leurs néophytes, moururent de faim et de misère dans les bois ; les autres furent ramenés en France.

***

L'Acadie venait de voir sa troisième invasion qui ne devait pas être la dernière. Un demi siècle plus tard, le « grand dérangement » vint porter jusqu'à l'invraisemblance la liste déjà bien longue de ses malheurs. Mais c'était un vaillant petit peuple que les colons de Razilly et de Charnizay. Il était écrit qu'ils finiraient par lasser l'infortune opiniâtre qui s'attachait à leurs pas. Et les voilà qui se relèvent, qui se comptent, qui regardent en face l'avenir. Le sentiment de compassion qu'ils excitaient naguère a fait place à un mouvement de sympathique admiration. Et nous sommes prêts à entendre et applaudir le nouveau barde qui nous dira, dans le doux langage des aïeux, la légende des sœurs d'Evangéline reprenant le chemin de Beaubassin et de la Grand Prée. Et pourquoi les descendants de Benoit Bellefontaine et de René Leblanc ne pourraient-ils pas célébrer un jour, dans les eaux de la Baie Française, sur les bords de la rivière de Champlain et de Poutrincourt, le quatrième centenaire de Port-Royal ?

f. Candide, O. M. C.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

À PROPOS D'UN LIVRE PERFIDE. — ANDRÉ SIEGFRIED : « LE CANADA, LES DEUX RACES. »

Alcipe ne veut rien en dire : il a peur que je le compromette. Auprès de qui ? de ses amis ? Ils le connaissent déjà, assez pour ne pas douter de son dévouement et pour redouter quelquefois sa sincérité. De ce côté il n'a rien à perdre ni à gagner.

Craint-il qu'on le jette malgré lui dans quelque bagarre d'idées, où il lui répugnerait également et d'avoir l'air de trahir sa pensée et de ne pas paraître ami de la paix ? Il est sûr qu'il n'a pas l'humeur combative et qu'il laisse volontiers à d'autres le soin de réveiller en sursaut l'opinion. Il n'est jamais plus ravi que lorsque son opinion est celle de tout le monde ou que l'opinion de tout le monde peut honnêtement être la sienne. Il aurait à combattre le diable en personne qu'il se préoccuperait, non de tirer le prochain de ses griffes, mais de ne pas lui faire de peine, au diable, pour ne pas empêcher sa conversion. Charité admirable, sans doute, et plus que divine.

Mais je soupçonne chez lui un autre sentiment qui honore son cœur plus que son esprit, celui d'un chauvinisme de race qui l'empêche, non de voir « le péril français » et de le redouter pour son pays, mais de paraître ne pas adorer tout ce qui vient de France, parce que c'est français. Tout cela avec un désintéressement de Chartreux. Ce n'est pas lui qui mendiera en Europe ni une croix, ni un ruban, ni un titre quelconque, ni une palme académique. S'il écrit un livre,—ce dont je ne le peux soupçonner,—il ne fera pas une démarche pour décrocher ou une couronne d'immortelles, ou un titre de docteur ès lettres, ou un article qui signalera son ouvrage à la sympathie sinon à l'attention du grand public de là-bas. Il ne *flirte* pas volontiers avec les officiels ou les officieux qui viennent de France ; il trouve que ces messieurs ont en général trop de langue pour ce qu'ils ont de cervelle et lui donnent une idée qui n'est pas juste de sa France à lui, qu'il n'a jamais vue, mais toujours aimée, et qu'il aimera toujours parce qu'il la verra toujours telle qu'elle a été souvent et telle qu'elle

devrait être toujours. Penser et dire du mal de la France, Dieu l'en garde ! et il a raison. Dire du mal, non de la France, mais de ces Français qui se font chez nous consciemment ou sans le savoir les semeurs d'erreurs religieuses et sociales qui perdent en France un si grand nombre d'esprits faits pour être sains et sensés, il ne peut s'y résoudre. Il lui semble que l'Anglais bénéficiera de tout ce qui rapetisserait un Français. Il n'est pas *national* seulement, il est *nationaliste*, dans le sens le plus étroit du mot.

Pour moi, je crois que le meilleur moyen de guérir la peste n'est pas de l'ignorer. Tant pis si elle vient de France ! Ce n'est pas parce qu'il est français que je combats le fléau, mais parce qu'il veut perdre mon pays. C'est pourquoi, n'aspirant pas plus qu'Alcipe à une couronne ou à un doctorat quelconque, et ne croyant nullement par là faire l'affaire des Anglais, je dirai seul ma pensée sur le livre de M. Siegfried.

***

Ce livre ne me semble pas merveilleux. L'auteur a l'esprit clair et méthodique, ce qui est naturel aux « Français de France ; » il écrit sans charabia, en quoi il n'est pas littéraire au sens moderne du mot, et je l'en félicite. Ayant bien étudié sur place pendant des mois, il donne bien des renseignements exacts sur notre vie politique et sur les relations extérieures de notre pays, mais pour les donner il n'a eu guère qu'à les désimprimer ou à les écrire sous la dictée d'hommes bien informés, dont il ne serait peut-être pas impossible de trouver les noms. Ce qui lui appartient en propre, c'est l'ordre et la clarté de l'exposition qui ne laissent pas à désirer : il faut l'en féliciter, ainsi que de la sincérité qu'il a mise à se renseigner et à montrer les faits tels qu'ils les a vus et non tels qu'il les a imaginés ; en quoi il diffère du très grand nombre des Européens qui nous font l'honneur de nous découvrir et de nous faire connaître au Vieux Monde, et se montre plus consciencieux que la plupart qui écrivent en France sur le Canada après avoir imaginé qu'ils l'ont connu et compris. M. Siegfried est sérieux. Il a voulu voir et dire nettement ce qu'il a vu. S'il trompe, c'est qu'il est trompé lui-même par son préjugé sectaire. Ses appréciations ne manquent point de parti-pris quand elles sont personnelles, et ses vues n'ont en général aucune élévation

ni profondeur. Somme toute, son livre ne vaut pas la réputation qu'on lui veut faire. En ce qu'il a de bon il ne dit guère que ce que tout le mende ici n'ignore point, bien qu'il le dise mieux et d'une façon plus intéressante qu'une plume ordinaire ne le pourrait dire ; en tout ce qui n'est pas un exposé des faits assez facile à faire même plus complètement, il est souvent nul et parfois détestable.

Faut-il des preuves à l'appui d'un jugement qui paraîtra sévère et nullement dans la note de réclame de la *Patrie?*

Pour voir qu'au Canada il y a antagonisme entre deux races, que cet antagonisme des deux races tient à l'opposition des deux civilisations et que l'opposition des deux civilisations tient surtout à l'antagonisme de deux religions, ou si l'on veut, de deux esprits religieux, il n'est pas nécessaire d'être prophète ni d'arriver du Vieux Monde. M. Siegfried l'a vu : en quoi il a fait preuve de bon sens, et il le dit avec netteté, ce qui fait honneur à sa sincérité et à son talent d'écrivain. Il le faut louer, parce que ce mérite est rare parmi ses confrères, je viens de le dire, mais modérément, parce que ce mérite n'est pas grand.

Où il y eût eu mérite plus qu'ordinaire, c'eût été à faire la philosophie vraie de notre histoire et à discerner dans le présent et dans le passé les signes sûrs et probables de l'avenir. M. Siegfried a bien parlé de notre passé et de notre avenir, mais en vulgarisateur qui se contente de dire ce que tout le monde en sait et généralement croit en penser, non en philosophe qui arrache aux faits des secrets inconnus au vulgaire. C'est pourquoi tout son livre me semble médiocre : il tait ce qu'il devrait dire, et méconnaît parfois ce qu'il devrait mettre en lumière.

Cela devait être. Je ne crois pas que M. Siegfried soit ce qu'on peut appeler un penseur, au moins son livre ne m'en donne point l'idée. C'est un esprit clair, net et positif, qui s'assimile facilement et rend avec une limpidité parfaite tout ce qu'il s'est assimilé. Ce n'est ni une source, ni un fleuve, c'est une éponge : il n'en sort que ce qu'elle a reçu. Mais fût-il un esprit supérieur, l'auteur a deux infirmités intellectuelles qui l'empêchent de bien comprendre notre passé et d'augurer sagement de notre avenir : il est huguenot de naissance, et libre-penseur de profession, et par suite ne comprend rien à l'action vraie du catholicisme sur les peuples. Il ne peut donc bien comprendre ni l'histoire de l'ancienne France ni l'histoire de la nouvelle.

Veuillot prétendait que qui n'est pas chrétien et ne l'a jamais

été ne saurait être maître de la langue française et la parlerait toujours plus ou moins en étranger. Ce qui est vrai de la langue de la France l'est aussi de son histoire. Impossible à qui n'est pas chrétien ou ne l'a jamais été de voir clair et juste dans l'histoire de la France au delà et en deça de l'Atlantique. Quoi qu'en disent des penseurs superficiels qui prennent de jolies phrases pour des pensées profondes et des épigrammes bien tournées pour des jugements d'histoire, la vraie France, de Clovis à Louis XIV, a été religieuse, non certes en chacun de ses enfants, ni toujours en chacune de ses couches sociales, mais comme une nation le peut être dans une vie de douze siècles, par ce qui fait vraiment une nation religieuse, l'esprit, l'action et les œuvres [1].

Alcipe va se récrier et dire que j'exagère. M. Siegfried est chrétien puisqu'il est protestant. Je n'exagère point, excellent Alcipe. Il y a des protestants qui sont chrétiens, Dieu merci, et dans notre pays c'est peut-être le grand nombre : ceux-là sont protestants, le mot serait juste ici, par accident de naissance ou d'éducation ; ils n'ont pas l'esprit protestant. Mais l'esprit du protestantisme est ce qu'il y a de plus opposé au christianisme ; et ceux qui en sont possédés sont les plus actifs démolisseurs de la foi chrétienne. Les ennemis de l'idée chrétienne ne s'y sont point trompés ; ils ont dit eux-mêmes : « Il faut protestantiser la France pour la déchristianiser. » A l'heure qu'il est il n'y a plus qu'une forme vivante de l'idée chrétienne, c'est l'idée catholique. C'est cette forme que M. Siegfried ne comprend pas. Cette inintelligence, volontaire ou non, le rend souverainement impropre à comprendre l'histoire vraie de la France et notre propre histoire, qui n'est en grande partie qu'un bel épisode de l'histoire de France. Il la récite comme on la lui a racontée, mais comme une

1 — Cf. Em. Faguet, l'*Anticléricalisme*. Je n'ai garde de méconnaître ce qu'il y a de sincérité et de pénétrante analyse dans cet ouvrage qui fera peut-être plus de bruit que de bien. L'auteur n'a fait que chercher et grouper tous les faits qui lui semblent prouver sa thèse ; mais sa thèse elle-même est excessive. Evidemment les défauts naturels ou acquis du Français le disposent à l'irréligion ; mais on en pourrait dire autant de tous les peuples. Un écrivain catholique de la valeur de M. Faguet, en faisant ressortir les qualités du tempérament français, et groupant dans une certaine lumière les grands faits de l'histoire de France, démontrerait facilement que la France, par les qualités et les défauts de son peuple, est faite pour être religieuse, et qu'une seule religion lui peut convenir, la religion catholique. Le mot de M. Brunetière est un axiôme historique incontestable : « Tout ce qui est anti-catholique est anti-national. »

narration lue dans une langue peu familière et qu'il comprend imparfaitement.

A cela tient que les parties les plus faibles de son livre sont celles qui étaient les plus faciles à faire pour un catholique, et même pour un penseur qui ne serait pas pris d'ophthalmie antichrétienne. La deuxième, où il traite de la vie politique au Canada, est à mon sens la meilleure. Je ne veux pas dire que toutes les appréciations en doivent être acceptées sans appel : elles se sentent parfois trop du milieu que l'auteur a fréquenté, et n'ont peut-être pas toujours l'impartialité que l'auteur veut garder sur le terrain purement politique. Il y fait des aveux qui ne laisseront pas d'embarrasser ses amis et que dans ma bouche, par exemple, on prendrait pour des accusations injustes et déloyales. (Voir en particulier le ch. XXII). La troisième, « De l'équilibre des races au Canada, » est courte et superficielle. Il y aurait beaucoup à dire sur le premier chapitre en particulier, le XXVIIIe de l'ouvrage. La quatrième, qui traite des relations extérieures du Canada, donne en général la note exacte des faits et de l'opinion du pays. Le chapitre qui la termine avec l'ouvrage jette un coup d'œil clair et rapide sur l'avenir politique du Canada. Les prévisions de l'auteur n'apprendront rien aux Canadiens que préoccupe ce problème de l'avenir de leur pays ; elles sont à peu près celles de tout le monde. Quelles que soient les transformations politiques du Canada, le groupe franco-canadien gardera-t-il substantiellement intactes sa langue et sa civilisation ? Ou se fusionnera-t-il dans le grand tout anglo-saxon, et à quelles conditions ? Sur ces questions difficiles notre auteur ne vaticine guère, sans doute parce que, comme la plupart des mortels, il n'a pas le don de lire dans les causes présentes toutes les conséquences à venir.

Somme toute, le problème des deux races est bien posé, plus nettement qu'il ne l'a jamais été. Mais il est plus facile de poser le problème que d'en dégager sûrement l'inconnue. Reprocher à M. Siegfried de n'avoir pas trouvé la solution certaine, serait malveillance pure : Dieu seul la pourrait trouver. Mais peut-être aurait-il pu et dû examiner plus sérieusement tous les éléments d'une solution possible ou même probable. Pour dire ma pensée, cette question de notre avenir comme race franco-canadienne me semble traitée trop à la française, c'est-à-dire superficiellement, pour ne pas dire légèrement. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la clarté fausse compagnie à la profondeur : cela se voit partout, en France peut-être autant qu'ailleurs, sinon plus. Comme me disait un

ami de là-bas, grâce à son tempérament peut-être et aussi à l'éducation superficielle qu'on lui donne depuis cent ans, l'esprit français est une machine perfectionnée pour bien poser les points d'interrogation, mais non point pour y faire toujours des réponses sérieuses.

Mais assez de généralités. Ne pouvant point examiner l'ouvrage partie par partie, je m'arrêterai un peu à la première, celle qui traite de la formation psychologique des races canadiennes. C'est assurément la plus faible et la plus défectueuse de tout l'ouvrage, mais celle aussi où l'auteur, avec ses qualités incontestables, montre le mieux ses lacunes, et sinon l'intention au moins l'esprit du livre, qui est le pur esprit du laïcisme français. Quelques citations et qnelques observatious de détail suffiront.

Il semblerait tout d'abord qu'ayant bien constaté que c'est l'Eglise catholique seule qui a conservé intactes la langue et la civilisation française sur les bords du St-Laurent, M. Siegfried, en bon Français qu'il veut être, s'en montrerait reconnaissant, et nous féliciterait de notre attachement à une Eglise qui a été et reste encore le plus ferme rempart de notre nationalité. Oui, mais cette Eglise a eu le tort de nous garder chrétiens et catholiques : c'est assez pour qu'on lui pardonne à peine de nous avoir gardés Français de langue et de mœurs.

Le premier chapitre (1er de la première partie et deuxièm e de l'ouvrage) intitulé : « l'Eglise catholique », ne peut dissimuler sous ses formules dubitatives et ses réticences polies les préjugés du huguenot et la haine froide du libre-penseur. Il contient presque autant d'inexactitudes — j'aurais la malheureuse tentation de dire, presque autant d'inepties—que de paragraphes.

Lisez, si vous le voulez bien :

On a trop dit qu'en matière ecclésiastique la séparation est devenue la règle dans le Nouveau-Monde. C'est vrai pour les protestants, mais ce n'est pas tout à fait exact pour l'Eglise romaine, considérée dans son camp retranché de Québec : elle y jouit en effet d'un véritable régime de privilège.

Hâtons-nous de reconnaître du reste qu'elle tient, sur les bords du Saint-Laurent, une place à part, qu'elle a de tout temps été pour ses disciples une protectrice fidèle et puissante, que notre race et notre langue lui doivent PEUT-ÊTRE leur survivance en Amérique. Cette situation exceptionnelle lui permettait, dès la conquête, de revendiquer, du vainqueur lui-même, des droits spéciaux. *A bien des égards*, les avantages archaïques qu'elle conserve sont la reconnaissance de services rendus à notre nationalité. N'est-elle pas doublement chère aux Canadiens, qui voient en elle non seulement le représentant de leur foi, mais encore le défenseur attitré de leur race ?

Disons de suite, pour détromper le lecteur européen, que le régime de la province de Québec n'est ni celui de la religion d'Etat comme en pays concordataire, ni celui de la séparation au sens maçonnique du mot, c'est-à-dire celui de l'oppression. C'est celui de l'Etat et de l'Eglise qui se connaissent, se respectent mutuellement et ne refusent pas de s'entr'aider chaque fois que le bon ordre, la paix publique et l'intérêt du peuple le demandent, sans chercher à restreindre ou limiter la mutuelle indépendance de l'une ou de l'autre dans sa propre sphère.

Dans la province de Québec l'Etat est chrétien, en ce sens qu'il reconnaît tous les cultes chrétiens et en garantit le libre exercice. Il laisse donc à tous les citoyens la plus entière liberté de choisir leur religion et de la pratiquer, ou d'en changer, ou de n'en avoir aucune. Il reconnaît de plus à tous les citoyens la liberté de former toutes les associations dont le but n'est pas immoral ni inconciliable avec l'ordre et la paix publique. Or les sociétés religieuses, comme toutes les sociétés, ont des droits et des devoirs à l'égard de leurs membres, et le pouvoir civil serait inconséquent et ridicule de reconnaître ces associations comme légales, et de ne pas tenir la main à ce que ceux qui en font librement partie ne s'acquittent point de leurs devoirs envers elles, qui sont des devoirs mutuels de membres entre eux.

De plus, c'est une erreur de dire que dans Québec l'Eglise romaine seule est reconnue avec ses droits et ses privilèges : toutes les Eglises protestantes, particulièrement l'anglicane, sont reconnues comme elle, avec autant de droits et de privilèges qu'elles croient en avoir. Si elles n'en ont pas davantage, cela ne tient pas aux dispositions du pouvoir civil, mais à la nature même des sectes ou religions protestantes qui n'ont jamais été ni voulu être des sociétés universelles, indépendantes de toute autre société, mais plutôt des sociétés particulières ou plus ou moins nationales et subordonnées à l'Etat.

Il est vrai que l'Eglise anglicane ne perçoit pas, comme l'Eglise catholique, sur ses fidèles une redevance exigible devant les tribunaux civils, pour la bonne raison qu'elle a été une fois pour toute dotée par la Couronne aux frais du pays. En quoi le prétendu privilège de percevoir le vingt-sixième des céréales dans le champ d'un catholique qui reste librement dans l'Eglise et n'en veut pas sortir, est-il plus exorbitant que celui de percevoir une rente faite par l'Etat à même les biens du pays ? L'odieux, si

odieux il y a, n'est point pour l'Eglise catholique de « percevoir de ceux qui font profession de lui appartenir les revenus traditionnels qui lui sont dus », puisqu'après tout le peuple lui doit tout ce qu'il est et qu'elle lui donne toujours infiniment plus qu'elle ne reçoit ; ce serait bien plutôt la spoliation qui a consacré au soutien des Eglises protestantes une partie des biens et des propriétés d'origine catholique, sinon de l'Eglise catholique.

Remarquez, s'il vous plaît, ce paragraphe si doucereusement sectaire : « Hâtons-nous de reconnaître, » etc., avec ce *peut-être* que j'ai souligné non sans raison, car il est merveilleux d'ignorance ou de mauvaise foi, même au bout d'une plume française protestante et libre-penseuse. C'est une ânerie de tout premier ordre que ne commettrait point un étudiant en histoire d'une école primaire un peu bien tenue. Si M. Siegfried ne sait point encore certainement que notre race et notre langue doivent leur survivance en Amérique à l'Eglise catholique et à la foi catholique, avec tout son talent que je ne conteste point, il n'a pas ce qu'il faut pour traiter notre cas et deviser de notre avenir. Car ou il n'a pas lu notre histoire, ou il n'a pas compris ce qu'il a lu, ou s'il a lu ou compris, il a le parti pris de ne pas rendre justice ou de mettre en doute jusqu'à l'évidence même, pour ne pas barrer les jambes à ses théories protestantes et libres-penseuses.

Ce bon M. Siegfried, il éprouve un serrement de cœur à la pensée que les catholiques qui ne veulent rien devoir à l'Eglise sont obligés de dire qu'ils cessent de l'être. Cela les gêne, paraît-il, et leur est fort désagréable. Peut-être ! mais d'autre part, est-il vraiment essentiel à la liberté et à la morale publique que l'hypocrisie en matière religieuse soit un droit inaliénable des citoyens ? A Québec on ne l'a jamais cru, même depuis 1789. Si vous vous prétendez catholique et si vous en réclamez le titre et les droits, remplissez-en les devoirs ; si vous ne l'êtes plus, ne craignez pas de paraître ce que vous êtes et ne trompez ni l'Eglise ni vos concitoyens.

M. Siegfried est mal informé lorsqu'il prétend (p. 14) que dans la province de Québec, l'évêque, assisté du conseil de fabrique, peut frapper les contribuables d'une taxe spéciale pour la construction d'une église et obtenir du Parlement une loi qui la rende obligatoire. En réalité, au moins dans les cas ordinaires, les choses ne se passent pas ainsi.

Sans doute l'évêque a toujours le droit de décréter l'urgence

de la construction d'une église convenable pour le culte et suffisante pour la population catholique d'une localité ou d'une paroisse. Mais ce décret ne vaut que pour la conscience des fidèles et n'a par lui-même que la sanction des peines canoniques ou du retrait du prêtre ou desservant. La taxe spéciale pour la construction ou réparation d'une église, c'est la majorité des contribuables (plus exactement des francs-tenanciers) qui la vote, qui en détermine le montant et le mode de perception, et ce n'est qu'après qu'elle est agréée par l'évêque et les commissaires civils, nommés à cette fin par le gouvernement, qu'elle devient obligatoire et hypothéquée sur toutes les propriétés catholiques de la paroisse. L'évêque seul, ou avec le conseil de fabrique, n'y peut rien sans la requête des contribuables en bonne et due forme. Le pouvoir civil garantit à l'évêque le droit de régler avec le conseil de fabrique l'emploi des revenus de fabrique, soit pour le culte soit pour des fins religieuses ou de charité, mais nullement le droit d'imposer les contribuables. Encore l'évêque n'est pour rien dans la nomination du conseil de fabrique, lequel est élu par les francs-tenanciers et présidé par le curé.

Il est très vrai que l'impôt légalement frappé pour la construction ou la réparation d'une église par une paroisse peut être recouvré par voie de justice civile ; mais ce n'est ni l'évêque, ni le curé, ni même le conseil de fabrique qui poursuit en recouvrement, mais un comité spécial élu par les francs-tenanciers et dont les pouvoirs durent jusqu'à la perception complète de l'impôt et à l'achèvement de la construction ou réparation. En réalité, c'est la communauté paroissiale, j'entends les fidèles laïcs contribuables seuls, qui vote librement la construction ou réparation de son église, qui s'impose la taxe nécessaire, qui la perçoit par ses chargés de pouvoir, approuve les travaux, et l'autorité religieuse n'a guère qu'à désigner le site et approuver les plans des édifices. Souvent même, il le faut dire à la louange de notre peuple, l'évêque se voit obligé de tempérer plutôt que d'exciter le zèle et la générosité des fidèles, car grâce à Dieu, « les Français (canadiens) sont très dévoués à leur Eglise, les libres-penseurs sont rares, les mangeurs de prêtres presque inconnus. »

Qu'y a t-il de plus équitable et de plus sage pour un pouvoir qui gouverne des hommes libres et non des esclaves, de laisser aux citoyens d'une paroisse ou d'une commune de voter comme ils l'entendent ce qu'ils donneront pour l'église, et quand ils ont

librement voté une contribution, de garantir le paiement de la quote-part de chacun, afin que les citoyens de bonne volonté ne soient pas surchargés au delà de leur prévision et que l'œuvre commune ne soit pas entravée ? L'intention du pouvoir civil est moins de favoriser l'Eglise que de garantir une dette légitimement contractée et de protéger les contractants fidèles à leurs engagements contre ceux qui seraient tentés de s'y soustraire et de laisser tomber sur les autres leur part légitime des charges communes ? Au fond, quand on y regarde un peu sérieusement, ces prétendus privilèges accordés à l'Eglise ne sont guère que la protection des droits et des intérêts légitimes des citoyens et sont à leur avantage souvent autant qu'à celui de l'Eglise.

Du reste, et M. Siegfried se garde de le faire ressortir, en échange de la reconnaissance de quelques droits qui lui sont naturels, l'Eglise catholique romaine s'est chargée à peu près gratuitement du service des pauvres, des infirmes, des malades et de toutes les œuvres d'assistance temporelle et spirituelle. On trouvera sans doute que c'est un grand privilège que l'Etat ne la force pas encore de payer des taxes formidables pour avoir le droit de le décharger de tous ces services publics de charité qui coûtent des millions aux pays laïcs !

M. Siegfried s'étonne de la liberté de l'Eglise que l'Etat chez nous n'essaie point de restreindre à son profit. Ce qui nous étonnerait nous, ce serait l'étonnement de M. Siegfried qui est un homme intelligent et qui se croit libéral, si nous ne savions jusqu'à quel point nos cousins de France ont perdu la notion vraie de la liberté et celle des droits et devoirs mutuels des citoyens et du pouvoir civil.

« Les registres de l'état civil sont confiés au clergé.» Le privilège est mince : d'autant que le clergé, non seulement fait gratuitement ce service pour lequel un fonctionnaire civil percevrait sûrement des honoraires, mais qu'il fournit encore aux frais de l'Eglise l'exemplaire en double du registre qu'il doit envoyer chaque année au greffe et paie richement le paraphe dont l'honore et l'authentique le notaire officiel. L'Eglise a ses registres à elle : ce n'est pas un honneur ni un privilège que lui fait le pouvoir civil de lui en demander copie authentique et gratis pour ses propres bureaux d'enregistrement.

J'oubliais une autre inexactitude. « Les inhumations ne peuvent se faire que dans les cimetières confessionnels," pour la bonne

raison qu'il n'y en a point d'autres, et il n'y en a pas d'autres parce qu'ils ne seraient à peu près d'aucune utilité.

Un catholique mort sans les sacrements, dit M. Siegfried, n'est pas admis dans le cimetière catholique ; il faut que sa famille sollicite pour son cercueil une place au cimetière protestant ou israélite.

C'est de l'histoire ancienne. Autrefois même on ne se donnait pas toujours la peine de trouver un cimetière protestant ou autre ; on enterrait dans son champ celui qui mourait par sa faute hors de la communion de l'Eglise. C'était justice, et personne ne s'en plaignait. Aujourd'hui nos cimetières catholiques sont plus larges ; ils reçoivent les corps des « catholiques libérés » qui ont voulu le suprême honneur de l'enterrement laïc généralement réservé dans notre pays aux chiens et aux chats, mais dans une partie séparée du cimetière des fidèles, et on les y enfouit sans prière ni aucune cérémonie religieuse. Grâce à Dieu ! ces cas sont fort rares. Ils le seraient moins si, comme en certains pays concordataires, le clergé croyait honorer l'Eglise en bénissant en son nom le corps d'un chrétien qui a renié pratiquement jusqu'à son dernier jour la foi de son baptême et reçoit sans s'en douter des sacrements qu'il n'a point demandés.

M. Siegfried a cependant une consolation. Dans ce pays où le clergé a toute liberté de faire son ministère sans en répondre à d'autres qu'à Dieu et à son évêque, il y a cependant un obstacle nouveau qui devra sans doute amoindrir son influence.

C'est seulement dans son propre domaine qu'il a trouvé des rivaux qui ne sont autre chose que les membres des Ordres religieux.

Les trois pages qui suivent sont pleines d'erreurs de faits et déshonorent un livre qui a des parties vraiment intéressantes et dignes d'un écrivain sérieux. Il faudrait tout relever.

M. Siegfried ignore que les Sulpiciens sont une communauté de prêtres séculiers et qu'à ce titre ils ont pu survivre même après la conquête ; que les Récollets et les Jésuites ont été condamnés à s'éteindre et que leurs biens ont été également spoliés : témoins le site de la cathédrale anglicane de Québec et l'église anglicane des Trois-Rivières, jadis possédés par les Récollets, et que les protestants n'ont pas payés fort cher.

Les Jésuites sont rentrés, non depuis vingt ans, mais depuis cinquante ans. Le Parlement de Québec « leur a alloué deux

millions pour indemnité de la confiscation jadis subie par eux : » c'est-à-dire qu'il a voté deux millions de francs à l'Eglise de la province de Québec, desquels le tiers à peine est allé aux Jésuites ; le reste a été attribué aux divers diocèses et aux deux universités de Québec et de Montréal. On ne dit pas ce que l'Eglise a abandonné aux mains de l'Etat pour cette compensation qui n'a aucun soupçon de magnificence.

Qu'il soit arrivé au Canada des milliers de religieux depuis vingt ans, c'est une exagération digne des Bouches-du-Rhone. A moins que l'on compte dans cette inondation ces admirables communautés de femmes, bien canadiennes d'origine et dont l'une, qui n'est ni la moins nombreuse ni la plus vieille, celle des Sœurs de la Providence, date déjà de soixante ans. « Quelques centaines, » si l'on parle des communautés d'hommes, eut ressemblé davantage à la vérité.

« Les Sulpiciens ont la haute main sur les séminaires » ; celui de Montréal, le seul qu'ils dirigent au pays. « Les Jésuites tiennent une grande place dans l'enseignement secondaire » ; par le mérite sans doute et non par le nombre, puisqu'ils n'ont qu'un collège classique de langue française sur quinze ou seize, et un de langue anglaise. « Les Frères des Ecoles chrétiennes s'occupent spécialement des écoles primaires » ; et des écoles secondaires commerciales où ils arrivent les premiers.

Mais voici, dans le même malheureux paragraphe, où M. Siegfried est encore plus mal avisé.

Nombreux sont ceux (les religieux) qui, *profitant de l'exemption des impôts qui les favorise*, gagnent tout simplement de l'argent, comme de simples laïques, en faisant de l'imprimerie, du blanchissage, des cultures maraichères, etc. Mentionnons encore la charité et l'assistance, vaste champ d'action qui tout naturellement s'offre à eux, dans un pays *où les devoirs de l'Etat laïque ne sont pas encore bien déterminés.* Enfin les réguliers se mêlent parfois de fonder des chapelles, et c'est là qu'ils rencontrent sur leur chemin l'opposition décidée des séculiers.

En fait, il n'y a pas une seule communauté religieuse dont l'occupation soit de gagner de l'argent comme de simples laïques : c'est une calomnie pure ou une ânerie peu digne d'un homme aussi intelligent que M. Siegfried. Les communautés qui exercent ces industries y emploient d'ordinaire des mains qu'elles seules peuvent utiliser et leur font ainsi gagner leur subsistance. Pense-t-on vraiment que les maisons qui reçoivent et nourrissent à peu près

pour rien des enfants des deux sexes abandonnés ou sans ressources, des aveugles, des sourds-muets et des sourdes-muettes, etc., y pourraient suffire sans ces industries, avec les seules ressources de la charité publique et les subventions dérisoires du gouvernement ?Ces industries n'existent pas que je sache pour le bénéfice propre des communautés, mais pour le soutien de leurs œuvres.

Quelle communauté fait au Canada de la culture maraichère, « son occupation propre » ? Je n'en connais aucune, à moins qu'il ne s'agisse des Trappistes d'Oka ou de Mistassini, ou encore de quelques pauvres frères chassés de France par la persécution qu'admire M. Siegfried, lesquels tâchent de gagner leur vie par la culture afin de n'être pas à charge au peuple. L'œuvre des Trappistes est assez connue pour qu'il soit inutile de la défendre contre de telles insinuations.

Il est bon de noter aussi, pour venir en aide à l'intelligence de M. Siegfried obnubilée par les préjugés laïques, que l'exemption des impôts profite moins aux communautés religieuses qu'à leurs œuvres, au public et à l'Etat lui-même. Tout ce qu'elles paieraient en impots devraient être retranché sur leurs œuvres, ou il faudrait que la charité privée ou le pouvoir public les subventionnât plus largement. Au fond c'est l'Etat et le peuple qui bénéficient de l'exemption d'impôts accordée aux communautés religieuses.

N'en déplaise à M. Siegfried, l'Etat laïque sait très bien chez nous quels sont ses devoirs de charité et d'assistance : et il les remplit le mieux qu'il peut en favorisant les associations charitables qui s'en acquittent à sa place en subventionnant les œuvres dans la mesure de ses ressources : il pense avec raison que les diverses associations religieuses font mieux qu'il ne le ferait lui-même ces différents services, et plus économiquement. Si, par exemple, les enfants abandonnés sont nourris, il ne se croit pas tenu de les allaiter de ses propres mamelles ; il n'y a qu'un Etat maçonnisé qui le puisse faire.

Enfin M. Siegfried me semble trop au courant, pour un laïc de son espèce, des petites chicanes de sacristie. Qu'il ait pu y avoir çà et là au Canada quelques petits froissements entre réguliers et séculiers, il n'y aurait là rien de bien étrange ni de bien nouveau. Si M. Siegfried veut lire l'histoire de l'Eglise au treizième siècle il en verra bien d'autres. La nature humaine est toujours la même,

hélas ! dans l'Eglise comme ailleurs. Que certains religieux aient pu manquer parfois de tact et de prudence, et qu'ils aient trop oublié qu'en venant dans un pays étranger ils devraient en prendre autant que possible les idées, les mœurs et les usages, c'est trop naturel pour qu'on s'en étonne. Que d'autre part il y ait eu des froissements en partie légitimes et en partie excessifs, ce n'est point absolument invraisemblable ; mais que M. Siegfried protestant et libre-penseur ait eu là-dessus les confidences de nos évêques et de nos curés, qui le croira ?

Quant à « la possibilité d'une loi sur les associations, à laquelle curés et évêques ne feraient peut-être pas une opposition irréductible, » M. Siegfried fait bien de n'y pas croire. Du reste lui-même se rend très bien compte de la réprobation universelle que rencontrent dans notre pays les lois persécutrices de ses maîtres Combes et Waldeck.

Ce chapitre malheureux finit par une vérité qui donne, comme presque toujours dans ces quelques pages, le bras à une ineptie. Après avoir dit que tous les catholiques canadiens devant l'ennemi commun oublieront leurs divisions pour recevoir du Vatican une direction unique (puisse-t-il prophétiser !), il ajoute :

> L'Eglise catholique canadienne est en effet profondément soumise au Saint Siège. Elle s'est pliée, non sans quelques résistances peut-être, mais complètement, à l'évolution qui, depuis trente ou quarante ans, a fait de l'Eglise une monarchie absolue et centralisée.

Restons-en là. Je ne tremble plus pour la discrétion de nos curés et de nos évêques. S'il les avait fréquentés davantage M. Siegfried aurait appris d'eux que ce n'est pas depuis trente ou quarante ans que l'Eglise catholique est une monarchie absolue, mais depuis le jour où son fondateur a dit à son premier chef : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. »

En justice pour M. Siegfried, je dois dire que la plupart des chapitres valent mieux que celui-là, qui suffit à donner une idée juste de l'esprit du livre et de l'auteur.

RAPHAËL GERVAIS.

NOS MARTYRS CANADIENS

SONT-ILS DE VÉRITABLES MARTYRS

(Troisième article)

N. B.—Dans le premier article de ce travail, p. 249 du numéro 5, vol. V, de cette revue, la première phrase, en haut de la page: « Ils tirèrent au hasard, etc., » étant défectueuse à cause d'une erreur typographique, le lecteur est prié d'y substituer la phrase suivante :

Au milieu d'une grèle de flèches volant de part et d'autre, les Français (Champlain et quatre compagnons), se portèrent au combat, tirant au hasard à travers le rempart de troncs d'arbres et de branches, derrière lequel s'étaient retranchés les Iroquois. Ceux-ci, non encore revenus de leur frayeur de l'année précédente, causée par les armes à tonnerre, se couchèrent à plat ventre sur le sol.

DISPOSITIONS DU PÈRE JOGUES

On sait avec quel courage, quelle constance, quelle fermeté le Père Jogues endura les tortures de son premier martyre. On sait avec quelle résignation parfaite il attendit la mort pendant de longs jours, surtout après la mort de René Goupil. On sait comment, si timide par nature, il devenait d'une intrépidité à toute épreuve pour défendre ou pour prêcher sa foi. Les sauvages, malgré toutes leurs menaces, ne purent vaincre son refus de manger certaines viandes offertes au démon. Plus de cent fois ils lui dirent: « Tu te feras tuer, car tu parles trop hardiment ». Quand le moyen de s'évader lui fut offert, il hésita longtemps, pourquoi ? Parce qu'il se demandait si ce ne serait pas mieux pour lui de rester pour mourir. Si Dieu l'eût inspiré en ce sens, voilà ce qu'il aurait fait. Quand il reçut ordre de ses supérieurs d'aller établir une mission chez les Mohawks, ceux-là mêmes qui l'avaient déjà torturé et mutilé, il frémit, mais ce ne fut qu'un instant de faiblesse passagère.

Croiriez-vous, écrivait-il à son supérieur, le 2 mai 1646, qu'à l'ouverture des lettres de votre Révérence, mon cœur a été comme saisi de crainte au commencement... ? La pauvre nature, qui s'est souvenue du passé, a tremblé. Mais Notre-Seigneur, par sa bonté, y a mis et y mettra le calme encore davantage. Oui, mon père, je veux tout ce que Notre-Seigneur veut, au prix de mille vies. Oh ! que j'aurais de regrets de manquer une si belle occasion !

Et il prépara aussitôt son départ, heureux et remerciant le Ciel d'avoir été trouvé digne de souffrir et de mourir pour le salut

des âmes et la plus grande gloire de Dieu. Vers le même temps, il écrivait à un père de France :

Le cœur me dit que si j'ai le bien d'être employé dans cette mission, *ibo et non redibo ;* mais je serais heureux si Notre-Seigneur voulait achever le sacrifice là où il l'a commencé, et que le peu de sang répandu en cette terre fût comme les arrhes de celui que je lui donnerai de toutes les veines de mon corps et de mon cœur.

Quels pénibles pressentiments ! Quelle admirable prophétie ! Quelle héroïque résignation !

DISPOSITIONS DU PÈRE DE BRÉBEUF

Le Père de Brébeuf est appelé « l'Ajax de la mission » par Parkman qui loue hautement sa vigueur, son courage, son intrépidité. Il ne recula jamais devant les obstacles. Ni misères, ni souffrances, ni menaces de mort ne l'empêchèrent jamais de prêcher aux sauvages payens la nécessité de se convertir. Ceux-ci disaient de lui, irrités de ses harangues : « Quelle espèce d'homme est-il donc ? Il ne cesse jamais de répéter la même chose, il répète les mêmes discours des centaines de fois ; il nous parle sans cesse du Ciel, de l'Enfer, de son *Oki* qui demande ceci et défend cela. » Dès l'année 1630, encore en France, il écrivait :

J'ai senti un vif désir de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ.... Je me suis offert et j'ai dit : Faites-moi, Seigneur, un homme selon votre cœur. Enseignez-moi ce que vous voulez que je fasse. Rien maintenant ne me séparera de votre amour, ni la nudité, ni le glaive, ni la mort.

Et l'année suivante, il écrivait et signait de son sang :

Seigneur Jésus, mon Rédempteur, vous m'avez racheté par votre sang et votre mort très précieuse. C'est pourquoi je vous promets de vous servir toute ma vie dans la Compagnie de Jésus, et de ne jamais servir aucun autre que vous. Je signe cette promesse de mon sang, disposé à vous le sacrifier tout entier aussi volontiers que cette goutte.

En 1637, s'attendant à être tué par les Hurons, il écrivait à son supérieur :

Quelque traitement qu'on nous fasse, nous tâcherons, avec la grâce de Notre-Seigneur, de l'endurer patiemment pour son service..... En tout sa sainte volonté soit faite ! S'il veut que dès cette heure nous mourions, ô la bonne heure pour nous ! S'il veut nous réserver à d'autres travaux, qu'il soit béni !

En 1645, entrevoyant sa mort prochaine, il faisait ce magnanime vœu :

Seigneur, que vous rendre en retour du bien que vous m'avez fait? Je prendrai votre calice et j'invoquerai votre nom..... Oui, mon Seigneur Jésus, je fais vœu de ne jamais manquer à la grâce du martyre, si dans votre miséricorde vous l'offrez à votre indigne serviteur..... Je vous offre donc dès aujourd'hui et de grand cœur, ô mon Seigneur Jésus, et mon sang et ma vie, afin que si vous m'en accordez la grâce, je meure pour vous qui avez daigné mourir pour moi.

Le Père Ragueneau, parlant d'un certain mémoire écrit par de Brébeuf, dit :

Il ne trouve rien de plus fréquent dans ce mémoire que l'expression de son désir de mourir pour Jésus-Christ.

O l'admirable victime toute prête pour le sacrifice !

DISPOSITIONS DU PÈRE LALEMANT

Sa charpente grêle et ses traits délicats lui donnaient l'apparence d'un tout jeune homme, quoiqu'il fût dans l'âge moyen ; mais la ferveur de son âme le soutenait dans toutes les misères et souffrances physiques qu'on l'aurait cru incapable de supporter. La Mère Marie de l'Incarnation dit de lui : « C'était l'homme le plus délicat et le plus faible qu'on eût pu voir. » Encore novice, en France, il soupirait après les missions du Canada. Il s'engagea par vœu à consacrer ses forces et sa vie au service des pauvres sauvages. Il avait soif d'immolation. Son amour de la croix allait jusqu'au sacrifice de sa vie. Au moment d'une grande peste, il s'offrit à soigner les pestiférés, disant : « Je m'estimerais heureux de mourir à la fleur de l'âge. » Arrivé à Québec en 1646, il voulut sans retard voler au pays des Hurons. Son oncle, le Père Jérôme Lalemant le retint pendant deux ans. Quand il y fut, comme assistant du Père de Brébeuf, il était tout zèle et tout ardeur, voyant bien les dangers de sa position, mais ne voulant pas, non plus lui, se soustraire au bonheur du martyre. Quand il fut pris par les Iroquois, comme Brébeuf, il aurait pu s'enfuir ; mais comme Brébeuf, il ne songea qu'à rester et à s'immoler, quoique, faible de constitution et frêle de stature, il tremblât en dépit de lui-même. O le bel agneau encore tout prêt pour la boucherie !

DISPOSITIONS LU PÈRE GARNIER

Le Père Garnier, sans plus de barbe qu'une femme, ce qui le faisait trouver beau par les sauvages, était comme le précédent d'une constitution faible et délicate, mais d'un courage à la hauteur de toutes les épreuves. Ayant rencontré le Père de Brébœuf, en France, vers 1630, il brûla aussitôt du désir de se dévouer aux missions de la Nouvelle-France. Il eut à lutter contre les plus grands obstacles.

Pour le soutenir dans cette lutte, dit le Père Rouvier, Dieu lui donna dès lors comme la vision sanglante de la mort qui lui était réservée... Il ne songeait plus qu'à la conversion des sauvages ; son unique désir était d'y sacrifier sa vie jusqu'à son dernier souffle.

Quand il fut à l'œuvre, il se montra, au jugement de ses supérieurs,

un ouvrier infatigable, rempli de tous les dons de la nature et de la grâce qui peuvent rendre un missionnaire accompli.

Un de ses supérieurs a dit de lui :

Il ne lui manque pas une seule des vertus qui font les plus grands saints.

En dépit de toutes les misères, de toutes les menaces, de tous les dangers de mort, il fut sans cesse appliqué à la conversion des sauvages par la prédication la plus hardie, la piété la plus éminente et la charité la plus sublime. Quant il pouvait se faire écouter par les sauvages,

il entrait si avant dans leurs esprits et avec une éloquence si puissante qu'il les ravissait tous à lui.... C'est que son cœur parlait plus haut que ses paroles. Son visage, ses yeux, son sourire même ne prêchaient que la sainteté. (*Relation* de 1650, p. 11).

Son tout était Jésus-Christ. Hors de Jésus-Christ, tout ne lui était rien.

Il usait d'une discipline de fer, armée de pointes très aiguës ; il portait autour de son corps, sur la chair nue, une ceinture hérissée de molettes d'éperon. (Rouvier).

Il semble avoir eu en lui-même le pressentiment de son martyre ; car dans la dernière lettre qu'il écrivit à ses deux frères religieux, il leur dit :

Ce petit mot est pour nous encourager tous trois à nous hâter d'aimer notre bon Maître ; car je crois qu'il est difficile que quelqu'un de nous ne soit bien proche du terme de sa carrière.

Enfin rappelons-nous que le jour de son martyre, pendant qu'il exhortait les autres à fuir, il n'eut pas un instant cette pensée pour lui-même, ne songeant qu'au salut de ceux qui allaient mourir et se jetant de lui-même entre les bras de la mort. O la noble victime !

DISPOSITIONS DU PÈRE DANIEL

Le Père Daniel est celui qui traduisit, le premier, le *Pater* en vers hurons et le fit chanter au peuple sous cette forme ; celui qui fut chargé d'organiser un collège pour les enfants des sauvages, œuvre qui ne répondit ni à ses espérances ni à ses peines. De bonne heure, en France, il appelait de tous ses vœux le jour où il lui serait permis de prêcher l'Evangile aux sauvages du Canada.

Il semblait n'être né, dit la *Relation* de 1649, que pour le salut de ces peuples et n'avoir point de désir plus violent que de mourir pour eux.

Il fut à Québec en 1633. Au moment de partir pour les Hurons, un contretemps se présenta. Un Algonquin venait de tuer traîtreusement un Français. En telle circonstance, les Hurons ne voulurent pas embarquer les missionnaires ; c'était trop les exposer à la mort. Le Père Daniel était tout prêt à affronter ce péril ; les Pères de Brébeuf et Davost n'hésitaient pas davantage. Le Père Lejeune dit sur cela : « Je ne les vis jamais plus résolus. » A leur grand regret, il fallut attendre une époque plus favorable. Une fois les vœux du Père Daniel réalisés, on le vit aussitôt « se faire tout à tous et devenir sauvage avec les sauvages. » Il était joyeux au milieu de toutes ses tribulations.

Pieds nus, l'aviron à la main, couvert d'une méchante soutane, son bréviaire pendu au cou, sa chemise pourrie sur le dos, la face défaite, mais joyeuse pourtant.

C'est ainsi qu'il apparut à Trois-Rivières, le 19 août 1636, s'en allant à Québec pour y fonder son collège indien.

En 1638, s'en retournant chez les Hurons, il fut abandonné en route et tomba deux fois par terre de faiblesse causée par la faim et la fatigue. Il se préparait à mourir, « heureux, disait-il, de partir de ce monde par obéissance », quand le secours arriva.

En 1641, dit le Père Rouvier, la guerre iroquoise faisait rage ; on se trouvait tous les jours exposé à se voir enlevé par les ennemis qui infestaient les bois. Mais ce danger n'était pas pour ébranler l'âme forte et tranquille de l'inébranlable ouvrier. Il allait à travers la forêt, le long des rivières, sur le

bord du lac, sans crainte et confiant en Dieu, recueillant de bourg en bourg les épis de froment que les anges séparent de l'ivraie, pour que dans le ciel ils composent cette couronne des élus qui a coûté tant de sueurs et de fatigues au Fils de Dieu, et qui parfois coûtait aux missionnaires bien du sang.

Il y avait quatorze ans que, au rapport de son supérieur, l'apôtre travaillait dans la mission des Hurons avec un soin infatigable, un courage généreux, une patience insurmontable, une inaltérable douceur, et avec une charité qui savait tout excuser, tout supporter, tout aimer.

La mort pouvait venir... Vers la fin de juin 1648, l'infatigable ouvrier vint faire sa retraite annuelle à Sainte-Marie des Hurons. Pendant huit jours, il se retrempa dans la prière. Comme il en avait l'habitude, il fit une confession générale : ce devait être la dernière de sa vie. Il sortit de retraite tellement enflammé du désir de répandre son sang pour les âmes, qu'il ne voulut pas rester un jour de plus au milieu de ses frères. (Rouvier, p. 300).

Le 3 juillet il était dans sa mission de Saint-Joseph à Téanaustayé.... A peine arrivé, il se rendit tout droit à l'église. Les fidèles y étaient accourus à sa suite. Agit-il sous le coup d'un pressentiment céleste ? Il prêcha sur la nécessité d'être toujours prêt à bien mourir. Le lendemain, à l'aube, comme à l'ordinaire, la petite cloche de la mission tinta joyeusement auprès du lac. Chaque jour, au lever du soleil, elle appelait ainsi le peuple à la prière. Ce matin-là, c'était le glas du missionnaire et des chrétiens qu'elle sonnait.

DISPOSITIONS DU PÈRE CHABANEL

Pauvre Père Chabanel ! Outre qu'il s'accommodait plus difficilement que ses confrères du genre de vie des sauvages, de la fumée, de la vermine, de la malpropreté, de l'immodestie de leurs cabanes, ainsi que du vacarme des squaws, des enfants et des chiens, il souffrait encore plus de ne pouvoir lire à la lueur enfumée des foyers, et surtout de son inaptitude à apprendre les langues du pays ; ce qui le plongeait quelquefois dans la tristesse et le découragement, à l'idée que son ministère serait toujours stérile et inefficace. Le démon lui suggérait alors la tentation de solliciter son rappel et de s'en retourner vivre en France. Il repoussait la tentation. Elle revenait encore. Pour en avoir le cœur net, il se décida à un des actes les plus héroïques et les plus admirables qu'on puisse voir dans la vie des saints : il s'engagea par un vœu à rester dans ces misérables missions jusqu'au dernier jour de sa vie. Voici le texte de ce vœu sublime :

Mon Seigneur Jésus-Christ, qui, dans l'admirable disposition de votre paternelle providence, avez voulu que je fusse, quoique souverainement indigne d'être avec vos saints apôtres, un collaborateur dans cette mission

des Hurons, moi, Noël Chabanel, poussé par le désir d'accomplir votre sainte volonté, en travaillant à la conversion des sauvages de ce pays à votre Evangile, je fais vœu, en présence du très Saint-Sacrement de votre précieux corps et sang, qui est le tabernacle de Dieu parmi les hommes, de demeurer perpétuellement attaché à cette mission, m'en remettant en toutes choses à l'interprétation et à la disposition des supérieurs de la Société de Jésus. C'est pourquoi je vous conjure de m'agréer comme serviteur perpétuel de cette mission et de me rendre digne d'un ministère aussi sublime. Ainsi-soit-il. Ce vingt-quatrième jour de juin 1647.

L'auteur d'un tel vœu est évidemment de l'étoffe dont l'Eglise fait ses plus grands saints et ses plus grands martyrs. Il eut une mort peu dramatique ; mais il était préparé pour les pires extrémités. Avant de quitter Sainte-Marie sur la Wye, pour aller à son poste dans la nation des Pétuneux, il avait écrit à son frère de le regarder comme une victime destinée aux feux des Iroquois. Et il ajoutait ceci :

Je suis fort appréhensif de mon naturel : toutefois, maintenant que je vais au plus grand danger et qu'il me semble que la mort n'est pas éloignée, je ne sens plus de crainte. Cette dispositien ne vient pas de moi. Elle vient de Dieu.

DISPOSITIONS DES FRÈRES GOUPIL ET LALANDE

A défaut de renseignements historiques plus précis sur les dispositions particulières et respectives de Goupil et Lalande au véritable martyre, nous savons au moins avec certitude : 1° Qu'ils furent l'un et l'autre les adjoints et serviteurs du Père Jogues dans les circonstances et les dangers les plus critiques de celui-ci ; 2° que le Père Jogues les aima d'une affection toute paternelle et très vive ; 3° qu'ils aimèrent eux-mêmes le Père Jogues de l'affection la plus tendre et avec le dévouement le plus absolu, ne voulant pas l'abandonner dans la mort et préférant mourir avec lui. On peut, en toute sureté, inférer de là qu'ils étaient l'un et l'autre des hommes de grande vertu, de grand mérite, pleins de foi, pleins de courage, pleins de zèle pour la gloire de Dieu et la conversion des sauvages ; bref, animés de tous les sentiments qui font les vrais missionnaires. Ils savaient que leur maître, ainsi que, d'ailleurs, tous les autres missionnaires, avait fait le sacrifice de sa vie et de son sang pour en faire une semence de chrétiens : eux-mêmes étaient prêts à faire le même sacrifice ; et s'ils y étaient entraînés par l'exemple et l'amour du Père Jogues, on ne peut douter qu'ils l'étaient infiniment plus par l'exemple et l'amour de Jésus-Christ. C'est pour l'amour de Dieu et de la foi qu'ils se sont livrés aux bourreaux.

Ils ont donc droit, eux aussi, pour une bonne part, quoique dans le mesure de leur ministère propre et de leurs attributions personnelles, à cette belle page de l'historien Parkman qui, naturellement, s'applique avant tout et par-dessus tout aux missionnaires-prêtres de ce temps-là :

Ce fut la partie la plus noble et la plus pure d'elle-même que l'Eglise catholique employa à fonder les premières missions de la Nouvelle-France. Ces sombres forêts, ces hordes de sauvages n'avaient rien pour tenter l'ambition, l'orgueil, la cupidité ou l'indolence. Travail obscur, solitude, privation, misère, mort : tel était le lot du missionnaire. Celui qui partait pour le pays des Hurons disait adieu au monde et à toutes ses jouissances. En vérité il obéissait à des ordres, prompt, comme le soldat, à toute parole de commandement ; mais l'intelligente Société de Jésus connaissait bien tous ses membres, pesait bien dans la balance les aptitudes de chacun et donnait à chacun sa tâche convenable ; et lorsqu'elle donnait l'ordre à quelqu'un de s'embarquer pour la Nouvelle-France, elle ne faisait que répondre aux désirs fervents de l'élu. Toutes les lettres de ces prêtres partant pour le théâtre de leurs travaux exhalent un esprit d'exaltation enthousiaste qui, à une nature plus froide et à une foi plus humaine peut paraître exagéré, mais qui, au fond, n'était nullement disproportionné à la grandeur de l'effort et du sacrifice. (*Jesuits in North America*, p. 84).

Ils ont droit pour une semblable part à cette page, encore plus belle, du Père Jérôme Lalemant :

Ne vous imaginez pas que la rage des Iroquois et la perte de plusieurs chrétiens peut réduire à néant le mystère de la Croix de Jésus-Christ et de l'efficacité de son sang. Nous mourrons ; nous serons saisis, brûlés, massacrés. A la bonne heure. Ceux qui meurent dans leur lit ne meurent pas toujours de la plus belle mort. Je ne vois personne de notre compagnie dans l'abattement. Au contraire, tous les sujets me demandent à l'envi, d'être envoyés chez les Hurons, et quelques-uns ajoutent même que les feux des Iroquois sont un des motifs qui les animent. (*Relation* de 1647, p. 8).

Ainsi la chose est évidente : si d'un autre côté les bourreaux, c'est-à-dire les Iroquois et les Hurons payens, avaient toutes les dispositions requises pour faires de véritables martyrs, étant exaspérés par des motifs religieux beaucoup plus qu'irrités par des griefs politiques et nationaux,—d'un autre coté, les victimes elles-mêmes avaient toutes les dispositions requises pour constituer de véritables martyrs, puisqu'elles ne respiraient que l'amour divin le plus pur et le désir le plus intense de s'immoler pour la gloire de Jésus-Christ et le salut des âmes. D'un côté, la haine de la foi poussée jusqu'à l'infliction des tortures et de la mort ; de l'autre l'amour de la foi poussé jusqu'à l'embrassement joyeux des tortures et de la mort.

 F.-X. Burque, p^tre^.

UN LIVRE UTILE[1]

C'est étonnant qu'on n'ait pas songé plus tôt à rééditer cet ouvrage vraiment remarquable. Dès son apparition en1886, il produisit une impression des plus salutaires : c'était peu après la publication de l'Encyclique *Æterni Patris*, qui ajoutait une gloire nouvelle à l'auréole du Docteur Angélique, et redonnait à la scolastique la maîtrise de l'enseignement de la philosophie et de la théologie. La *Métaphysique des causes* arrivait à l'heure opportune, car écrite en français, en un style d'une clarté et d'une limpidité cristalline, elle donnait une allure plus attrayante aux rigueurs de cette science si redoutable à une génération élevée dans l'atmosphère décevante du cartésianisme. Les questions les plus abstraites de la métaphysique, le Père de Régnon sait si bien les mettre en lumière qu'il les rend accessibles à tout esprit qui veut se donner la peine de réfléchir et de raisonner. La terminologie scolastique, en apparence parfois si « rebarbative, » pour nous servir du mot de M. Jourdain, grâce au style radieux de l'auteur, perd sa raideur énigmatique et se traduit en axiomes d'une lumineuse évidence. Nous ne connaissons pas, en un mot, de traité plus propre à réconcilier le lecteur prévenu ou ignorant avec le langage et surtout avec la doctrine de l'Ecole.

Admirable complément d'un cours didactique, nous en conseillons l'étude aux professeurs de philosophie de nos séminaires et de nos collèges. Ils seront parfois tentés—nous en avons souvent fait nous-même l'heureuse expérience—à titre de confirmation et d'éclaircissement de leur leçon, et pour reposer l'élève d'avoir vaincu les difficultés du texte aride d'un manuel, de lui relire, dans le livre du Père de Régnon, telle thèse dont le disciple vient de déchiffrer laborieusement le mystère.

La nouvelle édition, enrichie d'un portrait en héliogravure, est précédée d'une notice où la vie si bien remplie et le caractère si admirablement doué de l'auteur, sont esquissés en traits rapides et saisissants.

L. L.

---

1 — *La Métaphysique des causes, d'après Albert le Grand et saint Thomas*, par le Père Théodore de Régnon, S. J. Nouvelle édition, avec une *Préface* de M. Gaston Sortais. — Un beau volume in-8, de XVIII-663 pages. Librairie Victor Retaux, rue Bonaparte, 82, Paris. Prix, 7 fr. 50.

Pages Romaines

Les béatifications de mai et de juin. — Les démocrates chrétiens modernistes. — Les livres de l'abbé Houtin. — Fogazzaro.

Quatre fois, en l'espace d'un mois, (du 13 mai au 10 juin), les voûtes de Saint-Pierre ont redit les échos enthousiastes du *Te Deum* que l'Eglise chantait, en entendant son pontife proclamer la béatitude de certaines âmes dont l'héroïsme a été attesté par des témoignages divins et humains. En ce siècle où la glorification de l'homme est devenue la maladie universelle, une manie, il n'appartient qu'à l'Eglise d'appeler le ciel à son aide par des miracles qu'elle lui demande en garantie de ses jugements ; il n'appartient qu'à elle d'inviter la terre à contempler ses héros dans les splendeurs de l'éternité. C'est pourquoi la lecture d'un décret de béatification, le chant du *Te Deum* qui lui succède, les honneurs rendus à un reste humain que l'on a redemandé à la tombe, le sacrifice auguste offert à Dieu pour le remercier des vertus qu'il fit naître et qu'il couronne aujourd'hui, tout cela constitue un merveilleux spectacle à qui regarde avec foi.

La série des béatifications s'est ouverte le 13 mai, par celle de la bienheureuse Marie-Rose-Julie Billiart. Née le 12 juillet 1791 à Cuvilly, près de Compiègne, en France, elle se dévoua à l'enseignement des enfants pauvres par la fondation de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Namur. Elle était née pour réparer les ruines morales amoncelées par la Révolution. Le 2 février 1804, avec deux autres associées, elle émit ses premiers vœux de religion et s'engagea à travailler, à Amiens, de toute son énergie, à l'instruction chrétienne des jeunes filles. Deux ans après, le nouvel institut comptait dix-huit sœurs ; en 1808, il avait des maisons dans cinq diocèses : Amiens, Gand, Namur, Tournai, Bordeaux. L'année suivante, Dieu permit que l'évêque d'Amiens, mal informé, les invitât à sortir de son diocèse. La bienheureuse Julie obéit et se retira en Belgique, où son œuvre visiblement bénie obtint un remarquable succès. Elle mourut à Namur, le 8 avril 1816, laissant un souvenir tout embaumé de sainteté.

Dieu a ses heures pour glorifier ses saints. Ce fut quand commencèrent les graves atteintes de l'impiété contre les écoles religieuses que, d'instinct, le peuple s'achemina vers le tombeau de la Fondatrice pour se recommander à sa protection ; des grâces temporelles, spirituelles, des miracles répondirent à ces élans spontanés. L'Eglise, qui gardait dans son cœur le nom de son héroïne, invita les hommes à approfondir la foi, l'espérance, la charité, la force de celle que l'on vénérait, elle compta les interventions divines, en étudia le caractère miraculeux. En des procès qui, commencés le 25 juin 1889, s'achevèrent le 10 décembre 1905, elle prépara son jugement solennel dont la sanction a été la Béatification du 13 mai.

Le dimanche suivant, 20 mai, l'ordre des Dominicains avait la joie de voir la Papauté offrir à l'admiration du monde huit de ses missionnaires, tous morts pour la foi au Tonkin, aux dates de 1745, 1773, 1861. Sur ces huit bienheureux, six étaient nés en Espagne ; les deux autres, Tonkinois de naissance, avaient arrosé de leur sang la terre de leurs ancêtres.

Le dimanche, 27 mai, la phalange des martyrs était doublée ; le lieu de leur supplice n'était point une plage éloignée, mais bien cette ville de Paris qui aime tant à vanter sa civilisation. Ce qui prouve qu'il n'est pas besoin de franchir les mers pour se rencontrer avec la cruauté, car toutes les fois que l'homme s'éloignant de Dieu ne veut se guider que par sa propre raison, il recule jusqu'à la barbarie. Ce nouveau chœur de martyres auquel allait s'associer l'Eglise dans ses grandes prières : *Te martyrum candidatus laudat exercitus*, réunissait les seize Carmélites de Compiègne guillotinées en haine de la foi, le 17 juillet 1794.

Elle ne sont qu'un premier groupe que l'Eglise présente à l'admiration du monde. Les prêtres immolés aux Carmes, pendant les massacres de septembre, les Ursulines de Valenciennes, les 32 religieuses d'Orange, qui, dans leur enthousiasme méridional animé par la foi, baisaient le premier degré de la guillotine, d'où elles allaient s'élancer vers le ciel, distribuaient des dragées le jour de leur mort parce que c'était la journée de leurs noces, annonçaient à leurs juges iniques en les quittant qu'elles leur obtiendraient le repentir, toutes ces grandes victimes de la Terreur, dont les causes sont étudiées, approfondies, discutées à Rome, seront, par la promulgation officielle de leur martyre, la preuve la plus manifeste que la Révolution française fut une véritable guerre faite à la religion. En fermant le cloître où la foi vivait dans des sacrifices ignorés, la Révolution ne parvint qu'à mettre au grand jour des héroïsmes qui la vainquirent après l'avoir étonnée. C'est en évoquant ces grands souvenirs que Pie X, recevant les Français accourus pour les fêtes de la béatification, ne put s'empêcher de regarder à travers ses larmes ceux qui, aujourd'hui agenouillés devant lui pour demander la bénédiction de la lutte, seront peut-être les nouveaux martyrs de demain. Les pleurs du Vicaire du Christ jaillissant spontanément de son cœur ne sont-ils pas la révélation d'un amour particulièrement fécond en prédestinations ?

Le 10 juin, des vertus d'un autre genre étaient couronnées en la personne du Bienheureux Bonaventure Grant. Né à Rindoms, en Catalogne, près de Barcelone, le 24 novembre 1620, d'une humble famille, il reçut au baptême les noms de Michel-Baptiste. Il se maria par obéissance ; devenu veuf seize mois après son union, il prit l'habit de Franciscain le 14 juillet 1640 à Escornalbon. Simple frère convers, il exerça partout où il fut un puissant apostolat dont les succès n'amoindrirent jamais son humilité. La simple explication du catéchisme qu'il faisait aux enfants lui ménageait des extases qui

révélaient ainsi à son jeune auditoire les merveilles de la foi dont il venait de leur parler. Venu à Rome, il y refusa le sacerdoce qu'on voulait lui conférer, mais il demanda qu'on lui permît de fonder des maisons de retraite pour ses frères en religion qui, à certaines heures, voudraient une solitude plus complète pour se refaire l'âme. Grâce à l'intervention du cardinal François Barberini, il obtint une audience d'Alexandre VII pour lui manifester ses désirs. Le premier essai de son œuvre se fit à Sainte-Marie-de-Grâces, en Sabine. Pour l'amener à réussir dans son entreprise au sein même de Rome, Dieu lui donna sa puissance dont il usa à l'égard du prince Barberini qu'il guérit. Ce prodige fit évanouir tous les obstacles qu'on lui suscitait. La Polveria, que les chevaliers de Malte possédaient au Palatin, lui fut concédée par Clément X, le 26 mai 1671. Il y construisit le couvent qui porte encore son nom, remplissant lui-même le rôle de maçon. En mettant de sa sueur dans les pierres, il les cimentait de sa sainteté. Mort en 1684, ses vertus furent étudiées, examinées en 1775 et approuvées ; les miracles par lesquels Dieu est intervenu dans l'affirmation de la sainteté de son serviteur ne furent reconnus qu'en ces derniers temps. Le jour même de la Sainte-Trinité, l'Eglise rendit gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit, de s'être servis encore une fois des humbles pour faire des merveilles ici-bas.

***

La *Difesa* de Venise, à laquelle les rapports intimes de son directeur avec l'ancien patriarche et cardinal Sarto donnent aujourd'hui une autorité particulière, s'occupe de nouveau, ces jours-ci, des démocrates chrétiens.

Le modernisme, dit-elle, est encore en ébullition dans le camp politico-social ; il affiche le désir de former un parti catholique au Parlement ; il réclame que Pie X parle et donne des instructions précises.

Est-ce que, par hasard, le Pape n'a pas parlé clairement du devoir qui incombe aux catholiques en principe et dans les cas particuliers ? Toute cette excitation des modernistes est donc tendancieuse. Ils accusent en quelque manière Pie X de rester muet, parce qu'il n'ouvre pas la bouche suivant leur désir et leurs aspirations intempestives. Ceux qui ne sont pas disposés à entendre les paroles nécessaires et opportunes et qui n'ont pas l'esprit porté à l'obéissance trouvent toujours matière à discussion, incapables qu'ils sont de supporter un frein ou une discipline quelconque.

Dans un article intitulé : *Disparaître pour ne point se soumettre*, l'*Osservatore Romano* a vigoureusement flagellé ces chrétiens *modernistes*, qui ne veulent se constituer en ligue ou en syndicat de prétendue démocratie chrétienne, que pour mieux résister aux conseils, aux ordres de la papauté, en s'attribuant à eux-mêmes la souveraine sagesse dans la direction à donner à l'Eglise.

Ils parlent, continue le même journal, comme le font les anti-cléricaux, reprochant à l'Eglise de s'immobiliser dans l'inertie, et de se refuser aux élans du souffle moderne. Ce souffle de la vie moderne que l'on sent s'élever de partout est-il autre chose qu'un vent de rébellion contre les pratiques qu'impose la loi, contre la loi elle-même, que l'on ne veut moderniser que pour lui faire légitimer les passions? Le modernisme est ainsi fait que l'obéissance, la discipline ne lui paraissent pas choses nécessaires. Les modernistes craignent que ce qui est vertu hier soit aujourd'hui abaissement de l'intelligence et faiblesse de volonté. *I più dei modernisti hanno paura che sia presa per viltà d'intelletto e per fiacchezza di volontà.*

Et ce ne sont point là des exagérations de la *Difesa* et de l'*Osservatore*, quand on voit don Murri se retirer de la lutte, parce que le pape a essayé de discipliner son zèle dans les questions sociales, quand on lit des ordres du jour tels que celui-ci :

Les démocrates chrétiens, considérant que le cléricalisme continue à poursuivre de ses persécutions la démocratie chrétienne dans toute l'Italie, après avoir bénéficié de son activité et de ses succès, applaudit aux décisions de la section romaine de se montrer intransigeante dans ses refus de coopérer désormais à la propagande et à l'action de toutes les sociétés catholiques, politiques et économiques.

Rien ne prouve mieux que jamais le libéralisme ne fut un loyal serviteur de la cause catholique.

***

En sa qualité de Cardinal Vicaire de Rome, le cardinal Respighi, par une ordonnance officielle, a condamné *La Question Biblique au XXe siècle*, que M. Houtin allait faire imprimer à Rome, défendant à tout imprimeur du diocèse de Rome d'accepter d'en faire l'impression, à tout libraire d'en vendre le livre, s'il paraissait, à tout diocésain de le lire, et en faisant un tel ordre que sa violation constituerait un péché mortel. Malgré ses idées si indépendantes, M. l'abbé Houtin n'a point transgressé l'ordonnance diocésaine du cardinal Respighi, dont l'acte si ferme a été la réponse à la témérité de l'auteur qui, pour mieux abriter ses erreurs, venait demander à Rome de les couvrir de son nom. Pour qui ne connaît pas les ouvrages de M. l'abbé Houtin, il lui suffira de savoir qu'ils sont fort loués par l'ex-père Hyacinthe, M. Loyson, pour être fixé sur leur orthodoxie.

Monsieur Houtin, dit M. Loyson, est un brave qui ne livre pas sa conscience et qui porte l'amour de la vérité jusqu'à la mettre au-dessus de ses intérêts personnels. Il a publié deux livres remarquables : *L'Américanisme* et *La Question Biblique au XIXe siècle.* Ces deux livres ne traitaient pas de questions théologiques, mais simplement d'histoire; d'histoire contemporaine, la plus difficile et la plus nécessaire de toutes. Ils n'avaient qu'un tort, celui d'une exactitude aussi renseignée qu'impartiale. Ils ont été prohibés par Rome. Il n'en pouvait être autrement, mais l'auteur non plus ne

pouvait les renier, sans renier la vérité elle même, et c'est pourquoi il a gardé le silence devant cette condamnation ; et persévérant dans le labeur et dans la dignité d'une vie sans ambition, mais non pas sans fierté, il nous donne la suite de ses études : *La Question Biblique au XXe Siècle.*

.....

Si je juge de M. Loisy et de M. Houtin par leurs derniers écrits et par leurs dernières démarches, poursuit M. Loyson, il y a entre les deux amis cette différence que l'un hésite à engager la lutte devant laquelle l'autre ne recule point, et si j'osais deviner leurs sentiments intimes ; je dirais que l'un, M. Loisy, espère encore, tandis que l'autre, M. Houtin, n'espère plus ou espère bien peu. Tous les deux sont aussi loyaux, mais non pas également logiques. Les conflits qui se préparent, conclut M. Loyson, terribles en eux-mêmes, seront consolants dans leurs résultats. En cherchant à lire dans les lignes plus hardies, mais toujours prudentes, de la *Question biblique*, j'ai cru deviner quelque chose du travail qui s'opère dans les consciences, dans celles des prêtres, en particulier, et je me suis souvenu des paroles d'un homme qui ne fut malheureusement pas un croyant, mais qui fut quelquefois un prophète, Ernest Renan : « L'horizon du catholicisme, aujourd'hui si fermé, pourra s'ouvrir et laisser entrevoir des profondeurs inconnues. »

Ces seules paroles du Carme défroqué justifieraient à elles seules les sévérités de l'Eglise contre les ouvrages de MM. Loisy et Houtin, s'il n'y avait pas, hélas ! tant d'autres motifs de les condamner.

***

Ce serait une étrange erreur de croire que les condamnations de l'Eglise laissent totalement indifférents ceux qui, ne pratiquant pas, s'efforcent de vivre en dehors de son influence. C'est là une preuve du caractère divin attaché à tout acte solennel de l'Eglise, de ne pouvoir se manifester sans qu'il provoque des colères dans les consciences prétendues affranchies par la libre-pensée. Un livre intitulé *Il Santo* sortait naguère de la plume éminemment littéraire de M. Fogazzaro. A la séduction du style s'ajoutait la hardiesse d'un plan de réformes dans l'Eglise que semblent réclamer à la fois son idéal et la nécessité de s'adapter aux exigences modernes. Ce fut ce qui détermina le succès de l'ouvrage. Il eut ses traductions dans les principales langues et ses éloges multipliés. Rome ne pensa pas comme tout le monde et condamna l'œuvre de Fogazzaro, dont la soumission au jugement qui le frappait fut aussi empressée que complète. Ce bel acte de discipline chrétienne provoqua une explosion d'injures contre Fogazzaro. Les adulateurs de la veille devinrent les insulteurs du lendemain. Dans les universités, les étudiants s'assemblèrent pour protester contre l'avilissement de l'esprit de l'auteur qui reconnaissait la suprématie de l'Eglise et se soumettait à ses jugements ; à la Chambre, un député interpella le gouvernement pour savoir s'il tolérerait que dans le conseil supérieur de l'Instruction publique, (Fogazzaro en est membre), continuât à siéger un homme qui

avait encore la faiblesse de s'incliner devant les décisions de la cour romaine ; partout on essaya d'organiser comme une sorte de plébiscite de blâme contre l'auteur du *Santo*. Fogazzaro, fort de sa conscience, tint courageusement tête à l'orage, en affirmant le droit qu'il avait de proclamer sa foi à sa manière, en désavouant lui-même et chez lui ce que Rome avait désavoué ; et il refusa de céder aux injonctions de ceux qui voulaient lui imposer sa démission de membre de l'Instruction publique. Le gouvernement, d'autre part, défendit l'indépendance de la conscience, en affirmant en plein Parlement qu'il n'avait rien à faire contre un auteur qui, dans la plénitude de sa liberté, mettait sa conduite en harmonie avec sa foi.

Ces incidents sont une nouvelle preuve, a dit un député à la tribune italienne, de l'intolérance tyrannique que professent ceux qui se proclament les paladins de la liberté et qui veulent substituer à la douce et filiale obéissance aux lois de l'Eglise la servitude de la conscience aux sectes secrètes.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

Regis Clairval.—*Baal au XXe siècle ; naturalisme, humanisme, satanisme.* Emm. Vitte, 3, place Bellecour, Lyon.

L'auteur, appuyé sur des témoignages irrécusables, nous présente la nature et la génèse des doctrines maçonniques. C'est, en abrégé, la somme théologique de la secte, vaste encyclopédie de l'erreur, où, à côté des mystères obscènes ou absurdes du paganisme et de la Kabbale, nous voyons un résumé de toutes les hérésies, avec, en plus, une parodie sacrilège du culte catholique, le tout aboutissant logiquement à l'adoration de la « Bête ».

H. C.

A NOS ABONNÉS.

Prière de remarquer que, depuis quelques mois, nous avons augmenté de plusieurs pages chaque livraison de la *Nouvelle-France*. La livraison présente compte 56 pages au lieu de 48. Si donc, pour une bonne raison, quelque numéro prochain comptait quelques pages de moins, il n'y aurait pas lieu de s'en plaindre.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V AOUT 1906 N° 8

L'AME HUMAINE ET L'AME ANIMALE

(Premier article)

I

La *Nouvelle-France* a bien voulu accueillir, en décembre 1904, juillet et novembre 1905, quelques considérations que nous lui avions présentées en matière de psychologie animale. Ceux des lecteurs de ce recueil qui en auraient gardé le souvenir, n'ont peut-être pas oublié le cas de ce savant anglais, sir John Lubbock, qui, sous l'empire de ce préjugé que les bêtes sont douées, bien qu'à un moindre degré, d'une intelligence de même nature que celle de l'homme, essaya d'apprendre à lire à son chien.

Après de nombreux mois de patients exercices, on se le rappelle, le savant anglais parvint bien à faire reconnaître par le docile animal différents cartons sur lesquels étaient dessinés en gros caractères certains chiffres et certains mots ; mais, *à sa grande surprise*, avoue-t-il, non sans quelque naïveté, il ne put parvenir à faire comprendre au chien ce que signifiaient les lignes différemment dessinées sur les cartons, n'obtint donc aucun succès, n'ayant pu en aucune façon — ce sont ses propres paroles — faire comprendre à VAN (le nom du chien), ce qu'il attendait de lui.

Le résultat était cependant facile à prévoir. Tant que sir John Lubbock n'était pas sorti des procédés de dressage, il avait pu obtenir, non sans peine il est vrai, quelque résultat. L'animal avait fini par graver dans son cerveau l'image des lettres ou des chiffres dessinés sur les cartons, discernant par suite les différences de tracé des uns et des autres ; mais tout cela ne comporte aucun élément intellectuel, l'imagination est ici seule en jeu. Où l'intervention de l'intelligence eût été nécessaire, c'eût été précisément pour comprendre le sens de ces caractères et de ces chiffres mis incessamment sous les yeux de l'animal ; et c'est justement sur ce point que, « à sa grande surprise, » le noble baronnet échoua complètement.

C'est que, en effet, les animaux n'ont pas reçu en partage l'intelligence ; leur âme, toute sensitive, n'a pour attributs que des instincts nombreux et très variés, des appétits en rapport avec la conformation de leurs organes, la fonction qu'ils ont à remplir dans l'harmonie générale, et enfin la connaissance concrète et individuelle, *hic et nunc*, de tout ce qui peut être représenté par les images. N'ayant pas l'intelligence, ils ne peuvent pas avoir la notion de bien et de mal, et n'agissent pas librement, mais par déterminisme.

Quand on met en avant des actes d'animaux simulant l'intelligence, bien que toujours explicables sans elle, on omet de signaler parallèlement les actes de stupidité que l'on constate sans cesse chez eux. Nous en avons cité plusieurs exemples en novembre 1905. Qu'on nous permette d'en exposer encore un qui paraît assez caractéristique. Dans certaines parties de l'Amérique on prend vivants les dindons sauvages d'une façon qui ne manque pas d'originalité. Au sein d'une plaine ou d'une clairière, on entoure d'une palissade une enceinte d'une certaine étendue, sur laquelle on a soin de répandre une assez grande quantité de grains de maïs.

Au milieu de l'enceinte, on creuse un petit souterrain descendant d'abord en pente douce, puis remontant de même, de

manière à regagner le ciel ouvert en dehors de l'enceinte ; le souterrain et ses abords, à l'extérieur de l'enceinte, sont également parsemés de grains de maïs formant ainsi appât pour les dindons. Ceux-ci ne tardent pas à arriver, picotent les grains autour de l'ouverture du souterrain, puis dans celui-ci : arrivés au point où le sentier remonte, ils aperçoivent le jour par l'autre ouverture et, par là guidés, arrivent ainsi dans l'intérieur de l'enceinte palissadée. Là, ils continuent à faire frairie avec le maïs généreusement répandu dans la dite enceinte. Le maïs épuisé, ils voudraient bien s'en aller : ils se buttent contre les barreaux, passent la tête au dehors, se reprennent maintes et maintes fois à se heurter contre la clôture. Il leur serait infiniment facile de refaire à rebours le chemin qu'ils ont fait pour entrer et de recouvrer ainsi leur liberté ; ils n'y songent même pas et se laissent sottement prendre par le perfide chasseur qui leur à tendu le piège.

Nous avons vu plusieurs autres exemples de ces cas de stupidité, ceux-ci observés chez les insectes par le célèbre entomologiste de Vaucluse, Henri Fabre ; nous n'y reviendrons pas.

II

Revenons à la tentative infructueuse d'éducation intellectuelle tentée sur son chien par le baronnet, sir John Lubbock. Ce qui lui avait suggéré cette idée baroque, c'était le résultat merveilleux obtenu à Boston, Etat du Massachusetts, par le Dr Samuel G. Howe, directeur d'un asile d'aveugles. Il avait recueilli, à l'âge de 8 ans, une malheureuse enfant, Laura Bridgman, devenue, dès l'âge de deux ans, sourde et aveugle à la suite d'une maladie et ayant perdu jusqu'aux sens du goût et de l'odorat. Le sens du toucher, le seul qui lui restât, lui avait servi, dès qu'elle avait pu se tenir sur ses jambes, à explorer sa chambre, puis la maison, puis les personnes de son entourage ; encore fallait-il qu'on la poussât ou la tirât pour l'inciter à marcher. C'est en cet état qu'elle fut reçue, en 1837, dans l'asile d'aveugles dont nous venons de parler. Peu à peu, à force de

patience et de soins, on parvint à ouvrir son intelligence ; on lui apprit à lire au moyen de cartes appliquées sur chaque objet et portant en relief le nom de l'objet. L'alphabet digital des sourds-muets lui fut ensuite enseigné, ce qui lui permit de se livrer à de fructueuses lectures et de s'initier aux notions abstraites et religieuses les plus essentielles.

Et voilà comment sir John Lubbock, en présence d'un si merveilleux résultat, conçut l'idée bien peu pratique de développer les facultés intellectuelles chez son chien.

Quelle différence, cependant, en l'ordre matériel, en faveur du chien ! Aucun de ses sens ne lui manquait. Pas n'était besoin d'appliquer les objets sur son corps pour les lui faire discerner ; sa vue, son ouïe, son odorat étaient irréprochables ; et le sens du goût, chez lui, était pour son éducateur un puissant moyen d'action. Mais comment inculquer quoi que ce soit à une malheureuse enfant privée, dès le plus bas âge, de tous ses sens sauf le toucher ? En 1749, Diderot publiait une *Lettre sur les aveugles* dans laquelle il estimait insoluble la solution d'un tel problème qui n'eût pas été indigne de mettre en œuvre les talents réunis des Newton, des Descartes, des Locke et des Leibnitz. Un démenti avait été donné, cependant, un demi-siècle plus tard, à cette prétendue impossibilité, par Dugald-Stewart. Le philosophe écossais présentait, en 1812, à l'Académie royale d'Edimbourg, un remarquable mémoire concernant un jeune garçon, James Mitchel, né en 1795, sourd et à peu près aveugle, et qui, au contact et par les soins de sa famille, principalement d'une de ses sœurs, avait pu arriver aux connaissances usuelles les plus importantes et vivre à peu près de la vie commune.

Quel contraste, s'écriait le chef de l'école écossaise, le jeune Mitchel, ainsi isolé du monde extérieur, ne présente-t-il pas avec les animaux les plus intelligents, quoique ceux-ci soient entourés de tous les arts de l'homme civilisé et en possession de toutes leurs facultés perceptives extérieures ! James Mitchel avait donc la capacité d'entretenir un commerce avec d'autres êtres raisonnables. Jusqu'à quel point la culture de ses facultés intellectuelles aurait pu être poussée par l'extension de ces rudiments de langage,

c'est ce qu'il est difficile de conjecturer..... Quelle précieuse occasion perdue d'enrichir l'histoire de l'esprit humain ! [1]

C'est à tort que le grand psychologue d'Edimbourg déplorait cette « occasion perdue ». Nous avons vu plus haut le cas, assurément des plus remarquables, de Laura Bridgman. Celui de Marthe Obrecht, dont nous allons parler, ne l'est pas moins.

Née en 1865, et devenue sourde et aveugle à l'âge de 5 ans, Marthe Obrecht fut confiée en 1875 aux Sœurs de la Sagesse qui dirigeaient l'établissement de sourdes-muettes de Notre-Dame de Larnay, à Poitiers. Son état était alors des plus misérables : c'était

comme une masse inerte, ne possédant aucun moyen de communication avec ses semblables, n'ayant pour traduire ses sentiments qu'un cri et un mouvement du corps, cri et mouvement toujours en rapport avec ses impressions.

Ainsi s'exprimait la sœur Sainte-Médulle, plus spécialement chargée de Marthe, dans une lettre adressée à l'abbé Duilhé de Saint-Projet. Le premier résultat à obtenir était de procurer à la pauvre enfant un moyen de faire connaître ses pensées et ses désirs.

Dans ce but, poursuit l'éducatrice de la petite Obrecht, nous lui faisions toucher tous les objets sensibles, en faisant sur elle le signe en usage chez les sourds-muets pour désigner chaque objet. *Presque aussitôt elle a établi le rapport qui existe entre l'objet et la chose* [2].

Ce dernier passage est de la plus haute importance ; aussi l'avons-nous souligné. Se représente-t-on quelle extraordinaire opération a dû se produire dans l'esprit de cette enfant qui n'avait avec le monde extérieur d'autre communication que celle du

1 — Cité par l'abbé Duilhé de Saint-Projet, dans les quatre éditions de son *Apologie scientifique de la foi chrétienne* ; cf. également *Une âme en prison*, par Louis Arnould.

2 — Lettre de Sœur Sainte-Médulle à l'abbé Duilhé de Saint-Projet, publiée dans son *Apologie scientifique*.

toucher ? Comment a-t-elle pu associer le signe imprimé sur son bras ou sur sa main avec l'objet cause de cette impression, et déterminer ainsi le rapport existant entre le signe et l'objet ? Ce fut un premier pas, mais un pas considérable. L'enfant ne tarda pas à étendre plus loin le cercle de ses conceptions ; et quand elle désirait un objet, elle s'empressait d'effectuer le signe correspondant.

Mais, jusque-là, il ne s'était agi que de choses et objets matériels. Comment amener la pauvre petite à la conception des choses abstraites et purement intellectuelles ? On y parvint cependant, et dans une mesure assez large pour avoir pu, dès la fin de la deuxième année de son éducation, lui donner l'idée de Dieu Auteur et Créateur de toutes choses et celle de ses attributs ; et ce fut pour elle une révélation qui la jeta dans une admiration profonde. Ce point acquis, le développement de la doctrine chrétienne, du dogme et de la morale fut accueilli sans difficulté et même avec empressement par Marthe Obrecht. Elle fut plus tard initiée au langage dactylologique des sourds-muets ; puis elle apprit à lire les livres imprimés en relief pour les aveugles et à écrire elle-même en se servant du même système de pointage. La composition et l'orthographe des mots lui avaient été enseignées au moyen de la dactylologie ; la mimique servit à lui apprendre la construction des phrases, la manière d'écrire ou de s'exprimer en bon français.

Quand je suis venue ici pour m'instruire, écrivait-elle à Sœur Sainte-Médulle, j'étais seule, je ne pensais à rien, je ne comprenais rien..... Depuis deux ans j'ai voulu apprendre à écrire comme les voyantes ; j'écris bien un peu..... Maintenant je suis heureuse de bien comprendre tout.

J'étais seule, je ne pensais rien, je ne comprenais rien.... Maintenant je suis heureuse de bien comprendre tout ! — Quel contraste, quelle merveilleuse antithèse ! Quelle admirable accession à la lumière de l'esprit, d'une âme enfouie dans les insondables ténèbres d'un corps privé de ses sens ?

L'histoire de la philosophie considérée comme étude et observation de l'esprit humain, conclut l'abbé Duilhé de Saint-Prujet, offre peu de faits comparables à ceux qui viennent d'être exposés [1].

Laura Bridgman et Marthe Obrecht avaient perdu la vue et l'ouïe, la première à l'âge de 2 ans, la seconde à 5 ans. Nous allons maintenant faire connaissance avec Marie Heurtin, *née aveugle et sourde* le 13 avril 1885, à Verton (Loire Inférieure) [2]. Elle avait dix ans et sa physionomie toute bestiale semblait celle d'une brute. Son père, modeste tonnelier, et sa mère la poussaient devant eux, comme un être dénué de raison. On avait refusé de la recevoir ou de la garder dans les asiles d'aveugles parce qu'elle était sourde-muette, et dans les asiles de sourdes-muettes parce qu'elle était aveugle. Ne soupçonnant un monde extérieur à elle que par le toucher, elle s'exaspérait de ne pouvoir l'atteindre autrement et se livrait par moments à de véritables accès de rage. D'aucuns, la croyant idiote, conseillaient de la mettre dans un asile d'aliénés.

Enfin les Sœurs de la Sagesse consentirent, en 1895, à se charger de cet être disgracié qui paraissait moins une fillette de dix ans qu'un monstre furieux. La Sœur Sainte-Marguerite, élève de Sœur Sainte-Médulle morte l'année précédente, fut chargée, avec l'aide de Marthe Obrecht, restée dans l'établissement et qui avait, comme on vient de le voir, si bien profité des leçons de son éducatrice, d'ouvrir l'accès du dehors à l'âme emprisonnée du petit monstre humain. Ses débuts furent particulièrement pénibles : l'enfant, pour ainsi dire, ne décolérait pas. Cependant Sœur Sainte-Marguerite, ayant remarqué que Marie Heurtin affectionnait particulièrement un petit couteau de poche apporté de chez elle, un jour le lui prit. L'enfant se fâcha. Le couteau lui fut

1 — *Loc. cit.*

2 — Cf. Louis Arnould, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française : — *Une âme en prison, Histoire de l'éducation d'une aveugle sourde-muette de naissance et ses sœurs des deux mondes.* — Paris, Oudin.

rendu aussitôt, mais en même temps l'éducatrice lui mit les mains l'une sur l'autre, l'une coupant l'autre ; puis le couteau lui fut repris : mais alors, tout en témoignant sa colère, Marie fit d'elle-même le signe qu'emploient les sourds-muets pour désigner un couteau, et l'objet lui fut définitivement rendu. Le premier pas était fait : l'enfant, dit M. Louis Arnould, avait compris qu'il y avait un rapport entre le signe et l'objet.

Je ne décrirai pas ici la suite des moyens employés avec une patience infinie, en suivant cette voie, pour initier et familiariser la pauvre infirme avec les objets et actes usuels de la vie matérielle.

Il fallut ensuite passer aux choses abstraites. On lui donna l'idée de grandeur en lui faisant palper deux de ses compagnes, l'une grande, l'autre petite, l'idée de richesse et de pauvreté, par un procédé analogue sur un mendiant dégueuillé et une personne bien mise ; l'idée de vieillesse en lui faisant promener ses doigts sur le visage d'une sourde-muette âgée de 82 ans. Le fait de la mort lui ayant été expliqué à l'occasion d'une religieuse qu'elle aimait beaucoup et qui venait de succomber, l'enfant s'empressa de se rendre auprès du corps dont, tout émue, elle compara le froid cadavérique à de la glace.

Et ainsi, lentement, graduellement, se faisait l'initiation de Marie Heurtin non seulement au monde matériel et concret, mais au monde intellectuel, au monde des idées. Arrivée à ce degré, elle put être catéchisée et recevoir la notion de Dieu et de ses attributs, puis celle des dogmes, et enfin toute la doctrine chrétienne. Quant elle fut admise à la première communion, ses examinateurs furent émerveillés de sa connaissance de la religion et de la joie débordante qui se réflétait sur sa physionomie.

L'enseignement de la lecture et de l'écriture vint ensuite, et c'est là surtout que fut précieux le concours de Marthe Obrecht depuis longtemps familiarisée avec tout cela. Après quelques années de soins assidus, Marie Heurtin connaissait et pratiquait couramment le langage mimique, la dactylologie, deux systèmes

de lecture et écriture des aveugles (Braille et Ballu), et, chose plus surprenante encore, l'écriture cursive et le langage vocal. Il s'agissait ensuite de lui apprendre l'emploi de la machine à écrire et à jouer aux dominos, ce qui a été réalisé sans grande difficulté.

Bientôt l'histoire sainte et l'histoire de l'Eglise qu'elle étudia avec ardeur n'eurent plus rien d'ignoré par elle. Enfin, dès 1903, Marie Heurtin est en possession d'une instruction générale soignée en même temps que de toutes les connaissances spéciales à son misérable état. Bien plus, cette enfant qui semblait, au début, n'être qu'une brute violente, est devenue la douceur même et témoigne des plus touchantes qualités du cœur.

Parlerons-nous de Miss Hellen Keller ? Cette pauvre Américaine de l'Alabama, née en juin 1880, devint sourde et aveugle à l'âge de 19 mois. Elevée dans l'établissement même ou avait été Laura Bridgman, elle fut bientôt prise d'une telle ardeur d'émulation qu'elle tint à honneur d'égaler, sinon même de primer, ses compagnes moins mal partagées qu'elle. Finalement elle est parvenue à un degré de culture assez élevé pour écrire et publier en un style élégant, parfois même prétentieux, ses mémoires, lesquels ont été traduits en français ! [1]

Pour être plus saillants, les trois exemples de Laura Bridgman, Marthe Obrecht et Hellen Keller, sont bien loin d'être les seuls. De 1832 à 1897, on ne compte pas moins, dans les diverses parties du monde, de cinquante-trois aveugles-sourds-muets, dont six de naissance, les autres affligés de ces infirmités dès le plus bas âge et que des soins dévoués ont amenés à la connaissance et du monde extérieur et des idées abstraites et métaphysiques [2].

---

1 — Sous ce titre : *Histoire de ma vie : sourde, muette, aveugle.* Traduit de l'anglais par A. Huzard. — Cf. dans la Rev. quest. Scient., janvier 1905 : *Les Sourds-Aveugles,* par M. G. Lechalan. — Voir aussi le *Catologue méthodique des Sourds-muets-aveugles* qui figure à la suite de la monographie de Marie Heurtin, par M. Louis Arnould, §29.

2 — Il est remarquable que sur ce nombre près des deux tiers comprend des femmes. Un peu plus du tiers seulement comprend des hommes.

III

Quel dresseur, quel éducateur, eût-il affaire au plus « intelligent » des animaux, fût-il chien, fourmi, singe ou éléphant, obtiendra jamais un résultat, je ne dirai pas semblable ou analogue, mais seulement très lointainement comparable avec le moindre de nos sourds-muets-aveugles, même avec James Mitchel, dont le développement intellectuel avait été poussé beaucoup moins loin que celui de Marthe Obrecht ou de Marie Heurtin?

Encore une fois c'est que, en aucun animal, si élevé soit-il dans l'échelle zoologique, il n'existe une âme véritablement intelligente, rationnelle, spirituelle. L'âme animale est exclusivement sensitive ou sensible. A ce titre elle peut être, et en fait elle est souvent ardente, passionnée et donne quelquefois des exemples admirables d'attachement, de fidélité et de dévouement, ou, au contraire, des traits caractérisés de jalousie, de haine ou de vengeance.

On nous cite, par exemple, mais comme preuve de l' « esprit » des éléphants, la ténacité de leur rancune ou de leur reconnaissance, et l'on donne à l'appui plusieurs anecdotes assurément fort intéressantes, mais qui ne concernent que la sensibilité et les associations d'images qui l'accompagnent. Romanes prétend qu'un chat donna une grande preuve d'intelligence parce que, brûlé par quelques gouttes de pétrole enflammé tombées sur sa fourrure, il alla aussitôt se précipiter dans une pièce d'eau située à quelque distance. Nullement; mais ce chat, comme tous les chats, sait pratiquement que l'eau est froide : se sentant brûlé, il va à l'eau froide d'instinct, comme d'instinct je retire ma main qui a touché par hasard un objet brûlant. Feu le regretté marquis de Nadaillac, dans son plaidoyer du *Correspondant* pour l' « intelligence » des animaux [1], nous parle de la férocité des

1 — *Intelligence et instinct*, par le Mis de Nadaillac, dans le *Correspondant* des 10 et 25 décembre 1891, 10 janvier 1892.

chiens, dans la chasse à courre, contre le gibier abattu ; de la lâcheté des chiens sauvages qui n'attaquent que quand ils sont en bande ; des bons procédés du chien de maison. Ici, il est bon de citer :

Je vois mon chien accourir quand je l'appelle, me caresser quand je le flatte, m'obéir quand je lui commande, trembler quand je le menace, donner toutes les marques extérieures de la joie, de la tristesse, de la douleur, de la crainte, du désir, de l'amour, de la haine, de la vengeance ; il est difficile de ne pas conclure que ce chien a en lui, acquis ou innés, tous ces sentiments.

Ainsi parlait, dans sa conviction de l'existence de l'*intellect* chez les bêtes, un spécialiste doublé d'un excellent catholique.

C'eût été le cas de lui répondre comme Despréaux :

Eh ! que dis-je autre chose !

Incontestablement, il est impossible de ne pas conclure, avec le regretté marquis de Nadaillac, « que ce chien avait en lui, acquis ou innés, tous ces *sentiments.* » Mais précisément, des *sentiments* et avec eux des passions, des appétits, ne sont à aucun point de vue, malgré la haute autorité de Descartes, des faits intellectuels. Ce fut une des erreurs du grand penseur tourangeau, de confondre les phénomènes de la sensibilité avec ceux de la pensée. Il en tirait—ou mieux son école après lui,—en a tiré cette conclusion insoutenable que la bête n'est qu'une machine. Fontenelle, Lafontaine et Madame de Sévigné, ont spirituellement fait justice de cette énormité. Avec autant de logique, mais en sens opposé, d'autres concluent que l'animal est un être qui pense et qui raisonne. Mais les pauvres bêtes

N'ont mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

JEAN D'ESTIENNE.

LES AMÉRICANISTES

(Suite et fin)

La prospérité matérielle, dont les Etats-Unis sont justement fiers, peut devenir un danger pour les libertés publiques. A première vue, cette assertion paraît paradoxale ; à la réflexion, on en saisit la justesse, que l'expérience confirme. La prospérité matérielle développe chez les nations le goût des jouissances de même ordre, jouissances inférieures dans lesquelles les facultés nobles s'atrophient, l'idée du droit s'obscurcit, l'énergie pour le défendre, ou le revendiquer quand il est perdu, diminue ; les nations à table, occupées à manger et à boire, pardonnent tout à leurs maîtres, même le vol des libertés publiques, satisfaites des jouissances que la prospérité matérielle leur procure.

La jouissance engendre la corruption : la corruption est un autre péril pour les libertés publiques. Les écrivains que nous avons consultés dans cette étude nous ont tracé de l'état des mœurs dans les Etats-Unis des tableaux peu rassurants ; ils n'étaient pas poussés au noir par esprit de système : ils étaient composés avec des chiffres. Mais la corruption des mœurs engendre des désordres qui mettent en péril l'ordre public lui-même, ce qui rend nécessaire l'intervention de l'autorité. Les abus de la presse, la licence des théâtres, les scandales du libertinage, les débauches de l'art, les violences des clubs, les chocs à main armée dans les grèves, les attentats à la propriété, l'insécurité des personnes, etc., provoquent des lois de répression et les charges des gendarmes. Or, plus les interventions de l'autorité publique se multiplient, plus les libertés diminuent. Le mot de Montesquieu est à moitié vrai : « Si les monarchies vivent d'honneur, les républiques vivent de vertu. » On n'admet pas que l'honneur sans vertu suffise aux monarchies, mais qu'elles pourraient s'en passer ; elle serait indispensable aux républiques, parce que la vertu est le frein de la liberté ; la corruption fait des esclaves parce qu'elle

enfante des tyrans. Ainsi finissent les nations les plus fières, qui ont livré vingt combats pour conquérir et garder leurs libertés, et qui, devenues vieilles, abdiquent lâchement et se couchent aux pieds d'un César victorieux.

Aux Etats-Unis la corruption se répand par l'effet du développement de l'industrie, qui draîne les campagnes, et attire autour des grandes usines, au sein de métropoles vastes comme certaines petites républiques, des masses qui fermentent comme des raisins foulés dans les cuves. La corruption à la houille est une corruption accélérée comme tous les mouvements engendrés par la vapeur. Pour prévenir la décomposition des mœurs, les influences religieuses et morales devraient s'exercer parfois dans les couches profondes des classes ouvrières ; mais il est prouvé par des chiffres — comme nous le dirons plus loin — que ces influences n'atteignent que la plus petite portion des populations dans ce pays trop vanté. Dans ces conditions, la force brutale sera le seul frein capable de contenir dans l'ordre ces populations dévergondées, livrées à toutes les excitations des passions, qui n'ont plus que des instincts aveugles et des appétits sauvages, revenues à la barbarie par la civilisation même, indignes de la liberté, et mûres pour la servitude. Il n'est pas vrai que l'humanité ait commencé par l'état bestial ; mais il est certain que c'est par là qu'elle finit trop souvent. On dira peut-être que les choses ne vont ni autrement ni mieux dans les vieux continents. Nous en convenons : les mêmes causes produisent partout les mêmes effets : l'émigration des campagnes vers les villes, l'industrialisme, l'indifférence religieuse, le relâchement des mœurs privées et publiques inquiètent les sociologues et troublent les hommes d'Etat. Mais nous nous adressons ici aux américanistes, et nous leur disons que puisqu'ils sont hantés par l'idéal américain, et qu'ils le donnent comme exemplaire à toute la terre, leur exemplaire devrait être au-dessus des misères que nous déplorons chez nous, pour être recevable et provoquer notre émulation. Mais les américanistes nous font faillite.

Nous avons dit plus haut que c'est le gouvernement local qui assure les libertés publiques aux Etats-Unis. Un mal interne, déjà très sensible et qui ira progressant, menace ces libertés : c'est la centralisation. Les empiètements du pouvoir fédéral ont été énumérés et consciencieusement décrits par les écrivains qui ont parcouru les Etats-Unis : ce travail d'assimilation, disons d'absorption, ne s'arrêtera pas. Une des raisons qu'on peut en rendre, c'est qu'à mesure que la République s'étend en surface, il est nécessaire de fortifier le pouvoir central. Si à l'extension territoriale — dont on peut diminuer les périls par les chemins de fer et les télégraphes — vient s'ajouter une extension de races hétérogènes, entre lesquelles il y a des ferments de discorde qui menacent l'unité nationale, il sera difficile de refuser au pouvoir central les droits qu'il réclamera pour remplir sa fonction sociale, et qu'il prendra si on les lui refuse.

De Maistre a écrit qu'une grande république indivisible est impossible.

Il vaudrait mieux faire cette autre question : *La République peut-elle exister ?* On le suppose ; mais c'est aller trop vite, et la *Question préalable* semble très fondée ; car la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville peuvent sans doute avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer d'expérience ; mais l'expérience qui décide toutes les questions, en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie 1.

La République des Etats-Unis ne donne-t-elle pas un démenti à cette doctrine ? On ne doit pas se hâter de condamner le grand écrivain : sous des formes d'apparence paradoxale, son idée est plus près de la vérité qu'on ne pense ; mais il faut en saisir le sens.

D'abord il semble admettre, au moins implicitement, qu'une

1 — *Considérations sur la France*, chap. IV.

petite république est plus possible ou moins impossible, puisqu'il n'en condamne qu'une *grande*. Il est, en effet, plus facile de gouverner la république suisse ou celle de Saint-Marin, ou celle de la vallée d'Aran que la république des Etats-Unis avec 70 millions de citoyens répandus de la Nouvelle-Orléans à San Francisco. Il ne se place pas devant une république fédérative, divisée en plusieurs Etats, puisqu'il s'agit d'une république *une et indivisible*, telle qu'était la République française, qui était l'objet de son ouvrage. Enfin il suppose cette république *libre*, c'est-à-dire en possession des larges libertés que ce régime a coutume d'octroyer, et qui expliquent les préférences que d'aucuns lui accordent. Dans ces conditions, une république *grande*, *une* et *indivisible* et *libre* a peu de chances du durer : le « paradoxe » de de Maistre se rapproche singulièrement de la vérité. L'histoire fournit peu d'exemples d'un pareil gouvernement : les républiques de l'antiquité et celles du moyen-âge étaient petites ou fédératives, ou despotiques. Les États-Unis, seuls, dans les temps modernes, paraissent une objection sérieuse contre la théorie du célèbre écrivain ; c'est dans ce même chapitre qu'il a prononcé le mot toujours répété :

On nous cite l'Amérique ; je ne connais rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot : laissez-le grandir.

L'enfant a terriblement grandi depuis le jour où fut prononcée cette boutade. Plus d'un symptôme indique que de Maistre n'aura pas toujours tort. La République peut se partager en plusieurs tronçons : elle a couru ce danger dans le dernier siècle ; alors elle ne sera plus *grande*. Ou bien les Etats perdront leur souveraineté et seront absorbés par le pouvoir central : alors la République deviendra *une* et *indivisible*. Livrée a toutes ses libertés, elle pourra durer sous le joug d'une tyrannie armée jusqu'aux dents, qui contiendra par la compression toutes les forces sociales. Dans les deux hypothèses, de Maistre a raison : une république ne peut durer qu'à la condition de n'être pas *grande*,

ni *indivisible*, ni *libre*. Le travail de centralisation qui s'opère aux Etats-Unis, au détriment du gouvernement local et des libertés qu'il protège, prépare peut-être un des deux résultats que nous venons d'indiquer : rupture de l'Union, ou absorption de toutes les libertés dans une unité énorme et irrésistible. Ce jour-là le « paradoxe » aura reçu sa justification :

Il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain.

Mais on peut laisser la question à l'état de controverse.

Le gouvernement local, ce fait essentiel de la constitution de la République, déjà menacé par les tendances du pouvoir fédéral, par les intrigues des politiciens, toujours avides d'honneurs et d'argent, court d'autres risques par l'orientation de la politique des Etats-Unis à l'extérieur. Retranchée derrière la doctrine de Monroe, doctrine égoïste, contraire au droit des gens, — pour le dire en passant — et qui se résume dans la formule bien connue : « l'Amérique aux Américains, » la grande République se défendait chez elle par les tarifs douaniers, au besoin par les armes. A la rigueur on pouvait la laisser tranquille chez elle. Mais il lui a plu de se mêler des affaires des autres, non seulement chez ses voisins, trop faibles pour lui résister, mais encore dans les vieux continents : à l'heure qu'il est, elle est entrée dans le concert des nations de l'Europe ; nouvelle venue, elle aspire aux grands rôles. L'impérialisme menace les mers, de l'Atlantique au Pacique et au delà, jusqu'au Lac Bleu, qui n'était pas accoutumé à voir passer son pavillon. Cette situation accélérera fatalement le travail de centralisation qui s'opère chez elle [1].

---

1 — De la *République française :*

On sait le rôle joué par les Américains aux Philippines, à Pékin et partout où, sur la côte occidentale du Pacifique, ont été fondés des comptoirs ou des missions protégés par le drapeau étoilé.

A un point de vue, les Etats-Unis se sentent l'avant-garde de la civilisation européenne ; ils sont placés face à l'Extrême-Orient asiatique qui bouge

Tant que les Etats-Unis ne franchirent pas l'Atlantique autrement que par leurs vaisseaux de commerce, n'ayant rien à craindre des voisins, ils n'avaient besoin que de leurs milices pour faire régner l'ordre à l'intérieur. Ils en étaient là pendant la guerre de Sécession que les Etats du Nord soutenaient contre le Sud, à l'aide de volontaires recrutés à prix d'argent, principalement parmi les Allemands, chez qui les fortes primes suppléaient le patriotisme. Désormais une grande armée de terre et de mer sera

---

aujourd'hui et peut menacer demain. Sans doute, ils en sont séparés par le plus vaste des océans ; mais pour eux une distance maritime ne compte guère ; ils se regardent à peu près comme les voisins du Japon et de la Chine.

A un autre point de vue, les Etats-Unis craignent, au contraire, qu'une solidarité européenne ne grandisse contre eux : ils ont entendu des paroles prononcées, et surtout d'autres chuchotées, par des hommes d'Etat de la Triplice. A certains moments, ils sont amenés à s'adosser et à s'appuyer à leurs « voisins » les Jaunes.

A d'autres moments, et de plus en plus depuis quelque temps, ils songent à effacer en un certain sens les conséquences de la guerre de l'indépendance et à s'unir aux Anglais. Ils formeraient ainsi une puissance, ou plus exactement une coalition maritime invincible. Ils seraient, avec leurs alliés, les maîtres de la mer.

Mais c'est là un projet encore nébuleux. Au début du XXe siècle, l'Amérique est surtout, suivant la belle formule saint-simonienne, « la grande île suspendue au pôle », le continent que baignent les deux océans et qui sépare, d'un côté, l'Europe et les Jaunes. Ils veulent être puissants. Ils construisent une flotte qui rivalise avec celle de l'Allemagne et dispute le deuxième rang à celle de la France. Ils se sont emparés, ou à peu près, du territoire que traverse le futur canal de Panama— « leur troisième côte » — et ils font tout pour s'en assurer la maîtrise. Suivant l'expression de leur président, ils veulent « avoir leur dire sur leurs deux océans. » Ils sont jeunes, pleins de sève, un peu orgueilleux, très confiants en eux. Ils ne sont plus du tout, suivant une image originellement faite pour l'ancienne Angleterre, « le cygne sur l'étang », mais un cuirassé très moderne, très fort et très mobile.

Ils se révèlent bien tels qu'ils sont au grand public européen, en lui apparaissant comme la puissance qui a été la plus capable de faire accepter ses bons offices dans un conflit entre une puissance européenne et une puissance asiatique, entre des blancs du vieux continent et des jaunes de l'antique Asie éveillée.

nécessaire : la conscription s'établira comme chez les autres nations. Pour garder les Philippines, la Colombie, pour surveiller Cuba, Porto-Rico et d'autres territoires convoités, il faudra développer et perfectionner l'outillage national : la centralisation est au bout. A l'heure qu'il est, les conditions de la guerre exigent qu'une armée soit placée dans une seule main, pour obéir à un signal donné, et opérer la mobilisation avec la rapidité d'où dépend la victoire. En Allemagne, la Prusse a réduit les Etats confédérés, qui cependant sont des royaumes, à la condition de simples vassaux sous le rapport militaire, puisque l'Empereur est le chef de l'armée, et que toutes les forces de l'empire relèvent de son commandement. La centralisation militaire en entraînera bien d'autres, celle des finances, par exemple, car les finances sont le nerf de la guerre. La représentation nationale à l'extérieur amène la même conséquence. Voilà donc trois ministères, la Guerre, les Finances, les Affaires Etrangères, dont le jeu, en développant la centralisation, menace le gouvernement local et les libertés dont il est la garantie.

Les choses n'en sont pas là encore ; les publicistes qui ont étudié la situation aux Etats-Unis envisagent surtout l'avenir, quand les causes posées auront produit leurs derniers résultats. Mais ces chances, quelque peu sombres et nullement imaginaires, peuvent calmer l'enthousiasme des américanistes, et leur inspirer quelque retenue quand ils chantent en ton majeur les grandeurs de leur république idéale. Montesquieu a composé un célèbre traité intitulé *Grandeur et décadence des Romains*. Les américanistes du jour écrivent le premier chapitre de l'histoire des Etats-Unis. Peut-être que leurs descendants écriront le second, s'ils ne sont pas contraints par les événements d'en rédiger les premières lignes eux-mêmes.

Mais les américanistes les plus ardents—ceux auxquels nous nous adressons principalement — ont été séduits par la prospérité de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, prospérité qu'ils expliquent par la liberté dont elle y jouit. On devine que ces

prôneurs du pays de « la vie intense » sont surtout des gens d'église : là-bas, l'archevêque Ireland, Mgr Keane, feu l'abbé Bouquillon, professeur à l'université catholique de Washington ; à Paris, les abbés Félix Klein, Naudet, quelques co-religionnaires de *La Quinzaine*, du *Correspondant*, et de tel autre journal, ordinairement plus orthodoxe. Faut-il nommer ici Charbonnel l'apostat ? Les laïques qui ont écrit sur les institutions des Etats-Unis, au point de vue politique, économique et administratif, n'ont pas pu négliger la question religieuse, trop mêlée à tous les intérêts sociaux : ni Alexis de Tocqueville, ni LePlay, ni les nombreux écrivains dont nous possédons les travaux n'y ont laissé cette lacune. Claudio Jannet en particulier consacre à cette question capitale plusieurs chapitres de son grand ouvrage. Il énumère les lois rendues en faveur de tous les cultes sans distinction et dont le catholicisme a le bénéfice : liberté de conscience absolue ; égalité de tous les cultes devant l'Etat ; le repos obligatoire du dimanche ; dispense du service militaire pour tous les clergés ; dispense des taxes pour les églises et les propriétés ecclésiastiques ; taxe forcée des membres d'une église pour l'entretien des ministres et autres frais ; certains points de discipline qui trouvent appui auprès du magistrat quand l'ordre public le demande ; liberté absolue du mariage religieux célébré devant le ministre d'une église ; liberté pour le clergé de se mêler aux affaires politiques, d'avoir une opinion et de la défendre dans les clubs et autres lieux ; actes religieux que l'Etat accomplit à certains jours et dans des circonstances plus solennelles. Après avoir dressé cette statistique avec l'impartialité d'un historien, Claudio Jannet fait ses réserves, en distinguant le droit et le fait.

Il ne faut pas cependant exagérer la portée de ces professions de foi chrétienne ; et surtout il ne faut pas fermer les yeux devant des symptômes récents qui semblent indiquer une transformation des idées religieuses aux Etats-Unis, presque aussi profonde que celle qui s'est opérée dans l'ordre politique. A force d'être général et d'embrasser les confessions les plus opposées, le sentiment religieux des Américains finit par devenir fort superficiel... En fait, près des trois quarts des Américains vivent complètement

en dehors de la pratique positive et suivie d'un culte. Ils se bornent à fréquenter au hasard le temple du prédicateur qui leur convient, en changeant souvent et ne se préoccupant nullement de conformer le fond de leur vie aux exigences du christianisme. Les *payens*, tel est leur nom populaire, et il n'est que trop mérité [1].

Mais pour les gens d'église, l'américanisme est une thèse opposée sournoisement à une autre thèse, la thèse catholique sur le libéralisme, vieille querelle, qui a divisé les enfants de l'Eglise pendant tout le dernier siècle, et qui se continue sous une autre forme ; le libéralisme a changé son étiquette : il s'appelle l'Américanisme. Ici les passions théologiques se combinent avec les passions politiques. C'est ce qui explique pourquoi la controverse est si envenimée.

A Paris, c'est l'abbé Félix Klein, professeur à l'université catholique, qui est le porte-drapeau de l'américanisme. C'est l'ami de Mgr Ireland — on pourrait dire son coadjuteur — dont il partage les idées, et les propag e autour de lui avec un zèle digne d'une meilleure cause. Il a préparé des auditoires en France au célèbre archevê que ; il a publié ses discours ; il a fait plusieurs voyages aux Etats-Unis, disons des pèlerinages, dans le diocèse de Saint-Paul. C'est lui qui a traduit *La vie* du P. Hecker, avec une préface qui eut du retentissement. Récemment il a publié, retour d'Amérique, un volume intitulé : *Au pays de la vie intense*, écho de l'ouvrage du Président Roosevelt, dont il a été le commensal à la Maison Blanche, en compagnie du prélat qui passe pour le confident et le conseiller du chef de l'Etat. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie française, où l'on fait plus de littérature que de théologie, et où le libéralisme a plus de chance de recueillir des suffrages et des prix de vertu que le *Syllabus*. Pour que rien ne manquât au succès de l'ouvrage, l'auteur a reçu une lettre très flatteuse de Mgr Perraud, évêque d'Autun, cardinal de l'Eglise romaine, membre de l'Académie française,

1 — *Loco citato*, chap. XVII.

dont il est un des ornements. L'*imprimatur* académique qu'il a obtenu ne met pas l'ouvrage en dehors et au-dessus de la libre critique.

Mais la traduction de la *Vie* du P. Hecker, avec la préface qui la précède, n'a pas valu à M. l'abbé Klein les mêmes lauriers. On sait comment le livre trop célèbre a été déféré à Rome, et en méritant la censure, a provoqué la condamnation de l'américanisme lui-même. Une certaine défaveur en a rejailli sur le traducteur et sur les partisans en robe courte et en robe longue, qui avaient pris couleur pour lui. Ces messieurs ne paraissent pas découragés.

Cependant l'américanisme rencontra à Paris des contradicteurs qui tinrent tête à ses apôtres. La lutte s'engagea avant la condamnation de la *Vie* du P. Hecker. Cet acte du Saint-Siège, qui devait mettre fin à la controverse, laissa les partis en présence. Les libéraux ont la vie dure : ils changent de peau, en gardant la chair et les os de la veille. Parmi les champions les plus résolus de la saine doctrine, M. l'abbé Charles Maignen, prêtre de la congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, se distingua par son orthodoxie et par les coups qu'il porta à l'erreur à la mode. Auteur de plusieurs ouvrages de grande valeur, où circule une idée maîtresse, dont le développement prouve qu'il connaît son temps et son mal spécifique, il a fait campagne contre l'américanisme dans une série d'articles versés dans plusieurs revues, mais principalement dans la *Vérité française*, où il collabore à titre officiel. Il est permis de regretter qu'il ait été combattu sur ce terrain par des rédacteurs de l'*Univers*, qui, sans engager la responsabilité du journal, détonnaient dans cet organe de la grande publicité catholique. C'est M. Charles Maignen qui attaqua le premier avec vigueur la *Vie* du P. Hecker dans une brochure intitulée : *Le P. Hecker est-il un saint ?* Le coup était rude : il portait juste, car Rome lui donna raison. Mais les adversaires lui reprochèrent amèrement d'avoir mis l'apostat Charbonnel en leur compagnie, et de confondre l'américanisme avec les doctrines qu'il professait.

Parmi les reproches que nous ont adressés les défenseurs de l'américanisme à propos du livre : *Le P. Hecker est-il un saint?* il en est un que l'on retrouve, formulé presque dans les mêmes termes, sous la plume de M. l'abbé Félix Klein, de M. l'abbé Naudet, d'un anonyme de la *Quinzaine*, etc. : c'est d'avoir imputé aux idées qu'ils préconisent l'apostasie de l'abbé Charbonnel.

Dans le *Correspondant* du 25 juin 1898, M. Klein, sous le pseudonyme de H. Delorme, trouve « odieuse » la phrase où nous disons : « Il y eut désormais au compte de l'américanisme le cadavre moral d'un prêtre renégat ». Dans la *Quinzaine* du 16 juin, on écrit de nous : « Il se fait de l'américanisme un fantôme, et le compose de tout ce qui lui déplaît. Il y met M. Klein, Mgr Keane ; mais il leur associe M. Victor Charbonnel, et le pasteur Bourrier. Et cela prête à rire. »

La réplique de M. Charles Maignen ne se fit pas attendre. En novembre parut sous sa signature, dans le journal *La Vérité française*, un article intitulé : *Le fond de l'américanisme, d'après l'ex-abbé Charbonnel.* Ce nom qui jouissait d'une triste notoriété était compromettant pour le parti. L'éminent controversiste raconte, avec pièces à l'appui, les relations étroites de l'ex-abbé Charbonnel avec les chefs de l'américanisme, Klein, Naudet, etc., leurs réunions intimes chez l'un d'eux, où l'on faisait lecture des discours de Mgr Ireland, traduits par M. l'abbé Klein de moitié avec l'abbé Charbonnel. Il cite de nombreux passages d'un article versé par ce dernier dans la *Revue chrétienne*, organe protestant, où il donna à ses coréligionnaires de la veille les témoignages de la plus chaude amitié, en demeurant fidèle aux doctrines qui leur étaient communes, et qu'ils ont défendues contre les sermons et les articles des Jésuites. Mais l'intérêt de la pièce est tout entier dans ce que l'abbé Charbonnel appelle « le fond de l'américanisme, » qui n'est autre qu'un protestantisme déguisé, et qui mène là logiquement, non pas d'emblée, mais par degrés successifs : l'apostat triomphe d'avance de ce lendemain qui jettera par terre l'Eglise catholique. Que tel soit le fond de l'américanisme, d'après les doctrines du P. Hecker enveloppées de mysticisme, ce n'est pas seulement l'opinion de l'abbé Charbonnel — ce qui pourrait être suspect — c'est celle d'autres auto-

rités plus respectables et compétentes, telles que Dom Chamard, Charles D'Héricourt, et d'autres encore, derrière lesquelles l'abbé Maignen pouvait se ranger sans témérité. La suite a prouvé qu'il ne faisait pas fausse route.

La brochure n'était pas de nature à apaiser ses contradicteurs : leurs cris redoublèrent. Pour se défendre ils eurent hâte de désavouer le compagnon d'armes compromettant, en se lavant les mains de son sang. Dans une lettre ouverte publiée dans l'*Eclair*, n° du 1er juillet de cette même année, l'abbé Klein protesta de *l'inébranlable intention* où il est *de toujours soumettre sa petite initiative au contrôle de ceux qui ont reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ le droit de l'instruire et de le diriger.* Rien de plus correct comme doctrine, rien de plus édifiant que ces dispositions intérieures d'un prêtre catholique.

A cela l'abbé Charbonnel, chassé du cénacle, opposa une observation qui, pour tomber de ses lèvres, n'est pas sans valeur.

M. Charbonnel, écrit l'abbé Maignen, a tellement perdu le sens des choses de la foi, qu'il porte ici contre ses « anciens amis et alliés » une accusation infiniment plus grave que celle que nous avions portée nous-même. Les expressions dont il se sert indiquent plutôt entre eux une différence de procédé qu'une opposition de principes.

D'ailleurs telle est bien la pensée de M. Charbonnel.

Après avoir cité un extrait du *Correspondant*, où M. Klein assure que le danger du schisme n'a jamais existé que « dans l'esprit maladif de ceux qui en parlent », l'ex-abbé continue :

Or c'est précisément ce qui arrivera, c'est de cette sorte que se fera l'avenir le plus redoutable pour l'Eglise catholique. M. l'abbé Félix Klein et les défenseurs de l'*américanisme*, s'enfermeront de parti-pris dans leurs promesses d'obéissance et de fidélité, et ils répandront les IDÉES ACTIVES, *qui réveilleront l'indépendance personnelle, la vitalité libre des consciences.* Tant mieux. NOUS N'AURONS QU'A REGARDER LEUR ŒUVRE PEU A PEU S'ACCOMPLIR.

Voilà ce que trop de catholiques oublient !

Les intentions et les qualités personnelles des fauteurs de l'américanisme importent peu, nous n'avons pas à les juger ; elles ne sont pas en cause. Mais les doctrines qu'ils représentent exerceront leur influence par elles-mêmes, en vertu de leur propre valeur ; les *idées sont actives* : elles mènent le monde, alors même que le monde n'en sait rien ; et elles le mènent, non pas où nous voulons, mais où une logique supérieure le conduit souvent malgré nous.

Dans cette rude campagne, vigoureusement menée, les égards dus aux personnes furent observés ; mais les coups étaient durs, presque cruels, en tout cas bien mérités.

L'année suivante, M. Charles Maignen eut affaire sur le même sujet à M. Ferdinand Brunetière, un laïque de marque, membre de l'Académie française, professeur à l'école normale supérieure, critique classé, écrivain de premier ordre, et à cette époque évoluant vers le catholicisme, qui n'eut pas toujours sa foi. Après un voyage aux Etats-Unis, où il avait été appelé pour donner des conférences, il vit de près les américanistes les plus agissants, Mgr Keane en particulier. De retour à Paris, il rédigea dans la *Revue des Deux-Mondes*, dont il était le directeur, un article sur « Le Catholicisme aux Etats-Unis, » auquel la position de l'auteur et son récent voyage au pays dont il parlait donnait de l'autorité. L'article fit du bruit : les américanistes de Paris lui firent naturellement un bruyant accueil ; c'était chose délicate de contredire un homme de cette valeur, appuyé sur l'opinion du plus grand nombre, et favorable au catholicisme dont il allait devenir un des apologistes. Ces considérations n'arrêtèrent pas M. Charles Maignen, ami des belles intelligences et des nobles cœurs, mais avant tout, ami de la vérité.

Il établit d'abord la thèse de l'éminent écrivain en lui empruntant ses propres paroles :

> Parmi les phénomènes les plus caractéristiques de cette fin de siècle, je n'en connais guère de plus intéressant, de plus significatif à tous égards, ni, en vérité, de plus paradoxal que le développement du catholicisme aux Etats-Unis.

Voici sa réponse :

> Ainsi s'exprimait M. Ferdinand Brunetière au début de l'article qu'il publiait dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1898, sur « le catholicisme aux Etats-Unis ».

Cette entrée en matière pose très clairement et très heureusement la question ; car elle nous révèle la cause principale qui a

fait donner à un courant d'idées, d'aspirations, de tendances très en vogue aujourd'hui, le nom d'*Américanisme.*

M. Brunetière constate, et nous reconnaissons volontiers avec lui, que les idées ne sont pas nouvelles en France, et que les tendances ne sont pas plus exclusivement américaines qu'elles ne sont françaises ou européennes ; déjà Montalembert, Lacordaire, mais avant eux et surtout Lamennais, nous avaient habitués à de tels accents ; seulement ce qui leur donne aujourd'hui un nouvel élan, une nouvelle jeunesse, ce qui associe leur fortune à celle des hommes et des œuvres d'au delà de l'océan, le voici en peu de mots.

C'est le mérite de M. Charles Maignen d'avoir signalé dans l'américanisme une doctrine, qui avait fait du bruit parmi les catholiques en les divisant, qui était au second plan depuis les encycliques de Pie IX et de Léon XIII, sans cesser d'avoir ses partisans, désormais plus prudents, non pas désillusionnés, et qui renaissait dans l'opinion sous une sorte de déguisement.

Il y a 35 ans, le *Syllabus* de Pie IX condamnait la proposition suivante :

LXXIX. Il est faux que la liberté civile de tous les cultes et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'indifférence.

Ceux qui ont suivi les controverses que le *Syllabus* suscita après 1864, se souviennent de tous les expédients dont usa l'école catholico-libérale pour détourner le sens de la proposition condamnée, qui la frappait en pleine poitrine, et l'entendre du Piémont envahisseur, qui était visé dans le discours consistorial d'où cette proposition est extraite : aucune subtilité ne la sauva de l'anathème.

Or voici un peuple chez lequel « la liberté civile de tous les cultes » est considérée comme l'une des lois fondamentales de la constitution ; avec « le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions » non seulement garanti par la loi, mais efficacement et pleinement entré dans les mœurs ; et le vieux monde affaibli, enserré par mille entraves légales, voit grandir ce jeune peuple ; il le voit surpasser en richesse et en puissance les plus antiques et les

plus fières nations ; et il apprend que ces libertés proscrites par lui n'ont enfanté là-bas ni « la corruption des mœurs et de l'esprit, » ni « la peste de l'indifférence. » Bien plus, on lui vante les « vertus naturelles » du peuple américain. Tandis que les nations catholiques subissent une irréligion d'Etat, on montre en Amérique « l'un des peuples les plus religieux » du monde, une Eglise libre et féconde ; et, au sein d'une population dont les catholiques ne formaient, il y a cent vingt-cinq ans, qu'un centième, le catholicisme groupant aujourd'hui le septième de la population.

M. Charles Maignen ajoute aussitôt :

On conçoit l'enthousiasme de notre libéralisme européen pour la jeune et libre Amérique. Il n'est plus besoin désormais de s'attarder aux luttes de doctrines, de discuter par arguments les droits et les limites respectifs de la liberté et de l'autorité : voici des faits, voici des chiffres ; c'est à la lumière de ces faits et de ces chiffres qu'il faut comprendre et interpréter les enseignements de l'Eglise ; l'autorité infaillible de Pierre n'a pas pu proscrire ce qui sert si bien à l'extension de l'Eglise.

Le sophisme est bien présenté ; en dialectique on le formule ainsi : *Post hoc, ergo propter hoc.* Il a produit l'illusion dans l'immense majorité des catholiques de l'Europe, de la France en particulier, auxquels il faut joindre une bonne partie du clergé, surtout parmi les jeunes.

Le grand cheval de bataille de M. Brunetière, c'est l'augmentation vraiment prodigieuse des catholiques aux Etats-Unis, augmentation qu'il explique par le zèle du clergé américain, sans doute, mais encore par la vertu des institutions libérales qui laissent aux âmes leur plein jeu. Entre M. Brunetière et M. Charles Maignen il y a une bataille de chiffres dans laquelle le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* ne brille pas. En acceptant ses chiffres, son rude partenaire lui expliqua les causes qui les ont produits : l'immigration, les annexions de territoires, les secours de tout ordre venus d'Europe ; les institutions sociales des Etats-Unis n'ont rien à voir dans l'affaire. C'est une première défaite assez cruelle pour le brillant champion de l'américanisme. Mais le vainqueur ne s'arrête pas en si bon chemin. Nos chiffres admis par les deux adversaires sont un argument de plus, et non pas le moins terrible, contre l'américanisme ; car ces chiffres,

portés par exagération à 10 millions de catholiques, devraient s'élever à 25 millions de catholiques, d'après les statistiques officielles des immigrations, en tenant compte de la natalité chez des races très prolifiques, et des conversions qui se sont opérées, dans une période de 25 ans environ. Que sont devenus les 15 millions de catholiques qui manquent à l'appel ? Ils sont plongés dans une affreuse indifférence en matière de religion ; il est admis par les statisticiens le plus au courant qu'aux Etats-Unis les trois quarts de la population ne pratiquent aucun culte. Il est faux que les institutions libérales y aient développé le catholicisme par leur propre vertu ; mais il est vrai et démontré par le fait, que ces institutions ont créé un milieu dans lequel les âmes s'asphyxient. C'est le dernier coup porté à l'américanisme par la même méthode, celle des chiffres.

M. Charles Maignen termine cette partie de son article en invoquant les témoignages des publicistes américains, tous décisifs.

Ainsi tous les témoignages nous amènent aux mêmes conclusions : l'exemple de l'Amérique est la démonstration la plus saisissante de la sagesse supérieure des enseignements du *Syllabus*. Les deux tiers de la population tombés dans la plus complète irréligion, au point de ne pas recevoir le baptême, prouvent que la liberté de tout enseigner, de tout publier et de tout dire, engendre nécessairement la corruption des mœurs et de l'esprit et la peste de l'indifférence.

Ces fameuses libertés américaines, dîtes aussi libertés modernes, et qualifiées par Grégoire XVI de « folies, » ont eu pour résultat de faire perdre à des millions d'âmes, non seulement la foi et le nom de chrétien, mais jusqu'à ce *minimum* d'idéalisme et cette velléité de religion, saluée naguère par M. Brunetière : (*Le besoin de croire.*)

Parmi les écrivains américains dont il invoque le témoignage, M. Charles Maignen a cité Jules-Paul Tardivel, directeur de *La Vérité* à Québec. C'est l'article de M. Brunetière dans la *Revue des Deux-Mondes* qui mit la plume à la main de ce vaillant journaliste, à la même heure où M. Charles Maignen l'attaquait à Paris, mais l'œuvre de M. Tardivel n'est pas un simple article de revue ; c'est un volume de 300 pages édité à Lille, chez Desclée,

en 1900. Ce travail a été analysé dans une série d'articles qui ont paru dans la *Revue du Monde catholique*, et sont devenus une petite brochure publiée chez M. Arthur Savaète, à Paris. Il convient cependant d'en donner un rapide aperçu dans ces pages consacrées à réfuter l'américanisme.

M. Tardivel dégage de l'ensemble des questions qui se rapportent à l'américanisme, la question religieuse, qui à la vérité n'est pas la moindre, et qui par ses ramifications logiques touche à beaucoup d'autres. Pour répondre à l'article de M. Brunetière, il étudie « La situation religieuse aux Etats-Unis ». Sous ce titre, il groupe les conditions d'existence de l'Eglise catholique en face de l'opinion, du gouvernement, des sectes qui pullulent dans ce pays, et dans le milieu que le libéralisme a créé. L'école est une annexe naturelle de l'Eglise : cette question est étudiée et fouillée dans tous les sens. Les nationalités et les langues, qui se mêlent dans la république, sont un autre facteur trop essentiel des problèmes à résoudre dans l'avenir pour être omises. Mais l'accroissement de l'Eglise et les pertes qu'elle a subies forment des chapitres réservés, qui vont plus directement contre l'article de M. Brunetière. M. Tardivel présente les mêmes arguments que M. Charles Maignen, à l'aide des statistiques et des chiffres, en donnant à sa thèse de plus amples développements. Quand on a lu son livre on est renseigné ; et on peut y puiser comme dans un arsenal des armes pour répondre aux américanistes de tout ordre.

Le grand ouvrage de Claudio Jannet, *Les Etats-Unis contemporains*, demeure classique sur la matière. Malgré les nombreux travaux publiés depuis un siècle sur la République du Nord, un pays curieux, qui ne ressemble qu'à lui-même, depuis de Tocqueville il n'avait pas paru de travail plus complet. Claudio Jannet, disciple de Le Play, chef de la bonne école, a sur de Tocqueville la supériorité des doctrines et le bénéfice des faits accomplis, qui servent de contre-épreuve aux principes d'un libéralisme plus généreux que sage. Beaucoup de questions que de Tocqueville

n'avait pas abordées, ou qu'il n'avait touchées qu'en passant, ont reçu dans son ouvrage des développements plus considérables. La religion, en particulier, avec toutes ses annexes, y est largement traitée. Parce que Claudio Jannet était un fervent catholique, sa foi l'a aidé à découvrir la vérité dans le milieu catholique où s'épanouit l'Eglise. Séduit d'abord par les conditions favorables dont le catholicisme jouit aux Etats-Unis, et que nul ne conteste, on pouvait croire qu'il conclurait, comme les américanistes de nos jours, pour « l'idéal » qui se déploie sous les plis du drapeau étoilé ; mais il fait des réserves, et ne souhaite pas le même bonheur aux vieilles nations qui en sont dépourvues. En ce temps-là — il y a déjà 30 ans, — l'américanisme n'était pas à l'état de controverse aiguë qu'il a pris avec l'Heckerisme : au fond, c'est lui qui circulait dans les esprits, assoupi par les encycliques, aujourd'hui en pleine ébullition malgré d'autres encycliques. On trouvera dans *Les Etats-Unis contemporains* des réponses à toutes ses vanteries.

M. Tardivel a détaché de l'œuvre de Claudio Jannet le chapitre de la religion. Il l'a traité à un point de vue plus théologique, presque mystique, en laissant son empreinte personnelle sur un sujet presque épuisé avant lui. Ce sera son honneur devant Dieu et devant les hommes de bonne volonté sur la terre.

Nous tracions ces lignes quand est arrivée en France, comme un coup de foudre, la nouvelle de sa mort. Ce n'est pas exagérer de dire que cette mort a été un deuil pour les catholiques. Tous les organes de grande publicité religieuse, à Paris et dans les Provinces, ont rendu un juste hommage de regrets à un vaillant journaliste qui tombait sur l'arène la plume à la main. Tardivel était Français par le sang ; il l'était par l'âme. Ses nombreux voyages sur le continent lui avaient créé d'honorables relations, et des amitiés que ni les distances ni les années n'avaient affaiblies. Nous suivions de loin le champion des doctrines intégrales, tenant tête à tous les libéralismes qui au Canada lui disputaient le terrain.

Il se battait un contre quatre, payant, dans certains milieux, son courage de sa popularité, qu'il ne rechercha pas ; sacrifiant à ses convictions ses ressources et enfin sa santé : il arriva à la vraie considération par un chemin d'épines. *Heureux les morts*, dit le livre sacré, *qui meurent dans le Seigneur, pourvu qu'ils se reposent de leur labeur, car leurs œuvres les accompagnent par delà la tombe.* Ce repos, Tardivel l'a trouvé après 30 années de combats désintéressés : ses œuvres l'ont suivi au tribunal du souverain juge ! Les numéros de *La Vérité* en s'entassant forment le dossier de ses mérites ; les volumes qu'il a composés contre la franc-maçonnerie, ses romans, si différents de ceux qu'une autre littérature répand à profusion pour gagner de l'argent en corrompant les âmes, ses récits de voyages, et le volume que nous analysons trop rapidement sur *La situation religieuse aux Etats-Unis*, rendront témoignage de ses qualités, et lui vaudront la récompense promise aux serviteurs bons et fidèles.

Celui qui adresse ici un adieu fraternel à sa mémoire se souvient d'avoir été honoré de la visite de Jules-Paul Tardivel dans son ermitage solitaire, et des heures trop rapides qu'il passa dans ses entretiens. Notre ami était jeune et fort, destiné à de plus longs travaux. Comment est-il tombé avant l'âge celui qui combattait si courageusement pour Israël !

Maintenant les américanistes devraient être plus modestes, et chanter la grande République sur un mode moins lyrique. Si La Fayette rentrait en scène, malgré la légèreté de ses jugements et l'entraînement de ses déterminations, il admirerait peut-être plus doucement l'œuvre que par sa vaillance il avait contribué à fonder. L'honnête Tocqueville corrigerait plus d'un chapitre de *La Démocratie en Amérique ;* et il souscrirait à quelques conclusions de Le Play, qu'il acceptait à demi, il y a cinquante ans. Depuis cette époque, les faux dogmes de la Révolution, importés par Jefferson, ont évolué avec une effrayante rapidité, et donné des résultats, imprévus des uns, prophétisés par d'autres. De Maistre aura raison une fois de plus. Que les politiques, jaloux des

progrès des nations modernes, cherchent ailleurs des modèles. Le passé de l'Europe chrétienne est assez glorieux et assez inspirateur : pourquoi le dédaigner en le calomniant ? S'ils ne veulent pas enchaîner leurs institutions, parce que le monde marche, que du moins il change, qu'en donnant satisfaction à de nouveaux besoins, et à des aspirations qui ne sont pas toutes fausses, ils ne touchent pas aux fondements éternels de la civilisation ; qu'ils n'éliminent pas des facteurs nécessaires ; qu'ils ne violent pas des lois qu'on ne viole pas impunément. Un facteur nécessaire de la civilisation, c'est la religion, avec son décalogue qui règle les rapports des hommes entre eux. Une loi inviolable de la société, parce qu'elle est dans la nature, c'est l'inégalité des conditions qui amène l'inégalité des aptitudes pour les fonctions publiques, y compris l'électorat, et le droit des meilleurs et des plus capables à les remplir. Le nivellement démocratique est une hérésie en sociologie, une faute en politique : la subordination des autorités sociales au nombre est un renversement monstrueux du plan divin dans l'établissement des nations. Telles sont les leçons qui découlent de l'enquête raisonnée de Claudio Jannet sur les Etats-Unis, et les avertissements salutaires que l'école de cet éminent économiste donne aux américanistes.

Par rapport à la situation de l'Eglise catholique, les écrits de M. Charles Maignen et l'ouvrage de Jules Tardivel paraissent décisifs sur cette question capitale. L'aventure de l'Heckerisme, et la déroute de ses plus chauds partisans sont encore plus instructives. Ici c'est la doctrine théologique qui est engagée : ici il y a chose jugée. Que ceux qui ont des oreilles pour entendre entendent. Mais les libéraux ont l'oreille dure.

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

NOS MARTYRS CANADIENS

SONT-ILS DE VÉRITABLES MARTYRS

(Dernier article)

VÉRITABLE MARTYRE

Il ne reste plus qu'une seule question à élucider, à savoir : le martyre subi par les Pères Jogues, Brébeuf, Lalemant, Garnier, Daniel, Chabanel et les frères Goupil et Lalande, fut-il, au sens formel, comme au sens matériel, un véritable martyre? Fut-il un martyre infligé d'une part en haine de la foi, conformément aux barbares dispositions des bourreaux ; et enduré, d'autre part, par amour de la foi, conformément aux saintes dispositions des victimes? Oh! oui, indubitablement, ce fut un véritable martyre. Pour le faire voir, nous examinerons succinctement, par ordre de date, le martyre de chacune des victimes, en nous bornant, bien entendu, aux circonstances particulièrement caractéristiques d'un martyre formel.

MARTYRE DE RENÉ GOUPIL

Laissons de côté les tortures endurées d'abord par Goupil, avec le Père Jogues, au mois d'août 1642, lorsqu'ils tombèrent aux mains des Iroquois ; car ici, les motifs religieux n'apparaissent point : c'est uniquement en qualité de Français ou d'alliés des Hurons qu'ils furent torturés. On sait qu'ils devinrent esclaves tous deux. Or, pendant que le Père Jogues ne manquait pas d'occasions de baptiser les petits enfants mourants, Goupil, lui, s'appliquait à enseigner aux enfants plus grands le signe de la croix. Un jour il fut surpris à faire lui-même le signe de la croix sur le front du petit-fils de l'Iroquois son maître, dans la cabane de ce dernier. La superstition du vieux sauvage fut alarmée. Des Hollandais lui avaient dit que ce signe venait du diable et causerait le malheur de la nation. Il crut que Goupil voulait ensorceler son petit-fils. Résolu de se débarrasser d'un hôte aussi dangereux, il appela à lui deux jeunes gens, et leur dit : « Tuez-moi ce chien-là. » Ce qu'ils firent en fendant la tête de Goupil d'un coup de hache. Goupil tomba en murmurant le nom de Jésus. Le Père Jogues, qui était avec lui, lui donna promptement l'absolution, puis croyant son tour venu, il se mit à genoux et baissa la tête pour recevoir le coup fatal. Mais les deux jeunes gens lui dirent : « Pour toi, va-t'en à la maison. »

MARTYRE DU PÈRE JOGUES ET DE LALANDE

Laissons de côté, encore ici, le premier martyre du Père Jogues, en 1642, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, au sujet de Goupil, il n'y a en cause, d'une part, que des griefs politiques et nationaux, et d'autre part, que des Français ou des alliés du peuple huron. Sans doute ce premier martyre, qui valut au Père Jogues cette parole célèbre du pape Urbain VIII : « *Indignum esset Christi martyrem Christi non bibere sanguinem,* » crée une très forte présomption en faveur du deuxième ; toutefois ce n'est pas strictement un martyre religieux : on n'y voit que les traitements ordinaires aux ennemis prisonniers ; on voit même que Eustache, un chef huron, fut torturé d'une manière encore plus atroce que le Père Jogues, en même temps que lui. Reportons-nous donc à l'année 1646, époque de son véritable martyre, le seul qui puisse lui mériter la gloire de la canonisation.

Le 17 octobre 1646, le Père Jogues et son adjoint, le frère Lalande, furent saisis par les Iroquois. Ils s'en allaient chez les Mohawks fonder la « Mission des martyrs. » Les Iroquois les dépouillèrent et les amenèrent en triomphe dans leur village. On les frappa à coups de poings et de bâtons. Un des bourreaux coupa des tranches de chair dans le dos et sur les bras du Père Jogues, disant : « Voyons si cette chair blanche est la chair d'un *oki.*— Non, répondait la victime, avec une douce fermeté, je ne suis qu'un homme comme vous ; mais je ne crains pas la mort. Pourquoi me faites-vous mourir ? Je suis venu pour affermir la paix, pour vous conduire au ciel, et vous me traitez en bête fauve. Craignez la punition du Grand Esprit. »

Des trois tribus Mohawks, deux, celles du Loup et de la Tortue, auraient voulu épargner la vie des prisonniers ; mais la troisième, celle de l'Ours, fut inexorable. Il fut décidé qu'on les brûlerait le lendemain. On se rappelle combien le fanatisme religieux des Mohawks avait été, quelques mois auparavant, alarmé par la fameuse caisse du Père Jogues qu'ils avaient finalement jetée à l'eau, et par les perfides insinuations des Hurons payens qui étaient là comme esclaves. Il s'agissait donc, cette fois, de tuer, non pas des Français, non pas des alliés des Hurons, mais des missionnaires, portant évangile et croix, qu'on accusait d'être sorciers et de ruiner tous les pays où ils prêchaient. Or, on n'attendit pas au lendemain pour faire mourir le Père Jogues.

La tribu de l'Ours prit sur elle de changer la décision du conseil, de peur que les deux autres tribus ne fissent manquer le projet. Au lieu de brûler, on assomma. Le soir du 18 octobre, le Père Jogues, sanglant et souffrant de ses blessures, était assis dans une cabane, lorsqu'un sauvage entra et l'invita à une fête. Refuser eût été une offense. Il se leva donc et suivit le sauvage qui le conduisit dans la cabane du chef de l'Ours. Comme il se baissait pour entrer, un autre sauvage, caché à l'intérieur, apparut soudain et d'un grand coup de tomahawk lui fendit la tête. Il tomba aux pieds de son meurtrier qui acheva son œuvre en détachant la tête complètement à coups de hache.

Lalande fut laissé en suspens toute la nuit. Il fut assommé, le matin, de la même manière. Les deux corps furent jetés dans la rivière et les têtes furent plantées à des pieux de la palissade qui entourait le village.

MARTYRE DU PÈRE DANIEL

Le matin du 4 juillet 1648, le Père Daniel venant de finir sa messe, et les fidèles étant encore à genoux dans l'église, on entendit soudain retentir le cri d'alarme. « Les Iroquois ! Les Iroquois ! » C'était au village de Téanaustayé ou Saint-Joseph. Le Père se précipita hors de l'église, pour courir au plus fort du danger. Il rallia les défenseurs, promettant le Ciel à ceux qui mourraient pour leur foi et leurs familles. Il entra de cabane en cabane pour exhorter les incroyants à se repentir et à recevoir le baptême. Ils se groupèrent autour de lui ; trempant son mouchoir dans l'eau, il les baptisa par aspersion. Il courut à l'église où il y avait foule. On criait pour le baptême, on criait pour l'absolution, on était fou de terreur et de désespoir. « Frères, criait-il en les secourant, nous serons aujourd'hui dans le Ciel. » Les hurlements des Iroquois approchaient de plus en plus. « Fuyez, criait le prêtre à son troupeau ; pour moi, je reste ici ; nous nous retrouverons au Ciel. » L'heure était venue à laquelle il s'était préparé depuis longtemps. Dès qu'il vit les Iroquois, il s'en alla au-devant d'eux. L'apercevant tout radieux dans ses vêtements sacrés, et voyant son regard qui les confrontait avec le calme et l'inspiration du martyre, ils s'arrêtèrent un instant, étonnés ; mais, se remettant, ils lui décochèrent une nuée de flèches qui s'enfoncèrent dans ses vêtements et dans son corps. Un coup de fusil retentit ; la balle lui perça le cœur ; il tomba

mort en prononçant le nom de Jésus. Les bourreaux se ruèrent sur lui, hachèrent son corps et, recueillant son sang dans leurs mains, ils s'en baignèrent la figure pour devenir braves comme le missionnaire. Tout le village était en feu. Quand les flammes atteignirent l'église, ils y jetèrent le corps du martyr qui fut entièrement consumé avec l'édifice.

MARTYRE DES PÈRES BRÉBEUF ET LALEMANT

Le 16 mars 1649, les Iroquois, après avoir brûlé le village Saint-Ignace, attaquèrent le village Saint-Louis où étaient les Pères Brébeuf et Lalemant. Les convertis les supplièrent de s'enfuir avec eux. Brébeuf n'était pas homme à s'enfuir. Son devoir était de rester avec son troupeau. Il y resta. Son compagnon lui-même, plus faible de nature, et tout aussi courageux, quoique tremblant, ne voulut pas s'éloigner. Après un assaut terrible et un combat acharné, les Iroquois s'emparèrent du village et capturèrent tous les survivants qui n'avaient pas pris la fuite. Brébeuf et Lalemant étaient du nombre. Ils furent dépouillés ; on leur arracha les ongles des mains et des pieds ; puis ils furent liés et amenés avec les autres prisonniers, à Saint-Ignace, où ils furent d'abord battus à coups de bâtons. Vers l'heure du midi, commença le grand supplice. Le théâtre était prêt. On y poussa les victimes. A la vue du poteau où il va être immolé, le Père de Brébeuf, comme saint André à la vue de sa croix, s'agenouille et baise l'instrument de son sacrifice. Toutefois, oublieux de lui-même, il ne songeait qu'aux autres à côté de lui, les exhortant à haute voix à souffrir patiemment et leur promettant le Ciel pour éternelle récompense. Les Iroquois, pour le faire taire, lui enfoncent dans le corps des alènes rougies au feu, et le brûlent, des pieds jusqu'à la tête, avec des charbons embrasés. Mais impassible en apparence, ne proférant pas un seul cri, il les prêche à leur tour et les menace des flammes éternelles pour persécuter ainsi les serviteurs de Dieu. Exaspérés et voulant le réduire au silence, les bourreaux lui coupent les lèvres et le nez, lui fendent la bouche jusqu'aux oreilles, et lui enfoncent un tison ardent jusqu'au fond de la gorge. Or Brébeuf restait debout et droit, sans manifester aucun signe de douleur, à tel point que ses ennemis en étaient dans l'admiration. Par un raffinement de cruauté, ils amènent alors son compagnon, pour le torturer sous ses yeux. Le Père Lalemant parut avec une ceinture d'écorce, enduite

de résine, autour des reins. Voyant la condition de son supérieur, il ne put contenir son agitation et s'écria : « Mon Père, c'est maintenant que nous sommes un spectacle au monde, aux anges et aux hommes ; » puis il tomba à ses pieds. Aussitôt les Iroquois le saisirent, et l'attachant solidement à un poteau, ils mirent le feu à sa ceinture d'écorce. Comme les flammes montaient, Lalemant leva ses bras et poussa un cri de supplication vers le Ciel. S'acharnant au Père de Brébeuf, les forcénés lui appliquent, sur le dos, sur les reins, sur la poitrine, des haches rougies au feu. Nouvelle invention : on fait rougir plusieurs haches en même temps ; on en fait un collier, en forme de chapelet, et on le passe au cou de l'athlète qui ne bronche point. On lui arrache la peau de la tête en forme de couronne, puis on répand sur cette plaie sanglante de la cendre chaude et des tisons enflammés. On entoure les reins de la victime d'une ceinture d'écorce et de résine et on y met le feu. Le Père semble toujours impassible comme un rocher. Un Huron apostat, avec toute la malice des gens de son espèce, cria alors qu'il fallait leur verser de l'eau bouillante sur la tête, en retour de l'eau froide qu'ils avaient tant de fois répandue sur la tête des autres. On fit bouillir de l'eau ; puis on la répandit lentement sur la tête de l'un et l'autre Père, en disant à chacun d'eux : « Nous te baptisons pour que tu sois heureux dans le Ciel, puisque personne, à ton dire, ne peut être sauvé sans un bon baptême. » Brébeuf est toujours inflexible. Les Iroquois, enragés, lui coupent des morceaux de chair qu'ils mangent devant lui. Les renégats hurons lui crient en se moquant : « Tu nous as dit que plus on souffre sur la terre, plus on est heureux au Ciel ; nous voulons te rendre heureux ; nous te faisons souffrir parce que nous t'aimons ; tu dois nous remercier. » Les tortures se continuent. Enfin, le dépit et la lassitude des bourreaux précipitent le dénouement. Vers quatre heures, un guerrier fendit la poitrine du martyr d'un grand coup de couteau. Les bourreaux vinrent en foule boire son sang, afin ne s'imprégner du courage d'un homme si fort. Puis un chef, lui arrachant le cœur, le dévora.

Le Père Lalemant, faible au physique depuis son enfance et grêle jusqu'à l'émaciation, était incapable de rivaliser de force avec le Père de Brébeuf. Après la mort de celui-ci, il fut reconduit à la cabane où son martyre avait commencé. On l'y tortua toute la nuit, de mille manières. On lui asséna, au-dessus de

l'oreille gauche, un coup de hache violent. On le piqua avec des alènes rougies au feu. On le brûla dans toutes les parties de son corps avec des tisons ardents. On lui fit, sur toute la longueur de la cuisse gauche, une entaille profonde jusqu'à l'os, et dans cette ouverture on fit glisser lentement le taillant d'une hache rouge de feu. Sacrilège ironie : on lui fit sur l'autre cuisse deux incisions semblables, en forme de croix, et on la traita comme la première. On le baptisa de nouveau avec de l'eau bouillante versée à grands flots sur sa tête. Par instants, il semblait hors de lui-même ; la nature lui arrachait des plaintes. Se remettant, il joignait les mains, fixait les yeux au ciel, offrait à Dieu ses souffrances et paraissait dans le ravissement. On le vit tomber à genoux malgré ses horribles blessures, et prier Dieu avec transport. La nuit suspendit, en partie, le supplice. En attendant l'aurore, il fut livré aux caprices et à la cruauté des jeunes gens qui, entre autres tortures, lui coupèrent le nez et lui hachèrent la peau de la tête à coups de couteau. Dès que le jour parut, le supplice recommença, aussi barbare que la veille. On en vint jusqu'à lui enfoncer des tisons brûlants jusque dans les orbites des yeux. Enfin, l'un des chefs, à bout de férocité, lui fracassa le crâne d'un coup de hache. Son compagnon robuste n'avait subi les tortures que pendant quatre heures ; lui, au contraire, quoique plus faible, les endura pendant dix-sept heures. Quand il revint, le matin, au lieu du supplice, pour consommer son martyre, on l'avait vu, comme le Père de Brébeuf, se mettre à genoux et embrasser le poteau sur lequel on allait le lier pour le tourmenter jusqu'à la mort. Ce poteau était « un lit de gloire », suivant la superbe expression du supérieur. Ainsi mourut le Père Lalemant, le 17 mars 1649, dans la complète réalisation de ses vœux les plus chers. Il n'avait pas encore trente-neuf ans.

MARTYRE DU PÈRE GARNIER

Dans l'automne de 1649, il y avait deux missionnaires à la mission de Saint-Jean chez les Pétuneux, le Père Garnier et le Père Chabanel. Ce dernier fut rappelé par le supérieur qui, dans un péril si imminent, ne voulait pas exposer plus d'un seul Père. On s'attendait tous les jours à l'attaque des Iroquois. Cette attaque eut lieu le 7 de décembre. Le Père Garnier, resté seul, faisait sa ronde de cabane en cabane, visitant les malades et instruisant les convertis, lorsque le cri de guerre des ennemis retentit soudain.

En un moment le village fut fou de terreur. Le Père courut à la chapelle où la foule du peuple cherchait un refuge. Il donna aux pauvres sauvages sa bénédiction, les conjura de demeurer fermes dans la foi et les pressa de fuir pendant qu'il était encore temps. Pour lui, courant partout, il administrait ou le baptême ou l'absolution à ceux qui allaient mourir. Un Iroquois le rencontra et lui tira trois balles à travers le corps et une cuisse. Il tomba immobile. Bientôt, il put se relever et s'agenouiller. Il aperçut à quelque distance un Huron blessé donnant encore signe de vie. Il se traîna alors vers le mourant pour lui donner l'absolution ; mais la force lui manquant, il s'affaissa. Dans un suprême effort, il se releva de nouveau, et de nouveau il se traînait vers le moribond, lorsqu'un Iroquois se précipitant sur lui, lui fendit la tête de deux coups de hache, le dépouilla et laissa son corps sur le terrain. Le village fut brûlé et les bandits s'enfuirent avec leurs prisonniers. Vers le soir, les Pères Garreau et Grelon, de Saint-Mathias, vinrent visiter la scène du carnage. Longtemps, ils ne purent trouver le corps de Garnier. Ils le découvrirent enfin gisant où il avait été massacré, si brûlé et si défiguré qu'ils purent à peine le reconnaître. Les deux Pères l'enveloppèrent dans un de leurs manteaux ; des assistants creusèrent une fosse à l'endroit où l'église avait existé : c'est là qu'il fut enterré. Il avait quarante-quatre ans. Brébeuf était le lion de la mission ; lui en était l'agneau ; mais l'agneau était aussi intrépide que le lion.

MARTYRE DU PÈRE CHABANEL

Deux ou trois jours seulement avant le massacre du village Saint-Jean, le Père Chabanel, rappelé par son supérieur, s'était mis en route, de Saint-Mathias pour Sainte-Marie, avec sept ou huit Hurons chrétiens. Le voyage fut rude et difficile. On marcha dix-huit milles à travers la forêt ; puis l'on s'arrêta pour camper dans la neige. Les sauvages dormirent ; mais soit fatigue, soit appréhension du danger, le Père ne dormit point. Vers minuit, il entendit un bruit confus de voix féroces, de chants et de hurlements. Or c'était précisément la nuit du 7 décembre ; et ce vacarme était le triomphe des Iroquois qui revenaient du massacre de Saint-Jean. Le père éveilla ses compagnons qui, tout aussitôt, prirent la fuite. Il essaya de les suivre, mais ne le put pas. Les sauvages revinrent à Saint-Mathias, disant que Robe noire avait pris une autre direction pour atteindre Saint-

Joseph. Ses confrères, pendant quelque temps, ne purent savoir ce qu'il était devenu. A la fin, un Huron apostat déclara l'avoir rencontré dans la forêt et l'avoir aidé avec son canot à traverser une rivière. On supposa alors qu'il avait perdu sa voie et qu'il était mort de froid et de faim. D'autres étaient d'un sentiment contraire ; et leurs soupçons furent confirmés, lorsque le Huron apostat finit par avouer qu'il avait tué le Père Chabanel et jeté son corps dans la rivière, après lui avoir enlevé ses habits, son chapeau, son manteau, et le sac dans lequel il portait ses livres et ses papiers. L'assassin avoua même que le motif de son acte était la haine de la foi, parce que la foi, disait-il, avait causé la ruine des Hurons. Le père Chabanel était mort le 8 décembre 1649.

CONCLUSION

En premier lieu, les bourreaux des missionnaires, imbus de haine pour la foi et la religion, avaient tout ce qu'il faut pour faire de leurs victimes de véritables martyrs, ne voyant plus en elles ni des Français ni des alliés des Hurons, mais des apôtres seulement, considérés comme sorciers et causes de tous les malheurs ;

En second lieu, les victimes elles-mêmes, passionnées d'amour pour la foi et la religion de Jésus-Christ, avaient tout ce qu'il faut pour constituer de véritables martyrs, ne désirant rien tant que de s'immoler et même de sacrifier leur sang et leur vie pour hâter le règne de Dieu et la conversion des pauvres sauvages ;

En troisième lieu, le genre de mort qui fut infligé aux victimes, tout plein de haine, de cruauté, de moqueries envers la foi et la la religion, eut tout ce qu'il faut pour être un véritable martyre, se présentant, comme supplice *sui generis* et unique dans toute l'histoire de ces missions primitives des Jésuites dans l'Amérique du Nord.

Par conséquent, il paraît bien difficile d'hésiter à reconnaître dans nos martyrs canadiens de véritables martyrs, à la fois dans le sens matériel et dans le sens formel du mot, et ayant droit aux honneurs de la canonisation.

Notre thèse est donc celle-ci : En vertu seulement des griefs politiques et nationaux que pouvaient avoir les Iroquois, en général, contre les Français et les alliés des Hurons, ils auraient continué à traiter les missionnaires prisonniers comme ils avaient traité Etienne Brulé, comme ils avaient traité d'abord le Père Jogues et

René Goupil, comme ils avaient traité Guillaume Couture, comme ils avaient traité le Père Bressani, les torturant sans doute à la façon ordinaire et les réduisant en esclavage, mais se gardant bien de les mettre à mort. S'ils en mirent huit à mort avec les tortures spéciales que l'on a vues, c'est évidemment que le fanatisme religieux s'est mis de la partie ; et ce fanatisme religieux, nous savons positivement qu'il existait ; nous savons même d'où il venait : il venait des instigations perfides et diaboliques des Hurons apostats et des Hollandais protestants.

Dans une lettre au père Boutard, à Bourges, le Père Garnier, parlant des Pères Brébeuf et Lalemant, disait :

> Il faut que je vous fasse participant d'une nouvelle de ce pays qui est de grande consolation. C'est qu'il a plu à Notre-Seigneur donner la couronne de martyrs à deux de nos Pères, savoir : au Père Jean de Brébeuf et au Père Gabriel Lalemant. Ils n'ont pas été fait mourir par un tyran qui persécutât l'Eglise, comme faisaient les anciens tyrans. Mais nous les appelons martyrs, parce que les ennemis de nos Hurons leur ont fait beaucoup endurer en dérision de notre sainte foi.

Euphémisme admirable, puisqu'on leur a fait endurer la mort !

Les évêques des Etats-Unis au toisième Concile général de Baltimore, en 1894, et les évêques du Canada, au troisième Concile provincial de Québec, ont adressé à Rome une supplique, un *postulatum* en faveur de la béatification des Pères Jogues, Brébeuf, Lalemaut, Goupil, etc. Espérons que des vœux si nobles, si légitimes et partis de si haut, des vœux d'ailleurs si conformes aux désirs de tous les catholiques de l'Amérique du Nord, seront entendus comme ils le méritent. La cause de béatification, conduite à Québec depuis une couple d'années, est enfin introduite en cour de Rome. *Ad majorem Dei gloriam !* Tous ces hommes, par l'extraordinaire sainteté de leur vie, indépendamment de leur martyre, paraissent doublement dignes d'être béatifiés et canonisés.

F.-X. Burque, p^tre^.

Pages Romaines

La nouvelle exploration du duc des Abruzzes. — Autour d'une visite impériale. — En Sardaigne.

Le drapeau italien vient d'être planté sur la plus haute montagne de l'Afrique équatoriale, le Ruwenzori, dont l'altitude est évaluée à 5.500 mètres, bien qu'elle n'ait pu être exactement mesurée. C'est un membre de la famille royale d'Italie, le duc des Abruzzes, qui a arboré sur ces sommets vierges encore le symbole de sa patrie.

Cousin germain du roi d'Italie, le duc des Abruzzes mérite une place à part dans le groupe des explorateurs contemporains. Il ne borne pas ses recherches scientifiques, son activité, à un seul genre d'expédition ; aucune sorte de voyages lointains ne lui est étrangère. Tour à tour, il a escaladé le pic Saint-Elie, dans l'Alaska, il a exploré les régions arctiques, battant le record de Nansen, en atteignant le 86° 34′ ; aujourd'hui, il gravit les pics neigeux du Ruwenzori sur la frontière occidentale de l'Afrique orientale anglaise, entre les lacs Albert et Albert-Edouard. C'est le 18 juin qu'il a escaladé le pic Duwoni, qui est le sommet le plus élevé de la chaîne du Ruwenzori.

Sans vouloir diminuer le mérite du prince, on peut rappeler cependant qu'il ne détient pas encore le record de l'altitude. Un des guides attachés à l'expédition du duc des Abruzzes, le nommé Petigax, s'est élevé naguère dans l'Himalaya, jusqu'à 7,110 mètres. C'est, dit-on, l'altitude la plus considérable qui ait jamais été atteinte. Un Anglais, M. Graham, prétend bien, à la vérité, avoir escaladé jusqu'au haut de Mont-Kabru, dans l'Himalaya, qui mesure 7,319 mètres, mais l'affirmation de M. Graham n'a jamais pu être prouvée, et les gens de la partie, pour diverses raisons, devinrent sceptiques.

Parmi les explorateurs qui se sont livrés avant le duc des Abruzzes, dans le massif du Ruwenzori, aux joies saines, mais haletantes de pareilles ascensions, il faut citer tout d'abord Baker, puis Stanley, qui donna à cette montagne son nom, puis l'Anglais Stairs qui tenta le premier l'ascension des Monts de la Lune. Il gravit leur pente jusqu'à 10,000 pieds. Peu après l'Allemand Stuhlmann s'élevait jusqu'à 12,000. En 1895, Scott Elliot entreprenait une étude scientifique du massif entier, mais sans résultats bien positifs. Les explorateurs Moore et Johnston qui vinrent ensuite eurent plus de bonheur. Leurs rapports publiés par la Société de géographie de Londres sous

ce titre : *Le Ruwenzori et ses neiges* constituent un document scientifique qui faisait jusqu'ici autorité. Johnston avait escaladé l'âpre montagne jusqu'à 4,530 mètres, Wylde, après lui, s'élèva jusqu'à 4,575, le docteur David atteignit 5,100. C'est le record que le duc des Abruzzes vient de battre.

Pour un explorateur ayant à son actif l'escalade victorieuse du Mont Saint-Elie, et un succès retentissant au pôle nord, l'ascension du Ruwenzori ne semble pas devoir présenter des difficultés bien grandes. Un Milanais, qui a longuement séjourné lui-même dans cette région de l'Afrique, M. Guido Trèves, a retracé dans les derniers numéros de l'*Illustrazione Italiana* d'intéressants souvenirs de son voyage. Les bêtes féroces, à l'en croire, ne troubleront pas la marche du duc des Abruzzes. De la part des indigènes, non plus, il n'y a aucune attaque à redouter. Les nègres de cette partie de l'Afrique sont pacifiques et doux. Malheureusement leurs moustiques nationaux sont de moins bonne composition, et constituent un véritable fléau. Les mouches noires qui s'abattent en essaims à l'heure du crépuscule sur le pauvre monde transmettent par leurs piqûres une horrible malaria. D'imperceptibles poux qui vivent à la surface du sol, les *giggers*, quand ils ont une fois élu domicile sous les ongles des pieds, y font des plaies douloureuses où fréquemment la gangrène se met. Un autre inconvénient du pays, c'est la brousse épaisse que l'on rencontre au sortir de la région des bambous. Il faut s'y frayer un passage à coups de hache. L'opération est longue et fastidieuse. En outre, sur ces hauteurs, l'atmosphère est constamment orageuse et brumeuse. Des tempêtes de neige terribles y sévissent. M. Trèves a passé trois mois à Fort-Portal, au pied de Ruwenzori : une seule fois, il a vu se déchirer le voile de vapeurs et de brouillards qui couvre éternellement ses flancs et ses deux cimes jumelles.

Le duc des Abruzzes rapportera sans doute de son expédition un matériel scientifique de premier ordre. Sur nombre de points obscurs il fera la lumière ; aux légendes, il substituera des faits positifs. Moore rapporte dans son livre le récit terrifiant d'un indigène qui s'aventura un jour tout seul sur les flancs du Ruwenzori. Après des efforts inouïs, le touriste nègre parvint au bord d'un lac autour duquel s'étageaient en amphithéâtre de hautes montagnes neigeuses. Sur le lac, des oiseaux gigantesques planaient « Ils étaient gros comme des moutons et beuglaient comme des taureaux. » L'indigène de M. Moore ne s'est-il pas moqué un peu du savant homme qui recueillit ses paroles ? A beau mentir qui revient de si haut. Il serait surprenant que le duc des Abruzzes constatât sur la montagne africaine la présence réelle de ces énormes et tumultueux volatiles.

Des explorateurs éprouvés, des guides pleins de prudence accompagnent le cousin du roi d'Italie. Au nombre des premiers figurent le capitaine Cagni d'Asti, qui fit partie de l'expédition au pôle nord, le docteur Cavalli et M. Victor Sella, neveu de l'homme d'Etat italien Quintino Sella. Les guides

préposés à l'expédition sont presque tous originaires de la vallée d'Aoste. Les deux principaux sont Petigax, qui a fait merveille dans l'Himalaya, et Ollier, à la fois alpiniste et chasseur émérite, et qui possède en outre cette supériorité d'avoir « ascensionné » déjà en Afrique.

Dédaignant les plaisirs vulgaires et faciles, le duc des Abruzzes donne ainsi au monde, pour la troisième fois, un noble spectacle d'endurance, de persévérance et de courage. A de tels « jeux de prince, » il convient d'applaudir très fort.

***

Un autre voyage princier vient d'éveiller non point les curiosités de la science, mais celles de l'histoire, et dès le lendemain du jour où l'impératrice Eugénie s'est rendue à Ischl pour y saluer l'empereur François-Joseph, toute la presse italienne et étrangère s'emparait de ce fait pour essayer de projeter la lumière sur les circonstances qui précédèrent la chute de Napoléon III et l'invasion de Rome par Victor-Emmanuel.

La visite de l'impératrice Eugénie à l'empereur-François-Joseph n'aurait eu d'autre but que de remettre à ce dernier une lettre historique qu'il aurait écrite lui-même à Napoléon III, en 1869, et dans laquelle le souverain autrichien aurait promis son concours armé à la France, en cas de conflit avec la Prusse. La *Tribuna* a fait à ce propos des divulgations attribuées au comte Nigra, le célèbre diplomate. D'après le récit du journal, il ne tenait qu'à l'empereur de conclure une alliance avec l'Autriche et l'Italie. Le chancelier austro-hongrois était alors le comte de Beust, ministre saxon, prêté par la Saxe à François-Joseph, et adversaire acharné de la Prusse. Comme l'empereur lui-même, il n'aspirait qu'à la revanche de Sadowa.

Mais avant de se lancer dans une guerre, François-Joseph voulait s'assurer du concours de l'Italie, et le roi Victor-Emmanuel II mettait comme condition absolue la chute du pouvoir temporel. Il disait qu'entre la Prusse et la France son cœur n'hésitait pas, mais qu'il ne pouvait pas prendre les armes sans donner à son peuple Rome pour capitale.

L'empereur d'Autriche, tout catholique qu'il était, insistait pour que Napoléon III donnât satisfaction à l'Italie. Le comte Vimercati, attaché militaire italien à Paris, et homme de toute confiance du roi « galant-homme », était l'intermédiaire incessant entre les trois souverains.

Ce fut l'impératrice Eugénie qui empêcha la signature de cette triple alliance. Victor-Emmanuel II, qui aimait la France et que des liens de famille unissaient aux Napoléons, regretta vivement l'échec de cet accord.

Telle est la version de la *Tribuna* attribuée au comte Nigra, ambassadeur d'Italie, à Paris et à Vienne.

Tout en se défendant d'être l'auteur de cet article de la *Tribuna*, le comte Nigra a déclaré n'en démentir nullement les commentaires.

Un personnage était particulièrement qualifié pour fournir des éclaircissements au sujet de la fameuse lettre de l'empereur d'Autriche, qui fait actuellement en Italie et dans tous les états de François-Joseph l'objet de nombreuses controverses. Ce personnage est M. Emile Ollivier, membre de l'Académie française, qui fut président du Conseil à la fin de l'Empire.

Interrogé par le *Giornale d'Italia*, M. Ollivier a déclaré ne pas croire que le but de la visite de l'impératrice Eugénie à l'empereur François-Joseph ait pu être la restitution d'une lettre par laquelle le souverain autrichien s'engageait à une alliance avec la France et l'Italie contre la Prusse en 1869 ; on ne garde pas pendant trente ans une lettre qu'on veut donner, lorsqu'on a souvent rencontré la personne à laquelle on avait l'intention de la rendre.

Dans tous les cas, ajoute l'ancien ministre de Napoléon III, il est parfaitement exact que des négotiations très actives furent engagées, en 1869, entre les cabinets de Paris, de Vienne, de Florence, pour aboutir, non pas à une alliance offensive, exclusivement dirigée contre la Prusse, mais à ce que l'on appelle dans le langage moderne, une sorte d'entente cordiale.

En réalité, il y eut trois lettres :

1° celle de Napoléon III à l'empereur François-Joseph et au roi Victor-Emmanuel II ; 2° les réponses de ces deux souverains à Napoléon.

Celle de l'empereur Napoléon paraîtra bientôt dans l'histoire de l'Empire libéral (13me volume), et M. Ollivier fera connaître alors comment elle fut écrite, à propos de quoi, et dans quelles conditions.

L'accord que souhaitait Napoléon, dont il avait eu l'idée, dont il avait pris l'initiative, eût été conclu sans les prétentions de l'Italie qui exigeait la « non-intervention » de la France dans sa politique intérieure.

L'Italie, continue M. Ollivier, voulait que nous ne mettions pas les pieds sur son territoire et que nous demeurions spectateurs inactifs des évènements qui pourraient se produire, de quelque nature qu'ils fussent. Agir ainsi, c'était livrer à l'Italie les Etats Pontificaux. C'était pour la France une question d'honneur et de conscience. Napoléon ne pouvait ratifier une telle clause ; son *veto* fut formel. En ce qui regarde l'impératrice, son influence ne s'exerça ni de près, ni de loin, dans les pourparlers qui eurent lieu à l'époque entre les représentants des deux puissances, avec lesquelles la France était sur le point de conclure une entente.... La lettre de François-Joseph, continue toujours M. Ollivier, ne fut pas écrite pour provoquer cette alliance, mais pour constater qu'un traité n'ayant pas été possible à cause de la difficulté de s'entendre sur la question de Rome, on se promettait, sur l'honneur, une assistance réciproque, lorsqu'elle serait devenue nécessaire.

Que devint cette lettre ? M. Ollivier déclare ne point le savoir. Cependant il croit se souvenir que le duc de Grammont, qui voulait la lire, en ayant demandé un jour communication à l'impératrice, celle-ci lui répondit qu'elle l'avait cherchée en vain, sans la retrouver.

La restitution de cette missive serait devenue le motif de la visite à Ischl.

En dehors d'elle, il reste une autre lettre entre les mains de M. Ollivier, datée de 1870, dans laquelle l'empereur d'Autriche « confirme loyalement les engagements contenus dans la lettre de l'année précédente. » Le texte en paraîtra dans l'ouvrage déjà cité de « l'Empire libéral. »

Faisant allusion à l'article de la *Tribuna*, M. Ollivier ajoute enfin qu'il a l'absolue conviction que l'auteur n'en peut être le comte Nigra, pour cette raison qui domine toutes les autres, qu'il contient des faits inexacts.

Qu'il est donc bien vrai de dire que l'histoire n'est qu'une vaste conspiration contre la vérité, quand, à propos d'un fait dont les principaux auteurs ou témoins sont encore vivants, il ne peut y avoir accord dans le récit qu'ils en font ! Il résulte, toutefois, de tout cela, qu'on ne peut mettre en doute les projets bien arrêtés du gouvernement italien de faire naître des incidents qui provoqueraient la chute du pouvoir temporel, et cela bien avant qu'il parvînt à y réussir. L'autorisation de s'emparer de Rome était le prix que l'Italie mettait à sa reconnaissance envers la France qui l'avait aidée dans ses guerres d'indépendance, en lui prêtant secours dans une lutte éventuelle contre la Prusse. Est-ce pour justifier l'expoliation romaine et l'abandon de la France au milieu de ses malheurs que la presse italienne prétend aujourd'hui que Napoléon ne voulut point se rendre aux désirs manifestés par Victor-Emmanuel II et auxquels François-Joseph se sérait associé ? Il est permis de le supposer, mais jusqu'à la preuve évidente du contraire, l'attitude que l'on prête au souverain de l'Autriche en cette circonstance ne saurait être admise, quand, en dépit de son alliance avec l'Italie, des exigences de la politique, l'empereur François-Joseph n'a jamais voulu consentir à rendre au roi d'Italie, dans Rome, la visite qu'il en avait reçue à Vienne, et ce, pour ne pas sanctionner par sa présence le fait accompli de l'invasion des Etats pontificaux.

Sincère ou non, le scrupule qui empêcha Napoléon de se désintéresser de la question romaine, en laissant faire, restera au milieu de toutes ces intrigues de la politique, comme un hommage éclatant rendu à la vocation séculaire de la France dans les destinées du Saint-Siège.

***

De nouveaux troubles viennent d'éclater en Sardaigne, où les désordres et les bagarres entre citoyens et la troupe se suivent et se multiplient. D'un côté, il y a rébellion contre la perception des impôts, que les mauvaises récoltes ont rendus plus onéreux, et, d'autre part, aversion des paysans contre la transformation des terrains jusqu'ici réservés à la culture en pâturages bons pour les fromageries, dont le nombre s'accroît en Sardaigne tous les jours.

Détails intéressants qui feraient rire, s'ils ne révélaient pas une situation des plus tristes : dans la commune de Bonorva où de graves désordres se sont déjà produits, on trouve dans les ventes qui doivent se faire aux enchères publiques, celle d'un tout petit immeuble d'une superficie de 300 mètres carrés et qui rapporte chaque année au cadastre 10 centimes. Et la mise à prix de l'enchère est de 0,60 centimes. Il est encore intéressant de connaître le montant de la dette pour laquelle il est procédé à la vente : avec les impôts de 1904, 1905, 1906, plus un franc de dommages-intérêts, cette dette se monte au total de 1 fr. 17.

On voit que pour avoir renversé le pouvoir temporel, sous prétexte d'améliorer le sort des populations, l'Italie n'en souffre pas moins dans ses anciennes provinces de diverses crises agraires, économiques, qui prouvent que ceux qui vivent chez elle n'ont pas souvent l'illusion de se croire dans le paradis terrestre.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

L. COUSIN. — *Vie et Doctrine du Sillon.* — Librairie Emmanuel Vitte, Lyon, 3, place Bellecour.

Cet ouvrage est un exposé clair et complet des choses du *Sillon*. Ajoutons qu'il est sincère. Il ne donne pas le dernier mot de la question. Sorti de la plume d'un adepte fervent, il ne peut manquer d'apparaître comme un plaidoyer *pro domo*. Plaidoyer brillant, au reste, et, répétons-le, plein de loyauté et de conviction.

Le premier chapitre nous raconte brièvement l'origine du *Sillon*. Il est vraiment plein de poésie, le berceau de ce benjamin du XIXe siècle ! Quelle vie intense dans ce nouveau-né ! Quoi que l'avenir lui réserve, il ne peut plus être ignoré de l'histoire religieuse et sociale de la France. Il n'a pas encore vingt ans d'existence, et il a été maintes fois apprécié, attaqué, défendu, il possède déjà toute une bibliographie. Sa *vie* donc est indiscutable ; elle ne s'analyse pas (c. 3), elle ne se prouve pas non plus, elle éclate aux yeux, éblouissante.

La plus grande partie du livre est consacrée à la Doctrine du Sillon. L'auteur expose avec clarté et avec chaleur les théories chères aux Sillonistes. Huit chapitres traitent de la démocratie, qui semble le pivot doctrinal de cette jeune école. On nous dépeint sous d'attrayantes couleurs le régime dont Marc Sauguier et ses amis désirent et espèrent doter la France. Evidemment le débat n'est pas clos, et il ne le sera peut-être pas tout de suite. Nous n'osons, pour notre part, blâmer ceux qui hésitent à voir le salut de la France

dans la démocratie, ni ceux qui désespèrent de ne voir jamais réalisée en France la démocratie idéale de Marc Sauguier.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de L. Cousin est une abondante source de renseignements, où devra puiser quiconque voudra connaître et apprécier le *Sillon*. H. C.

Le bienheureux Curé d'Ars, 1786-1859, par A. L. Masson. Emmanuel Vitte, Lyon.

Récit simple et attrayant de la vie si remplie du nouveau bienheureux. Le jeune homme, le curé, le confesseur, le directeur y apparaît tour à tour avec sa physionomie empreinte d'une douceur toute céleste et d'une austérité tempérée par la simplicité. H. C.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Impressions d'un Passant.— Amérique, Europe, Afrique.— Par l'abbé V.-A. Huard. Volume in-8; VIII-366 pp. Prix, $1.00.

Ceux qui ont lu *Labrador et Anticosti*, paru il y a déjà neuf ans, apprendront avec plaisir qu'il lui est né un frère. Ils s'empresseront sans doute de faire sa connaissance, et ne tarderont pas à constater qu'il cause avec la même bonhomie, qu'il est aussi intéressant et original que son frère aîné, et que le mot pour rire lui arrive aussi aisément.

Si l'auteur nous eût consulté sur le choix du nom de baptême du nouveau-né, nous lui aurions probablement suggéré celui qui a eu ses préférences. Il ne sent pas la réclame, et il répond parfaitement à ce que l'on attend d'un touriste qui veut voir beaucoup de pays en peu de temps.

L'auteur pousse même la modestie jusqu'à prévenir le lecteur que ses impressions ne sont pas des jugements sans appel. M. l'abbé Huard, on le sait, n'a jamais rendu de jugements sans appel, mais non pas par incompétence. Le fait est—autant du moins que nous pouvons en juger—qu'il donne toujours la note juste sur les hommes et les choses. Il ne manque pas de voyageurs moins heureux dans leurs appréciations, et pourtant allant moins vite.

On le suit dans ses nombreuses pérégrinations avec un inlassable intérêt, pour la bonne raison qu'il sait nous faire oublier la longueur du chemin. Il nous fait grâce de ces descriptions, de ces dissertations qui n'en imposent guère. Observateur judicieux, il sait admirablement trier les détails de nature à captiver la masse des lecteurs. Il les expose avec un naturel qui fait

envie, et ne manque jamais de les saupoudrer d'une pincée de ce sel dont on est toujours friand, et dont la mine semble inépuisable.

Nous avons dit franchement, comme toujours, ce que nous pensons des *Impressions d'un Passant*. Le public, nous l'espérons, fera bon accueil à ce nouveau volume, et jugera que l'auteur mérite des félicitations.

D. Gosselin, p^tre^.

Pierre-Georges Roy : *La Famille Panet*, 212 pp. in-8°, orné de plusieurs portraits en photogravure, tiré à 150 exemplaires ; 2° *La famille Des Champs de Boishébert*, in-8°, de 40 pp. orné d'un portrait et d'un blason.

Ces deux nouveaux chapitres, que vient d'ajouter M. Roy au nobiliaire de nos vieilles familles canadiennes, accusent chez l'auteur le même talent d'archiviste et le même constant dévouement à l'œuvre de notre histoire nationale que ses travaux précédents dans le même champ d'études. Ceux qui lui sont redevables de l'avantage de posséder, en raccourci, une galerie complète et fidèle de leurs ancêtres et de leurs diverses alliances tiendront, sans doute, à lui en témoigner leur reconnaissance en se procurant ce qu'on pourrait, dans un sens, appeler leur livre de famille. Outre la nomenclature strictement généalogique, de rigueur dans des travaux de ce genre, ils y trouveront, pour en relever la monotonie, mainte page intéressante glanée dans les publications contemporaines et qu'un chercheur expérimenté seul peut fournir à propos.

L'A. C. J. Convention régionale des groupes québecquois, tenue le 27 mai, 1906, à la salle Loyola, Québec, imprimerie de la Cie de *L'Evénement*, 1906.

Jolie plaquette de 64 pages où les *jeunes* de notre région ont voulu raconter, pour en garder le souvenir, les nobles projets et les vaillantes résolutions qu'ils ont formés pour leur prochain avenir, ainsi que les sages et paternels encouragements que leur ont prodigués des directeurs et des amis, prêtres, professeurs, publicistes, hommes d'Eglise et hommes d'Etat qui augurent bien du langage et des gestes de notre jeunesse catholique.

Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand, ancien évêque de Québec, prononcée dans la cathédrale de Québec, le 27 juin 1794, par l'abbé Joseph-Octave Plessis, curé de Québec. *Bulletin des Recherches Historiques*, Lévis, 1906.

L. L.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V SEPTEMBRE 1906 N° 9

M. DE MONTMAGNY

II. — SON CARACTÈRE

(Premier article)

Montaigne a dit quelque part, que « il faut, pour juger à point d'un homme, le surprendre dans ses à tous les jours. »

C'est là que je voudrais aller chercher M. de Montmagny afin de vous le montrer dans son intimité. Sa correspondance avec la métropole, par exemple, nous révélerait son âme, nous dirait ce qu'il pensait de l'avenir du Canada. Et si nous possédions quelques-unes de ses lettres écrites, soit à ses amis, soit à des personnages bien à cour, on pourrait jouir de sa familiarité. Mais, hélas ! tout cela est disparu ou nous manque.

Les archives de Paris, aussi bien que celles du Canada, sont d'une pauvreté désolante lorsqu'elles touchent à l'administration du successeur de Champlain. L'incendie de 1640, qui réduisit en cendres l'église de Notre-Dame de la Recouvrance et les bureaux de la Compagnie des Cent-Associés, explique jusqu'à un certain point la pénurie des documents se rattachant à cette époque. En 1872, M. Harrisse dit avoir vu aux archives nationales de Paris un carton renfermant plusieurs lettres inédites de M. de Mont-

magny [1]. Mais chose étrange, M. Marmette qui compulsa, dix ans après, les pièces du même cartulaire, ne signale aucune des lettres mentionnées par l'éminent bibliophile [2]. Que sont-elles devenues? C'est un cas de disparition qui n'a pas lieu de surprendre les chercheurs, eux, qui chaque jour ont l'occasion de relever les vols et les dilapidations auxquels les archives sont en butte [3].

Que nous reste-t-il donc en fait de pièces contemporaines du deuxième gouverneur de Québec? Le catalogue n'en est pas long à dresser.

1. Lettre du commandeur Noël Brûlart de Sillery à M. de Montmagny, 21 mars 1634;

2. Réponse de M. de Montmagny [4];

3. Lettre de Noël Brûlart de Sillery à M. de Montmagny, à l'occasion de la fondation de la mission de Sillery, du 22 février 1639 [5];

4. Lettre de Louis XIII en faveur de l'œuvre de Montréal,

---

1 — *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France*, p. 60. Le carton K 1232 et suiv., dit Harrisse, est rempli de pièces sur le Canada. Il est suivi de cinq autres, contenant tout ce que les archives possèdent de documents sur la colonie. « Nous y avons trouvé, dit-il, les chartes accordées à Roberval, des lettres inédites de M. de Montmagny, etc., etc." Voir aussi *Introduction*, pp. V et XXXI.

2 — Rapport de 1883, p. 153.

3 — En 1903, lors de mon séjour à Paris, non seulement les cartons K 1232 et les suivants signalés par Harrisse ont été l'objet d'un minutieux examen de ma part, mais j'ai fait rechercher le bulletin de réquisition de M. Harrisse. M. Harrisse a vu K 1232; il ne s'y trouve rien autre chose que ce que nous connaissions déjà. Il ne paraît pas avoir demandé les suivants. En tous cas, ceux-ci ne contiennent rien qui ait trait au Canada.

4 — *Vie de l'illustre serviteur de Dieu, Noël Brûlart de Sillery, chevalier de Malte.* Paris, 1843, in-12, p. 71. Citées par Harrisse p. 293. Reproduites par l'abbé Bois, dans son *Etude biographique: Le chevalier Noël Brûlart de Sillery.* 1871, pp. 15, 16.

5 — Trad. de Bressany, p. 296. Harrisse, p. 295.

adressée à M. de Montmagny. Saint-Germain-en-Laye, le 21 février 1643 [1].

A part cela nous avons les *Relations* des Jésuites, de 1636 à 1648, puis le *Journal* tenu par les mêmes religieux de 1645 à 1648.

C'est dans ces deux derniers ouvrages que nous avons pu recueillir, de ci et de là, les traits épars qui nous ont permis de refaire un M. de Montmagny intime, dégagé de toute représentation.

On a dit que les grands hommes ne gagnaient pas à être vus de trop près, que l'histoire ne leur valait rien et qu'il fallait leur laisser un peu des décors nuageux de la légende. Tout cela a été écrit à la suite des indiscrétions tapageuses de quelques valets de chambre. Il n'en est pas moins vrai que certains hommes gagnent à être connus dans leur intérieur et par les petits côtés prosaïques de la vie. M. de Montmagny est un de ceux-là.

M. de Montmagny aimait les pompes et les cérémonies du culte. A la veille de chaque grande fête, il faisait hisser le drapeau sur un des bastions du fort au bruit du canon, et dès le matin au point du jour l'artillerie résonnait encore. C'est sous son administration que l'on commença à célébrer solennellement, le dimanche, l'office divin, comme on le faisait en France, avec l'eau bénite et le pain bénit. On récitait le prône et on ne manquait pas de prêcher et d'expliquer le catéchisme. Tout cela était nouveau dans le pays, et les sauvages assistaient en grand nombre à ces solennités publiques. Le gouverneur donnait lui-même l'exemple en assistant avec sa suite à toutes les fêtes religieuses.

Qui refuserait d'assister à l'explication du catéchisme, s'écrie l'annaliste des Jésuites, puisque ces personnes d'autorité et de mérite l'honorent de leur présence [2]?

1 — *Hist. de la colonie française au Canada*, de l'abbé Faillon, vol. I, p. 485. Harrisse, p. 297.

2 — *Relation* de 1636.

En 1638, à la procession de la Fête-Dieu, on voit M. de Montmagny porter lui-même un des bâtons du dais, et par une humilité vraiment généreuse, il se fait accompagner d'un sauvage nouveau converti.

Mais ce fut la veille de la Saint-Joseph de l'an 1637 que le gouverneur voulut montrer toute l'affection qu'il avait pour ces grandes solennités religieuses, en faisant préparer, par l'ingénieur Bourdon, des feux de réjouissance, comme on en voit peu maintenant, assure le père Jésuite qui en donne dans les annales une description enthousiaste. Comme à l'ordinaire, le drapeau fut arboré sur la citadelle et on fit jouer le canon dès le lever du soleil.

D'un côté, on avait dressé un pan, sur lequel paraissait le nom de saint Joseph en lumière ; au-dessus de ce nom brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux, qui firent merveille. On avait mis derrière cette première invention quatorze grosses fusées, qu'on fit enlever les unes après les autres, avec l'étonnement des Français et bien plus des sauvages qui n'avaient jamais rien vu de semblable ; ils admiraient la pluie d'or, ou de feu, et les étoiles qui retombaient de fort haut. Le feu des fusées se portant tantôt tout droit, maintenant comme en arcade, et toujours bien haut dedans l'air.

Assez proche de là, on avait dressé un petit château fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs : il était flanqué de quatre tourelles, remplies de chandelles à feu, qui faisaient voir par leur clarté toute cette petite batterie à découvert. Il y avait à l'entour de cette machine seize grosses lances à feu, revêtues de saucissons. Aux quatre coins, on voyait quatre roues mouvantes et une autre plus grande au-dessus du château, qui tournait à l'entour d'une croix à feu, éclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisaient paraître comme toute couverte de diamants. De plus, on avait mis à l'entour de cette forteresse, en égale distance, quatre grosses trompes, d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux, sortant six à six avec une juste distance, et quatre douzaines de fusées qui se devaient enlever douze à la fois.

Certes, il faut que ce feu d'artifice ait été bien beau, puisque le P. Le Jeune a jugé à propos d'accompagner la description que l'on vient de lire d'un dessin à la plume, le seul que l'on trouve dans les volumes des *Relations* de 1611 à 1672.

Sur le soir M. de Montmagny, M. de l'Isle et l'état-major sortirent du fort et s'en vinrent auprès de l'église, au lieu destiné pour ces feux de joie. Tous les habitants de la Nouvelle-France, voisins de Québec, se trouvèrent à cette réjouissance ; les ténèbres de la nuit ayant couvert le ciel et la terre, le sieur de Beaulieu présenta un boutefeu au gouverneur, qui alluma cette machine et fit dire aux sauvages que les Français étaient plus puissants que les démons, qu'ils commandaient au feu, et que, s'ils voulaient brûler les bourgades de leurs ennemis, ils auraient bientôt fait [1].

C'est ainsi que nos ancêtres honoraient, il y a deux cents ans, le premier patron du pays. On ne pourrait pas faire mieux aujourd'hui.

Les *Relations* ne cessent de louer la charité, la bienveillance et le désintéressement de M. de Montmagny.

« N'épargnez rien, ni de mes biens en particulier ni du pouvoir qui m'a été donné, » avait-il dit, dès son arrivée, au Père Le Jeune [2]. Et il suivit cette maxime tout le temps de son séjour dans la colonie. Avec quelle joie sincère il allait visiter les malades en compagnie de son lieutenant de l'Isle et de M. de Gand, le directeur de la compagnie des Cent-Associés. Il leur envoyait perdrix et volailles et autres oiseaux qu'on gardait pour sa table ; il n'épargnait ni les confitures, « ni le travail, ni la boutique de son médecin et chirurgien tout ensemble [3]. »

Les produits de la pêche au saumon qu'il possédait à l'île aux Oies étaient généreusement distribués parmi les plus nécessiteux [4]. Toujours plein de prévenances, au jour de l'an, il faisait aux communautés des dons princiers de chapons, d'outardes, de pigeonneaux, de poules d'Inde et autres volailles [5].

---

1 — *Relation* de 1637, p. 7 *et seq.*
2 — *Relation* de 1637.
3 — *Relation* de 1639, p. 8.
4 — *Journal des Jésuites*, pp. 60, 36, 42.
5 — *Ibid.*, pp. 24, 25, 75, 100.

Véritablement, dit la *Relation* de 1638, ce grand cœur est louable de n'avoir rien pour soy que les cœurs et l'amour de tous ceux qui sont sous son gouvernement; il n'y a famille française qui ne se ressente de ses bontés dans son affliction.

Il n'y a rien d'étonnant qu'avec son grand cœur et « une intégrité de vie tout à fait exemplaire, » M. de Montmagny ait su s'acquérir l'estime et l'affection de tous.

Les pères Jésuites ne cessent de faire son éloge dans les relations qu'ils adressaient chaque année en France.

Disons que nous avons ici deux braves chevaliers, l'un pour gouverneur, c'est M. de Montmagny, l'autre pour son lieutenant, c'est M. de l'Isle,

écrit l'annaliste de 1636 [1].

Sa Majesté très chrétienne, Monseigneur le Cardinal et Messieurs les Directeurs et Associés, dit la *Relation* de 1637, nous ont donné pour gouverneur l'un de ses chevaliers, que je nommerais volontiers, avec le respect que je dois à tous ces braves soldats de Jèsus-Christ, l'honneur de Malte et le bonheur de notre colonie... Monsieur son lieutenant, qui porte cette même croix honorable, marche si parfaitement sur ses brisées, que nous avons tout sujet de reconnaître les grandes obligations que nous avons à cette sainte milice, incessamment armée pour la gloire du nom chrétien.

Et ailleurs, dans la même relation [2] :

La vertu, par la grâce de Notre-Seigneur, marche ici la tête levée ; elle est dans l'honneur et dans la gloire, le péché, dans l'obscurité et la confusion. Tous les principaux de notre colonie honorent la religion ; je le dis avec foi, et bénédiction de Dieu : ceux que sa bonté nous a donnés pour commander, et ceux encore qui se vont établissant dans ces contrées, goûtent, chérissent et veulent suivre les maximes les plus sincères du vrai christianisme. N'est-ce pas une chose bien louable d'accorder des soldats avec des artisans, des Français ramassés de divers endroits avec des sauvages, tenir tout en bride et dans une profonde paix, gagner l'affection des uns et des autres ? C'est l'industrie, la prudence et la sagesse de Monsieur le chevalier de Montmagny, notre gouverneur, qui fait cette espèce de miracle ; je crois que je parle avec le sentiment de tous ceux qui sont sous sa conduite. Nous avons de

1 — *Relation* de 1637, p. 3.
2 — p. 10.

très particulières obligations à notre grand Roy, à Monseigneur le Cardinal et à Messieurs de la Compagnie, et nous leur rendons de très humbles actions de grâces, de nous avoir donné un homme si vaillant, si bien versé dans toutes sortes de connaissances, si propre à commander, et que je mets devant toutes ces grandes perfections, si peu intéressé pour la terre, et grandement intéressé pour Dieu. Il est le premier dans les actions de piété, se trouve aux exercices des plus petits, et par ce moyen les rend honorables aux plus grands. Le premier mobile emporte et ravit dans son mouvement tous les autres cieux, et cet homme de Dieu, aimé de Dieu et des hommes, marchant dans les voies de Dieu, y tire après soi les hommes. Je demandais, il n'y a pas longtemps, à un bon vieillard, s'il ne marierait point sa fille, ayant appris que plusieurs la recherchaient : « Son père et sa mère, ni moi, répondit il, ne sommes point pressés de l'éloigner de nous, tant que Monsieur notre gouverneur sera ici, et que vous autres, mes pères, aurez toute liberté de reprendre nos vices, et nous montrer le chemin du ciel ; rien ne nous obligera de la marier. La justice règne ici, l'insolence en est bannie, l'impudence n'oserait lever la tête ; mais quand Monsieur notre gouverneur s'en ira, nous serons en frein de la mettre en lieu d'assurance : car nous ne savons pas qui viendra après lui. Dieu nous le conserve pour un long temps. » Il est extrêmement important d'introduire de bonnes lois et de saintes coutumes, en ces premiers commencements ; car ceux qui viendront après nous marcheront sur nos brisées, et suivront aisément la pente que nous leur aurons donnée, soit à la vertu, soit au vice.

Peut-être que plusieurs, en entendant ces témoignages élogieux, diront qu'ils n'ont pas lieu de surprendre, vu que M. de Montmagny était l'homme-lige ou l'instrument des pères Jésuites. C'est là le sentiment de Parkman. Pour cet historien, en effet, la vraie colonie du Canada ne commença qu'au gouverneur d'Argenson. Avant ce dernier, les Jésuites avaient le contrôle de tout et les gouverneurs n'étaient que des chefs de police, sous la direction des missionnaires. Champlain ne pensa qu'à une chose avant tout : la conversion des sauvages. Montmagny était à moitié moine parce qu'il était chevalier de Malte. D'Ailleboust était d'une piété si folle, qu'il vivait avec sa femme comme moine et religieux [1].

1 — *Old régime in Canada*, p. 107.

Voilà comment l'histoire s'écrit lorsqu'on veut être malin et sarcastique.

Il est vrai de dire que Parkman s'est un peu inspiré, pour tracer ce tableau fantastique, du père Récollet Chrétien Leclerc. C'est Leclerc qui rapporte qu'en 1639 les colons envoyèrent en France des députés pour représenter la gêne où étaient les consciences de la colonie, de se voir gouverner par les mêmes personnes pour le spirituel et le temporel [1].

L'alliance entre l'ecclésiastique et le civil, lorsqu'elle est contractée pour le bien et qu'elle ne dégénère pas dans l'oppression des consciences et la servitude des caractères, ne nous inspire pas autant de répugnance qu'à Parkman. Si l'on se reporte aux temps où vivait de Montmagny, et que l'on considère, sans parti pris, la situation de la colonie, il faut se demander s'il n'était pas plus sage de vivre en bonne harmonie avec les missionnaires et d'écouter les conseils que lui inspiraient leur sagesse éprouvée et leur longue expérience.

Nous ne cachons pas que, pendant ses douze années d'administration, M. de Montmagny vécut dans le plus parfait accord avec ceux qui avaient mission de diriger l'Eglise canadienne. Qui voudrait lui en faire un crime ? N'était-ce pas là le meilleur moyen d'entretenir les colons dans le sentiment de la règle et du devoir ? Mais, il y a loin de là à dire que les Jésuites profitèrent de la bienveillance et du sens profondément chrétien du gouverneur pour mener tontes les affaires à leur guise. Il y a dans le *Journal des Jésuites*, qui n'était point destiné à la publicité lorsqu'il fut écrit, certains passages discrets qui nous démontrent à l'évidence que M. de Montmagny savait montrer de la fermeté quand il le fallait, même lorsqu'il s'agissait de favoriser les Jésuites. C'est ainsi que, en 1646, les Jésuites demandèrent par plusieurs fois au gouverneur qu'il voulût ou leur accorder la place voisine de la Vache-

1 — Leclerc, I, p. 478.

rie ou établir qu'elle demeurât en commune. Il ne voulut ni l'un ni l'autre [1]. Quelque temps après, les Pères firent une nouvelle demande de terres sur les bords de la rivière Saint-Charles : M. de Montmagny ne voulut rien résoudre avant le retour de l'ingénieur Bourdon qui était alors en mission chez les Iroquois [2]. Et lorsqu'il eut pris conseil et qu'il fut décidé à accorder aux Pères une partie de ce qu'ils demandaient, il ne voulut jamais souffrir que les nouvelles terres dont ils entraient en possession fussent concédées autrement qu'en roture, c'est-à-dire qu'il leur enlevait tous les privilèges réservés d'ordinaire aux seigneuries [3].

Il semble que, si M. de Montmagny eut été complètement sous l'empire des Jésuites, il leur aurait accordé de suite ces gratifications qui n'étaient pas d'une grande valeur après tout, puisque l'on taillait à même un continent et en pleine forêt vierge.

Et ce n'est pas la seule circonstance où M. de Montmagny montra qu'il avait, comme on dit maintenant, un gouvernement « personnel. »

Les pères Jésuites auraient bien voulu, par exemple, pousser plus activement l'établissement de leurs missions des grands lacs et avoir une aide plus efficace du pouvoir civil pour les défendre contre les incursions iroquoises. Mais M. de Montmagny persista toujours à ne pas vouloir éparpiller ses forces et à garder dans Québec une base solide d'opération.

Aux sauvages hurons, sans doute inspirés par les missionnaires, qui lui demandent avec instance de leur donner des Français pour les aider, M. de Montmagny répond que l'état du pays ne lui permet pas encore de divertir ses forces et qu'il lui faut d'abord défricher ses propres terres avant d'aller tenter des

1 — *Journal des Jésuites*, 9 juin 1646, p. 52.

2 — 22 juin.

3 — *Journal des Jésuites*, p. 55, 26 juin 1646.

entreprises lointaines. C'est ce qui fait dire à l'annaliste de la compagnie de Jésus :

Prenons patience. C'est l'humeur du Français de vouloir achever quand il commence. On voit des petites étincelles, on voudrait déjà se chauffer à un grand brasier [1].

Les Jésuites auraient voulu fonder chez les Hurons un grand empire chrétien dans le genre des Réductions du Paraguay. L'idée était belle et généreuse, mais l'expérience a démontré que l'entreprise était téméraire et prématurée. Des écrivains comme l'abbé Faillon ont reproché à Montmagny de ne les avoir pas suffisamment aidés dans ce projet et d'avoir entraîné la perte de ces florissantes missions. Ces accusations sont injustes, car, nous le répétons, il n'aurait été ni sage ni prudent de la part de M. de Montmagny d'aller enfouir une poignée de soldats et de colons en plein milieu d'un continent, avant de s'assurer des voies de communication et d'avoir établi un marché solide pour les produits de l'ouest.

A côté des éloges que les Jésuites font des belles qualités de M. de Montmagny, nous avons encore le témoignage désintéressé d'une sainte femme du cloître, la Mère Juchereau de Saint-Ignace. Voici ce qu'elle dit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu* qui n'était pas destinée non plus à la publicité :

Nous ne pouvons assez dire avec quel zèle il profita des occasions fréquentes qui se présentèrent de nous rendre service ; il nous prévenait en toutes choses, il veillait sur nos besoins, il nous a beaucoup aidées dans ces commencements, et dans les changements de demeure que nous avons été obligées de faire avant que de fixer l'établissement ; c'était un homme fort brave, très accommodant, plein de compassion pour les pauvres, zélé pour la religion, et tout propre à inspirer l'amour du christianisme par l'exemple de sa piété.

Que dire encore de la confiance que Montmagny avait su inspirer aux colons [2]. On en eut un frappant exemple en 1647. Le

1 — *Relation* de 1637.

2 — Octobre 1646. *Journal des Jésuites*, p. 67.

transport de la traite des fourrures, que la Compagnie de la Nouvelle-France consentit en faveur des habitants, n'avait pas eu le don de plaire à tout le monde. Deux partis s'étaient formés, et l'on tint des assemblées assez tumultueuses. Chacun voulait faire voir des désordres et des inconvénients là où il n'y en avait pas toujours. On dressa des mémoires qui furent transmis à la cour. Dans l'intervalle, les membres du conseil se firent puissamment augmenter leurs gages et récompenser de leurs services, ce qui apporta une nouvelle confusion [1]. A la fin, les habitants, qui avaient élu un procureur-syndic pour surveiller leurs intérêts, cassèrent tous les directeurs de leur Compagnie et mirent toutes leurs affaires entre les mains du gouverneur en attendant que la cour eût réglé leurs différends [2]. Quelque temps auparavant, ils lui avaient déjà fait présent du premier cheval qui soit venu dans la colonie [3].

Ces témoignages en disent plus que tous les commentaires que l'on pourrait faire.

Outre les devoirs ordinaires des gouverneurs, M. de Montmagny devait aussi exercer les fonctions de juge, car ses provisions l'autorisaient,

jusqu'à ce qu'il y eût des juges souverains établis, à juger souverainement et en dernier ressort, avec les chefs de la Compagnie qui se trouvaient là, tant les soldats que les habitants [4].

M. de Montmagny sut encore s'acquitter de cette charge avec son tact et son bon sens accoutumés.

Le bruit des palais, ce grand tintamarre de sergents, de plaideurs et de solliciteurs, dit la *Relation* de 1636, ne s'entend ici que de mille lieues de loin. Les exactions, les tromperies, les vols, les rapts, les assassins, les perfidies, les inimitiés, les malices noires, ne se voient ici qu'une fois sur les papiers et sur les gazettes, que quelques-uns apportent de l'Ancienne France.

1 — Ibid., p. 68.
2 — Ibid., p. 92.
3 — Ibid., p. 90.
4 — *Hydrographie* du P. Fournier, S. J.

Plût à Dieu que les âmes amoureuses de la paix pussent voir combien est douce la vie éloignée des gênes de mille compliments superflus, de la tyrannie des procès, des ravages de la guerre, et d'une infinité d'autres bêtes sauvages qu'on ne rencontre point dans nos forêts.

...Il n'y a point ici de pratique pour les chicaneurs. Chacun est son propre avocat, et la première personne qu'on rencontre juge en dernier ressort sans appel. S'il y a quelque chose qui mérite d'être rapporté à Monsieur le gouverneur, il l'expédie en deux mots, ou le fait conclure et terminer par ceux qui prennent connaissance de l'affaire. Ce n'est pas qu'on ne puisse procéder ici juridiquement, et que parfois on ne l'ait fait; mais comme il n'y a point de grandes occasions de disputer, aussi ne peut-il y avoir de grands procès, et par conséquent toute la police est douce et agréable.

Chaque fois que l'on cite des passages de ces anciens auteurs où sont dépeints en termes si naïfs les mœurs patriarcales de nos ancêtres, il se trouve des écrivains qui ne manquent pas de nous dire que ces portraits sont flattés et que la société des temps n'était pas aussi exemplaire que l'on veut bien le faire croire. Ces sages censeurs n'oublient qu'une chose : donner des preuves que ces récits sont mensongers en citant des exemples.

J.-Edmond Roy.

PSYCHOLOGIE ANIMALE ET PSYCHOLOGIE HUMAINE

(Second article)

IV

Non, les bêtes n'ont pas l'intelligence, n'ont pas d'esprit, mais elles ont la sensibilité ; parfois même elles ont du cœur.

Voici, en ce qui concerne l'intelligence (ou plutôt l'inintelligence), un *Necrophorus vespillo* ou nécrophore croquemort qui, au dire du naturaliste anglais Clairville, trouvant trop dur le sol sur lequel gisait une souris morte, qu'il voulait enterrer, alla creuser plus loin un trou en terrain meuble ; puis, ayant vainement essayé de traîner la souris jusqu'à la fosse qu'il avait creusée, prit son vol et revint bientôt avec quatre autres de ses congénères à l'aide desquels la souris put être traînée jusqu'à destination.

L'habile entomologiste et très patient observateur qu'est M. Henri Fabre, rapportant cette anecdote du naturaliste anglais, fait tout d'abord cette très judicieuse réflexion : rien ne prouve— ce qui était cependant le point essentiel à éclaircir — rien ne prouve que ce soit le même nécrophore, impuissant à remuer seul la souris morte, qui ait accompagné les quatre autres. Une explication beaucoup plus vraisemblable est celle-ci : le premier nécrophore, découragé de son insuccès, se sera tout simplement éloigné, renonçant à son entreprise ; les cinq autres, attirés chacun isolément par le fumet qu'exhalait le cadavre, se seront trouvés fortuitement réunis autour de lui.

Mais l'anecdote a-t-elle même été rapportée exactement par Clairville ?

M. Henri Fabre a institué de nombreuses expériences pour étudier les mœurs et la manière de faire du nécrophore croquemort. Il plaçait sous une cloche de toile métallique, en un sol de sable bien meuble, une brique enterrée jusqu'à fleur de terre et recouverte elle-même d'une mince couche de sable, en sorte que rien ne la laissait apparaître ; puis il plaçait, par-dessus, un animal

mort, souris, rat, crapaud ou autre, et lâchait ensuite sous la cloche en treillis quatre ou cinq de nos nécrophores. Attirés par l'odeur, délicieuse pour eux, du cadavre, ils allaient aussitôt s'enfouir au-dessous et s'efforcer, sans aucun succès, de creuser le sol, (la brique) au-dessous du cadavre. Le manège dura plusieurs heures durant et, naturellement, toujours avec le même insuccès.

C'est que le *Necrophorus vespillo* ne creuse jamais la terre à ciel ouvert. Il lui faut le couvert du cadavre qu'il veut enfouir : là-dessous il fouit le sol jusqu'à ce que la proie convoitée, s'affaissant peu à peu, finisse par disparaître sous terre. L'expérience a été renouvelée, croyons-nous, jusqu'à quarante-sept fois, et a invariablement donné les mêmes résultats. Un petit groupe de ces insectes, mâles et femelles, s'escrimaient en vain, sous le cadavre, pendant des heures, à creuser le sol forcément increusable. Enfin, à force de se trémousser, ils arrivaient à déplacer la souris de telle sorte qu'ils finissent par se trouver sur le terrain meuble ; et aussitôt l'on voyait le travail d'enfouissement s'opérer en ce que, peu à peu, le petit cadavre s'affaissait et finissait par disparaître sous terre.

Il est probable que les cinq nécrophores cités par Clairville, plus forts à eux cinq que celui qui les avait précédés, n'auront pas transporté le cadavre, mais auront creusé le sol directement au-dessous de la place qu'il occupait.

Un autre exemple est affirmé par un botaniste de Berlin, Gledditsch. Des nécrophores auraient déchaussé le pied d'un bâton fiché en terre, afin de se saisir d'un crapaud attaché à l'autre extrémité du bâton, aux fins de dessiccation : celui-ci tombant à terre, le crapaud y tombait pareillement et les insectes pouvaient s'en emparer. Or, de nouvelles expériences prolongées faites par Henri Fabre il résulte que, une proie étant suspendue au bout d'un bâton, si en même temps une partie de la proie touche le sol, c'est en s'insinuant sous cette partie du corps, et en ce point seulement, que les nécrophores creusent la terre.

Mais si la même proie est attachée au bâton de manière à laisser un intervalle appréciable entre elle et le sol, jamais nos insectes n'y prétendront. L'observation de Gledditsch aura été incomplète ; ou le crapaud attaché à l'un des bouts du bâton touchait le sol et le déchaussement de l'autre bout se sera produit par contrecoup, ou le déracinement du bâton par les nécrophores se sera passé seulement dans l'imagination de l'observateur. Cette dernière particularité se rencontre plus d'une fois dans des récits analogues.

C'est bien le cas de rappeler ici cette réflexion de l'habile entomologiste expérimentateur de Sérignan (Vaucluse) :

Encore un des beaux arguments en faveur de la raison des bêtes qui fuit aux clartés de l'expérience [1].

V

Mais si l'esprit, l'intellect des animaux est un mythe, il est certain qu'on ne peut refuser à beaucoup d'entre eux des sentiments, des passions à la satisfaction desquelles ils savent souvent parvenir, surtout quand ils sont servis par une mémoire tenace. Or la mémoire est avant tout une faculté de la sensibilité, étant plus ou moins fidèle, plus ou moins sûre, suivant que l'impression dans le cerveau (dans le cervelet, suivant le Dr Surbled) des images sur lesquelles elle s'appuie s'y est gravée plus ou moins profondément.

Qui n'a entendu parler de vengeance d'éléphants maltraités, plusieurs années même après le mauvais traitement ? Ou, au contraire, de traits d'affection et de tendresse de ces animaux, soit envers leurs conducteurs, soit envers leurs petits ? On prétend même que dans l'Inde des éléphants sont dressés à garder des petits enfants et s'acquittent de ce soin avec une parfaite sollicitude.

Quant aux exemples de fidélité et de dévouement de la part

1 — Cf. la *Rev. quest. Scient.* de juillet 1897 : *Les nécrophores*, par Henri Fabre.

du chien, cet « ami de l'homme, » comme on l'a justement appelé, ils sont innombrables. Chien inconsolable de la mort de son maître et s'obstinant à rester couché sur sa tombe jusqu'à en périr lui-même d'inanition [1]; tel autre ne voulant recevoir à manger que de la main de son maître et le défendant contre toute attaque ou simulacre d'attaque ; ou bien encore, au sein d'une même famille, un chien prodiguant les marques de sa tendresse également aux divers membres de cette famille.

On ne tarirait pas à vouloir citer tous les exemples des sentiments d'affection et de fidélité, on pourrait presque dire d'amour, à l'actif de l'espèce canine, comme aussi des exemples de jalousie, d'aversion, de rancune, de frayeur, de joie, de toutes les passions en un mot.

L'animal a donc une âme, mais cette âme, faite tout entière de la sensibilité de son organisme, n'a rien qui lui permette de s'élever au-dessus du matériel, du particulier et du concret ; elle n'est point spirituelle, elle n'a pas reçu du Créateur le *spiraculum vitæ*, réservé à l'homme seul ; elle est *engendrée*, l'âme humaine est *créée*.

Dira-t-on que l'amour, la haine, la jalousie, la crainte, la reconnaissance, etc., n'étant pas des phénomènes matériels, et beaucoup d'animaux, surtout aux degrés supérieurs de l'échelle zoologique, donnant des preuves manifestes de ces sentiments, leur âme n'est pas matérielle ? Mais en fût-il ainsi, il n'en résulterait point qu'elle fût spirituelle. Le spirituel et l'immatériel ne doivent pas être confondus. La *force* qui régit toute matière est immatérielle en soi : elle agit sur la matière et par là ses effets sont matériels, mais elle-même n'est point matière. On la définit quelquefois une

1 — Ce n'est pas assurément que le chien eût l'*idée* de la mort, idée essentiellement abstraite ; il en avait, si l'on peut ainsi s'exprimer, le *sentiment* concret et individuel. Il avait vu son maître couché dans le cercueil, puis mis en terre ; dans son amour pour son maître, il voulait n'en être séparé que le moins possible ; de là son obstination à rester couché sur sa tombe.

« cause de mouvement » ; or tous les mouvements se commandent les uns les autres dans la nature, et d'échelon en échelon, il faut finalement en arriver au Premier moteur immobile, mais source première et unique de tous les mouvements, c'est-à-dire à l'essence divine elle-même.

Il n'est donc pas défendu de dire que ce principe étranger aux forces physiques et chimiques qui s'appelle *la vie*, soit dans l'animal, soit dans la plante — et ici Claude Bernard se rencontre avec saint Thomas — est un principe immatériel. Immatériel, soit ; mais non pas spirituel.

Terminons cette étude un peu abstraite par un récit touchant d'attachement profond d'un chien pour ses deux maîtres successifs, d'où résulta leur rapprochement intime.

Cabassol était garçon. Un peu bourru, un peu sauvage, il vivait à la campagne avec son chien, une perfection de chien et que, *coram populo*, il avait déclaré son meilleur ami.

Médor, c'était son nom, assez longtemps auparavant, avait appartenu à une dame veuve qui habitait Saint-Germain-en-Laye. Comme il était chasseur, les gardes de la forêt de Saint-Germain avaient poliment averti la veuve qu'un jour ou l'autre ils se verraient forcés d'envoyer un coup de fusil à ce braconnier à quatre pattes.

Comprenant la nécessité de se séparer de son cher Médor, la dame avait chargé un ami de trouver un nouveau maître à l'infortuné. L'ami avait eu la main heureuse, car jamais homme et chien n'avaient semblé aussi bien faits l'un pour l'autre que Médor et Cabassol. Le premier fut bientôt aussi tendrement attaché à son nouveau maître qu'il l'avait été à sa première maîtresse.

Trois années se passèrent.

Un jour où, le museau dans son écuelle, il semblait n'être préoccupé que de sa pâtée, Médor lève subitement la tête et, pris d'un tremblement de tous ses membres, se met à pousser des hurlements joyeux.

On sonne à la porte ; Médor s'élance, et quand son maître le rejoint, il le trouve se roulant, en frétillant de la queue, aux pieds d'une dame inconnue.

La veuve, qui n'habitait plus Saint-Germain et s'était fixée à Paris, avait fait exprès le voyage pour revoir son cher Médor. Touchée d'un tel accueil, elle offrit à Cabassol, s'il consentait à le lui rendre, de lui payer telle somme qu'il fixerait lui-même.

Cabassol prit assez mal la chose : « On ne cède pas, on ne vend pas son ami, » répliqua-t-il d'un ton bourru, accompagnant ses paroles d'un jeu de physionomie qui n'avait rien de courtois et qui signifiait assez clairement : « Allez-vous-en. »

La dame lui riposta, non sans aigreur, non pas d'être envers elle plus qu'impoli, ce qui eût bien été son droit, mais de risquer par son refus de faire mourir de chagrin le pauvre Médor qui, évidemment, n'avait pas cessé de la regretter, l'aimait toujours et n'aimait qu'elle.

Cette dernière observation acheva d'exaspérer Cabassol. Bien convaincu que l'épreuve tournerait à son avantage, il proposa à la veuve un arrangement.

Sa maison touche à une colline ; la colline s'abaisse par un double sentier vers le nord comme vers le midi. Accompagné du chien, il ira reconduire sa visiteuse jusqu'au sommet de cette colline ; alors elle continuera sa route par le sentier du midi ; lui, reviendra par le sentier du nord. Le chien appartiendra à tout jamais à celui des deux qu'il aura suivi.

Les conditions ainsi posées et acceptées, Cabassol et la dame se mettent en route.

Médor, gambadant de bonheur entre ses deux amis, arrive avec eux au sommet de la colline ; puis, sans hésiter, il suit son ancienne maîtresse et s'engage avec elle dans le sentier qui lui fait face. Bientôt, s'apercevant que son nouveau maître n'est plus là, il rebrousse chemin, le rattrape, retourne à la dame qui continuait de s'éloigner, revient à Cabassol qui marche toujours dans le sens opposé. Il monte, il descend, remonte, redescend encore,

parcourant nécessairement à chacune de ses courses, une route plus longue, plus fatigante. Ne pouvant se décider à se séparer de ses deux maîtres, dix fois, vingt fois, il repète le même manège, jusqu'à ce que haletant, la langue pendante, le pauvre Médor tombe complètement épuisé sur ce point culminant de la colline où s'est opérée la séparation. Là, tournant la tête de droite et de gauche, il essaye de suivre, au moins du regard, chacun des deux êtres auxquels il a donné une part égale de son cœur.

Cabassol comprit alors qu'il avait soumis son chien à une épreuve qui menaçait d'être mortelle et résolut de le rendre à la personne qui la première l'avait possédé. Il retourna sur ses pas, franchit la montée, mais, arrivé au sommet, il y trouva la veuve !

Celle-ci, profondément touchée, avait, de son côté, conçu le projet de renoncer à Médor en faveur de Cabassol.

Comment concilier ces deux résolutions contraires ? Comment surtout faire accepter au tendre et affectionné Médor une nouvelle séparation ?

Après mûre réflexion, Cabassol ne put trouver à cet embarrassant problème qu'une seule solution : ce fut de demander à la dame de lui accorder sa main [1]. Et c'est ainsi que, malgré sa sauvagerie naturelle, malgré son goût prononcé pour le célibat, cet original de Cabassol se maria pour faire plaisir à son chien.

Sans garantir la parfaite authenticité du récit qui peut d'ailleurs avoir été embelli, il est permis du moins de lui appliquer le proverbe italien :

Se non è vero, bene trovato.

Le fond n'en a d'ailleurs rien d'invraisemblable et s'accorde bien avec la nature affectueuse de l'animal qu'on a surnommé l'ami de l'homme.

---

1 — Ce trait est emprunté à Saintive qui le donne dans un ouvrage intitulé : *Les trois règnes de la nature.*

JEAN D'ESTIENNE.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

ENCORE M. SIEGFRIED. — QUELQUES-UNES DE SES IDÉES — ET QUELQUES-UNS DE SES JUGEMENTS

Je n'avais nulle intention de revenir à M. Siegfried, pour plus d'une raison. Il me semblait suffire à la plupart de nos lecteurs qu'on leur signale son livre en indiquant, avec quelques preuves à l'appui, son esprit et sa portée. Je crois l'avoir fait autant qu'il le faut dans ma causerie de juillet. Tout lecteur intelligent et réfléchi trouvera sans doute, qu'avec le désir d'être impartial et le parti pris d'être sérieux, M. Siegfried, à cause de ses préjugés sectaires, et un peu des informations incomplètes et insuffisantes qu'il a reçues de ses amis, n'a pas laissé d'être souvent superficiel et parfois injuste dans ses appréciations et ses jugements.

Mais, comme il fallait s'y attendre, précisément par ce qu'il a d'injuste, d'incomplet et d'anti-religieux, le livre de M. Siegfried fait bien l'affaire de notre école de laïciseurs plus ou moins conscients et de maçons plus ou moins enragés. Pour eux c'est un évangile, qui nous révèle la vérité et toute la vérité sur notre pays. L'un deux a même commencé une série de commentaires à l'usage des fidèles et, si l'on en juge par le début, le commentaire sera digne par ses inepties de ce qu'il y a de plus défectueux dans l'auteur.

D'autres, et non des moins huppés, le lisent avec enthousiasme et le commentent avec ferveur en petit comité. Je ne leur en voudrais pas de cette admiration, pourvu qu'on ne veuille pas l'imposer, et qu'elle se porte sur les parties saines et vraies du livre de M. Siegfried et non sur certaines parties qui n'ont aucune valeur [1].

---

1 — Voir un article signé *Fernand Rinfret* dans l'*Avenir du Nord*, en août dernier. Cette feuille, où écrivent habituellement sous des noms d'emprunt des maçons de marque et quelques libre-penseurs qui font leurs dents, semble vouloir continuer le défunt *Echo des Deux-Montagnes* où peut-être les *Débats* de Montréal.

Revenons donc sur l'ouvrage, non pour en dire la valeur exacte et en indiquer l'esprit : c'est fait déjà suffisamment,—mais pour relever certaines idées ou insinuations auxquelles on donne trop de crédit. Prenons au hasard le vrai comme le faux,—le vrai dont on ne parle guère et qu'on affecte parfois de ne pas lire ou de ne pas remarquer, le faux qui, pour être présenté sous une forme élégante et jolie, n'en est pas moins l'erreur toujours détestable quand elle n'est pas dangereuse.

M. Siegfried se plaint beaucoup de ce qu'il appelle « l'opposition latente à tout ce qui représente la France moderne,» et il en tient responsable le clergé catholique.

Il (le clergé) s'attache d'abord à surveiller et à contrôler la lecture des livres qui viennent de France ; ensuite, il ne choisit qu'avec un soin extrême ceux de nos concitoyens qu'il appelle au Canada ; enfin, il détourne autant que possible la jeunesse canadienne d'aller chercher à Paris ses conceptions et ses mots d'ordre (?) Ne va-t-il pas jusqu'à trouver parfois nos ecclésiastiques eux-mêmes légèrement suspects de libéralisme ?

Ces péchés, je l'avoue, me semblent pardonnables.

Notons qu'il ne s'agit point ici des bons livres, mais des mauvais. L'Eglise en interdit la lecture au Canada comme en tout pays, non parce qu'ils sont français, mais parce qu'ils sont mauvais. Elle ne serait pas moins hostile aux mauvais livres anglais ou allemands, s'ils pouvaient facilement être compris du peuple. Les romans français sont l'objet d'une défiance particulière, parce que la langue les rend accessibles à tout le monde, et qu'ils s'acharnent plus volontiers à perdre l'esprit et les mœurs.

Les livres français de bonne et saine littérature sont mis aux mains des enfants eux-mêmes et des jeunes gens avec autant de confiance que les livres composés et imprimés au pays. Mais quel Français respectable laisserait franchir le seuil de sa maison à un pornographe comme Zola ? Quel chrétien, même français et peu fervent, mettrait aux mains de son fils l'auteur de l'*Abbesse de Jouarre* et de la *Vie de Jésus ?* Quel honnête père de famille, même français, serait assez aveugle pour donner en pâture à ses jeunes gens les œuvres de Musset ?

Le clergé n'a point au Canada plus qu'ailleurs la terreur du livre, ni la terreur du livre français, mais la terreur du mauvais livre, du français plus que d'aucun autre, parce qu'il est plus accessible au grand nombre. Faut-il l'en justifier ? La réponse sera courte : si les Français de France avaient eu davantage la terreur du mauvais livre, ils ne seraient pas aujourd'hui en si grand nombre perdus d'esprit et pourris de mœurs. Et c'est encore travailler avec intelligence à faire aimer la France aux Canadiens restés croyants et honnêtes, que de ne leur faire connaître que les auteurs français de tout vrai mérite, et de leur laisser ignorer ou de leur faire mépriser tous ceux qui vivent de ses turpitudes et sont les plus actifs ouvriers de sa décomposition.

Quant aux professeurs français, lectureurs ou conférenciers, on leur donne d'ordinaire la sympathie qu'ils méritent ; et il n'est pas sûr qu'on n'ait point eu pour eux en général une extrême indulgence. S'ils ont perdu en général beaucoup de crédit depuis quelques années, la faute en est à leur inconsidération et non à l'hostilité du clergé. C'est pour leur rendre service et leur éviter des écarts déplorables de tact et de jugement, que d'ordinaire on les prie de ne point traiter certains sujets plus délicats et plus difficiles pour des esprits insuffisamment pénétrés de l'idée chrétienne. M. Siegfried croit-il vraiment que le clergé canadien doit élever à ses frais des maisons d'éducation et y ériger des chaires d'enseignement pour former la jeunesse du pays à l'indifférence en morale et à la neutralité en religion ?

Les autres discoureurs qui nous viennent de France trouveraient peut-être facilement, dans certaine grande ville surtout, un auditoire de gobeurs et de badauds prêts à admirer et applaudir tout ce qui vient de France : M. Siegfried le constate avec une visible satisfaction ; mais il force un peu la note, et ici encore montre le clergé un peu plus féroce qu'il n'est en réalité.

Laissés à eux-mêmes, la plupart des Canadiens, surtout dans les villes, seraient très heureux de connaître et d'entendre davantage les représentants, même les plus audacieux, de nos partis avancés. C'est l'Eglise qui se met en travers, et elle est encore bien puissante.

Nos Canadiens ont comme tout le monde péché en Adam et Eve. Un bon nombre feraient peut-être aux « audacieux » de M. Siegfried un succès de curiosité ; mais un succès d'admiration, de sympathie ou d'approbation, ils ne l'accorderaient volontiers ni dans les campagnes, ni même dans les villes. Ils en feraient parfois très volontiers d'un tout autre genre à ceux qui feraient publiquement profession d'irréligion comme en France. M. Siegfried ne l'ignore point tout à fait. Pour lui, protestant de naissance, on aurait peut-être des égards parce qu'on le supposerait sincère dans sa religion ; mais pour ses amis maçons et laïciseurs, ils ne seraient à l'aise et chez eux que dans un groupe de Montréal ; ils savent eux-mêmes qu'ils doivent dissimuler avec soin leurs couleurs pour être tolérés du public. « Un conférencier nettement radical, désireux de faire au Canada œuvre de radical, » sera à peu près sûr de faire salle vide, ou s'il réussit à grouper une foule considérable de curieux, pourra compter sur une auréole d'œufs pourris et de pommes cuites qui ne lui aura pas été préparée par le clergé.

Tout ce chapitre IV est malheureux et ne fait guère plus d'honneur que le IIe à la pénétration et au sérieux de M. Siegfried. Il est très français (moderne) avec un mélange de vrai et de faux, de faits exacts et d'interprétations qui ne les laissent point dans leur vrai jour.

C'est faire trop d'honneur à un Giquello quelconque d'endosser ses récriminations contre l'accueil réservé aux prêtres français qui viennent s'établir au Canada. Il fallait laisser cette prose à la *Revue du Clergé français*, laquelle en général ne donne pas une idée suffisamment sérieuse du clergé français qu'elle prétend éclairer. De pareilles autorités compromettent les thèses qu'elles appuient.

Que l'attitude de nos évêques envers les prêtres qui nous arrivent de France, avec l'intention très louable de nous illuminer de leur science et de nous honorer de leurs talents, s'inspire en général d'une bienveillance mêlée de prudente réserve, je ne le

sais pas au juste, mais il serait facile de l'expliquer. Un évêque qui a déjà un clergé suffisant pour les besoins de son diocèse ne sera jamais pressé d'accepter les services d'un ouvrier qu'il ne connaît pas, et qui restera à sa charge, si avec tout son talent il ne fait pas un ministère fructueux. Jusqu'ici peut-être les importations de prêtres étrangers n'ont guère réussi, et il faut bien le dire, le peuple en veut encore moins que les évêques. Il est bien permis à M. Siegfried de penser que le clergé de France est le premier clergé du monde, et qu'un prêtre français ne le cède à aucun autre en science, en talent et en savoir-faire; mais nos évêques ont-ils tort de croire comme tout le peuple de ce pays que pour les *Canadiens* le meilleur clergé est un clergé canadien ? Si telle est bien leur pensée, le peuple pense comme eux et le peuple a raison.

***

Qu'y a-t-il de vrai au fond de cette histoire d'un projet de collège de médecins à Paris pour les étudiants canadiens-français ? L'opposition de la *Vérité* et un mot quelconque attribué à un évêque ne constituent point une opposition formelle de l'Eglise et du clergé, laquelle du reste ne serait pas mal fondée en raison.

D'abord il n'en est pas de la médecine comme des lettres : elle n'est essentiellement ni allemande, ni française, ni anglaise. Si Paris offre l'avantage d'un haut enseignement médical en français, d'autres grandes villes de l'étranger offrent d'autres avantages au point de vue de la médecine et de la chirurgie.

Puis il y a lieu d'étudier si, dans l'intérêt même de la profession médicale au pays, il ne vaut pas mieux que nos grandes institutions choisissent elles-mêmes parmi leurs étudiants ou leurs professeurs les plus aptes à se perfectionner et à relever un jour le niveau de l'enseignement médical dont tous nos étudiants bénéficieront.

Enfin, l'expérience a démontré que jusqu'ici, sans l'interven-

tion de l'Etat, grâce à l'initiative privée, un bon nombre de jeunes médecins ont pu compléter leurs études à Paris et à l'étranger. Il vaut peut-être mieux, dans l'intérêt des jeunes gens eux-mêmes et dans celui de notre société, qu'ils portent à Paris ou ailleurs le souci d'un avenir déjà commencé et la responsabilité de graves devoirs qui les défende contre les entraînements et les séductions d'une grande ville. Il est plus sûr qu'ils en rapporteront une science plus complète, un esprit et des mœurs mieux conservés. Il n'est pas nécessaire d'être évêque ni même prêtre pour savoir que plus d'un de nos jeunes médecins a pris à Paris autre chose que des habitudes scientifiques, tandis que d'autres mieux préparés et mieux choisis y ont acquis la science et l'expérience sans y rien laisser de leurs mœurs et de leur foi. Le clergé ne s'oppose point en règle générale à ce que des jeunes gens suffisamment doués aillent étudier à Paris ; parfois il les y envoie lui-même à ses frais ; mais il est convaincu comme tous les gens honnêtes et de bon sens que le grand nombre n'y peut prétendre et que beaucoup y trouveraient moins à gagner qu'à perdre. Pour la médecine comme pour les lettres il faut choisir et être sûr de ceux qu'on envoie.

Quant à la formation des ecclésiastiques M. Siegfried serait bien avisé de nous dire en quoi elle aurait à gagner au contact du clergé français. En général nos évêques, je crois, ni ne le désirent ni ne le redoutent pour leur clergé. Pour les études ecclésiastiques, Rome suffit et les écoles françaises sont tout à fait insuffisantes, même pour des Français. C'est à Rome même que les ecclésiastiques français vont prendre le vrai sens théologique et philosophique quand ils en sont susceptibles. En France, à Paris en particulier, ni la vraie philosophie, ni la saine théologie ne sont suffisamment en honneur. Léon XIII, qui n'était pas précisément un petit esprit, l'a dit assez haut dans une lettre aux évêques de France pour qu'il soit permis de ne pas l'ignorer.

Si le Canada a son collège à lui à Rome, c'est qu'il y entretient un nombre suffisant d'étudiants pour ne pas demander l'hospita-

lité pour eux à une institution étrangère [1]. Il y aurait peut-être des avantages pour nos étudiants à passer quelques années dans un milieu tout à fait étranger à leur pays et sous une direction qui n'en connaît ni les aspirations ni les besoins ; mais les avantages se réduiraient peut-être à un commerce d'amitié et à des relations plus étendues et ne compenseraient guère les inconvénients. Il est peut-être malheureux que les amis et confidents que M. Siegfried compte dans notre jeune clergé n'aient pas été appelés dans le conseil des évêques ; mais je doute qu'ils eussent trouvé de très forts arguments en faveur d'une formation plus exclusivement française du clergé canadien. « S'ils sont un jour évêques, dit mélancoliquement M. Siegfried, ils ne penseront peut-être plus de même. » Il n'est pas nécessaire qu'ils deviennent évêques, il suffi qu'ils mûrissent un peu jusqu'à l'expérience et à l'âge du bon sens.

Nos évêques redouteraient pour leur clergé un contact trop intime avec le clergé de France, qu'il serait encore difficile de leur en faire un reproche. Encore une fois, pour les sciences théologiques il n'y a guère à prendre là-bas : au contraire, le monde entier sait aujeurd'hui que ce qui manque surtout au clergé français, si admirable qu'il soit par ailleurs, c'est le sens théologique. S'il s'agit non plus de science et de doctrine, mais de la pratique du ministère, l'état présent du peuple de France ne nous

1 — M. Siegfried parle à peu près quand il dit qu'il y avait autrefois à Rome un séminaire sulpicien, commun aux Français et aux Canadiens. Saint-Sulpice n'a jamais eu à Rome d'autre séminaire que le séminaire canadien. Le séminaire français est dirigé par les Pères du Saint-Esprit et non par les Sulpiciens. Il n'a jamais été commun aux Français et aux Canadiens ; mais tant qu'il n'y eut point à Rome de séminaire canadien, il consentit volontiers à donner l'hospitalité aux quelques étudiants ecclésiastiques de notre pays, alors en fort petit nombre, qui allaient achever leurs études aux universités romaines. Quant à « ces rapports d'amitié intellectuelle et morale qui restaient, comme un trait de lumière, dans toute la vie de ceux qui les avaient connus, » il serait sage de ne pas leur donner une importance que jusqu'ici rien n'a démontrée.

prouve pas parfaitement la nécessité de prendre ses prêtres pour guides et pour modèles et que les nôtres ne puissent que d'eux prendre des leçons. Mais cette frayeur du clergé français n'existe que dans l'esprit de M. Siegfried et l'imagination de ceux qui l'ont renseigné. La vérité, c'est que les qualités brillantes du clergé français n'exercent sur le nôtre à peu près aucune séduction, surtout lorsqu'ils se voient de près et dans l'intimité [1]. Nos évêques savent très bien, comme le disait le cardinal Taschereau, qu'il faut faire un voyage d'Europe pour revenir plus canadien. Il y a peut-être quelques exceptions. « Ce sont des jeunes et des libéraux, » dirait M. Siegfried. Mais ces exceptions ne comptent guère, et ce n'est pas pour préserver quelques jeunes têtes peu réfléchies ou peu équilibrées que l'épiscopat canadien veillerait avec tant de jalousie à empêcher tout contact avec le clergé français.

***

En bon sectaire qu'il est, M. Siegfried pardonne moins encore à l'Eglise son autorité morale sur ses fidèles et sa liberté d'enseignement et de gouvernement. Il dénonce

> la prétention de l'Eglise de contrôler elle-même l'exercice de toutes les libertés modernes, qu'il s'agisse des cultes, de la parole, de la presse, de l'enseignement ou même du domaine de la conscience. Au Canada français le clergé catholique a réussi, plus qu'ailleurs, dans l'exécution de ce programme. Et cependant, toutes ces libertés sont inscrites dans la Constitution canadienne. C'est un de ces cas où la liberté figure dans les lois, mais n'existe pas encore dans les mœurs (pp. 51-52).

Si M. Siegfried n'avait point perdu, grâce à l'enseignement maçonnique, le sens des mots qu'il emploie, il aurait vu au con-

---

1 — On raconte que feu l'abbé L. Beaudet étudiant aux Carmes, à Paris, un de ses condisciples lui dit un jour : « Eh ! M. l'abbé, dans votre pays là-bas, vous devez bien nous prendre pour des demi-dieux. — Oui, répondit l'abbé Beaudet, mais nous sommes bien détrompés quand nous vous voyons. »

traire que nulle part peut-être comme au Canada la vraie liberté qui est « inscrite dans les lois » est aussi dans les mœurs. L'Eglise canadienne ni ne la combat ni ne l'opprime ; elle en use et s'en réclame.

Nous avons la liberté des cultes, au moins des cultes chrétiens et israélite. Mais parce que nous avons la liberté des cultes l'Etat n'a pas le droit de voler les églises et les couvents, de chasser les religieux, de se faire les juges de la prédication, d'interdire les processions et les cérémonies. Chaque religion est libre de s'organiser comme elle l'entend, de se gouverner et de s'administrer à sa guise suivant ses propres lois, et l'Etat n'y peut ni n'y veut rien voir. Nul citoyen ne sera lésé dans ses droits civils ou politiques parce qu'il a une religion ou n'en a aucune. Mais s'il veut avoir les bénéfices de la communion catholique, il doit en accepter et en pratiquer les devoirs. S'il juge que ces devoirs sont incompatibles avec ses droits civils, il est libre de changer de religion ou de n'en avoir aucune. Est-ce là l'oppression ou la liberté ? Ce n'est pas chez nous qu'en matière de liberté les mœurs diffèrent de la loi.

Nous avons la liberté de l'enseignement à tous ses dégrés. Elle est dans les lois et elle est dans les mœurs. Ce n'est pas « au Canada français » qu'au nom de la liberté on ravit aux pères et mères de familles leurs enfants pour les faire élever par des maîtres dont ils ne voudraient pas et dont ils réprouvent l'enseignement. Les protestants ont leurs écoles protestantes, les catholiques leurs écoles catholiques—et s'il y avait parmi nous en assez grand nombre des hommes sans foi et sans religion pour avoir des écoles à eux, personne ne les forcerait d'envoyer leurs enfants à des écoles confessionnelles ou de soutenir ces écoles de leurs deniers.

La liberté de la parole et de la presse, qui l'opprime ou la supprime dans notre pays ? Les lois la garantissent chaque fois qu'elles n'attentent pas à la morale publique ou aux droits des citoyens. L'Eglise n'a contre elle d'autre recours que son autorité

toute spirituelle. Elle s'en sert au Canada comme dans le monde entier en condamnant les mauvais discours, les mauvais livres et les mauvais journaux, et en en défendant la lecture à ses fidèles. Si ceux-ci obéissent à l'Eglise et respectent ses jugements, ils obéissent librement, et leur obéissance volontaire comme les défenses de l'Eglise est également un acte de vraie liberté.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on entend la liberté en pays maçonnique, et ce n'est pas celle que M. Siegfried désire pour nous. Il voudrait sans doute la liberté de la presse et de la parole à la française, le droit pour tout le monde de tout dire et de tout écrire, les doctrines les plus immorales et les plus impies, et le droit pour l'Eglise d'être bâillonnée, de ne pas défendre la foi et les mœurs de ses fidèles, et de n'être écoutée par personne.

M. Siegfried n'entend pas mieux la liberté de la conscience. Il ne comprend pas qu'un catholique ne fasse pas à son gré sa morale et sa foi, mais qu'il les accepte librement de l'Eglise et lui soumette son esprit et toute sa vie. C'est en cela que le catholique diffère essentiellement du protestant. Et si les Canadiens en général trouvent tout naturel que l'Eglise éclaire et dirige leur conscience, c'est qu'ils sont catholiques précisément pour avoir ces enseignements et cette direction. En cela leur condition ne diffère en rien de celle de tous les vrais catholiques dans tous les pays du monde. Ceux que M. Siegfried appelle des *catholiques libérés*, en Europe comme au Canada, sont tout simplement des apostats plus ou moins conscients du catholicisme.

***

Ce n'est pas tout ce qu'il y aurait à relever dans la première partie du livre de M. Siegfried, celle qui prétend donner la formation psychologique des deux races au Canada. Un journaliste qui croit penser et qui a lu Renan lui reproche d'avoir parlé de l'influence de la religion dans la formation de la race. D'après ce penseur, ce ne sont pas l'idée religieuse et l'éducation qui façon-

nent les races et en font l'esprit : ce sont les influences climatériques, les conditions du milieu qui font la race et c'est la race qui fait la religion, etc. M. Siegfried a raison, quoiqu'en dise le philosophe de l'*Avenir du Nord :* c'est le catholicisme qui a fait le franco-canadien ce qu'il est et le catholicisme intégral. De même c'est le protestantisme qui fait l'anglo-canadien ce qu'il est : et l'esprit de l'une ou l'autre religion s'infuse dans les deux races et en conserve les tendances et les caractères par l'éducation.

Il y aurait bien des choses à relever dans ce que dit M. Siegfried de l'intervention de l'Eglise dans les luttes politiques. L'histoire qu'il en fait mériterait bien des rectifications. Ce n'est pas tout pour écrire une histoire sérieuse de citer quelques faits vrais ou faux ou exagérés. La plus dangereuse manière de mentir et de calomnier c'est quelquefois de dire la vérité, c'est-à-dire de mettre les actions et les paroles authentiques de quelqu'un dans un tel jour, qu'on leur donne une portée qu'elles n'ont jamais eue. C'est à cela qu'excelle M. Siegfried, probablement sans s'en rendre compte. Il a accepté de confiance les matériaux d'information qu'on lui a donnés et ne s'est pas aperçu qu'ils étaient tout taillés et préparés pour une synthèse dans laquelle ils avaient déjà figuré plus d'une fois. Moins cauteleux et moins hypocrite que ceux des nôtres qui ont voulu faire la guerre à l'Eglise dans notre pays, il admet sans peine : 1° que l'Eglise canadienne se désintéresse volontiers de la politique et des querelles de parti, sauf lorsque des intérêts religieux sont en jeu ; 2° que même dans ces derniers cas plus rares elle ne fait que mettre en pratique la doctrine et suivre les directions générales de Pie X et de Léon XIII, aussi bien que de Pie IX. Cet aveu nous suffit et compense pour bien des inexactitudes d'appréciation qu'il serait trop long de relever [1].

Plus d'un renseignement, ou si l'on veut, d'un jugement de M.

1 — En particulier M. Siegfried fait dire à la lettre pastorale de 1896 le contraire de ce qu'elle dit.

Siegfried sur des hommes et des groupes qu'il connaît particulièrement gagnerait à être connu de tous. Citons celui-ci en particulier, qui ne manque pas d'édification sur nos journalistes d'une certaine grande ville qu'il a particulièrement fréquentés.

Ce n'est pas que tous les publicistes canadiens soient orthodoxes. Loin de là. Il y a, parmi eux, beaucoup de libéraux et même d'anticléricaux qui déplorent la situation, mais sont bien obligés d'en tenir compte pour ne pas mener le journal aux abîmes. Tous ou presque tous en arrivent ainsi à s'entendre avec le clergé.

Comment nos journalistes aimeront-ils ce compliment d'hypocrisie et d'anti-religion latente qui ne surprendra personne ? C'est à eux de dire ce qu'ils en pensent. S'ils ne l'ont pas relevé, c'est sans doute qu'ils le croient mérité. Qu'ils en jouissent !

Mais l'heure ne sonnera-t-elle point où notre peuple catholique aura enfin un journal digne de lui ? Sera-t-il longtemps encore condamné à ne voir circuler dans le pays que ces immenses tombereaux, dans lesquels des mains criminelles ou ineptes chargent tous les jours tout ce qu'il y a de par le monde de faits malpropres et de nouvelles scandaleuses, pêle-mêle avec les histoires édifiantes et les articles pieux ? L'indiscrétion de M. Siegfried me remet en mémoire la parole de Léon XIII à l'un de nos évêques, il y a neuf ans, je crois. « On me dit qu'il n'y a pas dans votre pays de journal sérieux et vraiment catholique. Ce qu'il vous faudrait, c'est un bon journal. »

RAPHAËL GERVAIS.

LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE

PAR LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

Il y a neuf ans, le révérend Père Camille de Rochemonteix achevait ses trois beaux volumes sur les *Jésuites et la Nouvelle-France au XVII*ème *siècle.* C'était une œuvre imposante par son étendue, par son heureuse ordonnance, par l'érudition qu'elle manifestait, par le rare ensemble de qualités littéraires et historiques qu'on y admirait. L'auteur était un religieux déjà âgé, éprouvé d'infirmités graves, et s'inclinant sous le poids d'une longue carrière pleine de labeurs et de sacrifices.

Depuis la publication de cet ouvrage si considérable et si justement apprécié, une effroyable tempête s'est déchaînée contre l'institut célèbre auquel appartient le savant écrivain. Les maisons de la Compagnie de Jésus ont été fermées, les Pères ont dû se disperser, toute leur vie religieuse a été bouleversée, et ceux que l'ostracisme d'un pouvoir sectaire n'a pas poussés vers l'exil ont mené dans leur patrie une existence précaire, livrée à toutes les incertitudes et à toutes les anxiétés. C'est au milieu de cette atmosphère de crise et d'orage que le P. de Rochemonteix a cependant repris la plume. Dans des conditions de travail rendues plus difficiles par le malheur des temps, il a franchi le seuil du XVIIIème siècle pour continuer son œuvre et la pousser jusqu'aux limites du XIXème. Et aujourd'hui, il nous livre deux volumes compacts intitulés : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII*ème *siècle.* N'est-ce pas un bel exemple de constance, d'énergie morale et de vaillance intellectuelle que nous donne ainsi le vénérable religieux ?

Toutes les qualités d'exactitude, de correction, de clarté, d'intérêt soutenu, que l'on remarquait dans les trois volumes précédents, se retrouvent dans ceux-ci. L'auteur y montre la même conscience, la même probité historique, le même savoir-faire dans la mise en œuvre des documents. Ni la sûreté de sa critique, ni

la fermeté de son style n'ont baissé durant cette longue période d'interruption qui sépare les deux parties de l'œuvre.

Ce que nous y remarquons d'abord c'est son exacte concordance avec son titre. *Les Jésuites et la Nouvelle-France :* c'est bien ce double sujet, annoncé sur la couverture, que l'auteur traite dans ces volumes. Vous voulez vous renseigner sur l'histoire des Jésuites au Canada durant les deux avant-derniers siècles ; parcourez cet ouvrage et vous y trouverez une surabondance d'informations précises, toujours puisées aux meilleures sources. Non seulement la suite des annales de la Compagnie dans notre colonie française s'y déroule avec un enchaînement parfait, mais les épisodes saillants y sont mis en pleine lumière et les grandes figures héroïques de l'ordre nous y sont montrées dans un relief saisissant. Toutefois les Jésuites n'y captivent pas seuls notre attention. Ç'a été leur fortune d'être intimement mêlés aux vicissitudes de la Nouvelle-France, à la vie religieuse, sociale et politique de nos aïeux. Leur histoire se confond avec celle de la colonie. L'auteur n'avait garde de le méconnaître ; il n'a pas séparé ce qui devait rester uni. Et voilà pourquoi le trait caractéristique de son œuvre c'est un dualisme harmonieux, qui ne nuit aucunement à l'unité du sujet, mais qui lui donne plus d'importance et d'ampleur. Tout en écrivant l'histoire des Jésuites au Canada durant les XVIIème et XVIIIème siècles, le Père de Rochemonteix a écrit une histoire du Canada sous la domination française. Ce grand ouvrage devra donc lui assigner désormais une place éminente parmi les historiens de la Nouvelle-France.

Le premier des deux volumes qui viennent de paraître s'ouvre au traité de Montréal, le 4 août 1701, date si importante pour la colonie. Dans ce chapitre initial on voit se dessiner avec une particulière netteté la méthode de l'auteur. Après avoir raconté la conclusion du traité mémorable qui établit la paix avec les Iroquois, il signale comme l'un de ses plus prompts et de ses plus heureux résultats le retour des missionnaires jésuites aux cinq cantons, où leur influence et leurs avis devaient, comme naguère,

rendre de si précieux services. Puis nous assistons à la mort de M. de Callières, et aux commencements du gouvernement de M. de Vaudreuil. La guerre de la succession d'Espagne fait recommencer les hostilités entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. Nos bandes vont détruire Deerfield et Haverhill. Les ennemis font un grand effort pour s'emparer du Canada, mais la volonté divine frustre leur espoir, l'armée de Walker subit un effroyable désastre à l'Ile-aux-Œufs, et le Canada est sauvé. Le fin du chapitre est consacrée aux agissements du célèbre La Mothe-Cadillac dans son gouvernement de Détroit, à ses démêlés avec les missionnaires jésuites, à la conspiration et au massacre des Outagamis en 1712.

Dans le chapitre suivant, le P. de Rochemonteix donne un aperçu de l'administration intérieure du marquis de Vaudreuil, de 1713 à 1725. La colonie se développe dans la paix. Elle se fortifie à l'est et à l'ouest par les établissements de Louisbourg et de Niagara. Sa population s'accroît sensiblement, quoique l'immigration ne lui donne pas une impulsion suffisante. Son agriculture, son industrie, son commerce prennent un assez vif essor, comparativement aux époques antérieures. Durant cette période la Nouvelle-France fait aussi de notables progrès au point de vue religieux. En 1721, de concert avec le gouverneur et l'intendant, Mgr de Saint-Vallier divise le vaste diocèse de Québec en quatre-vingt-deux paroisses. Les Jésuites, les Sulpiciens, les Récollets, suppléent à l'insuffisance du clergé séculier. Ces congrégations luttent de zèle dans l'accomplissement de l'œuvre apostolique, et les quelques heurts qui se produisent incidemment n'enlèvent rien à leur mérite.

L'auteur consacre à la physionomie accentuée de Mgr de Saint-Vallier plusieurs pages spécialement intéressantes. Des citations, dont plusieurs sont inédites, démontrent que ce prélat, chez qui le dévouement, la piété, la charité envers les pauvres étaient vraiment admirables, ne possédait pas au même degré ces qualités de caractère qui attirent l'affection et gagnent la popularité. Sa

grande gloire a été de fonder notre discipline ecclésiastique, et de doter son église d'un catéchisme et d'un rituel qui ont survécu à la chute de l'ancien régime.

M. de Vaudreuil était mort en 1725. Le second évêque de Québec le suivit d'assez près dans la tombe. Son décès, le 26 décembre 1727, fut suivi d'une crise religieuse et politique que nos historiens ont racontée tour à tour, et que le P. de Rochemonteix esquisse lui aussi en quelques pages pleines du plus vif intérêt. Le successeur de Mgr de Saint-Vallier, Mgr Duplessis de Mornay, ne vint jamais au Canada. Son coadjuteur, Mgr Dosquet, eut la tâche ingrate de rétablir la paix et l'ordre dans le diocèse de Québec, troublés par de longs et acrimonieux conflits de juridiction. Devenu évêque titulaire en 1733, il repassa en France en 1735, et démissionna en 1739. Mgr de Lauberivière, qui le remplaça comme évêque de Québec, jeune prélat plein de talents et de vertus, mourut quelques jours après son arrivée, le 20 août 1740. Mgr de Pontbriand, qui lui succéda et vint prendre possession du siège de Québec l'année suivante, fut le dernier évêque du régime français.

Tout en relatant les faits religieux et politiques les plus importants, l'auteur nous tient toujours au courant des œuvres accomplies par les pères de la Compagnie de Jésus, soit comme éducateurs, soit comme prédicateurs, soit comme directeurs, soit comme controversistes, soit comme missionnaires ; et le récit de leurs travaux, la biographie rapide et précieuse de leurs principaux sujets sont entremêlés avec art à l'exposé des faits généraux.

Le troisième chapitre nous retrace les efforts surhumains faits par des missionnaires et des explorateurs intrépides pour découvrir la mer de l'ouest, et faire pénétrer le drapeau de la France et les lumières de l'Evangile dans la région immense et inconnue baignée par les eaux des lacs Winnipeg et Manitoba, des rivières Assiniboine et Saskatchewan. Depuis le voyage du P. de Charlevoix, jusqu'aux expéditions de M. de Boucherville, de l'héroïque la Verendrye, ainsi que de son neveu et de ses fils vaillants, le P. de

Rochemonteix fait l'historique de ces tentatives traversées de tant d'épreuves et de désastres, où brillent, à côté des noms des soldats et des découvreurs, ceux des apôtres comme le P. Guignas, le P. Messaiger, le P. Aulneau, le P. Coquart. C'est sous l'administration de M. de Beauharnois que se font ces hardies entreprises, au début desquelles se place naturellement le récit de l'expédition de M. de Ligneris contre les Malhomines et les Renards.

Les deux derniers chapitres de ce volume sont consacrés à la Louisiane, à l'histoire de son établissement si pénible et de ses missions, auxquelles se dévouèrent un grand nombre de Pères de la Compagnie de Jésus. Cette partie de l'ouvrage est peut-être celle qui renferme le plus d'informations nouvelles, vu que nos historiens n'ont traité que brièvement ce sujet.

Le chapitre sixième — premier du second volume — est un tableau de l'état et du progrès des missions durant la dernière période de la domination française. Nous y voyons à l'œuvre les apôtres de la Compagnie de Jésus dans la région du Saguenay, chez les Abénaquis, à Lorette, au lac des Deux-Montagnes et au Sault-Saint-Louis, enfin à Michillimakinac et dans l'Ouest.

Trois chapitres — les septième, huitième et neuvième — sont remplis par les graves événements dont le Canada et l'Acadie furent le théâtre de 1740 à 1760, durant la guerre de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans. Malgré l'héroïsme de nos pères, malgré les exploits de Montcalm, de Lévis et de leurs lieutenants valeureux, la Nouvelle-France, mal secourue par la mère-patrie, succombe sous le poids du nombre et des armements supérieurs d'un ennemi puissant, et notre ancien régime s'écroule.

Le Canada devient possession britannique. Mais il conserve sa foi et sa langue. Ses prêtres et ses religieux lui restent et l'aident à réparer ses ruines. Dans le dixième et dernier chapitre, l'auteur raconte les épreuves que le clergé eut à subir après la conquête. Il nous fait assister en particulier à l'extinction lente et douloureuse de la Compagnie de Jésus, condamnée à mort par

l'opposition irréductible du gouvernement anglais au recrutement de l'ordre.

En 1773, le bref pontifical *Dominus ac Redemptor* supprime la Compagnie. Mais ce bref, pour des raisons excellentes, n'est pas promulgué au Canada. Les Jésuites survivants continuent à porter le titre et l'habit de leur ordre, et à en suivre la règle, sous l'autorité de l'évêque de Québec, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux, le P. Casot, expire le 18 mars 1800, pleuré des pauvres dont il était la Providence.

Mais « après la mort, la résurrection », écrit le P. de Rochemonteix, en terminant son œuvre. « Le vieil arbre de Loyola avait été déraciné en 1773, mais la main divine avait cueilli une graine de cet arbre et l'avait jetée en terre. La semence germa péniblement pendant trente et un ans, puis elle sortit de terre et devint un arbre nouveau, aux branches vivaces ». La bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* rétablit l'ordre. En 1830 des Jésuites s'établissent aux Etats-Unis. Et, en 1841, cinq membres de l'illustre compagnie viennent renouer au Canada une tradition sainte et glorieuse.

Le livre du P. de Rochemonteix se ferme par cette belle page que nous aimons à transcrire parce qu'elle donne une excellente idée du style et de la manière de l'auteur :

Bientôt, sur cette terre de l'Amérique septentrionale, où jamais l'on ne vit en même temps, même aux plus belles années des dix-septième et dix-huitième siècles, plus d'une cinquantaine de Jésuites, des centaines d'apôtres de la Compagnie se répandirent et travaillèrent de l'embouchure du Saint-Laurent aux bouches du Mississipi. A la fin du dix-neuvième siècle, les vastes régions évangélisées autrefois par leurs ancêtres comptaient les *trois grandes missions* dites du Canada, de l'Amérique du Nord et de la Nouvelle-Orléans, et la *Province* du Missouri avec une faible partie de la *Province* du Maryland et de New-York ; et dans ces Missions et Provinces, s'élevaient des noviciats, des scolasticats ou maisons d'études philosophiques et théologiques, beaucoup de résidences et presque autant de collèges.

La Providence, dans ses profonds desseins, élève et abaisse à son gré les ordres religieux. Après les avoir fait servir au soutien et à l'expansion de son Eglise, elle les jette dans le creuset de l'épreuve, où ils expient leurs

fautes et s'épurent; puis, à l'heure marquée par sa miséricorde, elle les montre encore au monde dans tout l'éclat de leur nouvelle vie et de leur puissance surnaturelle. Ainsi en a-t-il été de la Compagnie de Jésus au Canada depuis le début du dix-septième siècle, où elle mit pour la première fois le pied dans ses forêts vierges, jusqu'au commencement du vingtième siècle.

Que le souverain Maître et Père de ceux qui se sont donnés à lui dans le seul but d'étendre sur la terre son royaume divin, les bénisse dans la prospérité et dans l'adversité !

En déposant sa plume laborieuse, après avoir tracé ces dernières lignes, le P. de Rochemonteix a pu se rendre le témoignage d'avoir mené à bon terme une belle œuvre. Ses cinq volumes sur les Jésuites et la Nouvelle-France forment un monument dont la valeur est incontestable. Quelque discussion de détail qu'ils aient pu soulever, ils méritent une place d'honneur parmi les travaux historiques, dus à l'érudition contemporaine, sur les annales de la Nouvelle-France.

THOMAS CHAPAIS.

UN DICTIONNAIRE DE PHILOSOPHIE[1]

Quel est l'élève, le professeur ou l'homme d'étude qui n'a fait connaissance, un jour ou l'autre, avec quelqu'une des œuvres nombreuses de l'abbé Elie Blanc ? Pionnier de la réforme de l'enseignement philosophique en France, cet infatigable maître et inépuisable publiciste n'a cessé de produire des manuels, des traités, des lexiques, dont l'usage a fait tomber maint préjugé contre la scolastique et, en particulier, contre la doctrine de saint Thomas. Que de générations de disciples auront dû à ce vétéran de l'Ecole—car il y a déjà plus de trente ans que par la parole et par la plume il enseigne et combat—de pouvoir étudier dans leur langue maternelle, dans un style d'une clarté toute française, les mystères de cette science qui devait, sous l'inspiration du gardien et interprète officiel de la vérité chrétienne, reprendre dans les chaires catholiques la place d'honneur si longtemps usurpée par une philosophie douteuse et souvent fautrice de l'erreur !

Il y a beau temps que le *Traité de Philosophie Scolastique*[2] de l'abbé Blanc est connu de nos professeurs et de nos étudiants. Or, au commencement du premier tome de ce précieux manuel, et lui servant d'introduction, figure un *Vocabulaire* destiné dès lors, dans la pensée de son auteur, à prendre un jour de vastes proportions et à rendre d'éminents services. Ce vœu, l'auteur vient de le réaliser fort heureusement en l'an de grâce 1906, et il a, dans une synthèse aussi lumineuse que substantielle, condensé une somme de philosophie catholique suffisante pour la table de

---

1 — *Dictionnaire de Philosophie ancienne, moderne et contemporaine*, contenant environ 4,000 articles disposés par ordre alphabétique dans le cours de l'ouvrage, complété par deux tables *méthodiques*, par l'abbé Elie Blanc, professeur de philosophie à l'université catholique de Lyon. In 4to 1247 pages, à deux colonnes. Paris, P. Lethielleux, 1906.

2 — 3 vols. in-12, chez Vitte et Perussel. Lyon, 1889.

travail de l'homme instruit en général, et particulièrement indispensable au savant, trop souvent oublieux des droits et de la prééminence de la reine des sciences naturelles.

Le petit *Vocabulaire* de jadis a évolué—et ce, en vertu de la loi qui préside à tout progrès intellectuel et moral, aussi bien qu'aux mystérieuses et inéluctables germinations et transformations de l'ordre physique—en un volume compact de près de 1300 pages, véritable encyclopédie en raccourci de la philosophie catholique depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Pour se convaincre, par un seul exemple, du développement que l'abbé Blanc a donné à son œuvre première, qu'on lise en trois courtes lignes la définition que le *Traité* donne de la *Sensation*, et puis qu'on étudie la thèse (neuf pages in-4° à deux colonnes) si pleine et si convaincante sur la *Nature des sensations* [1], sur la *connaissance sensitive* et les *idées sensitives*, qui en sont le moyen, et l'on aura une idée de la croissance de l'arbre dont le semis avait jadis été planté en si bonne terre par le vaillant ouvrier.

Et cependant, pour citer l'auteur dans sa Préface :

Malgré son étendue relativement considérable, ce dictionnaire n'est qu'un abrégé si on le compare aux vastes recueils dont nous venons de parler [2], et à ce qu'il deviendrait lui-même en recevant tous les développements qu'il comporte. Il est néanmoins complet dans sa brièveté : il embrasse également l'histoire et les doctrines. L'auteur y a réuni ou condensé tout ce que pouvaient réunir d'utile le *Traité de philosophie scolastique*, l'*Histoire de la*

1 — Cet article du *Dictionnaire* a paru dans les livraisons de mars et d'avril (1905) de *La pensée contemporaine*, excellente revue philosophique, fondée en 1904, par l'abbé E. Blanc, et rédigée avec la sûreté de doctrine qu'on lui connaît.

2 — L'auteur venait de passer en revue la série partielle des Lexiques de Philosophie les plus remarquables qui ont paru depuis le moyen-âge. Que d'œuvre colossales ! Ces bibliographies d'ouvrages savants sont tout une révélation pour les profanes ou les novices en philosophie. Pour notre part, elles nous rendent rêveur et nous ôtent toute velléité de glorifier notre siècle dans l'ordre intellectuel.

philosophie, les *Mélanges* et ses autres écrits philosophiques publiés depuis bientôt trente ans. Il y a joint, en outre, ce qu'il a pu choisir de meilleur et de plus instructif dans les ouvrages et les articles de revues les plus récents. La littérature philosophique contemporaine a été largement mise à profit.

On ne saurait mieux caractériser et décrire le plan et la nature du dictionnaire.

Les tables méthodiques qui le terminent, et surtout la première, ouvrent aux aspirations de l'auteur, toujours noblement ambitieux de parfaire son œuvre, les plus belles comme les plus vastes perspectives. Comme le vocabulaire du *Traité de philosophie* contenait en germe le *Dictionnaire* qui vient de paraître, de même la *Table méthodique* qui termine celui-ci, déjà une première fois développée dans les deux volumes grand in-8° à deux colonnes du *Dictionnaire universel de la pensée, alphabétique, logique et encyclopédique*, servira de plan à une *Somme des connaissances humaines : Encyclopédie chrétienne et française du XXe siècle*, qui comprendra 100 volumes. Déjà plusieurs volumes de cette œuvre gigantesque ont vu le jour.

Faisons des vœux pour que le vaillant publiciste puisse voir la complète réalisation d'une œuvre à laquelle il a consacré, avec une puissance et une constance de travail dignes des âges de la scolastique, toutes les ressources d'une intelligence d'élite éprise de la vérité et désireuse d'en communiquer aux autres les salutaires leçons.

L. Lindsay, p^tre^.

Pages Romaines

Août. — Les encycliques du Pape : aux évêques français ; à l'épiscopat italien. — Le sport au Vatican.

Que de vicissitudes a dû subir le mois d'août de la part du caprice des hommes ! Originairement, il porta le nom de *Sextilis*, à cause de son numéro d'ordre dans les calendriers albanais et latin, et quand Numa lui assigna la huitième place dans la réforme qu'il imposa à la série des mois, l'habitude lui conserva sa dénomination première. Et puis, quelle tenacité mirent les hommes à accroître ou à diminuer le nombre de ses jours ! Dans le calendrier albanais, il eut 28 jours ; dans celui de Romulus, il en compta 30 ; Numa ne lui en accorda que 29 ; Jules César lui rendit son trentième ; enfin, Auguste, en lui donnant son nom, le gratifia d'un 31e jour qu'on ne devait plus lui enlever.

Ce ne fut pas, toutefois, sans contestation, qu'il put porter le nom d'Auguste. Septembre le lui disputa, en évoquant pour lui l'honneur d'avoir été le mois de la naissance de l'empereur. Sextilis invoqua son voisinage avec juillet, qui avait reçu son nom de Jules, prédécesseur d'Auguste ; il rappela que les jours qui le composaient avaient été les plus heureux de la vie de l'empereur César-Auguste. Ils renfermaient, en effet, les dates de son premier consulat, de ses trois triomphes dans Rome, de la soumission des soldats qui, dans leur révolte, s'étaient emparés du Janicule, de la conquête de l'Egypte, de la fin de la guerre civile. Tous ces motifs réunis déterminèrent le Sénat romain à donner au vieux Sextilis albanais et latin le nom d'Auguste.

Le décret sénatorial donna lieu à d'immenses fêtes publiques dont le souvenir se conserve dans la tradition latine sous le nom de *Ferragosto (Feriæ Augusti)*. C'était le triomphe d'Auguste ou du génie latin que l'on fêtait ainsi annuellement. Quelques-uns cependant,—les hommes, les savants surtout sont rarement d'accord, même sur les causes les plus simples,—affirment que loin d'être la glorification des victoires d'Auguste, les fêtes d'août n'étaient, au contraire, que des journées hygiéniques consacrées au repos et à la joie pour combattre le mauvais air, la *malaria*, par le calme donné au corps et à l'esprit.

Quoi qu'il en soit, jusque vers la fin du siècle dernier, les *feriæ Augustales* ont donné lieu à Rome à de grandes réjouissances publiques.

La place Navone, alors légèrement creusée en forme de bassin, était transformée en lac, tous les vendredis soir du mois d'août, pour devenir, les samedis et dimanches suivants, le théâtre de divers jeux nautiques et servir aux courses des plus belles voitures de l'aristocratie romaine, dont les che-

vaux richement caparaçonnés traînaient les plus élégantes dames au milieu de ce lac artificiel, profond seulement d'un mètre, et sur les bords duquel, d'un côté, un orchestre faisait entendre ses plus beaux morceaux, de l'autre, le peuple massé saluait de ses cris de joie les principaux personnages des scènes auxquelles il assistait. Il n'y avait point alors l'éloignement des classes et, si tout servait de prétexte à des fêtes, tout était un motif à aider les autres à oublier les chagrins de la vie.

Aujourd'hui, les mœurs modernes ont fait niveler la place Navona, les fêtes ont disparu ; seule l'habitude de redemander en août les étrennes du premier jour de l'an a survécu. La *mancia* ne disparaîtra qu'avec le dernier Italien.

***

Août ajoutera, cette année-ci, une glorieuse date à celle qu'il possédait déjà. En la fête de saint Laurent, Pie X a adressé à l'épiscopat français l'encyclique si longtemps attendue, par laquelle, après avoir renouvelé la condamnation qu'il avait faite de la loi sur la Séparation, il a rejeté l'organisation du culte telle que la concédait le gouvernement français.

Il faut avoir vécu à Rome, ces derniers temps, pour savoir tout ce que la franc-maçonnerie a déployé d'habileté, pour amener le pape à accepter le principe des fameuses associations cultuelles imaginées par la loi française. Toutes les influences dont le gouvernement de la république pouvait user ont été mises en jeu. Mille prétextes ont conduit à Rome des députés, des diplomates en disponibilité ; l'un d'entre eux, ancien membre de l'ambassade française près le Saint-Siège, s'est attardé de longs mois dans la capitale du monde, pour y compléter, disait-il, ses notes historiques sur les origines et l'histoire du palais Farnèse, en réalité, pour essayer de connaître, à l'aide de ses anciennes relations, quelle serait la décision pontificale, et pour s'efforcer discrètement de la rendre conforme aux désirs des sectaires qui gouvernent la malheureuse France. A Paris, les intellectuels ont cédé à la mauvaise inspiration d'adresser une lettre à l'épiscopat français pour lui conseiller la prudence dans ses délibérations, comme s'il appartenait aux laïques, si bons soient-ils, disait l'*Osservatore romano*, de vouloir substituer leur sagesse humaine à la divine sagesse qui inspire l'Eglise. La presse a maintenu, à grand frais, pendant les longs mois d'attente de la parole papale, de nombreux écrivains, agents de nouvelles qui, dans le désarroi où les jetait le recueillement de Pie X restant d'autant plus muet à l'égard des hommes qu'il parlait plus fréquemment à Dieu, multipliaient journellement les dépêches sensationnelles, tendancieuses. Tantôt, c'était la résistance qui dominait dans leurs nouvelles, tantôt la soumission, et dans un cas comme dans l'autre, c'était toujours un amoindrissement de l'Eglise qui en était le résultat, d'après eux.

En un temps où l'on prétend que l'Eglise ne compte plus, que la papauté est une institution usée, ce véritable orage de perfides insinuations, de haines se masquant du visage de la prudence, de curiosités haletantes se donnant la parole pour arracher un secret et troubler le silence de la réflexion, est un merveilleux hommage rendu à la grande autorité morale du chef de la chrétienté.

A l'anniversaire du jour où le grand lévite saint Laurent, mis en demeure de livrer les trésors de l'Eglise, amenait dans une fière ironie devant le juge romain tous les pauvres, les estropiés, les infirmes de Rome, puis se couchait sur le gril brûlant des persécuteurs et dirigeait lui-même la cuisson de son corps, les invitant à mettre une seconde fois sa force invincible à l'épreuve en le retournant pour griller la partie que le feu n'avait pas encore touchée, en l'anniversaire de ce grand jour de foi indomptable, Pie X a signé une encyclique dont la calme énergie à déconcerté le monde.

Les évêques de France, mitre en tête, crosse en main, en ont donné lecture de la chaire de leurs cathédrales, devant une assemblée de fidèles dont l'émotion s'est traduite, ici par des larmes, ailleurs par des applaudissements enthousiastes. Les sectaires du gouvernement français, réunis spécialement en conseil des ministres, décontenancés par le refus attristé, mais irréductible de Pie X d'accepter leur loi, n'ont pu réussir encore à prendre une décision ; les journaux anticatholiques ont eu une paralysie dans leur haine de prime abord ; la presse chrétienne n'a eu qu'un cri : L'union sous les ordres des évêques conduits eux-mêmes par le Pape !

Dans son numéro du 17 août, l'*Osservatore romano* faisait judicieusement remarquer, qu'en dehors de tous les commentaires faits par les amis ou les ennemis, l'encyclique à l'épiscopat français avait une valeur intrinsèque absolue parce que, en la personne de Pie X, Pierre avait parlé une fois de plus avec cette même force qui inspira ses paroles au sortir du Cénacle, quand il affirma que l'obéissance à la doctrine du Christ devait passer avant toute soumission aux lois qui la contredisaient. *Christus imperat* en dépit de toutes les révoltes de l'esprit humain, continue le même journal. Il commande en août de l'an de grâce 1906, comme lors de la descente du Saint-Esprit, et l'histoire de l'Eglise s'enrichit d'une nouvelle page dans la chronique de ses gloires : *E la storia della Chiesa scrive una novella nota nell' albo delle sue glorie.*

***

L'encyclique aux évêques de France avait été précédée d'une encyclique à l'épiscopat italien. On ne saurait la passer inaperçue, tant elle renferme de profonds enseignements contre l'envahissement du modernisme dans l'Eglise. L'esprit d'obéissance du clergé, la nécessité de le préserver contre les tendances modernes, en écartant des ordinations tous ceux dont l'esprit

prétend s'affranchir des traditions de l'Eglise, la réorganisation des séminaires, les conditions dans lesquelles le clergé peut participer à la rédaction des journaux et des revues, les conférences sur toutes sortes de sujets que peuvent faire les prêtres, les livres qu'ils peuvent écrire, la méthode des prédications, la manière d'aller au peuple, tout y est tour à tour examiné, étudié, et rien n'est laissé à la discussion, tant la pensée pontificale s'y manifeste clairement. Enfin, comme complément, Pie X y porte la défense aux prêtres italiens de s'inscrire dans la *Ligue démocratique nationale* et y réprouve dans les publications catholiques toute façon de parler qui, s'inspirant d'un esprit de nouveauté malsaine, tournerait en dérision la piété des fidèles et inciterait *à une nouvelle orientation de la vie chrétienne, à de nouvelles directions de l'Eglise, à de nouvelles aspirations de l'âme moderne, à une nouvelle vocation sociale du clergé, à une nouvelle civilisation chrétienne et autres choses semblables.*

La *Ligue démocratique nationale*, dont le programme, dit l'Encyclique, a été datée de Rome-Torette, le 20 octobre 1905, et à laquelle le Pape interdit aux clercs et aux prêtres de s'inscrire « sous peine, pour les clercs, d'inhabilité aux ordres sacrés, et, pour les prêtres, de suspension *ipso facto a divinis* », est l'œuvre de l'abbé Romolo Murri.

Loin d'être accueillie avec soumission par ceux qui, sous le nom de « démocrates chrétiens, » prétendent n'agir que pour le bien des âmes et l'honneur de l'Eglise, la parole de Pie X a été traitée d'orage intransigeant dont les ravages seraient réparés par un autre pontificat plus libéral. — Opposant Léon XIII, dont ils ont dénaturé les directions, à Pie X dont ils rejettent l'autorité, ils ont effrontément formulé le *votum mortis*, en annonçant une prochaine réaction sous un autre chef.

Les lettres pontificales n'ont nul besoin d'une justification quelconque ; cependant, par commisération pour tant d'esprits qui subissent la fascination du libéralisme moderne, l'*Osservatore romano* a, dans un remarquable article, démontré combien il est faux de vouloir opposer Léon XIII à Pie X, tous deux, en termes différents sans doute, mais subissant la même inspiration, le premier en paroles plus larges, le second, en phrases renfermant des détails plus pratiques, indiquant au monde comment il doit vivre sous la discipline de l'Eglise. *Oh ! Pio X è savio e non dà diritto ad alcuno di gindicarlo in contrasto con Leone XIII, giacchè si riporta nei maggiori e nei più gravi ammonimenti al clero italiano ai precetti ed ai consigli del suo augusto predecessore.*

Quel lendemain révolutionnaire pour la discipline de l'Eglise et l'intégrité de la doctrine ménageraient les démocrates chrétiens, les modernistes de l'évangile, si la papauté n'était là pour leur imposer le joug de l'obéissance !

Les évêques de Sicile ont exprimé au Pape leur gratitude, ainsi que la reconnaissance de leurs prêtres et des élèves de leurs séminaires, pour les

paroles si fermes par lesquelles Sa Sainteté a bien voulu signaler et condamner les doctrines et tendances « empoisonnées du modernisme. » Leur lettre déclare que tout le clergé de Sicile est unanime à déplorer les écarts et l'attitude irrévérencieuse de quelques illusionnés. Le clergé sicilien n'a, quant à lui, rien tant à cœur que de rester uni aux évêques, et par eux au Vicaire de Jésus-Christ, dans une entière dépendance et soumission.

***

Si Pie X condamne le modernisme en tout ce qui fait table rase des traditions les plus vénérables, en tout ce qui porte atteinte à la doctrine ou à la discipline, il l'encourage, quand ce modernisme, loin d'être une anarchie, est au contraire un véritable progrès.

Le sport est généreusement encouragé au Vatican. A Biella, où se tenait en août un congrès régional de la jeunesse catholique, la section des sociétés gymnastiques recevait pour ses concours une magnifique coupe en argent ciselé, portant, avec les armes papales, l'inscription : Don du Pape Pie X au concours des sociétés catholiques de gymnastique. Biella, 19-22 août 1906.

En septembre s'ouvrira à Rome le concours fédéral ouvert à tous les membres des sociétés de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France.

Les exercices se donneront dans les vastes cours du Vatican sous les yeux du Saint-Père et des cardinaux, ce qui constituera, nul n'en doute, une manifestation française sans précédent.

La papauté n'a jamais reproché au temps d'aller trop vite, au progrès de subir trop d'évolution. Sage de toute l'expérience des siècles qu'elle a vécu, elle n'élève des barrières qu'en face des audacieuses imprudences qui conduiraient à l'anarchie.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

L'abbé Benj. Demers. — *La paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin, avant et après son érection :* 400 pages in-8°, avec carte et nombreuses gravures hors texte et dans le texte, 1906. J.-A. K.-Laflamme, imprimeur, Québec.

L'auteur de cette belle monographie avait déjà, malgré les travaux d'un laborieux ministère, publié d'intéressantes notices historiques sur la paroisse de Saint-François, Beauce, et sur la famille Demers, une des plus anciennes et des plus respectables du pays. Condamné depuis un an par la Faculté à un repos pénible pour sa nature active et industrieuse, on pourrait lui appliquer avec justesse l'apostrophe de l'orateur romain à Catilina :

Otio tu frueris cum dignitate.

Rarement, en effet, loisirs furent mieux utilisés, et sa paroisse natale en aura le principal bénéfice. Grâce à ce livre consciencieux et documenté, les compatriotes de l'abbé Demers seront désormais fixés sur les origines et l'histoire de Saint-Romuald d'Etchemin. Avec quelle légitime satisfaction ne feuilleteront-ils pas les pages de ce volume pour y lire les noms, les gestes, les souffrances de leurs vaillants aïeux, pour y revoir par le souvenir ces chères et vénérables figures, dont les exemples et les traditions de courage, de foi et de tant de vertus familiales ou civiques forment leur plus précieux héritage ! Au reste, c'est bien là, il n'en faut pas douter, la leçon qu'a voulu leur donner leur intelligent et dévoué co-paroissien. Tout en leur racontant, avec la bonhomie et la familiarité d'un frère aîné, ce qu'ont fait de bon et de grand les ancêtres de la portion de la seigneurie de Lauzon comprise « entre les deux rivières » (Chaudière et Etchemin), M. l'abbé Demers a voulu faire comprendre à la génération contemporaine que, pour servir dignement l'Eglise et la patrie, on pouvait se modeler sans crainte sur le type des « anciens Canadiens. »

L. L.

Les noms géographiques de la province de Québec, par Pierre-Georges Roy, 514 pages in-8°, Lévis, 1906. — Véritable dictionnaire des noms géographiques de notre province, ce livre ne se contente pas d'en donner l'ordre alphabétique, avec une indication sommaire de l'origine du nom. Presque toujours, quand l'occasion s'y prête, et qu'il s'agit d'un nom illustre dans l'histoire du passé ou des temps actuels, M. Roy fait bénéficier le lecteur de son érudition en accompagnant le titre d'un canton, d'un village, parfois de tout un comté, de précieux renseignements inaccessibles à tout autre qu'à un chercheur de son expérience et de son discernement. Il n'y a pas jusqu'à la

Préface de son livre qui ne soit une trouvaille et une réminiscence, empruntée à la *Minerve* du 17 mars 1874 et attribuée à un autre chercheur de mérite, son devancier dans une carrière aussi utile qu'elle est obscure et souvent peu appréciée.

L. L.

Elévations poétiques, par l'abbé F.-X. Burque. 256 pp. in 8°, Québec, imprimerie de *La Libre Parole*, 1906.—Encore un vaillant ouvrier qui consacre à des travaux intellectuels les loisirs de sa retraite. Nos lecteurs se rappellent le travail remarquable où l'abbé Burque a résumé avec tant de force, de précision et de lucidité les arguments qui militent pour la béatification de nos martyrs Jésuites au Canada. S'ils veulent faire connaissance avec l'auteur exhalant sa verve en des chants religieux et patriotiques, qu'ils se procurent le volume de poésies qu'il vient de publier. Il y a des considérations d'un ordre élevé, réminiscences évidentes des spéculations du pieux et savant auteur de *La pluralité des mondes*. A ce livre nouveau on pourrait donner pour devise *Religion et Patrie*, tant y vibre à l'unisson le double sentiment que l'amour de l'une et l'autre de ces deux mères inspire à l'âme poétique d'un prêtre aussi fervent que fidèle aux traditions de son pays.

L. L.

Le nouveau Québec, région du Témiscamingue, par Alfred Pelland, publiciste du Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. Typ. Dussault et Proulx, Québec, 1906.—Brochure de 168 pages, avec carte en couleurs de la région du Témiscamingue, et nombreuses et belles illustrations hors texte. Cet ouvrage publié aux frais de la Province est destinée à faire connaître au pays et à l'étranger les ressources agricoles, forestières, minières et sportives de cette partie du Canada français dont la colonisation ne date que de quelques années.

L. L.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V — OCTOBRE 1906 — N° 10

ÉTUDE SUR LE RYTHME DU VERS FRANÇAIS

(Premier article)

SOMMAIRE

Introduction. La simplification des lois de la poésie, but évident des innovations contemporaines — Ces innovations sont fondées sur la saine tradition en ce qu'elles concernent le rythme.

I. *Le rythme et ses composants.* Le rythme est essentiel à toute poésie ; précision de l'objet du présent article — La nature du rythme : rythme binaire et ternaire ; rythme mesuré, libre, poétique — La formation du rythme poétique : syllabes accentuées, atones ; déplacement de l'accent.

Le progrès qui est la loi et la mesure de toute vie, entraîne depuis plusieurs années les poètes de langue française à tenter une réforme des règles de leur art. Inégalement heureuses, ces tentatives qui semblent à certains n'avoir de principe ni de but qu'en un caprice réclamier, témoignent cependant de la vitalité de notre poésie et procèdent d'un désir de logique simplification.

Il y a, en effet, encore bien de l'arbitraire dans la législation du « Parnasse français » ; et sans oublier que la poésie est par définition une langue conventionnelle, et conséquemment qu'on

ne saurait la ramener en toute rigueur à des principes exclusivement fondés sur la nature des choses, on peut concevoir, par exemple, que la rime orthographique soit détrônée par une rime raisonnablement phonétique, ou que la césure acquière en souplesse ce qu'elle perdra en monotone régularité. Or, c'est à ces deux points qu'en fin de compte reviennent les essais des novateurs : si la rime s'adresse à l'oreille, ne convient-il pas d'abolir la distinction *visuelle* des rimes masculines et féminines, singulières et plurielles ; et n'y a-t-il de rythme agréable que le va-et-vient, isochrone et désespérant, d'un pendule ? Débat dans lequel je n'ai pas l'intention d'entrer, en ce qui concerne la rime [1].

Quant au rythme, je dirai aux alarmistes que ces innovations ne sont point des nouveautés et qu'elles ont des bases bien authentiques dans la saine tradition. Nous avons derrière nous, il est vrai, le XVIIIe siècle, pédant, étroit, glacial, contempteur de la foi et des œuvres d'un passé qu'il ne pouvait comprendre qu'en l'abaissant. Mais Corneille, Racine, La Fontaine, Molière, qu'on les ouvre : on y trouvera en germe tout ce qu'on reproche aux poètes d'aujourd'hui. En germe, dis-je, comme il convient à l'être organisé qu'est une langue ; et je n'entends parler que des tentatives conformes au génie français. Comptons sur la vitalité de notre langue pour rejeter les scories d'une masse encore en fusion : mais, et j'espère que ce modeste article le démontrera suffisamment, tout le métal de franc aloi contenu dans les œu-

1 — Si toutefois il m'était permis de parler d'expérience, je dirais que tout en admettant le principe énoncé dans le texte, je répugne à en pousser les conséquences à l'extrême : *in medio virtus*. Plus l'écrivain se pénètre d'horreur pour le travail facile, plus aussi il se contraint à faire œuvre parfaite. Or s'imposer des difficultés à vaincre, comme sont les distinctions des rimes, l'exclusion des hémistiches assonants... qu'est-ce, sinon s'assujettir à des règles de plus en plus étroites ? La contrainte est ici génératrice de force et de beauté. Abolir les règles, c'est se vouer *à la facilité*. Au surplus, il n'est absolument certain, ni que la rime soit purement phonétique, ni que les différences d'*orthographie* n'influent sur la phonation.

vres contemporaines apparaît en traces suggestives dans les œuvres de nos maîtres.

Les maîtres ne mesurent pas leurs œuvres aux règles des grammaires et des prosodies. Ils travaillent d'après le modèle intérieur qu'ils contemplent ; ils savent ce qu'ils font et pourquoi, jusque dans leurs tâtonnements. Ils fixent enfin une forme qu'ils approchent, autant qu'ils le peuvent, de la perfection. Grammairiens et prosodistes viennent ensuite, qui ajustent leurs lois à ce qu'ils perçoivent des intentions du maître. Ils ne comprennent pas tout, comprendre étant égaler. Mais naissent d'autres maîtres, et parmi les intentions de leurs devanciers, ils devineront ce que les théoriciens n'avaient pu voir : un linéament obscur, indécis, devient la ligne de conduite d'une nouvelle école ; Victor Hugo emprunte à Corneille une théorie du vers que Voltaire ne soupçonna pas.

Ces phénomènes de transmission atavique se constatent à tous les degrés de la vie. Fatale dans les êtres inférieurs, l'action des causes physiques est absorbée dans les œuvres humaines par celle d'une intelligence responsable : l'homme peut et doit prévoir la tendance des agents naturels, et diriger le cours de leurs énergies vers un but digne de lui. Certes, il serait glorieux de déterminer l'avenir du vers français et d'orienter à cette fin les efforts de nos poètes ! Mais combien disproportionné à la mesure de talent et d'influence que Dieu a daigné me départir. Aussi dois-je circonscrire mes recherches, et dans un champ si vaste, choisir une besogne à ma taille ; je m'occuperai donc en cet article : *du Rythme du vers français* [1].

---

1 — Je ne m'attacherai dans cette étude qu'au vers dodécasyllabique ou alexandrin, tout ce que j'en dirai pouvant s'appliquer, *mutatis mutandis*, aux vers de moindre mesure. Il y a en chaque langue un vers qu'on pour rait appeler essentiel, pour des raisons auxquelles je viendrai plus loin. C'est en latin l'hexamètre, et en français, l'alexandrin. J'emprunte cette remarque à un ouvrage récent, dont l'auteur, un prosodiste français des plus compétents, a su dégager du vague traditionnel les principes de notre versification.

I

Le rythme est l'élément formel de toute poésie. Quelle que soit la manière de la déterminer, la succession régulière et périodique des intervalles entre les sons constitue essentiellement ce mode de la parole humaine qu'on appelle *vers ;* qu'il soit métrique ou syllabique, que ses éléments soient pesés ou comptés, toujours le vers peut être défini : *une suite de mots soumis à un rythme déterminé.* Cette formule si claire et si complète est de M. Martinon.

Le rythme est un nombre mesuré, et requiert deux éléments : des unités susceptibles de dénombrement, et une détermination du groupement de ces unités par quantités égales ou proportionnelles. Or dans le vers syllabique [1], dont nous devons nous occuper, ces deux éléments sont fournis : le premier par les syllabes des mots composant le vers, et l'autre par la rime. Ainsi, remarquons-le en passant, l'importance de la rime est subordonnée à celle du rythme ; elle n'est point, comme quelques-uns l'ont prétendu, l'élément spécifique du vers français. Sa fonction est identique à celle de la césure ; en effet, lorsque le vers est relativement court, et que l'oreille peut percevoir d'un seul coup le groupement proportionnel des composants, la rime suffit à en

---

Je le recommande avec instance et gratitude, m'en étant beaucoup servi pour la composition du présent article : *Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises,* précédé d'*un traité de versification,* par Ph. Martinon (professeur au Lycée d'Alger). Paris, Larousse, 1905. (Et à Québec, chez Garneau). La nature de mon travail me permet de dire que le dictionnaire est le seul qui soit vraiment utile de tous ceux qu'on a édités jusqu'à présent. Le petit *traité,* sous une forme originale et attrayante, donne tout ce qu'il est important de savoir sur le vers français et les apports qui lui ont été faits par l'école de V. Hugo ; je le jugerais volontiers aussi indispensable aux professeurs de belles-lettres qu'aux professionnels de la poésie.

1 — Bescherelle, au mot *Poésie* donne une bonne distinction des poésies métrique et rythmique, toutefois légèrement injurieuse à celle-ci. Ironie facile. Sur leurs rapports, voir M. Martinon, *op. cit.* I, §2.

mesurer le nombre et à déterminer le rythme. Tels sont les vers de six ou même de huit syllabes.

Mais que le vers s'allonge, qu'il compte dix ou douze syllabes — ou davantage, comme l'hexamètre latin —, alors s'impose une division interne du vers en parties égales ou proportionnelles ; et c'est ce qu'on nomme *césure*. Ainsi un nombre de syllabes, déterminé par la rime et par la césure interne, voilà ce qui constitue le vers français, au sens où nous l'avons pris plus haut.

Les prosodistes sont d'accord sur ce point : lorsqu'ils parlent du rythme du vers alexandrin, tous entendent cette cadence régulière — et monotone — qui le divise de six en six syllabes. Mais ne peut-on aller plus avant dans la détermination du rythme, et examiner à son tour la constitution de ces groupes hexasyllabiques, comme nous venons d'examiner celle du vers dodécasyllabique ?

C'est précisément le sujet de cet article, et le modeste apport de son auteur à la question. Oui, cette détermination est possible ; mais avant de l'entreprendre, il est deux points qu'il importe de fixer : I. la nature du rythme ; II. la formation du rythme poétique. J'espère, Dieu m'aidant, le faire avec concision et clarté.

§ 1. DU RYTHME

Le rythme, ai-je dit plus haut, est *un nombre mesuré* ; telle est la définition qu'en donnait Aristote. Il en est d'autres, moins énigmatiques, qu'on peut ramener à deux classes. La première, celle des musiciens, décrit le rythme par ses effets et le dénomme : *La succession régulière des sons forts et des sons faibles.* La seconde, plus philosophique et adoptée par les plain-chantistes, le définit par sa cause efficiente et dit : *Le rythme est une proportion dans la division.* Différence de point de vue (*objectum formale*) et unité d'objet (*materiale*). Pour qu'il y ait division, il faut qu'il y ait dans les sons diversité ; mais pour qu'il y ait proportion, il faut qu'il y ait succession et succession régulière.

Il ne me semble pas utile à mon sujet d'étudier la genèse du rythme : je suppose que la plupart de mes lecteurs connaissent les principes que je vais rappeler ; je renvoie les autres aux musicographes, et plus volontiers aux théoriciens du plain-chant, Dom Pothier et son école [1].

On sait donc qu'il y a rythme lorsque des sons d'intensité diverse se succèdent selon un mouvement déterminé. Quelle que soit la cause de cette diversité, durée, hauteur, intensité, il suffit que les sons successifs soient respectivement plus forts et plus faibles, et que leur succession soit régulière, pour que le rythme soit essentiellement constitué : le son faible peut être réduit à une prolongation du son fort, voire à un silence, un repos : dès la que des sons équivalents ne se succèdent pas sans intervalle, il y ryfhme.

On sait aussi que le son ou *temps* fort du rythme peut être au temps faible comme 1 est à 1, et c'est le rythme *binaire ;* ou comme 1 est à 2, et c'est le rythme *ternaire.* Rythme binaire et rythme ternaire sont les seules combinaisons possibles, par lesquelles se divise nécessairement tout mouvement musical : ce qui serait le rythme quaternaire n'étant que deux rythmes binaires accouplés, et ainsi de suite. Nous trouverons plus loin à appliquer cette remarque, ainsi que la suivante : le rythme peut commencer par le temps faible ou par le temps fort, indifféremment.

La considération qui s'offre maintenant à notre esprit demande un peu plus de développement, parce qu'elle est moins généralement connue : la succession des rythmes peut être mesurée ou libre, c'est-à-dire qu'un mouvement musical, une mélodie, peut

1 — Qu'on ne s'en étonne point ; à cause de la nature du rythme du chant grégorien, l'abbé de Saint-Wandrille et son école ont été amenés par leurs recherches à préciser bien des points que les musiciens avaient reçus en bloc de la tradition. Cfr. Dom Pothier : *Les mélodies grégoriennes.* Desclée, 1881, ch. XIII et XIV.—Cartaud, abbréviateur de Dom Pothier : *Grammaire élémentaire de chant grégorien.* Solesmes, 1903. §§ 102, sqq.

être composée exclusivement de rythmes binaires *ou* de rythmes ternaires ; c'est le cas pour la musique proprement dite ; ou bien, indistinctement de rythmes binaires *et* de rythmes ternaires : et c'est le cas pour le chant grégorien et pour la poésie.

La succession mesurée des rythmes, ou — par hypallage — le *rythme mesuré*, est celui auquel s'astreignent les musiciens. Dans leurs compositions, les phrases et les membres de phrases se développent selon des règles constantes : le nombre et la contexture des rythmes sont fixes ; commencé avec une mesure binaire ou ternaire, un morceau devra généralement se continuer dans le même mouvement.

Le chant grégorien, au contraire, fait entrer dans ses mélodies, au gré et selon l'inspiration du compositeur, les rythmes binaires et les rythmes ternaires ; la longueur des phrases et leur contexture ne dépendent que du texte liturgique et du goût de l'artiste : cette succession libre et harmonieuse est appelée *rythme libre.*

Enfin, tenant le milieu entre la musique et le plain-chant, astreinte à conserver une longueur déterminée à ses phrases — vers et strophe — mais libre de les composer à son gré, la poésie nous présente un rythme mixte qui n'a point reçu de nom spécial et que nous appellerons rythme *poétique* [1].

§ 2. DE LA FORMATION DU RYTHME POÉTIQUE

Passons à la seconde des questions préliminaires et voyons quels sont les éléments du langage qui fournissent les sons, dont la diversité et la succession régulière forment, avons-nous dit, le rythme.

Ici encore, je dois supposer connues certaines notions non plus musicales, mais prosodiques. Les données que j'essaie de résu-

1 — En latin et en grec, n'en déplaise à Bescherelle, on trouve les deux rythmes : le mesuré dans les vers syllabiques à forme fixe, asclépiade, saphique, etc... et le mixte dans les vers métriques, hexamètre, pentamètre.

mer sont si complexes, en effet, et touchent à tant de choses, que cet article excéderait de beaucoup les dimensions licites, s'il lui fallait entrer dans leur détail. Déjà je voudrais être au cœur de la place, car je crains que mes lecteurs ne se rebutent de la lenteur des travaux d'approche. Avançons donc.

Dans tous les mots de toutes les langues, émis séparément en dehors de toute combinaison propositive, il y a une syllabe qui porte l'effort de la voix, l'*ictus* des Latins, l'accent tonique ; cet accent est aussi le temps fort d'un rythme.

On conçoit qu'un monosyllabe ne puisse former rythme en demeurant isolé : il manque d'un élément, le temps faible. Mais un dissyllabe est un rythme binaire, un trissyllabe, un rythme ternaire ; un polysyllabe enfin forme autant de rythmes binaires ou ternaires qu'il est nécessité par son émission. L'accent tonique devient naturellement le temps fort d'un rythme ; la syllabe initiale est généralement affectée d'un accent secondaire, l'accent d'intonation, temps fort d'un rythme secondaire ; les autres syllabes se répartissent selon leur quantité [1] en groupes rythmiques, avec une tendance marquée pour le groupement binaire. Cette tendance tient-elle à ce que la nature accomplit ordinairement son œuvre par le moins possible d'efforts ? A-t-elle une relation

1 — Les lois de l'accentuation selon la quantité soulèvent de nombreuses controverses où je ne puis entrer ; je renvoie aux prosodistes. Il paraît constant toutefois que la quantité et l'accentuation sont des phénomènes d'ordre différent ; la quantité est une valeur *métrique* et immuable : une syllabe longue l'est, pour ainsi dire, par nature ; l'accentuation est une valeur *rythmique* et variable : une même syllabe peut perdre ou recevoir l'accent. Je toucherai ce point plus bas. Cf. Quicherat : *Traité de versification française*, où sont exposées..... les fonctions de l'accent tonique dans le vers français ; in-8°. Paris, 1838 (à la bibliothèque du Parlement).— J.-B.-V. Géhart, *Méthode euphonique française, etc.* Paris, Belin, nouvelle édition augmentée, 1885. Et encore Dom Pothier, *op. cit.*, chap. VIII.— *Une objection contre le chant grégorien. Revue du chant grégorien*, Grenoble, janvier 1906. On trouvera dans ces trois auteurs toute la bibliographie désirable.

avec tant d'autres phénomènes qui ont fait attribuer le rythme binaire à l'homme, et le rythme ternaire, qui importe une certaine plénitude, à Dieu [1] ? Constatons seulement le fait.

Prenons, pour exemple, le polysyllabe *confidentielle.* L'accent tonique affecte la dernière syllabe sonore EL ; nous aurons donc le rythme principal binaire EL-LE, formé du temps fort EL et du faible LE ; l'accent initial fournit à son tour le rythme binaire Con-Fi ; enfin les syllabes Den-Ti se groupent naturellement en un dernier rythme binaire [2].

Mais les mots d'une langue ne s'isolent les uns des autres que par abstraction : leur nature est d'être associés pour exprimer des jugements. De cette association naissent d'autres facteurs du rythme : pauses de toutes longueurs, tenues de certaines finales, mouvements de la voix. L'accent logique qui distingue les parties de la proposition, l'accent pathétique qui les coordonne dans l'unité de sentiment, et en poésie l'accent métrique, absorbent forcément l'accent tonique des mots secondaires qui n'expriment qu'une modalité de l'action.

Ne serait-ce pas détruire l'harmonie de ce vers limpide, que d'y conserver à chaque mot sa tonalité abstractive ?

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

---

1 — Ernest Hello, *Physionomies de saints*, Paris, Perrin, 1875, a de belles réflexions, digne de son génie, sur le rythme et son symbolisme.

2 — Régulièrement, et j'y viendrais s'il fallait pousser cette démonstration à la dernière rigueur, l'accent tonique placé en français sur la dernière syllabe sonore des mots exige que la division rythmique s'opère par la droite, c'est-à-dire par la fin du mot, les rythmes étant alors composés de faibles et de fortes. Ce procédé qui paraît si compliqué de prime abord est familier à notre oreille ; il deviendra très simple pour le lecteur qui considèrera que, dans la poésie chantée, les paroles sont à cheval sur les mesures, en sorte que la dernière syllabe du mot reçoit la première note de la mesure, c'est-à-dire le temps fort, et la pénultième, le temps faible de la mesure précédente ; je parle de musique et de paroles raisonnablement composées. Voir la judicieuse remarque de l'abbé Cartaud, *op. cit.*, ch. III, §37.

Mais quels mots sont susceptibles d'être dépourvus d'accent tonique? Les prosodistes ne s'accordent pas à le définir. Ils négligent, me semble-t-il, de distinguer les mots selon qu'ils sont pris abstractivement, ou pris en fonction dans la phrase.

Admise cette distinction, il est vrai de dire qu'aucun mot, s'il n'est verbe, substantif ou pris substantivement, n'a d'accent immuable.

EXEMPLES

(J'écris en italique les finales non accentuées).

O mon souver*ain* roi
Me voici donc tremblante et seule de*vant* toi.

RACINE.

Crains-tu si peu *le* blâme et si peu les *faux* bruits...
Elle éclate *bien* mieux en te laissant *la* vie...
Elève au ciel *ma* gloire...

CORNEILLE.

On voit par ces exemples que l'adjectif, l'article, le pronom, l'adverbe, la préposition sont susceptibles d'être privés de leur accent. Mais encore est-il un cas où le substantif et le verbe peuvent perdre le leur.

Voici ce cas. Nous devons, en poésie, tenir compte d'un autre accent, l'accent rythmique, c'est-à-dire du temps fort qui de deux en deux ou en trois syllabes sert de point d'appui à la voix. Cette division binaire et ternaire, nous l'avons vu, est très facile avec les polysyllabes, grâce à l'accent final ou tonique, et l'accent initial ou d'intonation ; mais les monosyllabes qui ne peuvent, je l'ai dit également, former de rythme qu'à l'aide d'un élément emprunté, jouent dans l'harmonie du langage un rôle perturbateur. Le monosyllabe accentué, succédant à une syllabe accentuée contredit en effet au principe fondamental du rythme « u e deux temps forts ne se succèdent pas sans intervalle. »

Ici donc, pour sauvegarder le principe, intervient le phénomène dont je parlais : le déplacement de l'accent. Je le définirai ainsi :

le monosyllabe *enclitique* attire sur soi l'accent dont il est immédiatement précédé.

Les explications jusqu'ici données font, j'ose l'espérer, comprendre la portée de cette règle ; j'ajouterai simplement qu'il faut que le monosyllabe soit enclitique, c'est-à-dire qu'il ne forme avec le mot sur lequel il s'appuie qu'un sens : tels sont l'adjectif et le nom, le pronom personnel ou l'adverbe et le verbe ; mais non le verbe et son sujet [1]. En second lieu, je dirai qu'il faut que les deux accents se suivent immédiatement : car s'il y a entre eux une voyelle inaccentuée, par exemple : « Viérge saínte, » une tenue de la voix comme dans une énumération, par exemple : « Nobles barons, ducs, rois.... » le déplacement n'a plus lieu d'être [2].

Exemples de monosyllabes enclitiques.

Jeanne était au *pain sec*, dans le cabin*et noir*.

V. Hugo.

A quoi te ré*sous-tu* ?
Ne vous *obéir pas*, me rendrait criminelle.

Corneille.

---

1 — Faut il faire exception pour le verbe *être?* La pratique des bons auteurs semble suggérer l'affirmative.

2 — Cette observation sur le déplacement de l'accent m'a été fournie par Géhart, qui la prouve contre d'Olivet, Le Batteux, etc. Naturellement, il est difficile de trouver dans les maîtres des exemples qui les mettraient en faute. Voici pourtant un vers où Corneille, par une inversion généralement qualifiée de pénible, semble observer cette règle :

Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant.

Rien, sinon le heurt des deux accents, ne l'empêchait d'écrire :

Rome à qui ton bras vient d'immoler mon amant.

fr. Valentin-M. Breton, O. F. M.

A PROPOS DES "ANCIENS CANADIENS" [1]

Il s'agit du livre de Philippe-Aubert de Gaspé, des anciens Canadiens qu'il y a introduits, photographiés et racontés, de l'objet principal et patriotique de ce roman.

On se souvient du sujet traité, et du thème sur lequel broda l'auteur.

Jules d'Haberville et Archibald Cameron of Locheill—Arché, comme on l'appelle familièrement—sont des amis de collège, que la camaraderie a rendus frères. Arché est un orphelin des montagnes de l'Ecosse, qu'un oncle maternel a envoyé à Québec, au Collège des Jésuites. Jules estime Arché pour ses malheurs, il l'aime pour son âme franche et loyale. Quand arrivent chaque année les grandes vacances, c'est au manoir paternel de Saint-Jean-Port-Joli qu'il conduit son ami, et on y accueille cet orphelin comme un enfant du foyer.

Au printemps de 1757, Jules, qui a du sang de soldat dans les veines, s'en va commencer en France sa carrière militaire ; Arché retourne en Angleterre où il prend du service. Mais la guerre est déclarée entre les deux grandes nations, et elle ramène au Canada, sous des drapeaux ennemis, les deux frères. Arché, qui ne peut trahir son roi, exécute les ordres les plus cruels, et il est en proie aux déchirements de sa conscience. C'est lui qui incendie le manoir des d'Haberville. Il devient odieux à ses anciens bienfaiteurs.

Jules, qui sait les devoirs austères de la vie militaire, se réconcilie le premier avec Arché. Mais ce n'est que plusieurs années après la Cession, que le malheureux lieutenant de Montgomery

---

1 — Ces pages sont extraites d'une étude, encore inédite, présentée par l'auteur à la Société Royale du Canada, au mois de mai dernier.

put rentrer en grâce au manoir reconstruit des d'Haberville. Dans ce foyer que les horreurs de la guerre ont assombri et désolé, Arché reprit sa place, qu'il ne devait plus quitter. Tous ces personnages du roman, qu'une très tendre amitié avait d'abord unis, que les hazards de la guerre ont ensuite fait se heurter les uns contre les autres, se trouvent donc, à la fin, rassemblés encore sous le même toit, où désormais ils pourront, dans une indestructible intimité, goûter les joies bonnes de la famille.

***

Tel est le plan, ou le dessin très simple, peu compliqué de la trame du livre de M. de Gaspé. Et c'est à propos d'un pareil livre qu'on a pu se demander s'il était vraiment un roman, s'il n'était pas plutôt une série de tableaux historiques, ou bien encore s'il ne constituait pas pour nous, Canadiens, une première ébauche, l'esquisse d'une épopée nationale.

Pourquoi les *Anciens Canadiens* ne seraient-ils pas tout cela, et tout à la fois? Le roman ne peut-il pas être une véritable épopée, et l'épopée n'est-elle pas à son tour de l'histoire?

Aussi bien, d'ailleurs, y a-t-il dans l'œuvre de de Gaspé, tous les éléments, sauf les vers, tous les ingrédients qui entrent dans la confection d'une épopée. C'est une chanson de geste en prose qu'a écrite l'auteur des *Anciens Canadiens :* et il y a enfermé et mêlé l'histoire et la légende ; il y a raconté des actions héroïques et les drames non moins poignants de la conscience ; il y a introduit le merveilleux sans lequel il paraît que ne peuvent subsister les œuvres épiques ; il y a fait apparaître un amour, trop discret peut-être pour que le roman s'en puisse contenter, mais qui ne laisse pas de rappeler ces sourires mêlés de larmes qui traversent l'*Iliade*, ou cette passion vive et contenue, qui n'éclate que pour mourir à la fin de la *Chanson de Roland.* Et si vous ajoutez à tout cela, et à la couleur solide et fraîche des paysages, le style tout émaillé et garni des expressions de nos bonnes gens, très simple, familier, sans apprêt, que l'auteur a jeté comme une dra-

perie canadienne sur les pages de son livre, ne trouverez-vous pas qu'il y a là vraiment tout ce qu'il faut pour faire de M. de Gaspé, non pas, sans doute, l'Homère des Canadiens, ni leur Turoldus, mais peut-être bien le conteur naïf et le plus charmant des choses de leur passé, l'évocateur le plus puissant des mœurs et d'une civilisation à peu près déjà disparues, et pour cela même le chantre vraiment épique d'une phase merveilleuse de leur histoire ?

***

Nous le tenons de M. de Gaspé lui-même, c'est d'abord pour faire de l'histoire qu'il écrivit son livre, et se fit auteur à l'âge de 75 ans. Et c'est le mouvement littéraire de 1860 qui orienta de cette façon l'esprit du vieillard. Les *Soirées Canadiennes* que fondèrent, en 1861, J.-C. Taché, le docteur Hubert Larue et l'abbé Casgrain, avaient pour épigraphe cette parole de Charles Nodier : « Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées.» L'année précédente, l'abbé Casgrain avait lui-même publié les *Légendes*, qui furent son entrée très bruyante et très applaudie dans les lettres canadiennes. M. de Gaspé les lut sans doute avec avidité, ces légendes qui avaient couru les campagnes de la Rivière-Ouelle, et elles firent s'éveiller au fond de son esprit tout un monde de vieux et chers souvenirs. Mais il entendit surtout comme un appel fait à lui-même le mot de Charles Nodier que répétaient chaque mois à leurs lecteurs les *Soirées Canadiennes*, et il entreprit donc de raconter, à son tour, avant de descendre dans la tombe, les histoires et les légendes qui avaient enchanté sa vie et sa mémoire.

Il était né en 1786, vingt-six ans seulement après les guerres de la conquête ; il avait donc recueilli sur les lèvres mêmes des derniers défenseurs de la Nouvelle-France le récit de leurs actions. Par son père et par sa mère il se trouvait être presque le contemporain, et il fut lui-même le témoin de ces mœurs anciennes qui caractérisaient la vie de nos pères, avant 1760, et pendant les dernières années du dix-huitième siècle. C'était donc à lui de

parler avec toute l'autorité de ses 75 ans ; c'était à lui « de raconter les délicieuses histoires du peuple canadien avant qu'il les eût oubliées. » Les autres, les jeunes, ne pouvaient guère recevoir que de la bouche des vieillards ces secrets du passé. Et puis, encore, n'y aurait-il pas un intérêt puissant à voir cet homme, qu'entraînait déjà dans son flot le courant irrésistible des habitudes nouvelles, essayer de se reprendre aux vieilles traditions, et montrer et découvrir à l'œil des contemporains qui étaient ses fils les mœurs et la vie d'une autre époque et d'un autre siècle ?

Au surplus, les anciens souvenirs de M. de Gaspé étaient situés dans un recul assez lointain pour qu'ils fussent déjà tout pénétrés de poésie, et enveloppés de merveilleuses légendes. Et ce serait donc tout ensemble de la réalité et de la fantaisie, de la vérité et de la fiction, qui alterneraient dans ces pages offertes aux petits enfants des soldats de 1760, et qui les feraient bien vite ressembler, ces pages ingénues, à ces naïfs récits d'Hérodote qui enchantaient l'imagination des fils des vainqueurs de Salamine. C'est donc dans le véritable mirage où se bercent les souvenirs des vieillards, c'est presque déjà dans une lumière d'épopée que M. de Gaspé, tout comme l'auteur des *Histoires*, pouvait placer et laisser reposer les personnages, les événements qui remplissent son livre, et toutes les choses qui furent la grandeur et la force des *Anciens Canadiens*.

Dans ce lointain fantastique, M. de Gaspé aperçoit la petite et la grande histoire ; et s'il s'inquiète de nous révéler l'une et l'autre, il est bien visible qu'il incline plus volontiers vers la petite, ou, si l'on aime mieux, vers celle qui se fait chaque jour et se compose des habitudes et des mœurs, et des vertus et des actions obscures d'un chacun. Au lieu que dans l'épopée classique, ce sont les rois et les princes, les chefs d'armées ou les preux chevaliers qui remplissent tout le poème de la majesté de leurs noms, du bruit de leurs querelles et du cliquetis de leurs armes, ici c'est l'homme du peuple, c'est l'habitant canadien, le seigneur de village ou le jeune lieutenant qui agitent à chaque

page leur modeste mais vive et originale silhouette. C'est l'épopée des humbles que veut écrire l'auteur des *Anciens Canadiens*, et je ne sais quel souffle démocratique et populaire passe et circule à travers les pages de cette œuvre.

M. de Gaspé nous invite lui-même à bien voir dans son livre une image réelle et authentique de la société de nos gens d'autrefois. Il affirme que tout ce qu'il rapporte des mœurs anciennes est véridique, et il commente par des notes abondantes et toutes personnelles, qu'il ajoute à son roman, tels détails ou telles assertions qui pourraient paraître fantaisistes. Et ce n'est pas l'un des moindres plaisirs du lecteur que celui de se sentir tout d'abord en pleine vie réelle, et de pouvoir se reposer toujours avec sécurité sur la bonne foi et la véracité de l'auteur.

***

C'est, au premier plan, le tableau de la vie du seigneur et de l'habitant canadien que dessine et peint M. de Gaspé. Or, la vie seigneuriale qu'il reconstitue n'est pas autre que celle que l'on faisait au manoir de son père à Saint-Jean-Port-Joli. Le manoir des d'Haberville, c'est, en effet, celui des de Gaspé, et c'est donc dans la maison même où fut élevé et où a grandi l'auteur, c'est au foyer où on l'initia aux vertus patriarcales de sa famille qu'il nous introduit. Autour du manoir, M. de Gaspé groupe les braves censitaires, et c'est la cordialité des relations mutuelles, l'affabilité du seigneur, le respect et le dévouement des bonnes gens, c'est par-dessus tout l'esprit chrétien qui anime, vivifie, élève toutes ces humbles existences que M. de Gaspé se plaît à préciser et à célébrer.

Il faudrait ici pouvoir assister aux réunions de famille dans le salon du manoir, aux excursions dans les champs ou sur les grèves de Saint-Jean-Port-Joli ; il faudrait relire le chapitre qui est consacré à la fête du mai que l'on a planté dans le parc de M. d'Haberville, et signaler les joyeuses agapes où seigneurs et censitaires, groupés autour des mêmes tables, fraternisent dans la

plus franche gaieté, et font chanter sur leurs lèvres les populaires refrains de la Nouvelle-France.

Il serait aussi plaisant d'entendre raconter les bonnes histoires qui sont les délicieux et variés entremets de ces repas de famille, et, par exemple, celles que raconte le capitaine Marcheterre, pendant le souper que l'on prend à Saint-Thomas, chez le seigneur, M. de Beaumont, et toutes ces escapades dont fut coutumière et bien chargée l'enfance aimable et très active de monsieur Jules.

L'abondance copieuse et grasse, la gaieté vive et enjouée, la politesse familière, cordiale et simple, voilà ce qui faisait tout le charme des festins du bon vieux temps, et de ces pantagruéliques repas que Jules décrit à Arché [1], et que se donnaient les uns aux autres, pendant les longs mois d'hiver, les habitants de nos campagnes.

M. de Gaspé regrette que tout cela soit déjà en train de disparaître dans le faux éclat du luxe qui nous envahit, et c'est après avoir raconté les fêtes de famille auxquelles donnèrent lieu le retour de Jules au foyer paternel, et fait assister le lecteur aux jeux et divertissements bruyants, mais honnêtes, qui suivirent le repas, qu'il écrit avec un accent de patriotique tristesse :

> Heureux temps où l'accueil gracieux des maîtres suppléait au luxe des meubles de ménage, aux ornements dispendieux des tables, chez les Canadiens ruinés par la conquête ! Les maisons semblaient s'élargir pour les devoirs de l'hospitalité, comme le cœur de ceux qui les habitaient [2].

En dehors de la table, et des réunions joyeuses de l'amitié, l'habitant canadien est appliqué à son devoir, et sous le costume rustique et pittoresque que décrit plus d'une fois M. de Gaspé, il remplit avec courage et avec entrain sa tâche quotidienne ; il fait modestement et très consciencieusement cette petite histoire, qui est bien l'histoire vraie et toute belle de son pays.

---

1 — P. 131.
2 — P. 330.

Cette petite histoire s'agrandit, d'ailleurs, d'elle-même, et, selon les mouvements généreux et héroïques des âmes populaires, elle s'élève parfois jusqu'à la hauteur des grands drames, et de la plus héroïque épopée. Souvenez-vous de cette scène inoubliable et si angoissante de la débâcle à Saint-Thomas de Montmagny.

***

M. de Gaspé qui a su raconter et peindre si vivement un tel épisode, pouvait ensuite entreprendre de tracer d'une main sûre les scènes sanglantes et désastreuses de la guerre. Ces scènes sont, en vérité, de la plus grande histoire, mais la grande histoire est aussi familière à notre auteur que la petite ; et s'il éprouve quelque tristesse à raconter nos dernières résistances patriotiques, il y a dans les regrets du vieillard je ne sais quelle joie discrète et forte qui se manifeste et éclate, quand il rappelle tant d'actions valeureuses, tant de sacrifices si courageusement offerts, tant d'immolations sublimes qui couronnent comme d'une auréole de martyre la suprême agonie de la puissance française en Amérique.

Et il met à raconter cette gloire des défenseurs du drapeau blanc, un empressement d'autant plus grand que trop longtemps ici on a ignoré la conduite de ces soldats malheureux, et que trop volontiers l'on a prêté l'oreille aux calomnies des historiens anglais.

Vous avez été longtemps méconnus, mes anciens frères du Canada ! Vous avez été indignement calomniés. Honneur à ceux qui ont réhabilité votre mémoire ! Honneur, cent fois honneur à notre compatriote, M. Garneau, qui a déchiré le voile qui couvrait vos exploits ! Honte à nous qui, au lieu de fouiller les anciennes chroniques si glorieuses pour notre race, nous contentions de baisser la tête sous le reproche humiliant de peuple conquis qu'on nous jetait à la face à tout propos ! Honte à nous qui étions presque humiliés d'être Canadiens ! Confus d'ignorer l'histoire des Assyriens, des Mèdes et des Perses, celle de notre pays était jadis lettre close pour nous [1].

1 — P. 201.

C'est pour contribuer lui-même à cette œuvre de réhabilitation qu'il raconte quelques-unes des dernières scènes du drame qui se dénoue aux portes de Québec, sur les plaines d'Abraham.

Et d'abord, l'incendie de nos campagnes, dont avec une habileté d'artiste et de romancier, il fait coupable Arché lui-même. Quand on lit ces pages où flamboie « l'incendie de la côte sud, » on ne sait si la désolation des habitants, et les ruines fumantes de tant de maisons réduites en cendre sont un spectacle plus triste et plus lamentable que le drame tout psychologique qui occupe et torture la conscience du lieutenant de Montgomery. Ce fut vraiment le triomphe de l'écrivain de faire, malgré tout, si sympathique aux lecteurs canadiens le destructeur même de leurs propres foyers.

Puis, comme pour opposer à ce tableau où s'étalent d'inutiles et sombres vengeances, qu'éclairent les plus sinistres reflets, la hardiesse loyale et franche de nos soldats et la lumière pure des grands dévouements, M. de Gaspé nous fait assister aux dernières escarmouches qui terminèrent notre consolante et dernière victoire de 1760. Il met en présence les deux jeunes guerriers à qui doit aller toute l'attention du lecteur. Il procède un peu à la façon d'Homère qui ne s'attachait nullement à décrire les mouvements d'ensemble des batailles où Troyens et Grecs luttaient corps à corps, et se précipitaient les uns contre les autres, mais aimait mieux décrire ces combats singuliers où deux guerriers, Agamemnon et Oïlée, Achille et Hector, mesurent leur valeur. L'auteur des *Anciens Canadiens* n'entreprend pas lui non plus le récit de cette grande mêlée héroïque où les Canadiens, conduits par Lévis, et victorieux pendant cette journée du 28 avril, prouvèrent une fois encore qu'ils étaient plus grands que leurs malheurs; il concentre plutôt l'attention des lecteurs sur les deux héros de son drame, et s'il met en bonne lumière, autour du moulin de Dumont, la prudence réfléchie d'Arché, il exalte avec une véritable prédilection le courage bouillant et irrésistible de Jules. Le *petit grenadier*, comme on l'appelle au camp, se jette tête

baissée au milieu des ennemis plus nombreux, et à travers les balles anglaises il s'élance trois fois à l'assaut du moulin qu'on se dispute comme une indispensable forteresse ; et après le combat et la victoire finale, c'est au milieu d'un monceau de morts et de blessés qu'il faudra aller chercher le jeune et brave d'Haberville.

Ce seul fait d'armes raconté d'une plume alerte et précise, résume, dans sa vaillante et brève simplicité, toute la bravoure du soldat canadien et français. Et il est exposé là, sous le regard du lecteur, comme le type de tant d'actions généreuses que le patriotisme multiplia ce jour-là sous les murs conquis de la ville de Québec. Il suffit donc à M. de Gaspé pour venger la mémoire de nos pères, et pour étayer, dans l'imagination des contemporains, la thèse historique que Garneau avait péremptoirement démontrée à leurs esprits.

Ainsi se trouvaient réalisés l'une des plus nobles ambitions de l'auteur des *Anciens Canadiens*, et peut-être le plus puissant motif qui le fit écrire son livre.

CAMILLE ROY, p^tre^.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

RÉFLEXIONS ET MENUS PROPOS, TOUJOURS À L'OCCASION DE M. SIEGFRIED. — NOUVEAUX ADVERSAIRES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. — TENDANCE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE ET DE L'ÉCOLE PROTESTANTE. — SI LES DROITS DE L'ÉTAT SONT SACRIFIÉS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC. — L'HISTOIRE VRAIE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 1898. — LA MÉTHODE CATHOLIQUE.

C'est parler souvent et beaucoup de M. Siegfried et de son livre, beaucoup trop, si l'on ne causait de maintes choses en même temps, et de choses actuelles et qui ont leur importance.

N'ai-je pas dit que M. Siegfried est une éponge et qu'il rend fidèlement ce qu'il a reçu ? Il s'est imprégné en France de tous ces principes que l'on appelle « modernes » et qui sont les erreurs de tous les temps ; il a épongé ici tous les préjugés prétendus laïques contre l'influence et l'action catholiques, et tout cela dégorge et dégoutte dans son livre. Tout cela ne fait pas qu'un mauvais livre ait une si grande valeur qu'on en doive beaucoup occuper l'opinion ; mais tout cela fait qu'un mauvais livre peut avoir une pernicieuse influence sur des esprits insuffisamment avertis. Il y a tant de bonnes âmes qui croient plus charitable d'avaler toutes les erreurs et toutes les inepties que de mettre en cause la valeur de celui qui les débite ! Il y a toujours aussi des gens en quête de sottises à admirer et à exploiter. Celles que débite M. Siegfried sont en exploitation dans l'*Avenir du Nord :* et le minerai prend en passant dans ce creuset une richesse qu'on n'aurait pas soupçonnée.

M. Siegfried, en protestant libre-penseur, peu au courant des choses ecclésiastiques, avait glissé à la fin d'un chapitre que l'influence tout à fait prépondérante du clergé dans la province de Québec ne rencontrerait guère de rivale que celle des ordres religieux. Encore, en homme d'esprit qu'il est, a-t-il soupçonné que cette prétendue rivalité pourrait bien n'être au fond qu'une ému-

lation un peu vive en quelques-uns, et que l'action des ordres religieux n'est en fin de compte que l'action de l'Eglise romaine elle-même et de son clergé. Voici ce que cela devient en galimatias de Saint-Jérôme :

M. Siegfried mentionne trois catégories d'adversaires : les ordres religieux, les protestants, l'esprit moderne de la France.

Va-t on s'étonner de cette triple mension ? (sic) et que l'Eglise, notamment, se sentant toute-puissante dans l'exercice de son ministère, voie d'un mauvais œil des communautés rivales, et d'une concurrence inquiétante ? Ceci n'est pas absolu. Mais, sur le terrain des bénéfices, par exemple, ou de l'administration et de l'autorité, on ne saurait nier que les relations d'ordres religieux à évêques sont souvent tendues, et que le clergé séculier n'entend pas reculer d'une ligne. Nous ne blâmons, ni n'approuvons, nous constatons 1.

Qu'est-ce au juste que constate le publiciste jérômien ? Le sait-il lui-même ? Qu'est-ce qu'une communauté religieuse catholique rivale de l'Eglise catholique ? Quelle concurrence inquiétante font à l'Eglise des communautés qu'elle-même fonde, qu'elle-même approuve, qu'elle-même patronne et protège, qui vivent d'elle, par elle et pour elle ? Quelles peuvent bien être ces « rela-« tions d'ordres religieux à évêques sur le terrain des bénéfices, « ou de l'administration et de l'autorité » ? Qui a jamais entrepris de faire reculer le clergé séculier d'une ligne sur le terrain qu'il doit occuper ? Je crains bien que le lecteur sérieux ne finisse par constater comme moi que l'aigle de Saint-Jérôme s'est empêtré les serres dans une proie trop pesante pour ses ailes.

Il y a vraiment une justice de Dieu même en ce monde, et le

1 — Cf. *L'Avenir du Nord*, 31 août — « Le Canada et le livre de M. Siegfried ».—L'auteur de l'article ajoute immédiatement : « Cette crainte—qui n'est que relative quand il s'agit des ordres religieux—devient une mesure énergique quand il s'agit du protestantisme.» Comprenez-vous qu'une crainte relative, quand il s'agit des ordres religieux, devienne une mesure énergique quand il s'agit du protestantisme ? Tout l'article est de cette profondeur et de cette lucidité.

châtiment de M. Siegfried, qui est un homme d'esprit, c'est d'avoir suscité de tels admirateurs et de tels commentateurs.

***

M. Siegfried a parfaitement analysé et exposé les tendances des écoles catholiques et des écoles protestantes. Il a vu clairement que si l'Eglise tient à garder la haute surveillance des écoles catholiques, c'est qu'elles feront l'avenir du catholicisme. C'est par l'éducation à l'école comme par son enseignement à l'église qu'elle a gardé notre peuple, et qu'elle prétend le défendre contre les agressions et les infiltrations anglo-protestantes. Pour être juste et complet, il faut dire que ce n'est pas dans Québec seulement et pour les groupes français, mais partout où elle le peut et pour les enfants de toute langue, que l'Eglise demande et crée autant qu'elle le peut des écoles confessionnelles.

De même, c'est par l'école commune, neutre ou vaguement protestante, que les Anglo-Saxons du Canada espèrent avoir raison tôt ou tard du français et de la religion catholique. L'enseignement est le seul moyen pratique d'anglicisation et d'unification. Les protestants le savent et l'Eglise ne l'ignore point. Au fond de la question scolaire il y a donc encore la question de religion et la question de nationalité.

Ce que nos prétendus réformateurs de l'enseignement ne voient pas et ce que M. Siegfried, aveuglé par ses préjugés sectaires, n'a pas vu mieux qu'eux, c'est que l'enseignement ne sera un sûr boulevard de notre nationalité que s'il reste en dehors et au-dessus des influences politiques sous la haute direction de l'Eglise. Les Anglais, qui ont le sens politique, le savent et ils font partout où ils le peuvent la guerre à l'enseignement catholique. Nos sectaires et nos emballés, eux, font rage pour remettre tout l'enseignement aux mains de l'Etat, sans songer qu'ils prépareraient ainsi d'eux-mêmes l'instrument le plus efficace d'assimilation et d'effacement de leur race. Partout où la politique, même bien

intentionnée, des nôtres s'est chargée des intérêts de l'éducation et de l'enseignement catholique et français, elle les a sacrifiés. Elle les sacrifiera toujours, chaque fois qu'elle aura intérêt à les sacrifier. Or, en pays parlementaire, l'intérêt du pouvoir c'est toujours de sacrifier les minorités. Rêver un Etat français qui, sans l'Eglise et en dehors de son influence, sera assez fort pour défendre la nationalité canadienne-française contre tout péril de dissolution et d'assimilation, c'est rêver sinon l'absurde au moins l'impossible.

Tout en convenant cependant que, pour être un obstacle insurmontable à l'assimilation anglo-protestante, nos écoles primaires doivent être franchement catholiques et sous la surveillance efficace de l'Eglise, n'allons pas exagérer à plaisir l'ingérence de celle-ci dans l'enseignement proprement dit. On dirait vraiment, à entendre certaines déclamations, que c'est l'Eglise qui fait les programmes, qui choisit les instituteurs, qui prélève les impôts et gère toute l'administration scolaire. Pourtant il n'en est rien. Il est vrai, ce n'est pas l'Etat qui chez nous dirige l'enseignement ; mais ce n'est pas davantage l'Eglise, pour l'enseignement primaire. Là comme partout elle prête son concours, sans l'imposer, sauf en ce qui regarde les mœurs et la foi de ses fidèles. L'école primaire, qui n'est guère qu'une succursale de la famille pour l'éducation intellectuelle et morale des enfants, relève des pères de famille, c'est-à-dire des hommes de confiance qu'ils élisent pour organiser et administrer les écoles. Ce sont eux qui votent les fonds nécessaires, l'Etat ne leur accordant que des subventions proportionnées aux sommes dépensées par eux ; ce sont eux qui engagent les instituteurs et institutrices, lesquels doivent, en règle générale, être porteurs d'un diplôme que ne peut point donner l'autorité ecclésiastique, et auquel supplée, pour les instituteurs congréganistes, le diplôme de l'approbation de leur Institut. Les subsides sont votés partie par les commissions scolaires issues du vote populaire dans chaque municipalité, et partie par le Parlement provincial. Les inspecteurs qui ont la surveillance de l'enseignement

sont tous laïques, nommés et rétribués par le gouvernement et font leurs rapports au département de l'Instruction publique, lequel n'est pas une institution ecclésiastique.

Il est vrai que les évêques siègent au Conseil de l'Instruction publique. Mais dans tout le reste du département il n'y a pas un seul ecclésiastique, et le Conseil lui-même est constitué de façon à assurer à l'élément laïque la majorité des voix. Tous les membres laïques du Conseil sont nommés par le gouvernement comme le surintendant laïque lui-même qui le préside. Enfin tous les règlements et décisions du Conseil n'ont force de loi que s'ils sont approuvés par le ministre ou par le Parlement.

Est-il donc vrai que les droits des catholiques laïques, en ce qui concerne au moins l'enseignement primaire, sont méconnus et foulés aux pieds dans la province de Québec ? Y a-t-il un pays au monde où les pères de famille sont plus directement intéressés aux écoles qui forment leurs enfants et peuvent exercer un contrôle plus direct et plus efficace ? Chez nous les pères de famille sont catholiques, mais pas ecclésiastiques.

Il peut arriver en fait que dans un certain nombre d'écoles primaires l'influence du prêtre soit tout à fait prépondérante, pour la simple raison que les familles, et par suite les commissions scolaires et les instituteurs et institutrices, y trouvent l'avantage de leurs écoles et des enfants. Il peut arriver aussi qu'en dehors de son ministère proprement dit et de la surveillance de l'enseignement religieux et de la tenue morale des maîtres et des élèves, l'action du prêtre soit à peu près nulle, ou parce qu'il n'en désire aucune, ou, ce qui est infiniment plus rare, parce qu'on désire s'y soustraire.

M. Siegfried reproche aux citoyens de Québec d'avoir « abdiqué, entre les mains de l'Eglise, quelques-uns des droits les plus essentiels de l'Etat en matière d'enseignement » ; et à l'Eglise d'avoir « refusé d'abandonner (à l'Etat) en toute souveraineté, nous ne disons pas l'éducation, mais l'instruction de l'enfance. »

M. Siegfried et ses admirateurs et ses souffleurs pourraient-ils

nous dire clairement quels sont ces droits essentiels de l'Etat en matière d'enseignement que les citoyens de Québec ont abdiqués entre les mains de l'Eglise? Quel est cet enseignement que l'Etat a le droit essentiel, par conséquent inaliénable, de donner aux enfants par lui-même et ses agents et qu'aucun autre maître que les siens ne peut donner?

M. Siegfried distingue entre l'enseignement et l'éducation de l'enfance. Passe encore cette distinction pour l'enseignement secondaire et supérieur, et encore, même à ce degré, c'est un triste enseignement que celui qui ne forme pas l'âme et la conscience en même temps qu'il orne l'esprit. Il n'y a jamais d'enseignement sérieux sans une certaine éducation, à moins peut-être qu'il ne s'agisse de mathématiques pures, ni de véritable éducation sans un certain enseignement. Mais, dans l'école primaire, parler de distinction entre l'enseignement et l'éducation, c'est un non-sens. Si vous consentez à laisser l'éducation du premier âge aux parents et à l'Eglise, vous leur abandonnez aussi pratiquement l'instruction; si vous donnez à l'Etat seul l'instruction primaire, vous lui abandonnez en même temps l'éducation.

La question n'est pas de savoir si présentement ceux qui détiennent le pouvoir dans la province de Québec ont des convictions religieuses; personne n'en doute et encore moins ne le conteste. Mais même dans un pays comme le nôtre, où la grande majorité est catholique, le pouvoir n'est pratiquement ni catholique ni protestant. Ce serait rendre un mauvais service à lui-même comme aux enfants de lui abandonner sans réserve la direction de l'instruction primaire. Mais qui l'empêche à cet égard d'accomplir tout son devoir?

M. Siegfried s'imagine à tort que la constitution actuelle du département de l'Instruction publique est due à l'ambition de l'Eglise et à son désir de ne voir aucune ingérence de l'Etat dans l'enseignement. Il n'en est rien. Ce sont les législateurs eux-mêmes, de leur propre initiative, qui ont supprimé le ministère de l'Instruction publique pour le remplacer par le département

actuel. Je ne sache pas qu'ils en aient jamais été requis par les évêques.

Ceux qui sont davantage au courant de nos querelles de famille n'ignorent point que la législation actuelle concernant l'Istruction publique n'a pas été accueillie sans réserve par tous les publicistes catholiques. En tenir responsable l'esprit catholique des législateurs, c'est justice ; mais la porter au compte de l'Eglise, c'est une incorrection. En fait, les évêques sont entrés au Conseil de l'Instruction publique, parce que le pouvoir civil les y a convoqués et dans les conditions mêmes que la législation toute laïque avait arrêtées, avec la seule intention de prêter le concours qu'on leur demandait, pour un service qu'ils étaient à même de comprendre bien mieux que la plupart de ceux qui en parlent et qui en écrivent. Ils y resteront sans doute aussi longtemps qu'ils y pourront travailler efficacement au progrès réel de l'instruction sans compromettre leur autorité morale et leur dignité. Le jour où ils ne seraient plus au Conseil que pour donner un vote inutile ou prendre devant l'opinion la responsabilité de lois et de mesures auxquelles ils seraient étrangers, ils en sortiront peut-être sans regret, et leur autorité épiscopale n'aura pas sur l'instruction des enfants catholiques une moindre influence que leur prudence de conseillers.

Si l'épiscopat tient au régime actuel, c'est qu'il assure la paix entre catholiques et protestants en laissant à chacune des confessions le plein contrôle de ses écoles, qu'il a déjà opéré un progrès réel dans l'enseignement, et surtout qu'il écarte l'ingérence de la politique dans l'école.

Oui! reprend M. Siegfried, mais pour laisser l'action catholique s'y exercer sans rivale ! C'est la raison pour laquelle le haut clergé ne veut à aucun prix d'un ministre de l'Instruction publique, qui pourrait s'élever comme une puissance envahissante en face du conseil supérieur et peut-être le supplanter. Il lui préfère un simple fonctionnaire, comme le surintendant, qu'il croit pouvoir tenir plus aisément. En 1899 il fut question de remplacer le surintendant par un membre du cabinet. Le ministère libéral Marchand s'était déclaré partisan de la réforme et l'avait inscrite dans son projet géné-

ral de remaniement de la loi scolaire. L'opposition de l'Eglise fut brutale et décisive : un télégramme expédié de Rome somma M. Marchand de renoncer à son idée. L'autorité catholique est si forte, même sur les libéraux canadiens, que le premier ministre dut céder.

La citation est longue, mais elle nous montre comment M. Siegfried a appris notre histoire et comment il l'écrit.

Remarquons d'abord que si par « action catholique » on entend l'influence des principes catholiques, elle est bien en effet sans rivale dans nos écoles ; si l'on veut insinuer l'action ecclésiastique par opposition à l'action catholique laïque, il est inexact qu'elle soit seule et sans rivale dans l'école primaire. Le très grand nombre de nos écoles primaires, surtout à la campagne, sont des écoles laïques dans le sens honnête et chrétien du mot. L'instituteur ou l'institutrice sont laïques. Ils relèvent d'une commission laïque [1] qui les engage et les paie plus ou moins chichement, c'est vrai, mais la faute n'en est pas à l'Eglise. L'enseignement est surveillé par des inspecteurs laïques qui font rapport à un surintendant laïque. Si l'instituteur est congréganiste, comme il arrive plus souvent dans les écoles très fréquentées des villes et des villages, il n'en dépend pas moins en grande partie de la commission scolaire et de l'inspecteur pour les classes d'enseignement primaire.

Il n'est pas plus exact de dire que le surintendant est dans la main du Conseil, plus particulièrement dans celle des membres ecclésiastiques du Conseil. Il est bien plutôt dans la main du ministère qui l'institue et le destitue à son bon plaisir : il n'est pas fonctionnaire du Conseil, mais de l'Etat.

Quant à l'histoire du ministère de l'Instruction publique mort-né et enterré par le Conseil législatif, non en 1899, si j'ai bonne mémoire, mais aux premiers jours de 1898, elle a besoin d'être refaite pour être dans son vrai jour. Je puis donner à M. Sieg-

1 — Le cas est fort rare où une commission scolaire doit nécessairement compter des ecclésiastiques parmi ses membres, et encore en petit nombre.

fried des détails authentiques que ses informateurs ne connaissent pas peut-être et qu'ils ont sûrement intérêt à ne pas révéler au public.

Donc, c'était en 1897, au mois de novembre, si j'ai bonne mémoire, M. Marchand, alors Premier de la province, était sorti victorieux d'une campagne électorale dans laquelle il n'avait nullement pris pour programme la création d'un ministère de l'Instruction publique. Arrivé au pouvoir après la crise de 1896, au moment où les intérêts des catholiques du Manitoba, remis aux mains de la diplomatie pontificale, commandaient à tous le silence et l'apaisement, il crut le moment propice pour mettre sur son programme la création d'un ministère de l'Instruction publique. L'opinion, pensait-on, n'aurait pas le temps d'être réveillée ni renseignée, l'épiscopat n'aurait pas le loisir de se concerter et de prendre une attitude. On lança les journaux.

On conviendra aujourd'hui que ce programme improvisé après les élections, au moment même où nos chefs politiques du moment prônaient dans l'Ouest les écoles mixtes, et disaient nettement dans l'intimité à des personnages qui leur demandaient de défendre avec énergie les écoles catholiques et françaises du Manitoba : « Vous n'avez rien à attendre de nous, » pouvait dissimuler des intentions peu bienveillantes et devait susciter des craintes et des défiances. N'eût-il eu d'autre inconvénient, il était de nature à aggraver les dissentiments entre catholiques au moment même où l'intérêt commun rendait l'union de tous plus nécessaire.

Or, à ce moment-là même, un de nos évêques, présent à Rome, fut reçu en audience par Léon XIII, lequel se préoccupait vivement de l'état des esprits dans notre pays. Il crut devoir faire connaître au Souverain Pontife les inquiétudes que donnerait aux évêques le programme du ministère, surtout annoncé comme il l'était et préconisé par des journaux nullement dévoués aux écoles catholiques. L'occasion semblait opportune. M. Marchand était catholique sincère et pratiquant ; il venait d'écrire à la Secrétairerie d'Etat une lettre très dévote au Saint-Siège pour lui demander

d'intervenir dans nos difficultés. Léon XIII jugea sans doute que M. Marchand, après avoir trouvé nécessaire et opportun que le chef de l'Eglise intervienne dans les difficultés à Ottawa, ne pourrait pas se plaindre qu'il fasse entendre un conseil et exprimer un désir à Québec dans l'intérêt de la paix religieuse. Il dit donc en substance au prélat canadien : « Ecrivez à M. Marchand, et dites-lui que le Pape désire qu'il ne présente aucune loi sur l'instruction publique qui soit de nature à susciter des conflits entre l'Eglise et l'Etat.»

On était à la veille de l'ouverture de la session à Québec. Une lettre arriverait après le discours du Trône, où le fameux ministère serait annoncé : elle mettrait le premier ministre dans la difficile et vraiment pénible alternative, ou de ne pas tenir compte du désir connu du Saint-Père ou de retirer une mesure officiellement annoncée à la Législature et au pays. Le prélat écrivit de suite au ministre et au lieutenant-gouverneur pour leur transmettre officieusement, comme il s'y était engagé, le désir du Saint-Père et les prévint immédiatement par un message télegraphique qui annonçait la lettre et son contenu.

Que se passa-t-il dans le conseil des ministres au reçu de cette dépêche aussi irréprochable de fond que dans la forme ? M. Siegfried le sait peut-être, mais ne l'a point dit. Ce que nous savons, c'est que le premier ministre ne changea rien au programme et que le lieutenant-gouverneur annonça dans le discours officiel la création d'un ministère de l'Instruction publique. En fait donc le premier ministre ne céda point. Les désirs du Pape, on les exploite quand on peut en tirer profit, mais les élections faites, on les met de côté en plaidant impossibilité de s'y rendre.

Cependant le désir du Saint-Père était connu ; les catholiques pouvaient en être avertis avant la discussion du projet de loi, et celui-ci était mal vu, on le savait, du Conseil législatif [1]. Comment finirait l'aventure ? Il fallait à tout prix que l'on fasse reti-

1 — Sénat provincial.

rer le désir exprimé par le Saint-Père. Le lieutenant-gouverneur et le ministre écrivirent à la Secrétairerie d'Etat et y firent agir un personnage de leur confiance. On représenta au Saint-Siège que le ministre s'était engagé envers les électeurs et ne pouvait pas retirer sa parole ; que l'opinion publique exigeait impérieusement cette mesure ; que si le ministre consentait par déférence à la retirer il devait céder le pouvoir ; qu'enfin le retrait de la mesure et la démission du ministre entraîneraient des bouleversements et une agitation par toute la province qui prendraient les proportions d'une révolution. Tous ces allégués étaient faux : mais l'hypocrisie et le mensonge sont vertus pour des politiciens qui veulent se maintenir au pouvoir.

Cette fois le grand sens politique du Saint-Père ne fut pas trompé par la tempête suscitée dans son plus prochain voisinage. Il se contenta de faire répondre par son Secrétaire d'Etat ces mots qui maintenaient son désir en précisant le caractère de son intervention officieuse et toute de bienveillance : « Le Saint-Père « a exprimé le désir qu'il ne soit fait présentement aucun chan- « gement à la législation concernant l'instruction publique qui « soit de nature à amener des conflits entre l'Eglise et l'Etat. « Mais son intention n'a pas été d'exercer une pression telle que « le ministre soit obligé de donner sa démission [1]. »

Nos politiciens en furent pour leurs démarches plus habiles que loyales et sincères. On sait le reste. La loi du ministère de l'Instruction publique, votée à une grande majorité à l'Assemblée législative, mourut d'une mort naturelle, je veux dire purement civile et politique, au Conseil législatif. Le premier ministre garda le pouvoir, le lieutenant-gouverneur acheva paisiblement son terme d'office à Spencer Wood, et il ne fut plus question ni de

1 — Je n'ai point le texte de la dépêche sous les yeux ; mais j'en garantis l'exactitude substantielle. Si l'on veut la contester, il sera facile de retrouver le texte même qui me fut communiqué de la part du Secrétaire d'Etat pour le faire parvenir à la connaissance d'un prélat canadien avec lequel on me savait en intimes relations.

chute de ministère, ni de bouleversements, ni d'agitation intense, ni de révolution. Rome eut une preuve de plus que nos politiciens ne recourent volontiers à elle que pour la tromper.

Voilà l'histoire vraie du ministère de l'Instruction publique enterrée au Conseil législatif le 18 janvier 1898. On voit qu'elle ne ressemble pas tout à fait à celle qu'imagine M. Siegfried. Je connais encore à cet épisode plusieurs détails inédits qui ne manquent pas de charme et qu'il sera toujours temps de faire connaître. Ce n'est pas ma faute si l'histoire vraie sur ce point comme sur bien d'autres diffère absolument de celle que raconte M. Siegfried.

***

Il ne serait pas sans intérêt d'examiner ici si la logique de M. Siegfried est à la hauteur de sa science historique. Elles sont en effet dignes l'une de l'autre.

La thèse partout insinuée et souvent prônée par lui, c'est que l'enseignement primaire dans Québec est inférieur précisément parce qu'il est catholique et qu'il n'est point sous le contrôle d'un ministre de l'Instruction publique. C'est celle de tous nos réformistes. Avec ses propres documents, il est facile d'en démontrer la fausseté.

D'abord, que l'enseignement primaire de Québec soit en général inférieur à l'*enseignement* de même degré donné dans les autres pays dans des conditions à peu près semblables, cela n'a jamais été prouvé. Il a toujours fait bonne figure aux expositions universelles en divers pays, ce qui n'empêche point qu'il fait de jour en jour des progrès sensibles et qu'il lui en reste toujours à faire.

On s'en prend aux commissions scolaires, parfois incompétentes pour le choix des instituteurs et institutrices, et trop parcimonieuses pour leur donner un traitement suffisant.

Le reproche n'est que trop fondé ; mais le défaut d'un ministre de l'Instruction publique n'y est pour rien. Pour parer à ces inconvénients il faudrait ou supprimer les commissions scolaires

ou modifier leurs attributions. Même sous un ministère, les commissaires auront à peu près les mêmes aptitudes et les mêmes défauts qu'aujourd'hui, et par suite ils choisiront leurs institutrices comme ils les choisissent aujourd'hui et les paieront comme ils les paient, à peu près comme une femme de service. Et que M. Siegfried n'ignore pas que dans aucun cas l'Eglise, directement ou indirectement, n'a poussé les commissions scolaires à ne pas rechercher et choisir les meilleures institutrices ou n'a approuvé leur chicherie. Seulement là où il y a pénurie d'institutrices brevetées et plus encore de ressources pécuniaires, les curés, comme les commissions scolaires et comme les familles elles-mêmes, ont mieux aimé avoir des écoles imparfaites et insuffisantes que de n'en avoir pas du tout[1].

Ouvrons ici une parenthèse. Comme tous les laïciseurs, M. Siegfried trouve à redire que les instituteurs congréganistes ne soient pas tenus d'avoir un diplôme de l'Etat. La raison en est bien simple, c'est que jusqu'ici, de l'aveu des inspecteurs laïques eux-mêmes, presque partout l'enseignement congréganiste donne satisfaction aux familles et obtient les meilleurs résultats.

Les instituts religieux qui s'occupent d'éducation au Canada ont fait leurs preuves, et ce n'est pas à ceux qui sont généralement à la tête de l'enseignement qu'il en faut imputer les lacunes. Quand il sera démontré que les instituteurs congréganistes, qui reçoivent de longues années de formation pédagogique, ne sont pas en général à la hauteur des instituteurs laïques de même

1 — M. Siegfried a eu tort d'écrire : « Les inspecteurs avouent presque tous « être désarmés devant la parcimonie des commissions scolaires. Il faudrait « une intervention décidée de l'Etat pour apporter un remède à la situation ; « mais il est à craindre que cette intervention ne se produise pas, car l'Eglise « la redoute. » —Qui ignore au Canada que le Conseil de l'Instruction publique a déjà voulu porter remède à cet état de choses et fixer un *minimum* de salaire pour les institutrices, sous peine, pour les commissions scolaires, de perdre l'octroi du gouvernement. Qui a refusé la sanction légale à ce règlement ? Le gouvernement, et celui-là même qui avait mis dans son programme la réforme de l'instruction publique. Il est vraiment malheureux qu'un homme d'esprit et un gentilhomme soit assez mal renseigné par ses souffleurs pour faire des insinuations si manifestement contraires à la justice et à la vérité.

degré, les inspecteurs, qui en général n'ont pas une sympathie instinctive et immodérée pour la soutane et pour la guimpe, sauront bien le dire dans leurs rapports ; et il ne sera pas nécessaire d'avoir un ministère de l'Instruction publique pour leur imposer le brevet : le Conseil y pourvoira. Très probablement même les évêques, qui suivent de près leurs communautés religieuses, préviendront les règlements du département de l'éducation.

***

Rien n'est moins prouvé que ce que M. Siegfried appelle « l'esprit insuffisamment progressif des méthodes catholiques. »

D'abord, quelles sont les méthodes catholiques d'enseignement ? Je comprends des principes catholiques, des idées catholiques qui pénètrent l'enseignement et l'inspirent ; mais une méthode catholique d'enseignement, qu'est-ce que cela peut bien être ? Quelle est la méthode catholique d'enseigner par exemple la grammaire ou l'arithmétique ? En quoi se distinguera-t-elle d'une méthode protestante ou de ce que M. Siegfried appellerait une méthode laïque ?

Sa pensée semble se préciser à la fin du chapitre X.

Lorsqu'elle donne l'enseignement ou simplement l'inspire, l'Eglise est incapable d'échapper à certains défauts connus, traditionnels, inévitables. Quoi qu'elle fasse, ce n'est pas l'instruction du peuple qui vient au premier rang de ses préoccupations : avant de songer à l'instruire, elle s'inquiète de le conserver sous son influence. De là, la crainte véritablement exagérée du libre usage des livres ; de là la place que tient le catéchisme dans la classe ; de là enfin les ouvrages démodés qu'on trouve parfois entre les mains des enfants.

Quels sont ces « défauts connus, traditionnels, inévitables » de l'enseignement dès qu'il est donné sous l'inspiration de l'Eglise catholique ? Sans doute, toujours et partout l'Eglise demande qu'on fasse passer l'éducation, non pas avant mais avec l'instruction, la formation de la conscience et de l'être moral en même temps que le développement de l'intelligence, parce que l'homme n'est raisonnable que pour être moral et accomplir ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même, comme dit cette formule démodée de la prière du soir et de l'examen de conscience, et que si l'on développe l'esprit sans s'occuper de la conscience et de la volonté, l'homme devient facilement son plus grand ennemi et l'ennemi de tout ordre social. Toute instruction qui ne rend pas l'homme meilleur et ne l'aide pas à mieux

accomplir un devoir peut lui être facilement plus dangereuse qu'utile. Si c'est là le défaut de l'enseignement catholique, il faut bien dire que c'est aussi le défaut de tout enseignement qui sait ce que c'est qu'une âme humaine et qui se propose de cultiver l'esprit avant tout pour élever l'âme et la grandir. Nous plaidons coupable. Mais prouvez qu'un enseignement qui fait abstraction de la formation morale est nécessairement plus progressif que celui qui en tient compte.

Quoi qu'en prétende M. Siegfried, qui n'est sûrement pas mieux renseigné qu'un autre sur l'esprit de l'Eglise et ses intentions, « l'instruction du peuple vient au premier rang de ses préoccupations ». Elle ne veut pas d'instruction sans éducation, mais elle veut sérieusement l'instruction, elle la propage, elle la prêche plus efficacement que ceux qui s'en prétendent les uniques apôtres. Seulement elle tient bon compte des besoins et des aptitudes des enfants du peuple ; elle fait passer ce qui est nécessaire à tous les hommes en tout temps et partout avant ce qui n'est que d'une utilité relative et secondaire, l'enseignement de la religion et de la morale avant celui qui ne sert qu'à la vie temporelle, selon ce programme qui lui a été tracé par quelqu'un qui savait en quoi consiste le vrai progrès humain et qui y a travaillé depuis dix-neuf cents ans avec au moins autant de succès que l'Etat moderne depuis 1789 : « *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus et hæc omnia adjicientur vobis.* »

Il est à tout le moins étrange que M. Siegfried ait constaté que dans la province de Québec l'Eglise ne s'occupe que secondairement de l'instruction du peuple, lorsqu'il est patent, non seulement qu'elle a seule instruit tous les hommes de la classe dirigeante, lesquels sortent, la plupart, des classes populaires, mais qu'elle a formé elle-même, à ses frais, dans ses maisons religieuses et fourni au pays près de la moitié du personnel enseignant des écoles primaires. M. Siegfried insinue que si l'Eglise instruit le peuple c'est pour le dominer : nous qui savons mieux, nous disons que si l'Eglise cherche à garder son influence sur le peuple, c'est pour le mieux instruire et le mieux servir. Cette méthode n'est peut-être pas très progressive, mais elle est très chrétienne : et l'Eglise de Jésus-Christ peut difficilement en avoir une autre. S'il y en a une meilleure on ferait sagement de nous la faire connaître et de montrer les merveilles qu'elle a opérées.

RAPHAËL GERVAIS.

LE DERNIER CONGRÈS CATHOLIQUE ALLEMAND

M. le Directeur de la *Nouvelle-France*,

Permettez-moi de vous envoyer un petit aperçu du 53me Congrès d'Allemands catholiques qui a eu lieu à Essen (Province rhénane)—du 19 au 23 août.

Que je suis reconnaissant envers la divine Providence d'avoir pu assister à cette manifestation de foi catholique !

Et, en effet, à quelles démonstrations de foi sincère donnent lieu ces organisations gigantesques, ces congrès qui sont tenus tous les ans depuis plus d'un demi-siècle ! Le célèbre Windthorst, premier chef du fameux parti du Centre, parti catholique au parlement impérial d'Allemagne, avait coutume d'appeler ces congrès ses « manœuvres d'automne. »

De même, en effet, que l'armée allemande s'assemble de toutes les parties de l'empire pour essayer son habileté dans l'art militaire et pour refaire l'esprit guerrier, ainsi les catholiques s'unissent tous les ans, vers la même époque, afin de délibérer de nouveau sur leurs intérêts tant religieux que sociaux.

Le Congrès de cette année a été un succès extraordinaire à raison du nombre des assistants, comme aussi de l'enthousiasme qu'il a provoqué et du travail qui s'y est accompli.

Laissez-moi vous donner un court résumé du programme des fêtes, ce qui devrait intéresser vos lecteurs.

Dimanche matin, le 19, le Congrès fut inauguré par une messe pontificale, la messe du Saint-Esprit, célébrée par Son Eminence le cardinal Fischer, archevêque de Cologne, dans le diocèse duquel le Congrès a eu lieu.

A 2½ heures de l'après-midi, on fit assembler les sociétés catholiques d'ouvriers, de mineurs et de journaliers. Ils se formèrent en deux cortèges au nombre immense de 45,000. Y aurait-il eu besoin de plus pour prouver à l'univers que la foi catholique est encore bien vivante dans la classe ouvrière ? Quand je vis ces cortèges, presque sans fin, défiler devant moi, je ne pus m'empêcher de les comparer aux anciens croisés, qui, au moyen-âge, s'enrôlèrent en masse sous l'étendard de la Croix ponr défendre les droits du Christ et de son Eglise.

« Ainsi, me suis-je dit, ces phalanges d'ouvriers catholiques se sont assemblées afin de protester ouvertement qu'ils veulent être fidèles aux principes chrétiens et qu'ils rejettent les fausses doctrines des socialistes. »

A 8 heures du soir eut lieu l'ouverture formelle du Congrès par le président du comité local catholique, avec la salutation *Laudetur Jesus Christus* et quelques mots de bienvenue.

Ensuite vint—chose très remarquable—un discours du maire (protestant) de la ville, souhaitant la bienvenue aux catholiques venus de toutes les parties de l'Europe et même de l'univers, leur assurant entière protection dans leurs délibérations, leur souhaitant un succès complet dans leurs travaux, pour le bien-être de la religion, la prospérité de la patrie et l'avancement de la paix confessionnelle.

Inutile de dire que ces paroles bienveillantes du maire, qui, en Allemagne plus qu'ailleurs, est le représentant de l'Empereur, furent reçues avec des applaudissements enthousiastes et joyeux.

Après cela parlèrent les délegués des différentes parties de l'Allemagne.

Très significatif fut le discours du délégué de la Lorraine allemande, qui exprima la satisfaction de tous ses compatriotes d'appartenir maintenant à l'empire allemand, où ils jouissent d'une liberté de conscience parfaite ; car, « hélas ! dit-il, ceci n'est pas vrai actuellement en France. »

Puis vint le tour d'un délégué du Luxembourg, et d'un autre de la Belgique ; il y eut aussi un discours d'un père Jésuite de Rome, le Père de Santi, qui, quoique Italien, a lu son discours en allemand.

Le délégué des Allemands des Etats-Unis et votre correspondant, comme représentant du Canada, ont dû, par suite d'une erreur, remettre leurs discours au surlendemain.

Là où Krupp employe 45,000 ouvriers à la fabrication de canons et d'acier, une salle bâtie exprès pour l'occasion, sur un terrain loué gratuitement par la société des Krupp, et contenant près de 15,000 personnes, servait pour les séances publiques du Congrès.

Lundi matin, messe pontificale en honneur de la Sainte-Vierge ; ensuite, première assemblée privée dans l'après-midi, comme, du reste, tous les jours pendant le Congrès ; à 3 heures, réunion des

comités traitant les questions sociales et de charité, travail énorme et très étendu sur toutes les œuvres de bienfaisance catholique.

A 5 heures, ainsi que tous les jours, assemblée publique dans la grande salle.

Il est impossible de donner même une idée très faible, dans un compte-rendu comme celui-ci, de la beauté des discours prononcés dans ces assemblées. Qu'il me suffise de vous en indiquer seulement les sujets.

Dans le première assemblée publique, le nouveau président général remercie d'abord les étrangers d'être venus en si grand nombre, afin de montrer leur attachement à la foi catholique. Il est très satisfait sourtout du fait que cette union splendide se tient dans le centre de l'industrie la plus florissante, donc au milieu des ouvriers ; il est très heureux aussi de pouvoir saluer le représentant des sociétés ouvrières, qui a été unanimement élu vice-président du comité général.

Le président salue ensuite les représentants de la presse, qui sont venus si nombreux ; il salue aussi cordialement les représentants de la presse protestante et il les assure que rien ne sera dit de nature à blesser les membres des autres croyances. « Nos assemblées, dit-il, doivent prendre un aspect respectable, elles doivent être importantes, puisque la presse protestante envoie ses hommes. Donc, dit-il, nous ne sommes pas ignorés, on sait que les catholiques existent encore ; tant mieux si on veut, ou plutôt si on doit compter avec nous. »

« Tout ce que je vous demande, continue-t-il, c'est de n'écrire que la vérité. Nous tenons nos assemblées publiquement, parceque nous ne sommes pas une société secrète, mais une société religieuse soutenant et réclamant ses droits, non pas des droits plus grands que ceux des autres citoyens, mais des droits égaux, liberté de conscience, liberté de culte et liberté d'éducation.»

Ensuite allocution de Son Eminence le cardinal Fischer, suivie d'applaudissements frénétiques et de cris de « Vive Son Eminence ! »

Discours du vice-président du Parlement local de la Prusse sur l'administration des écoles, qui dernièrement a reçu quelques modifications, mais qui laisse encore bien des choses à désirer.

Un discours sur la vie de famille et la vie sociale d'après les idées chrétiennes, discours très pratique surtout pour les temps actuels.

On fait ensuite connaître les réponses qui ont été reçues aux télégrammes envoyés à Sa Sainteté Pie X et à l'empereur Guillaume II, pour manifester l'amour de l'Eglise et de la patrie.

On finit, comme dans chacune des assemblées, par la salutation *Laudetur Jesus Christus.*

Mardi, deuxième assemblée publique.

Il y eut un discours sur la question romaine, c'est-à-dire un exposé de la situation du Pape au point de vue du pouvoir temporel. L'orateur dit expressément qu'aucun catholique ne prétend que l'Eglise ne peut exister sans que le Pape ait ce pouvoir temporel, « car, dit-il, l'Eglise a existé depuis 35 ans sans cela et existera toujours, mais c'est une question de droit et de justice. Nous ne voulons pas dire ou indiquer à Sa Sainteté de quelle manière cette question devrait être réglée, car Elle s'y entend mieux que nous; mais nous protestons simplement contre la situation actuelle, et nous maintenons que le Pape, comme représentant ici-bas du Roi des rois, comme représentant du souve-rain Maître, doit être souverain aussi et ne peut être, logiquement parlant, le sujet de personne. Si le Pape veut remplir ses fonctions sans embarras, alors il doit être libre. »

Voici une belle parole : « Le royaume du Christ ou de son représentant n'est pas *de ce monde*, mais il est *dans ce monde.* » L'Eglise militante est composée d'hommes, qui n'ont pas seulement une âme, mais aussi un *corps ;* donc c'est une société palpable, qui peut et doit avoir un chef visible qui ait aussi un pouvoir temporel.

Suit un discours sur l'éducation populaire, c'est-à-dire l'éducation primaire, qui a toujours été une des œuvres principales de l'Eglise.

Discours sur l'art de la gravure éducatrice : l'orateur stigmatise entre autres l'art qui se plait à faire des représentations malsaines et immorales, et qu'il appelle un « art dénaturé. »

Discours très pratique sur le « rôle des femmes : » L'orateur établit d'abord la grande mission de la femme chrétienne et prouve que sans elle bien des œuvres ne pourraient être accomplies, surtout des œuvres de charité, « mais, dit-il, les questions politiques peuvent être réglées sans elles ; je n'approuve pas que l'on donne droit de vote aux femmes : chacun à sa place ; chacun doit remplir la mission que Dieu lui a donnée. »

Mercredi, troisième assemblée publique. La solennité de cette

assemblée est rehaussée par la présence du délégué spécial de Sa Sainteté, le cardinal Vincenzo Vanutelli. C'est la première fois que pareille chose a eu lieu : fait remarquable qui prouve l'importance que le Pape, « le pape du peuple, » attache à ces réunions du peuple catholique en Allemagne. Inutile de dire que Son Eminence le cardinal Vanutelli, accompagné de Son Eminence le cardinal Fischer, fut reçu par des applaudissements et des cris de « Vive le Pape ! Vive Son Eminence, » qui semlaient ne pas devoir cesser, enthousiasme vraiment beau et touchant.

Le président salue le cardinal officiellement, remerciant avec effusion Sa Sainteté de sa bienveillance et assurant Son Eminence que les catholiques allemands sauront apprécier cette marque d'affection que Sa Sainteté a voulu lenr donner.

Vient ensuite le premier discours officiel du jour sur la société Saint-Boniface, c'est-à-dire, l'œuvre des missions allemandes dans les parties protestantes de l'Allemagne même. L'orateur, dans une description magistrale, donne une idée en même temps triste et touchante de l'état de ces missions. Il décrit les ravages que le socialisme anti-chrétien et athée fait partout. Il parle de la grande détresse spirituelle dans certaines parties où il faudrait trois fois le nombre d'églises et de prêtres.

Discours sur le parti du Centre ; pourquoi il existe, ce qu'il fait. Un magnifique discours qui détruisit toutes les fausses notions sur ce parti si important, si nécessaire même, sur ce parti qui, comme l'a si bien dit l'orateur, « a rendu des services très importants à l'Eglise et à la patrie.» Que j'aurais voulu voir présents à ce discours nos politiciens catholiques, surtout ceux qui aiment tant se taire et céder, afin d'éviter les complications ! Non, certes, ici on ne craint pas ces conséquences ; on ne craint qu'une chose, de compromettre les intérêts de l'Eglise catholique, de compromettre ses droits consacrés par la constitution et par la loi naturelle.

Discours d'un père Jésuite venu d'Autriche. Il est applaudi d'une façon extraordinaire, qui montrait combien on tient à revoir, en Allemagne, les fils de saint Ignace.

Il parle sur l'Eglise en face de la question sociale. Il prouve que l'Eglise seule a compris et a pu résoudre cette question, car nulle part ailleurs trouve-t-on les différentes classes unies comme dans son sein. Il rappelle les encycliques de Léon XIII, et le fait que Pie X est sorti du peuple.

Jeudi, quatrième assemblée publique ; furent présents aussi les deux cardinaux.

Son Eminence le cardinal Vanutelli, comme représentant de Sa Sainteté, y prononce son discours officiel en latin ; il fut souvent interrompu par des applaudissements. Il exprime la grande joie que Sa Sainteté éprouve à la vue de ces importantes réunions ; il déclare que le Saint-Père, ne pouvant être présent lui-même, envoie son représentant, qu'il souhaite aux congressistes beaucoup de succès, et leur donne sa bénédiction apostolique.

Discours du représentant des ouvriers sur la question ouvrière. Il rend compte du travail énorme qui a déjà été fait et montre aussi le travail encore plus considérable qui reste à faire.

Dernier discours : *La foi et l'athéisme.* Un discours de maître qui prouve la nécessité de la foi et tourne en ridicule les axiomes des athées.

***

Avant de terminer, j'aimerais à faire remarquer l'unanimité qui existe entre le clergé, les députés catholiques et la grande masse du peuple. Partout les sociétés sont présidées par un membre du clergé, qui s'en occupe d'une manière très efficace et très pratique ; les prêtres ne sont pas seulement les chapelains de ces sociétés, mais assistent à toutes les réunions et délibérations.

Un fait très remarquable fut le nombre des discours fait par des laïques sur les questions religieuses les plus épineuses, ce qui prouve qu'ils sont bien au courant des questions vitales et prêts à défendre leurs droits.

Il y eut quatre fois autant d'orateurs laïques que d'ecclésiastiques, ce qui prouve que ces congrès ne sont pas dirigés par le clergé seul, mais aussi par le peuple. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est l'action des laïques dans l'Eglise en union avec le clergé ; là où cette question n'est pas comprise, il me semble que l'Eglise ne peut pas remplir entièrement sa mission.

On finit le Congrès par un dernier mot de remerciement pour tous. Le président fait connaître que le prochain congrès aura lieu à Wurzburg, en Bavière, et en 1908, à Düsseldorf (Province rhenane).

On se lève pour chanter en chœur à plusieurs mille voix d'hommes le *Te Deum* en allemand ; Son Eminence le cardinal

Vanutelli, de concert avec le cardinal Fischer et son coadjuteur Mgr Mueller, donne la bénédiction ; de nouveaux applaudissements et des acclamations de « Vive Sa Sainteté ! Vivent Leurs Eminences ! » un dernier *Laudetur Jesus Christus*, et ce fut la fin du 53me Congrès catholique, dont le souvenir restera à jamais vivant dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister, et en particulier de votre correspondant,

F. Woodcutter, ptre.

Essen-Ruhr, Allemagne, 3 septembre 1906.

LE XVe CONGRÈS INTERNATIONAL DES AMÉRICANISTES

C'est à Québec, comme nos lecteurs le savent déjà, que l'Association des Américanistes a tenu, en septembre dernier, ses doctes assises. En 1904, à Stuttgard, on l'avait ainsi décidé : Québec, la ville française par excellence du Nouveau-Monde, devait offrir aux congressistes, outre l'avantage d'une langue familière à tous les esprits cultivés, l'attrait de son site incomparable et de l'urbanité traditionnelle de ses habitants. A tous ces charmes la nature devait ajouter celui d'une température idéale. Et puis tous les pouvoirs ont rivalisé de générosité et d'empressement pour faire aux étrangers l'accueil le plus aimable. Aussi nos hôtes accourus des principaux pays des Deux Mondes, archéologues, géographes, savants professeurs des plus célèbres universités d'Europe et d'Amérique, ont-ils déclaré sincèrement qu'ils étaient enchantés.

Et pourtant, ce devait être là le résultat le moins appréciable de leur séjour au milieu des nôtres. Ils n'avaient pas compté, ces savants distingués, qu'à Québec, ville essentiellement catholique, berceau de la foi et jadis foyer de la civilisation chrétienne pour tout un continent, ils pourraient trouver aussi matière à s'édifier

et à réfléchir. Ce fut donc pour eux toute une leçon de choses que la vue de ces missionnaires venus de la lointaine Colombie Anglaise, comme des avant-postes du Canada français, dissertant à l'envi sur les mystères de l'ethnologie, de la sociologie, de la linguistique, et tout étonnés d'être regardés comme savants, alors qu'ils n'avaient rêvé que d'être apôtres. La note distinctive du dernier congrès fut la proéminence de la représentation cléricale. Tandis qu'à Stuttgard on n'avait compté que deux prêtres, et à New-York, deux ans auparavant, un seul, à Québec, il y en eut d'inscrits plus de quarante, tant séculiers que réguliers, et de ce nombre, une douzaine au moins présentèrent au Congrès des études de première valeur. Des voix aussi autorisées qu'impartiales reconnurent avec éloges l'apport de ces humbles ouvriers évangéliques au domaine de la science, ce qui prouve, une fois de plus, que la raison et la foi sont faites pour s'entendre.

La Direction.

Pages Romaines

Le 20 septembre. — La Congrégation des Rites pendant les vacances. — Solidarité italienne et catholique. — L'élection du général des Jésuites. — Le 1er congrès italien de droit public ecclésiastique. — Tremblement de terre.

Impossibile Oblio, tel est le titre de l'article par lequel, à la date du 20 septembre, l'*Osservatore romano* engage les catholiques à ne pas permettre au temps d'effacer dans leur mémoire le souvenir de l'odieux attentat qui fut commis, il y a 36 ans.

Quoique ceux qui alors, bannière au vent, entrèrent dans Rome par la brèche de la porte Pia, se fassent humbles aujourd'hui pour obtenir l'appui des catholiques contre la marée montante de la révolution, comment oublier qu'ils sont la cause première de la guerre incessante que les sectes font à l'Eglise ?

D'ailleurs, il suffit d'être à Rome dans la journée du 20 septembre pour se convaincre que les ennemis de la religion sont loin de laisser passer inaperçue la grande date historique de leur victoire, et le libéralisme de toutes nuances n'hésite pas à cette occasion à s'unir à la franc-maçonnerie pour chanter le triomphe de l'esprit moderne. Sur les vénérables murs de la ville sainte, qui prêtent leurs briques chargées de gloire et dorées par le soleil à la proclamation de tous ces décrets pontificaux qui présentent sans cesse à la vénération du monde les vertus de nouveaux saints, des manifestes sans pudeur s'étalent chaque année dans l'insolence de leur haine et de leur hypocrisie. Celui du maire de Rome, que ce maire appartienne à ce patriciat romain dont la noblesse ne tire son éclat que du trône pontifical qu'elle avoisine, ou non, se coudoie avec les manifestes des garibaldiens, de la franc-maçonnerie, et d'autres associations plus ou moins révolutionnaires.

Citoyens ! Italie et Rome ! Ces noms glorieux, brillent ensemble du plus vif éclat dans cet anniversaire du plus heureux des jours, dans lequel se réalisa la grande œuvre de l'unité nationale prophétisée par les penseurs et les poètes, défendue par les héros et les martyrs, etc."

Ainsi commence la proclamation du maire ou syndic de Rome, dont le libéralisme se prétend religieux et fait appel aux catholiques quand il se sent débordé par le flot des passions d'un peuple plus logique que lui.

Il n'est pas sans utilité de rapprocher de cette prose celle du Grand Orient d'Italie, pour voir combien est étroite la parenté du libéralisme avec les pires sectes.

Italiens ! le 20 septembre est la grande journée mémorable pour l'Italie et l'humanité, et plus elle s'éloigne dans les années, plus la joie qu'elle fait naître semble devenir pure. Ce jour rappelle à l'Italie la mort d'un gouvernement qui, s'intitulant gouvernement théocratique, était, de fait, la négation même de Dieu. *Quel giorno ricorda all'Italia la morte di un governo che, da Dio intitolatosi, era la negazione di Dio*.... Ce jour a marqué pour l'humanité la fin du despotisme politique allié au despotisme religieux pour fouler aux pieds les droits des peuples et asservir la conscience et l'esprit humain.... En ce glorieux anniversaire, et de Rome, la franc maçonnerie envoie un salut au peuple et au gouvernement français qui montrent aux autres comment il faut agir pour détruire la religion, à l'Espagne qui commence à s'arracher au cléricalisme, au peuple russe qui finalement, conscient de ses droits, brise la plus cruelle des servitudes.

Et c'est dans ce style et sur ce ton lyrique que toutes les proclamations, cette année, comme les années précédentes, s'étalaient sur les murs de cette vieille Rome qui portèrent tour à tour les édits de proscription des empereurs païens, le grand décret de Constantin donnant la liberté à l'Eglise, les bénédictions, les malédictions des pontifes romains, dont leurs successeurs, qu'ils aient porté les noms de Pie IX, Léon XIII, Pie X, n'ont pu franchir l'enceinte depuis 36 ans, prisonniers de la gloire de leur auguste dignité dans ce Vatican que la Révolution daigne encore leur laisser.

Que l'*Osservatore romano* avait donc raison de dire que si la Papauté pardonne mais n'oublie point, les catholiques, s'ils tendent généreusement parfois les mains aux assaillants de 1870 pour venir à leur secours, quand, presque submergés par les révolutionnaires, ils réclament l'aide de ceux dont ils enfoncèrent les portes, ils ne sauraient oublier, quand l'oubli serait la sanction d'un attentat contre les droits souverains et l'indépendance du vicaire du Christ.

***

Si de toutes les congrégations romaines, la Pénitencerie ne prend jamais de vacances, parce que, de même que la pauvre humanité ne s'arrête point dans ses défaillances journalières, ainsi le tribunal des grâces et des pardons ne ferme jamais ses portes à quiconque veut recourir à lui, la congrégation des Rites est à son tour dans la nécessité de renoncer aux repos annuels, tant deviennent nombreuses les vertus que l'on soumet à ses examens, tant la piété devient pressante pour réclamer de nouvelles concessions dans la liturgie.

En août, pour ne citer que le travail d'une session, la congrégation des Rites s'est occupée des affaires suivantes :

1° Introduction de la cause de béatification et canonisation de la servante de Dieu, Catherine de Francheville, fondatrice des sœurs Filles de N.-S. de la retraite de Vanves ;

2° Introduction de la cause de béatification et canonisation de la servante de Dieu, Paola Frassinetti, fondatrice de l'institut des sœurs de Sainte-Dorothée ;

3° Confirmation de l'élection de la Sainte Vierge *Addolorata* et de saint François Borgia, confesseur, comme patrons du pays de *Turis*, dans l'archidiocèse de Valence, en Espagne ;

4° Confirmation de l'élection de saint Antoine de Padoue, comme patron du pays de Poggiomarino, dans le diocèse de Sarno ;

5° Concession et approbation de l'office et de la messe spéciaux en l'honneur de sainte Foy, vierge et martyre ;

6° Concession et approbation de l'office et de la messe spéciaux en l'honneur de la B. Vierge Marie, élevée au ciel, dite *de Monte Allegro*, dans le diocèse de Chiavari ;

7° Concession et approbation de l'office et de la messe spéciaux, et de l'éloge pour le martyrologe, à la fête des bienheureux martyrs dominicains du Tonkin, François Gil de Frederich, Matteo Alonzo Lyiniana, Giacinto Cascaneda et Vincenzo Lien de Pace, prêtres missionnaires, ainsi que de Jérôme Hermesilla et Valentin Bercio-Ochoa, évêque et vicaire apostolique, de Pierre Almato, prêtre missionnaire, et du bienheureux martyr Joseph Kang, indigène ;

8° Concession et approbation de l'office et de la messe spéciaux en l'honneur de la B^se^ Julie Billiart, fondatrice des sœurs de la B. V. Marie ;

9° Revision des écrits du serviteur de Dieu, Jean Bosco, prêtre fondateur des Salésiens.

Que de travaux préparatoires supposent ces divers décrets, ces études préliminaires sur les rapports d'une âme avec Dieu dans la réalisation des projets que le ciel lui confia pour la gloire de la Divinité et le bien-être des âmes ! Que de sources de grâces ouvertes dans ces édits liturgiques ! L'homme pèche, et l'Eglise refuse aux dépositaires de ses pardons le repos qu'elle accorde aux autres : c'est la Pénitencerie qui veille. L'homme se sanctifie, et l'Eglise ordonne à ceux auxquels elle confie le soin d'enregistrer avec une reconnaissance émue les actes de vertu, de ne point se distraire par un repos bien légitime cependant, mais de suivre sans se lasser ceux qui, sans arrêt, se sont rendus vers Dieu dans l'héroïsme de leur foi.

***

Tandis que la franc-maçonnerie italienne saisissait l'occasion de l'anniversaire de la prise de Rome pour féliciter le gouvernement de la persécution religieuse qu'il a entreprise, l'épiscopat lombard, réuni en conseil provincial à Milan, a adressé aux évêques français une admirable lettre de félicitations pour les luttes qu'ils soutiennent :

....Par l'admirable accord de vos intelligences, par votre très loyale soumission envers le Vicaire de Jésus-Christ, par votre invincible courage, vous donnez à l'univers entier un grand exemple de vertu. Dans le ciel tressaillent les grandes âmes que la France a produites depuis le commencement de l'ère chrétienne, et, sur la terre, la mère Eglise, qui forme la milice du Christ, s'en réjouit aussi.

Comme pour faire écho à cette lettre, la Fédération diocésaine des catholiques de Milan, réunie à Magenta, pour sa XIIe fête fédérale, a, de son côté, envoyé aux catholiques français une adresse de sympathie qui a été votée aux applaudissements enthousiastes d'une assemblée de 12,000 hommes.

Trois cents associations catholiques du diocèse de Milan, réunies pour la fête fédérale annuelle à Magenta, près des champs historiques où, le 4 juin 1859, on vit les actes de courage accomplis par l'armée française combattant pour l'indépendance italienne, envoient, fidèles à ce souvenir, un fraternel salut à la France, et aux compagnons de leur foi de cette nation alors alliée, aujourd'hui amie, toujours sœur, ils adressent, dans les heures difficiles qu'ils traversent, l'attestation de leur solidarité, formant des vœux pour la paix religieuse dans le triomphe de la liberté et de la justice.

Ce mouvement de solidarité chrétienne se propage de tous les côtés en Italie, et Dieu sait si le pèlerinage des gymnastes français a suscité d'ardentes sympathies pendant son séjour à Rome ! Pie X a daigné se faire photographier au milieu de 600 jeunes Français, après les avoir salués avec la parole du plus jeune des apôtres : « *Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis et verbum Dei manet in vobis ; vicistis malignum* », après les avoir félicités de s'offrir pour la défense de la foi, en unissant en eux l'amour de Dieu et l'amour de la patrie.

Nous sommes à une époque à peu près semblable à celle du roi Antioche, leur a dit Pie X, époque de dissipation, de lâcheté, de découragement universel. Aussi, faisons-nous des vœux pour que votre conduite soit celle de ces jeunes soldats qui constituaient la gloire la plus pure de la dernière époque d'Israël et qui, par la bouche du valeureux Malachie, répondaient aux ministres du roi : « Si même tous se soumettaient lâchement à vous, moi et mes frères nous obéirons à la religion de nos pères. »

Ce qui prouve que du plus haut sommet de la hiérarchie de l'Eglise aux plus humbles fidèles, il y a en ce moment, en Italie, un souffle de fière et indomptable foi qui s'en va par delà les monts réconforter les cœurs français pour les aider dans la lutte et les soutenir dens leurs efforts.

***

Pour la première fois depuis l'invasion piémontaise, les délégués des vingt-cinq provinces de la Compagnie de Jésus se sont rendus à Rome pour procéder à l'élection du successeur du Père Martin qui lui-même fut élu en Espagne. Conformément aux coutumes de l'ordre, chacune des 25 provinces a député le père provincial et 2 autres pères choisis au scrutin secret, ce qui constituait une assemblée de 75 représentants, dont 15 étaient italiens, 12

français, 9 espagnols, 6 appartenaient à l'Autriche-Hongrie, 6 à l'empire britannique, 3 aux autres Etats.

En dépit des prévisions qui annonçaient l'élection soit du Père de la Motte, français d'origine, du Père Mayer, de la province germanique, du Père Freddi, général intérimaire de l'ordre, c'est le Père Wernz qui a été proclamé successeur de saint Ignace, après le troisième tour de scrutin. Les résultats en auraient été successivement : le Père Wernz, 26, 35, 42 votes ; le Père Freddi, vicaire général de la compagnie, 16, 22, 26 ; le Père Ledochowski, 13, 13, 3 ; le Père Nalbonne, sicilien, 6, 1 ; le Père de la Motte, français, 3 ; le Père Ehrle, préfet de la bibliothèque vaticane, 2, plus quelques votes dispersés.

Le Père Wernz, allemand d'origine, est loin d'être un étranger pour Rome qui, depuis de longues années, avait appris à le connaître dans les différentes charges qu'il avait remplies au collège romain.

***

Le 11 septembre s'est ouvert, à Milan, le premier congrès italien de droit public ecclésiastique. En un temps où l'on conteste à l'Eglise le droit d'avoir ses lois, sa jurisprudence, rien n'était plus opportun que cette réunion de tous les savants jurisconsultes de l'Italie.

Après l'inauguration qui s'est faite dans la crypte de la vieille basilique de Saint-Ambroise, les congressistes ont tour à tour étudié les questions les plus pratiques qui aujourd'hui occupent les esprits. Loin de se tenir dans les théories purement spéculatives, les jurisconsultes ont examiné dans les plus minutieux détails les rapports, les désaccords qui existent entre la loi italienne et le droit canon ; des projets de loi destinés à être présentés au Parlement ont été étudiés dans le but d'amener la plus parfaite concorde entre l'Etat et l'Eglise, en sauvegardant les droits de chacun. Pour ne citer que deux ordres du jour, parmi tant d'autres qui ont été votés, ceux relatifs aux rapports de l'Eglise et de l'Etat se sont traduits dans les termes suivants :

I. Le premier congrès italien de droit public ecclésiastique, vu la doctrine catholique au sujet des droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat, considérant que l'Eglise possède un vrai droit législatif en ce qui concerne ce qui se rapporte à elle, à son existence, à sa vie, considérant d'autre part que, de fait, l'Etat a une législation qu'il dénomme droit ecclésiastique....que droit canon et droit ecclésiastique ont d'étroits rapports entre eux, affirme, 1. la nécessité de donner une grande impulsion à l'étude de ces deux droits; 2. L'opportunité d'une véritable harmonie entre l'un et l'autre, par la modification de la législation civile dans un sens plus respectueux de la divine mission de l'Eglise et du droit canon, en mieux l'accommodant aux conditions historiques de la société et des divers états.

II. Le congrès du droit public ecclésiastique convoqué par l'association italienne pour la défense juridique des intérêts religieux, considérant que la législation ecclésiastique italienne présente simultanément des caractères tantôt séparatistes, tantôt bienveillants, tantôt anti-confessionnels ; considérant que les diverses tendances peuvent développer la législation à ce sujet et qu'il peut en résulter de vrais périls pour la dignité et la liberté de l'Eglise catholique, par suite des menaces contre les droits inhérents à la nature de sa constitution absolument indépendante dans sa sphère, il en résulte la nécessité d'organiser une action préventive de défense générale et particulière, en adhérant pleinement à tous les enseignements du Pontife Romain, en tout ce qui regarde les rapports de l'Eglise et de l'Etat et principalement en ce qui touche à la doctrine de la séparation, protestant contre l'affirmation que l'organisation ecclésiastique puisse devenir un péril pour les pouvoirs politics établis, leurs droits, affirmation qui cherche à persuader à la conscience des peuples qu'il y a des limites

à l'indépendance de la religion, le congrès invite donc les catholiques italiens à envisager l'éventualité d'une nouvelle législation civile de l'union et de la concorde sur le terrain de la défense religieuse, et propose à toutes les associations religieuses de s'unir dans une action commune et légale pour prendre les devants dans la revendication de leurs droits et de leurs intérêts.

Tandis que, sur les ordres de Pie X, les plus doctes consulteurs des congrégations romaines, dans un travail des plus opiniâtres, codifient le droit canon auquel on pouvait légitimement reprocher de manquer d'unité, il est consolant de voir des juristes laïques se réunir pour mettre leur science en commun dans le but d'harmoniser les lois civiles avec les lois de l'Eglise que tant d'hommes affectent d'ignorer.

***

On ne pourra bientôt plus finir une chronique mensuelle sur l'Italie, sans avoir à enregistrer des tremblements de terre.

Pendant la première quinzaine de septembre, le volcan Stromboli, dans les îles Lipari, commençant une nouvelle phase d'activité, a provoqué des tremblements de terre à Palerme et dans les autres provinces de la Sicile.

Il en est résulté ce qui arrive toujours, une panique générale. Dans la plupart des localités, les populations alarmées ont quitté leurs maisons pour loger sur les places publiques. Des scènes de terreur et de ferveur religieuse se sont produites de tous les côtés. A Belmonte, par exemple, la population s'est emparée de la châsse de saint Rosalie et l'a portée en procession à travers la ville, poussant par moments de véritables cris de désespoir. Dans les maisons de réclusion, les prisonniers se sont mutinés, essayant de tout briser pour prendre la fuite. Les trains de Palerme étaient bondés de fugitifs, et dans cette ville, la terreur est devenue si grande que deux églises qui étaient fermées ont eu leurs portes enfoncées par la population qui s'y est précipitée,

Il sera bientôt vrai de dire que l'univers entier est en convulsion, et l'on ne saura plus où règne le plus grand trouble, dans les esprits ou dans le monde matériel.

DON PAOLO-AGOSTO.

AVIS

Ceux de nos abonnés qui ne gardent pas la collection de la revue nous rendraient un grand service en nous faisant parvenir les numéros suivants :

1902, livraisons de mai et septembre ; 1903, livraisons de mars et mai ; 1904, livraison de janvier et octobre ; 1905, livraisons de janvier, février et juin.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V NOVEMBRE 1906 N° 11

UNE QUESTION VITALE [1]

Qu'il y ait une liaison naturelle, intime, moralement nécessaire entre la langue et la foi des gens, l'histoire le prouve ; l'expérience, celle d'autrefois comme celle de nos jours, le démontre à l'évidence.

La Russie et l'Allemagne connaissaient cette affinité quand elles tentèrent, par la législation et par des voies de fait, de proscrire, à l'église et à l'école, le ruthène et le polonais.

D'un autre côté, le Gaël resté fidèle à la langue des ancêtres a rarement délaissé sa mère l'Eglise, et le souvenir de cette alliance si étroite et si sainte entre l'une et l'autre stimule encore de nos jours maint zélateur de la restauration de l'antique et mélodieux idiome d'Erin.

Mais les races latines ont, peut-être plus que toutes les autres, intérêt à rester fidèles à la langue de leurs prières et de leur catéchisme. Serait-ce que le latin et ses dérivés ont reçu comme une consécration du choix que l'Eglise a fait de la langue mère pour sa sainte liturgie, et que, par conséquent, il y aurait une sorte d'apostasie à répudier un idiome qui se rattache et tient par

1 — Voir *Nouvelle-France*, t. I, p. 144. *La langue gardienne de la foi.*

toutes ses racines à la langue des sacrements et de l'office divin ?

Quoi qu'il en soit, le Saint-Siège, tout en traçant à la hiérarchie une règle commune touchant la desserte des immigrants catholiques dans le Nouveau-Monde, semble avoir voué une sollicitude particulière à ses enfants expatriés de la péninsule italique. Un évêque au cœur apostolique [1], ne fondait-il pas naguère, dans sa ville épiscopale, un séminaire uniquement destiné à pourvoir de missionnaires de leur nationalité les groupes italiens disséminés surtout dans la Nouvelle-Angleterre ?

Le gouvernement italien a voulu, à son tour, se montrer paternel et vigilant. Chaque année il consacre d'assez fortes sommes au maintien d'écoles nationales aux Etats-Unis. Il est juste d'avouer qu'il a manqué complètement son but. Dans la plupart de ces écoles, en effet, on n'enseigne qu'une fois ou deux la semaine la lecture italienne, mais on n'y parle ni on y comprend la langue nationale. En voici la raison principale : la génération qui grandit, issue de parents pauvres et illettrés, souvent tournée en ridicule par les fils de ceux qui l'ont précédée sur le sol américain, est tentée de rougir des auteurs de ses jours, et se hâte d'oublier leur langue pour emprunter celle du pays d'adoption. Ce fait malheureusement quasi universel inspirait récemment à un collaborateur d'une grande revue romaine [2] l'idée de conseiller au gouvernement de son pays de subventionner l'école paroissiale de préférence à l'école nationale italienne. Afin d'appuyer sa suggestion d'un exemple convaincant, il esquissait à traits saisissants l'œuvre scolaire paroissiale *Del Buon Consiglio*, fondée à Philadelphie par les religieux augustiniens et dirigée par les sœurs tertiaires franciscaines. Comme construction et aménagement cette école répond à toutes les exigences de la pédagogie moderne, et ses élèves rivalisent avantageusement pour la science,

1 — Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, en Italie.

2 — Le Docteur Giovanni Preziosi, dans *La Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, septembre 1906, p. 33.

la tenue et le savoir-faire, avec ceux des meilleures écoles américaines, bien qu'ils aient, à cause de l'étude parallèle de deux langues, un programme quasi double de celui de leurs compétiteurs.

L'auteur de cette étude reconnaît, à son tour, l'union étroite qui existe entre la nationalité et la foi :

Ceux, dit-il, qui cessent d'être Italiens, cessent très souvent d'être catholiques, et nombreux sont ceux qui, avec la langue de la patrie, en ont perdu aussi la religion.

Un jour, raconte-t-il, l'inspecteur des écoles catholiques, se faisant l'interprète d'aversions plus ou moins dissimulées, trouva que l'enseignement de l'italien, au même degré que celui de l'anglais, pouvait empêcher la jeunesse d'acquérir la culture élémentaire, et demanda qu'on se bornât à l'étude de la langue et de l'histoire seules quelques fois la semaine ; mais le P. Caruso crut devoir s'y opposer et en appela à Washington, où la Délégation prononça en sa faveur une décision qui constitue un excellent précédent pour quiconque voudrait l'utiliser [1].

Cette dépendence réciproque de fait entre la langue et la foi, nul ne l'a mieux comprise et respectée de temps immémorial que nos évêques et nos missionnaires.

Ces derniers ont cru, avec raison, qu'en travaillant à conserver la langue des indigènes, langue dont ils s'étaient servis pour leur enseigner les rudiments de la foi et les préceptes de la morale chrétienne, ils sauvegarderaient mieux les enfants de la forêt contre l'influence trop souvent funeste des blancs. Aussi ne négligèrent-ils rien pour se rendre maîtres de leurs langues si difficiles et si compliquées, et cette tâche quasi surhumaine, ils se l'imposent encore aujourd'hui—nous en avons eu des preuves éloquentes au récent congrès des américanistes—et ils se l'imposeront tant qu'il restera des aborigènes auxquels ils devront enseigner dans leur idiome national les vérités de notre sainte religion. N'est-il pas merveilleux que les rares groupes indigènes qui survivent à la disparition des grandes tribus jadis

1 — Nous traduisons du texte italien.

maîtresses du pays, Montagnais, Micmacs, Abénakis, Algonquins, Iroquois, malgré la civilisation qui les envahit et les énerve, malgré leur contact constant et leurs alliances avec la race blanche, aient si fidèlement conservé leur langue et, avec elle, la foi que leur ont prêchée les anciens missionnaires? Que les Iroquois de Caughnawaga, par exemple, vivant aux portes de Montréal, où ils vont chaque jour travailler, et en relation constante avec les Etats-Unis, où ils vont écouler le produit de leurs industries, bien que familiers avec le français ou l'anglais, persistent irrévocablement à se servir au foyer domestique de leur idiome national comme ils tiennent à l'entendre dans la maison de la prière? Que les Micmacs des Provinces Maritimes, surtout ceux de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, bien que privés pour la plupart depuis plus d'un siècle de missionnaires attitrés, aient conservé l'une avec l'autre, ou mieux, l'une au moyen de l'autre, la langue de leurs pères et la foi reçue jadis par la prédication de la robe noire ou du va-nu-pieds [1].

Quant aux évêques de Québec, ils ont toujours fait tout en leur pouvoir, depuis l'immigration des îles britanniques qui a suivi de près la cession du Canada, pour procurer à leurs ouailles de race étrangère des pasteurs sachant leur langue, sinon choisis parmi leurs compatriotes. S'ils n'ont pas toujours réussi au gré de leurs désirs il ne serait guère juste de leur en faire un reproche. Les archives sont là pour l'attester : pétitions auprès de l'épiscopat d'Irlande et des Etats-Unis, envoi de sujets à l'étranger pour y apprendre l'anglais, dons en argent à des églises naissantes qui jouissent aujourd'hui d'une prospérité surabondante, impression dispendieuse en anglais de livres destinés au culte, publication dans la même langue des principaux documents épiscopaux, voilà quelques-uns des moyens dont se servit leur zèle pour le bien spi-

1 — C'est par ces deux épithètes pittoresques que les sauvages désignaient (et désignent encore) respectivement les Jésuites et les Récollets ou les Capucins, leurs premiers apôtres. Quelques tribus appelaient le missionnaire *padlias* : c'était leur manière de prononcer le mot *patriarche*.

rituel de ces « fils qui leur étaient venus de loin. » La preuve la plus convaincante que le ciel a béni leur charité, c'est que, parmi les populations confiées à leurs soins, le nombre de ceux qui ont perdu la foi faute d'instruction et de secours religieux, est relativement insignifiant.

A l'appui de ce qui précède, qu'il nous soit permis de citer une page entre mille autres de même nature qui témoignent de la sollicitude de nos évêques pour le salut de toutes leurs ouailles sans distinction. Pour être comparativement récente, elle n'en indique que mieux la fidélité aux traditions de l'antique siège de Québec.

Le premier évêque de Toronto, Monseigneur Power, venait de mourir au poste du devoir, réalisant le type du pasteur selon la parole du Christ, en donnant sa vie pour ses brebis. Le métropolitain du Canada, l'archevêque Signay, de Québec, voulut lui donner un successeur de même origine que lui et aussi acceptable à son peuple. Après avoir vainement cherché au Canada un candidat qui pût réaliser ses vues, il n'hésita pas à aller frapper à la porte de l'Eglise-mère des Etats-Unis, où il avait lui-même naguère exercé le saint ministère [1]. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet, à l'archevêque de Baltimore :

Québec, 14 octobre 1847.

A Mgr l'Archevêque de Baltimore [2].

Monseigneur,

Vous connaissez la perte immense que vient de faire le diocèse de Toronto par la mort de son évêque, Mgr Power, qui a été victime de son zèle à porter les secours de la religion à ses compatriotes attaqués du typhus. Cette perte est d'autant plus déplorable qu'il n'y a pas dans le diocèse vacant un seul prêtre qui soit en état de succéder au défunt. C'est ce que le Prélat m'écrivait il y a un an, avant de partir pour l'Europe, et c'est ce qu'il répétait dernièrement à un des prêtres qu'il a chargés d'administrer son diocèse après sa mort. Les diocèses de Québec et de Montréal, sous ce rapport, ne sont

1 — Monseigneur Signay, au début de sa carrière sacerdotale, avait été missionnaire au lac Champlain.

2 — Monseigneur Samuel Eccleston.

pas plus favorisés que celui de Toronto. Dans l'état de perplexité où se trouvent les évêques de la province ecclésiastique, de présenter au Saint-Siège los noms de trois prêtres dont un pourrait être choisi pour remplir le siège vacant, j'ai recours avec confiance à V. G. Il y a dans votre diocèse et dans les autres diocèses des Etats-Unis des prêtres éminents par leur vertu et leur capacité qui pourraient être proposés au Saint-Siège ; il y a surtout des Jésuites, qui, ayant reçu une éducation toute apostolique, seraient peut-être les plus propres à faire marcher à grands pas la religion dans le nouveau diocèse, qui consiste principalement en missions. Il faut, autant que possible, que l'évêque élu soit né dans l'empire britannique, que sa langue maternelle soit la langue anglaise, qu'il soit pieux et instruit, qu'il soit animé du désir de faire fleurir la discipline parmi ses prêtres, et qu'il ait toute l'énergie nécessaire pour exécuter ses plans. Le diocèse de Toronto promet beaucoup pour la suite ; car c'est là que se porte principalement l'émigration catholique de l'Irlande. Le défunt évêque avait commencé à organiser son diocèse sur un bon pied : il avait formé un établissement de Jésuites ; des Sœurs de Notre-Dame de Lorette venaient d'arriver à Toronto lorsqu'il est tombé malade ; une cathédrale est commencée et bien avancée. Le nouvel évêque aura à mettre la dernière main à ce qui a été commencé par son prédécesseur.

Je vous prie, Mgr, de vouloir bien avoir pitié du diocèse délaissé et de faire en sorte que nous puissions proposer prochainement au Saint-Siège un sujet éminent qui puisse marcher sur les traces du Prélat vénéré dont nous déplorons la perte. Je demande donc que V. G. ait la bonté de me favoriser d'une prompte réponse.

Veuillez agréer, etc., † Jos., Ev. de Québec.

Ce zèle pour leurs ouailles de provenance différente, il était juste que nos évêques le témoignassent envers ceux des nôtres que les nécessités de la vie ou l'instabilité a dirigés vers la république voisine ou vers l'Ouest canadien. Aussi n'ont-ils pas hésité à doter ces pays nouveaux de missionnaires dont la formation avait coûté souvent bien des sacrifices à leurs diocèses d'origine.

Ces vaillants prêtres ont voulu, mieux que les Troyens expatriés d'Ilion [1], reproduire sur la terre étrangère cette paroisse

1 — Procedo, et parvam Trojam simulataque magnis
Pergama et arentem Xanthi cognomine rivum
Agnosco, Scææque amplector limina portæ.

P. Virg. Æneidos, l. III.

canadienne-française où ils étaient nés, où ils avaient appris, dans le doux parler de leurs ancêtres, les mystères de la foi chrétienne. Et qui niera qu'ils y ont réussi au delà même de toute attente ? Si le clergé canadien-français, au témoignage même des libres penseurs et des sectaires [1], a sauvé de l'extinction la langue et la foi de la colonie que la divine Providence sépara en 1760 de la mère-patrie, c'est également lui, ce sont les successeurs de cette phalange apostolique qui garderont fidèles à la religion et à la nationalité ce million et demi de compatriotes qu'abrite aujourd'hui le drapeau étoilé. C'est le cas de dire, une fois de plus et avec plus d'à-propos que jamais, que l'histoire se répète.

Nous ne saurions mieux terminer ces lignes qu'en citant, à titre de confirmation de notre thèse, un passage du magistral article publié par Dom Benoit, dans la livraison d'octobre dernier de la *Revue Catholique des Institutions et du Droit :*

Partout, écrit-il, où les Canadiens-français sont groupés en paroisse, ils résistent aux influences assimilatrices, conservent leur langue et leur nationalité, et, avec leur nationalité, leur religion. La paroisse, en effet, est la cellule-mère du Canadien-français ; elle répare et entretient sa vie ; le Canadien-français, en effet, aime son église, vit de son église, y puise un amour indestructible de sa religion, de sa langue et de sa race, confondues ensemble dans son église. Quelqu'éloigné qu'il se trouve des rives du Saint-Laurent, quelques influences étrangères qui s'agitent autour de lui, il retrouve le Canada français tout entier dans sa paroisse, vivant en elle de la même vie que sur les bords du Saint-Laurent, demeurant catholique et français, au milieu des multitudes protestantes et anglaises parmi lesquelles il est jeté, catholique parcequ'il est Français, fils de l'Eglise catholique parceque sa race est la fille aînée de l'Eglise [1].

---

1 — Cf. André Siegfried. *Le Canada, les deux races.*

2 — *La paroisse canadienne-française*, p. 233.

LA RÉDACTION.

M. DE MONTMAGNY

II. — Son caractère *(Suite et fin)*

(Dernier article)

Passons maintenant aux relations de M. de Montmagny avec les aborigènes. C'est là qu'on peut juger le mieux de sa valeur et de son habileté, car jamais, à part Frontenac, gouverneur ne sut mieux s'y prendre pour toucher le cœur des enfants des bois.

C'est le 2 juillet 1636, quelques jours après son arrivée, que M. de Montmagny rencontra pour la première fois une députation de chefs sauvages. Il fut surpris de leur intelligence. Après avoir écouté leur harangue : « Je ne sais, dit-il, ce qu'un sénateur romain aurait répondu de plus à propos sur le sujet proposé. »

Dès lors, M. de Montmagny s'étudia à saisir le génie de ces peuples et il sut se plier à leurs fantaisies sans jamais pourtant compromettre sa dignité et son caractère. Cet homme si humble, si modeste, savait dans les grandes occasions s'entourer de la pompe et de l'apparat nécessaire pour frapper les imaginations primitives de ces enfants de la forêt. Il recevait leurs ambassadeurs avec toute l'étiquette voulue par leur protocole, il leur donnait des banquets où il savait leur réserver la première place. Ces marques de distinction flattaient le sauvage présomptueux.

Il a, dit la *Relation* de 1637, une dextérité admirable à rapporter au bien de la religion tous les présents, tous les festins, toutes les gracieusetés qu'on doit faire à ces barbares pour s'entretenir en paix avec eux. Il fait d'une pierre deux coups : des bienfaits qu'il leur fait, il s'en sert pour les attacher aux Français et les attirer à la foi.

Bien des gouverneurs par la suite ont essayé de marcher sur les traces de M. de Montmagny, mais il n'y eut que le comte de Frontenac qui ait pu l'égaler dans ce genre de popularité.

M. de Montmagny en imposait par son physique. Les sauvages, qui ont le langage imagé et qui savent peindre admirablement les choses lorsqu'elles les frappent profondément, l'appelaient *Ononthio* « la grande montagne. » On a dit que cette appel-

lation indigène était la traduction des deux mots latins *mons magnus ;* mais il est évident que, si M. de Montmagny eut été un homme chétif et malingre, les sauvages ne l'auraient jamais appelé la « grande montagne. »

Le gouverneur de Montmagny était doux, courtois et affectueux, et ses manières aimables avaient le don de lui attirer les cœurs. Les Jésuites ne parlent jamais de lui sans accoler à son nom les épithètes les plus flatteuses. « C'est toujours l'invariable et toujours le même et toujours l'incomparable, » s'écrie le P. Jérôme Lalemant dans sa candeur naïve [1].

Une seule fois, M. de Montmagny sortit de son caractère. Ce fut lorsque M. de Maisonneuve, cabané sous les canons de Québec, dans l'hiver de 1642, permit à ses gens de le festoyer un peu bruyamment à coup de fusils et d'arquebuses. Jean Gorry qui avait dirigé la canonnade fut mis à la chaîne par ordre du gouverneur ; celui-ci était poussé sans doute à faire cette malice par les colons qui voulaient empêcher à tout prix l'établissement de Montréal. Dans tous les cas, M. de Montmagny était dans son droit strict, et M. de Maisonneuve se montra mesquin et étroit lorsque, une fois Gorry libéré, il lui donna un festin et lui adressa publiquement ces paroles :

Jean Gorry, tu as été à la chaîne pour moi ; tu as reçu la peine et moi j'ai reçu l'affront. Pour cela je te rehausse tes gages de dix écus. Quand nous serons à Montréal, personne ne nous empêchera de tirer.

M. de Montmagny se montra plus large et plus généreux, et s'il commit une erreur temporaire, il sut la réparer dignement, comme tous les hommes de cœur à qui on en a imposé et qui sont plus déterminés que personne à rester dans le droit chemin une fois qu'ils l'ont retrouvé.

Que dire maintenant de la piété si sincère et si ardente et de la modestie vraiment exemplaire de M. de Montmagny ?

---

1 — *Relation* de 1638, p. 30.

Au château Saint-Louis, on faisait, tous les soirs et tous les matins, les prières à genoux et publiquement.

Le Jeudi-Saint, le gouverneur allait laver les pieds des pauvres à l'Hôtel-Dieu et il voulait que ceux de sa suite en fissent autant.

On connaît toutes les subtilités du cérémonial et de l'étiquette de ces temps anciens. M. de Montmagny ne voulait pas que l'on eût pour lui dans l'église plus d'égards que pour les autres colons. C'est avec le reste des fidèles qu'il recevait l'eau bénite, l'encens et les cendres, et c'est avec eux encore qu'il voulait communier.

Quelle différence entre ces mœurs sévères et les prétentions violentes de d'Argenson, de Frontenac et de Callières?

Après tout ce qui vient d'être dit de M. de Montmagny, on peut être porté à croire que l'historien Parkman a eu raison d'écrire sur un ton un peu ironique qu'il était à moitié moine puisqu'il était chevalier de Malte [1].

M. Parkman, un des plus grands écrivains des Etats-Unis et qui a su dramatiser notre histoire d'une façon merveilleuse, n'a jamais voulu comprendre l'esprit des temps où ont vécu ses héros. Il souligne toujours d'un sourire moqueur tout ce qui touche aux pratiques extérieures de la religion. Il croit par là faire du scepticisme, quand au fond il n'est entraîné que par un reste de passion puritaine dont il a hérité à son insu avec le sang de ses ancêtres. Cette manie a nui à sa valeur comme historien, et l'on commence aujourd'hui à le comprendre [2].

Le saint évêque de Genève raconte qu'un peintre nommé Arelius peignait dans ses tableaux les personnes pour lesquelles il avait de l'estime.

C'est ainsi, ajoute-t-il, que chacun se peint la dévotion selon sa passion et sa fantaisie. Celui qui s'est attaché à la pratique du jeûne se croit dévôt pourvu qu'il jeûne souvent, quoiqu'il nourrisse dans son cœur une rancune secrète; et tandis qu'il n'ose pas tremper le bout de la langue dans le vin

1 — *The Old Régime in Canada*, p. 107.

2 — Voir p. 30: *Review of Historical publications relating to Canada.*

ou même dans l'eau de peur de blesser la tempérance, il goûte avec plaisir tout ce que lui suggèrent la médisance et la calomnie, insatiables du sang du prochain. Un autre s'estimera dévôt parce qu'il a coutume de réciter tous les jours une longue suite de prières, quoiqu'après cela il s'échappe dans son intérieur ou ailleurs en toutes sortes de paroles fâcheuses, fières ou injurieuses. Celui-là tient toujours sa bourse ouverte aux pauvres ; mais il a le cœur tonjours fermé à l'amour de son prochain, à qui il ne veut pas pardonner. Celui-ci pardonne de bon cœur à ses ennemis ; mais payer ses créanciers, c'est ce qu'il ne fait jamais, s'il n'y est contraint. Toutes ces personnes passent pour dévotes, et ne le sont pourtant nullement.

La vraie et solide dévotion n'est autre chose qu'un vrai amour de Dieu. Chacun la pratique comme il l'entend, et les pratiques varient avec les temps et les lieux.

Ce qui était bien reçu du temps de Montmagny pourrait être mal venu aujourd'hui ; mais ce n'est pas une raison de s'en moquer. Tout ce qu'il nous suffit de savoir c'est que le successeur de Champlain était véritablement animé d'un esprit religieux, ardent, expansif, comme le devait être un véritable chevalier de Malte qui avait juré de consacrer sa vie à la défense de la religion du Christ. S'il eut été autrement, il aurait violé ses serments. Ce n'est pas la dévotion qu'il faut fouetter mais c'est le bigotisme et l'hypocrisie. Or, M. de Montmagny n'était ni un bigot ni un hypocrite. Jamais il n'y eut nature aussi franche, caractère aussi ouvert.

On se plaît assez souvent à peindre les personnes dévotes avec un visage fâcheux, triste et chagrin, et on leur prête l'humeur mélancolique et le caractère insupportable. Il n'y a pas de doute que celui qui jeûne, qui prie, qui souffre les injures, qui sert les malades, donne aux pauvres, veille, réprime sa colère, fait violence à ses passions et fait beaucoup d'autres choses qui sont de leur nature pénibles et très rigoureuses, ne peut toujours avoir le sourire sur les lèvres. Cependant l'amertume que ces personnes puisent dans l'exercice de la mortification, elles le changent en douceur et en consolations, et il se répand sur leur figure une bonté véritablement suave. C'est ainsi que les abeilles trouvent

sur le thym un suc fort amer, mais en le suçant elles le changent en miel.

M. de Montmagny était un dévôt sincère, mais cela ne l'empêchait pas d'aimer à prendre un divertissement honnête et permis.

Lorsqu'en 1639, on apprit à Québec la naissance du dauphin qui devait être plus tard Louis XIV, « le roi soleil, » il y eut de grandes réjouissances.

On fit voler des feux au ciel, tomber des pluies d'or, briller des étoiles ; les serpenteaux brûlants couraient partout, les chandelles ardentes éclairaient une belle nuit ; le canon faisait un grand tonnerre dans les échos des grands bois. Les Hurons qui se trouvaient présents mettaient la main sur la bouche en signe d'admiration et d'étonnement. Ces pauvres sauvages n'avaient jamais rien vu de semblable, et croyaient que l'empire des Français s'étendait jusqu'à la sphère du feu et qu'ils faisaient de cet élément tout ce qui leur venait en pensée [1].

L'année suivante (1640), M. de Montmagny voulut rappeler l'heureux événement de la naissance du dauphin en faisant représenter une tragi-comédie en son honneur.

Je n'aurais pas cru qu'on eût pu trouver un si gentil appareil et de si bons acteurs à Québec, dit l'annaliste des Jésuites ; le sieur Martial Piraube, qui conduisait cette action et qui en représentait le premier personnage, réussit avec excellence..... [2].

Les sauvages étaient fort avides de ces genres de spectacle. Afin d'y mêler quelque chose qui pût leur donner dans la vue et frapper leurs oreilles, les Jésuites imaginèrent de faire poursuivre l'âme d'un infidèle par deux démons, qui enfin la précipitèrent dans un enfer qui vomissait des flammes ; les résistances, les cris et les hurlements de cette âme et de ces démons, qui parlaient en langue algonquine, donnèrent si avant dans le cœur de quelques-uns,

1 — *Relation* de 1639, p. 2.
2 — *Relation* de 1640, p. 6.

qu'un sauvage racontait, à deux jours de là, qu'il avait été fort épouvanté la nuit par un songe affreux : il voyait, disait-il, un gouffre horrible, d'où sortaient des flammes et des démons et il lui semblait qu'ils voulaient le prendre, ce qui lui donnait naturellement une terreur folle.

Ce Martial Piraube, qui savait si bien personnifier le rôle de Belzébuth, était notaire. Il va sans dire que dans cette circonstance il dérogea à l'honneur de la profession. Un notaire peut faire de mauvaises pièces, mais il n'a pas le droit d'en jouer.

Le dernier jour de décembre 1646, on représenta ni plus ni moins que le *Cid*, la fameuse pièce de Corneille, qui, depuis dix ans, faisait les délices de la France et dont on apprenait même aux enfants à réciter les vers.

Quand on se souvient de la guerre jalouse que le cardinal de Richelieu suscita à Corneille au sujet de cette tragédie, on peut se demander comment le chevalier de Montmagny, représentant d'une compagnie dont Richelieu était le protecteur, s'oublia jusqu'à permettre cette représentation dans la capitale de la petite colonie.

La réponse est facile. En 1646, le cardinal était mort depuis quatre ans, et le gouverneur n'avait plus à craindre ses foudres vengeresses.

Du reste, cette tragédie devait rappeler plus d'un souvenir à M. de Montmagny. Elle avait été jouée pour la première fois à Paris, en 1636, l'année même de son départ pour le Canada, et puis elle était dédiée par Corneille à la duchesse d'Aiguillon, celle-là même qui fonda l'Hôtel-Dieu de Québec. C'est sans doute pour cela que le *Journal des Jésuites* dit que Monsieur le gouverneur *y avait de l'affection* [1].

Ne serait-il pas curieux de savoir, maintenant, après deux siècles et demi, les noms des colons qui tinrent les principaux rôles du *Cid ?*

---

1 — *Journal des Jésuites*, p. 75.

Il me répugne de penser que Martial Piraube troqua sa plume de vulgaire tabellion pour la vaillante épée de don Rodrigue. Mais qui représenta Chimène, la fille de don Gomès ; qui représenta dona Urrague, l'infante de Castille ?

Les pères de Quen, Lalemant et Detretat assistèrent à la pièce pour la considération de M. de Montmagny, mais le supérieur de la mission pria ce dernier de l'en exempter.

Ainsi donc, on ne peut pas dire que :

Tout *Québec* pour Chimène eut les yeux de Rodrigue.

Cependant le supérieur sévère ajoute dans son journal cette note de satisfaction : « Le tout se passa bien, et n'y eut rien qui pût mal édifier [1].»

C'est M. de Montmagny qui introduisit ici cette belle coutume de planter des mais, soit devant l'église, soit devant le manoir du seigneur.

Le premier jour de mai 1637, il fit dresser devant l'église de Québec un grand arbre enrichi d'une triple couronne, au bas de laquelle il y avait trois grands cercles l'un sur l'autre, enrichis de festons, qui portaient ces trois beaux noms écrits comme dans un écusson : *Jésus-Marie-Joseph.* C'est le premier mai dont la Nouvelle-France ait honoré l'Eglise. Il fut salué d'une escouade d'arquebusiers qui le vinrent entourer. Les soldats en plantèrent un autre devant le fort, portant une couronne, sous laquelle on appliqua les armes du roi, du cardinal et du gouverneur [2].

C'est encore M. de Montmagny qui inaugura la coutume d'allumer des feux de joie la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Laissons à l'annaliste des Jésuites le soin de raconter comment se célébraient nos premières fêtes nationales.

Le 23 juin 1646, se fit le feu de la Saint-Jean sur les 8 heures et demie du soir. M. le gouverneur envoya M. Tronquet pour savoir si nous irions ; nous

1 — *Loc. cit.*
2 — *Relation* de 1637, p. 82.

allasmes le trouver, le P. Vlmont et moi, dans le fort. Nous allasmes ensemble au feu ; M. le gouverneur l'y mit, et lors qu'il le mettait, je chanté le *Ut queant laxis* et puis l'oraison. M. de St. Sauveur n'y estoit point ; il y fut invité une autre fois. On tira 5 coups de canon, et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets ; nous en retournasmes entre 9 et 10.

En 1647, le journal dit simplement :

On fit le feu de la Saint-Jean, comme l'an passé. Je n'y assisté pas.

En 1648, l'annaliste est plus expansif :

Le 23, le feu se fit à l'ordinaire ; j'y assisté avec le P. Le Jeune et le P. Greslon. Mons. le gouverneur me vint quérir sur les 8 heures et demie ; nous allasmes promener en son jardin, et sur les 9 h. un quart nous allasmes au feu. M. le gouverneur le mit à son ordinaire ; j'y chanté l'*Ut queant laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Jean, le *Domine salvum fac regem* et l'oraison du roy, le tout sans surplis ; nous en retournâmes à 10 heures.

M. de Montmagny aimait la chasse et la pêche, et il allait au printemps et à l'automne passer quelques semaines dans sa seigneurie de l'île aux Oies pour jouir de ce plaisir [1]. A son retour du premier voyage qu'il fit à Montréal, pendant qu'il naviguait « au milieu du grand fleuve, dans la beauté d'un jour tout doré, » le gouverneur aperçut tout à coup un élan sur le bord du rivage. Il fit aussitôt mettre bas les voiles et tenir tout le monde en silence, pendant que deux ou trois de ceux qui l'accompagnaient s'en allaient en canot à la poursuite de cette bête superbe. Il n'eut pas de cesse tant qu'on ne l'eut pas apportée morte sur le tillac [2]. Au printemps de 1637, le gouverneur partait avec M. de Gand et plusieurs de son entourage pour aller visiter un lac éloigné

1 — Ferland. *Notes sur les regtstres de Notre-Dame de Québec*, p. 43.

L'île aux Oies, qui était couverte d'herbes comme une prairie, avait été ainsi nommée de la multitude prodigieuse de canards, d'outardes et surtout d'oies qu'on y voyait, et qui faisaient retentir de leurs cris tous les lieux circonvoisins. (*Relation* de 1663, p. 26).

2 — *Relation* de 1637.

d'environ quatre lieues de Québec [1]. Il faisait un grand froid et il fallut faire toute la route à pied, dans la neige, et coucher à la belle étoile, car il n'y avait pas alors d'autres hôtelleries. On pêcha sous les glaces et l'on prit des carpes et des truites saumonnées en abondance. De retour à Québec, M. de Montmagny faisait présent aux uns et aux autres de ce qu'il rapportait de ses expéditions, car il n'avait rien à lui [2].

Dès son arrivée au pays, le gouverneur avait été frappé de l'agilité et de la grâce de l'élan du Canada. Comme ces animaux se mettent aussi aisément à genoux que le chameau, soit pour boire ou manger ou pour se coucher, il essaya d'en domestiquer quelques-uns [3].

Quels coursiers superbes ces animaux auraient faits si on avait pu dompter leur nature sauvage ! M. de Montmagny dût se rabattre sur les ânes que l'on avait amenés dans le même vaisseau qui le conduisit à Québec [4]. Ces ânes furent sa monture ordinaire [5], jusqu'au jour où les habitants lui firent présent du premier cheval qui fût amené de France [6].

Montmagny s'intéressait d'une façon particulière aux productions indigènes et il essayait d'en tirer le meilleur parti possible. C'est ainsi qu'en 1640, et nous ne citons que ce petit détail, il chargea la Mère Marie de l'Incarnation d'envoyer en France une certaine bave qui était comme du coton, afin de faire épreuves en plusieurs façons de ce que l'on en pourrait faire [7].

---

1 — Le lac Saint-Charles. Et ce lac fut vraisemblablement nommé d'après M. de Montmagny qui s'appelait Charles.

2 — *Relation* de 1637, p. 77.

3 — *Relation* de 1636, p, 40. Le gouverneur nourrit trois élans, deux mâles et une femelle. S'ils s'apprivoisent, il sera aisé de les nourrir, car ils ne mangent que du bois. *(loc. cit.*, p. 47).

4 — *Relation* de 1636, p. 47.

5 — *Journal des Jésuites*, p. 55. Le 26 juin 1646.....*il alla sur sa monture* le dire le même jour à notre F. Liegeois.

6 — *Journal des Jésuites*, 20 juin 1647, p. 90.

7 — Lettre de la Mère Marie de l'Incarnation, du 13 septembre 1640.

Voilà quel fut le deuxième gouverneur de la Nouvelle-France. Je ne donne point cette ébauche, tirée à grands traits, comme une peinture définitive, mais j'ai voulu montrer un Montmagny en déshabillé tel que nos historiens ne nous ont pas accoutumés à le voir. Tous ces petits détails que la grande histoire doit nécessairement négliger, lorsqu'ils sont groupés en faisceau, font revivre, il semble, un personnage tout nouveau. Ce n'est plus le grave chevalier, bardé de fer, morne, taciturne, coulant ses jours comme dans un cloître dans le vieux château solitaire, en compagnie de quelques amis pieux et dévôts, sous la férule des missionnaires.

Lorsqu'on l'étudie de près, Montmagny s'humanise pour ainsi dire. Il n'a pas comme Champlain la passion des voyages et des découvertes [1] ; il n'a pas, non plus, comme lui, agrandi la géographie de son pays. C'est un administrateur sage et prudent, capable au besoin de faire le coup de feu et de défendre vaillamment le terrain conquis, mais cherchant de préférence les voies douces et ensoleillées de la paix, de l'harmonie et de la concorde.

Champlain fut un grand, un admirable ébaucheur. La mort vint le chercher avant qu'il eût complété son œuvre. Montmagny reprit le travail commencé, et sans l'agrandir, il sut cependant le perfectionner et l'asseoir, à force de patience et d'humbles labeurs, sur une base plus sérieuse et plus durable.

---

1 — Le 24 juin 1639, un Anglais, qui avait remonté en canot avec un serviteur et vingt sauvages abénaquis la rivière Kennebec, arrivait à Québec dans le dessein de se rendre jusqu'à la mer du Nord, par la voie du Canada. Montmagny ne voulut pas le renvoyer dans la Nouvelle-Angleterre et le fit conduire à Tadoussac pour aller rechercher l'Angleterre par la France. Cependant, comme cet homme disait avoir beauconp voyagé dans la région du Mexique, le gouverneur ne manqua pas de le faire interroger longuement sur la mer qui se trouvait au nord-ouest de ce pays dans l'espérance d'acquérir de lui des connaissances sur le passage tant désiré qui devait mener au Japon et à la Chine.

Relation de 1640, 2ème édition, p. 36.

La grande figure de Champlain domine au seuil de notre histoire et jette un peu dans l'ombre celle de ses successeurs immédiats. L'administration de Montmagny n'a ni les imprévus brillants des commencements héroïques, ni l'éclat, ni l'ampleur glorieux des gouvernements de Frontenac. Entre le bouillant guerrier de 1690 et le fondateur de la colonie, le chevalier de Malte occupe un piédestal moins élevé peut-être, mais dont la base s'appuie sur un fond solide, mélange de courage, de vertu et de piété.

Il est certain que, si la Compagnie du Canada l'eut secondé, Montmagny aurait mis la colonie sur un très bon pied. On doit lui savoir gré de l'avoir soutenue, comme il l'a fait, pendant douze ans, avec si peu de forces. D'ailleurs sa conduite fut toujours si exemplaire, il fit paraître en toute occasion tant de sagesse et de désintéressement ; il s'épargna si peu, quand il fut question d'agir pour réprimer l'insolence des Iroquois ; il sut si bien conserver sa dignité dans les occasions les plus délicates, qu'il se fit également chérir et respecter des Français et des Sauvages, et que la Cour même le proposa longtemps aux gouverneurs des nouvelles colonies, comme un modèle qu'ils ne pouvaient trop étudier [1].

1 — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 282.

J.-Edmond Roy.

ÉTUDE SUR LE RYTHME DU VERS FRANÇAIS

(Deuxième article)

SOMMAIRE

II. *Le rythme de l'alexandrin classique.* La diversité des rythmes dans l'unité du mouvement. — Les 8 types d'hémistiches ; un neuvième type. — Remarques. — Rythmique de quelques poètes : Racine, Corneille, Hugo, Lamartine ; MM. Le May, Chapman, Fréchette, Crémazie.

Nous sommes maintenant en possession de tous les éléments d'une réponse satisfaisante à la question posée plus haut : N'y a-t-il pas dans le vers alexandrin un facteur de rythme plus intime que la division en groupes hexasyllabiques provenant de la rime et du repos médian ?

Parmi les poètes français, il en est deux dont on vante particulièrement l'harmonie, le nombre : Racine et Lamartine.

Prenons le début d'*Athalie* et lisons :

Oui, je viens / dans son Temp- // le adorer / l'Eternel //
Je viens / selon l'usa- // ge anti- / que et solennel //
Célébrer / avec vous // la fameu- / se journée //
Où / sur le mont Sina // la loi / nous fut donnée //
Que les temps / sont changés // .....

Tout le monde connaît le *Poète mourant*, de Lamartime [1]. En voici une strophe :

Ah ! qu'il pleu- / re celui // dont les mains / acharnées //
S'attachant / comme un lier- // re au débris / des années //
Voit avec / l'avenir // s'écouler / son espoir //.
Pour moi / qui n'ai point pris // raci- / ne sur la terre //
Je m'en vais / sans effort // comme l'her- / be légère //
Qu'enlè- / ve le souf- / fle du soir //.

Nous saisissons le procédé — si le génie usait de procédés — de cette prestigieuse harmonie ; la succession libre des groupes

1 — Qu'on me permette d'indiquer ici une idée que je n'aurai ni le loisir ni l'occasion de développer ailleurs et qui me semble intéressante.

On trouve dans ce poème de Lamartine des vers qui reproduisent exacte-

binaires et ternaires, produisant la variété dans l'unité de mouvement. Mais la variété dans l'unité, ou comme dit plus magnifiquement saint Augustin, « la splendeur de l'ordre », n'est-ce point la définition même du beau [1] ?

Et admirons ici par quelle sûreté merveilleuse de goût le génie français a choisi le nombre duodénaire comme mesure de son vers classique.

Les physiologistes disent que la durée moyenne de l'expiration permet d'émettre environ quinze syllabes ; or le nombre douze est celui qui, approchant de ce chiffre, offre les combinaisons les plus variées et nombreuses des deux rythmes binaire et ternaire.

De plus la division du vers en hémistiches symétriques augmente encore le nombre de combinaisons possibles.

En effet les deux hémistiches peuvent être exclusivement composés de groupes binaires ou ternaires [2].

---

ment le rythme des vers asclépiade et glyconien dont plusieurs odes d'Horace (v. g. lib. I, V et XIV ; lib. IV, IV et XI), et quelques hymnes du bréviaire romain sont composées :

Ingra- / to celeres // obruit / otio //
Ventos / ut cane- / ret fera //
Odar. 1, XIV.
Gliscens / fert animus // promere / cantibus //
Victo- / rum genus / optimum //
Sanctorum meritis.
Je vais / guider peut-êt- // re aux accords / de ma lyre //
Des cieux / suspendus / à ma voix. //

Il y a peut-être là une ressource pour un artiste. Sur le rythme des hymnes liturgiques, voir Dom Pothier, op. cit., ch. XIV. Le P. Ch. Clair, S. J., a publié, à Paris, une traduction de ces hymnes en vers de *mêmes mêtres*. Le R. P. Gladu, O. M. I., en a également donné, à Ottawa, une version précédée de notions prosodiques.

1 — S. Thomas, 1ª, qu. 39, a 8., exige du beau trois notes : l'intégrité ou la perfection, la proportion ou l'harmonie, enfin la splendeur : c'est-à-dire la splendeur d'un tout harmonieux.

2 — Il est à peine utile de déclarer la provenance des vers cités dans ce §.: V. Hugo. *La Conscience.*

2 2 2 2 2 2
Ayant / levé / la tê- // te au fond / des cieux / funèbres //.
3 3 3 3
Il marcha / trente jours // il marcha / trente nuits //

Ou bien l'un sera composé de rythmes binaires et l'autre de ternaires :

3 3 2 2 2
Restons-y / nous avons // du mon- / de atteint / les bornes //
2 2+2 3 3
Sa fem- / me fatiguée // et ses fils / hors d'haleine. //

Le premier hémistiche de ce dernier vers nous offre un des types les plus fréquents. Racine n'emploie presque que celui-là pour briser la monotonie de la cadence ternaire, à laquelle son génie le ramène sans cesse. C'est le type de 2 + 4 ou 4 + 2.

2 4 2 4
Etends / de ce côté // la toi- / le de la tente //
4 2 4 2
Arrêtons-nous / dit-il // car cet asi- / le est sûr //

Or nous avons vu qu'un rythme quaternaire est formé par la juxtaposition de deux binaires. Ce type n'est donc en réalité que la répétition de la première combinaison :

Ayant levé la tête au fond des cieux funèbres.

Il exige comme elle trois accents rythmiques par hémistiche ; mais l'un d'eux — le 2e ou le 3e — coïncide avec un accent secondaire, et ne se fait qu'à peine sentir. Cette remarque trouvera plus loin son importance. Un tel accent n'est point nul, toutefois ; sinon cette forme d'hémistiche se confondrait avec la suivante :

Il vit dans les cieux mornes
1 5
L'œil / à la même place //

qui équivaut à 1 + 3 + 2.

Il est rare de rencontrer dans un seul vers deux hémistiches de ce type ; en voici pourtant un de Racine :

Dieu / tient le cœur des rois // en- / tre ses mains puissantes. //

Encore ne contesterais-je pas si l'on voulait le scander autrement.

On trouve aussi le type 1 + 2 + 3.

L'œil / a-t-il / disparu // dit en tremblant Tsilla.

Il reste une dernière combinaison : 5 + 1. Mais, comme on peut le conclure de ce que j'ai dit de la succession immédiate de deux accents, l'hémistiche où elle se rencontre est boiteux. On en cite quelques exemples qui, je pense, ne détruisent pas ce que j'ose avancer :

L'apparition / prit un brin de pail- / le et dit...
V. Hugo.

La difficulté / fut d'attacher / le grelot.
La Fontaine.

On trouve en ces deux auteurs quelques vers à césure anormale, rythmés en vue de l'effet.

Il ne sera pas inopportun d'ajouter à cet exposé quelques remarques :

La division rythmique n'indique pas un arrêt du son, moins encore un coup de gosier brutal, mais une légère et naturelle insistance de la voix, semblable à ce rapide frémissement qui signale à l'oreille une reprise d'archet sur la corde vibrante. Il sera donc souvent permis d'accentuer une syllable que le sens veut étroitement liée aux autres.

Où, sur le mont / Sina, la loi nous fut donnée.
Voit, avec / l'avenir, s'écouler son espoir.

Chaque rythme est fermé par un accent. La finale muette des mots à terminaison féminine compte donc dans le groupe suivant :

Comme l'her- / be légère,
Qu'enlè- / ve le souf- / fle du soir.

L'accent qui termine le rythme peut être un accent secondaire, suivi d'un *e* muet intérieur, ou même d'une syllabe faible :

Semblait / le bail- / lement noir de l'éternité...
La res- / pira- / tion // de Booz qui dormait.
V. Hugo.

Silencieu- / sement // vers le soleil aboie.
Hérédia.

Il y aurait sans doute encore beaucoup de nuances à préciser, mais il me faut bien laisser quelque chose à la sagacité du lecteur.

Nous avons examiné toutes les combinaisons possibles [1], sauf une pour laquelle je demanderai bientôt une attention spéciale. Il faudrait maintenant citer des vers de toutes les époques et de tous les maîtres. Telle avait d'abord été ma pensée ; mais c'est une étude à laquelle chacun peut se livrer. Elle a toujours été pour moi pleine de charmes ; il me semble avoir mieux pénétré la force ou la grâce précise de chaque vers, depuis que l'étude et la réflexion m'ont révélé cette source d'harmonie que les traités de versification ne m'avaient point enseignée.

Nous avons vu que Racine affecte le rythme ternaire. Le mâle génie de Corneille donne toute sa vigueur à la combinaison 2 + 4. Qu'on lise par exemple dans le *Cid* (I. 3.) cette réponse du Comte à Don Diègue :

Mon nom / sert de rempart // à tou- / te la Castille.....
Sans moi / vous passeriez // bientôt / sous d'autres lois,
Et vous auriez / bientôt // vos ennemis / pour rois.....

Le rythme de La Fontaine suit admirablement la variété de ses conceptions ; le Bonhomme met en déroute tous les symbolismes dont on enguirlande le mouvement binaire ou ternaire.

V. Hugo rappelle Corneille à qui, me semble-t-il, sa technique du vers doit beaucoup. Lamartine est le plus suave après Racine : je parle de facture, sans me hausser à juger du fond.

J'eusse aimé surtout à citer nos poètes canadiens, et je les ai relus à cette intention. Ils suivent aussi d'instinct cette tradition ésotérique des poètes. D'instinct, dis-je ; et cependant le mot ne serait pas juste s'il fallait l'appliquer crûment à M. P. LeMay. On le surprend à subordonner l'extrême exactitude de la pensée au rythme, presque autant qu'à la rime luxuriante. Je signale dans ses « Gouttelettes » *Résignation* et *Grâce*, qui sont presque entièrement composés de ternaires. C'est d'ailleurs le rythme familier de l'auteur. Même dans ses *Ultima verba*, où le mélange des

1 — Combinaisons de l'hémistiche, non du vers ; puisqu'on peut combiner encore les différents hémistiches et former de nouveaux types de vers.

rythmes binaires et quaternaires exprime bien la lassitude d'une vie de labeur, le retour du ternaire ne peut s'empêcher d'en trahir aussi la plénitude.

Voici cette pièce, dont j'ai distingué les rythmes.

Ultima Verba

2 4 2 4
Mon rê-ve a ployé l'ai-le. En l'ombre qui s'étend,
2 4 4 2
Il est comme un oiseau que le lacet captive.
2 2 2 3 3
Malgré des jours nombreux, ma fin sem-ble hâtive,
2 2 2 2 2 2
Je dis l'adieu suprê-me à tout ce qui m'entend.

2 2 2 4 2
Je suis content de vi-vre, et je mourrai content.
2 2 2 3 3
La mort n'est-el-le pas une pei-ne fictive ?
2 2 2 3 3
J'ai mieux aimé chanter que jeter l'invective,
3 3 4 2
J'ai souffert, je pardon-ne et le pardon m'attend.

3 3 2 4
Que le souf-fle d'hiver empor-te avec la feuille,
2 4+2 4
Mes chants et mes sanglots d'un jour : je me recueille,
3 3 2 4
Et je fer-me mon cœur aux voix qui l'ont ravi.

4 2 4 2
Ai-je accompli le bien que toute vie impose ?
3 3 3 3
Je ne sais, mais l'espoir en mon â-me repose :
3 3 2 2 2
Car je crois la bonté du Dieu que j'ai servi.

(*Gouttelettes*).

M. Chapman a d'heureuses trouvailles. Sont-ce autre chose que des trouvailles? Lui seul pourrait nous le dire, et toutefois je suis prêt à le croire sur parole. Parmi les meilleures pièces de ses « Aspirations », il faut certainement compter le mélancolique adieu *A son Père*, et parmi les meilleurs vers, ceux-ci :

3 3 2 2 2
O mon Pè-re, ô mon gui-de, ô mon meilleur ami !
4 2 3 3
Bien des soleils ont lui sur ta cou-che dernière,
3 3 2 2 2
Mais au fond de mon cœur, lassé du poids des jours,
3 3 3 3
La blessu-re que fit ton départ, ô mon Père,
3 2 3
Saigne enco-re, sai-gne toujours.

Un tel rythme a conscience de soi : comparez cette chute de Lamartine :

Je m'en vais sans effort, comme l'her-be légère
Qu'enlè-ve le souf-fle du soir.

M. Fréchette a son rythme, lui aussi, et je l'estime digne d'être signalé : l'un des hémistiches de son alexandrin, ordinairement le premier, comprend deux groupes ternaires, tandis que l'autre présente une des combinaisons binaires 2-4 ou 4-2. Outre cette disposition caractéristique, l'emploi du ternaire est habituel à l'auteur de la *Légende d'un peuple :* c'est un indice de la spontanéité de son tempérament littéraire.

Il suffit d'ouvrir un des ouvrages du poète pour vérifier mon assertion : par exemple, au hasard : *Feuilles volantes*, (Montréal, Granger, 1891), p. 17.

2 4 3 3
..... Tandis que l'équipage, au milieu des orgies,
3 3 3 3
Le blasphème à la bouche et les man-ches rougies,
4 4 4
Dans des affo-lements sauva-ges emporté, [1]
3 3 2 4
Profanait ton grand nom, subli-me liberté !...
3 3 2 4
Et pendant que le Saint pleurait dans les ténèbres,
4 2 3 3
Le doigt de Dieu tournait d'autres pa-ges funèbres.

M. Fréchette sera-t-il de mon avis ? Cette citation fortuite me paraît bien exprimer *sa manière.*

Une mention encore au patriarche de la poésie canadienne, Octave Crémazie : je le cite autant pour trouver l'occasion d'une remarque utile que pour appuyer mes dires.

La recherche d'un rythme déterminé exige le patient labeur de *la plume* ; je veux dire le retour de l'esprit sur ses productions après que le flux des objets, et surtout du temps, l'en a distrait, et les lui a rendues en quelque sorte objectives, étrangères : pour

1 — La structure de ce vers le classe parmi ceux dont je traiterai dans la dernière partie de cette étude.

fécondes qu'elles soient, les ferveurs de l'inspiration manquent de sens critique ; *nonum prematur in annum*, dit Horace. La retouche *écrite* est aussi indispensable aux vers que les reprises de la lime aux figurines coulées en bronze.

Or, nous savons [1] que Crémazie ne travaillait point ses vers ; il les donnait d'un jet, tels que les avaient conçus son âme d'une rare organisation poétique. Si donc nous trouvons dans son vers un rythme puissant, il nous faut l'attribuer à son instinct délicat et non au conscient travail. On l'a dit avec exactitude : Crémazie est un *barde* ; aussi pourrions-nous établir d'abord que son rythme doit être facile et harmonieux, chantant, régulier et parfois monotone : c'est-à-dire, ou ternaire, ou bien y revenant sans cesse. La lecture justifie cette prévision.

J'arrête ici mes citations. Ne pouvant donner une mention à tous ceux qui le méritent — et d'ailleurs, que vaut mon sentiment ? — je nomme des talents incontestés, et renvoie mes lecteurs à leurs livres favoris. Le plaisir sera plus grand pour eux, et le danger moindre pour moi : qui prétend rapporter de beaux vers, que sait-il si son goût sera celui de tous ?

---

1 — L'abbé Casgrain l'atteste, p. 13 de sa Préface aux *Œuvres de Crémazie*, éditées par l'Institut Canadien de Québec (Montréal, Beauchemin, 1882). On m'excusera de ne point apporter de citations ; il en faudrait, pour qu'elles fussent démonstratives, de plus longues qu'il n'est permis à une étude technique. Le poète vit d'ailleurs dans toutes les mémoires.

Fr. Valentin-M. Breton, O. F. M.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I. *La Tour Eiffel et la télégraphie sans fil.* — II. *Débauche opératoire et folie.* — III. *Un nouvel anesthésique.* — IV. *Broca et les centres cérébraux du langage.*

I

Connaissez-vous la *Tour Eiffel?* On dit que c'est une des merveilles du monde. C'est, en tout cas, celle de Paris, après avoir été le *clou* de l'Exposition universelle de 1889, et elle n'a été nulle part égalée. Mais si elle garde sa majestueuse hauteur de 300 mètres, elle a perdu beaucoup de son prestige aux yeux des Parisiens qui la contemplent tous les jours, elle ne semble plus bonne qu'à servir de paratonnerre au quartier du Champ de Mars. La Société qui l'exploite en tire des bénéfices de plus en plus minces, et elle était manifestement destinée à disparaître bientôt.

Mais voici qu'à la demande du ministère de la Guerre le conseil municipal a dû consentir à la Tour un nouveau bail de cinq ans. On avait compté sans la *télégraphie sans fil* qui y a installé ses appareils depuis trois ans et y trouve une incomparable *antenne*. Des communications suivies ont été établies avec le meilleur succès entre Paris, Belfort et les forts de l'Est. D'autres sont en préparation avec le littoral de la Côte d'Azur et les bâtiments de la Méditerranée. On parle même de correspondre avec l'Algérie. Où s'arrêtera-t-on?

II

N'est-ce pas la même exclamation qui s'élève, mais fortement nuancée de mélancolie et d'inquiétude, en présence des témérités croissantes de la chirurgie? Où allons-nous? Où s'arrêtera-t-on dans cette voie dangereuse? Les interventions du couteau deviennent fréquentes, inquiétantes, et constituent ce qu'on a appelé « la débauche opératoire.» Sans doute les progrès de la science les ont rendues moins offensives qu'autrefois, mais sont-elles par là même autorisées et recommandables? Leurs indications sont-elles judicieuses et raisonnées, dignes de l'art? S'inspirent-elles toujours d'une vue saine de la médecine et surtout de l'intérêt des malades? Voilà ce qui n'est pas démontré.

La médecine a perdu le guide titulaire de l'*animisme*, elle n'est plus doctrinale ; mais qu'y gagne le patient, sinon d'être traité comme un agrégat d'organes, comme un polypier, comme une vulgaire machine même ? Tel organe est-il malade, vite on l'enlève, sans se demander quels sont les résultats immédiats ou lointains de l'ablation, sans savoir si l'organisme tout entier n'est pas aussi malade, s'il n'est pas en puissance d'une diathèse grave, irrémédiable. Les opérations réussissent, dit-on, c'est vrai souvent ; mais le malade meurt bientôt, quelques semaines plus tard, d'une complication ou d'une récidive aggravée du mal. L'opération a-t-elle été heureuse ? Quand la mort ne lui est pas imputable, des accidents ultérieurs surviennent qui sont parfois plus lamentables que la mort. Est-ce là de la chirurgie sérieuse, conservatrice, honnête ? Est-ce là de la médecine ?

Nous signalions il y a déjà 15 ans dans notre *Morale* l'abus des *laparatomics* (ouvertures de ventre). Elles sont devenues d'une fréquence inouïe sans que les opérés y trouvent plus leur compte que la conscience médicale. L'enlèvement des ovaires particulièrement, qui est si facile et presque à la mode, est pratiquée sur des indications fantaisistes au moins, sans qu'on s'inquiète assez des résultats physiques et moraux. Or, l'expérience est faite, il a un retentissement déplorable sur l'état psychique, il entraîne tôt ou tard des troubles sensitifs graves, des névroses, l'hystérie, la folie. On voit nombre d'opérées qui arrivent lentement à la manie aiguë. Ces conséquences irréparables sont connues depuis longtemps : de savants praticiens (Morton, Debove, Desnos, Régis), les ont signalées. Et nous sommes loin de l'époque où des médecins américains ne craignaient pas d'enlever les ovaires ....pour guérir des psychoses. L'opération multiplie au contraire les troubles cérébraux. Un directeur de maison de santé nous confiait récemment que la plupart des névrosées soignées par lui devaient leur mal à l'ovariotomie. Il est temps, il est nécessaire de protester contre la *débauche opératoire* qui fait de tels ravages. Nous souhaitons que notre cri d'alarme soit entendu, que la conscience médicale se réveille.

III

Le vulgaire purgatif qui a nom sulfate de magnésie serait-il un nouvel et puissant anesthésique au service de nos chirurgiens ?

On est tenté de le croire après la communication du Dr Mœltzer à l'Académie de médecine de New-York.

C'est sur les animaux que les premières expériences de ce savant ont été faites. Si l'on injecte dans les veines une solution de dix centigrammes de sel de magnésie, on observe au bout de quelques secondes une paralysie généralisée. Seuls, les battements du cœur persistent ; et il faut pratiquer rapidement la respiration artificielle si l'on veut poursuivre l'expérience. Tous les phénomènes d'anesthésie se dissipent en quelques heures. En injection sous-cutanée, le même sel donne un résultat identique à forte dose, mais ne produit à dose faible qu'une narcose profonde avec relâchement musculaire et conservation des réflexes. Injecté dans le liquide céphalo-rachidien, il détermine vite une anesthésie complète avec paralysie des membres inférieurs d'abord, puis successivement du tronc, des membres antérieurs, du cou et de la tête. En même temps la respiration se ralentit, les battements du cœur diminuent, mais cet état est transitoire, et en quelques heures l'animal revient à l'état normal. Si l'on augmente la dose, il meurt presque aussitôt par arrêt de la respiration.

En présence de ces résultats, le Dr Mœltzer a pensé que le sulfate de magnésie administré en injections intra-vertébrales, pourrait servir d'anesthésique chirurgical. L'expérimentation a eu lieu ; mais il est difficile de tirer une conclusion des douze observations recueillies, d'autant plus que dans huit, les opérateurs ont eu encore recours au chloroforme. Daus les quatre autres cas, plus probants, l'anesthésie a été complète, le pouls et la pression vasculaire sont restés presque normaux, mais la respiration s'est beaucoup ralentie et est devenue si faible qu'il a fallu pratiquer une ponction lombaire et le lavage de la cavité intravertébrale avec le sérum artificiel au chlorure de sodium. Chez tous les opérés, les mouvements et la sensibilité sont revenus de 3 à 14 heures après l'intervention, mais la vessie est restée longtemps paralysée, douze jours même pour un cas.

Dans ces conditions, il paraît difficile d'admettre le nouvel anesthésique dans la pratique chirurgicale. L'inventeur lui-même reconnaît qu'on ne doit s'en servir qu'en ayant sous la main un appareil pour la respiration artificielle, qu'en faisant ensuite le lavage intravertébral avec le sérum. C'est dire qu'il offre de graves inconvénients, un véritable danger, c'est prononcer sa condamnation même.

Le chloroforme et l'éther restent donc jusqu'à nouvel ordre les agents privilégiés de l'anesthésie chirurgicale. Et, à bien dire, ils rendent les plus précieux services aux pauvres malades, sans qu'on ait à leur reprocher un chiffre appréciable d'accidents.

IV

Tout passe, tout lasse, tout casse, dit un proverbe qui trouve partout son application, même dans les régions hautes et sérieuses de la science. Un savant matérialiste, le Dr Broca, qui a eu son heure de gloire, subit ce revers de fortune : vingt ans après sa mort il arrive à la déchéance ; et tout fait croire que sa statue de bronze, érigée hâtivement en face de l'Ecole de médecine, ne restera pas longtemps debout. C'était un chirurgien habile, un professeur disert. Il avait dû à la libre-pensée la plus grande partie de sa renommée, s'était distingué sur le tard par ses travaux authropologiques, par la fondation d'une société sectaire ; mais du moins on lui reconnaissait un mérite : celui d'avoir découvert ou plutôt précisé le *centre cérébral du langage*. La troisième circonvolution frontale gauche s'appelle *circonvolution de Broca*, mais elle va perdre son nom. O destinée amère !

Le malheur veut que ce brin de gloire soit ravi à Broca. La troisième circonvolution frontale n'a aucune part décisive dans le langage. L'*aphasie de Broca* (perte du langage), n'est que la confusion de deux lésions cérébrales distinctes. Broca n'a fait dans sa vie qu'une grande erreur. *Sic transit gloria mundi.*

C'est un savant médecin de Bicêtre, M. le Dr Pierre Marie qui vient de révéler ce déficit de la science et de reviser la question de l'aphasie : il l'a fait avec autorité et succès. Résumons rapidement sa thèse (*Sem. méd.*, 23 *mai* '06).

Il y a trois modes cliniques d'aphasie (perte du langage) : l'*aphasie de Wernicke*, l'*aphasie de Broca*, l'*anarthrie*. Dans ce dernier, le malade ne peut parler, mais il comprend ce qu'on lui dit ; il peut lire et écrire, il indique par signes le nombre de syllabes ou de lettres dont se composent les mots qu'il est incapable d'articuler. Dans les autres aphasies, le malade ne comprend pas ce qu'on lui dit, ne peut ni lire ni écrire. Et ce qui distingue l'*aphasie de Broca* de l'*aphasie de Wernicke*, c'est que dans la première on ne parle pas et que dans la seconde on parle plus ou moins mal. D'où la conclusion que l'aphasie de Broca n'est qu'une *aphasie compliquée d'anarthrie.*

M. le Dr Marie établit qu'il y a en effet dans cette aphasie une *double* lésion portant à la fois sur la *zone de Wernicke* (siège de l'aphasie du même nom) et sur le noyau lenticulaire (siège de l'anarthrie), lésion produite à la suite d'un ramollissement de l'artère sylvienne. C'est pourquoi la troisième circonvolution frontale gauche se trouve si souvent lésée : elle se ramollit en même temps que les autres circonvolutions périsylviennes, mais ce n'est là qu'un fait banal et insignifiant.

L'anarthrie, qui n'est pas de l'aphasie, qui atteint tous les rouages de l'articulation, le mécanisme de la parole, se localise dans le noyau lenticulaire, nous l'avons dit. Quant à l'aphasie, elle est d'ordre psychique et appelle une localisation unique : c'est le territoire de Wernicke composé du *gyrus supramarginalis*, du pli courbe et des pieds des deux premières circonvolutions temporales. Tous les maîtres s'accordent à reconnaître avec notre auteur que

l'aphasie ne consiste pas à parler mal ou à ne pas parler du tout, mais bien à ne pas comprendre la parole, à présenter uue déchéance intellectuelle particulière, à ne plus avoir la faculté de lire et d'écrire.

Cette manière de concevoir l'aphasie [1] n'est pas conforme à l'étymologie, mais il faut s'y résigner pour s'entendre avec la science du jour.

La difficile question de l'aphasie nous paraît revisée par le beau travail du Dr Marie. La troisième circonvolution frontale gauche a perdu le rôle capital que lui attribuait Broca. L'aphasie tient essentiellement à une lésion du lobe temporo-pariétal. Mais quelle « déchéance intellectuelle » accuse-t-elle ? Quelle faculté particulière nous fait-elle perdre ? C'est ce que le savant médecin de Bicêtre ne paraît pas avoir nettement compris et ce que nous allons essayer d'indiquer, en nous servant de son travail même.

1 — Mieux vaudrait dire *amnésie*.

(La fin prochainement).

Dr Surbled.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

OÙ M. SIEGFRIED SE TROMPE, OÙ IL TOMBE JUSTE. — ÉCOLES ANGLAISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — CONFLITS SCOLAIRES.

Si longue qu'elle ait été, ma causerie d'octobre n'a pu finir les quelques rectifications de première importance que suggèrent les affirmations et les jugements de M. Siegfried sur les choses et les hommes de notre pays. Encore quelques réflexions, les dernières s'il se peut, sur quelques points d'histoire et de doctrine qu'il ne faut pas laisser embrouiller à plaisir.

M. Siegfried termine ainsi son étude sur les écoles canadiennes :

Nous sommes maintenant en mesure de comparer, dans leur esprit, les écoles des deux races. Elles ont un point commun, mais un seul : toutes deux sont nationales, c'est-à-dire que l'une vise à faire des Canadiens français, l'autre des Canadiens anglais. Tant que les deux races représenteront deux courants distincts, refusant de se confondre, il est à prévoir que toutes les tentatives qui seront faites pour créer un enseignement public mixte échoueront.

Toutes deux aussi ont des préoccupations religieuses. Mais ici, l'analogie apparente recouvre une différence profonde. L'école anglaise n'est pas vraiment confessionnelle, tandis que l'école française l'est pleinement. Précisons le contraste. Tout d'abord — fait essentiel — l'enseignement public anglais n'est, ni officiellement, ni en fait, entre les mains d'un clergé. Des pasteurs, individuellement, peuvent à certaines heures pénétrer dans les classes, mais leur titre ne leur donne aucun privilège, aucune place dans la hiérarchie scolaire. Ils ne sont pour le pouvoir civil ni des rivaux, ni des adversaires. S'il peut donc être exact de représenter l'Etat anglo-saxon comme imprégné de protestantisme, il est faux de le montrer comme conduit par des pasteurs. Nous avons vu qu'il n'en est pas de même dans la province de Québec où, de par la loi, les évêques exercent sur l'enseignement une haute surveillance.

Il en résulte que (la question de races dont nous connaissons l'importance mise à part) l'école publique anglaise a un tout autre caractère que l'école catholique. Les inspirateurs de cette dernière sont dominés par des soucis religieux ; s'il leur fallait choisir entre la science et la religion, il n'est pas sûr qu'ils préféreraient la science. Sans prétendre que les inspirateurs de l'école anglaise ont acquis à l'égard de la science une entière impartialité, ce qui n'est pas, on peut affirmer cependant qu'ils ont des conditions de la connaissance une conception plus libérale que le clergé romain. Là est la véritable différence des deux enseignements, français et anglais, au Canada.

Tout cela est d'un pauvre esprit qui ne va au fond de rien, tout en se donnant des airs de sérieux et de profondeur. Il eut été plus clair et plus juste de dire d'un mot : « La grande différence des écoles anglaises et françaises, c'est que les unes sont

protestantes et les autres sont catholiques. » C'est tout ce qui reste de cette longue citation.

L'école anglaise au Canada n'est pas confessionnelle, précisément parce qu'elle est protestante. Le protestantisme est la négation de toute autorité en matière de foi, et ne peut imposer à qui que ce soit ni un *credo* ni un dogme quelconque. Comment pourrait-il créer des écoles confessionnelles où l'on enseignerait d'office des dogmes qu'il faut croire et un symbole qu'il faut professer ? M. Siegfried serait bien habile de nous dire ce que c'est au juste aujourd'hui qu'une confession protestante, et quelles sont les vérités essentielles qui s'imposent à tous les membres d'une même confession. L'école ne peut pas être plus confessionnelle que le temple où l'on se contente en général de tenir « des propos honnêtes » qui ne heurtent les opinions de personne. Le prédicateur protestant n'est pas un homme que Jésus-Christ ou un dépositaire authentique de pouvoir envoie pour enseigner en son nom toute vérité que l'on droit croire et tout devoir que l'on doit pratiquer : c'est un homme de tenue correcte et d'instruction suffisante que l'on paie pour tenir tous les dimanches des discours qui traduisent le plus agréablement possible à ses auditeurs leurs propres sentiments et leurs propres pensées. Il ne lui a pas été dit : « Allez et prêchez : qui vous croira sera sauvé, qui ne vous croira pas sera condamné. » Mais plutôt : « Dites-nous des choses qui nous plaisent, ou nous nous en irons, ou nous vous chasserons et nous ne vous paierons pas. »

De quel droit donc le pasteur protestant, qui n'a aucune autorité doctrinale dans la chaire où il prêche tous les dimanches, en revendiquerait-il une dans l'école où son ministère n'a aucune fonction à remplir ? L'instituteur est l'égal du ministre, voire même au-dessus de lui, dès qu'il est agréé par les parents ; car il représente leur autorité et l'exerce, tandis que le ministre ne représente que lui-même, c'est-à-dire, en science et en vertu, une valeur quelconque variable avec les individus, en autorité doctrinale et morale, rien du tout.

Ce caractère de neutralité doctrinale des écoles anglaises n'est pas le fait de l'esprit anglo-saxon, *ut sic*, mais de l'esprit protestant. Il n'y a pas d'autorité doctrinale dans le protestantisme : ce n'est pas merveille qu'elle n'ait rien à voir dans les écoles protestantes. A ce point de vue comme à bien d'autres, les pères de famille, les instituteurs et l'Etat lui-même sont ecclésiastiques

autant que les ministres ou pasteurs, sinon plus. Même les écoles protestantes, pour les enfants d'une même confession, ne peuvent faire la part très large à l'enseignement religieux, parce que les croyances varient d'une famille à l'autre et souvent d'un membre à l'autre d'une même famille, et que l'enseignement, pour répondre aux désirs communs des familles, doit se réduire à un certain nombre de pratiques généralement en usage, en précisant le moins possible les principes et les doctrines d'un christianisme que chacun refait à sa guise.

Mais les écoles protestantes ne peuvent pas pratiquement être réservées aux enfants d'une même confession — au moins dans le grand nombre des cas. Il faut que l'enseignement donne satisfaction aux anglicans, aux presbytériens, aux méthodistes, aux baptistes etc., qui fréquentent presque partout les mêmes écoles. De là le caractère de l'enseignement religieux dans les écoles protestantes qui est nécessairement de n'avoir aucun caractère confessionnel. C'est facile, puisque le protestantisme étant essentiellement nne négation et non une confession, il suffit d'en éliminer toutes les doctrines qui sont mal vues de l'une quelconque des sectes protestantes, et de garder ce qui est l'essence même du protestantisme, la négation de toute autorité religieuse qui s'impose à l'esprit et à la volonté au nom de Dieu.

Ce n'est pas par amour du laïcisme au sens français du mot que les Anglo-canadiens ont *minimisé* l'enseignement religieux dans leurs écoles ; c'est parce qu'ils jugent que ce christianisme vague et indéfini qui ne sait guère ce qu'il pense ni ce qu'il impose à ses fidèles est tout ce qu'il y a d'essentiel et de positif dans le protestantisme, et qu'il suffit pour faire de leurs enfants des êtres religieux, même des chrétiens. D'entreprendre d'élever par l'école publique des animaux irreligieux, comme s'y applique la république chère à M. Siegfried, ils n'y ont jamais songé. Bon nombre de nos protestants du sexe fort, au moins dans les villes, se dispensent volontiers de pratiques religieuses et ne savent peut-être pas au juste ce qu'ils croient ; mais ils ne comprennent pas qu'un homme respectable ne se reconnaisse pas envers Dieu plus de devoirs qu'un âne ou un cheval ; ils ne veulent de l'athéisme ni pour eux, ni pour leurs enfants. Ils arriveront peut-être un jour à l'école irreligieuse, sinon antireligieuse, comme ils arriveront dans la pratique à l'incroyance et à l'irreligion, par la conséquence logique et fatale du protestantisme : ils

ne désirent pas y arriver, et positivement ils voudraient n'y arriver jamais. A ce point de vue de l'esprit ou du sentiment religieux, il y a pour le présent, au moins dans les anciennes provinces du Canada, une grande différence entre les écoles anglaises et les écoles américaines.

Dans Ontario, par exemple, il s'en faut que l'école publique soit intentionnellement laïque (toujours dans le sens *français)*; légalement même elle n'est pas protestante : elle est essentiellement religieuse et confessionnelle, et de la religion de la majorité des contribuables d'un même arrondissement ou d'une même municipalité scolaire. Comme dans Québec, c'est la commission scolaire élue par les pères de famille ou contribuables qui administre et régit les écoles et qui en détermine le caractère religieux et confessionnel. Là où la minorité, soit catholique, soit protestante, peut supporter ses propres écoles, distinctes des écoles de la majorité, elle a ses écoles *séparées* distinctes des écoles *communes*, mais publiques comme elles et comme elles subventionnées par le Département de l'Instruction publique et soutenues par les taxes scolaires des contribuables. Dans le cas où ni l'une ni l'autre partie d'une population mixte ne suffirait à soutenir des écoles de sa propre confession, il faut bien recourir à un compromis, qui d'ordinaire concilie autant qu'il est possible les intérêts religieux des parties.

Si donc l'on dit que les écoles anglaises du Canada sont plutôt laïques que les écoles françaises, on peut avoir tort ou raison. Si par écoles laïques on entend des écoles à tendances irréligieuses, on fait erreur. Si par écoles laïques on entend des écoles dont les instituteurs ne sont pas religieux ou congréganistes, on dit une naïveté. Si enfin par écoles laïques on entend des écoles qui ne sont sous le contrôle et la surveillance d'aucun clergé, on a raison, parce qu'il n'y a pas vraiment de clergé protestant, c'est-à-dire un corps constitué distinct et indépendant du pouvoir civil et du peuple, et qui ait sur les uns et les autres un pouvoir d'enseignement et de jurisdiction même spirituelle.—Ce laïcisme ressemble au laïcisme maçonnique de là-bas, comme un chien de faïence ressemble à un chien enragé.

M. Siegfried n'est pas plus exact quand il laisse entendre que l'école anglaise est gratuite et obligatoire [1]. Toute la gratuité des

1 — « Ajoutons enfin que l'école est gratuite et obligatoire, » p. 99.

écoles anglaises d'Ontario, c'est qu'elles sont soutenues absolument comme dans Québec par une taxe scolaire sur toutes les propriétés, répartie par les commissions scolaires et prélevée ou perçue par les municipalités. La seule différence, c'est que là où le revenu des taxes et la subvention du gouvernement provincial suffisent, on ne peut légalement exiger aucune contribution des enfants qui fréquentent l'école, soit pour l'enseignement lui-même, soit pour les livres et « fournitures de classe. » C'est donc une instruction gratuite payée presque totalement par les propriétaires. Il est aussi à supposer que les subventions, assez parcimonieuses du reste, payées par le gouvernement ontarien pour le soutien des écoles primaires ne proviennent pas de revenus qui tombent dans sa caisse de la lune ou des étoiles ; de sorte que dans Ontario comme ailleurs l'instruction des enfants de tout le monde est payée à même le revenu de tout le monde. C'est la seule gratuité possible et qui ait du bon sens.

Oligatoire pratiquement l'école anglaise ne l'est pas plus que l'école française au Canada. Personne n'ignore la campagne inutile entreprise à Winnipeg l'an dernier pour rendre l'école obligatoire dans tonte la province du Manitoba. Le gouvernement a fait la sourde oreille : et il a bien fait. Le moindre souci des agitateurs était sûrement la diffusion de l'instruction. Mais il faut dire que les Anglais mettent du zèle à tenir leurs écoles sur un bon pied et à y envoyer leurs enfants : ils n'ont pas besoin que la loi civile les y contraigne. Et, entre nous, cette contrainte aussi inutile que vexatoire n'est tolérable que dans les pays où les familles ont perdu le sens de leurs droits comme celui de leurs devoirs.

Il faut que M. Siegfried en fasse son deuil : l'école protestante, quoi qu'il imagine, au Canada n'est pas encore laïque, gratuite et obligatoire et ne tend pas encore à le devenir. Elle le deviendra peut-être fatalement, au moins dans les provinces nouvelles où les nôtres ont enterré de leurs mains les droits de leur religion et de leur race, mais sans que le grand nombre des Anglo-canadiens l'aient désiré et voulu.

On le voit, il y a dans tout ce chapitre [1], comme dans tant d'autres du même ouvrage, bien des incertitudes et un mélange de vrai et de faux si étroitement tissés ensemble qu'il est à peu

1. — Le XIe du livre.

près impossible de tirer l'un sans l'autre. Le dernier paragraphe à lui seul en résume l'esprit.

Les iuspirateurs de cette dernière, (l'école catholique), sont dominés par des soucis religieux : s'il leur fallait choisir entre la science et la religion, il n'est pas sûr qu'ils préféreraient la science.

Mettons les choses au point. Les inspirateurs de l'école catholique, c'est-à-dire et les commissions scolaires qui en ont l'administration, et les instituteurs et institutrices qui la dirigent, et les inspecteurs qui la visitent et la surveillent, et le pouvoir civil qui la subventionne en partie, et le Conseil de l'Instruction Publique qui en a la haute surveillance, et les parents qui y envoient leurs enfants, sont dominés par le souci de faire de ceux qui la fréquentent des chrétiens convaincus et éclairés, afin d'en faire des citoyens honnêtes avant tout et des hommes de bonnes mœurs qui sont la première richesse et la plus grande force d'un pays. Leur principal souci est de faire de l'instruction à l'école primaire surtout un moyen d'éducation. Et comme la science maçonnique ne leur a pas encore fait perdre le bon sens, ils savent qu'il n'y a pas d'éducation sans morale, ni de morale sans religien : c'est pourquoi ils tiennent à la religion avant tout — non à la place de tout — parceque tout ce qui amoindrit l'influence chrétienne nuit à la formation de la conscience et des mœurs de l'enfant.

Que veut dire M. Siegfried que « s'il nous fallait choisir entre la science et la religion, il n'est pas sûr que nous préférerions la science ? »

De quelle science entend-il parler ? Et comment la science vient-elle en conflit avec la religion dans l'école primaire ? Dans quelle école catholique met-on aux mains des enfants un catéchisme au lieu d'une arithmétique pour leur apprendre à compter ? Le Conseil de l'Instruction publique a-t-il jamais demandé qu'on substitue un livre de piété à la grammaire pour enseigner les lois du langage ? Même dans les écoles catholiques de Montréal fait-on lire aux enfants l'histoire et la géographie dans le gros formulaire de prières que M. G. Langlois porte à la messe tous les dimanches en temps d'élection ? Dans l'école catholique la science et la religion ont la place légitime qu'elles doivent avoir dans toute la vie de ceux qui y sont élevés, et elles s'entraîdent au lieu de se combattre et de se jalouser.

Veut-on insinuer que la science est incompatible avec la reli-

gion, et la religion ennemie de la vraie science ? Ce serait une ânerie maçonnique acceptable seulement à ceux qui ont peu de science et pas de religion. La vraie science et la vraie religion sont deux rayons de la même vérité divine dans l'âme humaine, et ces deux lumières n'y peuvent jamais faire d'ombre ni d'obscurité. La science fausse et la religion mal entendue peuvent se combattre et s'exclure mutuellement parce qu'elles ne sont plus science ni religion. Pour nous catholiques, qui ne voulons que de la science vraie et que de la religion incontestablement divine, nous n'aurons jamais à choisir entre la science et la religion ; nous tiendrons toujours à la religion avant tout, parcequ'elle est le plus grand bien et le plus nécessaire à l'homme et à la société pour ce monde-ci comme pour l'autre, et à la vraie science que nous estimons l'un des plus grands biens d'ici-bas.

Que veut dire encore notre philosophe lorsqu'il prétend que les inspirateurs de l'école anglaise, « sans avoir acquis à l'égard de la science une entière impartialité, ont des conditions de la connaissance une conception plus libérale que le clergé romain ? »

Quelle est donc cette impartialité à l'égard de la science, la vraie science je suppose, la seule qui mérite ce nom, à laquelle les Anglais ne sont pas encore arrivés et à laquelle nous catholiques romains, de par M. Siegfried, nous n'arriverons sans doute jamais ? L'impartialité pour la science, est-ce l'indifférence ? Est-ce la justice ? Si c'est l'indifférence, quel être intelligent et moral peut l'avoir pour la science, qu'elle soit vraie ou fausse ? En supposant que, nous catholiques, nous sommes encore des êtres intelligents et moraux,—et les catholiques canadiens n'ont pas prouvé à M. Siegfried qu'ils le sont moins que leurs cousins émancipés de toute foi et de toute religion, — comment serons-nous indifférents pour la science ? Comment le prêtre catholique surtout, qui n'a d'autre ambition pour sa vie que d'élever les âmes et de les sauver, pourra-t-il rester indifférent envers la vraie science qui les élève et les ennoblit ou envers la fausse science qui les égare et les perd ? La science, personne ne l'aime plus que nous, quand elle est vraie, quand elle cherche droitement la vérité et l'enseigne sans mélange d'erreurs et d'opinions incertaines ou peu sérieuses. Mais personne ne la dénonce plus que nous et ne la combat avec plus d'acharnement, lorsqu'au lieu d'éclairer les esprits de la seule lumière qu'elle peut leur donner, elle se fait l'apôtre de tous les préjugés et de toutes les passions contre la vérité qu'elle ne veut

pas connaître ou qu'elle ne peut pas comprendre. Est-ce de l'injustice ? N'est-ce pas la véritable impartialité ?

Sans doute, nos concitoyens anglais protestants sont suspects de partialité contre la science parce qu'ils n'admettent pas encore que la première condition pour apprendre quelque chose c'est de ne rien croire. Mais au moins ils n'ont pas comme nous une règle de foi qui commande l'assentiment libre de toute leur intelligence à toutes les vérités surnaturelles, et c'est pourquoi on leur fait compliment « qu'ils ont des conditions de la connaissance une conception plus libérale que le clergé romain. »

« Ces conditions de la connaissance » pour parler le jargon philosophique de M. Siegfried, quelles sont-elles d'après lui ? Y en a-t-il de nouvelles vraiment depuis que l'esprit humain est laïcisé ? Quelle est la conception libérale des conditions de la connaissance ? Quelle est la conception moins libérale des conditions de la connaissance qu'ont nos concitoyens anglais non encore laïcistes ? Quelle est la conception tout à fait anti-libérale des conditions de la connaissance qui est celle, paraît-il, du clergé romain ? Quelle est la conception libérale des conditions de la connaissance nécessaire pour connaître les mathématiques ? Quelle est la conception libérale nécessaire, et que nous catholiques romains n'avons pas, pour connaître la physique, la chimie, la géographie et toutes ces sciences humaines dans lesquelles les nôtres, même dans la France laïcisée, n'arrivent pas toujours les derniers ? M. Rinfret [1] seul pourrait le dire ou peut-être quelqu'autre penseur de l'école jéromienne.

***

Le chapitre XIII de M. Siegfried sur l'enseignement secondaire et supérieur mériterait une étude particulière, que je n'ai pas le temps de faire complète. Il est aussi superficiel et inexact que ceux qu'il a consacrés à l'enseignement primaire ; il est surtout injuste à force d'être incomplet.

D'abord il n'est nullement question dans le chapitre des couvents ou pensionnats de jeunes filles, qui ne laissent pas d'avoir

1 — Ce jeune homme me reproche amèrement de l'avoir traité de libre-penseur et de franc-maçon, à propos sans doute d'une note de ma causerie de septembre qu'il n'a pas comprise. Je savais bien, puisque je l'ai cité, qu'il ne sait pas écrire ; je croyais au moins qu'il savait lire. Sans être aussi charitable que lui, je l'ai été jusqu'à l'illusion.

un certain mérite méme aux yeux des étrangers [1]. Je ne vois pas vraiment quelles institutions protestantes et anglaises on pourrait leur opposer et leur préférer. Mais des religieuses et des congréganistes peuvent-elles faire œuvre qui vaille mention en ce vingtième siècle ?

Il est bien question de l'enseignement secondaire commercial que l'on mentionne pour laisser croire ensuite qu'il n'existe pas, parce qu'il n'est pas la préoccupation des petits séminaires et des universités. Pourtant il y a des institutions catholiques de langue française où l'on donne un enseignement commercial que les Anglais eux-mêmes ne méprisent pas. J'en pourrais citer une dans la ville de Montréal, qui reçoit deux cents jeunes gens de nos meilleures familles canadiennes, et qui ne craint pas de les présenter à l'examen des professeurs anglais ou français des universités. L'épreuve jusqu'ici n'a pas tourné à sa confusion. Il y en a bien d'autres tenues sur un moins haut ton, peut-être, où l'enseignement commercial secondaire précède le cours classique et y prépare, ou qui donnent un cours exclusivement commercial. Les passer absolument sous silence n'est pas rendre justice.

Un homme compétent et sans préjugé, qui voudrait s'enquérir sérieusement de la valeur de notre enseignement commercial, apprendrait facilement que nombre de nos jeunes gens n'ont nullement besoin de passer par les écoles commerciales anglaises et protestantes pour se placer avantageusement dans le haut commerce et dans les banques. Cela pouvait être vrai il y a quelque vingt ou trente ans, cela n'est plus même vraisemblable. Il reste seulement qu'en pays mixte comme le nôtre, où l'anglais est de première importance pour les relations d'affaires, l'enseignement dans une institution de langue anglaise peut dans certains cas donner aux jeunes gens certaines facilités, que contrebalancent bien des inconvénients. On commence à le comprendre dans des milieux intelligents et bien informés.

Tout cela n'empêche pas de reconnaître à nos concitoyens de langue anglaise une certaine supériorité dans le commerce et l'industrie, qui n'est pas la preuve d'un enseignement supérieur, mais d'une aptitude spéciale de la race et d'une mise plus considérable de capitaux. Pour faire de l'argent il faut de l'intelli-

1 — Voir en particulier un article de M. Arnould dans le *Correspondant* du 25 octobre dernier.

gence et de l'instruction, c'est incontestable, mais il faut surtout du travail et de l'argent. Ce qui manque aux nôtres ce n'est sûrement pas l'intelligenee, ni l'instruction ; c'est beaucoup le travail et encore plus les capitaux.

Au pays français, dit M. Siegfried, l'Etat n'a fait aucun effort pour prendre lui-même la direction de l'enseignement secondaire. Il s'est entièrement reposé de cette charge sur l'Eglise catholique, quî l'a d'autant plus volontiers assumée qu'elle la considère comme une de ses fonctions naturelles. C'est même sans doute du plus mauvais œil qu'elle verrait aujourd'hui le pouvoir civil s'immiscer dans une œuvre qui, pense-t-elle, lui revient de droit.

Que l'Etat chez nous n'ait point cherché à prendre la direction de l'enseignement secondaire, ça n'a été ni incurie, ni abdication de ses droits et de ses devoirs. Le « pays français » ne se gouverne lui-même en pleine liberté que depuis quarante ans. Jusque-là il a été gouverné et souvent exploité par un pouvoir dont ses vrais intérêts n'ont pas été la principale préoccupation. C'est à peine si, au prix de bien des luttes, il a pu obtenir qu'une part de ses revenus légitimes fût légalement attribuée à ses principaux services pnblics. Plus que tout autre celui de l'instruction publique avait dû souffrir de l'arbitraire et de l'injustice d'un pouvoir, qui redoutait par-dessus tout la prépondérance au Canada de l'influence catholique et française et n'a cessé de poursuivre, tantôt par la violence et la tyrannie, tantôt par la ruse et presque toujours par l'arbitraire et l'injustice, l'unification du pays par l'anglicisation. Vraiment, jusqu'à la constitution de la province actuelle de Québec, nos hommes politiques au pouvoir ou dans l'opposition ont eu autre chose à faire que d'organiser l'enseignement secondaire et d'en prendre la direction.

Et depuis quarante ans? Depuis quarante ans l'Etat est allé, comme c'était son devoir, au plus pressé. Sans prétendre qu'il ait toujours tiré tout le parti possible des maigres ressources mises à sa disposition par la constitution, il est juste de reconnaître que tous les gouvernements de la province ont travaillé avec persévérance et succès au progrès de l'instruction publique dans la Province. Ils ont commencé comme ils le devaient par organiser l'enseignement primaire, autant que le permettaient les ressources du trésor provincial. L'enseignement primaire est le besoin du peuple tout entier et de toutes les classes : c'est celui auquel doit d'abord et avant tout subvenir le trésor public. L'enseignement secondaire et supérieur, pour n'être pas moins nécessaire à la prospérité

d'un pays, a cependant moins besoin de l'assistance de l'Etat, soit parce qu'il n'est pas également nécessaire à toutes les classes de la société, soit parce qu'il est destiné aux enfants de certaines classes de la société privilégiées de fortune ou d'influence. C'est pourquoi l'Etat a dû laisser — non pas à l'Eglise,— mais à des institutions libres constituées en corporations civiles, le soin de donner aux enfants des classes dirigeantes, ou qu'on destine à en faire partie, l'enseignement secondaire et supérieur.

Il n'y a jamais eu pacte tacite ou explicite entre l'Eglise et l'Etat, et celui-ci ne s'est jamais déchargé sur celle-là du soin de donner à qui le demande l'enseignement secondaire et supérieur. L'Etat s'étant trouvé dans l'impossibilité d'y pourvoir lui-même, et l'ayant trouvé déjà suffisamment organisé pour les besoins pressants du pays, s'est contenté d'encourager l'enseignement secondaire de fois à autre par de maigres subventions qui ne grevaient pas son budget, et n'a rien fait—ou si peu que rien—pour l'enseignement supérieur.

Notons aussi, pour être exact, que l'Eglise a organisé l'enseignement secondaire au Canada avant tout pour elle-même, pour son propre recrutement et le fonctionnement de sa hiérarchie et de ses œuvres. C'est l'exception parmi les collèges classiques de Québec qui sont uniquement collèges et non avant tout séminaires. Mais comme l'Eglise ne se désintéresse jamais du bien des peuples, en travaillant pour elle-même elle a pourvu aux besoins pressants du peuple, surtout des classes dirigeantes. Elle a de fait élevé toute la classe dirigeante de notre pays, avocats, médecins, notaires, politiciens, et quoi qu'en disent quelques-uns qui prétendent que rien n'est bien fait qui se fait par l'Eglise, eette classe n'est pas absolument ignorante et mal élevée.

Si l'Etat ne se presse pas de prendre à sa charge l'enseignement secondaire et supérieur, et s'il ne se croit pas tenu de former lui-même sous sa direction et à ses dépens tous les membres des carrières libérales, c'est d'abord que l'opinion—celle des gens sages et réfléchis—ne le réclame pas ; c'est ensuite qu'il n'a pas les ressources nécessaires en hommes et en argent ; c'est enfin qu'avec même d'immenses ressources il ne serait pas sûr d'arriver à de meilleurs résultats pour le bien du pays.

L'Eglise n'a pas les jalousies et les susceptibilités que lui prête M. Siegfried. Elle n'a pas boudé les écoles normales lorsque l'Etat les a instituées et subventionnées en grande partie avec des biens d'origine ecclésiastique. Elle boudera encore

moins et ne regardera pas d'un mauvais œil toute institution d'enseignement spécial ou technique tenue par des laïcs aux frais du gouvernement, pourvu que la foi et les mœurs de ses enfants n'y soient pas en péril. Seulement elle prétend bien être maîtresse chez elle. Les institutions qu'elle seule a fondées et qu'elle seule a maintenues, elle en gardera la direction et les régira comme elle l'entendra : ceux qui n'en seront point satisfaits pour eux-mêmes et pour leurs enfants n'auront qu'à en faire de meilleures.

On reproche à l'Université-Laval de ne pas préparer les jeunes gens à l'industrie et aux affaires. C'est qu'elle est faite pour toute autre chose. Ce quelle veut faire et ce qu'elle doit faire elle le fait bien. Que veut-on de plus ? Organise-t-on une faculté de droit pour faire des classes d'affaires ? ou une faculté de médecine pour donner des cours de sciences applicables à l'industrie ?

Que le gouvernement s'entende avec les universités pour créer et soutenir, s'il les croit nécessaires, ces cours gratuits ou non ; qui l'en empêche ? Mais qui peut sensément demander à des universités libres et qui ne reçoivent à peu près rien de l'Etat d'en faire les frais ?

***

Je ne referais pas absolument comme M. Siegfried l'histoire des conflits scolaires de l'Ouest, bien qu'il en ait parfaitement saisi la cause et la portée. L'heure n'est pas venue de refaire cette histoire. Elle sera écrite en son temps et elle dira où se sont trouvés dans cette lutte les vrais serviteurs du droit et de leur pays.

Il faut finir.

Le lecteur étranger trouvera des renseignements plus sûrs et en général des jugements moins contestables dans les trois dernières parties du livre de M. Siegfried : ce sont celles-là qui lui donnent de la valeur, et les quatre chapitres qui terminent la première, « les sentiments nationaux. » Ils faut amèrement regretter le bon livre qu'eut pu faire l'auteur s'il était « venu sur les bords du Saint-Laurent non en partisan et en sectaire, mais en Français au sens large du mot [1]. »

1 — P. 143.

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Des voix qui parlent. — Une voix qui se tait. — La colonne Trajane.

Jamais on avait tant parlé en Italie, jamais les réunions furent plus nombreuses, jamais on a mis plus d'efforts en commun pour aller au-devant de l'avenir par des vœux qui doivent le transformer en âge d'or. A Rome, le 8 octobre, dans la maison du peuple récemment inaugurée, s'ouvrait le deuxième congrès socialiste au milieu d'un tumulte qui révélait plutôt la division des esprits que l'harmonie des cœurs. Le même jour, à Milan, sous la présidence du cardinal Ferrari, archevêque de cette ville, se réunissait le premier congrès Cécilien de musique sacrée, dans lequel, à côté des plus savants interprètes des mélodies grégoriennes et ambrosiennes, se trouvaient les plus doctes Bénédictins qui se sont livrés aux études des vieux manuscrits relatifs aux chants de l'Eglise. L'histoire a eu sa large part dans une réunion dont les membres n'interrogent le passé que pour lui rattacher le présent, et loin d'être enseveli dans des questions spéculatives, le côté pratique a été longuement discuté, puis approuvé, après avoir été adapté aux circonstances. Les orgues qu'une vieillesse prolongée a transformées en vraies serinettes ont été invitées à prendre une retraite bien méritée. Les organistes ont reçu l'invitation à ne plus traiter en art profane ce qui est essentiellement religieux, et à donner au plain-chant un accompagnement grave comme lui. Bref, quantité de détails techniques ont été minutieusement indiqués à ce sujet. Finalement, la fondation d'une école spéciale de chant sacré à Rome a été décidée, et la proposition de tenir dans la capitale du monde chrétien le deuxième congrès Cécilien a été votée par acclamation. En cette réunion, tout a été harmonie, comme les sujets que l'on traitait, et sous la bénédiction de Pie X qui avait été sollicitée dès la première heure, les travaux se sont poursuivis avec le plus éclatant succès.

Tout le monde n'a pas le goût du chant, et un congrès d'un objet particulier ayant pour dénomination celle de Congrès national des chasseurs, vient de porter la terreur parmi ces chantres de l'air qui remplissent les bois de leurs mélodies sans jamais se lasser et comptent sur la Providence pour les nourrir journellement. L'ironie des choses a voulu que ce fût à Milan encore que, sous le patronage du ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce, vinssent se réunir ceux qui veulent réduire au silence les petits chantres du bon Dieu. Inutile de résumer les discours, les vœux de pareils congressistes ; on les devine et les oiseaux en tremblent.

Mais, pendant qu'on a délibéré sur l'art de dépeupler le ciel de l'Italie, on s'est assemblé pour étudier les moyens pratiques d'attirer, au contraire, les étrangers et de les garder le plus longtemps possible dans ces villes italiennes, où tous les souvenirs du passé sourient sans cesse à qui vient ou revient.

C'est toujours à Milan que s'est tenu le congrès de l'association nationale pour les voyages des étrangers. Quantité de municipalités, les chambres de commerce, une foule d'associations s'y sont donné rendez-vous sous la présidence du prince de di Scalea. L'intérêt d'un chacun a pris le masque de la courtoisie pour faciliter à l'étranger l'accès des merveilles archéologiques

que renferme l'Italie et qui permettent à des champs incultes, à des acqueducs sans eau, à des temples païens sans toitures, à des statues sans bras, à de simples torses mutilés, de faire vivre l'Italien aux dépens de l'enthousiasme de ceux qui, un Bædecker à la main, poussent l'exclamation conventionnelle demandée par le guide. N'est-ce point en cela que consiste l'art d'utiliser les restes ?...

Ce n'est pas tout. Rome a eu aux mêmes dates son congrès ophtalmique, et sitôt après, son congrès médical. Le premier, au point de vue pratique, s'est surtout occupé de veiller à l'hygiène de la vue des enfants dans les écoles. On devine le but du second qui, pour se réunir périodiquement à Rome sous la présidence de Guido Baccelli, et proclamer chaque fois les remarquables succès de la science, ne parvient jamais à constater une diminution de la mortalité. A côté de ces congressistes se sont réunis ceux de l'éducation et ceux des phénomènes sismisques ; ces derniers ont du évoquer les mânes de ceux qui composaient les sectes des trembleurs au moyen-âge.

Oserait-on parler ici des congrès des bouchers ? Non, ces gens-là n'ont dû parler que le couteau à la main.

***

Au moment où tout le monde parle, une voix d'Italie qui se fit entendre dans le monde entier vient de se taire à tout jamais. C'était une voix profane, mais une voix artistique ; elle excita de si vives admirations que, dans une chronique d'Italie, on ne peut point ne pas signaler sa disparition. Adélaïde Ristori, née à Cividale, dans le Friuli, le 9 novembre 1821, fut réellement une fille de l'art. Son père, sa mère parcouraient l'Italie en récréant les uns les autres, en de petites scènes comiques, et tant l'art scénique était leur apanage que la petite Adélaïde, dès l'âge de 3 ans, prit part au drame d'Avelloni *Blanche et Fernand.* A 12 ans, elle s'engagea dans la compagnie Meneghino ; à 15 ans, à Novara, n'ayant jamais eu d'autre éducateur que son père, elle obtint son premier grand succès. De 1841 à 1845 elle fut au service de Marie-Louise de Parme et vint à Rome en 1842, pour la première fois. Mariée au marquis Julien Capranica del Grillo, elle abandonna le théâtre de 1850 à 1852 pour s'adonner aux soins de sa famille.

L'artiste prit de nouveau le pas sur l'épouse et sur la mère, et dès 1853 elle retourna au théâtre où, dans la compagnie royale sarde, elle ne compta plus ses succès.

En 1855, elle fut à Paris ; de 1856 à 1857, on la vit à Bruxelles, Vienne, Londres, Berlin. Puis elle fut à Madrid, retourna dans les capitales où elle s'était rendue déjà, et, en 1864 et 1865, elle provoqua les applaudissements de l'Egypte, de Constantinople et d'Athènes. En 1866, elle entreprit son fameux voyage dans l'Amérique du Nord. Le Mexique la reçut en 1868, L'Amérique du Sud, en 1869. De 1872 à 1882, elle fit de nouveau tout le tour de l'Europe et clôtura sa carrière artistique en 1885 dans l'Amérique du Nord par la *Marie Stuart*, quelle débita en anglais.

Dotée d'un cœur fort genéreux, elle mit souvent son talent au service des indigents. A Madrid, elle profita de l'admiration enthousiaste qu'elle suscita chez la reine Isabelle pour lui demander et obtenir, en plein théâtre, la grâce d'un pauvre soldat condamné à mort pour désobéissance et dont la mère lui avait recommandé le sort. En d'autres circonstances, bien des malheureux furent les priviligiés de son talent.

La jalousie, pourtant si cruelle, ne signala aucun scandale dans sa vie ; la reconnaissance affirma, au contraire, que chez Adelaïde Ristori le cœur fut aussi bon que son talent était grand. L'Italie a fait de sa mort un deuil national.

***

Le Forum Trajan revient à la lumière, comme le Forum Romain, et les fouilles, si habilement dirigées par le Comm. Boni, révèlent chaque jour de nouvelles merveilles des temps disparus.

C'est autour de la célèbre colonne Trajane que la science archéologique interroge aujourd'hui le passé. Mais la colonne elle-même est une œuvre sans pareille que l'œil profane ne contemple que pour envier le sort de ceux qui, payant une lire, montent à son sommet pour contempler le panorama de Rome. Pauvre colonne, tous en connaissent le nom, bien peu en apprécient la valeur.

Couronnée d'un chapiteau d'ordre dorique, la colonne Trajane mesure 42.40 mètres, et se trouve enveloppée, de son piédestal à son chapiteau, d'un large ruban de bas reliefs en marbre qui l'entoure 23 fois, et renferme dans les 2500 figures qui s'y trouvent quantité de scènes ayant trait à la vie civile et militaire de l'époque. Quatre énormes bas reliefs de la plus haute élégance décorative ornent le piédestal.

Cette œuvre, due à l'architecte Appollodoro de Damasco et à divers sculpteurs grecs inconnus, fut élevée par les ordres du Sénat et du peuple romain à la gloire de Trajan, à la suite de ses victoires sur les Daces, l'an 114.

Enclavée, dans la suite des temps, au milieu de divers monastères qui furent, tour à tour, élevés, transformés, démolis, cette colonne servit de campanile ; son sommet fut transformé en oratoire dédié à saint Pierre dont la statue le surmonte encore, et c'est probablément à ces enclaves peu artistiques que l'on doit la parfaite conservation de ce chef d'œuvre de l'antiquité.

On avait toujours raconté que les cendres de l'Empereur, mort à Sélinonte en 117, transportées à Rome et mises dans une urne d'or, avaient été déposées dans le piédestal de la colonne ; mais nulle trace d'hypogée ne pouvant être découverte, on avait mis la tradition au nombre des légendes.

Un coup de pioche porté en dehors du soubassement du piédestal faisait découvrir naguère un mur enfoui, puis une porte s'ouvrant sur une chambre sépulcrale de 3.85 par 1.84, toute en marbre, taillée dans le bloc même du piédestal de la colonne, ayant une table où furent certainement déposées, et l'urne funéraire impériale et les offrandes faites à la mémoire du défunt.

Urne d'or, présents précieux, tout a disparu dans le cours des âges, d'audacieux barbares estimant qu'un peu de cendre, même une cendre impériale, n'a pas besoin d'un vase d'or dont la valeur sera plus utile aux exigences de leur vie. La chambre sépulcrale explorée à fait découvrir une autre grotte de 2.37 m. plus profondément enfouie sous la colonne et remplie de squelettes.

Que sont ces restes humains sur lesquels pesaient depuis si longtemps le poids des victoires impériales ? Nul ne le sait. Les triomphes humains sont toujours enracinés dans la mort de ceux qui les ménagent aux autres.

Ces découvertes en ont amené d'autres qu'il est difficile de décrire. C'est une route romaine qui monte vers le Quirinal ; ce sont des places, des vases étrusques, portant des graphites de trois siècles antérieurs au Christ.

Jusqu'à ce jour, donnant une fausse interprétation à l'inscription qui se trouve sur la porte d'entrée du piédestal de la colonne, on avait supposé que loin d'être séparées par une vallée, les collines du Quirinal et du Capitole étaient au contraire réunies par un immense rocher. Il aurait donc fallu le faire disparaître pour creuser entre ces deux monts la place du forum Trajan, large de 200 mètres. Le travail eut été colossal et l'inscription en eut perpétué le souvenir. Les traces de route, de civilisation étrusque que l'on rencontre à plus de 1.50 m. sous le niveau actuel détruisent les légendes, ruinent les explications données par la science jusqu'ici.

Qui sait si demain ne donnera pas un nouveau démenti à aujourd'hui ? L'archéologie, à Rome, se plaît à métamorphoser en erreurs les vérités qui ont fait la gloire de ceux qui les ont proclamées.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

L'étude de M. Eugène Rouillard sur les noms géographiques originaires des langues sauvages [1] en notre pays est, avec le livre plus volumineux de M. P.-G. Roy, sur les noms de la Province de Québec [2], une contribution importante à la géographie historique du Canada. Bien que ni l'un ni l'autre ne soient précisément des *sucreries* littéraires, les détails intéressants y abondent, et personne, de ceux qui aiment notre histoire, ne les ouvrira sans plaisir ni surtout sans profit.

Les deux ne font pas double emploi, quoique M. Roy n'ait pas reculé devant les noms sauvages de notre province ; ils se complètent plutôt, et, s'il y a, sur un point ou l'autre, désaccord, c'est que l'étymologie n'est pas encore fixée et que la discussion reste ouverte.

On sait que ces deux ouvrages ont été offerts, l'un par le gouvernement d'Ottawa, l'autre par celui de Québec, aux membres du XVe Congrès des Américanistes, tenu à Québec en septembre. C'est un honneur dont nous félicitons d'autant plus chaudement les auteurs que nous le savons mieux mérité.

Pour nous en tenir à l'étude de M. Rouillard — celle de M. Roy ayant été appréciée ici même —, un simple coup d'œil suffit à montrer tout ce qu'elle a coûté de travail et de recherches. L'auteur a consulté non seulement les ouvrages spéciaux sur la matière, mais encore tous ceux où il a cru trouver quelque renseignement utile. Il a surtout interrogé les missionnaires qui évangélisent les restes de nos anciennes tribus indigènes, Iroquois, Abénaquis, Algonquins, Micmacs, Hurons, Malécites, et dont plusieurs ont passé au milieu d'elles leur vie entière. Qui a pu, mieux que ces apôtres, se pénétrer du génie des sauvages, et qui pourrait avec plus de compétence expliquer les

1 — *Noms géographiques de la Province de Québec et des provinces maritimes empruntés aux langues sauvages*, avec carte.—Québec, Marcotte, 1906.

2 — *Noms géographiques de la Province de Québec*, Lévis, 1906.

noms qu'ils ont attachés à cent lieux divers ? Ces savants modestes, que le XVe Congrès des Américanistes a entendus en nombre, continuent les traditions de nos missionnaires du XVIIe et du XVIIIe siècle, auxquels nous devons à peu près tout ce qu'il y a de connu sur l'histoire, les mœurs, la religion, la langue des nations aborigènes : preuve toujours vivante de l'union féconde du flambeau de la foi avec la lumière de la science.

Avec une probité qui l'honore et dont on commence, même au Canada, à connaître le prix, M. Rouillard cite toutes ses sources, et c'est avec une sécurité entière qu'on suit un guide si honnête et si bien informé.

Quand on jette les yeux sur une carte de notre pays, on reste étonné du nombre des noms barbares qui la constellent — serait-ce pour cela que là-bas Canadien et Peau-rouge sont restés si longtemps synonymes ? — Or, dit M. Rouillard, « les sauvages donnaient ordinairement aux lieux et aux personnes des noms descriptifs » —, nous ajouterions, pour les lieux, *circonstanciels*, et pour les personnes, *qualificatifs* —. La curiosité, chez ceux-là même qui n'ont pas l'habitude de fouiller la raison des choses, est piquée et cherche naturellement le sens de ces noms étranges. Notre auteur la satisfait ici au sujet de quelques centaines des plus importants et des mieux étudiés. Non de tous, parce que, nous avoue-t-il sincèrement, ce serait une tâche gigantesque, mais d'un assez grand nombre pour donner à son travail une importance de premier ordre.

N'y a-t-il pas de ci de là quelque étymologie qui rappelle le distique.

> *Cheval* vient d'*elfana*, sans doute,
> Mais il a dû changer en route ?

Nous ne sommes pas encore sssez *du bâtiment* pour en décider. Le fait en tout cas est rare pendant qu'il y a nombre d'explications aussi heureuses qu'intéressantes. Ainsi, on verra avec plaisir qu'en nous parlant de *Cynopolis* Raphaël Gervais ne s'est pas montré moins fort en micmac qu'en grec : il y a du *chien* là-dedans.

M. Rouillard exprime le désir de voir les noms géographiques d'origine sauvage prendre une orthographe définitive, et le but principal de son travail est d'y contribuer. Nous nous associons volontiers à ce vœu, et sans restriction pour les vocables dont la prononciation est accessible à une quelconque des langues civilisées. Pour une foule d'autres, comme, par exemple, *Ashuapmachuan*, *Convasinwacamook*, *Gaskenindamowin-o-sipi*, *Kakitshkapikijuan*, *Oboskoteagwaskik*, et cent autres aussi jolis, nous osons formuler un autre désir : c'est que quelque artiste en lexicographie les taille un tantinet et fasse un peu ressortir les facettes de ces diamants par trop bruts. Ou encore, qu'on les enfouisse : l'œuvre de M. Rouillard restera pour nous consoler.

H.-A. Scott, ptre.

Sainte-Foy, 28 septembre 1906.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME V — DÉCEMBRE 1906 — N° 12

ÉTUDE SUR LE RYTHME DU VERS FRANÇAIS

(Dernier article)

SOMMAIRE

III. *Le rythme de l'alexandrin moderne :* Le trimètre — La règle du repos médian, selon Boileau ; prétendues incorrections des maîtres ; leur nécessité — Evolution — Les trois types du trimètre — Un 4e type irrégulier — Citation d'alexandrins modernes.

Conclusion. Portée pratique de la connaissance du rythme poétique — Un article analogue de M. Rivard. — Hommage.

III

Nous approchons du terme de cette trop longue étude ; il ne nous reste à examiner qu'un dernier type d'alexandrin, celui qu'on pourrait appeler moderne. Il est composé de trois mesures quaternaires et pour cette raison je l'appellerai *trimètre.* Ce nom lui est donné par M. Martinon qui le nomme aussi *ternaire.* Si j'adopte le mot trimètre, c'est d'abord pour éviter toute ambiguité puisque j'ai jusqu'ici réservé la qualification de ternaire au rythme à trois temps ; c'est, en second lieu, à cause de l'analogie de ce vers avec l'ïambique trimètre, également dodécasyllabique et divisé par six pieds en trois mesures quaternaires [1].

1 — On consultera utilement l'ouvrage de M. Martinon sur la genèse et l'usage de ce mètre ; j'oserai dire cependant que cet érudit prosodiste n'a pas donné aux faits dont je vais parler toute la valeur qu'ils me semblent mériter.

Voici trois types caractéristiques de ce vers trimètre.

Il vit un œil / tout grand ouvert / dans les ténèbres. V. Hugo.
La voici mor- / te ; que l'abî- / me l'engloutisse. Leconte de Lisle.
Dans un parfum / d'héliotro-/ pe diaphane. Samain.

L'explication exige quelque préambule.

Dans mon introduction, j'ai dit que ce vers existe chez nos classiques selon sa forme la plus pure, et au moins *en puissance* selon sa forme dérivée. J'essaierai, Dieu aidant, de prouver mon dire.

On a pu voir que tous les vers cités dans la seconde partie de ce travail (sauf le 10e vers du sonnet de M. Le May et le 3e de la citation de M. Fréchette), sont régulièrement coupés par un repos ménagé après la sixième syllabe. C'est sur ce type que tous les traités de versification enseignent à bâtir l'alexandrin. La loi a été formulée par Boileau dans ce distique connu :

Que toujours dans vos vers, le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Nombreux sont les règlements, licences, prohibitions et commentaires édictés pour procurer l'exécution de la loi.

Quitard [1], auteur bien élémentaire, mais l'un des plus répandus, puisqu'il a été réédité plusieurs fois depuis 1820, Quitard donne jusqu'à 7 principes, hérissés de distinctions et d'exceptions, sur les césures licites et illicites ; il démontre comment, par six espèces d'inversion, l'ouvrier en rimes peut observer cette législation draconienne ; il enseigne ensuite à éviter les plus graves inconvénients (il y en a 7) de ces tropes sauveurs. Ce n'est pas tout, il compute encore les privilèges du style marotique et du style comique, rigoureusement refusés au style noble.

Hélas ! nombreuses sont aussi les explications tendancieuses prouvant que les maîtres, en méprisant ce luxe byzantin d'or-

1 — Quitard. *Dictionnaire de rimes et traité de versification.* Paris. Garnier, (chez Beauchemin.)

donnances, n'ont point péché ! Car ce bon Quitard relate avec candeur les infractions de nos maîtres : Corneille, Lafontaine, Racine, Molière, Boileau même : oui, Boileau ! et Voltaire, idole du Quitard !

Boileau ! Ha, qui l'eût cru !
— Voltaire ! qui l'eût dit !

En vain essaie-t-il de trouver des raisons aux prétendus écarts de ces poètes émérites. Il n'y en a qu'une bonne et plausible.

..... C'est un encombre éternel en soucis,
Que cette loi du vers coupé de six en six !
Tout poète, à son tour, la trouvant implacable,
A payé le tribut au tic-tac redoutable,
Et quelque soin qu'il prît de rester éveillé,
Sur cette balançoire a souvent sommeillé :
Ponsard n'est pas le seul où j'en marque l'exemple.

L. Veuillot. (*Ça et là, La Rime riche.*)

Eh bien ! pour ne pas induire en baîllements leurs auditeurs, les maîtres ont amoindri le repos de l'hémistiche. Ils n'en pouvaient rompre la monotonie qu'en le déplaçant ; mais ils ne pouvaient conserver l'équilibre du vers qu'en donnant à ce déplacement la valeur d'un rythme complet, soit binaire soit ternaire. D'équivalents les hémistiches devenaient proportionnels ; leur symétrie restait sauve.

Ces vers se rencontrent en grand nombre dans les poètes du grand siècle. Corneille n'a point de page qui n'en renferme. Racine y a recours fréquemment et fournit presque à lui seul tous les exemples. La Fontaine, ce maître rimeur, les emploie dans ses Fables, et plus encore, m'a-t-on dit, dans ses Contes—mais je n'y fus point voir—On en trouve aussi dans Molière ; nous avons d'ailleurs de ce dernier des pièces expressément rythmiques.

Voici des exemples de vers fautifs, selon Quitard. Aucun bon diseur, en effet, ne consentira à en détruire le mouvement par un repos intercalé après la sixième syllabe. C'est une incorrection, si l'on s'en tient à Boileau.

I

Il est toujours tout juste et tout bon : / mais sa grâce...
Il vous craint, / mais j'avance encor / cette parole. — CORNEILLE.

Leur Dieu même, / ennemi de tous les autres Dieux. — RACINE.
Revêtu de lambeaux, tout pâ- / le, mais son œil... — "
Lorsque le roi / contre elle enflammé de dépit... — "
Il dit—et moi / de joie et d'horreur / pénétrée... — "

Mon frère, vous serez charmé / de le connaître. — MOLIÈRE.

Un tel mot / pour avoir réjoui / le lecteur... — BOILEAU.
Ma foi / le plus sûr est de finir / ce sermon. — "

La difficulté / fut d'attacher / le grelot. — LA FONTAINE.
C'est assez qu'on ait vu par là / qu'il ne faut point... — "

II

On n'a tous deux / qu'un cœur qui sent / même traverse — CORNEILLE.
Toujours aimer / toujours souffrir / toujours mourir. — "
Vous qui n'avez / jamais douté / de leurs oracles. — "

Ce songe, Hydaspe, / est donc sorti / de son idée. — RACINE.
Eh bien ! mes soins / vous ont rendu / votre conquête. — "
Souffrirez-vous / qu'après l'avoir / percé de coups.....

Comme un mouton / qui va dessus / la foi d'autrui. — LA FONTAINE.
Ils ne sauraient / manger morceau / qui leur profite. — "
Découragés / de mettre au jour / des malheureux... — "
Je me sens né / pour être en butte / aux méchants tours. — "
Il veut lui tendre / aussi les siens / et ne peut pas. — "

Et près de vous / ce sont des sots / que tous les hommes. — MOLIÈRE.

Et je mourrai / plutôt qu'un autre / ait votre foi. — VOLTAIRE.

III

En dépit d'eux / les livre à leur / ressentiment. — CORNEILLE.

Il me tira / du sein de mon / obscurité. — RACINE.
Et moi je lui / tendais les mains / pour l'embrasser. — "
Me voici donc / tremblante et seu- / le devant toi [1] — "

---

1 — O mon souverain roi,
Me voici donc / tremblante et seu- / le devant toi.

Je prie le lecteur de dire à haute voix ce début de la *Prière d'Esther* en le scandant selon les césures indiquées. Il conviendra sans doute que cette phrase ne peut-être détaillée autrement, si l'on veut lui conserver, avec son charme, son parfum d'indicible humilité.

Voyez cet autre / avec sa fa- / ce de carême	RACINE.
Lorsque je vois / parmi tant d'hom- / mes différents.	"
Les plus à crain- / dre sont souvent / les plus petits.	LA FONTAINE.
La peccadil- / le fut jugée / un cas pendable.	"
Ne m'a jamais / rien fait appren- / dre que mes heures.	MOLIÈRE.

IV

Adieu! trop vertueux objet / et trop charmant.	CORNEILLE.
Laisse-moi respirer du moins / si tu m'as plainte.	"
Si vous avez pu tout sur moi / sur mon amour...	"
Par quelle autorité peut-on, / par quelle loi...	"
Et que je mets / au rang des profanations.	RACINE.
J'y suis encor / malgré tes infidélités.	"
Les orages, les vents, les cieux / te sont soumis 1	"

Mes citations sont disposées en quatre groupes qui ont ceci de commun que la césure médiane classique serait, dans chaque vers, à contre-sens de la pensée.

Le premier groupe de citations renferme les vers où aucun dessein de césure régulière n'est clairement indiqué.

Les vers du deuxième groupe ont deux césures bien nettes, observant les lois ordinaires de la césure médiane : accent tonique primaire, élision de l'e muet.

Dans le troisième, j'ai mis les vers qui ne conservent plus qu'une césure formelle, mais dont la seconde césure encore sensible, divise un mot entre deux rythmes, en sorte que le rythme quaternaire précédent se ferme sur la syllabe tonique de ce mot, et que le suivant commence avec la muette finale.

Enfin les vers à césure unique forment le quatrième groupe : ce sont des octanaires augmentées de quatre syllabes.

Mais, dira-t-on, tous ces vers gardent cependant — sinon un

1 — Je n'apporte que les vers cités par Quitard lui-même, et ceux que l'ordinaire de mes lectures m'a fournis. Je n'ai parcouru, en vue de cet article, qu'*Esther*, *Polyeucte*, et quelques fables de La Fontaine, qui n'abondent pas en vers alexandrins. Je me permets d'indiquer mes sources, parce qu'on pourrait croire que je n'ai rassemblé ces exemples qu'à grands frais, pour soutenir ma thèse. Mais je ne soutiens pas une thèse, et je n'ai pas relevé la cinquième partie de ce que j'ai trouvé.

repos qui affecterait le sens et le mouvement—du moins un temps fort sur la sixième syllabe ; bien plus un temps fort primaire, l'accent tonique d'un mot.

Ainsi formulée, l'objection ne me déplairait pas ; elle me montrerait que j'ai su me faire comprendre ; elle ouvrirait aussi la porte à cette remarque très simple :

Que cette sixième syllabe, étant toujours le temps fort d'un rythme binaire—ainsi que je l'ai conclu de la nature du rythme quaternaire—il est presque impossible qu'il en soit autrement.

Venons-en aux modernes, et ce point s'éclaircira. Nous voyons dans les trimètres employés par les anciens maîtres, que ceux-ci ne fondent jamais ensemble que les éléments rythmiques des deux hémistiches, ayant toujours soin de laisser indépendantes l'une de l'autre la sixième et septième syllabe du vers :

Et que je mets / au rang—des pro / fanations.....
Par quelle auto- / rité—peut-on, / par quelle loi.....

Mais dès lors qu'on divisait le vers en trois mesures par deux coupes, le groupe quaternaire central pouvait participer à ce privilège des deux autres. V. Hugo, qui employa très régulièrement le trimètre, ne négligea pas cette légitime richesse.

Aux types d'alexandrin examinés dans la seconde partie de cette étude, il faut donc ajouter les trois types suivants, avec leurs combinaisons. Le premier est celui des classiques :

Il vit un œil / tout grand ouvert / dans les ténèbres — V. Hugo.
Or ce lion / était gêné / par cette ville. — "

Le second type conserve une césure formelle :

Les roulements / inextingui- / bles des tambours. — V. Hugo.
Le chat sauva- / ge vint frotter son dos hideux..... — "
Dans un parfum / d'héliotro- / pe diaphane..... — Samain.

Le troisième type a pour sixième syllabe un *e* qui devrait être muet, mais qui par sa position attire sur lui un accent : qu'on se rappelle ce que j'ai dit du déplacement de l'accent, de la succession immédiate de deux temps forts, et l'on conviendra que pour être hardis les vers de ce type sont encore réguliers.

La voici mor- / te, que l'abî- / me l'engloutisse. LECONTE DE LISLE.
Un soir parmi / la chevelu- / re des roseaux. SAMAIN [1].

Il existe un quatrième type, non point franc, non point sonore, mais que je n'oserai qualifier de boiteux pour deux raisons : la première repose sur le principe d'autorité : V. Hugo l'emploie [2] ; la seconde, c'est que ce vers conserve à la sixième voyelle un accent tonique primaire : de sorte que l'auteur peut toujours se targuer de sa fidélité à l'ancienne loi. Ce type fait porter sur un *e* absolument muet l'un des deux premiers appuis rythmiques du trimètre :

Heureux d'être / , joyeux d'aimer, / ivres de voir.
Le duel reprend,/ la mort plane /, le sang ruisselle.

Le troisième appui rythmique ne saurait évidemment se prêter à cette fantaisie. Cependant, si quelqu'un, par principe, voulait à tous prix sauver tous les vers de V. Hugo, je lui conseillerais de scander ainsi de tels vers :

3 3 2 2 3
Heureux d'ê- / tre, joyeux / d'aimer / — i / vres de voir // . [3]
4 3 3 2
Le duel reprend. // La mort pla- // ne. Le sang / ruisselle. //

---

1 — On trouvera de M. Samain un sonnet de ce type intitulé « Confins » dans son livre : *Au Jardin de l'Infante.* (Mercure de France.)

2 — On dirait même qu'il affecte ce mètre éclopé. Tout le monde a retenu ce vers :

Qui peut savoir, qui donc connaît le fond des choses ?

Dans l'édition *ne varietur*, il se lit ainsi :

Qui peut savoir, qui donc sonde le fond des choses ?

Correction malheureuse, à mon humble avis : c'est toujours le fond des choses que l'on sonde pour les connaître *à fond ;* la succession : « donc sonde le fond... » n'est pas très sonore ; et le rythme est brisé.

3 — On sera peut-être étonné de compter 13 temps dans un vers de 12 syllabes ; mais un repos entre dans la mesure ; l'oreille perçoit instinctivement ces syncopes. De même dans ce vers :

Et tout à coup, l'ombre des feuilles remuées.....

Ils sont très harmonieux, mais non plus trimètres, ni hexamètres.

Pour citer quelques vers *expressément* composés d'après les règles dont cette étude a voulu pénétrer les causes, je rapporte un passage du *Prométhée enchaîné* de M. Martinon, extrait de ses *Drames d'Eschyle*, traduits en vers français. On y trouvera les différents types de l'alexandrin que j'ai examinés, et leurs combinaisons.

O vents légers, éther divin, sources des fleuves,
O flots, rire infini de l'Océan vermeil,
Nourrice universelle, ô terre ! et toi, Soleil,
Regard du ciel à qui l'on ne peut rien soustraire,
Voyez comme les dieux traitent un dieu, leur frère !
Admirez quel supplice il me faudra souffrir,
Et pour combien de temps, moi qui ne puis mourir !
Par un maître nouveau cette chaîne infamante
Pour moi fut inventée....Hélas ! je me lamente
Devant le présent rude et le rude avenir,
Sans savoir si mes maux pourront jamais finir.
Que dis-je ? L'avenir ne saurait me surprendre ;
Je ne sais que trop bien ce que j'en dois attendre ;
Je me soumettrai donc, sans peine, étant certain
Qu'un Dieu même ne peut triompher du destin.....
Mais d'où part ce murmure aussi doux qu'une lyre ?
Ah ! quel est ce parfum subtil que je respire ?
Quel mortel ou quel dieu vient sur ces rocs déserts ?
C'est comme un bruit d'oiseaux qui passent, et les airs
Semblent vibrer sous un léger battement d'ailes....
Hélas ! je ne m'attends qu'à des douleurs nouvelles....

PH. MARTINON. *Prométhée enchaîné* 1.

***

1 — Cette poésie délicate a le très grand mérite de rendre le grec vers pour vers. Le *Prométhée* d'Eschyle est un témoin irrécusable de la tradition primitive sur la chute d'Adam et sa rédemption par un Homme-Dieu né d'une Mère-Vierge. M. Martinon, peut-être à son insu, a rendu d'une manière saisissante ce passage messianique.

Concluons : Il me semble avoir tenu ma promesse, et démontré aussi clairement que ma médiocrité le permettait, qu'il y a dans le vers français un facteur intime d'harmonie : c'est le libre emploi des rythmes binaire et ternaire selon le mouvement régulier d'une mesure hexamétrique ; en second lieu, que le vers moderne, tel que l'entendent V. Hugo, Leconte de Lisle, Zidler, Harel, Viellé, Griffin, Samain, et parmi les écrivains canadiens, MM. Lemay, Chapman, Fréchette.... est en germe dans le vers de Corneille, de Racine, de La Fontaine ; j'eusse pu ajouter : Remi Belleau, Vauquelin de la Fresnaye, Du Bartas, Agrippa d'Aubigné...mais c'eût été excéder.

Il n'est pas inopportun de signaler la partie pratique de cette méthode d'examiner les vers : Il en ressort une intelligence plus intime de la beauté de notre poésie, une jouissance plus raffinée de l'art du poète, une science plus sûre qui diversifie le charme du vers en diversifiant le rythme selon la diversité des sentiments. Un rejet, un enjambement n'ont plus rien de forcé, lorsqu'ils ont été préparés par un habile cadencement. Dans les traductions d'odes en vers métriques, telles que les hymnes liturgiques, la connaissance du rythme permet de transcrire l'harmonie de l'original ; enfin cette même connaissance permet de donner à la prose l'allure élevée de la poésie ; je ne crois point au *vers libre*, et ne me sens aucune sympathie pour une prétentieuse impuissance ; mais la simple prose rythmée est d'une toute autre utilité.

Et cependant le meilleur conseil que je puisse donner à un vrai poète *(nascuntur poetæ !)*, c'est d'oublier ces leçons lorsqu'il les aura bien comprises, et de se mettre à l'école divine de la Nature et de la Grâce : Dieu seul enseigne à reproduire Sa beauté.

***

Je rédigeais les dernières pages de cet article, lorsqu'il me fut signalé un travail analogue sur le *Rythme dans la langue*

française, publié par M. A. Rivard, le distingué professeur de l'Université Laval, dans la revue des RR. PP. Dominicains, *Le Rosaire*, durant les mois de mai et suivants, 1900. Il m'a suffi d'une lecture rapide pour comprendre combien ce travail l'emportait sur le mien en clarté, en science, en intérêt. Un espoir toutefois me restait de faire agréer mon article des lecteurs de la *Nouvelle-France*, et M. Rivard lui-même me l'offrait. Il termine en effet par ces mots :

« Le rythme des vers fournirait à lui seul la matière d'une autre causerie : en effet l'alexandrin classique se prête à 36 combinaisons rythmiques absolument distinctes et parfaitement définies, auxquelles il faut ajouter les 15 formules du vers romantique avec leurs dérivées ; une étude sur le rythme poétique... serait donc le complément de celle-ci... »

Tel était mon but ; mon point de vue aussi différait de celui du savant linguiste ; j'ai donc cru pouvoir encore publier cette étude, depuis longtemps promise à l'aimable Directeur de la *Nouvelle-France*. Sans doute, je ne me flatte point d'avoir donné un digne complément à l'article de M. Rivard : tel quel cependant, j'ose en faire hommage à mon distingué devancier, comme l'humble apport d'un humble ouvrier à la grande œuvre où travaillent tant de maîtres : la progressive beauté de la langue française.

Fr. Valentin-M. Breton, O. F. M.

PSYCHOLOGIE LIBÉRALE

Le 9 décembre 1905, le Parlement français votait la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le 11 février 1906, Pie X promulguait l'encyclique *Vehementer* qui portait condamnation de cette loi. Le 10 août de la même année, le Pontife adressait aux évêques et aux fidèles de France l'encyclique *Gravissimo officii*, par laquelle, se rapprochant de l'ordre pratique et entrant dans le détail, il interdisait les associations cultuelles légales, qui sont comme le pivot sur lequel tourne toute l'économie de la loi, et en même temps les associations cultuelles légales-canoniques, que quelques-uns avaient conçues, comme moyen de concilier les exigences de l'Etat avec les droits de l'Eglise, et d'éviter ainsi les funestes conséquences qui suivraient la non-acceptation de la loi.

Entre les deux encycliques, une idée se fit jour, qui consistait à distinguer le droit du fait, et que dans l'école on appelle : la *thèse* et l'*hypothèse*. Si nos souvenirs sont fidèles, c'est la *Civiltà cattolica* qui mit la formule en circulation, à propos des démêlés des libéraux et des catholiques sans épithète : les uns plaidant pour les institutions modernes, faits accomplis qu'ils réputaient irrésistibles sinon légitimes, et les autres, ardents champions de la doctrine intégrale et de ses applications à la chose publique. Il n'y a ici de nouveau que le mot ; la chose, qui est dans la nature des contingences humaines, est aussi ancienne que les sociétés. L'Eglise s'en est servie et s'en sert encore dans le gouvernement des âmes ; non pas en matière purement dogmatique, ni en ce qui touche à sa constitution d'ordre divin. La distinction désormais célèbre de la *thèse* et de l'*hypothèse* est utile dans l'école pour tracer les contours de la doctrine ; dans certaines situations, elle rend possible la paix sociale entre les partis belligérants ; en réalité, elle est une triste nécessité, qui ne trempe pas les caractères, et les acclimate peu à peu dans l'erreur tolérée ou légalisée : plan incliné vers la décadence.

Ceux qui en France réveillèrent la distinction scolastique et l'opposèrent à l'Encyclique de Pie X, étaient des théologiens de tous les bords : dans les bureaux du *Temps*, aux *Débats*, à la *République française*, à *La Liberté*, au *Figaro*, voire au *Siècle*, et

à *La Lanterne* et autres organes du pays rouge, on parlait comme les docteurs de la vieille Sorbonne. *L'hypothèse* se dressait en face de la *thè e* de l'Encyclique, pour lui disputer le passage, et la laisser suspendue en l'air comme un réverbère qui éclaire les sommets du monde, sans déranger les combinaisons des politiques. C'était évidemment le but que poursuivaient tous ces folliculaires de haut et bas étage, qui trouvaient écho dans des milieux plus élégants et plus respectables. Tant de savanture étonne d'abord chez des gens peu accoutumés à parler cette langue technique ; d'aucuns s'arrêtèrent à la pensée qu'on les instruisait dans les coulisses : la suite des événements démontra que ce n'était pas là une noire calomnie. Quoi qu'il en soit, l'encyclique *Gravissimo officii* déjoua tous les plans, déconcerta toutes les espérances : le Pontife opposa un *non licet* absolu à la formation des associations cultuelles légales, et à celle des associations cultuelles appelées légales-canoniques. La loi de séparation du 9 décembre 1905 était par terre.

Il est curieux d'étudier les différentes attitudes des libéraux en face des encycliques de Pie X.

D'abord les libéraux du gouvernement. Il est impossible d'accoupler ces deux substantifs sans rire ou sans indignation, l'un et l'autre si vous voulez. Ces cabotins de la politique, qui n'ont pas même des convictions, en cela très inférieurs aux grands ancêtres, qui croyaient au *Contrat social* de Rousseau, et l'appliquaient aux institutions nationales avec férocité, ont toujours sur les lèvres le mot de liberté : tous leurs discours commencent et finissent par ce refrain. La liberté était inconnue la veille ; ils l'apportèrent en France, et de là elle se répandit partout : « La révolution fera le tour du monde. » C'est ainsi qu'ils séduisent la foule, et qu'ils créent ces grands mouvements d'opinion, qu'ils font servir à leur fortune. Il faut être juste, même envers des hommes qu'on haït on qu'on méprise : ils ont inauguré dans la société moderne toutes les fausses libertés, celles qui nous troublent, qui nous divisent, qui nous corrompent, qui font chanceler sur leurs bases la propriété, la famille, la morale, l'ordre public, qui mettent en péril la patrie et ruineraient la religion elle-même, si une force plus qu'humaine ne la soutenait. En revanche, ils ont amoindri les libertés les plus précieuses, et ils s'escriment à nous en disputer les restes.

Pour demeurer dans la question, ces libéraux nouveau style

qui président à nos destinées sont les auteurs de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce rêve de la franc-maçonnerie, qui s'élaborait au fond des loges, que les folliculaires caressaient, que les prophètes de la secte annonçaient, et qui était l'aboutissement logique de toutes les mesures tyranniques prises contre l'Eglise pendant les derniers vingt-cinq ans, se réalisa le 9 décembre 1905. C'était le plus grand succès obtenu depuis la constitution civile du clergé. La loi préparée, défendue, votée et promulguée par les libéraux, devait s'appeler une loi « libérale » : c'est le faux-nez dont ils l'ont ornée ; et ils promènent le pantin dans les marchés et les foires où les brocanteurs font leurs déballages, au bruit du tambour et des clairons, tandis que les canons tonnent, et que le champagne pétille dans les coupes du plus pur Baccarat. Ils avaient, ce semble, le droit d'appeler la loi de séparation une loi « libérale » ; oyez plutôt l'article I du titre I de la dite loi : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules réserves édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Garantir la liberté de conscience n'est pas une concession bien généreuse du législateur, qui, le voulût-il, ne saurait l'empêcher, puisque la liberté de penser, en matière religieuse comme en tout ordre de choses, est un fait psychologique insaisissable, que chacun cache sous son gilet, en bravant la colère du persécuteur le plus acharné. Cependant est-il bien sûr que la République jacobine, qui impose son *Credo* sous peine de mort, au moins civile, n'inquisitionne pas les pensées intimes des citoyens, appliquant, comme il y a un siècle, la loi des suspects, qui bannit des emplois publics quiconque ne fait pas du zèle pour le gouvernement établi ? Mais passons.

Le libre exercice du culte est d'un plus grand prix, puisqu'il donne satisfaction aux âmes, toujours jalouses de traduire par des actes publics leurs sentiments religieux. Tout serait pour le mieux, n'était ce bout de phrase qui termine l'article I du titre I de la loi « libérale » : « Sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public. » *In cauda venenum.* Si vous voulez connaître « les seules restrictions » mises à la liberté des cultes, parcourez à peu près les 44 articles distribués en 6 titres de la dite loi, et vous vous convaincrez de la loyauté du jacobin législateur, marchand de liberté comme l'autre est marchand d'orviétan. Voir à vol d'oiseau le titre II sur l'attribution des biens, le

titre III sur les édifices du culte, le titre IV sur la formation, le fonctionnement et le gouvernement des associations cultuelles, le titre V sur la police du culte, et les pénalités draconiennes dont sont frappées les incartiades des ministres du culte dans l'accomplissement des devoirs de leur charge.

Vingt publicistes, dans tous les camps, ont fait cette étude comparée entre l'article I de la loi de séparation et les autres dispositions. Tous ceux qui n'étaient pas aveuglés par la passion, ou payés sur les fonds secrets pour mentir et tromper les pauvres gens, ont fait des aveux qui ont retenti à tous les échos de l'opinion. Qu'il suffise de citer ici M. Flourens, ancien ministre et directeur des cultes, dont les lettres ont produit une énorme impression, et n'ont pas été sans influence sur les encycliques de Pie X. Cette démonstration placardée à tous les coins de rue, et affichée comme une accusation sur l'échine des libéraux, artisans de la loi d'iniquité, n'a pas embarrassé des hommes dressés au métier déshonorant de faussaires professionnels ; plus, de droite et de gauche, on criait à la tyrannie, plus ils criaient à la liberté de la loi. Courbés ignominieusement sous le joug de la secte, menés en laisse comme des chiens qu'on menace du bâton, commissionnés par le trésor public, vivant de leur honte, cherchant du pain et incapables d'aspirer à la gloire, même à celle du crime, ils se sont fait un front qui ne sait plus rougir. Vile canaille !

Quelle fut leur attitude en face des encycliques de Pie X ? On la connaît. Ces législateurs de pacotille, que le hasard des révolutions a élevés aux affaires, gens de rien et étonnés les premiers de leur fortune, qui se vantaient, dans leur orgueil un peu goujat, « d'ignorer le Pape, » n'ignorèrent pas l'encyclique *Vehementer*, qui remplissait le monde de bruit. Leur premier mouvement fut la colère ; la colère fut le signe de la peur : pourquoi la peur du grand vieillard blanc du Vatican « qu'on ignore » ? La colère se tourna en haine ; la haine s'épancha en outrages ; les menaces s'ajoutèrent aux outrages. Sur toute la ligne, on faisait feu par tribord et bâbord contre le Pape « ignoré. » Affolés, ils ne dédaignèrent pas la distinction de la *thèse* et de l'*hypothèse*, unique ressource qui leur restât contre le danger dont ils étaient menacés. Dans leur désarroi, ils s'agitent, ils manœuvrent dans l'ombre, ils battent le rappel de leurs troupes, ils cherchent à porter la division dans les rangs des catholiques ; bientôt ils se divisent eux-mêmes, surpris par la résistance du Pape qu'ils n'avaient pas

prévue, et mis au pied du mur, incertains du parti à prendre entre la persécution violente qui fera tomber le masque de leur politique cafarde et leur aliénera les foules encore chrétiennes, ou une honteuse capitulation qui arrachera à la galerie un immense éclat de rire. En attendant, ils vantent partout, sur tous les points du territoire, après boire, la loi de la séparation, loi « libérale » qu'ils ont donnée à la France, et qui en affranchissant les citoyens du joug de l'Eglise, assurera les destinées de la patrie, qui n'auront été jamais plus brillantes. Et en avant la musique ! Les libéraux du gouvernement marchent à la tête des libéraux qui plaident pour une loi tyrannique. Ils ne sont pas les seuls à prendre cette attitude révoltante.

***

Les libéraux que, dans le classement des partis au parlement, on a appelés d'abord « opportunistes, » aujourd'hui « progressistes, » en attendant de changer l'étiquette qui ne change pas le fond, se sont montrés en face de la loi de séparation ce qu'ils furent toujours, « ondoyants et divers, » pour qui l'évolution est un principe, toujours prêts à se rallier au fait accompli, quelles qu'en soient la valeur politique et la moralité. Dans la discussion de la loi, ils se sont partagés en deux groupes : la gauche est allée à gauche, par sa pente naturelle, et a fait bloc avec les radicaux et les socialistes en votant la loi avec eux ; elle a partagé la gloire de leur victoire sur le droit constitutionnel et sur les droits de l'Eglise. Si demain le vent tourne, ils changeront leur fusil d'épaule et, dans un style plus digne d'eux, comme Arlequin, ils retourneront leur habit. Le genre tend à se répandre, et demeurera la caractéristique d'un pays abâtardi, inférieur à d'autres époques, qui livrèrent à l'Eglise des combats plus violents par la force des convictions fausses qui bouillonnaient au fond des âmes.

Le groupe de droite n'eut garde de donner la main aux conservateurs composés de plusieure nuances politiques, mais d'accord sur le terrain du droit, et vaillants défenseurs des droits de l'Eglise, par honnêteté, même quand ce n'était pas par dévotion. Les progressistes auraient craint de se contaminer au contact de ces hommes d'élite, auxquels d'ailleurs ils ne refusent pas leur estime, et de passer pour cléricaux, au grand détriment de leur situation sur l'échiquier parlementaire, et des chances qui leur

restent de revenir au pouvoir dont ils ont goûté les douceurs et recueilli les profits, à la future combinaison ministérielle, qu'ils préparent dans la coulisse. Ces progressistes, en abordant la discussion, ont fait profession de foi séparatiste ; ainsi ils ne se sont pas séparés des républicains, les maîtres de l'heure présente ; ils ont gardé la note du temps, condition *sine quâ non* du succès dont ils sont avides. En posant en séparatistes, outre qu'ils ne se compromettaient pas, ils étaient conséquents avec eux-mêmes, puisque la séparation de l'Eglise et de l'Etat était le terme extrême et comme le couronnement de l'œuvre de laïcisation accomplie par leur parti, qui a commencé par l'école et s'est étendue à touts les établissements sur lesquels le catholicisme avait une influence. Ferry l'opportuniste donna le premier coup de pioche à l'édifice ; Briand a frappé le dernier avec la loi du 9 décembre 1905.

En parfaite communion avec tous leurs coréligionnaires sur le dogme séparatiste, les progressistes déclarèrent que la loi n'était pas opportune, parce que l'opinion du pays, cette reine qu'ils exaltent et défont à leur gré, selon leurs caprices et leurs intérêts, n'était pas assez préparée, et qu'il fallait encore continuer les travaux d'approche, avant de donner l'assaut à l'Eglise ; autrement dit, la poire n'était pas mûre. Jusque-là leur conduite était correcte et louable, presque courageuse. Battus sur la question de principe quand le passage à la discussion des articles eut été voté, ils se mesurèrent avec les partisans de la loi ; ils leur disputèrent le terrain pied à pied, s'efforçant, souvent avec succès, de donner à la loi des apparences moins tyranniques, en y introduisant des amendements qui pouvaient la rendre plus acceptable. Ce fut le beau rôle de Ribot, d'Aynard et de quelques autres, qui ce jour-là ont bien mérité de la liberté et de l'Eglise. Au vote sur l'ensemble de la loi, les uns se réfugièrent dans l'abstention, ce milieu commode entre le courage et la lâcheté et plus près de la lâcheté que du courage ; les autres jetèrent au scrutin leur boule noire, conséquents avec eux-mêmes, et se montrèrent ainsi libéraux jusqu'au bout. Là finit leur gloire.

Le lendemain de la promulgation de la loi, ils s'en déclarèrent très haut les partisans, en ce sens que, selon leur philosophie, le gouvernement, qui l'avait fait voter, devait l'appliquer, et que l'Eglise, contre laquelle elle était rendue, se montrerait sage en l'acceptant sans bouder. A l'appui de leur thèse, sans considérer

s'il ne se mettraient pas en contradiction avec eux-mêmes, il firent valoir les libertés que la loi garantissait à l'Eglise, auxquelles ils donnaient un plein relief, sans mettre en face les tyrannies qui les balançaient, et évitant avec soin de découvrir les chausse-trapes creusées sur la route. Quand l'encyclique eut paru, nos libéraux se livrèrent à leur jeu à double section, un jeu qui leur est familier, en partageant leurs blâmes entre le gouvernement, qui n'aurait pas dû faire encore la loi de séparation, et le Pape qui n'aurait pas dû la condamner, si ce n'est peut-être dogmatiquement, et qui ne se montrait pas un grand politique en interdisant la formation et le fonctionnement des associations cultuelles légales. Le *Journal des Débats*, La *République française*, Le *Temps*, et leurs succédanés représentent exactement les idées du groupe dans l'espèce ; ils en donnent la note ; ils en ont le style, le style d'une modération enfiellée, qui cache mal l'hostilité qu'ils professent envers l'Eglise. La *République française* est restée l'organe quasi officiel des laïciseurs, qui désolent les catholiques sans violence ; où règne et gouverne Méline, l'ami du grand vosgien, auquel il a élevé des statues, et dont il salue la mémoire vingt fois en un mois, Méline, la dernière espérance, ne disons pas la dernière cartouche—il n'y a pas de poudre dans cette arme—de certains conservateurs. Le *Temps* est à la solde des protestants et des Juifs ; sectaire plus crû, qui rentre ordinairement ses griffes, et se montre de bonne compagnie, il est devenu pour la circonstance un journal boulevardier, à l'étonnement de ses clients qui louent sa mesure toujours meurtrière. Le *Journal des Débats*, parfaite incarnation de la vieille Université, qui ne suit pas les jeunes recrues dans leurs idées outrancières, d'une correction impeccable, pondéré, ratissé, maître de sa langue, toujours rasé de frais comme un académicien : au fond, ennemi de l'Eglise, et qui compte parmi ses abonnés des catholiques à robe courte, voire à robe longue. Que vont-ils chercher dans cette officine ?

Les Débats: Alors « nul doute, dit le Saint-Père, que dans chaque pays la loi humaine ne doive être exécutée. Mais si, au contraire, elle prétend contrarier ou interdire l'obéissance à la loi divine, base de la constitution de l'Eglise, elle doit être tenue par l'Eglise pour non avenue, et aucun fidèle n'a le droit de la suivre. » Que ce soit là l'éternelle prétention de l'Eglise, nous le savons bien ; mais est-ce bien le moment de la soutenir dans des termes aussi tranchants ; et les ménagements de la politique doivent-ils être désormais bannis des affaires de l'Eglise ?

Double leçon de rhétorique et de diplomatie adressée au Pontife qui ne paraît pas encore posséder son métier : il manque d'usage.

Le Temps : Ainsi, le Pape repousserait même les précisions du Conseil d'Etat. Il est pour la modification de la loi, comme les anti-cléricaux farouches. Ce n'est pas la première fois que ses résolutions encouragent leurs espérances. Pie X a encore répété qu'il aimait la France, qu'il n'avait jamais tenu à son égard le langage hostile qu'on lui avait prêté. Oui, le Pape aime peut-être la France, mais il ne la connaît pas.

L'impertinence est rédigée en langage protocolaire et garde sa saveur.

De ces réflexions prud'hommesques on peut dégager deux idées : une fausse notion de la loi ; le dessein bien arrêté de n'accorder à l'Eglise qu'un minimum de libertés, juste pour ne pas pousser à bout la patience des minorités qui lui sont restées fidèles. A la barre des libéraux dont nous dessinons la physionomie et dont nous écrivons l'histoire, la loi oblige par elle-même, dès qu'elle est votée et insérée à l'*officiel*, — l'*officiel* est leur Sinaï,—indépendamment de sa valeur intrinsèque, qu'elle soit juste ou injuste : la force publique l'appuie ; le magistrat la requiert ; le citoyen doit l'observer : trois leviers mis en mouvement composent cette mécanique, dont le résultat est obtenu automatiquement. Ces fiers libéraux ne voient pas plus loin. Cependant ils sont bacheliers en général ; ils mériteront un *assez bien* pour la philosophie, qui tranche la question ; ils sont en majorité licenciés ou docteurs en droit ; les cours de la Faculté qu'ils ont suivis comprenaient le titre de la loi et de ses caractères. Est-ce que l'enseignement public en France ne serait qu'un enseignement de légalité, séparée non seulement de la religion, mais encore de la morale ? Il est dur de croire que les programmes où la jeunesse va puiser la science du droit ont été abaissés au niveau de cet abject matérialisme.

Que si les maîtres leur ont fait faillite, la conscience pouvait suppléer chez eux la science positive. La conscience se réveille devant l'injustice ; elle crie qu'elle n'obéira pas. Ne se sont-ils pas révoltés au collège contre le pion qui leur infligeait un pensum immérité ? Etudiants de Paris ou de provinces, n'ont-ils pas manifesté vingt fois contre les agents de la police, qui violaient leurs droits ou exerçaient sur eux des violences ? Ecrivains ou journalistes, n'ont-ils pas mis leurs talents au service des faibles et des opprimés ? N'ont-ils pas admiré, célébré en prose et en

vers les héros qui dans les siècles se sont levés pour secouer le joug de la tyrannie et délivrer leur patrie de l'oppression de l'étranger ? Ces héros ont combattu les lois injustes : voilà pourquoi la postérité a conservé leur mémoire. Serait-ce que le droit de résistance à une loi injuste est une doctrine démodée, qui ne trouve pas son application dans la société moderne ? L'hypothèse est invraisemblable dans un siècle agité, où tous les peuples se soulèvent et courent aux armes pour abolir les abus, c'est-à-dire les lois injustes que nos pères avaient endurées trop patiemment. Voyez, à l'heure qu'il est, les Polonais, les Russes, les Cubains, les Philippins qui tiennent en haleine les plus puissantes nations du monde ; un peu partout, les syndicats rouges et jaunes, ligués contre les patrons dont ils brûlent les usines, dont ils déchirent les tarifs, dont ils menacent la vie. Qui irrite, qui soulève les masses ouvrières, et les jette dans les combats et les chances terribles de la grève ? Le sentiment du droit, plus ou moins bien défini, et des conditions d'existence, plus ou moins cruelles, qui violent la loi naturelle. C'est l'injustice qui met debout tous ces soldats de l'atelier et de la glèbe. Aveuglés par la passion, entraînés par les meneurs qui les exploitent, ils se trompent souvent ; mais ils obéissent à un principe vrai. C'est un principe primordial, gravé par Dieu lui-même dans la conscience humaine, que toutes les philosophies ont enseigné, que tous les législateurs ont écrit dans leurs codes, que la loi injuste n'oblige pas, et que la résistance est permise : elle est souvent un devoir.

Maintenant nous demandons aux libéraux fanatiques de la loi, si un principe de droit naturel, qui est devenu le droit des gens, dont toutes les races ont fait usage d'un pôle à l'autre pôle, qui n'appartient à personne parce qu'il est par indivis le patrimoine de tous, ne serait pas à l'usage de l'Eglise, et si cette Eglise, traitée en paria, mise en dehors de l'humanité, ne pourrait pas en bénéficier pour se défendre contre les injustices dont on la menace, et contre les humiliations qu'on veut lui imposer. Est-ce que les intérêts dont elle a la charge sont d'un ordre moins élevé ? La sainte fierté du caractère, boulevard de la dignité humaine, lui serait interdite ? La liberté, que les grandes âmes revendiqueront toujours, au prix du sang, n'aurait pas pour elle le même sens, et ne vaudrait pas la peine d'être conservée ? Elle devra la sacrifier aux exigences de politiciens odieux et méprisables, maîtres du pouvoir par effraction et escalade, qui abusent de la loi à

laquelle ils ôtent, enlèvent sa légitimité ? Et des sages du fond de leurs bureaux lui prêcheront, avec onction ou avec amertume, de céder aux circonstances, de renoncer à des prétentions qui ont fait leur temps, sous le vain prétexte d'éviter des conflits, qui troubleraient la paix publique ! Mais sa liberté, l'Eglise en fut toujours jalouse : pour l'acquérir là où elle ne la possédait pas, ou pour la conserver là où elle en jouissait, elle n'a pas hésité à perdre son repos et ses biens. Elle répète souvent la parole de saint Anselme exilé par le roi d'Angleterre pour cette même cause : « Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise. » Elle a tenu tête aux Césars romains ; au commencement du dernier siècle, elle résista à Napoléon maître de l'Europe ; et aujourd'hui elle capitulerait honteusement devant les cabotins du Palais Bourbon et du Luxembourg ? Et quand Pie X promulgua son encyclique, pour déclarer qu'il n'est pas permis au clergé et aux fidèles de France, d'accepter et d'exécuter la loi du 9 décembre 1905, il provoqua la colère des sectes, et il s'attira les leçons des académiciens de la coulisse, qui lui dirent poliment qu'il ne connaît pas la France, et qu'il n'a pas l'intelligence de son siècle ! Ces évangélistes de la paix, qui se jettent dans la mêlée, un rameau d'olivier au bout de leur plume, manquent de compétence ; un pareil arbitrage demande plus de majesté.

Dégageons chez les libéraux progressistes un état d'âme, qui les prédisposait, avec la fausse notion de la loi, à l'attitude qu'ils ont prise en face de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est un des principes de leur politique d'accorder à l'Eglise le moins de liberté possible. En cela ils se distinguent des jacobins, qui veulent la détruire : eux se contentent de l'enfermer entre d'étroites limites, et de lui mesurer l'air et la lumière. C'est leur vieille tactique, qu'on peut appeler ancestrale, qu'ils ont héritée des légistes gallicans, et qui s'est teintée d'impiété froide en traversant le philosophisme révolutionnaire. Ils mettent avec soin la société civile en antithèse avec l'Eglise ; ils dénoncent les empiètements de l'Eglise sur les droits de la société civile ; ils se posent en défenseurs de la société civile contre l'Eglise ; ils entretiennent les défiances de l'opinion, ils piquent les susceptibilités du gouvernement : ainsi l'Eglise demeure suspecte et placée sous la surveillance de la police d'Etat. La franc-maçonnerie est mieux traitée, parce qu'elle est la mère des écrivains qui dénoncent l'Eglise et des politiques qui la persécutent.

Sans remonter le cours de cette histoire déjà longue, la République, qui a trente-cinq ans de règne, nous fournit des preuves surabondantes de ce que nous avançons. Les libéraux progressistes, snrnommés « les modérés, » par opposition avec les apaches auxquels ils ont fait le lit, ont gardé le pouvoir jusqu'à l'avènement de Waldeck Rousseau, de sinistre mémoire, un des leurs, qui leur a faussé compagnie pour s'élever au premier rang. Tant qu'a duré leur règne, ils ont systématiquement et obstinément refusé à l'Eglise le droit commun, pour la soumettre au régime des lois d'exception.

Le résumé de ces lois odieuses a été vingt fois dressé : il est inutile d'en donner une nouvelle édition, qui s'augmente chaque matin : la laïcisation en demeure la formule synthétique. La loi sur les associations émerge de toutes les ruines entassées jusque-là, par les proportions du crime et par celles des désolations qu'elle a causées. Elle achève de mettre en haut relief la mentalité des libéraux progressistes, ces assassins à la phrase doucereuse, qui montent à la tribune pour lire des arrêts de mort en gants beurre frais. La loi de la séparation, la dernière en date, est aussi la dernière manifestation de leur hostilité cafarde. Séparatistes parce que laïciseurs, ils demeuraient dans l'abstraction, peu pressés de réaliser cet article de leur programme. Ceux qui ont voté la loi ont obéi à la consigne de la majorité parlementaire ; non pas sans regret, car en dénonçant brutalement le Concordat, ils brisaient quelques anneaux de la chaîne qui retenait l'Eglise captive de l'Etat. Mais ils retiraient d'une main ce qu'ils accordaient de l'autre ; pour se compenser, ils firent à l'Eglise séparée des conditions féroces d'existence, qui rendaient son sort plus cruel que sous le Concordat. C'est ce double jeu, sans loyauté et sans courage, qui valut à la loi les protestations de toutes les âmes honnêtes, des vrais amis de la liberté, et qui a arraché à Pie X ces encycliques vengeresses, qui mettent le gouvernement dans l'alternative de capituler ou de persécuter.

Ainsi s'explique l'attitude des libéraux progressistes avant, pendant et après la loi de séparation. Avant, la plus grosse moitié du groupe a flirté avec les jacobins : l'autre moitié est restée dans l'attente.

Pendant la discussion, les premiers ont appuyé le projet par leurs discours et par leurs votes ; les seconds l'ont combattu doucement et l'ont amendé sur deux ou trois points.

Après la loi, les frères, un instant divisés, se sont rencontrés dans un accord parfait, pour déclarer que la loi était « libérale », qu'elle était très acceptable, que le Pape ferait fausse route en la condamnant, et en interdisant aux catholiques de l'appliquer. Libéraux, ils ont voté toutes les fausses libertés, contraires aux intérêts de la société ; libéraux, ils ont étranglé la plus sainte de toutes, la liberté de l'Eglise.

***

Nous arrivons au troisième compartiment des libéraux en face de la loi de séparation, celui des « catholiques libéraux ». Nous n'avons garde de les placer à côté des libéraux progressistes, assez souvent peu catholiques, malgré le baptême qu'ils ont reçu, le seul caractère qui ne se soit pas effacé dans leur âme, parce qu'il est ineffaçable. Eux sont catholiques tout de bon, par conviction, ordinairement en pratique. Ils constituent un type intermédiaire entre les ennemis de l'Eglise et ses enfants ; on les range parmi les hybrides, parce qu'ils semblent la résultante d'un croisement de l'esprit traditionnel et de l'esprit nouveau. Ils firent du bruit sous Pie IX, qui ne leur ménagea pas les avertissements, ni les condamnations, quoi qu'ils en disent. Ils respirèrent sous Léon XIII, qui les inquiéta moins, réputant que son prédécesseur avait fait le nécessaire. Quand, par tendance et faute de théologie, ils voulurent « ériger en *thèse* » la légitimité des libertés modernes, instruits de leur erreur, ils se retranchèrent derrière l'*hypothèse*, doctrine commode, qui leur permettait d'agir en libéraux, s'ils ne pouvaient penser ainsi. Ils s'y tiennent.

Ces hommes aiment l'Eglise : ils ont mis à son service leur talent et les influences de leur position sociale ; ils écrivent pour défendre ses droits ; à l'Académie, dans la presse, dans les cercles qu'ils fréquentent, à la tribune, quand ils sont députés ou sénateurs, à la barre des prétoires, ils parlent pour elle ; ils sont marguilliers dans leurs paroisses, et ils donnent le plus souvent l'exemple des pratiques religieuses. Or c'est de leurs rangs que sont sortis les vingt-quatre « soumissionnistes » désormais célèbres, qui adressèrent aux évêques de France une lettre pour leur demander de faire « l'essai loyal » de la loi du 9 décembre 1905. La lettre fit sensation : les signatures qu'elle portait la rendaient recommandable. Elle ne scandalisa pas, parce que avec le Pape ils condamnaient la loi en principe, et qu'il y avait jusque dans

l'épiscopat des partisans de « l'essai loyal ». Elle surprit cependant, et elle ne reçut pas de l'opinion générale un accueil favorable : on applaudissait à gauche ; on se tenait sur la réserve à droite. Quelques lignes de l'*Osservatore romano*, discrètes et par ricochet, donnèrent le signal de la défensive. La *Revue du clergé français*, la *Quinzaine*, l'*Univers*, par la plume de Mr l'abbé Gayraud et les insufflations de Mr l'abbé Lemire, et d'autres organes de publicité au service de la cause n'effacèrent pas l'impression. On sait le reste.

Dans l'attitude des « soumissionnistes » en face de l'encyclique de Pie X, il n'y avait pas de questions de doctrine : c'était une ligne à suivre en pratique, pour éviter à l'Eglise les dernières extrémités où la loi la poussait. En règle avec les enseignements du *Syllabus*, ils n'étaient pas séparatistes en *thèse*. Portaient-ils tous le deuil du fait accompli, si la loi avait fait à l'Eglise séparée des conditions meilleures ? Le modernisme forme chez nous une atmosphère que les catholiques respirent comme les autres, et qui les incline à être de leur temps. Le séparatisme flotte dans ce milieu, et il pouvait avoir des partisans jusque dans nos rangs. Du reste, l'orthodoxie la plus rigide, étant donnée telle situation et la question dogmatique réservée, permet de souhaiter la séparation en fait des deux puissances, pour arracher l'Eglise à la tyrannie de l'Etat. Lamennais, première manière, eut la passion de la liberté de l'Eglise. Il plaida cette cause sainte, la plume à la main, avec sa grande éloquence, en face de Napoléon l'auteur des *Organiques ;* il continua sous les Bourbons, héritiers des Quatre Articles de Louis XIV, et dont le ministre Frayssinous imposa l'enseignement aux Facultés de théologie : il paya de l'amende et de la prison son courage.

Il y a longtemps qu'on abuse du vain prétexte de protections ; et depuis Constance jusqu'à Bonaparte, l'Eglise, trop souvent, a eu plus à se plaindre de ses protecteurs que de ses bourreaux. Eh ! qu'on la protège moins et qu'on la tolère davantage. Etrangère au milieu du siècle, tout ce qu'elle désire, dit Bossuet, c'est qu'on lui laisse, pour ainsi dire, passer son chemin, et achever son voyage en paix.

Le vaillant apologiste continue à citer la superbe page de Bossuet, qui ce jour-là avait oublié les Quatre Articles :

Elle ne voyage pas sans sujet dans ce monde ; elle y est envoyée, par un ordre suprême, pour y recueillir les enfants de Dieu, et rassembler ses élus dispersés aux quatre vents. Elle a charge de les tirer du monde ; mais il faut qu'elle les vienne chercher dans le monde : et, en attendant qu'elle les

présente à Dieu, maintenant qu'elle voyage avec eux et qu'elle les tient sous son aile, n'est-il pas juste qu'elle les gouverne, qu'elle dirige leurs pas incertains, et qu'elle conduise leur pèlerinage? C'est pourquoi elle a sa puissance, elle a ses lois et sa police spirituelle, elle a ses ministres et ses magistrats. Malheur à ceux qui la troublent, ou qui se mêlent dans cette céleste administration, ou qui osent en usurper la moindre partie.

Mais Lamennais gâta sa gloire, quand poussant son idée à bout, il franchit dans l'*Avenir* les lignes que la doctrine avait tracées autour. Il s'enivra, il s'égara, et acheva de se perdre en résistant au Saint-Siège dont il méprisa les avertissements. La jeune école qui s'était formée sous l'influence de son génie s'arrêta à temps. Mais ces catholiques libéraux, âmes ardentes, généreuses jusqu'à la témérité, sont restés doublement attachants, par la beauté du but qu'ils poursuivaient, par leur vaillance dans la lutte, et par leur admirable soumission au Pape qui condamna leur entreprise. Libéraux, ils combattirent pour la liberté de l'Eglise jusqu'à l'excès. A ce point de vue, les soumissionnistes leur sont très inférieurs : libéraux, ils plaident pour « l'essai loyal » de la loi de séparation qui organise la domination tyrannique de l'Etat sur l'Eglise : où est leur logique ? Ils reculent devant la lutte qu'ils croient inévitable : où est leur courage ? On voit la différence.

Puisque c'est une étude de psychologie que nous écrivons, il est curieux de rechercher à quels mobiles des hommes éminents et indépendants par position, ce qui est la preuve de leur opinion désintéressée, ont obéi. L'analyse découvre d'abord chez eux un manque de tempérament. Apologistes par la parole et par la plume, ils nous ont fourni de superbes discours, des articles magistraux dans les revues, et des volumes classés parmi les meilleurs de la littérature contemporaine. Leur vaillance s'arrête là. Ils ne sont pas des hommes d'action ; ils ne descendent pas dans le champ clos des partis en présence, qui se mesurent et se rendent les coups. Délicats, élégants, ils ne revêtent pas la cotte de mailles, ils ne coiffent pas le heaume, ils ne prennent pas le gantelet d'acier et la lance : chevaliers quand même. Délicats, élégants, ils ont horreur des combats de la rue ; la guerre religieuse les fait frissonner.

C'est la guerre civile qui se trouvera déchaînée. La voulons-nous vraiment, dans le fond de nos cœurs? et sommes-nous prêts à en prendre la responsabilité ? Vous ne vous dissimulez pas, en tout cas, Monseigneur, qu'elle serait grave, et vous ne vous étonnerez pas que, comme Français et comme catholiques, nous nous en montrons effrayés.

En adressant aux évêques ces observations, qui sont presque des leçons, ces libéraux oublient que les peuples ont combattu pour les autels comme pour les foyers : *pro aris et focis ;* ils oublient les Croisades ; ils oublient les Vendéens ; ils oublient les martyrs des inventaires qui ont arrêté ces inventaires ; ils oublient qu'il y aurait encore des martyrs au seuil des cathédrales pour en défendre l'accès aux exécuteurs de la loi de 1905. La guerre civile est un malheur : catholiques et Français, nous ne la provoquons pas ; nous l'acceptons quand il le faut : cette responsabilité est légère à porter ; nos pères se lèvent pour nous bénir et nous encourager.

On affecte de craindre que l'ordre public ne soit troublé.....l'ordre public n'est jamais troublé que par la faute de l'autorité chargée de le maintenir ; mais on ne maintient l'ordre qu'en respectant tous les droits...Le droit de l'Eglise est d'interpréter, d'exécuter ses lois ; contraindre ses ministres à les enfreindre, c'est troubler l'ordre ; le réprimer, c'est le maintenir. Que l'autorité se range du côté des devoirs contre les passions ; bientôt elle n'entendra plus parler de toutes les querelles qui la fatiguent ; toute paix comme toute force durable est dans la justice. Quand on ne sait pas cela, l'on est incapable de conduire un peuple : on remue les hommes, on ne les gouverne pas 1.

C'est là un étrange langage très démodé dans les cénacles où a été rédigée la lettre aux évêques. Décidément un certain libéralisme, qu'il ne faut pas confondre avec l'amour des libertés légitimes, ne trempe pas les âmes. C'est la paix que prêchent les intellectuels d'académie. Artistes, ils aiment de Louis Veuillot, ce Bayard du journalisme, le style, l'esprit, la verve ; ils ont moins de goût pour son genre : trop batailleur.

Le défaut de tempérament engendre chez les « soumissionnistes » l'esprit transactionnel, devenu une maladie. Nous savons que la vie humaine n'est pas de l'algèbre, et que toutes les questions ne se résolvent pas par A+B ; il faut compter avec les passions, avec la fatalité des événements, et descendre des sommets de l'absolu dans la région basse des possibles. L'Eglise catholique, la gardienne des dogmes dont elle ne saurait rien retrancher, s'assouplit dans le gouvernement des nations ; elle tolère ce qu'elle ne peut pas empêcher, pour éviter un plus grand mal ; elle est une grande école de sagesse où les hommes d'Etat peuvent aller prendre des leçons. Mais ici le terrain devient glissant ;

1 — Lamennais : *Mélanges.*

il faut y mettre des barrières ; car la sagesse mal comprise peut mener aux abîmes : alors elle s'appelle d'un autre nom. Depuis plus d'un demi-siècle, les catholiques intégraux, tout d'une pièce, ne sont pas en faveur : on les accuse de ne pas connaître leur temps, d'entretenir de vieux préjugés contre l'Eglise, et de gâter ses affaires par un zèle imprudent. Ce sont les catholiques modernistes qui ont donné le ton : ils sont le nombre et ils ont fait l'opinion. Qu'ont-ils gagné ? Les hommes sans parti-pris, qui ne sont pas engagés dans les querelles contemporaines, déclarent que nous avons trop cédé ; qu'en reculant devant l'ennemi, qui avançait méthodiquement et lentement pour ne pas donner l'éveil, nous avons été poussés dans nos derniers retranchements, et réduits à la situation lamentable où nous sommes ; les jacobins ont voté la loi de 1905, après bien d'autres : nous l'avons préparée. Tant que les personnages d'un drame sont vivants, il est difficile de dire la vérité toujours blessante ; mais ce sera le dernier mot de l'histoire. Les « soumissionnistes » continuaient nos errements.

On peut encore relever chez eux une vue incomplète des humiliations que la loi infligeait à l'Eglise, et des périls plus grands qu'elle lui préparait pour le lendemain. Ils ont été séduits par les quelques libertés qu'elle lui laissait, sans considérer aussi que ces libertés demeuraient précaires, sous la main des jacobins, devenus diplomates pour les besoins de leur cause, et dont le point terminus, dans la guerre sourde déclarée à l'Eglise, est connu de tous. Ils n'ont pas mis en balance les libertés qui lui restaient avec celles qu'on lui ravissait, et sans lesquelles son autonomie n'était qu'un vain nom, soumise dans les conditions de son existence à des contrôles odieux et méchants, qui lui rendraient difficile, sinon impossible, l'accomplissement de sa mission divine. Des jurisconsultes de marque ont vu clair, et ont dénoncé les pièges; de Lamarzelle, Gustave Thery et vingt autres n'ont pas hésité dans leurs conclusions ; M. Flourens, nous l'avons déjà dit, s'est prononcé catégoriquement. Les « soumissionnistes » sont des hommes de première valeur intellectuelle : les accuser de n'avoir pas vu les périls de « l'essai loyal, » c'est leur faire une injure gratuite. Mais s'ils ont vu, comment expliquer leur attitude ? La lacune chez eux n'est pas à la tête : elle est ailleurs.

Une autre considération bien capable de les détourner de leur

équipée, c'est l'effort des jacobins séparatistes pour faire accepter la loi inacceptable qu'ils ont fabriquée par les catholiques contre lesquels elle est dirigée. Cet effort était visible à l'œil nu ; tous les journaux officieux ont donné avec ensemble ; depuis l'extrême gauche jusqu'aux modérés, qui se piquent de sens politique et de mesure, tous rendaient la même note ; ils écoutaient les objections et s'escrimaient pour les résoudre ; à la tribune les ministres juraient sur l'honneur que l'Eglise pouvait accueillir avec tranquillité les libertés et les avantages que la loi lui octroyait. La peur s'empara bientôt de tous ces conspirateurs ; la peur que le Pape, à qui ils pardonnèrent la première encyclique, pure thèse de théologie qui n'arrivait pas à la hauteur de leur dédain, ne s'opposât à l'application pratique de la loi par une seconde encyclique annoncée et attendue avec anxiété.

Nous avons tous assisté en France à ce travail, sans être dans les coulisses, simplement en lisant les feuilles à un sou qu'on vend dans la rue. A Rome, la campagne est menée encore plus chaudement et avec une stratégie plus savante : on peut dire sans exagération, qu'on a fait le siège du Vatican ; Pie X est resté enveloppé d'intrigues jusqu'au jour où il en a brisé les mailles en lançant sa seconde encyclique. Nous empruntons ce tableau à une correspondance de Rome, adressée à la *Nouvelle-France* de Québec, où l'esprit de parti n'a aucune part.

Il faut avoir vécu à Rome, ces derniers temps, pour savoir tout ce que la franc-maçonnerie a déployé d'habileté pour amener le Pape à accepter le principe des fameuses associations cultuelles imaginées par la loi française. Toutes les influences dont le gouvernement de la République pouvait user ont été mises en jeu. Mille prétextes ont conduit à Rome des députés, des diplomates en disponibilité. L'un d'eux, ancien membre de l'ambassade française près le Saint-Siège, s'est attardé de longs mois dans la capitale du monde, pour y compléter, disait-il, ses notes historiques sur les origines et l'histoire du palais Farnèse, en réalité pour essayer de connaître, à l'aide de ses anciennes relations, quelle serait la décision pontificale, et pour s'efforcer discrètement de la rendre conforme aux désirs des sectaires qui gouvernent la malheureuse France. A Paris, les intellectuels ont cédé à la mauvaise inspiration d'adresser une lettre à l'épiscopat français pour lui conseiller la prudence dans ses délibérations ; comme s'il appartenait aux laïques, si bons soient-ils, disait l'*Osservatore romano*, de vouloir substituer leur sagesse humaine à la divine sagesse qui inspire l'Eglise. La presse a maintenu, à grands frais, pendant les longs mois d'attente de la parole papale, de nombreux écrivains, agents de nouvelles qui, dans le désarroi où les jetait le recueillement de Pie X, restant d'autant plus muet à l'égard des hommes qu'il parlait plus fréquemment à Dieu, multipliaient journellement les dépêches sensationnelles, tendancieuses. Tantôt, c'était la résistance

qui dominait dans leurs nouvelles, tantôt la soumission, et dans un cas comme dans l'autre, c'était toujours un amoindrissement de l'Eglise qui en était le résultat, d'après eux... Les sectaires du gouvernement, réunis spécialement en conseil des ministres, décontenancés par le refus attristé, mais irréductible de Pie X d'accepter leur loi, n'ont pu réussir encore à prendre une décision ; les journaux anticatholiques ont eu une paralysie dans leur haine de prime abord ; la presse chrétienne n'a eu qu'un cri : l'union sous les ordres des évêques conduits eux-mêmes par le Pape !

L'effort des sectaires du gouvernement pour faire appliquer la loi, la crainte de la résistance du Pape et des évêques constituent ce que nous appellerons l'argument populaire en faveur de la thèse de la résistanee.

Evidemment ceux qui persécutent l'Eglise, depuis vingt-cinq ans, n'ont pas travaillé pour elle dans la loi de séparation ; leur but était connu : c'est contre elle et dans leur intérêt qu'ils l'ont votée ;—ils veulent l'appliquer à tout prix ; nous sommes avertis : nous devons résister, des intellectuels soumissionnistes l'ont vu mieux encore que le commun des catholiques, étrangers aux machinations de la politique. Pourquoi ont-ils conclu pour « l'essai loyal » ? Autre cause d'étonnement.

Nous ne ferons pas un grief aux « soumissionnistes » d'avoir mis en ligne de compte la confiscation des biens des églises à laquelle la résistance nous expose. Il est bien permis de ne pas négliger cet intérêt. L'Eglise professe son droit de propriété ; elle a défendu dans tous les temps le patrimoine que les peuples lui avaient constitué : les papes ont protesté contre les usurpateurs ; des évêques ont versé leur sang plutôt que de céder aux convoitises des rois appuyées par les armes ; le *Syllabus* a condamné la proposition XXVI, qui nie que l'Eglise ait le droit originel et légitime de posséder. Pie X, dans ses longues et douloureuses délibérations, a mesuré d'un regard attristé les ruines qu'il allait entasser en France : le clergé réduit à la pauvreté, les temples désaffectés et livrés peut-être aux profanations : son cœur à saigné avant de signer l'encyclique du 10 août ; il l'a signée pourtant en considérant qu'il y a pour l'Eglise un intérêt supérieur à celui de ses biens : cet intérêt, après le salut de la hiérarchie ecclésiastique divinement instituée, c'est la liberté qu'elle ne sacrifiera jamais. Les « soumissionnistes, » en balançant dans leurs réflexions le pour et le contre, n'ont pas saisi la valeur respective de ces deux intérêts ; ils ont voulu racheter les biens de l'Eglise au prix de sa liberté, sans considérer s'ils atteignaient leur but. L'éco-

nomie de la loi interprétée par les meilleurs juges permet d'en douter—le calcul était faux au point de vue catholique : on n'achète pas le moins avec le plus, quand le moins lui-même n'est pas assuré.

Les soumissionnistes s'honorent en témoignant, dans la lettre aux évêques, de leur sollicitude pour le culte public du catholicisme en France. Ils frissonnent d'horreur en songeant que notre dernière ressource sera le culte privé, un culte privilégié, dont les riches pourront se procurer les consolations, et auquel les foules ne sauraient prétendre. En écrivant ces lignes, c'est un acte de foi qu'ils prononcent publiquement, et sans respect humain : ils n'étonnent personne ; mais leur acte de foi est incomplet. D'abord est-il bien sûr qu'en refusant d'accepter la loi, les catholiques n'auront d'autre refuge que le culte privé ? Parmi les signataires de la lettre aux évêques on compte beaucoup d'hommes de loi, accoutumés à manier les textes dans l'école, et mieux encore dans les affaires dont ils se chargent devant les tribunaux ; sont-ils sûrs d'avoir interprété assez largement la loi de 1905 sur la séparation ? Des jurisconsultes se sont prononcés qui invoquent l'article I de la dite loi, pour soutenir la liberté du culte public, conséquence logique de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes garantis par la République. Nul n'ignore que les contradictions foisonnent dans cette loi, conçue et votée par les sectaires sans loyauté, qui ont semé ces titres de pièges à loup, et qui inspirent une juste défiance. Au pis aller, la question demeure controversée entre gens du métier, et ne sera tranchée que par le fait à la date indiquée. L'argument des soumissionnistes n'est donc pas sans réplique. Mais admettons qu'au lendemain de l'exécution de la loi, les catholiques sont contraints d'organiser le culte privé ; les inconvénients en ont été signalés : il ne sera pas même facile de l'établir partout ; cependant il y a une légère exagération à avancer que ce culte sera un culte réservé aux riches et refusé aux pauvres ; dès qu'on se soumettra aux prescriptions du droit commun, si gênantes soient-elles, il y aura encore place pour les foules. Plaçons-nous dans cette situation, qui sera une dure nécessité, tout ne sera pas perdu. Souvenons-nous des catacombes où nos pères dans la foi ont prié pendant trois siècles ; souvenons-nous des confesseurs de la Révolution française, allant porter les secours de la religion de porte en porte, en se cachant, à leurs risques et

périls ; souvenons-nous des paroisses prussiennes privées de leurs pasteurs en prison ou jetés dans l'exil, quand l'assemblée des fidèles était présidée par des laïques qui soutenaient les courages par leurs exhortations et leurs exemples. Ceci n'est pas pris dans la légende des siècles : c'est d'hier et à nos côtés. Cette extrémité est redoutable sans doute ; est-il permis d'accepter ou de subir la loi de séparation, avec toutes ses conséquences énumérées dans l'encyclique du Pape, pour l'éviter, si elle peut être évitée ? Ici les catholiques ne doivent pas hésiter : entre deux maux, choisissons le moindre : le moindre, c'est la persécution.

Un dernier scrupule poussa les signataires de la lettre : le respect de la loi. Nous ne commettrons pas l'injustice de les placer à côté des libéraux progressistes du *Temps*, du *Journal des Débats*, de la *République française*, du *Figaro* et consorts, qui ont le fanatisme de la loi, même quand ils l'ont combattue au Parlement, sans distinguer entre la loi juste et injuste condamnée par une loi supérieure. Ils sont plus corrects : l'enseignement catholique a éclairé leur philosophie et leur politique. Mais on sent quand même qu'ils ont reçu l'éducation de l'Université dont ils ont gardé la marque. Ils ont soin de mettre des sourdines à leurs propositions ; ils répètent à plusieurs endroits de leur lettre qu'ils pensent de la loi de séparation ce qu'en pense le Pape ; ce ne sont pas là des artifices de langage, des formules de politesse : ils sont sincères. Néanmoins, la légalité les séduit : cet esprit perce à travers les lignes.

On dira peut-être : Mais alors jusqu'où pousserons-nous l'obéissance à la loi ? Nous répondrons franchement que, comme chrétiens, peut être sommes-nous tenus de la pousser plus loin que d'autres ; et que, comme citoyens, nous devons, non pas l'accepter, mais subir la loi jusqu'au point où son application violerait ouvertement les droits de notre conscience et les règles de notre religion.

On pourrait disputer sur cette théorie de l'obéissauce à la loi : les théologiens ont écrit de longs traités sur la matière, et ont laissé certains cas plus scabreux à l'état de controverse. Ils sont d'accord pour distinguer entre la loi juste et la loi injuste, et conclure que la loi injuste n'oblige pas ; ils vont plus loin, et ils admettent qu'une loi douteuse n'oblige pas, à moins de tirer l'obligation des circonstances extrinsèques, non pas de la loi elle-même. Ils n'établissent pas de distinction entre les chrétiens et les citoyens, car devant la loi civile les chrétiens ne sont que des

citoyens; ou bien on franchit les limites de la justice rigide, et on glisse du précepte dans le conseil : c'est du mysticisme.— Ces réserves faites, si on veut dire que les chrétiens étant de parfaits citoyens, irrépréhensibles, comme dit l'Apôtre, doivent donner l'exemple du respect de la loi, nous y souscrivons très volontiers : c'est une règle très sûre de donner à l'obéissance à la loi la limite de la conscience. Les règles de la religion catholique forment une barrière encore plus infranchissable. Or, dans l'espèce, la conscience de l'Eglise devient la conscience du chrétien : l'Eglise pense pour nous ; la loi de séparation viole les règles de la religion : l'encyclique de Pie X l'a défini solennellement. Les soumissionnistes sont donc dispensés d'accepter, voire de subir la loi de séparation. Ils ont eu le tact de ne pas invoquer les martyrs de la primitive Eglise ; on a si souvent réfuté ce cliché par les onze millions de chrétiens qui moururent pour ne pas obéir aux lois de l'empire, que le cliché est usé.

La lettre aux évêques, que nous venons d'analyser, se termine par un résumé des raisons que les soumissionnistes ont développées, et qui n'est pas la situation vraie que la loi de séparation fait à l'Eglise : ils corrigent la loi.

Pour le moment, n'étant pas empêchés par la loi de séparation ni de croire ce que nous voulons, ni de pratiquer ce que nous croyons....

Il appartient à chacun de croire ce qu'il veut : l'acte de foi étant un phénomène de psychologie surnaturelle, inaccessible à la persécution, est-il aussi sûr que la loi nous permettra de pratiquer ce que nous croyons, au moins par le culte public ? N'oublions pas les vexations et les entraves dont ce culte est l'objet d'après la loi, en particulier les menaces qui enlèvent au prêtre la liberté de prêcher l'évangile dans son intégralité.

...la hiérarchie subsistant tout entière et le droit de nos évêques à communiquer avec Rome s'exerçant librement....

La hiérarchie subsiste tout entière, mais combien gênée dans l'exercice de ses droits !

Les édifices du culte demeurent à la disposition des associations.

C'est une possession bien précaire que la loi nous retirera dans plusieurs cas déterminés, sans compter ceux qu'une interprétation judaïque peut faire naître, et à des conditions tellement onéreuses, que la perte de ces édifices doit s'effectuer d'année en

année, jusqu'à ce que le dernier prêtre soit chassé du dernier temple.

Les associations sont formées et dirigées par l'évêque.

Ce sont les soumissionnistes qui le disent ; la loi, sur ce point particulièrement scabreux, a usé de formules sibyllines dont le sens a été saisi, et d'après lequel l'évêque ne forme ni ne dirige les associations ; mais s'il en peut faire partie, son autorité est absorbée par l'association comme telle, qui a le dernier mot dans toutes les questions, sauf le recours au conseil d'Etat, ce qui est le coup de grâce porté à ses droits. Après cela, la sérénité avec laquelle les soumissionnistes concluent à « l'essai loyal » de la loi, est l'effet d'une fausse interprétation de la loi, qui ne s'explique pas par un défaut d'intelligence, mais par l'illusion qu'une thèse soutenue de bonne foi produit chez les hommes les plus distingués.

Si, à notre tour, nous voulions résumer nos impressions, nous dirions que ce qui manque aux signataires de la lettre aux évêques, catholiques sincères, attardés dans les broussailles du libéralisme, c'est la transcendance : nous entendons par là la claire vue des intérêts supérieurs de l'Eglise, le sentiment complet de ses droits sur les sociétés, la connaissance des lois surnaturelles qui régissent sa destinée : une de ces lois, c'est la lutte contre les erreurs et les passions, accompagnée de défaites provisoires, suivie de revanches triomphantes. Pour elle la paix est plus périlleuse que la guerre : dans la paix, les âmes s'assoupissent, les caractères s'énervent, les vertus sont moins belles ; les concessions à l'esprit du monde s'augmentent : la guerre les réveille, les retrempe ; c'est le creuset où elles se purifient. Ainsi s'expliquent les restaurations qui jalonnent son histoire, et qui marquent ces grands siècles où la foi a refleuri, et qui sont féconds en héros et en saints. Les soumissionnistes, bons catholiques d'ailleurs, ne sont pas à ce diapason ; il manque à leur théologie l'idéal et l'enthousiasme ; c'est une théologie terre à terre, faite de sagesse humaine, que l'Apôtre appelle « la prudence de la chair, » si nous osions employer cette expression, qui rend notre pensée, une théologie bourgeoise, à égale distance des extrêmes, une espèce de juste milieu, où l'on ne fait pas de miracles. On peut dire des hommes acclimatés dans cette atmosphère tiède : *Non sunt de semine virorum per quos salus facta est in Israel.*

Mais tous les catholiques ne suivirent pas les soumissionnistes. Nous l'avons déjà observé, leur lettre aux évêques reçut un accueil plutôt froid de l'opinion publique ; ceux qui partagèrent leur avis,—il y en avait dans tous les rangs, parmi les laïques, dans le clergé, et jusque dans le corps épiscopal,—se hâtèrent de se tenir sur la réserve. Le lendemain de la promulgation de la loi de séparation, le parti de la résistance se forma. Etait-il la majorité ? La masse demeurant inerte par nature, il est difficile de répondre à la question par oui ou par non. Mais étant donné le tempérament de nos contemporains, on ne se risque pas en avançant que le gros des catholiques penchaient vers l'accommodement avec la loi : affaire d'habitude. Si le parti de la résistance n'était pas une majorité, il était une élite. Chacun nomme les laïques, les ecclésiastiques, prêtres ou évêques, les journaux, les revues, qui prirent position dès la première heure. Ici on vit clair, on regarda haut, on était résolu. Des jurisconsultes de marque dénoncèrent les périls de la loi cachés sous des formules déloyales. Des politiques, qui n'étaient pas des politiciens, devinèrent les embarras du gouvernement persécuteur devant la fière attitude des catholiques : les inventaires en fournissaient la preuve. Les avantages trop clairsemés, que la loi accordait à l'Eglise, furent jugés trop précaires, et achetés trop cher par les sacrifices qu'elle lui imposait ; la liberté fut préférée aux biens dont on la dépouillait. Ici c'est le sens catholique, nous voulons dire surnaturel, qui inspire les âmes.

Depuis vingt-cinq ans ces âmes ardentes souffraient du silence résigné qui enveloppait l'Eglise de France, dans une situation désastreuse où l'ennemi avançait méthodiquement et sans bruit ; et en lui disputant la position qu'elle occupait la veille, la chassait de tous les centres de la vie sociale, lui arrachait les enfants, les pauvres, les malades, et les masses ouvrières enrôlées dans les cadres des sectes triomphantes : c'est le sommeil de la mort. La loi de séparation était destinée à le faire durer. Les partisans de la résistance ont considéré que l'occasion est favorable pour secouer notre torpeur, pour reprendre conscience de nos droits, pour élever jusqu'au ciel nos protestations, et faire face à l'ennemi étonné de notre résignation, et persuadé qu'il la prolongerait encore pour un morceau de pain. Ils se sont souvenus qu'ici-bas l'Eglise est militante, qu'elle a derrière elle deux mille ans de combats, qui ne l'ont pas tuée ; confiants dans le Christ,

qui lui a promis son assistance, ils repoussèrent « l'essai loyal », résolus à subir toutes les conséquences de leur opposition à la loi de séparation. Le salut était au bout.

Les deux groupes de catholiques se regardaient au lendemain de l'encyclique qui condamnait doctrinalement la loi de séparation. Quand l'encyclique du 10 août eut condamné les associations cultuelles légales, et celles qu'on avait appelées légales canoniques, la controverse s'arrêta comme par enchantement : désormais plus de soumissionnistes à la loi de séparation, mais des soumissionnistes au Pape ; l'unité un instant divisée se reforma. M. Emile Keller l'a dit avec son éloquence coutumière ; partisan de la résistance dès la première heure, il l'a sonnée après l'encyclique avec des accents héroïques dans le tract qu'il a lancé à travers la France :

Groupons-nous autour de nos chefs spirituels pour rester dans nos églises, qui sont à nous, et pour les défendre, et revendiquons, pour nous et nos enfants, le droit sacré d'exercer notre culte et de rester chrétiens. L'ennemi voudrait acheter à prix réduit notre silence pendant quatre ans. Il espère avoir ainsi le temps d'achever notre ruine. Mieux vaut la lutte ouverte que cette apparence de paix et cette guerre souterraine.

On veut nous prendre par la famine. Mais les Français, qui paient si joyeusement 4 ou 5 milliards à un gouvernement qui les traite en pays conquis, ne seront pas moins généreux que les Américains, les Anglais, les pauvres Irlandais, et ils trouveront bien une cinquantaine de millions pour payer l'entretien de leurs prêtres et de leur culte, autant pour l'éducation de leurs enfants, autant pour les pauvres et les œuvres de charité, sans oublier la propagande par la presse et par la parole.

Pie X nous convie à l'union et au sacrifice. Si nous écoutons la voix de ce grand ami de la France, le 10 août 1906, date de son Encyclique, sera un jour mémorable dans notre histoire, et l'aurore des jours meilleurs après lesquels nous soupirions vainement depuis trente ans.

Il n'y a qu'une armée sous un seul chef, ni vainqueurs ni vaincus. Entre frères, pas de nasardes, et en avant.

P. At,

prêtre du Sacré-Cœur.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I. *Le siège de la mémoire sensible.* — II. *La demi-folie.* — III. *Les scrupuleux.* — IV. *Le secret des sourciers.*

I

L'aphasie, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ne se borne pas à la perte du sens des mots, elle comprend encore et surtout un trouble profond de la vie psychique. M. le Dr Pierre Marie insiste beaucoup sur ce trouble où il voit *une diminution très marquée de la capacité intellectuelle*, et il en donne les preuves :

Ce n'est pas seulement le langage, écrit-il, qui est atteint chez les aphasiques ; il existe un déficit considérable, surtout dans le stock des *choses apprises par des procédés didactiques.* Est-ce donc par suite d'un simple trouble du langage que des musiciens aphasiques voient leurs facultés musicales s'altérer non seulement quand il s'agit de la composition ou de la lecture d'un morceau, mais aussi *quand il s'agit de jouer par cœur des morceaux qui leur étaient familiers?* Est-ce par suite d'un simple trouble du langage que les malades se trouvent dans l'incapacité de reconnaître l'heure sur une montre ou de mettre à une heure donnée les aiguilles d'une montre ? Est-ce par suite d'un simple trouble du langage que beaucoup d'aphasiques mis en présence d'une addition ou d'une soustraction, même très facile, témoignent d'une incapacité absolue à effectuer cette opération et souvent même la commencent par la gauche, montrant ainsi qu'ils n'ont plus la moindre idée des plus simples lois de l'arithmétique.

Le savant aliéniste a imaginé une amusante expérience dans son service. Il a prié un aphasique, ancien cuisinier, de faire un « œuf sur le plat ». Et le malheureux a mis tous les ingrédients de travers, a gâché l'ouvrage : il ne savait plus son métier.

Faut-il conclure de là à une *déchéance intellectuelle*, comme le fait notre confrère ? Ce n'est pas notre avis, et un peu d'analyse philosophique suffit à nous mettre sur la voie de la vérité. L'aphasique n'a pas perdu l'esprit, mais *tout simplement la mémoire*, faculté sensible nécessaire à l'exercice de l'intelligence.

C'est la mémoire qu'a perdue le cuisinier. Il ne connaît plus son art.

C'est la mémoire qui manque à l'aphasique musicien incapable de reproduire même ses morceaux familiers, de *jouer par cœur.*

C'est la mémoire qui défaille chez l'aphasique inapte à mettre une montre à l'heure.

C'est la mémoire qui est atteinte chez les aphasiques complè-

tement brouillés avec les chiffres, impuissants à faire la moindre addition.

C'est enfin la mémoire qui leur fait défaut, quand ils restent muets, et comme stupides devant une page d'imprimerie, quand ils se montrent inhabiles à écrire une seule ligne.

Le *siège de la mémoire* est donc au lobe temporo-pariétal gauche ; et c'est le grand honneur du Dr Pierre Marie de l'avoir découvert *sans le savoir*. Il a ainsi rendu un capital service à la science. Il en a rendu un autre, plus important, à la philosophie en montrant, par ses travaux, que la vie psychique supérieure ne se localise pas dans certaines régions privilégiées du cerveau, dans les lobes frontaux. On sait que les plus grands efforts ont été faits de nos jours par les matérialistes et tout récemment par Flechsig pour cantonner exclusivement au lobe *préfrontal* les facultés supérieures, l'intelligence et la volonté. Tout cet échafaudage, habile mais factice, croule par la base. Il est de mieux en mieux établi par les faits que la région pariéto-temporale est au moins aussi nécessaire que la frontale au fonctionnement de l'esprit. Toute l'écorce apparaît comme préposée à la sensibilité, qui participe au jeu des facultés supérieures dans l'unité incomparable de la vie cérébrale. C'est le triomphe du spiritualisme et, on nous permettra d'ajouter, c'est celui des idées que nous sommes fier de défendre depuis un quart de siècle.

II

Notre savant confrère et ami, M. le professeur J. Grasset, de Montpellier, a récemment publie dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 fév. 1906) un article sur les *demi-fous* qui a déconcerté et presque scandalisé les profanes. « Comment ! ont-ils dit, il n'y a pas de milieu. On est fou *ou on ne l'est pas*. Les gens se partagent en deux groupes : celui des raisonnables et celui des aliénés, le groupe de ceux qui enferment et le groupe de ceux qu'on enferme. »

Cette théorie des gens du monde est qualifiée de *théorie des deux blocs* par notre confrère qui la dénonce avec tout le corps médical comme dangereuse et fausse. Il y a des *demi-fous*, c'est-à-dire des *demi-responsables*. En d'autres termes, la folie n'est pas une, elle comporte de nombreux degrés qui vont du *dément* à l'*original*.

C'est à Trélat et à son beau livre sur la *Folie lucide* paru en 1861 que le Dr Grasset fait remonter l'étude médicale de la demi-folie. Il la subdivise en trois groupes : 1° Il y a des symptômes de demi-folie chez certains fous internés dans les asiles ; 2° les fous qui guérissent transitivement et restent le plus souvent des demi-fous dans l'intervalle de deux crises consécutives de folie ; 3° il y a des sujets qui, sans jamais présenter de folie, restent demi-fous à l'état habituel toute leur vie.

1° Tous les fous enfermés ne sont pas *fous à lier*, comme le croit le vulgaire. Beaucoup ont des délires partiels, une *monomanie*, une folie localisée, en dehors de laquelle ils semblent pondérés et raisonnables : ce sont des demi-fous. Nous avons insisté sur ce point dans notre étude sur la *Folie*. La maladie mentale détraque la raison sans toucher directement et nécessairement à l'intelligence. Le jugement peut être perdu sans que l'esprit le soit. Raison et intelligence ne sont pas synonymes. (Dr S. *La Raison*).

2° Certains aliénés sortent guéris des asiles et y sont ramenés plus tard par une rechute : ils restent des demi-fous dans la période intercalaire. Tel fut Auguste Comte ; tels sont en général les épileptiques.

3° Le troisième groupe est le plus important et aussi le moins défini. Il comprend les *désharmoniques*, les *originaux*, les *excentriques*, les *psychasténiques*, les *impulsifs*, et parmi ces derniers les *kleptomanes* qui volent, les *incendiaires*, les *processifs*, les *persécutés* persécuteurs, les *mégalomanes*, les *voyageurs*, etc. Nous n'insistons pas, la science étant loin d'avoir dit son dernier mot en pathologie mentale.

M. le professeur Grasset conclut :

Les demi-fous sont des sujets que l'on ne peut, sans une égale erreur et une égale injustice, classer ni parmi les fous irresponsables ni parmi les psychiques normaux et responsables... D'une part, ce sont des malades, et il faut les soigner ; de l'autre, ce ne sont pas toujours des non-valeurs sociales, il ne faut pas les traiter comme les fous et les supprimer de la vie publique et libre en les interdisant et en les internant purement et simplement dans des asiles d'aliénés.

Le savant maître résume en ces termes les devoirs de la société envers les demi-fous :

1° Il faut multiplier les établissements spéciaux de neurothérapie, pour traiter les demi-fous de toutes les classes de la société qui n'ont encore commis aucun acte délictueux ou criminel ;

2° Il faut créer des asiles de sûreté spéciaux pour les demi-fous nuisibles ou dangereux qui ont commis et peuvent encore commettre des actes délictueux ou criminels ;

3° Il faut donner aux tribunaux le droit de décider, d'après les rapports des médecins, si le coupable doit être envoyé : en prison, s'il est psychique normal ; dans un asile d'aliénés, s'il est fou irresponsable ; dans un asile de sûreté spécial, s'il est demi-fou, demi-responsable.

Et le Dr Grasset termine son article par ces nobles paroles :

Il faut que nous empêchions les demi-fous de nous faire du mal, tout en leur faisant nous-mêmes le plus de bien que nous pourrons.

III

Les aliénistes, qui nous ont fait connaître et admettre la *demi-folie*, ont malheureusement le défaut de tous les *spécialistes :* ils voient la *folie* partout, ils sont comme fatalement entraînés à englober dans l'aliénation mentale des états qui lui sont étrangers. C'est ainsi qu'ils ont constitué la vaste et démesurée classe des *phobiques*, où ils font entrer des gens malades, nerveux, étranges, qui ne sont ni *fous* ni *demi-fous*, qui ne sont pas fous du tout.

Tels sont certainement les *phobiques* qu'on trouve exclusivement parmi les croyants et qui font le tourment des confesseurs : on a nommé les *scrupuleux*. Combien les tiennent encore pour des consciences étroites ou des esprits faibles, au lieu d'y voir des *malades*, des *nerveux !* La plupart des profanes ne veulent pas voir le côté cérébral et fatal de leur affection. Sans doute les plus avisés constatent bien un trouble spécial et profond qui engendre à la longue une maladie dangereuse, mais ils ne semblent pas comprendre que la maladie est avant tout nerveuse, cérébrale et qu'elle n'atteint la conscience et l'âme même que consécutivement et par une sorte de contre-coup. Un récent auteur, dont nous prisons fort le caractère et le talent, le R. P. Poulain, S. J., n'a pas échappé à ce reproche dans le beau traité de mystique qu'il vient de publier : il ne sort pas de l'introspection pour définir le scrupule.

C'est, écrit-il, une crainte de pécher ou d'avoir péché, qui est mal fondée *et troublante. S'il n'y avait pas de trouble*, ce ne serait pas le scrupule proprement dit, mais simplement l'erreur d'une conscience mal formée. En réalité, dans les moments où il est agité par le scrupule, *l'homme est un peureux qui cède à une impression malgré la raison. (Les Grâces d'oraison*, 5e éd., page 415).

Ce n'est pas assez dire. Le scrupule est plus qu'une peur, c'est une *phobie*, une crainte instinctive, erronée, déraisonnable qui tient et s'impose : c'est, à bien dire, une véritable *obsession*. Elle dépend du trouble nerveux encéphalique, du nervosisme, et ne saurait être considérée comme une simple perturbation de la conscience ou de l'âme. Essayons d'en faire l'analyse.

Les scrupuleux n'ont pas seulement un tempérament nerveux, ils sont affectés de *nervosisme*. Il est impossible de les ranger parmi les hystériques, sauf dans quelques cas rebelles et graves. Ces nerveux sont tellement imprégnés du mal qu'ils le transmettent à leurs descendants. L'hérédité du scrupule n'est pas contestable. Toutefois, on le comprend, le mal s'atténue toujours plus ou moins dans la postérité, quand les deux procréateurs ne sont pas également tarés ; ce qui est exceptionnel.

Ce mal étrange suit de préférence, et comme exclusivement, la voie féminine. On ne connaît guère d'hommes scrupuleux. Il semble que cette préférence pour le sexe faible tient à ce que le scrupule dérive essentiellement d'un trouble de la vie affective. Or cette vie, on le sait, est très développée, très intense chez les femmes, *a fortiori* chez les nerveuses.

L'hérédité multiplie cette influence. Plusieurs observations très nettes nous ont permis de suivre le mal dans deux et trois générations. D'une mère scrupuleuse naissent des filles scrupuleuses, quoique à un moindre degré : c'est le fait le plus constant, le mieux vérifié. Il est aussi remarquable que les fils d'une mère scrupuleuse se distinguent par une tendance marquée au pessimisme. Cette tendance n'a rien d'excessif, ne confine pas à la manie. Le trouble est du reste très léger, il n'existe que dans le domaine de la vie affective, il n'arrive jamais à envahir le champ de l'activité volontaire.

L'imagination est la faculté qui domine chez tous les scrupuleux, elle y exerce sa maîtrise. Mais qui lui donne sa force ou plutôt sa fougue ? C'est la passion soulevée, exubérante, c'est la crainte sous sa forme la plus aiguë, c'est l'angoisse, c'est la terreur. La phobie poursuit, obsède l'esprit en le maintenant dans un cercle étroit et exclusif.

Quelle est la cause *organique* de la phobie scrupuleuse, c'est ce qu'on ignore profondément. On sait du moins les moyens de combattre le mal. Ayant une base organique nerveuse, il appelle d'abord et avant tout un traitement hygiénique et médical que nous avons eu l'occasion d'indiquer ailleurs.

Le traitement moral que seuls les anciens connaissaient et pratiquaient est incertain et instable. La peur, en effet, quelque intense qu'on la suppose, peut être conjurée par une raison éclairée et surtout par une volonté forte. Mais, chez la femme scrupuleuse, l'appétit raisonnable est aussi faible que l'appétit sensible est intense. La volonté existe, elle est même pleine de bonnes intentions, mais elle est molle et vacillante. La malade a toujours des velléités de résistance, elle ne veut jamais formellement, avec constance, elle est en proie à l'*aboulie*. Sa volonté semble en proportion inverse de sa sensibilité affective, qui est extrême dans ses soulèvements et dans ses écarts.

C'est cette sensibilité qui est morbide et constitue la source intarissable, la grande coupable du scrupule. On la trouve excitée, exubérante chez tous les malades. Elle ne fait même pas défaut chez les hommes issus d'une mère scrupuleuse. Alors elle s'accuse par une anxiété faible, mais tremblante, par une crainte excessive des insuccès, des mauvaises chances, par la persuasion tenace de la *série noire*. C'est encore une forme de phobie, avec les atténuations que lui impose la raison virile.

Il y a très probablement une relation intime, organique entre la faiblesse de la volonté et l'exubérance de la passion, en dépit de leur contraste ou mieux, à cause même de leur opposition. Les appétits de toute nature ont le même organe nerveux central. La volonté, qui y trouve son *substratum*, ne peut être assise et forte quand l'appétit sensible est excité et débordant par suite d'une affection morbide de son organe. C'est là une simple hypothèse que nous avons émise il y a longtemps dans notre *Vie affective*, mais elle est plausible, et nous ne désespérons pas de la voir un jour confirmée et acceptée par la science.

IV

Ce n'est pas sortir du domaine nerveux que d'aborder la grosse et difficile question des *sourciers* récemment mise à l'ordre du jour par une intéressante brochure d'un de nos confrères, le Dr Vigen, de Montlieu [1].

---

1 — *L'abbé Richard hydrogéologue. Etude sur sa vie et son secret pour la découverte des sources. L'hydroscopie sensitive et la baguette*, La Rochelle, Texier, 1906.

Nos pères voyaient dans les *sourciers* de merveilleux magiciens, de véritables sorciers. Ce sont, à notre avis et au jugement de la science moderne, de simples *nerveux* doués par nature de la faculté de discerner l'eau courante sous la terre.

Tous les auteurs s'accordent à reconnaître la nécessité d'un *instrument* en bois ou en métal pour obtenir un résultat sérieux. L'intermédiaire le plus usité est une baguette simple, flexible, que l'on emprunte au coudrier *(witch-hazel)*; mais on peut recourir à la baguette de n'importe quel bois, à une paille, à un ressort métallique, à une montre, à une clef, etc.

En dehors de cette instrumentation spéciale mais simple, la *divination* se fait *naturellement*, automatiquement. Le don des sourciers s'exerce par les seules forces de la nature, comme l'écrivait le regretté M. Tardivel : *ce n'est ni un art ni une science.* La plupart sont des paysans, des ignorants. Ils n'ont pas plus la science des livres que la science infuse. Ils ne savent pas le premier mot de la géologie. Sans doute quelques malins ont argué de leur science. Tel fut l'abbé Paramelle qui, sourcier émérite, étudia *après coup* la géologie et chercha dans son livre l'*Art de découvrir les sources* (1856), à établir une théorie hydroscopique basée sur la structure des terrains. Tel fut plus tard l'abbé Richard déclarant gravement dans un pli cacheté à l'Académie des Sciences (2 juillet 1866), que toute l'hydroscopie reposait sur la *loi des failles ou fissures régulièrement orientées.* Ces inventeurs ont dû tous leurs succès à la méthode commune, *naturelle.* Et la science qu'ils invoquent n'est que secondaire *et rétrospective.* Ce qui le prouve, c'est que les théories proposées ne sont ni garanties ni établies. L'abbé Paramelle par exemple prétend avoir appliqué la science dans plus de 30,000 localités, et il avoue *n'avoir réussi que* 11 *fois sur* 12. Le don des sourciers n'est pas aléatoire, il est infaillible.

S'il n'est pas une *science* ce don n'est pas davantage un *art.* On ne l'apprend pas, on ne le gagne pas par une longue pratique. On le reçoit de la nature, sans le savoir, sans le vouloir, en d'autres termes, *on naît sourcier.* Nous avons sur ce point le témoignage précieux, irrécusable des observateurs.

Que conclure, sinon que la faculté hydroscopique tient à la constitution individuelle, au tempérament nerveux ? Notre confrère le Dr Vigen n'accepte pas cette interprétation, tout en reconnaissant la sensibilité extrême des sourciers ; mais la plu-

part des auteurs, le professeur J. Grasset entre autres, se rendent à notre conclusion.

N'est pas sourcier qui veut : il y faut une disposition spéciale. Les gens excitables, vifs, nerveux sont particulièrement aptes à découvrir les sources : voilà le fait le mieux établi.

Le secret des sourciers nous paraît être naturel, et d'ordre *magnétique.* Tout le démontre : le tempérament excitable des sujets, leurs sensations spéciales, profondes et irréductibles, l'inconscience et le rôle tout passif de leurs facultés psychiques. Les expressions dont la plupart se servent sont caractéristiques : ils se sentent *impressionnés, attirés comme par un aimant, ils subissent une attraction*, etc. Il y a donc une influence *magnétique* qui s'exerce. Mais au delà de cette notion générale, c'est l'ignorance et le mystère. L'avenir seul, en approfondissant la grosse question du *magnétisme animal*, peut nous révéler complètement le *secret des sourciers.*

Dr Surbled.

Pages Romaines

Au Campo Verano. — Le modernisme catholique. — Exploits anarchiques. — Dons à Pie X. — Importation et exportation des 9 premiers mois de 1906

A Rome, la grande journée des morts est plus chargée de tristesse que partout ailleurs. Sur le vieux sol romain tout jonché des débris de la mort et de la ruine des siècles, ce 2 novembre que le monde chrétien consacre au deuil de toutes les victimes de la faute originelle est tout saturé d'une indicible mélancolie. Après avoir subjugué la terre par l'héroïsme de ses armes partout victorieuses, Rome fascine l'univers par la multitude de ses tombeaux dont les barbares dissipèrent les poussières, par l'amoncellement de ses ruines, par ce silence qui, de ses remparts, s'étend sur ses campagnes endormies dans leur stérilité. Autre part, le voyageur est à la recherche des merveilles de l'industrie, du renouveau des arts ; ici il s'irrite quand une civilisation audacieuse dispute aux siècles la place où ils accumulaient leurs reliques.

Journée romaine par excellence, le 2 novembre voit tous les habitants de la grande capitale se porter en masse vers le Campo Verano où reposent les disparus du siècle dernier. Eux seuls concentrent les regrets ; tout au moins, auprès d'eux seuls passe et repasse la foule, tantôt émue d'une pitié qui s'évanouira bien vite, tantôt animée du seul désir de suivre une mode de tristesse de convention.

Les morts que le temps distance de nous n'ont plus même le pouvoir d'évoquer un sentiment de sympathie. Leurs restes, si une poussière blanchâtre en marque la trace, ont perdu la puissance d'inspirer l'effroi ; à peine un reste de respect les défend péniblement contre une indiscrète curiosité.— Païens, ces morts reposèrent en de somptueux mausolées dont la Via Appia garde encore quelques restes : chrétiens, on les coucha, au temps des persécutions, dans les longues galeries des Catacombes, plus tard sous les dalles des vieilles basiliques romaines.

L'usage d'ensevelir dans les églises fut constamment observé jusqu'à Pie VII, sous le pontificat duquel on réunit des capitaux destinés à doter Rome de cimetières. Seule la peste de 1656 fit déroger à l'antique coutume, et par une ordonnance de Monseigneur Gastaldi, camerlingue, deux cimetières provisoires établis, l'un aux Prati di Castello, l'autre non loin de la basilique Saint-Paul, reçurent alors les restes des pestiférés.

Le fléau disparu, les églises redevinrent le grand ossuaire de la ville jusqu'aux premières années du XIXe siècle. On fit le choix de deux immenses terrains situés l'un au levant, l'autre au couchant de Rome. Le premier fut établi tout à fait à côté de la basilique Saint-Laurent-hors-les-murs, en partie sur l'emplacement des anciennes catacombes de Sainte-Cyriaque, ainsi appelées du nom de leur ancienne propriétaire qui y avait recueilli les cendres de l'illustre lévite saint Laurent, (en 261), et de bien d'autres martyrs, avant de reposer elle-même dans ce même lieu.

En 330, l'empereur Constantin édifia la basilique Saint-Laurent sur la tombe même du saint diacre et la dota de ce *fundus Varanus* que les persécuteurs avaient confisqué à sainte Cyriaque.

Quelle fut la destinée de ce champ appelé *Agro Ostiano Varano* ou *Verano*, à travers les siècles, il est superflu de l'étudier ici. Toujours est-il que, vers la fin de 1813, il fut prêt à devenir la grande nécropole de Rome, tandis que le terrain de l'ouest qui devait partager avec lui les dépouilles des Romains fut abandonné.

Ce ne fut toutefois que sous le pontificat de Grégoire XVI, que le cardinal vicaire Charles Odescalchi fit la solennelle inauguration du cimetière du Campo Verano, le 3 septembre 1835. Alors parut l'édit pontifical interdisant la sépulture des cadavres dans les églises ; les familles nobles, les religieux ou religieuses qui avaient des caveaux particuliers dans les basiliques, gardèrent le privilège d'y déposer encore leurs défunts.

Achevant l'œuvre de ses prédécesseurs, Pie IX entreprit la restauration de l'église Saint-Laurent et embellit le nouveau cimetière par les soins du célèbre architecte, le comte Virginio Vespignani. Les sépultures qui restaient encore dans l'intérieur de Rome furent alors closes, avec défense d'y introduire de nouveaux hôtes.

En dehors des 140,000 mètres carrés réservés aux fosses communes, commencèrent à s'élever de tous les côtés de merveilleux monuments, hommages des survivants à ceux qui ne sont plus. Quatre colossales statues : la Prière, le Silence, la Charité, l'Espérance, furent posées à l'entrée de ce vaste champ de la mort sur la porte duquel on grava ce simple mot si beau dans son laconisme : *Resurrecturis.* Au centre de l'immense portique une admirable figure du Rédempteur ressuscitant, sculptée dans le plus beau marbre, fut dressée comme un défi à la mort, comme un invincible espoir offert au deuil de l'homme, avec ces mots sur son socle : *Ego sum Resurrectio et vita.* Au fond du même portique une chapelle fut élevée pour permettre à toutes les prières de se grouper autour d'un autel où s'immolerait chaque jour la

grande victime de la mort ; tous les arceaux du portique, en des fresques multiples, rappelèrent l'histoire des triomphes de la mort à travers le monde et celle de ses défaites en face de la puissance divine.

Ici, Pie IX fit élever un monument digne de sa générosité et de la reconnaissance pontificale à la mémoire des zouaves pontificaux et des autres défenseurs de sa cause morts en combattant pour les droits de Dieu ; là de simples pierres tombales marquent la place où reposent ceux qui furent les chevaliers de cette dernière croisade. Ailleurs, assis sur le couvercle d'un sépulcre, sur lequel repose sa main, un ange, lassé d'attendre, le corps ployé, sonde d'un regard que mouillent les larmes un horizon lointain pour y surprendre le signe du ciel, afin d'être le premier à ouvrir la tombe qui lui est confiée : c'est le chef-d'œuvre du sculpteur Monteverde. Et partout ce sont des inscriptions qui montrent l'impuissance de la mort à dominer l'espérance. Il faudrait les citer presque toutes. En leur laconisme lapidaire, elles composeraient le plus beau poème que l'espérance donne en consolation aux âmes en pleurs.

De quelle étrange scène sera le théâtre le Campo Verano, quand au grand jour des justices, la trompette éveillera sur les collines où s'étagent les tombes, et ceux qui profanèrent de leurs impiétés la capitale du catholicisme et ceux et celles qui vécurent de son amour dans l'héroïsme de leurs vertus. Cardinaux, évêques, prêtres, zouaves, religieux, garibaldiens, foule inconnue, quel réveil en ce lieu que dominera de tout son martyre saint Laurent, s'éveillant lui aussi !

***

En même temps que les diverses provinces ecclésiastiques de l'Italie achevaient d'envoyer aux évêques de France ces admirables lettres de confraternité et d'encouragement dans leurs épreuves, dont l'épiscopat canadien fut le premier à prendre l'initiative, le cardinal Richelmy, archevêque de Turin, publiait une lettre pastorale condamnant de la façon la plus énergique les erreurs du catholicisme progressiste et moderniste comme un des plus grands dangers de l'Eglise actuelle. Jusqu'ici, de nombreux évêques italiens avaient écrit à ce sujet, mettant les catholiques en garde contre les innovations du modernisme dans la religion, mais nul n'avait fait acte épiscopal aussi catégorique, en joignant la condamnation aux avertissements.

Presque en même temps, dans un remarquable article ayant pour titre : « *La confessionalità nell' azione sociale e politica,* » l'*Osservatore romano* dévoile une fois de plus le triste aveuglement et les dangereuses illusions de ceux qui, dans l'action sociale, politique, scientifique, croient servir la religion, en voulant lui imposer des réserves, des réticences, des transactions, des sous-entendus, sous prétexte d'harmoniser le christianisme avec les temps modernes.

Toute vérité qui n'est point ouvertement proclamée est niée ; tout ce qui n'est point affirmé à visage découvert, est tacitement renié. Tout principe que l'on cache, ou qu'on dissimule seulement aux adversaires ou même aux indifférents, toute vérité que l'on tait, tout devoir sur lequel on transige ou que l'on accomplit timidement, tout cela c'est un peu de conscience que l'on vend au plus offrant, c'est un lambeau de caractère qui disparaît, ce qui constitue le discrédit de soi-même, l'inutilité absolue, sinon le danger de sa propre action à l'égard des autres.

Et continuant dans une remarquable dialectique, l'*Osservatore romano*, montrant que tout se tient en religion, affirme le devoir de tous les catholi-

ques de rester fermes, indépendants dans l'intégrité de la doctrine, dans la belle fierté de l'action, dans la discipline et la parole, rejetant toutes les insinuations qui ne font que les amoindrir en les invitant à un libéralisme qui n'est autre chose que la paralysie de l'idée chrétienne.

« Les spécialistes de la nouvelle action catholique, » tel est le nom qu'il donne aux modernistes. Pour combattre leurs tendances, il suffit, ajoute l'*Osservatore*, et il faut que l'on soit catholiques, toujours catholiques, rien autre que catholiques, et que Dieu, sa loi, son Eglise, son Vicaire, soient notre seul but.

***

Se trouve-t-on en présence d'une reprise du mouvement anarchiste en Italie ? L'avenir le dira. Toujours est-il que, dernièrement, la police arrêtait à Gênes un jeune homme de bonne famille de Cantazaro qui avait reçu des anarchistes de Patterson, auprès desquels il s'était rendu, l'ordre d'assassiner le duc et la duchesse d'Aoste. Cinq mille francs lui avaient été donnés pour retourner d'Amérique à l'effet d'accomplir sa triste mission. La surveillance dont il fut l'objet à son arrivée aboutit à la saisie de plusieurs lettres compromettantes venant de Patterson. La dernière, d'une teneur plus claire que les autres, le sommait d'exécuter son crime, « car, disaient les signataires, si tu ne te dépêches pas, un camarade, plus courageux que toi, saura te remplacer, en punissant d'abord ta lâcheté. »

A quelques jours de cette révélation, une bombe renfermée dans une valise, qu'un inconnu avait déposée sur l'une des portes du principal café de Rome, le café Oragno, faisait soudain explosion sans faire heureusement aucune victime. L'émotion causée par cet attentat n'était point encore dissipée qu'au jour même de l'anniversaire de la dédicace des basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul, alors que l'office du matin venant de prendre fin, commençait à se célébrer la messe de midi, une explosion se produisit dans l'église Saint-Pierre. Entre l'autel de la Navicella, dû au sculpteur Lanfranchi, et le tombeau de Clément XIII où Canova a sculpté près du génie de la mort le lion qui veille et le lion qui dort, se dressent depuis de nombreux mois des échafaudages : c'est là, au milieu des poutres nombreuses qui les composent, que fit explosion la bombe consistant en une boîte de conserves alimentaires remplie de poudre et de clous. L'explosion violente provoqua une fumée épaisse qui envahit l'église, tandis qu'une âcre odeur de poudre prenait à la gorge les assistants. Il s'ensuivit une panique, mais nul dommage matériel ne fut constaté dans le plus beau temple de la chrétienté. N'empêche que l'impression produite fut si vive dans la capitale que le reste de la journée, les Romains se portèrent en foule à la Basilique et que le ministre de l'intérieur, M. Giolitti, promit une prime de mille francs à celui qui fournirait des renseignements permettant de découvrir et d'arrêter les auteurs de ces attentats. Entre l'explosion de ces deux bombes, un anarchiste des plus dangereux, Saverio Lagana, qui, malgré sa réputation et son casier judiciaire très surchargé, jouissait de l'indulgence de la police, tuait à Naples d'un coup de couteau planté dans le cœur, M. Rossi, professeur d'anatomie à l'université.

***

L'observatoire astronomique du séminaire patriarcal de Venise vient de s'enrichir d'une remarquable collection d'intruments météorologiques de pré-

cision, offerts à Pie X en une audience spéciale à laquelle ont pris part, naturellement le donateur, M. James Hicks avec sa fille et l'amie de cette dernière, le curé de la métropole de Westminster et les professeurs Nannucci et Lapponi, médecin de Sa Sainteté. On jugera de la valeur du don, quand on saura qu'il renferme huit thermomètres de précision dont l'un marque la plus grande élévation de la température, l'autre la plus grande dépression, le troisième la température de la radiation solaire avec appareil électrique, le quatrième les diverses températures des diverses radiations solaires, le cinquième la température la moins élevée sur l'herbe, le sixième, sur la terre, et les deux derniers munis d'horloge et de cartes complètes. A cela s'ajoutent encore deux baromètres, un hygromètre du dernier modèle, un pluviomètre, un anémomètre, un enregistreur de lumière solaire, etc.

En présentant ces magnifiques instruments sortis de ces fabriques de Londres, M. James Hicks en a fait une longue explication à Pie X qui, après avoir attentivement écouté et admiré ces aides de la science, a témoigné sa reconnaissance au généreux donateur en lui offrant à son tour une splendide médaille frappée à son effigie.

***

La valeur des marchandises importées pendant les 9 premiers mois de 1906 se monte à 1,751,323,385 ; l'exportation se chiffre de son côté par 1,344, 342,736 francs. Comparées à l'importation et à l'exportation des mois correspondants de 1905, la première a eu une augmentation de 261,073,194 francs, la seconde un accroissement de 130,453,758 francs. L'ensemble de ces chiffres ne renferme point l'importation et l'exportation de l'or et de la monnaie. La première forme le total de 53,566,900 francs, la seconde 6,047,300 francs ; sur ce chapitre on constate une diminution de 35,997,800 francs pour l'entrée, et une augmentation de 466,200 francs pour la sortie.

En continuant à établir une comparaison entre ces 9 premiers mois de 1906 avec les mêmes mois de 1905, on constate que l'importation s'est accrue dans les chaudières et autres machines semblables, dans le blé, le charbon de terre, le coton, le bois de construction, le maïs ; elle a subi au contraire une diminution dans les chevaux, dans la soie d'origine européenne, l'huile d'olive, l'huile de coton, le sulfate de cuivre.

En ce qui regarde l'exportation, la comparaison établie entre les 9 premiers mois de 1905 avec ceux de 1906 signale un accroissement dans les pâtes alimentaires, les peaux non travaillées, les automobiles, les fusils, les tissus de coton, la soie travaillée, et une diminution dans les races bovines, le corail travaillé, les fruits frais.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

L'abbé G. Dugas. *Histoire de l'Ouest canadien de* 1822 *à* 1869. Montréal librairie Beauchemin.

Ce chapitre de l'histoire déjà ancienne d'une section de notre immense pays fait suite à l'ouvrage anglais du même auteur, *The Canadian West*, dont nous avons publié ici même une courte notice. La figure saillante de cette période est celle de l'évêque-missionnaire Provencher, qui fut « le vrai civilisateur de ce pays et le soutien de la colonie naissante de Lord Selkirk. » A ses côtés travaillent des ouvriers évangéliques, venus comme lui, de la vieille province française de Québec, qui fut toujours, comme l'ancienne mère-patrie, un pays d'apostolat. On y voit figurer tour à tour les Laflèche, les Taché, les Belcourt, les Thibault, les Poiré, les Bourassa, pour ne mentionner que ceux que nous avons personnellement connus ; du nombre de ceux-ci un seul n'est pas nommé, François Boucher, le missionnaire de Lorette, de chère et vénérée mémoire. Il est vrai que sa carrière dans l'ouest fut d'assez courte durée. Chez tous ces apôtres on retrouve, avec le zèle du salut des âmes, celui de l'instruction de la jeunesse. En 1818, Mgr Provencher, alors simple prêtre, avait ouvert deux écoles, l'une à Pembina et l'autre à Saint-Boniface, où il se fit lui-même instituteur. Une école de filles était établie en 1823. On sait comment, plus tard, le fanatisme d'une part, et la lâcheté de l'autre, devaient fouler aux pieds les droits acquis par des fondations qui avaient coûté tant de sacrifices. L. L.

L'abbé Amédée Gosselin. *Notes sur la famille Coulon de Villiers*, in-8° 112 pages. Lévis, *Bulletin des Recherches Historiques*, 1906.—Il faut savoir gré au modeste et savant auteur de cette étude historique d'avoir enfin bravé la publicité. Il débute par une notice consciencieusement écrite et pleinement documentée sur une de nos illustres familles canadiennes. L'épisode dramatique, dont la mort (d'autres disent « l'assassinat ») de Jumonville, fut le fait culminant, offre à l'historien un sujet délicat à traiter. Il y va, en effet, de la réputation du Père de la grande république américaine, au blason duquel ses admirateurs (c'est-à-dire la nation entière) ne veulent souffrir aucune tache. On doit reconnaître, chez l'abbé Gosselin, l'impartialité du juge, qui emprunte aux seules pièces authentiques le bien-fondé de sa sentence, et tient compte, sans parti-pris, de toutes les circonstances atténuantes. En un style sobre et clair, qui sied à l'histoire, il cite les autorités, et laisse plutôt au lecteur le soin de conclure. L'abbé Gosselin est un archiviste épris de son métier. Avec de riches sources à sa disposition, il a déjà acquis une belle somme d'érudition historique. Nous faisons des vœux pour qu'il en fasse une part généreuse à ses compatriotes. L. L.

Le Docteur Pierre-Martial Bardy : sa vie, ses œuvres et sa mémoire. Compilation par l'abbé F.-X. Burque. Des presses de la *Libre Parole*, Québec, 1907.—Grâce à un choix judicieux et à une ordonnance intelligente des documents d'une honorable famille, l'abbé Burque a su mettre en relief la figure éminemment patriotique du fondateur de la Société Saint-Jean Baptiste de Québec. On ne pourra plus, maintenant, prétexter ignorance ou pénurie de pièces justificatives pour oublier de rendre justice à qui de droit aux jours

de nos solennités nationales. En confiant à la presse les œuvres principales de feu le Docteur Bardy (discours, correspondances, etc.), aussi bien que les justes réclamations de la piété filiale contre l'ingratitude d'un oubli prématuré, le compilateur de cette biographie a sauvé de pareille injure la mémoire de celui qui fut en même temps un promoteur éclairé de l'instruction populaire et un champion dévoué de « Notre langue, nos institutions et nos lois. L. L.

LA PROPAGANDE DU LIVRE

Sous ce titre, on a établi aux bureaux de la *Vérité* de Québec, une œuvre qui jusqu'ici n'avait été accomplie que de façon partielle et intermittente. Il y a peu de nos revues et journaux qui aient pu, et cela à cause de la pénurie de collaborateurs spéciaux, faire, de façon suivie, un service d'information bibliographique, en même temps que de propagande littéraire effective et pratique. Grâce à la coopération d'un homme d'expérience, l'œuvre annexe de la *Vérité* sera désormais en mesure de suppléer à cette lacune. Auteurs, éditeurs, libraires et lecteurs, tous auront intérêt à recourir à cet intermédiaire, qui pour écouler leurs productions, qui pour s'assurer, à bon compte, et avec toutes les garanties désirables, des lectures aussi salutaires qu'instructives. La Rédaction.

AVIS

Durant le cours de l'année prochaine, notre distingué collaborateur, Mgr L.-A. Pâquet, fera paraître dans la revue une série d'articles sous le titre : *l'Eglise et l'Education.*

***

L'insertion dans le présent numéro d'un bulletin de souscription est l'indice que l'abonnement de 1907, payable d'avance, est maintenant dû.

***

Nous pouvons disposer de deux ou trois collections complètes de la *Nouvelle-France* à raison de *deux piastres* le volume pour chacune des quatre premières années, et d'*une piastre* pour l'année qui finit (1906).

ERRATUM

A la page 552 de la livraison de novembre dernier, 2e alinéa, 7e ligne, au lieu de « deux cents jeunes gens, » lisez « six cents jeunes gens. »

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME V.—1906

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

L'Abbé Camille Roy : L'alcool et la morale, page 5.—**L'abbé L. Lindsay :** Souvenirs de Quiberon, p. 20.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Menus propos.—Coucher de l' « étoile. »—Encore la langue et la nationalité, p. 33.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : A propos du quatrième centenaire de la garde suisse.—Nouvelles.—Les majordomes cardinaux, p. 40.—**L'abbé F.-X. Burque** et **L. L. :** Bibliographie, p. 46.

FEVRIER

La Rédaction : Hommage à S. G. Mgr A.-X. Bernard, p. 49.—**R. P. Chs Lebrun :** Le Vénérable François de Montmorency-Laval et le Vénérable Jean Eudes, p. 50.—**L'abbé G. Dugas ;** Défense héroïque de soixante-sept Métis contre deux mille Sioux, p. 63.—**X :** L'Eglise de France en face de la loi de séparation, p. 75.—**L'abbé P.-E. Roy :** Papineau ; à propos de sa dernière biographie, p. 88.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Lettre à Alcipe.—L'instruction publique.—Réformes qui ne réformeraient rien.—Réformes qui réformeraient, p. 93.—**R. P. At :** Les Américanistes *(Suite)*, p. 102.

MARS

J.-Edmond Roy : M. de Montmagny : I. Son administration, p. 105.—**Dr Surbled :** Les dernières cartouches de la libre.pensée, p. 122.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : A propos de taxes.—Réflexions d'un homme triste.—Un laïcisme catholique, p. 139.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Les diverses manifestations de la pensée du pape.—L'encyclique à l'Eglise de France.—*La Difesa* et le nouveau ministère italien.—La lettre au cardinal de Vienne.—*L'Osservatore romano* et l'évêque de Crémone, p. 152.

AVRIL

L'abbé L. Lindsay : Un grand évêque, p. 157.—**J.-Edmond Roy :** M. de Montmagny : I. Son administration *(Second article)*, p. 161.—**R. P. At :** Les Américanistes (*Suite*), p. 174.—**Fr. V.-M. Breton :** Théologie mystique, p. 183.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et pré-

JUGÉS : Causerie sans dialogue.—Les idées d'Alcipe sur le pouvoir civil et politique.—Un laïciste inconscient plus légiste que philosophe, p. 185. —**Don Paolo-Agosto :** PAGES ROMAINES : Pie X et les nouveaux évêques français.—Le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Italie.—La Russie et la bibliothèque vaticane.—Anna Taïgi.—Manifestation sacrilège, p. 196.—**La Rédaction :** La *Catholic Encyclopædia*, p. 202.—**L. L. :** Bibliographie, p. 203.

MAI

R. P. Chs Lebrun : Le Vénérable François de Montmorency-Laval et le Vénérable Jean Eudes *(Dernier article)*, p. 205.—**L'abbé Camille Roy :** M. Chapman. *Les Aspirations*, p. 217.—**Raphaël Gervais :** ERREURS ET PRÉJUGÉS : Une scie impériale.—Pourquoi Alcipe n'écrit pas dans les journaux.—Ses vues sur le ministère de l'Instruction publique, p. 239.—**L'abbé F.-X. Burque :** Nos martyrs canadiens sont-ils de véritables martyrs ? p. 247.—**Don Paolo-Agosto :** PAGES ROMAINES : L'éruption du Vésuve.—Les *Miserere* de la semaine sainte à Rome.—Le cardinal Callegari.—Inauguration du Congrès international de l'Union postale, p. 256.

JUIN

L'abbé V.-A. Huard : De San Francisco à Salt Lake City, p. 261.—**Dr Surbled :** CHRONIQUE SCIENTIFIQUE :—I. La Télémécanique appliquée.—II. Ballons et aviateurs. Les travaux du colonel Renard.—III. Le train automobile du colonel Renard.—IV. La suggestion. Le sous-moi. —V. Le massage du cœur.—VI. La crise de la pharmacie. Une solution. p. 273.—**L'abbé L. Lindsay :** LE MOUVEMENT DES IDÉES : Vers la lumière, p. 284.—**Raphaël Gervais :** ERREURS ET PRÉJUGÉS : Calviniste sans s'en douter.—Où est la loyauté et la duplicité ?—Un vrai huguenot, p. 290.—**L'abbé F.-X. Burque :** Nos martyrs canadiens sont-ils de véritables martyrs ? *(Suite)*, p. 298.—**Don Paolo-Agosto :** PAGES ROMAINES : Les statuts des grandes associations catholiques d'Italie, p. 308.—**Eusèbe Belleau** et **L. L :** Bibliographie, p. 311.

JUILLET

R. P. At : Les Américanistes *(Suite)*, p. 313.—**R. P. Candide, O. M. C. :** Port-Royal en 1650, p. 330.—**Raphaël Gervais :** ERREURS ET PRÉJUGÉS : A propos d'un livre perfide.—André Siegfried : *Le Canada, les deux races*, p. 340.—**L'abbé F.-X. Burque :** Nos martyrs canadiens sont-ils de véritables martyrs ? *(Suite)*, p. 354.—**L. L. :** Un livre utile, p. 360.—**Don Paolo-Agosto :** PAGES ROMAINES : Les béatifications de mai et de juin.—Les démocrates chrétiens modernistes.—Les livres de l'abbé Houtin.—Fogazzaro, p. 363.—**H. C. :** Bibliographie, p. 368.

AOUT

Jean d'Estienne : L'âme humaine et l'âme animale *(Premier article)*, p. 369.—**R. P. At :** Les américanistes *(Dernier article)*, p. 380.—**L'abbé F.-X. Burque :** Nos martyrs canadiens sont-ils de véritables martyrs ? *(Dernier article)*, p. 400.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : La nouvelle exploration du duc des Abruzzes.—Autour d'une visite impériale.—En Sardaigne, p. 409.—**H. C. :** Bibliographie française, p. 414. **L'abbé D. Gosselin** et **L. L. :** Bibliographie canadienne, p. 415.

SEPTEMBRE

J.-Edmond Roy : M. de Montmagny : II. Son caractère *(Premier article)*, p. 417.—**Jean d'Estienne :** L'âme humaine et l'âme animale *(Dernier article)*, p. 429.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Encore M. Siegfried.—Quelques-unes de ses idées et quelques-uns de ses jugements, p. 436.—**Thomas Chapais :** *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, par le P. Camille de Rochemonteix, p. 448.—**L'abbé L. Lindsay :** Un dictionnaire de philosophie, p. 455.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Août.—Les encycliques du pape : aux évêques français ; à l'épiscopat italien.—Le sport au Vatican, p. 458.—**L. L. :** Bibliographie canadienne, p. 463.

OCTOBRE

Fr. V.-M. Breton, O. F. M. : Etude sur le rythme du vers français.—Introduction : I. Le rythme et ses composants, p. 465.—**L'abbé Camille Roy :** A propos des *Anciens canadiens*, p. 476.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Réflexions et menus propos, toujours à l'occasion de M. Siegfried.—Nouveaux adversaires de l'Egliae catholique.—Tendance de l'école catholique et de l'école protestante.—Si les droits de l'Etat sont sacrifiés dans la province de Québec.—L'histoire vraie du ministère de l'Instruction publique, 1898.—La méthode catholique, p. 484.—**L'abbé F. Woodcutter :** Le dernier Congrès catholique allemand, p. 500.—**La Direction :** Le XVe Congrès international des Américanistes, p. 506.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Le 20 septembre.—Solidarité italienne et catholique.—Le premier congrès italien de droit pnblic ecclésiastique.—Tremblement de terre, p. 507.

NOVEMBRE

La Rédaction : Une question vitale, p. 513.—**J.-Edmond Roy :** M. de Montmagny : II. Son caractère. *(Dernier article)*, p. 520.—**Fr. V.-M. Breton, O. F. M. :** Etude sur le rythme du vers français.—II.

Le rythme de l'alexandrin classique.—La diversité des rythmes dans l'unité du mouvement.—Rythmique de quelque poètes : Racine, Corneille, Hugo, Lamartine ; MM. Le May, Chapman, Fréchette, Crémazie, p. 531.—**Dr Surbled :** Chronique scientifique ; I La Tour Eiffel et la télégraphie sans fil.—II Débauche opératoire et folie —III. Un nouvel anesthésique.—IV. Broca et les centres cérébraux du langage, p. 539.—**Raphaël Gervais :** Erreurs et préjugés : Où M. Siegfried se trompe, où il tombe juste.—Ecoles anglaises, enseignement supérieur.—Conflits scolaires, p. 544.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Des voix qui parlent.—Une voix qui se tait.—La colonne Trajane, p. 556.—**L'abbé H.-A. Scott :** Bibliographie canadienne, p. 559.

DECEMBRE

R. P. At : Psychologie libérale, p. 571.—**Fr. V.-M. Breton :** Etude sur le rythme du vers français. *(Dernier article).* III. *Le rythme de l'alexandrin moderne :* Le trimètre.—La règle du repos médian, selon Boileau ; prétendues incorrections des maîtres ; leur nécessité—Evolution—Les trois types du trimètre—Un 4e type irrégulier—Citation d'alexandrins modernes.—*Conclusion :* Portée pratique de la connaissance du rythme poétique—Un article analogue de M. Rivard.—Hommage, p. 561.—**Dr Surbled :** Chronique scientifique : I. Le siège de la mémoire sensible ; II. La demi-folie ; III. Les scrupuleux ; IV. Le secret des sourciers, p. 494.—**Don Paolo-Agosto :** Pages romaines : Au Campo Verano.—Le modernisme catholique.—Exploits anarchiques.—Dons à Pie X.—Importations et exportations des neuf premiers mois de 1906, p. 602.—**L. L. :** Bibliographie canadienne, p. 607.—Avis, p. 608.—Table des matières du tome V, p. 609.

Revers du double-scel de la Compagnie de la Nouvelle-France, ou des Cent-Associés, fondée par le cardinal Richelieu en 1627.

AP
21
N63
t.5

La Nouvelle-France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY